



**HAL**  
open science

# Les "personnifications des provinces orientales" sur l'architecture romaine

Christelle Ansel

► **To cite this version:**

Christelle Ansel. Les "personnifications des provinces orientales" sur l'architecture romaine. Archéologie et Préhistoire. Université Charles de Gaulle - Lille III, 2015. Français. NNT : 2015LIL30006 . tel-01233846

**HAL Id: tel-01233846**

**<https://theses.hal.science/tel-01233846>**

Submitted on 25 Nov 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**UNIVERSITE CHARLES-DE-GAULLE – LILLE 3**

**Ecole doctorale SHS 473- Lille –Nord de France**

**HALMA –IPEL (UMR 8164, MCC, CNRS, Lille 3)**

*Thèse en vue de l'obtention du grade de docteur*

**Discipline : Archéologie romaine**

*présentée et soutenue publiquement par*

**Christelle ANSEL**

Le 25 mars 2015

**Les « personnifications des provinces  
orientales » sur l'architecture romaine**

**Volume I : texte**

**Directeur de thèse :**

**Monsieur le Professeur Javier ARCE**

Membres du jury :

**Javier ARCE**, Professeur, Université de Lille III.

**François BARATTE**, Professeur, Université de la Sorbonne, Paris IV.

**Martin GALINIER**, Professeur, Université de Perpignan.

**Gilles SAURON**, Professeur, Université de la Sorbonne, Paris IV.

À mon grand-père disparu, Roger

# REMERCIEMENTS

- Au Professeur d'Université Javier ARCE pour m'avoir suivie durant mes six années de recherches de doctorat.

- Aux Professeurs d'Université François BARATTE, Martin GALINIER et Gilles SAURON pour avoir acceptés de faire partie du jury de soutenance de thèse.

- A Messieurs Grégoire POCCARDI, Jean-Christophe JOLIVET, Olivier CHÊNE, ... pour m'avoir fait partager leurs connaissances.

- Au centre de recherche HALMA-IPEL (UMR 8164), et tout particulièrement à Christine AUBRY, Catherine MONTAGNE, Jocelyne CASÈNE, Marie-Pierre FUCHS et Sylvie VÉRITÉ ainsi qu'au centre de recherche IRHiS (UMR 8529) et à la responsable de la bibliothèque Georges Lefebvre, Corinne HÉLIN.

- A la *Revue du Nord* et tout particulièrement Myriam CEUIGNET.

- A Agnès SCHERER, chargée d'études documentaires du département des Antiquités grecques, étrusques et romaines (AGER) au Musée du Louvre à Paris, pour m'avoir donné accès à tous les documents en possession du Musée du Louvre sur le Relief de Carthage et de m'avoir permis de voir le panneau dans les réserves du musée.

- A ma famille, mes amis, tout particulièrement Marie-Pierre LEFEBVRE pour leur patience et leur perpétuel soutien. Je leur suis extrêmement reconnaissante.

## INDICATIONS D'AVANT-PROPOS

La bibliographie est citée en note de bas de page par le nom de l'auteur ainsi que l'année durant laquelle son ouvrage ou son article fut publié, accompagnée des pages et des figures qui nous intéressent tout particulièrement. Pour avoir la bibliographie de chacune des notes de bas de page, je renvoie le lecteur à la liste bibliographique qui figure à la suite de la partie rédigée, juste avant les illustrations.

Quelques titres de sources antiques et d'auteurs antiques sont abrégés, on peut retrouver la référence du nom entier face à celui abrégé dans la partie « liste des abréviations bibliographiques » de la bibliographie, on y retrouve également les abréviations des institutions et éditeurs, des ouvrages généraux (dictionnaires, encyclopédies, ...), des périodiques et des Corpus consultés.

L'indication aux illustrations est effectuée par l'intégration dans le texte des références (PL.) accompagnées de leur numéro de renvoi. Ces illustrations se trouvent dans une partie qui leur a été entièrement consacrée, en début des pages annexes

N'ayant pas trouvé l'échelle des monnaies à travers leur illustrations dans les diverses sources desquelles je les ai reprises pour les insérer dans ma thèse, je ne certifie pas la taille réelle de celles-ci. La taille de ces monnaies présentent dans mes illustrations ne correspond pas à leur taille réelle.

Suite aux illustrations se trouvent les fiches des différentes représentations majeures étudiées dans la recherche. Le renvoi des fiche est présent dans la partie rédigée afin de faire le lien lorsque cela est nécessaire.

## ABREVIATIONS

H = hauteur

l = largeur

prof. = profondeur

haut. = hauteur

m = mètre(s)

inv. = inventaire

env. = environ

n. = note (de bas de page)

n° = numéro

av. J.C. / ap. J.C. = avant Jésus-Christ / après Jésus-Christ

Lorsque les dates ne sont suivies ni de « av. J.C. », ni de « ap. J.C. », il s'agit dans ce cas de « ap. J.C. »

En ce qui concerne les traductions des textes latins et grecs, j'ai retranscrits telles quelles ont été publiées par leur auteur, mentionné avant la traduction, et cela sans aucun changement de ma part.

Les traductions en grec et en latin proviennent des sites internet <http://bcs.fltr.ucl.ac.be/> et <http://remacle.org/>.

# SOMMAIRE

Remerciements	1
Indications d'avant propos / Abréviations	2
Sommaire	4

## **PARTIE I : INTRODUCTION : ASPECTS HISTORIQUES ET ICONOGRAPHIQUES**

<b>Introduction</b>	19
<b>I. PROBLÉMATIQUE</b>	25
<b>Introduction</b>	25
<b>I.1. Histoire des études sur les personnifications des provinces romaines</b>	26
<b>I.2. Définition d'une personnification de province</b>	32
<i>I.2.a. La figure allégorique de la personnification</i>	32
<i>I.2.b. La <i>prouincia romana</i> : de la fonction au territoire</i>	34
<b>I.3. Barbares, nations et <i>gentes</i> dans les textes historiques</b>	38
<b>I.4. La volonté de dominer le monde pour mieux « régner »</b>	47

<b>II. DU PEUPLE A LA PROVINCIALISATION :</b>	
<b>ÉTUDE HISTORIQUE</b>	<b>53</b>
<b>II.1. Rome et la péninsule balkanique</b>	<b>53</b>
<i>II.1.a. La province de la Macédoine</i>	53
<i>II.1.b. La province d'Achaïe</i>	55
<i>II.1.c. La province de Mésie / Les provinces de Mésie Supérieure et de Mésie Inférieure</i>	56
<i>II.1.d. La province de Thrace</i>	57
<i>II.1.e. La province d'Épire</i>	59
<b>II.2. Rome et l'Asie Mineure</b>	<b>60</b>
<i>II.2.a. La province d'Asie</i>	60
<i>II.2.b. La province du Pont-Bithynie</i>	61
<i>II.2.c. La province de Cilicie</i>	63
<i>II.2.d. La province de Galatie</i>	65
<i>II.2.e. La province de Cappadoce</i>	66
<i>II.2.f. La province de Lycie-Pamphylie</i>	67
<b>II.3. Rome et le Proche-Orient</b>	<b>68</b>
<i>II.3.a. La province de Syrie</i>	69
<i>II.3.b. La province de Judée / Palestine</i>	71
<i>II.3.c. La province d'Arabie</i>	75
<i>II.3.d. Les provinces d'Arménie, Assyrie et Mésopotamie</i>	77
<i>II.3.e. L'Osroène</i>	80
<b>II.4. Rome et le nord-est du continent africain</b>	<b>81</b>
<i>II.4.a. La province de Cyrénaïque et Crète</i>	81
<i>II.4.b. La province d'Égypte</i>	82
<b>II.5. Conclusion</b>	<b>85</b>
<i>II.5.a. Pompée</i>	85
<i>II.5.b. Marc Antoine</i>	86



<i>II.5.c. Octavien / Auguste</i>	86
<i>II.5.d. Les empereurs romains</i>	88

### **III- VISION DES PEUPLES VAINCUS ET VISIBILITÉ À TRAVERS L'ICONOGRAPHIE** 90

<b>III.1. L'origine de l'iconographie des peuples vaincus</b>	90
<i>III.1.a. Le trophée, une représentation anthropomorphique</i>	90
<i>III.1.b. Les ξείνους / βαρβάρους à travers la vision grecque</i>	96
<i>III.1.c. L'apparition des personnifications dans l'art grec</i>	98
<i>III.1.d. Une figure féminine pour personnifier chaque province</i>	101
<b>III.2. La vision romaine du peuple à travers l'attitude iconographique</b>	104
<i>III.2.a. Face aux Barbares, le geste de combat</i>	104
<i>III.2.b. Entre le monde barbare et la province: ethnie et prouincia capta, le geste de victoire / soumission</i>	107
<i>III.2.c. geste de pacification : prouincia pia fidelis</i>	116
<i>Le mode de représentation des provinces romaines</i>	117
<i>Une allégorie qui figure aussi plusieurs types de territoires</i>	118
<b>III.3. Conclusion</b>	120

## **PARTIE II : L'ÉVOLUTION DE L'ICONOGRAPHIE DES ETHNIES / NATIONES À CELLE DES PROVINCES**

<b>Introduction. La présence sur les <i>tituli</i> lors du triomphe romain</b>	123
<b>I. DES REPRÉSENTATIONS DES <i>NATIONES</i> / <i>GENTES</i> ...</b>	129

<b>I.1. L'intégration des ethnies et <i>prouvinciae</i> dans de grands complexes architecturaux entrepris à titre privé</b>	129
<i>I.1.a. De Pompée, avec les quattuordecim nationes de Coponius ...</i>	129
<i>Du Théâtre de Pompée ...</i>	129
<i>... au « Porticus ad nationes »</i>	145
<b><i>I.1.b. ... aux Fora impériaux avec l'intégration des figurations des ethnies</i></b>	152
<i>Le Forum d'Auguste et les tituli gentium</i>	153
<i>Le Forum de Nerva (Forum Transitorium) et les nationes de l'attique</i>	157
<b>I.2. Les autres exemples de figuration d'ethnies à travers l'Empire sous Auguste et les Julio-Claudiens</b>	162
<i>I.2.a. Les ethnies de l'Ara Pacis Augustae (Rome)</i>	162
<i>I.2.b. La Basilique du Forum Colonial de Tarragone (Hispania, Tarraconensis)</i>	166
<i>I.2.c. Le Sebasteion d'Aphrodisias ou la mise en avant des empereurs Julio-Claudiens vainqueurs des nations</i>	172
<i>I.2.d. Les statues-colonnes de la Façade des Captifs de Corinthe</i>	192
<b>I.3. Conclusion</b>	197
<b>II. ... A CELLES DES PROVINCES ORIENTALES ROMAINES : IDENTIFICATION PAR LES MONNAIES</b>	200
<b>Introduction : La monnaie, un support déterminant pour l'identification</b>	200
<b>II.1. La péninsule balkanique</b>	203
<i>II.1.a. Achaia</i>	203
<i>II.1.b. Epirus</i>	205
<i>II.1.c. Macedonia</i>	205
<i>II.1.d. Moesia</i>	208
<i>II.1.e. Thracia</i>	211

<b>II.2. L'Asie Mineure</b>	212
<i>II.2.a. Asia</i>	212
<i>II.2.b. (Pontus et ) Bithynia</i>	215
<i>II.2.c. Cappadocia</i>	217
<i>II.2.d. Cilicia</i>	219
<i>II.2.e. Cyprus</i>	222
<i>II.2.f. Galatia / Phrygia</i>	222
<i>II.2.g. Lycia – Pamphylia</i>	224
<b>II.3 Le Proche-Orient</b>	224
<i>II.3.a. Arabia</i>	224
<i>II.3.b. Armenia</i>	227
<i>II.3.c. Assyria</i>	229
<i>II.3.d. Iudaea</i>	229
<i>II.3.e. Mesopotamia</i>	233
<i>II.3.f. Osroena</i>	233
<i>II.3.g. Phoenice</i>	233
<i>II.3.h. Syria</i>	235
<b>II.4. La région nord-est du continent africain</b>	236
<i>II.4.a. Aegyptus</i>	236
<i>II.4.b. Creta</i>	238
<i>II.4.c. Cyrenaïca (Libia)</i>	238
<b>II.5. Synthèse</b>	240
<i>II. 5.a. Les consuls et les empereurs</i>	240
<i>La République</i>	240
<i>Les Julio-Claudiens</i>	241
<i>Les Flaviens</i>	241
<i>Trajan</i>	243
<i>Hadrien</i>	244
<i>Antonin le Pieux</i>	248

<i>Les Sévères</i>	250
<i>Les empereurs de l'anarchie militaire ou « usurpateurs »</i>	250
<i>Les Tétrarques et l'Antiquité Tardive</i>	252
<b>II. 5.b. Les tenues vestimentaires et couvre-chefs</b>	254
<b>II.6. Conclusion</b>	258

## **PARTIE III : ETUDE DES PERSONNIFICATIONS DES PROVINCES ORIENTALES EN CONTEXTE ARCHITECTURAL**

### **I. LES PERSONNIFICATIONS DES PROVINCES ORIENTALES ATTESTEES**261

<b>I.1. Dans l'architecture publique les temples, sanctuaire et arcs</b>	262
<b><i>I.1.a. Les reliefs de l'Hadrianeum de Rome (Italie)</i></b>	262
<i>Relief 1 : Arabia</i>	263
<i>Relief 2 : Dacia ou Phrygia</i>	265
<i>Relief 3 : Phrygia ou Dacia</i>	266
<i>Relief 4 : Britannia, Dacia ou Thracia</i>	267
<i>Relief 5 : Mesopotamia, Syria ou (Cilicia -) Cyprus</i>	269
<i>Relief 6 : Iudaea ou Pannonia</i>	271
<i>Relief 7 : Thracia ou Phrygia</i>	272
<i>Relief 8 : Libia</i>	273
<i>Relief 9 : Moesia ou Thracia</i>	274
<i>Relief 10 : Scythia ?</i>	275
<i>Relief 11 : Dacia ou Phrygia</i>	277
<i>Relief 12 : Armenia ou Scythia</i>	278
<i>Relief 13 : Germania</i>	280
<i>Relief 14 : Gallia</i>	281
<i>Relief 15 : Mauretania</i>	281

<i>Relief 16 : Africa</i>	283
<i>Relief 17 : ?</i>	283
<i>Relief 18 : ?</i>	284
<i>Relief 19 : ?</i>	284
<i>Reliefs 20, 21 et 22 : Provinces inconnues</i>	285
<i>Relief 23 : Pannonia ou Iudaea</i>	285
<i>Relief 24 : Cappadocia</i>	285
<i>Relief 25 ? : Roma ?</i>	286
<b><i>I.1.b. Les inscriptions du Temple de Caelestis à Dougga (Afrique Proconsulaire)</i></b>	287
<b><i>I.1.c. Le relief de l'Arc de Trajan à Bénévent (Italie)</i></b>	288
<b><i>I.1.d. Le relief de l'Arc de Galère à Thessalonique (Macédoine)</i></b>	294
<b>I.2. Représentations sur l'architecture à la fois publique et privée : les thermes</b>	296
<b><i>I.2.a. La mosaïque des Thermes des provinces à Ostie (Italie)</i></b>	296
<b><i>I.2.b. La mosaïque des Thermes E d'Antioche (Syrie)</i></b>	299
<b>I.3. Représentations sur l'architecture privée : les <i>uillae</i> et <i>domus</i></b>	306
<b><i>I.3.a. La fresque de la Villa de Fannius Sinistor à Boscoreale (Italie)</i></b>	306
<b><i>I.3.b. La mosaïque de la Villa d'Africa à El-Jem (antique Thysdrus) (Afrique Proconsulaire)</i></b>	311
<b><i>I.3.c. La statue de la Villa Tiburtina d'Hadrien à Tivoli (Italie)</i></b>	316
<b><i>I.3.d. Les fresques de la Villa de Terpsichore à Valence (Tarragonaise, Hispanie)</i></b>	319
<b><i>I.3.e. La mosaïque de la Maison de la Cilicie à Seleucia-Pieria (Syrie)</i></b>	326
<b><i>I.3.f. La mosaïque de la Villa privée à El Mas 'Udiye (Syrie)</i></b>	331
<b><i>I.3.g. Les mosaïques de la Villa de Belkis (antique Seleukeia-Zeugma) (Syrie)</i></b>	336
<b>II. LES PERSONNIFICATIONS DES PROVINCES INCERTAINES ET ERRONÉES</b>	344
<b>II.1. Les représentations incertaines</b>	344
<b><i>II.1.a. Ethnies ou provinces</i></b>	344

<i>Les reliefs du Théâtre de Cordoue (Hispania Baetica)</i>	344
<i>Les Statues-colonnes du Temple de Domitien à Éphèse (Asie)</i>	345
<b>II.1. b. Les représentations des îles : la vision mythologique entre l'île et la province</b>	350
<i>La mosaïque de Chypre et Nea Paphos</i>	351
<i>La mosaïque de Thésée à Nea Paphos (Chypre)</i>	353
<b>II.1.c. Libia : entre divinité et personnification de provinces</b>	356
<i>Tête de statue de Libia à Benghasi</i>	356
<i>Bas-relief de Cyrène au British Museum</i>	358
<b>II.2. Les représentations erronées</b>	360
<b>II.2.a. Le bas-relief de Carthage.</b>	360
<b>II.2.b. Les mosaïques des exèdres nord et sud du promenoir de la Villa del Casale à Piazza Armerina</b>	379

## **PARTIE IV- ANALYSE DES PERSONNIFICATIONS DES PROVINCES ORIENTALES EN CONTEXTE ARCHITECTURAL**

<b>I- PAR TYPE DE MONUMENT ET PROVINCE ORIENTALE ILLUSTRÉE</b>	391
<b>I.1. Les monuments accueillant les représentations</b>	391
<i>I.1.a. Les monuments publics : les sanctuaires, temples et arcs</i>	396
<i>I.1.b. Monuments entre public et privé : les thermes ou bains</i>	403
<i>I.1.c. Les monuments privés : les uillae et domus</i>	406
<i>I.1.d. Conclusion</i>	418

<b>I.2. Les provinces orientales représentées</b>	419
<i>I.2.a. Aegyptus</i>	421
<i>I.2.b. Armenia</i>	429
<i>I.2.c. Cappadocia</i>	430
<i>I.2.d. Cilicia</i>	431
<i>I.2.e. Cyrenaïca (Libia) et Creta</i>	431
<i>I.2.f. Iudaea</i>	432
<i>I.2.g. Macedonia</i>	433
<i>I.2.h. Mesopotamia</i>	433
<i>I.2.i. Syria</i>	435
<b>II. AUTRES ÉLÉMENTS D'ÉTUDE</b>	437
<b>II.1. Par propriétaires</b>	437
<i>II.1.a. Les monuments publics : les sanctuaires, temples et arcs</i>	437
<i>II.1.b. Monuments entre public et privé : les thermes et bains</i>	442
<i>II.1.c. Les monuments privés : les uillae</i>	442
<b>II.2. Par type de support (mosaïque, fresque, relief, sculpture, ...) et composition de l'ensemble</b>	448
<i>II.2.a. La mosaïque</i>	448
<i>II.2.b. Le relief</i>	450
<i>II.2.c. La fresque</i>	452
<i>II.2.d. La statue</i>	453
<i>II.2.e. Conclusion</i>	455
<b>II.3. Par période chronologique</b>	456
<b>II.4. Par localisation</b>	464

**III- L'UTILISATION DES REPRÉSENTATIONS DES PROVINCES ORIENTALES DANS L'ARCHITECTURE** 469

**III.1. La raison économique : entre la culture et le commerce agricoles** 470

**III.2. La raison géographique ou localisation des monuments ou un culte** 482

**III.3. La raison historique : un moyen de marquer son attachement à un homme illustre.** 486

**III.4. La raison militaire : montrer la soumission d'une province** 494

**III.5. La raison pacifiste : la volonté de mettre en avant l'unité d'un empire** 497

**CONCLUSION**

**L'iconographie des provinces romaines orientales : un modèle repris ?** 501

*\* Province, continent ou divinité ?* 501

*\* Nation ou province ?* 502

*\* Série monétaire Hadrien : province, cité et contrées voisines* 504

*\* La tychè* 505

*\* Deux allégories différentes identiques* 506

**Hadrien ou l'unification d'un empire composé de provinces** 507

**Une province captive ou loyale ?** 509



# **BIBLIOGRAPHIE**

<b>LISTE DES ABRÉVIATIONS BIBLIOGRAPHIQUES</b>	<b>514</b>
Des institutions et/ ou éditeurs	514
Des ouvrages généraux	514
Des périodiques	515
Des corpus	516
Sources antiques	517
Autres	517
<b>LES SOURCES ANTIQUES</b>	<b>517</b>
Sources littéraires antiques citées	517
<b>CATALOGUE SUR L'ÉPIGRAPHIE ET LES MONNAIES</b>	<b>529</b>
Épigraphie	529
Sources sur la numismatie	529
<b>BIBLIOGRAPHIE GENERALE</b>	<b>533</b>

## PAGES ANNEXES

<b>ILLUSTRATIONS</b>	583
<b>LES CORPUS</b>	819
<b><i>CORPUS DES REPRÉSENTATIONS DES NATIONS</i></b>	821
<b>Fiche A</b> : Les <i>quattuordecim nationes</i> de Coponius : du Théâtre de Pompée au « <i>Porticus ad nationes</i> »	823
<b>Fiche B</b> : Les « <i>tituli gentium</i> » du <i>Forum</i> d'Auguste	827
<b>Fiche C</b> : Les <i>nationes</i> de la « Colonnacce » du <i>Forum</i> de Nerva à Rome	830
<b>Fiche D</b> : La frise des <i>ethnies</i> de l' <i>Ara Pacis</i>	834
<b>Fiche E</b> : Les reliefs de la Basilique du <i>Forum</i> Colonial de Tarragone	836
<b>Fiche F</b> : Les bas-reliefs du <i>Sebasteion</i> d'Aphrodisias	841
<b>Fiche G</b> : Les statues-colonnes de la Façade des Captifs de Corinthe	859
<b><i>CATALOGUE DES MONNAIES ILLUSTRANT DES PROVINCES ORIENTALES ROMAINES</i></b>	865
<i>Aegyptus</i>	866
<i>Achaea</i>	866
<i>Arabia</i>	869
<i>Armenia</i>	871
<i>Asia</i>	875
<i>Assyria</i>	877
<i>(Pontus et) Bithynia</i>	878
<i>Cappadocia</i>	881

<i>Cilicia</i>	885
<i>Creta</i>	887
<i>Cyprus</i>	888
<i>Cyrenaïca (Libia)</i>	888
<i>Epirus</i>	889
<i>Galatia (Phrygia)</i>	889
<i>Iudaea</i>	891
<i>Lycia-Pamphylia</i>	902
<i>Macedonia</i>	902
<i>Mesopotamia</i>	905
<i>Moesia</i>	907
<i>Phoenice</i>	913
<i>Syria</i>	913
<i>Thracia</i>	914

***CORPUS DES PERSONNIFICATIONS DES PROVINCES ORIENTALES***

<b><i>EN CONTEXTE ARCHITECTURAL (ATTESTÉES, INCERTAINES ET ERRONÉE)</i></b>	915
<b>Fiche 1</b> : Les panneaux de <i>Hadrianeum</i> à Rome	916
<b>Fiche 2</b> : Les inscriptions du portique du sanctuaire de <i>Caelestis</i> à Dougga ( <i>Thugga</i> )	942
<b>Fiche 3</b> : Le relief de l'Arc de Trajan à Bénévent	947
<b>Fiche 4</b> : Le relief de l'Arc de Galère à Thessalonique (Salonique)	950
<b>Fiche 5</b> : La mosaïque des Thermes des provinces à Ostie	955
<b>Fiche 6</b> : La mosaïque <i>Gè et Karpoi</i> des Thermes E d'Antioche	959
<b>Fiche 7</b> : La fresque de la <i>Villa</i> de Fannius Sinistor à Boscoreale	963
<b>Fiche 8</b> : La mosaïque de Rome et ses provinces à El-Jem	967
<b>Fiche 9</b> : La statue de la <i>Villa Tiburtina</i> d'Hadrien à Tivoli (Tibur)	972
<b>Fiche 10</b> : Les fresques et inscriptions de la <i>Domus</i> de Terpsichore à Valence	975
<b>Fiche 11</b> : La Maison de la Cilicie à Seleucia-Pieria	981
<b>Fiche 12</b> : La mosaïque de l'Euphrate-Roi d'El Mas 'Udiye	986

<b>Fiche 13</b> : La « mosaïque des provinces » de Zeugma / Belkis-Seleukeia de l'Euphrate	990
<b>Fiche 14</b> : Les reliefs du Théâtre de Cordoue	998
<b>Fiche 15</b> : Les statues-colonnes du Temple de Domitien à Ephèse	1001
<b>Fiche 16</b> : La mosaïque de Paphos et Chypre	1004
<b>Fiche 17</b> : La mosaïque de Thésée à Nea Paphos	1008
<b>Fiche 18</b> : La tête de statue de Libia	1011
<b>Fiche 19</b> : Le relief de Cyrène au British Museum	1013
<b>Fiche α</b> : Le relief de Carthage	1016
<b>Fiche β</b> : Les mosaïques des exèdres du promenoir, <i>Villa del Casale</i> , <i>Piazza Armerina</i>	1020



# **PARTIE I : INTRODUCTION : ASPECTS HISTORIQUES ET ICONOGRAPHIQUES**

## **INTRODUCTION :**

Nombreux sont les ouvrages à se pencher plus ou moins directement sur le sujet mais aucune étude n'a été effectuée sur l'ensemble des personnifications des provinces en rapport avec l'architecture. Certes des monographies ont été faites sur un monument avec son ensemble iconographique, mais aucune n'a jamais repris toutes les personnifications des provinces existantes en lien avec les divers monuments sur lesquels elles se trouvent. C'est pour cette raison que j'ai choisi d'effectuer cette recherche en reprenant les divers catalogues des personnifications des provinces établis au cours du XXe siècle, avec son rapport à l'architecture.

Jusqu'à présent, dans de nombreuses études, l'iconographie est étudiée et classée suivant le sujet traité. Dans peu de cas on s'intéresse précisément à l'environnement de cette image, sauf dans un cas précis, celui de l'étude d'un monument en particulier, mais dans un ensemble de lieux géographiques, de types de monuments, cela n'a jamais été effectué.

Une image ne se situe pas à un emplacement précis sans raison, elle se trouve à un endroit qui lui correspond, où elle a une signification particulière. L'illustration n'avait pas juste pour but de décorer, elle était présente afin de transmettre un message. Il ne faut pas oublier que durant l'antiquité les livres n'étaient pas accessibles à tous car une grande partie de la population ne savait ni lire ni écrire et que seule une minorité avait ce privilège. L'image, elle, pouvait être « lue » sans aucune notion de lecture, ou presque.

Comme le dit si bien Claude Nicolet<sup>1</sup> « Peindre et écrire sont des opérations complémentaires et de même type » en parlant de la géographie, « le vocabulaire des géographes de l'Antiquité est donc tout comme celui des modernes, aussi un langage : il

---

1 NICOLET 1988, p. 9 - 10.

n'utilise pas seulement les mots, mais aussi les signes et les images, les symboles et même les couleurs » comme pour la Table de Peutinger. Ce langage des images est également valable quel que soit son support iconographique. Les images représentent un discours accessible à tous, elles sont universelles. Michel Feugère résume très bien cette idée en une phrase simple : « Ce type de monument (commémoratif) est avant tout, pour son concepteur antique, le support d'un message qui devra être immédiatement intelligible au destinataire »<sup>2</sup>. C'est pourquoi, sur les monnaies qui constituent un support circulant dans tout l'Empire, les représentations sont nommées par leur légende - comme nous le verrons par la suite<sup>3</sup>. Ce support qui circule entre toutes les mains est un moyen de rendre une image familière et dans ce cas d'identifier une personnification de province en associant des attributs à celle-ci. Chaque figuration avait une signification précise qui parlait à la population. Elle permettait au peuple de comprendre un message et servait également à se souvenir.

Une image a un sens, mais celui-ci est renforcé par l'architecture qui la supporte, et par le lieu où elle se trouve. Par exemple, sur un bâtiment privé, celui d'un boucher, l'iconographie se rapporte à son métier. De même sur le Parthénon d'Athènes figure la procession effectuée en l'honneur de la divinité Athéna à qui le temple est dédié. Dans le Temple d'Olympie se trouve la statue de Zeus, divinité maîtresse du sanctuaire. L'iconographie et l'architecture forment un tout. L'image peut donner des indications sur le monument et le monument peut permettre de comprendre l'image.

L'idée que je me fais de l'étude iconographique en rapport avec l'architecture à laquelle elle est rattachée, est exprimée à merveille par Gilbert-Charles Picard dans *l'Art Romain*<sup>4</sup> : « Une première conséquence de cet état de choses est que l'œuvre romaine doit être considérée comme un tout, et non analysée en éléments relevant de techniques distinctes. Certes l'état de ruine où nous sont parvenus les monuments nous oblige souvent à n'en considérer qu'un aspect. Mais c'est fausser les perspectives que d'étudier par exemple la sculpture sans tenir compte de l'architecture, et d'analyser une à une les fresques pompéiennes sans les replacer dans leur contexte. Pensons à Versailles où Louis XIV a joué en somme un rôle à peu près

---

2 FEUGÈRE 1993, p. 39.

3 Cf. p. 200 – 260.

4 PICARD 1962, p. 4 - 5.

comparable à celui d'un bâtisseur romain ; n'enlèverait-on pas tout intérêt aux statues du parc, aux trophées de l'attique, ou aux plafonds peints en les considérant comme des œuvres indépendantes ? Bien des jugements pessimistes sur l'art romain, en particulier sur la sculpture en ronde-bosse, résultent de ce malentendu initial. L'étude de l'art romain doit donc être celle d'un aspect de la psychologie sociale de ce peuple. ».

Pourquoi ne pas avoir fait ce travail plus tôt ? Janusz Ostrowski et ses prédécesseurs<sup>5</sup> ont accompli un travail remarquable en effectuant un catalogue regroupant toutes les personnifications des provinces romaines connues. Ce travail nous permet d'avoir à disposition la quasi-totalité des figurations des provinces romaines. Bien entendu, depuis l'ouvrage d'Ostrowski en 1990, de nouvelles figurations ont été retrouvées ou identifiées, ce qui nécessite de ma part une étude et une identification de nouvelles représentations jusqu'alors non répertoriées, mais une bonne partie de ce travail a été effectuée. Cela me permet, après une rapide étude et mise à jour du catalogue, de me baser principalement sur l'étude architecturale des monuments en rapport avec les illustrations. C'est pour cette raison que dans mon catalogue, l'iconographie n'est pas classée par provinces, comme cela a toujours été le cas dans les catalogues, mais par type de monuments. Il serait en effet inutile de refaire le même travail que les ouvrages précédents. Les personnifications sont classées selon les divers types de monuments avec leur cadre privé ou public, leurs fonctions religieuses, militaires, commémoratives ...

En plus du contexte architectural, j'étudie dans un second temps le contexte urbanistique avec la position du monument en question dans la cité, mais également la cité où il se trouve, ainsi que la province. Par exemple il est intéressant de savoir pourquoi la représentation de la province d'Égypte figure dans les thermes des quatre saisons à Ostie.

J'ai choisi de traiter tout particulièrement l'iconographie des provinces orientales de l'Empire romain car une partie des provinces occidentales a été étudiée dans la thèse de Fabiola Salcedo intitulée *Africa, iconografia de una provincia romana*, soutenue en 1996<sup>6</sup>. Il aurait été inconcevable d'effectuer une étude sur les personnifications des provinces

---

5 OSTROWSKI 1990 ; BIENKOWSKI 1900 ; JATTA 1908 ; TOYNBEE 1967.

6 SALCEDO 1996.



occidentales sans traiter de l'Afrique. Malgré tout, il reste important d'étudier cette partie de l'Empire romain, c'est pourquoi il serait envisageable de l'effectuer une fois que j'aurais traité la partie orientale.

A travers cette recherche est étudiée l'ensemble de la documentation (iconographique, épigraphique, textuelle), afin d'analyser la dimension sociale, urbanistique et historique des images des provinces à l'époque romaine.

Ce manuscrit se répartit en deux volumes. Dans un premier volume se trouvent la rédaction de la thèse suivie de la bibliographie. Il se compose de la manière suivante :

La première partie de ma recherche comporte toute une introduction sur les aspects historiques et iconographiques. Cela consiste, dans un premier temps, en la présentation de l'histoire du sujet, et des ouvrages traitant particulièrement de l'iconographie des personnifications des provinces romaines. Par la suite seront définis les divers termes utilisés dans la problématique, ainsi que les différences existantes dans le vocabulaire qui nomme les différents peuples, selon qu'ils sont plus ou moins proches de Rome, avant d'expliquer la raison pour laquelle Rome a fait de ces territoires des provinces romaines. En second lieu, toujours dans cette partie consacrée à l'aspect historique, j'effectue l'historique de chaque future province romaine, donnant à chacun une identité différente qui se fera ressentir lorsque Rome l'intégrera dans son territoire. Dans la troisième et dernière sous partie de l'aspect historique, ce sont les origines de l'iconographie des provinces qui sont mises en évidence avec leurs différents modes de représentations. Puis j'effectue toute une étude sur le support monétaire qui représente les provinces romaines orientales. Sur les monnaies figure la légende qui nomme la province, ainsi l'identification de chacune d'entre elles est certaine. Le support monétaire ne rentre pas dans le cadre de ma recherche, puisque celle-ci se restreint aux supports liés à l'architecture, mais il permet de reconnaître les différentes personnifications de provinces lorsque celles-ci ne sont pas accompagnées d'inscriptions les nommant. Avec l'étude d'un catalogue établi à partir de cette source, je pourrai par la suite étudier, avec plus de facilité, les différentes personnifications romaines orientales. Cette étude me semble donc essentielle pour introduire mes recherches.

Je consacre une deuxième partie aux représentations qui sont antérieures à celles des provinces. L'iconographie des provinces présente dans l'architecture romaine n'est pas apparue du jour au lendemain sans qu'il n'y ait une évolution d'autres types de représentation, entre autres celles des peuples vaincus. C'est donc ces premières représentations qui semblent en être l'origine que j'étudie à travers une première sous partie. Dans une seconde sous-partie, j'étudie les personnifications des provinces orientales à partir du support monétaire. Bien que celui-ci n'entre pas dans ma recherche du fait qu'il n'ait aucun lien avec l'architecture, ce support est essentiel à mon étude car il permet d'établir une iconographie des provinces orientales qui me permettra par la suite d'identifier les provinces orientales et d'en effectuer mon *corpus*.

Dans une troisième partie, j'en arrive aux personnifications des provinces romaines orientales en expliquant en quoi on reconnaît qu'il s'agit bien de provinces. Il s'agit d'une étude iconographique avec la mise en avant des particularités de chaque représentation permettant d'identifier la province. Dans une première sous-partie j'étudie les représentations de provinces orientales attestées, avant d'en venir aux représentations de provinces orientales incertaines dans une deuxième sous-partie et deux exemples de représentations erronées, considérées comme des représentations de provinces orientales à tort.

Dans une quatrième et dernière partie, j'effectue toute une étude sur les différentes personnifications des provinces orientales réunies dans mon catalogue. Dans un premier temps je traite de l'architecture qui est un des principaux thèmes de mon sujet de recherche. Pour cela je suis le plan de mon catalogue basé sur l'étude de l'architecture publique, puis à la fois publique et privée, et enfin l'architecture privée. Par la suite, toujours dans la première sous-partie, je traite des provinces représentées et cela dans l'ordre alphabétique. Avec cette vision province par province, habituellement étudiée dans la bibliographie traitant du sujet, cela donne une autre perspective et permet de voir l'évolution iconographique de chaque province figurée.

Dans une seconde sous-partie, sont traités la fonction du propriétaire ou du commanditaire du monument en question, les supports utilisés pour les différentes représentations, des périodes chronologiques concernées et des provinces où ont été découvertes les allégories.

Cette étude nous permet d'avoir différents points de vue sur la question, faisant apparaître certains détails qui ouvrent sur de nouvelles questions.

Enfin, dans une troisième sous-partie, j'étudie la raison pour laquelle les personnifications des provinces ont été figurées. En ressortent cinq grands thèmes. On peut y voir un rapprochement avec les différents éléments précédemment étudiés.

En conclusion viennent enfin les questions qui sont issues de cette étude à savoir s'il existe une représentation typique des provinces orientales romaines. Ces questions reprennent l'ensemble de ma recherche et mettent en avant les différents problèmes rencontrés sur l'« iconographie des provinces orientales », allant jusqu'à se demander s'il existe bien cette iconographie existe bien. On verra que ce n'est pas forcément le cas. Je terminerais enfin rapidement sur l'impact qu'ont eu ses représentations sur les mondes modernes et contemporains et de quelle manière et dans quels cas on les retrouve sur l'architecture.

Dans un second volume concernant les annexes à la rédaction, sont regroupés les illustrations ainsi que les différents *corpus* nécessaires à l'étude du sujet. Les *corpus* composent le catalogue présenté sous forme de fiches pour les différentes représentations de nations et provinces traitées, et de catalogue pour les monnaies traité dans l'ordre alphabétique des provinces concernées.

# I. PROBLÉMATIQUE

## Introduction :

Bon nombre de termes utilisés à l'époque romaine ont changé de signification. C'est pourquoi il est nécessaire de les redéfinir dans leur sens d'origine. Adopter une vision antique permet de déterminer la signification de termes tels que provinces (*prouincia*), nations (*nationes*) ou encore barbares (*barbari*) durant l'antiquité. Prenons l'exemple de la couronne, *corona*, qui, à l'époque archaïque antique avait une valeur à la fois religieuse et militaire. Ce terme a évolué vers toutes sortes de significations jusqu'à symboliser de nos jours la monarchie à travers la royauté, bien loin de l'aspect militaire. La couronne du vingtième siècle correspond bien plus à la couronne de l'antiquité tardive et byzantine, ceinte de pierres précieuses, contrairement à celle d'origine en feuillage naturel puis en métaux précieux. Il en est de même pour le triomphe qui était une cérémonie, dans l'antiquité romaine, qui célébrait une victoire sur un peuple ennemi, permettant à un général d'être honoré pour avoir obtenu une prestigieuse victoire sous ses auspices. À l'époque contemporaine, le triomphe devient un moyen de désigner une « victoire » aussi bien physique que morale (bien plus morale), que ce soit sur un être animé ou non, une idée, *etc.* Son sens premier est celui de réussite, d'un succès et non plus un honneur spécifique décerné.

Il me semble essentiel de débiter cette recherche par l'aspect historique afin de se mettre dans le contexte avant d'en venir au sujet même de la recherche. Ainsi toutes les notions nécessaires à sa compréhension sont expliquées et permettent de mettre en avant les liens qui se sont plus ou moins formés avec Rome et dans quelles conditions. On comprend alors en quoi consiste la province romaine, par quel moyen elle l'est devenue, mais aussi les différences qui existent entre chacune d'elles vis-à-vis de Rome suivant leur évolution historique.

## I.1. Histoire des études sur les personnifications des provinces romaines

Depuis la fin du XIXe siècle l'iconographie symbolique dans l'art classique est un sujet qui intéresse les chercheurs, mettant en avant l'existence de personnifications de lieux géographiques (villes, pays, fleuves, montagnes). Le premier à effectuer une étude basée sur la classification de ces personnifications fut Percy Gardner<sup>7</sup>, en 1888, avec les représentations des villes et pays dans l'art grec. Parmi ces figurations, Gardner distingua quatre modes de représentations : la divinité protectrice (un exemple : Athéna pour la Cité d'Athènes), le héros fondateur (Cyrénè ou *Aegina*), la figuration allégorique (la personnification d'*Asia* pour l'Asie) et la *Tychè* ou *Fortuna*. En ce qui concerne notre étude, c'est le troisième type de représentation, la personnification, qui retient notre attention.

En 1900, le Polonais Piotr Bieńkowski innove dans la vision de la personnification avec son étude sur les images barbares. Il tente dans son ouvrage de définir la différence entre les personnifications grecques et romaines<sup>8</sup>.

Il effectue une classification des différentes représentations des barbares et des personnifications provinciales en constituant des groupes. Il constate ainsi que les figures se répartissaient en deux grands groupes : la *prouincia capta*, c'est à dire en attitude de soumission, et la *prouincia pia fidelis*, non soumise. Ces groupes se composent de diverses représentations. Pour la *prouincia capta*, il distingue les figures assises ou debout. Pour la *prouincia pia fidelis*, la distinction est plus complexe car il ne s'agit pas juste d'une position mais d'une façon de représenter le personnage soit selon l'idéal grec, soit en Amazone, soit à travers l'idée nationale de la province en question. Pour ce second groupe ce n'est donc pas la position mais de l'habit revêtu par la personnification qui fait la différence. On remarque alors que le modèle de la *prouincia pia fidelis* est plus complexe que celui de la *prouincia capta*. Par rapport à Percy Gardner, Piotr Bieńkowski a étudié les personnifications non pas comme la représentation d'un pays mais comme un personnage symbolisant l'ensemble des habitants de la nation concernée tel que le voyaient les Romains. Il s'agit alors d'une personne concrète, qui symbolise une réalité, contrairement à une personnification de fleuve qui humanise un élément naturel.

---

7 GARDNER 1888, p. 47 – 81.

8 BIENKOWSKI 1900.

Huit ans plus tard, Michele Jatta effectua une étude basée uniquement sur les représentations des provinces romaines<sup>9</sup>. Son étude, fondée essentiellement sur les publications de Percy Gardner et de Piotr Bieńkowski, contredit la division des différents types de représentations effectuée par Piotr Bieńkowski. Il ne proposa pas deux grands groupes avec des sous-divisions mais cinq groupes. Comme Piotr Bieńkowski, il réunit dans un groupe les représentations de la *prouincia capta*, mais pour ce qui est de la *prouincia pia fidelis*, cela est différent. Alors que le chercheur polonais considérait la *prouincia pia fidelis* en plusieurs sous parties, Michele Jatta parle bien d'une *prouincia pia fidelis* mais uniquement pour ce que Piotr Bieńkowski qualifie de modèle « national ». Michele Jatta détermine également les groupes du type militaire, du type idéal - avec les attributs gréco-romains - et du type légionnaire, mais les différencie du type de *prouincia pia fidelis*. Il répertorie les représentations certaines avant de regrouper celles qui ne le sont pas, en finissant par traiter celles qui sont erronées. De son point de vue, la *prouincia pia fidelis* n'est symbolisée que sous la forme de la province représentée avec ses attributs nationaux, vêtements et armes, et non sous la forme gréco-romaine ou celle de l'amazone. Il s'agit donc de la province qui conserve les caractéristiques qu'elle possédait déjà avant sa romanisation.

Dans un article de 1931 sur « un bas-relief de Sour Djouad, et l'iconographie des provinces romaines dans l'Empire »<sup>10</sup>, Jean Bayet étudie l'iconographie des provinces romaines. Sur le relief de Sour Djouad comprenant les personnifications des provinces d'Afrique, de Maurétanie et de Numidie, il suit la distinction établie par Michele Jatta, mais en mettant en évidence le « conflit » qui existe entre la généralisation du type grec et la spécificité du type romain des symboles géographiques des différentes provinces. Il remarque que dès l'utilisation des personnifications de provinces on retrouve une accumulation de symboliques qui, dès le IIe siècle, sera suivie par une période de dispersion, avant une banalisation et un appauvrissement de ces symboles au IIIe siècle.

Paul Strack<sup>11</sup> a, quant à lui, tenté de classer ces représentations provinciales à partir du support monétaire. Dans son étude, il s'intéresse à la période du IIe siècle ap. J.C., tout

---

9 JATTA 1908.

10 BAYET 1931, p. 40 – 74.

11 STRACK 1931 - 1937.

particulièrement avec les empereurs Trajan, Hadrien et Antonin le Pieux, à raison d'un volume par empereur. Comme Michele Jatta, il distingue cinq types de représentations des provinces, mais ceux-ci ne sont pas les mêmes. Il inclut dans un premier groupe la représentation de *Tellus* comme figuration de la province, ce que Piotr Bieńkowski et Michele Jatta n'avaient pas fait. Pour trois autres groupes, il reprend les mêmes caractéristiques que les études antérieures avec la figure idéale gréco-romaine, l'amazone et la figure nationale. Mais dans un cinquième groupe il adopte la figure masculine, qui reste rare, comme une figuration du captif représentant un prisonnier, jusqu'alors considérée comme une personnification de la province. Selon lui, ces divers types marquent l'évolution d'un pays et de sa pacification allant de *Tellus* représentant le pays entièrement romanisé, à celle de la figure masculine du captif qui représente un territoire à peine pacifié. Dans ce cas s'agit-il vraiment des personnifications des provinces ? Comme nous le verrons par la suite, le captif ne représente pas une province, mais le prisonnier d'un pays soumis à Rome et qui ne deviendra pas pour autant, par la suite, une province romaine, ou du moins, pas obligatoirement dans les années qui suivent.

Jocelyn Toynbee<sup>12</sup>, étudiante de Percy Gardner, remet à jour, par le biais de sa thèse de doctorat soutenue en 1934, l'étude des personnifications des provinces en se basant essentiellement sur les représentations de l'époque d'Hadrien et sur certaines représentations de son successeur, Antonin le Pieux. Son travail, qui reste encore de nos jours une référence, permet de voir en quoi consistait la vision des Romains sur les provinces qui formaient un ensemble dans l'Empire romain. Elle démontre principalement dans sa recherche que la sculpture de cette époque était basée sur un prototype grec classique, avec le retour de l'idéal, dû en grande partie à l'intérêt que portait Hadrien au monde grec et à son art.

Elle dénonce également les études antérieures qui se basaient principalement sur la posture de la figure et sur le type de vêtements porté. Elle effectue une nouvelle analyse des représentations en les étudiant par le biais de deux groupes réunissant les représentations réalistes et celles qui sont idéalisées. Pour cela elle donne deux origines à ces groupes. Selon elle, la figuration réaliste est une image romaine alors que la figuration idéale est une reprise de l'art grec. Elle opte plus pour la figuration idéale adoptée par les Romains, mais cette vision n'a rien d'innovante car il n'est pas ignoré qu'Hadrien avait un intérêt certain pour l'art

---

12 TOYNBEE 1967.

grec et qu'il le développa généreusement durant son principat. Le seul point pouvant être critiqué dans la thèse de Jocelyn Toynbee est qu'elle considère que l'art grec est nettement privilégié à l'époque romaine à travers l'idéalisation de la figure, or pour en venir à cette conclusion, elle n'étudie que l'art du II<sup>e</sup> siècle ap. J.C. qui s'avère être un siècle où l'art grec est réutilisé avec grand intérêt. Si l'auteur s'était plus attardé sur les représentations des siècles précédents, son interprétation aurait été tout autre. D'ailleurs, Janusz Ostrowski reproche à Toynbee d'avoir volontairement peu étudié le I<sup>er</sup> siècle, et ainsi d'avoir ignoré volontairement les exemples qui n'allaient pas dans le sens de sa recherche<sup>13</sup>.

A travers les monnaies émises sous Hadrien, elle met en évidence trois façons majeures de représenter les provinces avec les types *prouincia*, *aduentus* et *restitutor*<sup>14</sup>.

De nombreux chercheurs se sont penchés sur les personnifications des provinces, mais pour la plupart, leur étude consista juste à répertorier les différentes personnifications retrouvées sous forme de catalogue, province par province, comme on le retrouve dans les diverses encyclopédies traitant du sujet<sup>15</sup>.

Roland Smith effectue l'étude complète de l'architecture du *Sebasteion* d'Aphrodisias, ainsi que des reliefs qui y ont été retrouvés à travers un article de 1987 et un autre qui complète les données en 1988, en s'étendant plus sur les reliefs représentant des ethnies<sup>16</sup>. Sur le portique nord se trouvaient également des représentations d'ethnies, non pas figurées comme soumises, mais simplement, accompagnées d'éléments leur étant caractéristiques. Celles-ci représentent en majorité des nations qui ont été vaincues par Auguste. Sur l'autre portique, au sud, on peut voir sur certains panneaux, une nation vaincue dans une attitude de

---

13 OSTROWSKI 1990, p. 35 ss.

14 Pour plus de détails voir Partie II.2. ... A celles des provinces orientales romaines : identification par les monnaies : p. 200 – 260.

15 C'est le cas de tous les auteurs ayant rédigé des articles dans les encyclopédies *EEA* et *LIMC* : BALTY 1984 – 1 ; BALTY 1984 – 2 ; BALTY 1984 – 3 ; BALTY 1994 ; CAHN 1990 ; GANSCHOW 1992 ; GRUNAUER-VON HOERSCHELMANN 1981 ; GRUNAUER-VON HOERSCHELMANN 1986 ; HOUGHTALIN 1997 ; JENTEL 1981 ; TOURATSOGLU 1992 ; VOLLKOMMER 1988 ; VOLLKOMMER 1990 ; COMOTTI 1960 ; ROCCHETTI 1958 – 1 ; ROCCHETTI 1958 – 2 ; ROCCHETTI 1958 – 3 ; ROCCHETTI 1958 – 4 ; ROCCHETTI 1958 – 5 ; ROCCHETTI 1959 – 1 ; ROCCHETTI 1959 – 2 ; ROCCHETTI 1961 ; SALETTI 1966 ; SGATTI 1959.

16 SMITH 1987, p. 88 - 138 ; SMITH 1988, p. 50 - 77.



soumission, accompagnant l'empereur victorieux, sous des traits divinisés. A partir de cette étude, Roland Smith met en avant la présence d'une telle iconographie des ethnies sur une architecture entreprise par des mécènes, dans une cité d'Asie Mineure, iconographie annonçant une iconographie des provinces.

En 1990, Janusz Ostrowski<sup>17</sup> complète le catalogue des personnifications des provinces, ce qui permet d'avoir, près d'un siècle après Piotr Bińkowski, une mise à jour de toutes les représentations des provinces à partir des découvertes qui ont eu lieu durant le XXe siècle. Comme l'indique Janusz Ostrowski, il est juste de faire la part des choses entre la catégorie « réaliste » de Jocelyn Toynbee, la catégorie « ethnographique » de Piotr Bińkowski et la catégorie idéalisée, reprise aux Grecs. Pour chacune des représentations, il fait une rapide présentation de l'illustration avec le support, le matériau utilisé, la datation, les lieux de découverte et de conservation, une brève bibliographie ainsi qu'une rapide description pour la plupart d'entre elles. Les illustrations sont classées par provinces représentées elles-mêmes classées par ordre alphabétique. Chaque province illustrée comporte un commentaire final qui reprend les caractéristiques de la grande majorité des figurations comprises dans la partie, cela afin de mieux voir comment cette province était illustrée et selon les périodes. Ce commentaire est néanmoins bienvenu. Dans ce qu'il identifie comme « personnifications des provinces romaines », l'auteur inclut les représentations de figures masculines captives ne pouvant être que celles de barbares. Le commentaire prend donc en compte des représentations qui n'ont pas lieu d'être incluses. Ce catalogue constitue néanmoins une base de données qui permet d'étayer le mien.

En 1999 Claudio Parisi Presicce aborde le sujet dans un article à la fin de l'ouvrage de Maria Sapelli<sup>18</sup>. Il distingue deux modes de représentations. Le premier est celui qui montre un ou plusieurs habitants d'une nation ou d'une province sous la forme de prisonniers de guerre. Ils sont figurés au côté d'un trophée ou d'un amas d'armes, avec parfois la personnification de la victoire ou la présence de l'Empereur. Dans ce cas, les figures sont illustrées sous la forme soumise. Dans le second mode de représentation les figures ne sont plus soumises mais « sereines » avec des attributs distinctifs permettant de les identifier en dehors de la légende.

---

17 OSTROWSKI 1990.

18 PARISI - PRESICCE 1999, p. 83 - 105.

Mon catalogue reprend donc une partie des personnifications présentées dans les inventaires constitués au cours du XXe siècle avec des ajouts et des suppressions. Il est constitué, pour chaque représentation, d'une fiche reprenant la présentation qui inclut les renseignements suivants : le support, la ou les province(s) concernée(s), sa localisation sur le monument, sa datation, le ou les matériau(x) utilisé(s), la technique, les dimensions, l'état actuel, le lieu et la date de découverte, la conservation actuelle et une description de la représentation. Vient ensuite une présentation de l'architecture dans laquelle est incluse l'illustration avec les noms antique et moderne du monument, son type architectural, sa localisation, sa datation, son état actuel, son architecture, ses antécédents et la localisation précise de l'illustration sur celui-ci. Tous ces éléments permettent une meilleure compréhension de l'image et sa signification par rapport à l'architecture, de laquelle elle ne peut se détacher. Comme il est indiqué en introduction, rien n'était fait au hasard à l'époque romaine et toute illustration insérée dans l'architecture était confectionnée afin de s'y inclure totalement. Nous justifierons par la suite la raison de cette volonté d'étudier de façon très étroite les représentations avec l'architecture qui les supporte.

Jusqu'à maintenant, les représentations des provinces ont donc été étudiées selon trois critères différents, sachant que chaque ouvrage ne reprend qu'un seul de ces critères, à l'exception de Jocelyn Toynbee.

La majorité des catalogues se base sur une répartition des figurations par provinces. C'est le cas des ouvrages de Piotr Bienkowski, Michele Jatta, ou encore Janusz Ostrowski. D'autres ont choisi de ne traiter qu'une seule province comme le fit Fabiola Salcedo avec son étude iconographique sur l'*Africa* romaine<sup>19</sup>.

Jocelyn Toynbee, quant à elle, traite non seulement d'une période précise, celle de l'empereur Hadrien, mais également par province, tout en incluant quelques exemples sortant de cette période pour effectuer des comparaisons et des liens par province. Sachant que cette période est la plus riche en ce qui concerne l'iconographie des provinces, cet ouvrage constitue à ce jour un des catalogues les plus fournis qui existe avec celui de Janusz Ostrowski.

La troisième étude rencontrée est celle d'un monument en particulier. On retrouve ainsi l'analyse des représentations des nations sur le *Sebasteion* d'Aphrodisias dans des articles

---

19 SALCEDO 1996.

de Roland Smith ou encore l'étude des reliefs des provinces de l'*Hadrianeum* dans les ouvrages de Hans Lucas, Anna Maria Pais, Maria Sapelli<sup>20</sup>. Dans ce cas il y a bien une recherche sur l'iconographie en contexte architectural mais uniquement pour un monument, il n'y a donc aucun comparatif effectué, ou de mise en relation des localisations, et divers architectures et supports utilisés.

Quoi qu'il en soit, aucun de ces ouvrages ne se base sur le contexte architectural d'un ensemble de représentations comprises sur plus d'un monument. Pour avoir une étude complète des personnifications des provinces, il est nécessaire d'étudier à la fois les diverses représentations à travers les catalogues déjà constitués, mais surtout de les mettre en rapport avec l'architecture et l'urbanisme dans lequel elles s'insèrent à travers le temps, ce qui permet ainsi de voir leur évolution à travers les siècles.

## **I.2. Définition d'une personnification de province**

### ***I.2.a. La figure allégorique de la personnification***

Le terme de « personnification » ne date pas de l'époque antique, contrairement aux termes allégories, attributs et symboles. Son apparition se fait durant la Renaissance à partir du terme latin, *persona* : masque, personne et de *facio* : faire. Malgré tout, nous pouvons faire le rapprochement de ce terme avec celui de *προσωποία* qui apparaît dans le théâtre grec. Ce mot a pour racine *πρόσωπον* qui a la même signification que le latin *persona*<sup>21</sup>. Dans la dramaturgie grecque, la *προσωποία* signifiait que les paroles étaient prononcées par un acteur qui portait un masque. Même si pour la personnification il y a cette idée de représenter quelque chose de conventionnel, le caractère dramaturgique disparaîtra et par la suite ce terme est employé dans les arts plastiques.

On retrouve pourtant ces incarnations chez les grands auteurs grecs, Homère et Hésiode, avant même la mise en place du drame théâtral. L'apparition de ces entités s'effectue avec le besoin, de la part des auteurs, de simplifier des idées, sans les décrire longuement. Une fois

---

20 LUCAS 1900 ; PAIS 2000 ; SAPELLI 1999.

21 GAFFIOT 2000, sv. « *persona* », p. 1175 – 1176.

l'incarnation présentée, elle peut faire un grand nombre d'apparitions sans qu'il soit nécessaire de la présenter à chaque fois.

La personnification est identifiée grâce à l'attribut qui se présente sous la forme d'un objet, d'un animal, voire d'une figure humaine. Par exemple, un des attributs de Zeus / Jupiter est le foudre. L'attribution d'un élément permet l'identification de la personnification et plus ils sont nombreux, plus il est facile de procéder à sa distinction, car un attribut peut parfois être rapproché de plusieurs identités.

Une personnification est, dans le langage courant, la représentation d'une chose abstraite ou inanimée sous les traits d'une personne<sup>22</sup>. Elle est issue de l'allégorie qui consiste à présenter un élément sous une autre forme, mais elle ne montre pas les mêmes caractéristiques. Alors que la personnification définit une image conventionnelle d'idées, de phénomènes ou de faits concrets sous la forme humaine, accompagnée d'attributs, l'allégorie reprend les personnifications et les symboles, qui dans un tout donnent une autre idée. Par exemple la personnification de la saison d'été, donnera, accompagnée des autres personnifications des saisons, l'allégorie du cycle naturel de l'année<sup>23</sup>.

En latin, le terme le plus approprié à la personnification est le *simulacrum*. Durant l'antiquité, il existe plusieurs formes de représentations. Les divinités forment en quelque sorte des personnifications puisqu'elles représentent des éléments avec Aphrodite / Vénus pour l'amour, Arès / Mars pour la guerre ... mais il ne s'agit là que d'une forme non aboutie. Les divinités peuvent représenter une figuration mais sans que ce soit leur fonction originelle. Elles figurent avant tout un personnage bien précis auquel peuvent s'apparenter des éléments, mais elles ne les représentent pas directement. De plus, suivant la cité où elle se trouve, une divinité n'aura pas forcément le même rôle. Ainsi Artémis symbolise la fécondité en Orient, alors que dans d'autres cités, elle est la déesse chasseresse.

---

22 LE PETIT ROBERT 1987, sv. « personnification », p. 1410.

23 LE PETIT ROBERT 1987, sv. « allégorie », p. 50.

La personnification d'une province a pour but de figurer l'espace géographique qu'est la province romaine, sous l'apparence d'une femme, comportant des attributs qui sont typiques de la région géographique concernée et de son histoire. Elle peut être représentée de diverses façons, dans des attitudes ou vêtements différents suivant le message que veut faire passer son commanditaire.

### ***1.2.b. La *prouincia romana* : de la fonction au territoire***

Après avoir vu ce qu'est une personnification, il semble essentiel de définir la province romaine afin de pouvoir déterminer les personnifications des provinces romaines.

Quand on définit de façon simplifiée la province romaine, on parle de territoire géographique étant gouverné, avec une administration qui lui est propre, par Rome. Cette explication n'est pas tout à fait exacte car selon les périodes, la province aura une situation différente. Que ce soit, sous la République, sous Auguste ou sous Dioclétien, la province n'aura pas le même statut.

*Prouincia* est un terme latin formé de la particule *pro* qui signifie « en avant, devant » et de *uincere* « par la victoire » ou *uincire* « de maintenir dans l'obéissance des vaincus rattachés à la symmachie romaine, les sujets et les tributaires annexés au territoire, mais situés encore en dehors du pur pays romain, le territoire romain (*pro, uicti, ou uincti*) »<sup>24</sup>.

Lorsque l'on parle de *prouincia*, la première chose qui nous vient à l'esprit est le territoire administratif romain qui comporte des limites géographiques avec des frontières bien définies ; or la définition de *prouincia* n'est pas aussi simple. Cet amalgame est dû à notre vision moderne. De nos jours le terme de province désigne un pays, un état ou encore une région, un territoire délimité par une frontière. Pour la France, la province désigne l'ensemble du territoire français, à l'exception de la capitale, Paris et sa région. On a calqué cette vision moderne pour la Rome antique avec Rome étant la capitale comme Paris, l'Italie semblable à la région parisienne, et les provinces romaines étant la province.

---

24 PERSON 1878, p. 4.

Le terme de *prouincia* désigne, à la base, la fonction, le rôle d'un magistrat qui a pour charge de régir un territoire ou toute autre mission qui lui est confiée<sup>25</sup>. Claude Nicolet en donne la

---

25 On voit cette signification par exemple dans TITE LIVE, *Ab Vrbe Cond.*, XXVII, 22 : « *Vtrique consulibus Italia decreta prouincia est et duo consulum prioris anni exercitus - tertius Venusiae tum erat, cui Marcellus praefuerat - ita ut ex tribus eligerent duo quos uellent, tertius ei traderetur qui Tarentum et Sallentini prouincia euenisset. ceterae prouinciae ita diuisae: praetoribus, P- Licinio Varo urbana, P- Licinio Crasso pontifici maximo peregrina et quo senatus censuisset, Sex- Iulio Caesari Sicilia, Q- Claudio {Flamini} Tarentum. prorogatum imperium in annum est Q- Fulvio Flacco ut prouinciam Capuam quae T- Quincti praetoris fuerat cum una legione obtineret. prorogatum et C- Hostilio Tubulo est ut pro praetore in Etruriam ad duas legiones succederet C- Calpurnio. prorogatum et L- Veturio Philoni est ut pro praetore Galliam eandem prouinciam cum iisdem duabus legionibus obtineret quibus praetor obtinisset. quod in L- Veturio, idem in C- Aurunculeio decretum ab senatu, latumque de prorogando imperio ad populum est qui praetor Sardiniam prouinciam cum duabus legionibus obtinuerat. additae ei ad praesidium prouinciae quinquaginta longae naues quas P- Scipio ex Hispania misisset. et P- Scipioni et M- Silano suae Hispaniae suique exercitus in annum decreti. Scipio ex octoginta nauibus quas aut secum ex Italia adductas aut captas Carthagine habebat quinquaginta in Sardiniam tramittere iussus, quia fama erat magnum naualem apparatus eo anno Carthagine esse : ducentis nauibus omnem oram Italiae Siciliae Sardiniaeque impleturos. et in Sicilia ita diuisa res est: Sex- Caesari exercitus Cannensis datus est : M- Valerius Laeuinus - ei quoque enim prorogatum imperium est - classem quae ad Siciliam erat nauium septuaginta obtineret; adderet eo triginta naues quae ad Tarentum priore anno fuerant; cum ea centum nauium classe si uideretur ei praedatum in Africam traiceret. et P- Sulpicio ut eadem classe Macedoniam Graeciamque prouinciam haberet prorogatum in annum imperium est. de duabus quae ad urbem Romam fuerant legionibus nihil mutatum. supplementum quo opus esset ut scriberent consulibus permissum. » (trad. de M. Nisard, 1864 : « (...) A ces deux consuls, un décret donna l'Italie comme « province », avec les armées des consuls de l'année précédente - la troisième, qu'avait commandée Marcellus, était alors à Venusia - avec la faculté de choisir, sur ces trois armées, les deux qu'ils voudraient, et de donner la troisième au magistrat à qui Tarente et les Sallentini écherraient comme « province ». Les autres « provinces » furent ainsi réparties : pour les préteurs, Publius Licinius Varus eut la préture urbaine, Publius Licinius Crassus, grand pontife, la préture pérégrine et la mission où le sénat l'enverrait, Sextus Julius César la Sicile, Quintus Claudius Flamen Tarente. On prorogea pour un an le commandement de Quintus Fulvius Flaccus, pour tenir avec une légion la « province » de Capoue, qu'avait eue le préteur Titus Quinctius; on prorogea aussi celui de Caius Hostilius Tubulus, pour succéder, en Étrurie, comme propréteur et commandant de ses deux légions, à Caius Calpurnius ; on prorogea aussi celui de Lucius Veturius Philo, pour garder, comme propréteur, cette même « province » de Gaule et ces deux mêmes légions qu'il avait eues comme préteur. Le même décret que pour Lucius Veturius, sur la prorogation du commandement, fut pris par le sénat et proposé au peuple pour Caius Aurunculeius, qui, comme préteur, avait tenu la « province » de Sardaigne avec deux légions; on lui donna en outre, pour défendre cette « province », cinquante navires de guerre que Publius Scipion enverrait d'Espagne. Publius Scipion et Marcus Silanus, eux aussi, virent un décret leur affecter pour un an*

définition suivante : « ce terme désigne au départ la sphère de responsabilité d'un magistrat : *prouincia*, ce peut-être aussi bien le soin de mener la guerre contre tel ennemi, dans tel secteur, qu'une juridiction ou une tâche administrative ; ce n'est que très progressivement que se dégage l'aspect territorial des provinces extérieures »<sup>26</sup>. Jean-Marie Bertrand se pose la question de la véritable signification du mot *prouincia* sur le plan politique<sup>27</sup>. Selon lui, le terme *prouincia* est utilisé par Tite Live pour désigner la localisation d'un peuple, son territoire<sup>28</sup>.

Mais le terme de *prouincia* désigne-t-il bien un territoire ? Dans quels cas retrouve-t-on ce terme ? Et à quelle fréquence ? En effet, à l'origine, le terme de *prouincia* ne désigne pas un territoire mais une fonction.

Par la suite, *prouincia* sera le terme donné par le Sénat pour désigner une campagne où un magistrat supérieur exerce son *imperium*, c'est à dire le droit de combattre sous ses auspices. Ainsi des contrées telles que la Sicile<sup>29</sup>, la Sardaigne – Corse, l'Espagne et la Macédoine furent des provinces avant même de le devenir en tant que territoire romain. Vers la fin du IIIe siècle av. J.C., dès 227, alors que la Sicile et la Sardaigne-Corse sont déjà des provinces romaines, la *prouincia* devient petit à petit un commandement ou la « possession » d'un peuple effectué par un magistrat hors d'Italie.

---

leur « province » d'Espagne et leurs armées ; on ordonna à Scipion, sur les quatre-vingts vaisseaux qu'il avait amenés avec lui d'Italie ou pris à Carthagène, d'en envoyer cinquante en Sardaigne, parce que le bruit courait qu'on faisait, cette année, de grands préparatifs navals à Carthage, qu'on s'y disposait à couvrir de deux cents navires toutes les côtes d'Italie, de Sicile et de Sardaigne. En Sicile, on arrangea les choses ainsi : Sextus César reçut l'armée de Cannes ; Marcus Valerius Laevinus - à lui aussi, on avait prorogé son commandement - garderait la flotte de soixante-dix bâtiments qui était sur les côtes de Sicile ; il y ajouterait les trente vaisseaux qui étaient à Tarente l'année précédente ; avec cette flotte de cent navires il irait, s'il le jugeait bon, faire du butin en Afrique. A Publius Sulpicius aussi, pour qu'il gardât, avec la même flotte, les « provinces » de Macédoine et de Grèce, on prorogea pour un an son commandement. Pour les deux légions qui étaient près de Rome, on ne changea rien. »).

26 NICOLET 1978, p. 910 ss.

27 BERTRAND 1989, p. 191 – 215.

28 TITE LIVE, *Ab Vrbe Cond.*, V, 12, 6 : « *Volsci prouincia* » (trad. de M. Nisard, 1864 : « chez les Volsques ») ; *Ibidem*, II, 54, 1.

29 TITE LIVE, *Ab Vrbe Cond.*, III, 4. Tite Live indique que deux cents ans avant que la Sicile ne devienne une province, en 462 av. J.C., Quintus Fabius Vibulanus reçut du Sénat le commandement de la guerre chez les Éques comme *prouincia*.

Chaque province est régie en fonction de la *Lex prouincialis* qui lui est propre. Cette loi est rédigée par le général qui a vaincu le peuple, dont il veut faire de son territoire une province, nécessitant l'approbation du Sénat. Une fois la *Lex prouincialis* acceptée, elle considère la province comme étant une propriété du peuple romain, *praedium populi romani*.

Toutes les provinces n'ont pas le même rapport avec Rome, il en existe deux catégories. D'un côté il y a les *prouvinciae liberae* ou *immunes*, qui ont déclaré avoir les mêmes amis et ennemis que Rome avant leur conquête par celle-ci. Elles sont perçues comme des alliées de Rome, pouvant battre monnaie. De l'autre côté figurent les *ciuitates* qui paient le *stipendium*<sup>30</sup>, qui ont été hostiles à Rome avant leur conquête et doivent payer un impôt. Elles sont organisées et contrôlées par Rome d'où le terme de villes sujettes qui leur est attribué.

Une fois la province organisée, elle est gouvernée par un *praetor* qui est élu par le peuple pour une période d'un an. A la tête des troupes, qui se trouvent sur le territoire en question, il est assisté par un *quaestor*, nommé par le peuple romain et par des *legati* qu'il nomme.

Avec le nombre croissant des provinces au fil des siècles, seront nommés gouverneurs des sénateurs qui sortent de leur charge de magistrat, à défaut du nombre suffisant de *legati*. Ces magistrats deviendront alors des *pro praetore* et des *pro consule*. A chaque changement de magistrats à Rome, le sénat désigne deux provinces consulaires qui seront à la charge des magistrats sortant et nomme les titulaires de toutes les autres provinces. Cette attribution des provinces s'effectue par un *Senatus consultum de prouinciis ordinandis*. En 81 av. J.C., suite à une décision de Sylla, tous les gouverneurs de provinces doivent être des magistrats sortis de leur charge et non plus en partie des *legati*.

En 27 av. J.C., Auguste mettra en place une réforme des provinces qui consiste au partage des provinces entre l'empereur et le sénat<sup>31</sup>. A ce moment là, le territoire romain était composé de dix-huit provinces<sup>32</sup>, dont huit dans la partie orientale (PL. I). Apparaissent

---

30 BRIZZI - MARTIN 2010, p. 17 - 18 ; ROSTOVITZ 1957, p. 195 - 196 ; ROSTOVITZ 1988, p. 163 - 164.

31 LEPELLEY 1998, p. 169 ss.

32 Sur les *Res Gestae Augusti* figurent les noms de Rome, de l'Italie et de quatorze territoires nommés comme provinces (*Achaia, Aegyptus, Africa, Asia, Cyrenae, Gallia (sic), Germania, Hispaniae (sic), Illyricum, Macedonia, Narbonensis, Pisidia, Sicilia et Syria*). La Pisidie correspond à la Cilicie, quant à la Bithynie, elle n'est pas mentionnée alors qu'elle devint une province romaine en 74 av. J.C., soit bien avant le dépôt



alors deux types de provinces suivant leur situation. : les *prouvinciae Senatus et populi* sont gouvernées par des magistrats sortis de leur charge, et les *prouvinciae Caesaris* attribuées à l'Empereur<sup>33</sup>.

Une nouvelle réforme aura lieu en 293 ap. J.C. sous Dioclétien avec le morcellement des provinces existantes, suite à la tentative de gouverneurs de provinces de se faire proclamer empereur. Auparavant, il avait été mis en place la décision de ne plus créer de provinces et l'Empire romain était déjà vaste et difficile à gérer pour l'Empereur, face à des gouverneurs ambitieux. Aurélien alla jusqu'à abandonner la province de Dacie qu'il ne maîtrisait pas entièrement.

Les gouverneurs détenaient à la fois les pouvoirs civils et militaires, mais afin que le *Princeps* puisse faire face à une révolte militaire, les deux pouvoirs sont divisés entre deux personnes, le civil aux *praesides* et le militaire aux *duces*.

De quarante-quatre provinces en 210 ap. J.C., on passe à quatre-vingt-seize provinces en 293 ap. J.C. qui étaient réparties en douze diocèses, sous la forme de quatre préfectures, deux pour l'Occident (celles de Gaule et d'Italie) et deux pour l'Orient (celles d'Illyricum et d'Orient) (PL. II). Les provinces seront alors gouvernées par des vicaires.

### I.3. Barbares, nations et *gentes* dans les textes historiques

Le terme latin de *barbarus* (*a, um*) que nous traduisons par barbares, provient du grec Βάρβαρος<sup>34</sup>. Les Grecs utilisaient ce terme pour désigner tous les étrangers, y compris les Latins. Néanmoins, avant de devenir un peuple, les Grecs constituaient diverses cités, on

---

du « Testament » d'Auguste aux Vestales en 13 ap. J.C. L'absence de la Galatie, de la Mésie et de la Judée peut s'expliquer par le fait que ces territoires devinrent provinces romaines en 25 av. J.C. 4 et 6 ap. J.C. et que les *Res Gestae* parlent certainement de l'état de l'Empire lorsqu'il devint *princeps* en 27 av. J.C..

33 Sur les proconsuls, leur autorité et le pouvoir de l'empereur à l'époque impériale : MILLAR 1966, p. 156 - 166. Fergus Millar pense que la division entre provinces sénatoriales et impériales est une conception moderne qui, à proprement parlé, n'existait pas à ce moment. D'ailleurs aucune source antique ne fait clairement mention de cette subdivision, pourtant certaines parlent de *prouvinciae populi romani* et non de provinces sénatoriales ; MILLAR 1989, p. 93 – 97.

34 GAFFIOT 2000, p. 209.

parlait alors d'Hellènes et ceux-ci n'étaient pas étroitement liés les uns aux autres. Comme l'indique Edmond Levy à propos des dires de Thucydide<sup>35</sup> : « Comme nous supposons, *barbaros* ne désignait pas à l'origine les non-Grecs, comment les désignait-on et cherchait-on seulement à les distinguer ? On ne pouvait évidemment le faire que si l'on avait corrélativement une désignation du monde grec »<sup>36</sup>. Le terme n'est pas systématique pour désigner les barbares. Ainsi nous le fait remarquer Hérodote<sup>37</sup> qui indique que les Spartiates utilisaient le terme de ξείνους pour nommer les barbares.

---

35 THUCYDIDE, I, 3, 3 : « τεκμηριοῖ δὲ μάλιστα Ὅμηρος· πολλῶ γὰρ ὕστερον ἔτι καὶ τῶν Τρωικῶν γενόμενος οὐδαμοῦ τοὺς ξύμπαντας ὠνόμασεν, οὐδ' ἄλλους ἢ τοὺς μετ' Ἀχιλλέως ἐκ τῆς Φθιώτιδος, οἵπερ καὶ πρῶτοι Ἕλληνας ἦσαν, Δαναοὺς δὲ ἐν τοῖς ἔπεσι καὶ Ἀργείους καὶ Ἀχαιοὺς ἀνακαλεῖ. οὐ μὴν οὐδὲ βαρβάρους εἶρηκε διὰ τὸ μηδὲ Ἕλληνάς πω, ὡς ἐμοὶ δοκεῖ, ἀντίπαλον ἐς ἐν ὄνομα ἀποκεκρίσθαι. οἱ δ' οὖν ὡς ἕκαστοι Ἕλληνας κατὰ πόλεις τε ὅσοι ἀλλήλων ξυνέεισαν καὶ ξύμπαντες ὕστερον κληθέντες οὐδὲν πρὸ τῶν Τρωικῶν δι' ἀσθένειαν καὶ ἀμειξίαν ἀλλήλων ἀθρόοι ἔπραξαν. » (Trad. de Jean Voilquin : « Homère le montre parfaitement ; bien qu'il eût vécu bien longtemps encore après la prise de Troie, nulle part, il n'appela Hellènes l'ensemble des Grecs ; les seuls qu'il appelle ainsi sont les compagnons d'Achille venant de la Phthiotide, qui étaient effectivement les premiers Hellènes ; pour les autres il emploie, dans ses vers, le nom de Danaens, d'Argiens et d'Achéens. Il n'utilise pas non plus l'expression de Barbares, pour la raison qu'il n'y avait pas encore, à ce qu'il me semble, une seule expression correspondante pour les Hellènes. Ces peuples donc qui reçurent peu à peu le nom d'Hellènes, d'abord cité par cité, c'est-à-dire par groupe d'individus de même langue, puis tous ensemble, n'entreprirent rien en commun avant la guerre de Troie, en raison de leur faiblesse et de leur manque de relations »).

36 LEVY 1984, p. 10.

37 HÉRODOTE, IX, 11 : « ταῦτα λεγόντων τῶν ἀγγέλων, οἱ ἔφοροι εἶπαν ἐπ' ὄρκου καὶ δὴ δοκέειν εἶναι ἐν Ὀρεσθείῳ στείχοντας ἐπὶ τοὺς ξείνους. ξείνους γὰρ ἐκάλεον τοὺς βαρβάρους. » (trad. de Pierre-Henri Larcher : « Les députés ayant ainsi parlé, les éphores leur dirent avec serment que les troupes de Sparte étaient en marche contre les étrangers (tel était le nom qu'ils donnaient aux Barbares), et qu'ils les croyaient déjà arrivées à Orestium »). Il faut rappeler la situation entre les Spartiates et les Athéniens afin de mieux comprendre l'utilisation de ce terme. En effet, Athènes fit appel à Sparte pour combattre à ses côtés. Les Spartiates n'intervenant pas immédiatement et Athènes ayant subi entre-temps plusieurs attaques, les premiers utilisèrent le terme de ξείνους afin de dramatiser la situation, ce qui peut montrer qu'ils avaient conscience de leur culpabilité. Il est plus que probable que les Spartiates utilisaient le terme de Βάρβαρος/οι, surtout pour qualifier les Perses. Ainsi, l'utilisation de ξείνους était purement stratégique et non un terme habituellement utilisé par les Spartiates. Dans ce passage, Hérodote ressent le besoin de faire mention de ce terme utilisé par la cité spartiate, mais il est impossible de savoir s'il avait conscience ou non de cette utilisation stratégique car il n'en fait pas mention. On peut néanmoins supposer qu'il en est fortement fait allusion et que les Hellènes qui lisaient son texte avaient connaissance de cela.

Le mot même était négatif<sup>38</sup> et indiquait, dans un premier temps, des individus qui ne parlaient pas la langue grecque. Ainsi, ayant pour langue maternelle une autre que le grec, ils ne le maîtrisaient pas et donc le bredouillaient en faisant *bar-bar*<sup>39</sup>. Le premier à utiliser un terme proche de celui de Βάρβαρος, est Homère qui utilise le mot Βάρβαροφώνων pour désigner les Cariens<sup>40</sup>. Ce terme met bien en avant la distinction effectuée à partir d'un langage utilisé. Les auteurs grecs associent le terme avec la barbarie sous sa forme négative, d'abord avec Aristote<sup>41</sup> qui l'associe naturellement à l'esclavage, et par la suite développée par Isocrate<sup>42</sup>. D'autres ne soutiennent pas cette opinion comme Antiphon<sup>43</sup>, Platon<sup>44</sup>, Euripide<sup>45</sup> ou encore Eratosthène<sup>46</sup> qui vont jusqu'à inverser la tendance en ayant des propos négatifs sur les Grecs et / ou positifs sur les barbares.

---

38 A l'exception de Plaute qui utilise *barbarus* pour désigner le Romain ou l'Italien et *barbaria* pour désigner l'Italie, sans aucune notion péjorative : PLAUTE, *Curculio*, 150 ; *Idem*, *Miles gloriosus*, 211 ; *Idem*, *Mostellaria*, 828 ; *Idem*, *Poenulus*, 598 ; *Idem*, *Stichus*, 193 ; *Idem*, *Feneratrix*, fr. 72. Cf. DUMONT 1984, p. 69 - 77.

39 Il existe une autre supposition sur l'origine étymologique du mot Βάρβαρος, qui est tout aussi cohérente. En sumérien le terme bar-bar signifie « étranger ». Cette thèse avait été établie par SKODA 1981, p. 111 - 126 ; et reprise par LEVY 1984, p. 5 - 14 ; et plus récemment par ROUSSEAU 1995, p. 15 - 26.

40 HOMÈRE, *Iliade*, II, 867 : « Καρῶν ἠγήσατο Βάρβαροφώνων ». Le terme de Βάρβαρος / ος ne peut être utilisé à proprement parlé par l'auteur puisque les Grecs ne constituent pas une unité, comme il le sera par la suite. Ainsi le terme barbare prend naissance avec l'unification d'un peuple et non de simples « tribus ». Il existe toute une problématique sur ce terme utilisé par Homère, à savoir s'il y avait une conscience de la Grèce et des Grecs ou non, déjà très controversée à l'époque antique : cf. LEVY 1984, p. 5 - 14.

41 ARISTOTE, *Politique*, I, 2, 1252 b 5 - 9.

42 ISOCRATE, *Panegyrique*, 150 - 152.

43 ANTIPHON, fgt.44 B2, Diels : « la nature nous a créés semblables, barbares et Grecs », cf. SKODA 1984, p. 124.

44 PLATON, *Politique*, 262 c - d : « L'étranger : voici. Nous avons fait comme si, voulant diviser en deux le genre humain, on en faisait le partage à la manière de la plupart des gens d'ici, qui séparent la race hellénique de tout le reste, comme formant une unité distincte, et, réunissant toutes les autres sous la dénomination unique de barbares, bien qu'elles soient innombrables, qu'elles ne se mêlent pas entre elles, et ne parlent pas la même langue, se fondent sur cette appellation unique pour les regarder comme une seule espèce ».

45 EURIPIDE, *Andromaque*, 173, 243, 261, 649, 665, 870 ; *Idem*, *Hécube*, 328, 877, 1129, 1200 ; *Idem*, *Hélène*, 191-192, 224, 234, 257, 274, 276, 295, 501, 598, 600, 650, 666, 743, 789, 800, 863-864, 1042, 1100, 1117, 1132, 1210, 1258, 1380, 1507, 1594, 1604 ; *Idem*, *Hercule furieux*, 416 ; *Idem*, *Ion*, 1159 ; ... ;

Les Romains étaient considérés par les Hellènes comme étant des Barbares. Selon Michel Dubuisson, dans un premier temps ce terme ne serait pas dû à une différence de langage mais à « leurs démêlés avec les États grecs à partir de la fin du IIIe siècle » donnant « au mot Βάρβαροι employé à leur sujet – comme auparavant dans le cas des Perses – une valeur de plus en plus fréquemment péjorative »<sup>47</sup>. Néanmoins, les Romains n'étaient pas étrangers à l'hellénisme car leur culture connaissait quelques points communs avec les Grecs et certains Grecs voyaient Rome comme une « cité grecque »<sup>48</sup>. C'est pourquoi ceux-ci reprirent le terme de Βάρβαρος, pour en faire *barbarus* tout en y apportant quelques modifications pouvant être perçues par eux-mêmes comme étant une évolution<sup>49</sup>. Ils n'avaient, en effet, aucun intérêt à rester des barbares, pourtant ils étaient divisés sur la question. D'un côté se trouvaient ceux qui voulaient s'inclure, avec les Grecs, dans le monde

---

SAÏD 1984, p. 27 - 52, où il montre que la frontière qui sépare le Grec du barbare peut être aisément franchie.

46 Cité par STRABON, *Géographie*, I, 4, 9 : « Ἐπὶ τέλει δὲ τοῦ ὑπομήματος οὐκ ἐπαινέσας τοὺς δίχα διαιροῦντας ἅπαν τὸ τῶν ἀνθρώπων πλῆθος εἰς τε Ἑλληνας καὶ βαρβάρους, καὶ τοὺς Ἀλεξάνδρῳ παραινοῦντας τοῖς μὲν Ἑλλησιν ὡς φίλοις χρῆσθαι τοῖς δὲ βαρβάροις ὡς πολεμίοις, βέλτιον εἶναί φησιν ἀρετῆ καὶ κακίᾳ διαιρεῖν ταῦτα. Πολλοὺς γὰρ καὶ τῶν Ἑλλήνων εἶναι κακοὺς καὶ τῶν βαρβάρων ἀστείους, καθάπερ Ἰνδοὺς καὶ Ἀριανούς, ἔτι δὲ Ῥωμαίους καὶ Καρχηδονίους οὕτω θαυμαστῶς πολιτευομένους. » (trad. d'Amédée Tardieu, 1909 : « Pour terminer maintenant la présente série de ses Mémoires, Ératosthène rappelle que certains auteurs ont proposé une autre division du genre humain en deux groupes, à savoir les Grecs et les Barbares ; mais, loin de l'adopter, il la compare à ce conseil donné naguère à Alexandre par quelques-uns de ses courtisans, de traiter tous les peuples grecs en amis et en ennemis tous les peuples barbares, et érige en principe que la seule division possible à établir entre les hommes est celle qui a pour base le bien et le mal : « voyez, dit-il, même parmi les peuples grecs, beaucoup sont mauvais, tandis que parmi les Barbares, sans parler des Grecs et des Romains, ces peuples si admirablement constitués, on en compte plus d'un, le peuple indien par exemple et le peuple arien, dont les mœurs sont polies et civilisées. »).

47 DUBUISSON 1984, p. 55.

48 PLUTARQUE, *Camille*, XXII, 2 : à travers Héraclite de Pont « ὡς στρατὸς ἐξ Ὑπερβορέων ἐλθὼν ἔξωθεν ἡρήκοι πόλιν Ἑλληνίδα Ῥώμην, » (trad. de Dominique RICARD : « qu'on reçut d'Occident la nouvelle qu'une armée venue des pays hyperboréens avait pris une ville grecque nommée Rome. »).

49 Bon nombre d'ouvrages d'histoire traite des Barbares à partir du IVe siècle ap. J.C., à l'occasion des invasions dites barbares. Peu sont ceux qui en parlent sur la période entre la fin de République et le Haut-Empire, en dehors d'une introduction rapide sur le sujet.

opposé aux barbares en revendiquant les origines grecques de Rome<sup>50</sup>, de l'autre ceux qui se revendiquaient barbares comme l'affirment les écrits de Plaute<sup>51</sup>.

Par la suite, les Romains reprendront le terme en le latinisant en *barbarus* afin de désigner tous les peuples à l'exception des Grecs et des Romains<sup>52</sup>. Cette réappropriation romaine est due à ce que l'on pourrait qualifier d'hellénisation progressive de la haute société romaine dès le II<sup>e</sup> siècle av. J.C. Les Romains cherchent alors, en quelque sorte, à s'helléniser en suivant la conception grecque du terme « barbare » et en s'excluant de cette catégorie dans laquelle les Grecs les avaient auparavant inclus<sup>53</sup>.

Comme pour les Grecs auparavant, être barbare c'est parler une autre langue que le grec et le latin, cette dernière étant considérée par les Romains comme une langue issue du grec.

Ovide joue avec la notion et montre que la conception de barbare est relative. En effet, il dira « ils parlent, du reste, un langage commun aux deux races, tandis que je suis obligé de recourir aux signes pour me faire comprendre ; je suis ici un barbare, parce ce que l'on ne m'y comprend pas et que les mots latins sont la risée des Gètes stupides »<sup>54</sup>, en parlant de son lieu d'exil, Tomis, en Moésie antique, actuelle Constanta en Roumanie, où la langue

---

50 DENYS D'HALICARNASSE, *Les origines de Rome*, I, 89, 2 ; cf. DUBUISSON 1984, p. 56 et DAUGE 1981, p. 122. Il ne fait référence qu'aux Romains « d'autrefois » mais n'exclut pas une barbarisation à venir. Festus précise bien qu'auparavant tout ce qui n'est pas Grec était barbare, indiquant par la même occasion la raison pour laquelle Plaute définit certains latins de « barbares » : FESTUS XXXII, 14 - 19 L : « *Barbari dicebantur antiquitus omnes gentes exeptis graecis : unde Plautus Naeuium poetam Latinum barbarum dixit* ».

51 Pour Plaute, est barbare tout ce qui n'est pas grec, y compris les Italiques et les Romains, PLAUTE, *Bacchides*, 121 - 123. *Idem* n. 26. Cf. DUMONT 1984, p. 69 - 77.

52 CICÉRON, *Marc.*, 8 ; *Idem*, *Pis.*, 91 ; *Verr.*, 4, 148 ; *Idem*, *Flac.*, 24 ; *Idem*, *Phil.*, 3, 15 ; *Idem*, *Tusc.*, 2, 41 ; *Ibidem*, 2, 52 ; CÉSAR, *Les Guerres civiles*, I, 38, 4 ; *Idem*, *La Guerre des Gaules*, I, 33, 4, pour ne citer que quelques exemples parmi les nombreuses évocations du terme « *barbarus* ».

53 DAUGE 1981.

54 OVIDE, *Tristes*, V, 10, 33 - 38 : « *Hos quoque, qui geniti Graia creduntur ab urbe, / pro patrio cultu Persica braca tegit. / Exercent illi sociae commercia linguae : / per gestum res est significanda mihi. / Barbarus hic ego sum, qui non intellegor ulli, / et rident stolidi uerba Latina Getae ;* » (trad. de Théophile Baudement, 1838 : « Ceux même qui passent pour être d'origine grecque ont échangé le costume de leur patrie contre les larges braies des Perses ; ils parlent, du reste, un langage commun aux deux races, tandis que je suis obligé de recourir aux signes pour me faire comprendre ; je suis même ici un barbare, puisque personne ne m'entend, et que les mots latins sont la risée des Gètes stupides. Souvent, en ma présence, ils disent impunément du mal de moi ; »).

parlée est le grec. Il met en avant le fait que la langue est déterminante dans la notion de barbare ou non barbare<sup>55</sup>.

Mais le terme de barbare ne s'arrête pas à la langue parlée. Certains auteurs nomment ainsi des populations comprises dans l'Empire romain. C'est le cas de Tacite qui, dans *Agricola*, désigne les Bretons comme des barbares alors que la Bretagne est une province romaine depuis 43 ap. J.C., suite au triomphe de Claude<sup>56</sup>. Il réitère ce terme à l'occasion de la révolte de Bouddica<sup>57</sup>, puis dans un autre passage alors que dans le paragraphe précédent il avait évoqué la *prouincia* de Bretagne<sup>58</sup>.

Alain Chauvot parle de l'existence d' « une barbarie aux degrés divers et surtout aux divers visages (y compris internes) »<sup>59</sup>. En effet, plusieurs exemples peuvent être relevés à ce propos. On retrouve une inégalité dans la notion de barbares d'un peuple ennemi à un autre. Ainsi Jules César utilise moins le mot *barbarus* pour désigner les Gaulois qu'il ne le fait pour les Germains et les Bretons<sup>60</sup>, comme si les Gaulois étaient des « Celtes assimilables » à la civilisation romaine. En ce qui concerne les Germains, Jules César les qualifie de barbares afin de justifier son attaque contre Arioviste<sup>61</sup>. Cicéron ne partage pas du tout cette vision du peuple gaulois et en fait les représentants même de la barbarie<sup>62</sup>. N'était-ce pas, de la part de César, une façon pour lui de montrer son influence et son pouvoir sur ce peuple gaulois qu'il rendit moins barbare par la présence de son armée ? Ainsi, le barbare pouvait

---

55 Cf. SADDINGTON 1961, p. 91.

56 TACITE, *Agricola*, XI, 1.

57 TACITE, *Agricola*, XVI, 1.

58 TACITE, *Agricola*, XVI, 4 - 5.

59 CHAUVOT 1998, p. 10.

60 CÉSAR, *La Guerre des Gaules*, I, 31, 33, 41, IV, 10, VI, 10, 42 (pour les Germains), IV, 21, 22, 24, 25, 32, 34 (pour les Bretons), V, 34, 54 (mais pas tous les Gaulois), VI, 34, VIII : sur l'ensemble du livre (pour les Gaulois) ; cf. DAUGE 1981, p. 105 - 110, 121 - 122.

61 CÉSAR, *La guerre des Gaules*, I, 31 : « *Ariouistum autem, (...) Hominem esse barbarum, iraundum, temerarium : non posse eius imperia, diutius sustineri.* » (trad. de M. Nisard, 1965 : « Arioviste, (...) c'est un homme barbare, emporté, féroce; »

62 CICÉRON, *Remerciement à César*, III ; *Idem, Pro Fonteio*, XIII, 30, 14 ; voir également LUCAIN, *Guerre civile*, I, 440 sqq. L'opinion sur les Gaulois est dans ces cas mauvaise et hostile, cela en grande partie en raison des menaces exercées dans le passé par les Gaulois qui s'étaient avérés être un véritable danger pour Rome qui avait eu du mal à en venir à bout.

donc subir une transformation de sa nature au contact des Romains si l'on en croit les propos plus ou moins explicites du dictateur.

Les barbares, tels que les nommaient les Romains, n'avaient pas tous la même dangerosité envers Rome. Un choix est effectué entre le renforcement du *limes* avec plus de moyens militaires et politiques employés, et un isolement face aux barbares. Lorsqu'ils étaient considérés comme dangereux, ils étaient combattus, comme l'a fait Jules César pour les Germains et Trajan pour les Daces. Les peuples de la péninsule italienne ne sont, à aucun moment dans les textes, nommés barbares en raison de leur qualité d'Italiens. Tite Live ne les qualifie jamais de barbares, néanmoins, il les dépeint parfois comme tels<sup>63</sup>. Alain Chauvot s'interroge sur l'absence du qualificatif envers les Italiens qui pourrait exclure totalement le fait qu'ils aient pu être considérés comme tels. Où s'agit-il d'une simple omission de l'auteur ? Ou encore la possible « barbarisation » des Italiens passe-t-elle dans les textes par une simple allusion ? « En général, nous avons conclu à l'absence de Barbarie de ceux qui n'étaient pas explicitement qualifiés de " barbares " »<sup>64</sup>, ce qui peut être de notre part une erreur. Néanmoins l'absence du terme indique que si les Italiens étaient considérés comme barbares, ils ne le sont pas comme ceux nommés ainsi, tels les Gaulois, Bretons, Germains et les Hispaniens aux yeux des Romains. On pourrait parler d'un autre degré de barbares. Il en est de même pour des Romains qui ne respectent pas les valeurs de la romanité. C'est ainsi que Cicéron nomme les Romains qui, selon lui, se détachent de ces valeurs, avec entre autres les conjurateurs Verrès, Antoine ou encore Catilina où il va jusqu'à utiliser le terme de *barbaria*.

Chaque comportement individuel romain vis-à-vis des Barbares dépend avant tout de son savoir, de sa culture, de sa façon de penser, de sa valeur de la vie et de ses mœurs. C'est pourquoi depuis la République, certains n'ont pas la même conception traditionnelle d'un « Romain type », de ce que peut être un Barbare, et qui entre dans cette dernière catégorie. Les textes des différents auteurs latins indiquent bien cette divergence d'esprit. Dès le IV<sup>e</sup> siècle ap. J.C., le terme de barbare prendra un autre sens avec l'inclusion de barbares dans l'Empire.

---

63 TITE LIVE, *Ab Vrbe Cond.*, LXXII, LXXVI, LXXX, LXXXVI.

64 CHAUVOT 1998, p. 12.

Au IV<sup>e</sup> siècle ap. J.C. apparaît, avec le christianisme, une nouvelle conception du barbare. Une des significations du terme barbare sera utilisée afin de désigner un païen en opposition avec la religion obligatoire, le christianisme<sup>65</sup>. En ce qui concerne le barbare « étranger », sa présence dans l'Empire s'intensifie avec une nature bien différente de celle auparavant rencontrée. On parle dès lors, pour une partie d'entre eux, de « barbares impériaux » pour faire part de leur présence qui va jusqu'à leur intégration dans l'armée romaine, armée auparavant constituée exclusivement de citoyens romains. Cette particularité de l'armée romaine débutera au II<sup>e</sup> siècle ap. J.C., mais ce n'est qu'au IV<sup>e</sup> siècle que cette situation se démocratisera.

Même si le barbare éloigné de Rome, retranché dans son territoire, reste inconnu des Romains<sup>66</sup>, le barbare frontalier, basé sur le *limes*, entretient des relations avec Rome<sup>67</sup>.

On retrouve également parfois l'utilisation du terme *barbaricum* / *barbaricus*, qui provient du grec βαρβαριεύς, désignant également un étranger<sup>68</sup>. Auparavant utilisé par Pline pour définir la même notion de *barbarus*<sup>69</sup>, il est dès lors souvent employé afin de désigner en particulier les Phrygiens<sup>70</sup>, mais son apparition durant l'antiquité tardive sert à indiquer l'hostilité qui existe entre les *gentes barbarae*<sup>71</sup> et l'Empire. On le retrouve également pour définir un sauvage sous la plume de Claudianus<sup>72</sup>.

Les termes de *natio* (/iones) et *gens* (/tes) sont quant à eux bien différents de celui de *barbarus*, bien qu'ils puissent définir une même population. Contrairement à *barbarus*, *natio* et *gens* ne sont pas péjoratifs, ils désignent un peuple étranger de façon neutre. Pour indiquer si ces peuples étaient plus ou moins bien perçus par les Romains, on retrouve un autre terme qui s'y rapporte. En témoignent certains textes qui mentionnent les deux termes

---

65 PRUDENCE, *Peristephanon liber*, 2, 4.

66 AMMIEN MARCELLIN, *Hist. de Rome*, XXXI, 4, 1 - 3.

67 WHITTAKER 1989, p. 23 - 50, 81 - 113.

68 Alain Chauvot utilise « le terme de *barbaricum* pour désigner le monde non-romain dans son ensemble », CHAUVOT 1998, p. 12. Voir aussi MILLAR 1983, p. 1 - 23.

69 PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, 15, 56.

70 LUCRÈCE, 2, 500 ; VIRGILE, *Éneid.*, 2, 504.

71 Terme qui désignait alors les peuples qui se trouvaient hors de l'Empire romain.

72 CLAUDIANUS, *In Eutropium*, II, 226 : « *Incipe barbaricae tandem te reddere uitae.* ».



dans une même phrase, ce qui peut confirmer qu'ils ne désignent pas un même type de peuple, pourtant on retrouve le terme de « nation barbare » dans les écrits de Cicéron<sup>73</sup>.

Les termes *natio* et *gens* signifient plus ou moins la même chose. La *natio* désigne le territoire concerné alors que la *gens* concerne le peuple qui occupe ce territoire. Il n'est donc pas étonnant que les auteurs antiques jonglent entre les deux termes pour définir une contrée ni romaine, ni grecque.

Le terme *natio* (*/onis*) désigne une peuplade ou une nation, plus précisément une partie de la population pouvant s'apparenter à un peuple ou à une « race » tout en désignant le lieu dans laquelle elle se situe géographiquement<sup>74</sup>. On pourrait traduire le terme par « né dans une *gens* ». Par la suite, à l'époque chrétienne, ce terme de *nationes* qualifiait les païens<sup>75</sup>, tout comme était utilisé celui de *barbarus*. Dans ce dernier cas, aucune différence entre les deux termes n'était faite mais l'on peut tout de même supposer qu'il existait une nuance entre ceux-ci car le terme de *nationes* pouvait être utilisé pour qualifier des « gentils ».

Quant à *gentes* / *gens*, ce mot désignait à la base les membres constituant une *gens*, une famille régie par le *pater familias*<sup>76</sup>, et cela soit par la naissance, soit par la descendance. En revanche, hors de Rome le terme désigne une race, il est plus restrictif que celui de nation ou de peuple.

---

73 CICÉRON, *De diuinatione*, I, 84 : « *Quid est igitur cur dubitandum sit quin sint ea, quae disputauimus, uerissima, si ratio mecum facit, si euenta, si populi, si nationes, si Graeci, si barbari, si maiores etiam nostri,* » (trad. de Charles APPUHN : Quelle raison avons-nous dès lors de mettre en doute la vérité parfaite de la thèse que j'ai soutenue ? J'ai pour moi la raison, je m'appuie sur des faits, les peuples, les nations, les Grecs, les Barbares, nos propres ancêtres pensent comme moi) ; *Idem, Remerciements à César*, III : « *Domuisti gentis immanitate barbaras, multitudine innumerabilis, locis infinitas, omni copiarum genere abundantis : sed tamen ea uicisti, quae et naturam et condicionem ut uinci possent habebant.* » (trad. de Philippe Remacle : Vous avez dompté des nations barbares, innombrables, répandues dans de vastes contrées, inépuisables en ressources ; mais enfin, ces nations que vous avez vaincues, ni la nature ni leur destinée ne les avaient faites invincibles).

74 CICÉRON, *De Natura deorum*, III, 97 : « *Non mirum : ne ciuitates quidem ; non eas : ne nationes quidem et gentis.* » ; Tacite y fait de nombreuses fois référence dans son ouvrage intitulé *Germania*, afin d'y mentionner des peuples de Germanie ou limitrophe à celle-ci, cf. TACITE, *Germania*, II, 38.

75 TERTULLIEN, *Idol.*, III, 93 : « *si in his tantum delictis iudicaremur, quae etiam nationes decreuerunt uindicanda.* ».

76 Telles les *gentes Iulia, Fabia, Sempronia, Cornelia, etc.*

Tacite utilise le terme *gentes* pour désigner un peuple étranger, non Romain, au même titre que celui de *natio* qu'il utilise dans la même phrase, afin de désigner les barbares germains. A aucun moment il ne fait mention de barbares en utilisant le terme mais le contenu de la phrase laisse entendre un point de vue péjoratif de l'auteur vis-à-vis de ces peuples<sup>77</sup>. Il en est de même pour les Hispaniques dans les écrits de César<sup>78</sup>.

Chacun de ces termes, *barbarus*, *natio* et *gens*, désigne une même idée, celle de non Romains. Néanmoins il subsiste des nuances entre chacun avec une appréciation du peuple en question plus ou moins importante, un regroupement de personnes plus ou moins important, ou un peuple ayant plus ou moins de contacts avec Rome.

Les provinces font partie intégrante du territoire romain comme il a été vu auparavant, or cela n'est aucunement le cas pour les barbares, les *nationes* et les *gentes*. Iconographiquement ces nations sont représentées sous des formes divergentes qui permettent de les distinguer les unes des autres, néanmoins, cela ne s'avère pas toujours le cas. En effet, il arrive parfois que des nations soient représentées de la même façon que certaines provinces à certaines périodes. C'est ce que nous allons voir dans une partie concernant les différentes iconographies utilisées pour la représentation des provinces, des barbares et des *nationes / gentes*.

#### **I.4. La volonté de dominer le monde pour mieux « régner »**

Dès la fin de la République et tout particulièrement au début de l'Empire, il y a une volonté de gouverner la totalité de la terre. Les conquêtes sont à la fois un moyen d'étendre le territoire romain mais également la connaissance géographique des Romains<sup>79</sup>. A la fin du IIe siècle av. J.C. apparaît la notion de « maîtres de l'*oikoumène* » qui semble devenir courante suite au discours de Tiberius Gracchus en 133 av. J.C.<sup>80</sup>. Bien entendu, à cette

---

77 TACITE, *Germania*, 33.

78 CÉSAR, *Bell.Hisp.*, 17, 4.

79 POLYBE, III, 59.

80 TITE LIVE, *Ab Vrbe Cond.*, XXXVIII, 60, 5.

période il ne peut pas s'agir du monde entier, mais ce qu'en retiennent les Romains est la présence de leur armée sur chacun des territoires géographiques connus.

Dans la *Lex Gabinia Calpurnia de insula Deli* de 58 av. J.C., il est fait référence à l' « *orbis terrarum* » à deux reprises<sup>81</sup>. Cette loi donna à Pompée un pouvoir militaire étendu sur toute la Méditerranée<sup>82</sup>. L'année suivante, Pompée bénéficia d'une *cura* exceptionnelle pour le ravitaillement de Rome à partir d'une loi rédigée par les consuls lui confiant « *omnis potestas rei frumentariae toto orbe* »<sup>83</sup>. Pourtant Dion Cassius et Plutarque<sup>84</sup> ne manquent pas de préciser qu'il ne s'agit, en fait, que de l'*orbis romanus* et non *terrarum*, ce qui restreint ce pouvoir à l'Empire romain. Cette loi fit suite à ses trois triomphes remportés en 80 / 79, 71 et 61 av. J.C.<sup>85</sup>, sur l'*oikoumène* romain. Il peut dès lors se considérer comme le « maître du monde » suite à ses triomphes remportés sur les trois continents connus des Romains. Ce prestige sera immortalisé par l'iconographie avec les représentations des *quattuordecim nationes* sous la forme de statues illustrant des nations asiatiques, confectionnées par le sculpteur Coponius<sup>86</sup>, pour le troisième triomphe sur l'Asie<sup>87</sup>. Une inscription était également présente, probablement dans le temple de Vénus situé au sommet du Théâtre de Pompée. Il y était indiqué la liste des peuples sur lesquels Pompée avait triomphé sur le continent asiatique<sup>88</sup>. Même s'il n'a pas vaincu la totalité du monde (les

---

81 *CIL* I<sup>2</sup>, 2500 : inscription bilingue retrouvée à Délos qui reprend la loi par écrit.

82 NICOLET 1980, p. 260 - 287.

83 CICÉRON, *Att.*, IV, 1, 7.

84 DION CASSIUS, *Hist. Rom.*, XXXIX, 9, 13 : « Καὶ ὁ μὲν, ὡσπερ ἐπὶ τοῖς καταποντισταῖς πρότερον, οὕτω καὶ τότε ἐπὶ τῷ σίτῳ πάσης αἰθῆς τῆς οἰκουμένης, τῆς ὑπὸ τοῖς Ῥωμαίοις τότε οὕσης, ἄρξεν ἔμελλε. » (trad. de E. Gros, 1850 : Ainsi, à l'occasion des subsistances, Pompée devait alors, comme autrefois à l'occasion des pirates, avoir de nouveau sous sa dépendance tous les pays soumis aux Romains.) ; PLUTARQUE, *Pomp.*, 25 : « τοῦτο δὲ οὐ πᾶν πολλὰ χωρία τῆς ὑπὸ Ῥωμαίων οἰκουμένης τὸ μέτρον ἐξέφυγεν, ἀλλὰ τὰ μέγιστα τῶν ἐθνῶν καὶ τῶν βασιλέων οἱ δυνατώτατοι περιλαμβάνοντο. » (trad. de l'abbé Dominique Ricard, 1883 : Cet espace renfermait la plus grande partie des terres de la domination romaine, les nations les plus considérables et les rois les plus puissants.).

85 Triomphe en 80 / 79 av. J.C. sur l'Afrique : PLUTARQUE, *Pomp.*, XIV, 1-11 ; Triomphe en 67 av. J.C. sur l'Espagne (l'Europe) : PLUTARQUE, *Pomp.*, XXII, 1 ; Triomphe en 61 av. J.C. sur l'Asie : PLUTARQUE, *Pomp.*, XLV, 1-7 ; PLINE L'ANCIEN, *H. N.*, XXXIII, 151.

86 PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, XXXVI, 41 ; SUÉTONE, *Nér.*, XLVI, 1-2.

87 Cf. n. 369 – 371.

88 *Excerpta hstorica iussu Imp. Constantini Porphyrogeniti confecta* qui fait mention d'un passage du livre

Perses par exemple), il profite tout de même de ses victoires triomphales pour véhiculer le message de l'*orbis terrarum*, l'utilisant par la même occasion pour asseoir un peu plus son pouvoir à Rome vis-à-vis de César.

Cette symbolique de l'*orbis terrarum* est mise en avant dans l'iconographie par la présence du globe terrestre. Le globe symbolise l'*oikoumène*, le monde connu par les Romains. Il apparaît de plus en plus dès 76 - 75 av. J.C., période durant laquelle les grands hommes politiques se disputaient le pouvoir depuis quelques années déjà. Le contrôle de l'*oikoumène* permettait pour eux de justifier une place politique importante, c'est pourquoi on le retrouve de plus en plus souvent tout particulièrement à travers les monnaies que chacun d'entre eux fit frapper<sup>89</sup>. Les statues constitueront également un support iconographique de l'*oikoumène*. Pompée fera ériger devant la Curie de Pompée, située dans le complexe pompéien, constitué entre autres du Théâtre de Pompée, une statue de lui où il tient dans la main gauche le globe terrestre et de l'autre un glaive, cela dans un nu héroïque. A l'origine, cette statue se trouvait à l'intérieur du théâtre, au centre des quatorze représentations des nations<sup>90</sup>.

César fera de même mais de façon bien plus directe que son principal rival. Il ira jusqu'à se faire ériger par le Sénat non pas une statue mais un groupe statuaire sur le Capitole, haut lieu de Rome<sup>91</sup>. Ce groupe commémore son quadruple triomphe de 46 av. J.C. sur la Gaule, l'Égypte, le Pont et l'Afrique, ainsi que sur Pompée de façon non officielle<sup>92</sup>. Le groupe de

---

XL de Dion Cassius faisant référence à cette inscription. WEINSTOCK 1971, p. 38 - 39, 43. Cette inscription n'est pas sans rappeler les *Res Gestae Diui Augusti* gravés devant le Mausolée d'Auguste à Rome. Il est fort à parier que le premier empereur se soit inspiré de l'inscription de Pompée dans son théâtre pour mettre en place la sienne.

89 Concernant Pompée et ses triomphes précédemment mentionnés, il fit frapper un denier en 56 av. J.C., sur le revers duquel se trouvaient trois petites couronnes, symbolisant chacune un triomphe, entourant un globe, avec une plus grande couronne dans la partie supérieure, *RRC* 426 / 4b. Cette grande couronne représente selon Claude Nicolet « l'*imperium terra marique* donné en 67 contre les pirates », ajoutant par la suite qu'« il est plus que probable que le globe veuille rappeler aussi ces triomphes sur l'*orbis terrarum* », NICOLET 1988, p. 53. Ce caractère œcuménique avait frappé ses contemporains comme le narre à plusieurs reprises Cicéron : CICÉRON, *De domo*, 110 ; *Idem, Sest.*, 67 ; *Idem, Balb.*, 9 et 16.

90 Cette statue est aujourd'hui conservée au Palazzo Spada à Rome. Cf. FALENNNA 1956, p. 193 ss.

91 WEINSTOCK 1971, p. 40 - 59.

92 Il revendique alors sa victoire sur Juba et non sur Scipion, ce qui lui permet d'obtenir le triomphe et non une *ovatio* pour victoire lors d'une guerre civile. Il en est de même pour Pompée. Les guerres civiles ne

statues n'a pas été conservé mais un passage de Dion Cassius permet d'en connaître l'origine et son iconographie générale, à savoir César ayant le pied posé sur le globe représentant l'*Oikoumène*<sup>93</sup>. Par cette iconographie, César se « hisse » plus haut que Pompée. Non seulement il a triomphé des trois continents alors connus, mais c'est le Sénat qui fit ériger le groupe de statues dans lequel il est considéré comme un « demi-dieu », comme l'atteste l'inscription présente sur le groupe, alors que Pompée avait lui-même fait dresser sa statue le représentant dans un nu-héroïque.

Ce qui est fort intéressant, c'est que l'*Oikoumène* est également figurée sous la forme d'une personnification. Celle-ci s'apparente à une femme ceinte d'une couronne tourrelée, de la même manière que la *Tychè*, ou d'une tour, et cela dès l'époque hellénistique<sup>94</sup>. En ce qui concerne le groupe de statues avec César, Stefan Weinstock imagine la personnification de l'*Oikoumène* agenouillée devant César qui a envers elle le geste de *restitutio*<sup>95</sup>, comparable aux monnaies d'Hadrien représentant les provinces sous ce même type de *restitutio*<sup>96</sup>.

---

pouvant pas mener au triomphe curule, il n'en est pas fait mention, néanmoins la victoire de César sur Pompée est dans tous les esprits. Octavien fera de même en 31 ap. J.C. en remportant la victoire sur l'Égypte et Cléopâtre VII et non sur Marc Antoine. PLUTARQUE, *Caes.*, LV, 1-4 ; SUÉTONE, *Caes.*, XXXVII ; *Idem*, XLIX ; *Idem*, LIV ; *Idem*, LXXX ; *Idem*, LI ; SUÉTONE, *Aug.*, VIII.

93 DION CASSIUS, XLIII, 14, 6 : « Ἄρμα τέ τι αὐτοῦ ἐν τῷ Καπιτωλίῳ ἀντιπρόσωπον τῷ Διὶ ἰδρυθῆναι, καὶ ἐπὶ εἰκόνα αὐτὸν τῆς οἰκουμένης χαλκοῦν ἐπιβιβασθῆναι, γραφὴν ἔχοντα ὅτι ἡμίθεός ἐστι, » (trad. de Philippe Remacle : Et on décréta que son char serait placé sur le Capitole face à la statue de Jupiter, qu'une statue de lui en bronze serait élevée sur une représentation du monde habité, avec une inscription proclamant qu'il était un demi-dieu.) ; *Idem*, XLIII, 21, 2 : « Καὶ τότε μὲν καὶ τοὺς ἀναβασμοὺς τοὺς ἐν τῷ Καπιτωλίῳ τοῖς γόνασιν ἀνερριχίσαστο μηδὲν μῆτε ἐς τὸ ἄρμα τὸ πρὸς τὸν Δία ἀνιδρυθὲν αὐτῷ μῆτε τὴν εἰκόνα τῆς οἰκουμένης τὴν ὑπὸ τοῖς ποσὶν αὐτοῦ κεμένην μῆτε τὸ ἐπίγραμμα αὐτῆς ὑπολογισάμενος, ὕστερον δὲ τὸ τοῦ ἡμιθέου ὄνομα ἀπ' αὐτοῦ ἀπήλειψεν. » (trad. de Philippe Remacle : Et alors il monta les escaliers du Capitole sur les genoux, sans faire attention au char qui avait été consacré à Jupiter en son honneur, ou à l'image du monde habité qui se trouvait sous ses pieds, ou à l'inscription qui se trouvait sur celle-ci ; mais plus tard il fit effacer de l'inscription le terme "demi-dieu.").

94 C'est le cas du relief d'Archélaos de Priène conservé au British Museum où l'on peut voir *Oikoumène* à côté de Cronos, couronnant Homère ; ou le groupe au Tychaion d'Alexandrie où cette fois-ci elle couronne Alexandre d'après les dires de Libanios, LIBANIOS, VIII, 529.

95 WEINSTOCK 1971, p. 50, pl.V. 5

96 RIC II, n° 938 – 966, p. 463 – 467. Il existe une monnaie émise par Hadrien comportant au revers la légende « *RESTITUTORI ORBIS TERRARUM* » avec la figuration d'une femme tourrelée, l'*Oikoumène*, un

De nombreux témoignages littéraires nous font part de cette « propagande » de la part d'Auguste avec, en premier lieu, son testament dans lequel il met en avant la gloire issue des conquêtes menées sur « l'ensemble de la terre »<sup>97</sup>, ainsi que la nature de l'expansion de l'Empire due à ses victoires qui aboutirent à la paix « par tout l'empire du peuple romain sur terre et sur mer »<sup>98</sup>. D'ailleurs un relief du portique du *Sebasteion* d'Aphrodisias reprend cette iconographie avec au centre l'empereur divinisé entouré de la représentation de la terre et de celle de la mer qui semblent supplier la clémence de l'empereur (PL. LVI). De nombreux auteurs contemporains d'Auguste, écrivant en quelque sorte à sa gloire, ont repris ces faits. Ainsi Virgile, dans son *Énéide*, fait promettre à Jupiter que Rome aura un empire illimité géographiquement<sup>99</sup>, comme une sorte de prophétie annonçant le destin d'Auguste qui est explicitement mentionné dans la suite de l'œuvre<sup>100</sup>. Quant à Tite Live, il indique que le destin de Rome était d'être un jour à la tête de la terre<sup>101</sup> (*caput orbis terrarum*). Quoiqu'il en soit, il s'agit bien d'une *pax* qu'Auguste instaurera à partir des conquêtes. C'est la raison pour laquelle on retrouve toute cette iconographie de soumission des différents territoires et la présence de nombreux trophées érigés dans l'Empire<sup>102</sup>. Sans ses conquêtes

---

genou à terre et tenant de la main gauche un globe, *BMCEmp* III, p. 418, n° 1211. Le lien entre cette représentation d'*Oikoumène* et celles des provinces sur les types *Restitutor* semble étroit. Il est fort probable qu'Hadrien se soit inspiré du groupe de César, s'il était bien figuré tel que Stefan Weinstock se l'imaginait.

97 AUGUSTE, *Res Gestae Diui Augusti*, 3 : « [B]ella terra et mari c[ivilia ex]ternaque toto in orbe terrarum s[aepe gessi] victorque omnibus v[eniam petentib]us civibus peperci. ». Traduction de NICOLET, 1988, p. 42.

98 AUGUSTE, *Res Gestae Diui Augusti*, 13 : « [I]anum] Quirin[um], quem cl]aussum ess[e maiores nostri voluer]unt, cum [p]er totum i[mperium po]puli Roma[ni terra marique es]set parta victoriis pax. ». Traduction de NICOLET, 1988, p. 42.

99 VIRGILE, *L'Énéide*, I, 278 : « imperium sine fine dedi ».

100 VIRGILE, *L'Énéide*, VI, 789 - 794 : « Hic Caesar et omnis Iuli / (...) / Augustus Caesar Diui genus, aurea condet saecula qui rursus Latio regnata per arua / Saturno quondam, super et Garamantas et Indos » (trad. de Philippe Remacle : « Voici César et toute la descendance de Iule, / (...) / Auguste César, né d'un dieu, fondera un nouveau siècle d'or ; / régner sur les terres où régnait autrefois Saturne, / il étendra son empire au-delà des Garamantes et des Indiens ; »).

101 TITE LIVE, *Ab Vrbe Cond.*, I, 16, 7 : « " abi nuntia' inquit " Romanis caeleste iat uelle ut mea Roma caput orbis terrarum sit ; » (trad. de M. Nisard, 1864 : « "Va, dit-il, annoncer à tes concitoyens que cette ville que j'ai fondée, ma Rome, sera la reine du monde ; telle est la volonté du ciel. »).

102 Surtout en Gaule (La Turbie, Saint-Bertrand-de-Comminges, ...) et en Espagne (Le Perthuis pour

Auguste n'aurait pas pu étendre l'Empire romain et celui-ci n'aurait pas été aussi vaste. Dans ses *Res Gestae*, il insiste bien sur ses victoires afin de montrer que la grandeur de Rome s'est faite par son armée.

Pourtant à l'époque d'Auguste le « monde entier » n'était pas conquis par Rome et les Romains en avaient alors conscience. C'est le cas des Parthes qui sont indépendants de Rome, pourtant Auguste laissait entendre qu'ils étaient sous une forme de vassalité envers Rome<sup>103</sup>. De plus, Auguste avait sans doute lui-même conscience de l'existence d'un danger hors des frontières de l'Empire puisqu'il lègue à Tibère un conseil posthume à travers son testament, préconisant de ne pas sortir des frontières de l'Empire<sup>104</sup>.

---

Pompée).

103 AUGUSTE, *Res Gestae Divi Augusti*, 19 ; 23.

104 TACITE, *Ann.*, I, 11 : « *Quae cuncta sua manu perscripserat Augustus addideratque consilium coercendi intra terminos imperii, incertum metu an per invidiam.* » (trad. de Philippe Remacle : Auguste avait tout écrit de sa main, et il ajoutait le conseil de ne plus reculer les bornes de l'empire : on ignore si c'était prudence ou jalousie.).

## **II. DU PEUPLE A LA PROVINCIALISATION : ÉTUDE HISTORIQUE**

Les différentes provinces orientales ne sont pas devenues en un fragment de seconde des territoires appartenant à Rome. Il est important d'étudier les événements antérieurs à la provincialisation, qui ont fait que ces territoires soient passés de peuples non romanisés, alliés ou hostiles à Rome, à des provinces romaines constituant le territoire romain.

Nous pouvons voir ainsi que chacune des provinces, quelle que soit sa position géographique, a une histoire et un processus de romanisation à la fois différents par les coutumes locales et communs par les guerres. Cela a donné à chacune une identité qui lui est devenue propre en tant que province romaine.

A partir de 323 av. J.C., après la mort d'Alexandre le Grand, apparaissent les États hellénistiques. Ces États hellénistiques, issus du partage de l'empire par les Diadoques, formèrent la division de l'Empire que constitua le roi Macédonien de 334 à 323 av. J.C. avec la succession de victoires en Orient. Très vite se distinguent la Macédoine dirigée par les Antigonides, l'Égypte dirigée par les Lagides et l'Empire Séleucide dirigé par les Séleucides à l'issue de la bataille d'Ipsos en 301 av. J.C. (PL. III. 1). En 278 av. J.C., viendra s'ajouter le Royaume de Pergame, dont le territoire est pris sur l'Empire Séleucide (PL. III. 2).

### **II.1. Rome et la péninsule balkanique**

Les Romains se rendirent pour la première fois en Orient, plus précisément dans la péninsule grecque lors d'une guerre qui les opposa au Royaume de Macédoine à la fin du IIIe siècle.

#### ***II.1.a. La province de la Macédoine***

Le Royaume de Macédoine existe depuis le VIIe siècle av. J.C. mais il connut son apogée avec Alexandre III au IVe siècle. A sa mort en 323 av. J.C., ses généraux se disputèrent les



territoires conquis et ce royaume revint à Lysimaque de 285 à 281 av. J.C., jusqu'à sa mort survenue durant la bataille de Couroupédion. Suite à celle-ci, Séleucos Ier, victorieux s'empara des royaumes de Lysimaque qui étaient la Thrace et la Macédoine.

En 216 av. J.C., Rome entre en conflit avec le Royaume de Macédoine suite à l'attaque de la flotte romaine dans les eaux d'Illyrie. Ayant Rome pour ennemi commun, Philippe V, alors roi de Macédoine fit alliance avec Hannibal, chef des armées carthagoises lors de la seconde Guerre Punique. Les Romains mirent donc en place une « politique orientale » qui consista à contenir les ambitions du roi macédonien. Ils partirent donc en guerre dans cette région en 214 av. J.C., avec la première guerre de Macédoine (214 - 205 av. J.C.), puis la seconde guerre de Macédoine (200 - 197 av. J.C.) de laquelle ils sortirent vainqueurs à Cynoscéphales en 197, avec Quintus Flaminius à la tête des troupes. Philippe perdit le contrôle sur la Grèce mais parvint à conserver son royaume. Son fils Persée, qui lui succéda, reprit les hostilités dès la mort de son père, amenant à la troisième guerre de Macédoine, où il fut vaincu en 168 av. J.C. à Pydna par Paullus Aemilius. Le royaume se vit alors divisé en quatre républiques fédérales ou *mérides*<sup>105</sup> et la Macédoine fut réduite à l'état de province sans vraiment l'être<sup>106</sup>. En 148 av. J.C., Andriscos, se prétendant le fils de Persée, tenta de reconstituer le royaume, mais en vain, il sera tué par Caecilius Metellus. Suite à cette tentative, la Macédoine devint en 146 av. J.C. une province romaine, dirigée par un proconsul. Cette même année, Lucius Mummius prit la cité de Corinthe et la détruisit, ce qui entraîna une réorganisation de la présence romaine en Grèce centrale et méridionale.

Les frontières de la Macédoine, côté ouest, sont mal connues et ne cessent de se modifier avec les différents gouvernements. On ne saurait dire si, lorsque la Macédoine est devenue province romaine, la totalité de l'Épire en faisait partie<sup>107</sup>.

Avec la réforme des provinces d'Auguste, elle deviendra sous l'Empire une province sénatoriale. En 27 av. J.C., la province de Macédoine perdra une partie de son territoire au profit de la création d'une autre province romaine au sud, la province d'Achaïe. En 15 ap. J.C., les deux provinces de Macédoine et d'Achaïe seront fusionnées en tant que province de

---

105 TITE LIVE, *Ab Vrbe Cond.*, XLV, 29, 9 ; DION CASSIUS, XXXI, 8, 9.

106 TITE LIVE, *Ab Vrbe Cond.*, XLV : « *Macedonia in prouinciae formam redacta* ».

107 Pierre Cabanes indique à ce sujet qu'il s'agit « d'une possibilité, mais qu'aucune source ne vient encore étayer. » CABANES P., in LEPELLEY 1998, p. 301.

Macédoine, confiée au légat de Mésie, probablement en raison de l'agitation que connaît le territoire grec avec la révolte qui sévit à Athènes<sup>108</sup>. Elles seront à nouveau séparées en 44 ap. J.C. Lorsque Néron supprime la province d'Achaïe en 67 ap. J.C.<sup>109</sup>, la Thessalie vient probablement s'ajouter à la Macédoine<sup>110</sup>, agrandissant ainsi le territoire de la province.

### ***II.1.b. La province d'Achaïe***

En Achaïe naît au Ve siècle av. J.C. une ligue nommée Ligue Achéenne, qui regroupe douze cités situées sur la partie nord-est du Péloponnèse<sup>111</sup>. Elle sera dissoute par Démétrios Ier et Cassandre à la fin du IVe siècle avant de revoir le jour en 280 av. J.C. lorsqu'Antigone II tente de reprendre le trône de Macédoine, avec de solides institutions fédérales. Il s'agit alors d'un État fédéral parmi ceux qui se sont formés en Grèce (la Thessalie, l'Étolie, la Béotie, la Messénie, l'Épire) aux IIIe - IIe siècles av. J.C. (PL. IV. 1). Peu à peu, la ligue se laissera annexer par les Romains qui, après avoir fait de la Macédoine une province romaine en 146 av. J.C., feront de l'Achaïe une annexion romaine. L'Achaïe fut alors contrainte de payer un tribut à Rome. Lorsque Mithridate VI se lança dans une campagne militaire face aux Romains, de nombreuses cités de la région grecque se lièrent au roi du Pont. Sylla parvint à battre Mithridate lors d'un long siège de la cité d'Athènes en 86 av. J.C., et à lui faire abandonner les territoires grecs. Les Romains mirent à sac Athènes et réquisitionnèrent les trésors d'Olympie, de Delphes et d'Épidaure la même année. L'Achaïe fut ajoutée à la Macédoine dans la composition de la province romaine.

En 27 av. J.C., la province de Macédoine fut divisée en deux parties : la province de Macédoine et la province d'Achaïe, la seconde devenant une province proprétorienne sénatoriale. Dorénavant la Grèce Balkanique est composée au nord de la Macédoine et au sud de l'Achaïe. Grâce aux sources antiques<sup>112</sup>, nous savons que l'Achaïe comprend le

---

108 OROSE, *Hist.*, VI, 22, 2.

109 Cf. la province d'Achaïe, p. 55 - 56.

110 STRABON, XVII, 3, 25.

111 Les douze cités constituant cette ligue sont Pelène, Egira, Aigeai, Bouras, Hélicé, Egion, Rhyes, Patras, Pharès, Olénos, Dymé et Tritée. Par la suite Rhyes et Aigeai sont remplacées par Léontion et Cérynée.

112 STRABON, XVII, 840 ; DION CASSIUS, LIII, 12, 4.

Péloponnèse et la Grèce centrale, avec la Thessalie<sup>113</sup>, l'Épire et les îles des Mers Égée et Ionienne. De 15 à 44 ap. J.C. l'Achaïe et la Macédoine constitueront de nouveau une seule province, celle de la Macédoine sous la responsabilité du légat de Mésie. En 44 ap. J.C. l'Achaïe redevient indépendante mais en 67 ap. J.C., Néron décide de supprimer le statut de province à l'Achaïe en donnant la liberté aux cités qui la composent<sup>114</sup>. Il est quasi certain que ce fut à ce moment que l'Épire devint une province romaine et que la Thessalie fut rattachée à la province de Macédoine, d'ailleurs Claude Ptolémée la considère comme une région de la Macédoine au plus tard sous Antonin le Pieux<sup>115</sup>.

### ***II.1.c. La province de Mésie / Les provinces de Mésie Supérieure et de Mésie Inférieure***

Cette région balkanique est à l'origine peuplée par les Thraces. Entre les VIII<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècles av. J.C., son histoire est peu connue. Nous savons juste qu'elle fut d'abord habitée par des colons grecs sur son littoral mais pour la majeure partie de son territoire, elle fut occupée par des indigènes.

Au I<sup>er</sup> siècle av. J.C., Rome s'intéressa à cette région car au nord de celle-ci se trouve le Danube qui était une barrière défensive naturelle idéale pour l'Empire romain. De 1 à 4 ap. J.C. Cnaeus Cornelius Lentulus organisa des campagnes contre les Daces, les Sarmates, les Bastarnes et les Gètes<sup>116</sup>. C'est à cette occasion que la Mésie devint une province romaine en 4 ap. J.C., une province proprétorienne impériale. Sa proximité avec le Danube permit

---

113 BOWERSOCK 1965, p. 283 - 285.

114 SUÉTONE, *Néron*, 24 ; PLUTARQUE, *Flamininus*, XII, 13 ; ainsi qu'une inscription de Béotie qui reprend son discours effectué à Corinthe lors d'un grand rassemblement, cf. HOLLEAUX 1938, p. 165 - 185.

115 CLAUDE PTOLEMÉE, *Géographie*, III, 13, 44 sq.

116 En ce qui concerne les dates de la campagne il ne s'agit que d'une supposition. En effet, il nous manque les événements allant des années 6 av. J.C. à 4 ap. J.C. dans l'œuvre de Dion Cassius. Celui-ci ne faisant nullement mention des campagnes avant ou après ces dates, il est fort à parier qu'elles eurent lieu dans cette fourchette chronologique. Seul Florus énumère les événements mais reste très peu clair sur les détails ; FLORUS, II, 28. Tacite, quant à lui, n'en fait qu'une simple allusion ce qui ne nous avance pas sur la date exacte ; TACITE, *Ann.*, IV, 44, 2. Ronald Syme a étudié de très près la datation la plus plausible. Selon lui il n'est pas possible que Cnaeus Cornelius Lentulus ait entrepris ses campagnes alors que les Thraces s'étaient soulevés contre Rome. SYME 1971, p. 40 - 72, avec quelques compléments.

d'ajouter une frontière naturelle à l'Empire, un fleuve tel que le Danube étant plus difficile à franchir qu'un simple *limes* érigé de palissades ou d'un mur. Néanmoins, la provincialisation de la Mésie et le Danube ne suffirent pas à contrecarrer les menaces que le territoire connut par la suite avec les raids des Daces et des Sarmates dès 6 - 7 ap. J.C.<sup>117</sup>, ensuite affrontés par les Romains dès 11 ap. J.C. avec Aelius Caecina Severus<sup>118</sup>. Malgré tout les hostilités continuèrent avec la prise d'Aigyssos en 12<sup>119</sup>, puis de Troemis en 15 ou 16 ap. J.C.<sup>120</sup>.

En 85 - 86 ap. J.C., la Mésie fut divisée en deux provinces par Domitien : la Mésie Supérieure et la Mésie Inférieure. Cette scission fut effectuée par l'empereur car il était nécessaire de fractionner les provinces afin de leur permettre d'avoir un meilleur gouvernement en raison de leur proximité avec la frontière du Danube et la menace dace. A cette occasion elles devinrent des provinces proconsulaires impériales.

#### ***II.1.d. La province de Thrace***

Suite au partage effectué entre les Diadoques, la Thrace, comme une partie de l'Asie Mineure occidentale revient à Lysimaque. Il en devient le roi dès 304 av. J.C. A cette royauté, il ajoutera celle de la Macédoine de 285 à 281 av. J.C., date de sa mort lors de la bataille de Couroupédion l'opposant à Séleucos Ier. Suite à cette victoire, Séleucos se vit acquérir la Thrace et la Macédoine jusqu'à sa mort un an après.

Pendant longtemps, cette région des Balkans sera très hétérogène avec des cités grecques et des ethnies indigènes plus ou moins hellénisées, divisée entre les rois celtiques de Tyllis, les Princes de Caenes, les Princes des Astéens, les Princes des Sapéens et les rois des Odryses. Peu à peu, les différents territoires thraces deviennent des possessions romaines. Une

---

117 WILKES 1983, p. 265. EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Chronographia*, éd. R. Helm, Akademie Verlag, Berlin, 1956, p.170. Eusèbe indique que Tibère triompha à cette même période des Sarmates, pourtant seuls deux triomphes de Tibère sont connus et aucun ne correspond à celui indiqué par Eusèbe de Césarée. Il s'agit des triomphes de 7 av. J.C. sur les Germains : cf. TACITE, *Ann.*, I, 4 ; *Idem*, I, 34 ; *Idem*, III, 47 ; SUÉTONE, *Tib.*, IX ; *Idem*, XVII ; *Idem*, XX ; et de 12 ap. J.C. sur la Pannonie Dalmatique : cf. TACITE, *Ann.*, I, 4 ; *Idem*, I, 34 ; TACITE, *Ann.*, III, 47.

118 DION CASSIUS, LV, 29, 3.

119 OVIDE, *Pontiques*, I, 8, 11 sq.

120 VELLEIUS PATERCULUS, II, 112, 4 ; *Ibidem*, 113, 1.

première fois, l'unité de la Thrace est reconstituée sous l'autorité de Rhoimétalkès<sup>121</sup> en 11 av. J.C. C'est à ce moment que le territoire sera pacifié, mais il sera de nouveau partagé à sa mort en 13 ap. J.C. entre son frère, Rhescuporis III et son fils, Cotys VIII. Rhescuporis III étant mécontent du partage du royaume - celui-ci se retrouva avec la partie la plus pauvre et la plus exposée aux raids venant du nord -, les hostilités reprirent en Thrace suite à l'annonce de la mort d'Auguste en 14 ap. J.C. Il renforça son armée prétextant en avoir besoin afin de contrer les attaques venant des Barbares<sup>122</sup>, alors qu'elle lui servit à attaquer son neveu qu'il finit par assassiner en 19 ap. J.C. après avoir fait semblant d'accepter une réconciliation. Par la même occasion il fit assassiner le propréteur de Mésie, Latinius Pandus, alors que ce dernier lui remettait une convocation pour une confrontation face à Tibère à Rome<sup>123</sup>. Tibère n'en resta pas là, il fit arrêter puis exiler et assassiner Rhescuporis. L'ensemble du royaume thrace fut alors divisé entre le fils de Rhescuporis III, Rhoimétalkès II, et les enfants, alors mineurs, de Cotys VIII, qui furent mis sous la tutelle du propréteur Trebellenus Rufus de 19 à 38 ap. J.C.<sup>124</sup>. L'aîné des enfants, Rhoimétalkès III eut la Thrace<sup>125</sup>, Cotys IX eut l'Arménie Mineure<sup>126</sup> avec quelques territoires supplémentaires et Polémon II hérita du Pont et du Bosphore Cimmérien<sup>127</sup>. Ainsi Rome dirigea le royaume de Cotys VIII. En 21 ap. J.C., Rhoimétalkès II subit une révolte des Celatètes, des Odryses et des Besses (Diens), l'assiégeant à Philippopolis. Ce sont les armées romaines de Publius Nellaeus qui vinrent à son secours<sup>128</sup>. Une nouvelle révolte survint par la suite, cette fois-ci lancée par des soldats volontaires<sup>129</sup>, matée par le légat de Mésie, Poppaeus Sabinus<sup>130</sup>. Le conflit perdurera plus

---

121 Ou Rhémétalcès suivant les sources.

122 TACITE, *Ann.*, II, 65.

123 TACITE, *Ann.*, II, 66.

124 TACITE, *Ann.*, II, 67 ; *Idem*, III, 38, 4. Après la mort de Cotys IX survenue en 54, l'Arménie Mineure revint à Aristobule, jusqu'en 72 ap. J.C., date à laquelle Rome annexa l'Arménie Mineure en la rattachant à la province de Cappadoce : TACITE, *Ann.*, XIII, 7, 1 ; CUMONT 1923, p. 109 - 119.

125 DION CASSIUS, LIX, 12, 2.

126 TACITE, *Ann.*, XI, 9 ; DION CASSIUS, LIX, 12, 2 ; FLAVIUS JOSÈPHE, *Antiquités Juives*, XIX, 338.

127 FLAVIUS JOSÈPHE, *Antiquités Juives*, XIX, 338 ; DION CASSIUS, LIX, 12, 2. Dion Cassius indique par erreur que Polémon II est le fils de Polémon Ier, or il s'agit de son petit-fils, cf. SULLIVAN 1980, p. 192 ; BARRETT 1978, p. 437 - 448.

128 TACITE, *Ann.*, III, 39.

129 TACITE, *Ann.*, IV, 46.

ou moins jusqu'à la mort de Rhoimétalkès III, dernier roi des Sapéens et des Odryses, en 46 ap. J.C. Sa mort permettra la mise en place de la province romaine de Thrace par Claude la même année. La province sera sous administration impériale avec un procurateur à sa tête, puis deviendra une province prétorienne sous Trajan.

### ***II.1.e. La province d'Épire***

De ce que nous en savons, l'Épire fut constituée, à ses débuts, par différentes peuplades. Au Ve siècle av. J.C., certaines d'entre elles se réunirent pour former un royaume ayant à sa tête la dynastie des rois Éacides qui faisait partie du peuple des Molosses. Au IIIe siècle, Pyrrhus, issu de cette dynastie - tout comme Olympias, la mère d'Alexandre le Grand -, fut roi d'Épire de 306 à 302 et de 297 à 272 av. J.C. en même temps que sa fonction de roi des Molosses qu'il prit également en 297 av. J.C. Il fut un ennemi redoutable pour Rome contre qui il remporta la victoire d'Héraclée en 280 av. J.C. et la bataille d'Ausculum un an après. A sa mort en 272 av. J.C., lui succéda son fils Alexandre II, jusqu'en 242 av. J.C. La dynastie des Éacides se terminera en 234 av. J.C., après la mort du second fils de Pyrrhus, Ptolémée. Un nouvel état fut alors créé, nommé *Apeiros*, Épire. Il s'agissait d'un état fédéral, constitué du *koinon* épirote qui surviva jusqu'en 167 av. J.C. De 220 à 217 av. J.C., l'Épire combattit dans la guerre des Alliés aux côtés de la Macédoine contre l'Étolie.

Après avoir combattu contre l'Illyrie à l'occasion des guerres éponymes, les Romains gagnèrent la sympathie des Grecs qui leur étaient reconnaissants de leur avoir enlevé cette menace provenant de la mer. La région passa alors progressivement dans l'orbite romaine avec un protectorat romain de 228 à 205 av. J.C.<sup>131</sup>. Les Romains pillèrent pourtant la capitale, Ambracie, en 189 av. J.C., où le consul Paullus Aemilius et ses troupes avaient débarqué pour la guerre contre les Macédoniens. N'ayant pas rapporté de butin de sa campagne, la Macédoine étant appauvrie, il dépouilla une grande partie de la population d'Épire et en fit des esclaves qu'il revendit sur les marchés de Rome.

On ne sait pas exactement quand l'Épire devint une province romaine à part entière. Il existe deux versions de la création de la province d'Épire. La première place sa création en 67 ap.

---

130 TACITE, *Ann.*, IV, 47 - 51.

131 CABANES 1976, p. 216 - 223, pl. 6.

J.C., sous Néron<sup>132</sup>, la seconde sous Trajan. En 67 ap. J.C. sa création serait due à la liberté donnée aux cités composant l'Achaïe, mettant fin au statut de province de cette dernière. L'Épire faisant partie de l'Achaïe, elle serait alors devenue une province et les autres parties de l'ancienne Achaïe seraient devenues indépendantes<sup>133</sup>.

En réalité, sa création eut lieu sous Trajan vers 108 ap. J.C. comme le certifie une lettre de la correspondance de l'empereur avec Pline le Jeune<sup>134</sup>. L'Épire fut une province procuratorienne impériale. Pourtant Maurice Sartre indique que « l'Épire paraît constituer une province autonome au plus tard sous Domitien si Sextus Pompeius Sabinus, attesté comme procurateur sous les Flaviens, est bien le gouverneur de la province et non un simple procurateur financier »<sup>135</sup>. Pour cela il fait référence à Bengt Thomasson<sup>136</sup>.

## II.2. Rome et l'Asie Mineure

En 192 av. J.C., les Romains mirent les pieds en Asie Mineure suite à la demande d'aide du Royaume de Pergame contre Antiochos III. Les Romains se trouvèrent ainsi en guerre contre les Séleucides qui, suite à la bataille de Magnésie en 190 av. J.C. et à la paix d'Apamée, furent refoulés de l'autre côté du Taurus. Rome vainquit ensuite le Royaume d'Antiochos en 188 av. J.C. Suite à leur victoire, les Romains obtinrent des territoires qu'ils donnèrent à Pergame et à Rhodes, créant à cette occasion des liens de vassalités (PL. IV. 2).

### II.2.a. La province d'Asie

En 133 av. J.C., le dernier roi de Pergame, Attale III, décéda et légua par testament son royaume au Peuple Romain – *Populus romanus meorum heres esto* -. Le Royaume étant

---

132 HOROWITZ 1939, p. 230 - 231 ; PFLAUM 1950, p. 43.

133 SUÉTONE, *Néron*, 24 ; PLUTARQUE, *Flamininus*, XII, 13 ; L'inscription de Béotie reprenant le discours de Néron à Corinthe.

134 PLINE LE JEUNE, *Correspondances*, VIII, 24, 2, Pline qualifie Sextus Quinctilius Valerius Maximus comme « *missus in prouinciam Achaïam . Ad ordinandum statum liberarum ciuitatum* ».

135 SARTRE 1991, n. 2 p. 21.

136 THOMASSON 1984, col. 203.

trop vaste et ayant des frontières communes avec des peuples ennemis, Rome décida de n'utiliser qu'une partie du territoire conquis pour en faire la province d'Asie, cédant une partie aux rois voisins afin de ne pas avoir à constituer une armée aux frontières, ce qui serait fort onéreux. En contre partie, ces rois, alors clients de Rome, se chargèrent de la garde des frontières, demandant ainsi à Rome pour seule nécessité, la présence d'une milice locale dans la future province romaine, comme dans le reste de l'empire ne subissant pas de menace ennemie.

Le consul Perpenna fut alors chargé par le Sénat de mettre en place la province d'Asie mais Aristonicos, fils illégitime d'Eumène II (oncle d'Attale III), s'opposa à ce legs, et créa une révolte. Le successeur de Perpenna, Manius Aquilius mit fin à cette révolte et pacifia la province en 129 av. J.C., laquelle fut alors officiellement créée<sup>137</sup>. C'est alors que Rome s'étendit en Asie Mineure avec la province d'Asie qui eut pour capitale la cité d'Éphèse.

En 88 av. J.C., le roi Mithridate de Pont s'empara de la province d'Asie. Des expéditions seront alors organisées afin de reconquérir la province avec Sylla et Lucullus entre 88 et 70 av. J.C. mais sans succès, bien que Sylla ait vaincu Mithridate à Chéronée et Orchomène en 86 av. J.C. En 66 av. J.C., la *lex Manilia* permit à Pompée d'obtenir un *imperium* illimité dans le but de mener une grande expédition contre Mithridate. Après avoir vaincu ce dernier à Nicopolis en 66 av. J.C. et quatorze nations, il récupéra la province d'Asie et réorganisa par la même occasion les provinces d'Anatolie avec la création de deux provinces supplémentaires : le Pont-Bithynie et la Syrie (PL. V. 1).

Lors de la réforme des provinces par Auguste en 27 av. J.C., l'Asie passa du statut de province proconsulaire à celui de province sénatoriale.

### ***II.2.b. La province du Pont-Bithynie***

Comme pour l'Asie avec les Attalides, le dernier roi de Bithynie, Nicanor III, laisse à sa mort, en 75 av. J.C., son royaume à Rome. Les Romains prirent alors possession du territoire. Ce pays n'était pas nouveau pour eux car les négociants romains et italiens s'y étaient déjà installés et l'exploitaient depuis un certain moment déjà. La province de

---

137 CHAPOT 1904.



Bithynie fut créée peu de temps après ce legs, à l'occasion de l'expédition de Lucullus en 74 av. J.C., contre le roi Mithridate qui s'était emparé de la province d'Asie. Durant ses premières années de province romaine, elle fut le lieu où se passèrent de nombreux combats et sièges pendant le conflit de Rome avec Mithridate.

La province fut rattachée au Pont en 61 av. J.C. suite à la victoire de Pompée sur Mithridate, roi de Pont, formant dès lors la province du Pont-Bithynie. Le gouverneur chargé de la province de la Bithynie était également chargé de celle du Pont ce qui explique « l'unification » des deux provinces formant une sorte de double-province. Lorsqu'Antoine fut chargé des provinces orientales lors du *triumvirat*, il détacha la partie du Pont Oriental du reste de la double province pour lui rendre son statut de royaume sous l'autorité de Princes-Clients. La partie du Pont Occidental faisait alors partie de la Bithynie. La totalité du Pont-Bithynie fut rassemblée par Octavien<sup>138</sup>.

En 38 av. J.C., le Pont est gouverné par Polémon Ier. A sa mort en 8 av. J.C., son épouse, Pythodôris de Trallès gouverne le royaume seule jusqu'à son décès en 33 ap. J.C. Son petit-fils Polémon II, fils de Cotys VIII, ne succèdera pas directement à sa grand-mère. Ce n'est qu'en 38 ap. J.C. que le royaume lui sera remis. Hatto Schmitt suppose qu'entre-temps ce fut Tryphaina, fille de Pythodôris, épouse de Cotys VIII et mère de Polémon II, qui régna de 33 à 38<sup>139</sup>. Néanmoins, Anthony Barrett indique que l'on ignore tout du Pont entre la mort de Pythodôris, date incertaine, et l'avènement de Polémon II<sup>140</sup>. Maurice Sartre opte, quant à lui, pour la présence d'un procurateur pour gouverner entre Pythodôris et Polémon II<sup>141</sup>. En 64 ap. J.C., Néron supprime définitivement le royaume du Pont et le rattache à la province de Galatie avec l'accord de Polémon II<sup>142</sup>.

---

138 Maurice Sartre ne semble pas partager cet avis car il indique « depuis 13 sans doute, les cités grecques du Pont Gauche étaient placées sous l'autorité d'un *praefectus orae maritimae* et sans doute intégrées à la province de Mésie », SARTRE 1991, p. 38 ; il effectue un renvoi en note 5 p. 38 vers la p. 253 qui traite des cités du Pont Gauche. Donc, d'après ses dires, une partie du Pont serait intégrée à la Mésie en 13 ce qui ne concorde pas avec la totalité du Pont-Bithynie rassemblée par Octavien.

139 SCHMITT H.H., s.v. « Pythodôris », in *RE*, col. 581 - 586.

140 BARRETT 1978, p. 439.

141 SARTRE 1991, p. 37.

142 SUÉTONE, *Néron*, 18. On ne sait pas ce qu'est devenu Polémon II par la suite.

Province proprétorienne, le Pont-Bithynie devint une province sénatoriale avec la réforme des provinces par Auguste en 27 av. J.C. Elle sera vers 109 - 113, confiée à un légat impérial de rang consulaire, devenant une province impériale.

### ***II.2.c. La province de Cilicie***

En 102 av. J.C., afin de surveiller les mers habitées par les Pirates, Rome décida de créer une station sur les côtes de la Cilicie. Malgré cette station romaine, les Pirates devinrent de plus en plus dangereux, pillant les navires, faisant payer des tributs à des îles et se réfugiant dans les impraticables massifs de la Lycie, de la Pamphylie et surtout ceux de la Cilicie dont ils avaient fait un empire à leur manière. Les Princes-Pirates étaient devenus d'autant plus puissants<sup>143</sup> que certains avaient fait alliance avec Mithridate et même le roi syrien Tryphon demandait leur aide. Très vite ils vinrent jusqu'au large de la Sicile et de l'Italie, devenant une plus grande menace pour Rome. Sylla administra la Cilicie en 92 av. J.C.<sup>144</sup>, en 82 av. J.C. il fit une satrapie arménienne, avec la Syrie<sup>145</sup>. Dolabella la gouverna de 80 à 79 av. J.C., mais le changement advint avec le consul Publius Servilius qui fut envoyé sur les lieux par le Sénat romain en 79 av. J.C., vu la gravité de la situation. Il fallut trois campagnes pour faire tomber les citadelles des Princes-Pirates dont les plus importantes étaient Zenicetos, Olympos, Corycos, Phaselis en Lycie et Attaleia en Pamphylie. Bien que le pays fût occupé par les Romains, suite à leurs victoires, on ne peut pas encore parler de province, mais le territoire retrouva la situation qu'il connut dès 102 av. J.C., avec le stationnement des Romains sur les côtes ciliciennes. La seule différence sera que cette fois-ci les Romains s'installeront sur tout le territoire, avec un commandement militaire.

Pour que la contrée prenne officiellement la situation de province, il faut attendre les victoires de Pompée sur la région en 64 av. J.C., devenant la province de Cilicie. Elle est alors une province proprétorienne (PL. V. 1).

---

143 CICÉRON, *De suppl.* ; *Pro leg. Manil.*

144 APPIEN, *Mithr.*, 57 ; *Bell. Civ.*, I, 77 ; CICÉRON, *in Verr.*, I, 1, 11.

145 APPIEN, *Syr.*, 48.

En 59 av. J.C, l'île de Chypre fut confisquée aux Cypriotes sous prétexte que ceux-ci s'étaient compromis avec les Pirates. Marcus Porcius Cato fut alors désigné pour prendre possession de l'île et y fait déchoir le prince égyptien qui en avait l'apanage. Une fois la situation politique, civile et fiscale stabilisée l'année suivante, Chypre devint une province romaine. En 56 av. J.C., Caton incorpora Chypre à sa province voisine, la Cilicie.

En 54 av. J.C., alors que Cicéron y fut proconsul, la Cilicie comprenait les régions de la Phrygie majeure, avec comme cités importantes Laodicée, Apamée, Synnade, Philomelum, et la Cilicie même comprenait la Pisidie, la Lycaonie, la Pamphylie et l'Isaurie. Lorsque qu'Antoine eut sous son autorité les provinces romaines, à l'occasion du *triumvirat*, il donna Chypre et Itanos à son épouse, Cléopâtre VII et la Cyrenaïque à leur fille, Cléopâtre Séléné<sup>146</sup>. Il légua la Cilicie à Ptomémée Philadelphie, le fils qu'il eut avec la reine lagide<sup>147</sup>. Après la mort d'Antoine, Octavien récupéra l'île et les différents territoires donnés par Antoine à son épouse et à ses enfants. Pour la Cilicie, dans un premier temps, il relia la Cilicie Pédias, à la province de Syrie, quant à l'autre partie de la Cilicie, la Cilicie Trachée, auparavant confiée à Ptolémée, il la mit sous l'autorité d'Amyntas de Galatie<sup>148</sup>. Ce n'est que plus tard qu'il redonna à Chypre son statut de province en la réunissant à la Cilicie à nouveau réunie sous le statut de province.

Comme les provinces d'Asie et du Pont-Bithynie, elles deviendront des provinces sénatoriales en 22 av. J.C.<sup>149</sup>.

De 17 à 36 ap. J.C., le royaume de Cilicie Trachée fut gouverné par Archélaos II, fils d'Archélaos roi de Cappadoce. Sa mort survenue en 36 ap. J.C. mit fin à une dynastie sacerdotale qui débuta avec Ajax fils de Teucer<sup>150</sup>. En 37 - 38, Caligula confia la Cilicie Trachée, avec le royaume de Commagène, à Antiochos IV<sup>151</sup> mais très vite il fut privé de son royaume pour des raisons que l'on ignore<sup>152</sup>.

---

146 DION CASSIUS, XLIX, 41.

147 PLUTARQUE, *Antoine*, LIV, 7.

148 STRABON, XIV, 5, 6.

149 DION CASSIUS, LIV, 4, 1.

150 STRABON, XIV, 5, 10.

151 DION CASSIUS, LIX, 8, 2.

152 DION CASSIUS, LX, 8,1.

Après avoir été rattachée à la Syrie sous Tibère vers 27 ap. J.C., les deux territoires seront séparés pour former à nouveau deux provinces à part entière en 72 - 73. Par la même occasion la Cilicie Trachée sera reliée à la Cilicie, le tout formant la province de Cilicie.

Pour l'Asie Mineure, il faudra attendre le début de l'Empire romain avant la création d'autres provinces romaines.

### ***II.2.d. La province de Galatie***

Durant le III<sup>e</sup> siècle av. J.C., l'est de l'Europe méridionale est attaqué par des peuples celtes. Parmi ceux-ci figurent les Galates, présent en Macédoine dès 281 et en Grèce en 279 av. J.C.<sup>153</sup>. Cette arrivée massive s'explique par les querelles de succession du roi Zipoitès entre ses deux fils Nicomède Ier et Zipoitès, menant à une guerre civile. Nicomède décide de faire passer en Asie Mineure pas moins de vingt mille mercenaires gaulois afin d'accéder au trône et d'évincer son frère. Une fois roi en 277 av. J.C., Nicomède ne parviendra pas à se débarrasser des Celtes et ne réussit qu'à les repousser au sud-est, dans le nord de la « Grande Phrygie », un territoire peu habité et vaste qui semble parfait pour les accueillir, et qui deviendra plus tard la Galatie. Les Galates, installés en Galatie, restent une menace pour les royaumes alentour car ils souhaitent étendre leur territoire et le tentent avec plusieurs attaques.

Les Romains se trouvant à proximité, luttant contre les Séleucides suite à la demande d'aide du Royaume de Pergame en 192 av. J.C., effectuèrent des campagnes contre les Galates. La première fut menée par Manlius Vulso en 189 av. J.C. Peu de temps après, en 183 av. J.C., les Galates furent vaincus par Eumène II, roi de Pergame, qui annexa une partie du territoire. En 166 av. J.C., suite à l'édification d'un sénatus-consulte des Romains, les Galates retrouvèrent leur autonomie. À plusieurs reprises, ils combattirent Mithridate, roi du Pont, afin de protéger leur territoire et parvinrent à chaque fois à repousser l'ennemi<sup>154</sup>. Lors de la réorganisation administrative de l'Orient sous Pompée, le pouvoir de la Galatie fut confié par celui-ci en 66 av. J.C. à trois Princes, sous la surveillance de Délotaros (ou

---

153 MITTCHEL 1993, vol.1, p. 13 ss.

154 *Ibidem*, p. 30.

Deiotarus), alors proclamé roi<sup>155</sup>. Une seconde réorganisation romaine fut faite avec Antoine en 37 - 36 av. J.C.<sup>156</sup>, lorsqu'il posséda la partie orientale pendant le *triumvirat* qu'il formait avec Octavien et Lépide. Il agrandit alors la Galatie et confia son gouvernement à des personnes de confiance, extérieures au pouvoir royal.

En 25 av. J.C. le roi Amyntas de Galatie est tué au combat face à des tribus insoumises de Lycaonie. Auguste profita de la mort du roi pour réduire l'État-Client en une province, la province proprétorienne impériale de Galatie. En 6 av. J.C., la province se verra agrandie par l'ajout de la Paphlagonie suite à la mort du roi Déiotaros Philadelphos, puis en 3 av. J.C. les districts du Pont Galatique composés d'*Amaseia*, de *Sebastopolis* et de *Sebasteia* viendront compléter la Galatie.

Entre 70 et 73 ap. J.C., Vespasien décida de réunir en une seule province la Cappadoce et la Galatie. Elles furent à nouveau séparées, cette fois-ci par Trajan en 107 et 113 ap. J.C. avec d'un côté la province de Cappadoce avec l'Arménie Mineure, et de l'autre la province de Galatie avec la Paphlagonie, la Pisidie, la Lycaonie, l'Isaurie et le Pont.

### ***II.2.e. La province de Cappadoce***

La Cappadoce est conquise, tout comme la Paphlagonie, par Eumène de Cardia en 322 av. J.C. avant de retourner peu de temps après entre les mains de celui qui la gouvernait auparavant, Ariarathe, un satrape perse. Son histoire est peu connue, mais il est certain que ce territoire a été envié par des royaumes, dont celui des Séleucides sous Séleucos Ier. En 255 av. J.C., Ariarathe III se proclama roi de la Cappadoce et déclara faire partie des *basileis* grecs. A sa mort, en 220 av. J.C., lui succéda son fils, Ariarathe IV qui régnera jusqu'à sa mort en 163 av. J.C. Ariarathe V succéda à son père mais son frère, Oropherne, s'empara du trône avec l'aide de Démétrios Ier. Rome étant du côté d'Ariarathe V, parvint, avec l'aide d'Attale II de Pergame, à rétablir le roi sur le trône de Cappadoce de 157 av. J.C. jusqu'à sa mort en 130 av. J.C. La dynastie des Ariarathe verra sa fin en 98 av. J.C. avec la mort d'Ariarathe VIII, probablement tué par Mithridate VI. Ce dernier donna alors le trône à son fils qui se fit nommer Ariarathe IX, mais en 95 av. J.C., le Sénat romain rétablit un nouveau

---

155 *Ibidem*, p. 31 ss.

156 *Ibidem*, p. 39.

roi, originaire de Cappadoce, Ariobarzane Ier. Celui-ci se retrouva vite menacé par Mithridate VI à plusieurs reprises mais les Romains parvinrent à le rétablir sur le trône, jusqu'à ce qu'il abdique en 63 av. J.C., laissant le trône à son fils, Ariobarzane II, lequel eut pour héritier Ariobarzane III, puis Ariarathe X jusqu'en 36 ap. J.C. Ariarathe X fut assassiné par Antoine afin de le remplacer par Archélaos, le fils du grand prêtre de Bellone de Comana et ancien général de Mithridate VI. Ce dernier resta sur le trône de la Cappadoce jusqu'en 17 ap. J.C.<sup>157</sup>. Tibère le destitua du trône et le fit emprisonner, lui reprochant d'avoir été un fidèle du premier héritier d'Auguste, Caius Julius César, fils d'Agrippa et Julia, mort en 4 ap. J.C. C'est alors qu'en 18 ap. J.C., sous Tibère, la Cappadoce devint une province proprétorienne impériale, qui plus tard deviendra proconsulaire<sup>158</sup>. Entre 70 et 73 ap. J.C. la Cappadoce fut reliée à la Galatie, avant d'être à nouveau séparée en 107 et 113<sup>159</sup>.

### ***II.2.f. La province de Lycie-Pamphylie***

Le terme de Pamphylie, qui signifie « toutes les tribus », est donné à un territoire au sud de l'Anatolie. Il est ainsi nommé en raison des divers peuples qui y ont vécu depuis la moitié du IIe millénaire av. J.C. Conquise en 334 av. J.C. par Alexandre le Grand, la Pamphylie entre dans le royaume séleucide après les conflits survenus entre les Diadoques. Suite à la victoire de Rome en 188 av. J.C. sur Antiochos III, le territoire fit partie du Royaume de Pergame. En 133 av. J.C., il dépendra de Rome jusqu'à ce qu'Antoine le cède au Galate Amyntas. La Pamphylie deviendra une province romaine à la mort de celui-ci en 24 av. J.C.

La Lycie fut peuplée dès le IIIe millénaire av. J.C. mais son histoire nous est très peu connue. Grâce à des textes hittites datant du XVe siècle av. J.C., nous savons qu'elle fut peuplée par les Lukkas, un peuple totalement inconnu en dehors des sources écrites. Au IVe siècle, elle devint une région appartenant au Royaume de Macédoine suite aux conquêtes d'Alexandre III sur le Royaume Achéménide. A la fin du IVe siècle elle passera de la

---

157 *Ibidem*, p. 97 ss.

158 TACITE, *Ann.*, II, 42.

159 Cf. partie sur la province de Galatie : p. 65 - 66.

domination égyptienne à celle des Séleucides, jusqu'à la victoire de Rome qui repoussa le royaume jusqu'à l'est du Taurus.

La Lycie ne sera incorporée dans l'Empire romain qu'en 43 ap. J.C., sous Claude. Son annexion se fera sous prétexte que des Romains y ont été tués. Elle sera alors regroupée à la Pamphylie, qui est alors province romaine depuis soixante-sept ans. Ensemble, elles formeront une province commune appelée dès lors Lycie-Pamphylie. En 68, Néron sépara à nouveau la Lycie de la Pamphylie, reliant cette dernière à la province de Galatie. La Lycie et la Pamphylie seront à nouveau réunies vers 74<sup>160</sup>. Elle deviendra une province proprétorienne impériale, puis une province sénatoriale vers 162 ap. J.C.

### **II.3. Rome et le Proche-Orient**

Suite à la bataille d'Issos, en 333 av. J.C., la Syrie tombe entre les mains d'Alexandre le Grand. Lorsque ses généraux se partagèrent le territoire conquis par celui-ci, des guerres éclatèrent entre eux afin de s'emparer de territoires pour constituer leurs royaumes. La Syrie fut partagée en deux en 312 av. J.C., entre la Syrie septentrionale revenant à Séleucos Ier, souverain du Royaume Séleucide et la Syrie Méridionale à Ptolémée Ier, souverain d'Égypte. Les deux Diadoques rêvent chacun de posséder la totalité de la Syrie mais Ptolémée et Séleucos refusent de se faire la guerre, par amitié. Après la mort de ceux-ci en 283 et 280 av. J.C., leurs successeurs n'auront pas ces états d'âme et les deux royaumes se déclareront la guerre à pas moins de cinq reprises (274 - 271, 260 - 253, 246 - 241, 219 - 217 et 202 - 199 av. J.C.). Ce n'est qu'à l'issue de la cinquième guerre de Syrie que les Séleucides s'emparèrent de la partie syrienne des Lagides, la Syrie méridionale ou Judée. La Syrie toute entière fut alors entre les mains des Séleucides, jusqu'à la défaite d'Antiochos III face aux Romains au début du IIe siècle.

Le Proche-Orient est riche au point de vue agricole avec le blé, l'huile, le vin et le bois. On y retrouve aussi une grande activité, pour les armateurs et surtout pour les caravaniers qui se déplacent en Orient, avec le commerce et la verrerie, le tissage, la teinturerie. Sous les Sévères, elle deviendra une région à influence sur le plan artistique et religieux avec le

---

160 SARTRE 1991, n. 7 p. 45.

développement de ses cultes à Rome (cultes du Soleil, de *Dea Syria*, et Jupiter Héliopolitain) surtout avec les empereurs Élagabal, lui-même né à Émèse dans la province de Syrie, et Alexandre Sévère né à Arca en Phénicie.

### ***II.3.a. La province de Syrie***

Après l'arrivée des Romains en Asie Mineure suite à leur victoire sur Antiochos III en 190 av. J.C., ceux-ci commencent à s'intéresser à cette région au Ier siècle av. J.C. Les Romains ont pris la décision de combattre le souverain séleucide non pas pour agrandir leur territoire mais pour faire face à Antiochos. Ce dernier était parvenu à conquérir la Syrie entière lors de la cinquième guerre de Syrie en faisant alliance avec Philippe V de Macédoine, grand ennemi de Rome, vaincu par la cité occidentale quelques années auparavant, en 197 av. J.C. La conquête de la Syrie sera tentée par Sylla puis Lucullus, en même temps que la tentative de reconquête de la province d'Asie prise par Mithridate, en vain. La Syrie resta entre les mains des Séleucides jusqu'à ce que Pompée, ne reconnaissant pas la souveraineté d'Antiochos XIII, s'en empare. Pourtant, le souverain se trouvait sous la protection des Romains en raison des contestations de succession par des prétendants au trône. Pour que ce changement s'opère, il fallut attendre la mise en place de la *lex Manilia* en 66 av. J.C., confiant à Pompée la guerre contre Mithridate. C'est à cette occasion que Pompée, après avoir vaincu le roi en 66 av. J.C., créa les provinces de Cilicie et de Syrie en 64 av. J.C.<sup>161</sup> avec la prise de Jérusalem, faisant de cette dernière une province proprétorienne (PL. V. 1). L'annexion de la Syrie, alors État-Client, devenait chose urgente car au milieu de l'anarchie qui touchait alors la région, elle échappait peu à peu à la clientèle de Rome. La province de Syrie sera donc organisée avec des États-Clients comme voisins, après que furent écartés les héritiers de la couronne séleucide et les chefs-pillards. Quant aux Juifs ils furent sévèrement châtiés, ainsi que les Nabatéens. Les États-Clients ou États-Vassaux ne font pas partie des provinces romaines mais ils dépendent tout de même de Rome. La capitale de la Syrie

---

161 CICÉRON, *Prov. Cons.*, 12 : « *uitute Cn. Pompei sic a populo Romano ab Oceano usque ad ultimum Pontum tamquam unum aliquem portum tutum et clausum teneri ; nationes eas, quae numero hominum ac multitudine ipsa poterant in prouincias nostras redundare, ita ab eodem esse partim recisas, partim repressas, ut Asia, quae imperium antea nostrum terminabat, nunc tribus nouis prouinciis ipsa cingatur.* »



devint Antioche, lieu de résidence du légat propréteur chargé du gouvernement de la province.

Bien que la Syrie fût une province romaine, à cause de son éloignement et sa superficie – lors de sa création elle était la plus grande des provinces romaines - les Romains n'interviendront dans les affaires intérieures des cités qu'en cas de raisons graves. En faisant de la Syrie une province, le rôle de Rome fut avant tout de donner une protection efficace et les avantages d'une administration que la Syrie n'avait jamais connue jusque-là.

Lors de la réforme des provinces d'Auguste, la Syrie devint une province proprétorienne impériale dès 27 av. J.C. Toute la Syrie n'était alors pas concernée. Le Sud de la Béqa'a, l'Oulatha et Panias étaient alors indépendants du pouvoir de Zénodôros, grand prêtre et tétrarque. Lors de sa mort en 20 av. J.C., le royaume fut remis à Hérode le Grand<sup>162</sup> puis à son fils Philippe à sa mort<sup>163</sup>. Suite à la mort de Philippe, qui survint en 33 - 34 ap. J.C., la Béqa'a, l'Oulatha et Panias furent annexés à la province de Syrie jusqu'en 37 ap. J.C. A cette date la tétrarchie de Philippe fut remise à Agrippa Ier, petit-fils d'Hérode le Grand, qui reçut par la même occasion celle de Lysanias constituée de l'Anti-Liban<sup>164</sup>. Par la suite, la tétrarchie de Philippe fut à nouveau annexée à la Syrie de 44 à 53 ap. J.C. avant d'être à nouveau sous l'autorité d'un prince, Agrippa II<sup>165</sup>. Lorsque vint la mort d'Agrippa II en 92 - 93, les États de Syrie du sud qui se trouvaient sous son gouvernement furent annexés par Rome à la province de Syrie<sup>166</sup>. A cette occasion, la dernière dynastie hérodiennne disparut. D'autres petits royaumes connurent le même sort. Suite à la mort d'Antiochos III de Commagène et de Philopator de l'Amanus, Tibère annexa les deux royaumes à leur demande<sup>167</sup> et les rattacha à la province de Syrie. Dès lors, la Cappadoce et la Syrie s'occupèrent de la garde de la frontière formée par l'Euphrate.

---

162 FLAVIUS JOSÈPHE, *Antiquités Juives*, XV, 359 - 360.

163 FLAVIUS JOSÈPHE, *Antiquités Juives*, XVII, 319 ; *Idem, La Guerre des Juifs*, I, I, 95. Voir la partie concernant la Judée car les deux tiers du royaume d'Hérode le Grand comprenaient des territoires qui feront partie de la province de Judée.

164 CAGNAT 1927, n°1086.

165 FLAVIUS JOSÈPHE, *Antiquités Juives*, XX, 158 - 159 ; *Idem, La Guerre des Juifs*, II, 252.

166 FRANKFORT 1962, II, p. 659 - 672.

167 TACITE, *Ann.*, II, 42, 8.

Ainsi la tétrarchie comprenant l'Arca-Césarée fut annexée par la Syrie en 49 ap. J.C. après la mort de Souhaimos, qui l'avait reçue de Caligula<sup>168</sup>, avant d'être confiée à Agrippa II. Il en fut de même pour les États ituréens qui furent remis en 41 ap. J.C. par Claude à un Hérode, frère d'Agrippa Ier. A la mort d'Hérode en 48, le royaume fut confié à Agrippa II<sup>169</sup>, royaume qu'il rendit à Rome en 53 lorsque Claude lui confia les trois autres royaumes. La Commagène est annexée à la Syrie en 72 ap. J.C. La Syrie et la Judée furent complétées par les royaumes d'Agrippa II suite à sa mort vers 93 ap. J.C., son testament léguant ces territoires à Rome.

En 193 ap. J.C., la Syrie sera divisée en deux parties par Septime Sévère, avec la *Syria Coele* au nord, ayant pour capitale Laodicée et *Syria Phoenicia* au sud autour d'Émèse ou de Tyr, provinces impériale proconsulaire pour la *Coele* et proprétorienne pour la *Phoenicia*. Il y aura alors trois provinces nommées *Syria* avec la *Syria Palaestina*, ancienne Judée renommée par Hadrien.

### **II.3.b. La province de Judée / Palestine**

La Judée faisait partie de la Syrie depuis la conquête du territoire par Alexandre le Grand. Elle se trouvait plus précisément en Syrie Méridionale, qui fut de 312 à 200 av. J.C., comme il est indiqué précédemment<sup>170</sup>, sous le contrôle des Ptolémée. En 200 av. J.C., suite à la bataille de Panion, la Judée change de main avec la victoire d'Antiochos III qui remporte toute la Syrie-Phénicie, elle devient alors séleucide.

Suite à la victoire des Romains à Magnésie en 190 av. J.C., face au roi séleucide, ce dernier se voit contraint de se retirer à l'est du Taurus et le royaume doit verser une lourde indemnité de guerre à Rome, créant une tension entre les Juifs et le pouvoir séleucide. En 169 av. J.C., selon le premier *livre des Maccabées*, Antiochus IV (175 - 164 av. J.C.) aurait promulgué un édit dans lequel il impose l'hellénisation de tout le royaume. Une partie de la Judée était alors hellénisée mais l'autre était peuplée de Juifs fidèles à leurs traditions. Le culte de

---

168 DION CASSIUS, LIX, 12, 2.

169 FLAVIUS JOSÈPHE, *Antiquités Juives*, XX, 104 ; *Idem*, *La Guerre des Juifs*, II, 221.

170 Cf. p. 68.

Yahweh est alors interdit, remplacé par le panthéon grec, c'est alors que débuta la guerre des Maccabées<sup>171</sup>. Après avoir été refoulé par les Romains à l'est du Taurus, le royaume séleucide se voit une nouvelle fois attaqué par les « Kittim »<sup>172</sup> qui le battent en Égypte. Les Grecs se retrouvent alors contraints de se retirer sur la Judée et s'en prennent alors une nouvelle fois à la Ville sainte, Jérusalem. En 164 av. J.C, l'ethnarque hasmonéen Mattathias, surnommé Maccabée, parvint à restaurer le culte hébraïque dans le Temple de Jérusalem. Il est reproché au roi séleucide, nommé le « roi du Nord »<sup>173</sup> par le *livre de Daniel*, de porter atteinte aux pratiques religieuses des Juifs et d'avoir saccagé le temple de Jérusalem lors de la deuxième campagne qui l'opposa au « roi du Midi », le roi de la dynastie des Lagides<sup>174</sup>. La Judée se trouve plus divisée que jamais entre la partie hellénisée qui soutient le pouvoir royal d'Antiochos IV et la partie traditionnelle dirigée par Judas Maccabée, le fils de Mattathias.

Alors que débute en 162 av. J.C. une querelle dynastique en Syrie, Judas Maccabée en profite pour demander l'alliance de Rome contre les Séleucides<sup>175</sup>. C'est alors que Rome et la Judée traditionnelle deviendront des alliés<sup>176</sup>.

Durant huit années, les partisans de Judas se réfugièrent dans le désert autour de Jonathan, avant de revenir en 152 av. J.C. Jonathan reprend alors son rôle de Grand-Prêtre de Jérusalem qu'il détient depuis la mort au combat de Judas Maccabée. Dès 143 av. J.C., Jérusalem se voit officiellement dirigée par la dynastie des grands prêtres hasmonéens<sup>177</sup>, basée sur les traditions sacerdotales au sein du royaume séleucide, avec Simon (143 - 134 av. J.C.), successeur de Jonathan. L'alliance entre Rome et la Judée se renouvellera d'ethnarque en ethnarque qui se succèdent, à chaque reprise par l'obtention d'un sénatus-

---

171 *Livre de Daniel*, 7, 12 ; HADAS-LEBEL 2009, p. 12.

172 Nom qui désigne les Romains dans le *Livre de Daniel*, 11, 30. *La Bible* fait également mention de ce terme « Kittim » comme étant un peuple maritime provenant de Kittion, une ville de Chypre, *La Bible*, 24, 24 ; *Jérémie*, 2, 10 ; *Ézéchiel*, 27, 6, mais par la suite il désignera « toutes les îles et à la plupart des contrées maritimes » : FLAVIUS JOSÈPHE, *Antiquités Juives*, I, 128 (trad. de Julien Weil, 1900), que ce soient les Grecs, Macédoniens ou Romains, cf. DUPONT - SOMMER 1953, HADAS-LEBEL 2009, p. 11 - 12.

173 *Livre de Daniel*, 11.

174 *Livre de Daniel*, 11, 28.

175 *Livre des Maccabées*, I, 8, 17.

176 *Livre des Maccabées*, I, 8, 23 - 29 ; FLAVIUS JOSÈPHE, *Antiquités Juives*, XII, 417 - 418.

177 CAQUOT 1986, p. 213 - 218.

consulte, de façon certaine jusqu'à Jean Hyrcan<sup>178</sup> (134 - 104 av. J.C.) sans certitude sous Alexandre Jannée (103 - 76 av. J.C.)<sup>179</sup>. Sous ces deux grands prêtres, les frontières du royaume de Judée se verront élargies, englobant des peuples allogènes plus ou moins hostiles au cumul des fonctions du pouvoir en place<sup>180</sup>. À la mort d'Alexandre Jannée en 76 av. J.C., son épouse, Salomé Alexandra monta sur le trône et gouverna avec l'aide du parti pharisien comme le lui avait conseillé son mari. Au décès de cette dernière en 67 av. J.C., son fils aîné Hyrcan II prit seul le pouvoir, mais très vite Aristobule, son frère cadet ambitieux parvint à faire abdiquer Hyrcan à son profit. Antipater, conseiller d'Hyrcan arriva à obtenir le soutien d'Aréatas, roi nabatéen. Aristobule fit appel à Pompée, espérant qu'il lui attribue la royauté, mais le général romain n'apprécia pas son attitude et désigna Hyrcan. Alors qu'Aristobule était fait prisonnier à Rome, Hyrcan ne retrouva pas son titre de roi mais se contenta uniquement de celui de Grand-Prêtre donné par Pompée. Bien que la Judée ne soit pas encore officiellement sous le contrôle romain, en ne rétablissant pas la royauté, Pompée avait pour intention d'affaiblir le pays<sup>181</sup>. Cette stratégie avait certainement pour but de s'en emparer sans opposition du pouvoir en place. Il profita de cette occasion pour s'approprier certains territoires de la Judée où la population était majoritairement païenne. La Judée fut alors composée de la Judée, de l'Idumée, de la Pérée et de la Galilée avec laquelle elle était occupée par des territoires hellénisés qui devinrent loyaux envers Rome pour leur avoir rendu leur autonomie. Dès lors, Hyrcan ne régnait plus que sur Jérusalem où il exerçait encore la fonction de Grand-Prêtre.

Malgré la victoire de Pompée, la guerre civile entre les descendants des deux prétendants au trône ne s'arrêta pas. Alexandre, fils d'Aristobule, tenta de reprendre le pouvoir, mais en vain face aux Romains. Rome n'a pas tenté de faire de la Judée une province en même temps que la Syrie. La situation étant alors difficile, il était plus simple pour Pompée d'attendre que les tensions dans le pays s'apaisent afin de « s'emparer » du territoire le plus pacifiquement possible.

---

178 FLAVIUS JOSÈPHE, *Antiquités Juives*, XIII, 259 - 266.

179 HADAS-LEBEL 2009, p. 16. Flavius Josèphe fait mention d'une vigne d'or donnée en offrande par « Alexandre roi des Juifs » qui pourrait être faite suite au renouvellement du traité d'alliance : *Antiquités Juives*, XIV, 36.

180 *Ibidem*, p. 23.

181 *Ibidem*, p. 27.

La présence hellénique disparaît en 65 av. J.C. lorsque les Romains s'emparèrent de la Syrie. Ils en firent une province en 64 av. J.C. La partie comprenant la Judée se trouva alors en dehors de la province et fit partie des États-Clients, tombant sous la domination romaine.

Lorsque Pompée fut vaincu par César en 48 av. J.C., Hyrcan fut démis et le pouvoir effectif fut attribué à Antipater, un des ministres, qui avait jusqu'alors été un fidèle allié de Rome<sup>182</sup>. A son pouvoir il associa ses deux fils, Phasaël à qui il confia Jérusalem et sa région, et Hérode avec la Galilée. Pour avoir tué des opposants de Rome, il fut nommé préfet de la Coelé-Syrie et de Samarie par le gouverneur romain de Syrie, Sextus César. La mort de Jules César en 44 av. J.C. remit en place Hyrcan II, puis son neveu Antigone II Mattathiah à sa mort. Antigone fut assassiné en 37 av. J.C. sur l'ordre d'Hérode, fils d'Antipater, alors tétrarque de Judée depuis 41, et d'Antoine. En 37 av. J.C., Hérode prit le titre de roi de Judée décerné par Rome pour qui il fut « *rex socius amicusque populi Romani* »<sup>183</sup>. A son décès en 4 av. J.C., le royaume fut partagé par Auguste entre les trois fils du roi défunt, Hérode Archélaos, Hérode Antipas et Hérode Philippe qui prirent les fonctions de tétrarques, Auguste leur refusant le titre royal. Une partie du royaume revint même à leur sœur, Salomé, qui en fit don à l'impératrice Livie à sa mort en 10 ap. J.C.<sup>184</sup>. En 6 ap. J.C., une délégation vint informer l'empereur à Rome qu'Hérode Archélaos était un tyran incapable de maintenir l'ordre et la paix au sein de la Judée qu'il dirigeait. C'est alors qu'Auguste décida de confisquer le territoire à Archélaos et en fit une province procuratorienne impériale la même année, avec pour capitale Césarée. La province ne comprenait alors que le territoire gouverné par Archélaos, composé de la Judée, de la Samarie et de l'Idumée. Quant à Antipas et Philippe, ils conservèrent leur partie de la Judée, comprenant la Galilée et le Pérée pour le premier et la Batanée, la Trachônitide et l'Auranitide pour le second. Ils conservèrent leur titre de tétrarque jusqu'en 33 - 34 ap. J.C. pour Philippe, date de sa mort, et jusqu'en 39 ap. J.C. pour Antipas, date à laquelle Caligula le destitua suite à sa défaite sur Arétas IV avant de l'exiler à Lyon. En 33 - 34, Caligula fit don à Agrippa Ier, petit-fils d'Hérode, du royaume de Philippe, ainsi que de la principauté iturénienne de Lysanias, auxquels il ajouta en 39 la Galilée et le Pérée qu'il avait reprises à Antipas.

---

182 *Ibidem*, p. 36.

183 *Ibidem*, p. 40 - 41 ; FLAVIUS JOSÈPHE, *Antiquités Juives*, XIV, 381 - 389.

184 FLAVIUS JOSÈPHE, *Antiquités Juives*, XVIII, 31.

La Judée reprit un peu d'indépendance vis-à-vis de Rome en 41 ap. J.C. lorsque Claude redonna le territoire à Agrippa Ier, petit-fils d'Hérode Ier et neveu d'Hérode Antipas, territoire par la suite récupéré par les Romains à sa mort en 44 ap. J.C. À cette occasion, Claude annexa une nouvelle fois le royaume à la Syrie, montrant ainsi une volonté de provincialiser la Judée. Le frère d'Agrippa Ier, connu sous le nom d'Hérode V, possédait le royaume de Chalcis (territoire situé entre l'actuel Liban et l'Anti-Liban). Il devint inspecteur du Temple de Jérusalem à la mort de son frère. Après son décès, en 48, c'est son neveu, Agrippa II qui lui succéda en Chalcis et par la suite eut en sa possession le gouvernement de quelques territoires de Palestine. C'est pendant le règne d'Agrippa II qu'eut lieu la révolte des Juifs de 66 à 70, mise à terme par Vespasien et Titus<sup>185</sup>, détruisant par la même occasion le Temple de Jérusalem. Vespasien en fit alors une province prétorienne à part entière. Après la mort d'Agrippa II vers 93 ap. J.C., la Judée redevint romaine.

Elle fut renommée *Syria Palaestina* par Hadrien et devint alors une province proconsulaire.

Il faut veiller à ne pas confondre Judée et Palestine. La Judée est une région de Palestine durant la période hellénistique (PL. V. 2). Par la suite, la Palestine sera divisée en deux, entre la Syrie au nord, et la Judée, au sud. La Judée prendra le nom de Palestine, plus précisément Syrie-Palestine sous Hadrien, mais avant cet empereur, la Palestine n'est pas équivalente à la Judée.

### ***II.3.c. La province d'Arabie***

Les Nabatéens forment un peuple dont les origines sont inconnues. Au IIIe siècle av. J.C., ils profitaient des routes commerciales qui traversent leur territoire, allant de l'Égypte en Orient, pour piller les marchands. Les Ptolémée mirent fin à ces actes de piratages répétés. Le territoire était gouverné par un roi dès 170 av. J.C. avec Arétas Ier.

---

185 La *Guerre des Juifs* a été narrée par Flavius Josèphe mais avec une vision romaine, bien que celui-ci ait été Juif, car ce récit a été effectué à la demande de l'empereur romain. Cet épisode est également témoigné par les panneaux de l'*intrados* de l'Arc de Titus sur la *Velia* à Rome qui représentent le triomphe de Vespasien et Titus sur les Juifs en 71 av. J.C.

Après avoir été, à plusieurs reprises, les rivaux des Séleucides, les Nabatéens entrèrent en conflit avec leurs voisins, comme ce fut le cas d'Arétas II qui combattit les troupes du Grand-Prêtre et roi de Jérusalem en 93 av. J.C. ou encore effectua des tentatives en Syrie<sup>186</sup>. Ce dernier événement poussa Pompée à intervenir en Judée et beaucoup de Nabatéens furent alors convertis de force au judaïsme<sup>187</sup>. Lorsque le lieutenant de Pompée, Scaurus, entreprit des combats contre les Nabatéens, Antipater, le conseiller d'Hyrchan, fournit à son armée tout l'approvisionnement nécessaire et utilisa ses bons rapports avec Arétas pour mettre fin au conflit<sup>188</sup>.

Dès 68 av. J.C., l'Arabie fut sous contrôle romain avec les victoires de Pompée en Asie Mineure et au Proche-Orient. L'Arabie ne sera pas pour autant une province romaine car le général romain laissera le pouvoir entre les mains des princes-locaux<sup>189</sup>. Suite à la mort du prince Obodas II en 9 av. J.C., Aretas IV (Aeneas) le remplaça sans attendre l'autorisation d'Auguste. D'après Glen Bowersock l'empereur annexa le royaume pour cette raison de 3 à 1 av. J.C.<sup>190</sup> mais rien n'indique pourquoi il a mis tant de temps à réagir entre l'arrivée d'Aretas IV sur le trône et l'annexion comme l'indique Maurice Sartre<sup>191</sup>. Auguste voulait faire de l'Arabie une province mais il renonça rapidement à une administration directe de celle-ci en raison de la domination des nomades dans ce territoire quasi désertique et géographiquement coupé de l'empire avec pour seule frontière romaine l'Égypte et le Mont Sinai<sup>192</sup>.

Durant le Ier siècle ap. J.C., l'Arabie continue à prospérer, mais au IIe siècle, l'émergence d'une route commerciale entre Myos Hormos et Coptos en Égypte entraîne le déclin de la capitale, Pétra, bien qu'elle conserve en partie son statut de « centre commercial »

---

186 Cf. le paragraphe consacré à la province de Syrie.

187 DELMAIRE 1961, p. 30.

188 HADAS-LEBEL 2009, p. 33 ; FLAVIUS JOSÈPHE, *Antiquités Juives*, XIV, 80 - 81.

189 DELMAIRE 1961.

190 BOWERSOCK 1983, p. 54 - 56. La datation de l'annexion est basée sur l'absence monétaire à l'effigie d'Aretas IV en Nabatène de 3 à 1 av. J.C. et sur le texte de Strabon qui indique qu'« aujourd'hui comme les Syriens sont soumis aux Romains » : STRABON, XVI, 4, 21.

191 SARTRE 1991, p. 31.

192 Comme le fait très bien remarquer Maurice Sartre, la cité de Gaza fut rattachée à la Syrie en 4 av. J.C. alors qu'elle n'en était pas frontalière, totalement entourée de principautés hérodiennes. SARTRE 1991, n.3 p. 31.

cosmopolite. Ce déclin amènera les Nabatéens à perdre leur indépendance avec, en 106 ap. J.C., l'annexion du légat de Syrie, Aelius Cornelius Palma, sous Trajan, menant à la création officielle de la province d'Arabie qui sera sous le légat d'un propréteur impérial<sup>193</sup>.

L'Arabie se divise en plusieurs territoires qui sont l'*Arabia Petraea* ou *Nabataea*, qui se trouve être la province romaine, et l'*Arabia Sabaea*, qui ne fera jamais partie de l'Empire romain.

### ***II.3.d. Les provinces d'Arménie, Assyrie et Mésopotamie***

En ce qui concerne ces trois provinces, j'ai décidé d'effectuer une seule sous-partie car leur histoire et les événements qui les ont façonnées sont identiques. Ces territoires conquis par Alexandre le Grand à l'occasion de ses conquêtes deviendront partie intégrante de l'Empire séleucide à la mort du roi macédonien en 323 av. J.C. Petit à petit ils seront sous l'emprise plus ou moins importante des Parthes. Ils deviennent vassaux du royaume parthe. Rome s'en désintéressera pendant longtemps, jusqu'aux campagnes de Crassus au Ier siècle av. J.C. Il faudra attendre le IIe siècle avec Trajan pour voir un réel intérêt se manifester, quand il s'agit d'élargir le *limes* au-delà de l'Euphrate.

Durant son règne, Trajan entreprit des campagnes de conquêtes au-delà du *limes*, là où la frontière était particulièrement menacée par les voisins ennemis de Rome. Ainsi il mena deux guerres contre les Daces, de l'autre côté du Danube, qui lui valurent deux triomphes, et fit du territoire une nouvelle province romaine, mais il s'occupa également du *limes* au niveau de l'Euphrate, constituant alors l'extrême orient de l'Empire romain<sup>194</sup>.

En 113 ap. J.C., des événements poussèrent Trajan à aller au-delà de l'Euphrate. Le roi arménien Axidarès, reconnu par Rome, fut déposé par le roi parthe, Osroès, qui le remplaça par un de ses princes, Parthamasiris. Axidarès fit alors appel à Trajan qui se rendit à la fin 113 à Antioche d'où il partit en 114 ap. J.C. pour l'Arménie, après avoir refusé le changement de souverain annoncé par les diplomates venus à sa rencontre. Entre-temps, les

---

193 DELMAIRE 1961, p. 95 ss.

194 STRAK 1966, p. 203 - 217.



Parthes prièrent Trajan d'accepter Parthamasiris sur le trône, mais l'empereur refusa de nouveau<sup>195</sup>. Une guerre fut alors entreprise à l'issue de laquelle le nouveau prince déposa les insignes royaux aux pieds de Trajan en se soumettant à ses pieds à Élégeia, Trajan le fit enfermer et exiler, exil durant lequel Parthamasiris fut assassiné. Les hostilités prirent alors fin, néanmoins, Trajan entreprit quelques conquêtes dans le sud de l'Anti-Taurus suite auxquelles il créa trois nouvelles provinces romaines, celles de la Mésopotamie, de l'Assyrie et de l'Arménie<sup>196</sup>.

Ce nouveau territoire romain avait pour limites les frontières naturelles de l'Euphrate à l'ouest et du Tigre à l'est. Le *limes* de l'Empire romain passait alors de l'Euphrate au Tigre pour la partie orientale<sup>197</sup>. Trajan ne rencontra que très peu de résistance en raison d'une guerre civile qui les paralysait. Par la suite, afin que les Parthes ne viennent pas se soulever, Trajan renonça à la province d'Assyrie en 117 ap. J.C., rétablissant ainsi le royaume parthe, en mettant à sa tête un roi, Parthamaspatès<sup>198</sup>. Le royaume parthe devint alors un État-Client de Rome. C'était sans compter sur le retour de l'esprit d'indépendance, Parthamaspatès fut déposé<sup>199</sup>, ce qui rendit la région dangereuse. Trajan mourut la même année et laissa à son successeur, Hadrien deux nouvelles provinces, la Mésopotamie et l'Arménie, qui n'étaient pas véritablement sécurisées par Rome, pas plus que le royaume parthe. Voyant la situation

---

195 DION CASSIUS, LXVIII, 17, 2 - 3.

196 SARTRE 1991, p. 47.

197 EUTROPE, *Abrégé*, VIII, 3 : « *Armeniam, quam occupauerant Parthi recepit, Parthomasiri occiso, qui eam tenebat. Albanis regem dedit. Hiberorum regem et Sauromatarum et Bosphoranorum et Arabum et Osdroenorum et Colchorum in fidem accepit. Carduenos, Marcomedos occupauit et Anthemusium, magnam Persidis regionem, Seleuciam, Ctesiphontem, Babylonem ; Messenios uicit ac tenuit. Usque ad Indiae fines et mare Rubrum accessit atque ibi tres prouincias fecit, Armeniam, Assyriam, Mesopotamiam, cum his gentibus, quae Madenam attingunt. Arabiam postea in prouinciae formam redegit.* » (trad. de N.A. Dubois, 1865 : Il recouvra l'Arménie occupée par les Parthes et tua Parthamasire, qui l'occupait. Il donna un roi aux Albaniens ; il reçut la soumission du roi des Ibères, des Sauromates, du Bosphore Cimmérien, de l'Osdroène et de Colchos ; il soumit le pays des Carduènes et des Marcomèdes ; il prit et garda Anthemusium, grande contrée de la Perse ; puis la Séleucie, Ctésiphon, Babylone et Édesse ; il pénétra jusqu'aux confins de l'Inde et jusqu'à la mer Rouge, et y fit trois provinces, de l'Arménie, de l'Assyrie, et de la Mésopotamie, en y ajoutant les nations qui touchent la Madène.).

198 DION CASSIUS, LXVIII, 30.

199 DION CASSIUS, LXVIII, 33.

périlleuse et ne voulant pas faire de son règne une période de conquête, Hadrien se rendit vite compte que pour conserver les deux provinces il devait déployer d'importants effectifs militaires et entreprendre de nouvelles et longues campagnes. En 118, il décida alors de redonner un roi à l'Arménie, abandonnant ainsi la province, et fit de même pour la Mésopotamie<sup>200</sup>, l'ensemble étant redevenu parthe. Le *limes* de l'Orient romain était à nouveau marqué par l'Euphrate, comme c'était le cas trois années auparavant.

En 162, les Parthes effectuèrent de nouvelles offensives avec une incursion dans l'Empire romain. Après qu'ils eurent tenté d'imposer un nouveau roi à leur convenance en Arménie, et avoir envahi la province de Syrie, faisant fuir le gouverneur<sup>201</sup>, Lucius Verus fut envoyé en expédition contre les Parthes par Marc Aurèle, qui arriva lui-même sur place l'année suivante. Marcus Statius Priscus fut chargé des campagnes, prit l'Arménie, l'occupa, puis la pacifia en 163 - 164 et plaça un sénateur et consul sur le trône<sup>202</sup>. Alors que la campagne était favorable aux Romains, une épidémie de peste décima l'armée romaine à la fin de 165 ap. J.C.<sup>203</sup>, qui dut alors quitter la Mésopotamie<sup>204</sup>. Au final, l'Arménie et le Royaume d'Édesse étaient à nouveau gouvernés par les Princes-Clients, sécurisant un peu plus les frontières romaines de la Syrie. En 172, le roi d'Arménie fut chassé et Rome dut user de la force pour le rétablir<sup>205</sup>.

Nombreuses furent les guerres entreprises face aux Parthes, mais il faut attendre les campagnes de Septime Sévère qui débutent au printemps 195 pour étendre l'Empire romain à nouveau au-delà de l'Euphrate<sup>206</sup>. C'est en 197, lors d'un deuxième voyage en Orient, que

---

200 EUTROPE, *Abrégé*, VIII, 6 : « *Qui Traiani gloriae invidens statim prouincias tres reliquit, quas Traianus addiderat, et de Assyria, Mesopotamia, Armenia reuocauit exercitus ac finem imperii esse uoluit Euphraten.* » (trad. de N.A. Dubois, *EUTROPE, Abrégé de l'histoire romaine*, Paris, 1865 : et jaloux de la gloire de Trajan, Hadrien abandonna aussitôt trois provinces ajoutées à l'empire par ce prince ; il rappela de l'Assyrie, de la Mésopotamie et de l'Arménie les armées romaines, et fixa à l'Euphrate les limites de l'empire.).

201 DION CASSIUS, LXXII, 2, 1.

202 DION CASSIUS, LXXI, 3, 1.

203 DION CASSIUS, LXXI, 3, 1.

204 DION CASSIUS, LXXI, 2, 4.

205 DION CASSIUS, LXXI, 2, 3.

206 DION CASSIUS, LXXV, 9.

Septime Sévère repoussa les frontières, allant jusqu'à la création (ou recréation) de la province de Mésopotamie en 198, faisant d'elle une province préfectorale impériale. Il se contenta de ce nouveau territoire ne cherchant pas à conquérir de nouveau l'Assyrie et l'Arménie. Malgré l'intégration de ce nouveau territoire dans le territoire romain, de nombreuses guerres seront entreprises afin de le défendre tout au long de la dynastie des Sévères<sup>207</sup>.

### ***II.3.e. L'Osroène***

Cet État considéré comme important sous le nom de Hourri<sup>208</sup> depuis le IIe millénaire av. J.C., est habité par les Araméens lors des conquêtes d'Alexandre le Grand. A cette occasion, le territoire devient une partie de l'Empire d'Alexandre et sera acquis aux Séleucides suite à la mort d'Alexandre le Grand. En 132 av. J.C., l'Osroène prend son indépendance du royaume séleucide par l'initiative d'un chef de tribu, Aryu, afin de former un petit royaume, souvent nommé « Royaume d'Édesse » car Édesse en était la capitale. Ce royaume perdurera jusqu'en 95 av. J.C., date à laquelle Tigrane II d'Arménie en fit un royaume vassal à celui d'Arménie. Lors du premier *triumvirat* romain, en 53 av. J.C., l'Osroène se rangea du côté des Romains avec Crassus face aux Parthes à l'occasion de la bataille de Carrhes<sup>209</sup>. Suite à la défaite de Crassus, l'Osroène redevint un vassal du royaume parthe et perdit une partie de ses territoires<sup>210</sup>. En 114 ap. J.C., Adgar VII, alors roi d'Osroène (ou d'Édesse) fut détrôné par Trajan lors de l'offensive de ce dernier face aux Parthes. L'Osroène fut alors mise sous tutelle romaine avant d'être confiée en 116 à deux princes, Yalur et Parthamaspatès. En 123, Ma'nu VII, frère d'Adgar VII, parvint à reprendre le trône mais le royaume restait tout de même sous la tutelle romaine<sup>211</sup>. Lorsque de nouveaux conflits survinrent entre Rome et les

---

207 DION CASSIUS, LXXVIII12, 1 - 2 ; *Ibidem*, LXXIX, 1, 1 - 3, *Ibidem*, LXXIX, 5, 4 ; *Ibidem*, LXXIX, 26, 2 - 6 ; *Ibidem*, LXXIX, 27, 1 - 3.

208 Terme qui signifie « grottes » en babylonien.

209 PLUTARQUE, *Crassus*, 12 - 42 ; DION CASSIUS, XL, 17 - 29 ; VELLEIUS PATERCULUS, *Histoire romaine*, II, 46 ; EUTROPE, *Abrégé d'histoire romaine*, VI, 15.

210 FLAVIUS JOSÈPHE, *Antiquités Juives*, XXII, 13.

211 PETIT 1967, p. 122.

Parthes en 163 avec Lucius Verus, le roi d'Osroène s'allia avec les Parthes mais le général romain Avidius Cassius parvint à réoccuper le petit royaume l'année suivante.

En 216, Caracalla annexa l'Osroène pour en faire la même année une province romaine<sup>212</sup>. Bien que celle-ci conservât son statut durant l'Antiquité tardive, elle sera sujette à maintes reprises aux attaques des Parthes.

## **II.4. Rome et le nord-est du continent africain**

### ***II.4.a. La province de Cyrénaïque et Crète***

La ville de Cyrène fut fondée vers 631 av. J.C. par les Grecs, plus précisément par Battus de Théra, qui suivit l'oracle de Delphes lui conseillant de coloniser un territoire en Afrique. D'après la légende grecque, Cyrène serait une nymphe dont Apollon fut éperdument amoureux. Il l'enleva et l'amena sur les côtes de Cyrène même, d'où le nom donné à la ville. Battus mit en place une monarchie à la tête de laquelle il régna pendant près de quarante ans, formant la lignée des Battiades qui se composera de huit rois successifs. Bien que le territoire fût déjà occupé par les indigènes Asbystes, les nouveaux arrivants furent bien accueillis.

Une nouvelle colonisation de Cyrène eut lieu entre 574 et 554 av. J.C., avec des colons venant de toute la Grèce, ce qui renforça l'identité grecque du territoire. Suite à cette seconde colonisation, les indigènes se révoltèrent et demandèrent à Apriès, le roi d'Égypte, d'intervenir en leur faveur, mais celui-ci fut battu par les Grecs. Les indigènes durent alors se contenter de la présence de plus en plus importante des colons. Quelques années plus tard, le nouveau souverain d'Égypte, Amasis, qui était philhellène, épousa une femme de la lignée des Battiades. Mais suite à la fondation de la cité de Barca, à 113 km de Cyrène, par les frères du roi égyptien Arcésilas II et l'aide des Libyens, vers 550 av. J.C., puis celle d'Hespérides, un conflit entraîna une guerre entre Cyrénéens et Égyptiens. Les Cyrénéens en sortirent vainqueurs, mais leurs pertes furent importantes avec sept mille hoplites tués sur le

---

212 ZOSSO - ZINGG 1995, p. 90.

champ de bataille. Cette perte fut désastreuse pour les Battiades, qui ne furent plus en mesure de gouverner les habitants de Cyrène très affaiblis.

Au VI<sup>e</sup> siècle av. J.C., sur les conseils de l'oracle de Delphes, les Cyrénéens firent appel à un réformateur, Démonax, qui donna à la cité de nouvelles institutions en répartissant la population en trois tribus, forma un sénat et organisa le tout sur le modèle des états Dorien. Cette constitution semble avoir été abolie au siècle suivant. En 458 av. J.C., Cyrène devient une République. La dynastie royale, quant à elle, subsista jusqu'en 450 av. J.C., mais sans plus aucune autorité réelle, malgré la tentative de rétablir la royauté par Arcésilas III.

En 333 av. J.C., la Cyrénaïque se trouve rattachée au Royaume macédonien lors du passage d'Alexandre III. Après sa mort, en 321 av. J.C., elle devient une possession de l'Égypte hellénistique que les Ptolémée se transmirent par filiation. Le dernier Ptolémée à gouverner en Cyrénaïque fut Ptolémée Apion, fils de Ptolémée VIII. Il n'eut aucun héritier à qui transmettre le territoire, c'est pourquoi à sa mort, en 96 av. J.C., il le légua à la République romaine. Dans un premier temps le Sénat refusa cette donation, puis il en fit une province en 74 av. J.C., à laquelle fut par la suite rattachée l'île grecque de Crète, en 67 av. J.C. Lorsque Antoine eut le commandement de la partie orientale de l'Empire, il donna la Cyrénaïque à sa fille, Cléopâtre Séléne. Quant à la Crète, il lui rendit sa liberté et Itanos fut donné à Cléopâtre<sup>213</sup>. La Cyrénaïque et la Crète sont récupérées et réunies en une province bicéphale, avec deux capitales, par Auguste en 31 av. J.C. Elle devint alors une province sénatoriale gouvernée par un propréteur.

Constantin en fera une province distincte, désormais nommée Libye Supérieure, avec à sa tête un président.

#### ***II.4.b. La province d'Égypte***

C'est durant la fin de la République que Rome intervint dans les affaires de l'Égypte. Alors gouvernée depuis la mort d'Alexandre le Grand en 323 av. J.C. par les Ptolémée, Ptolémée XII est renversé par sa propre fille en 58 av. J.C. Le pharaon demandera l'aide de Rome afin

---

213 DION CASSIUS, XLIX, 32, 4 - 5.

d'être rétabli sur le trône, il le sera en 55 av. J.C., avec l'aide de Gabinius, alors gouverneur de Syrie. Rome sera dès lors présente sur le territoire égyptien.

À la mort de Ptolémée XII, accède au pouvoir Cléopâtre VII, une de ses filles, avec son frère et successeur de son père, Ptolémée XIII qui deviendra à cette occasion son époux. Très vite les deux souverains sont en conflit et Cléopâtre est contrainte de s'enfuir en Syrie puis à Ascalon.

Pendant son absence, en 48 av. J.C., suite à sa défaite contre César, à Pharsale, Pompée s'exile en Égypte pour y trouver refuge. Selon Appien, Ptolémée XIII et Cléopâtre étaient en faveur de Pompée dans cette bataille car ils auraient fourni une flotte de soixante navires<sup>214</sup>. Arrivé en Égypte, Pompée est assassiné par le pharaon qui pense s'attirer les bonnes grâces du vainqueur de Pharsale, César. Lorsque César arrive deux jours plus tard sur le sol égyptien, il est fort contrarié du geste du pharaon sur Pompée.

Pour une raison inconnue, César tente de réconcilier le couple royal et de les réunir sur le trône comme le voulait le testament de Ptolémée XII. Cléopâtre accepte mais Ptolémée XIII refuse. Le conflit s'achèvera avec la mort de Ptolémée XIII en 47 av. J.C.

Veuve, Cléopâtre se voit contrainte d'épouser son autre frère, Ptolémée XIV qui monte sur le trône d'Égypte, à la demande de César. Malgré tout, Cléopâtre a plus de pouvoir que son frère cadet grâce au protectorat romain et l'Égypte est administrée par les officiers des troupes de César restées à Alexandrie. Cléopâtre séjourna deux ans à Rome, mais suite à l'assassinat de César en 44 av. J.C., elle retourna en Égypte où, une fois arrivée, elle rétablit le pouvoir lagide sur Chypre, île qui avait été concédée à Rome par Ptolémée XII en 59 av. J.C. Puis, elle fait assassiner son frère et époux, Ptolémée XIV, régnant seule au nom de son fils qui vient de naître, Césarion, le fils de César, futur Ptolémée XV. Les légions romaines qui se trouvaient en Égypte depuis 48 av. J.C. retournent à Rome en 43 av. J.C.

Lors du conflit qui opposa les partisans de César à ses assassins, les premiers, Octavien, Antoine et Lépide se partagent le territoire romain, c'est alors qu'est constitué le *triumvirat*. Octavien prend la partie occidentale, Antoine la partie orientale et Lépide l'Afrique.

Ayant la partie orientale, Antoine veut reprendre l'expédition contre les Parthes. Pour cela il réunit tous les dirigeants des royaumes d'Orient, dont la souveraine d'Égypte<sup>215</sup>, à Tarsus, en

---

214 APPIEN, *Bell. Civ.*, II, 10, 71.

215 APPIEN V, 1 ; DION CASSIUS, XLVIII, 24.

Cilicie. Antoine finira par tomber sous le charme de Cléopâtre qu'il suivra à Alexandrie en 41 - 40 av. J.C. Très vite les relations s'enveniment entre Octavien et Antoine car ce dernier se lie à Cléopâtre et une guerre civile naît à Rome. De plus, en 34 av. J.C., Antoine partage l'Orient romain entre Cléopâtre et les enfants qu'il eut avec elle. La guerre civile se terminera par la bataille navale d'Actium le 2 septembre 31 av. J.C., qui sera remportée par Octavien et ses troupes dirigées par Agrippa, suite à la fuite d'Antoine et de Cléopâtre qui rentrent en Égypte. Antoine se suicide en juillet 30 av. J.C. après qu'on lui eut annoncé le faux suicide de Cléopâtre, cette dernière faisant de même lorsqu'elle apprend la mort de son amant, peu de temps avant l'arrivée d'Octavien en Égypte, le 1er août. Lorsque le futur Auguste apprend la mort de la souveraine égyptienne, il s'empare de l'Égypte et en fait une province romaine ayant un statut à part car il se l'approprie. Il se considère ainsi comme le successeur des rois lagides, dans la continuité de la monarchie pharaonique. Les membres du Sénat ainsi que les chevaliers de haut rang ne pouvaient pas se rendre en Égypte, sauf sur autorisation de l'empereur lui-même<sup>216</sup>, cela afin de ne pas laisser qui que ce soit profiter des ressources du territoire contre Rome, donc contre Octavien lui-même. L'Égypte était en effet réputée pour renfermer des ressources fabuleuses.

Bien que ces territoires soient devenus des provinces romaines, l'Asie, et surtout la province d'Asie connurent, comme précédemment, des statuts divers, entre cités autonomes et cités assujetties. Ces cités assujetties sont dépendantes de principautés, d'états laïques ou sacerdotaux, qui gouvernent selon leurs propres lois, plus ou moins sévères. Deux cités proches l'une de l'autre pouvaient avoir des statuts totalement différents.

Toutes les provinces romaines d'Orient créées avant 31 av. J.C. seront réunies sous le pouvoir d'Antoine lors du *triumvirat* de 44 à 31 ap. J.C. Cette situation trouvera son terme après son suicide, suite à sa défaite à Actium face aux armées terrestres et flottes d'Octavien, sous les ordres d'Agrippa.

---

216 DION CASSIUS, LIV, 4, 1.

## II.5. Conclusion

En l'espace de moins d'un demi-siècle, l'Orient connut un changement à travers trois hommes politiques romains.

### II.5.a. Pompée

En 66 av. J.C., Pompée bénéficia de la *lex Manilia* qui lui fut attribuée par le tribun de la plèbe Manilius. Cette loi lui permit d'avoir un pouvoir militaire exceptionnel en Asie à l'occasion de la guerre contre Mithridate VI du Pont et les autres ennemis de Rome basés en Orient. Cicéron avait lui même soutenu Pompée à cette occasion, devant les Comices<sup>217</sup>. Ayant des pouvoirs militaires particuliers Pompée entreprit donc des guerres contre les ennemis de Rome en débutant par des combats contre Mithridate VI, roi du Pont, qui représentait une menace pour Rome. Pompée remporta victoire sur victoire à travers les nations de l'Asie Mineure, il fut pour cela honoré en 61 av. J.C. d'un troisième triomphe, remporté sur des nations d'Orient. Les territoires vaincus nous sont indiqués par trois auteurs, qui les énumèrent à l'occasion de la description du triomphe de Pompée<sup>218</sup>. Bien que la liste ne soit pas exactement la même d'un auteur à l'autre, la majorité des peuples vaincus coïncide. Lors des conquêtes orientales de Pompée, plusieurs provinces furent créées, tout particulièrement en Orient où le paysage romain changea considérablement. Ainsi le nombre des provinces romaines orientales passa de trois avec la Macédoine, l'Achaïe et l'Asie, à sept en ajoutant le Pont, la Cyrenaïque, la Syrie et la Cilicie.

---

217 Ce discours fut écrit par l'orateur : CICÉRON, *Pro lege Manilia* ou *De Imperio Cn. Pompei*.

218 PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, VII, 98 ; PLUTARQUE, *Pomp.*, XLV, 1 - 7 ; APPIEN, *Mithridate*, 116 ; cf. n. 369 – 371.



### ***II.5.b. Marc Antoine***

Dès 37 av. J.C., Antoine réorganisa la totalité de l'Orient sous la tutelle romaine. Lorsque vint la guerre civile entre Antoine et Octavien, l'Orient se rangea du côté d'Antoine, comme il l'avait auparavant fait pour Pompée en conflit avec César.

Antoine ne contrôlait à proprement parler que les provinces romaines qui étaient alors la Macédoine, l'Asie, la Bithynie et la Syrie, ainsi qu'une grande partie des États-Clients gouvernés par des princes.

Antoine distribua certains territoires romains à son épouse et à ses enfants. En effet, sa seconde femme, la reine lagide Cléopâtre VII souhaitait reconstituer le royaume de ses ancêtres, les Ptolémée, dans sa totalité. En donnant les provinces de Chypre et de la Crète orientale, avec la cité d'Itanos à Cléopâtre, la Cyrenaïque à leur fille Cléopâtre Séléné<sup>219</sup> et une partie de la Cilicie à leur fils Ptolémée<sup>220</sup> (l'autre étant annexée à la Syrie), Antoine voulait exaucer les rêves de son épouse et ainsi continuer à ses côtés la monarchie pharaonique. En plus de cette distribution de provinces, il rendit l'indépendance à certains territoires en leur donnant le statut de royaume avec à leur tête un prince client.

En 31 av. J.C., juste avant la bataille d'Actium, la partie orientale de l'Empire romain comptait quatre provinces : l'Asie, la Bithynie, la Macédoine et la Syrie.

### ***II.5.c. Octavien / Auguste***

Le 2 septembre 31 av. J.C., Octavien remporta la victoire à Actium, bataille décisive d'une guerre civile contre Antoine et par la même occasion contre l'Égypte et sa reine Cléopâtre. Cette victoire permit à Octavien d'asseoir son pouvoir à Rome en tant que fils adoptif de César. Suite à sa défaite, Antoine se suicida après qu'Octavien lui refusa le droit de vivre comme un simple citoyen en Égypte. Cléopâtre fera de même, laissant derrière elle leurs enfants pour qui elle avait tenté de conserver le trône et de reconstituer le royaume de ses

---

219 DION CASSIUS, XLIX, 41.

220 PLUTARQUE, *Antoine*, LIV, 7.

ancêtres<sup>221</sup>. Suite à la mort de ses ennemis, Octavien annexa l'Égypte à l'Empire de Rome<sup>222</sup>. En 30 av. J.C., l'Orient romain compte désormais six provinces, l'Asie, la Bithynie, la Macédoine et la Syrie auxquelles sont rajoutées l'Égypte et la Cyrenaïque-Crète. Octavien régnant désormais seul à Rome, l'Orient se retrouva face à un homme auquel il s'était opposé mais, tout comme César, Octavien se montra clément envers ses anciens opposants<sup>223</sup>. Dans un premier temps il s'occupa des Princes-Clients. Il reprit également toutes les donations, d'Antoine à Cléopâtre, et à leurs enfants, redonnant aux territoires leur statut de province.

Ce n'est qu'en 27 av. J.C., après être devenu officiellement le premier des citoyens, le *princeps*, qu'il prit le nom d'Auguste, et s'occupa de réorganiser les provinces. Auguste confirma en grande partie l'organisation d'Antoine, modifiant le moins possible ce qu'il avait mis en place. Il conserva une grande majorité des princes à la tête d'États-Clients bien que cette situation ne soit en rien avantageuse. Les États-Clients ne payant pas d'impôts, il s'agissait d'un manque à gagner pour Rome car si ceux-ci avaient été des provinces, des impôts auraient alors été versés. Quant à la sécurité des frontières, elle était bien plus coûteuse ainsi. On pourrait alors se demander pourquoi Octavien conserva ce type d'organisation. On ne saurait dire s'il avait conscience ou non que ces états deviendraient petit à petit des provinces, mais il semblerait que les choses aient été faites selon deux règles. D'une part les Romains attendaient la mort d'un prince ou roi se trouvant à la tête d'un État-Client, pour annexer le territoire en douceur, d'autre part n'étaient concernés que les États non menacés par l'insécurité. Pour devenir une province, un territoire doit être sûr, sans aucune menace intérieure ou extérieure. En cas de menace, Auguste ira jusqu'à rendre certains territoires tels qu'Émèse et le royaume d'Amanus en 20 av. J.C. qu'il avait annexé dix ans auparavant<sup>224</sup>. En les remettant à des dynasties indigènes, il évite d'avoir à gérer d'éventuelles révoltes et invasions sur ce territoire. Petit à petit les États-Clients

---

221 PLUTARQUE, *Antoine*, LI, 6, 15.

222 AUGUSTE, *Res Gestae Divi Augusti*, 27 : « *Aegyptum imperio populi [Ro]mani adieci.* » (trad. de John Scheid : J'ai ajouté l'Égypte à l'empire du peuple romain).

223 Plutarque énumère tous les princes combattants aux côtés d'Antoine à Actium, donc opposés à Octavien : PLUTARQUE, *Antoine*, LXI.

224 SARTRE 1991, p. 27.

disparaissent au profit de la création de nouvelles provinces romaines ou de l'agrandissement de certaines d'entre elles.

En 27 av. J.C., deux provinces orientales viendront s'ajouter aux six existantes, l'Achaïe, détachée de la Macédoine, et Chypre à laquelle il redonna son statut de province sans pour autant la relier à la Cilicie<sup>225</sup>. Excepté l'Égypte, les provinces existantes en 27 av. J.C. ont vu le jour avant la réforme provinciale effectuée par Antoine.

Lorsqu'Auguste décédera en 14 ap. J.C., les provinces romaines d'Orient seront au nombre de douze. Aux huit précédemment indiquées s'ajoutent la Galatie en 25 av. J.C., la Pamphylie en 24 av. J.C (sans la Lycie), la Mésie en 4 ap. J.C. et la Judée en 6 ap. J.C. La Cilicie redevient une province romaine en 22 av. J.C., reformant une seule et même province avec Chypre comme auparavant.

#### ***II.5.d. Les empereurs romains***

Par la suite, certains empereurs préféreront la provincialisation, tels que Tibère et Claude avec les nouvelles provinces de Cappadoce, Lycie, Thrace et Judée, alors que d'autres restaureront des États-Clients, comme Caligula. A la fin du règne de Caligula, tous les États-Clients, à l'exception de la Nabatène, se trouvaient dans l'Empire romain (Thrace, Cilicie Trachée et Palestine). Néron va dans les deux sens en annexant le Pont et en rendant la liberté aux cités de l'Achaïe. Sous les Flaviens, la provincialisation sera de rigueur et à aucun moment il ne sera fait machine arrière, les États-Clients disparaissant alors les uns après les autres. Alors qu'il ne reste qu'un État-Client sous Trajan, la Nabatène<sup>226</sup>, celui-ci décida de privilégier l'annexion des territoires extérieurs à ceux précédemment annexés, franchissant le Danube et l'Euphrate afin de sécuriser l'Empire romain. Ces nouvelles conquêtes trajanes étant fragiles, Hadrien reviendra en partie en arrière afin d'assurer les frontières romaines.

---

225 La Cilicie était alors coupée en deux, une partie indépendante de Rome, et l'autre constituant une province romaine.

226 Cela depuis la mort de Domitien.

Les guerres parthiques seront dès lors reprises et poursuivies par Lucius Verus avec son expédition de 162, ainsi que par les Sévères avec la mise en place d'une nouvelle politique d'expansion similaire à celle de Trajan, dépassant à nouveau la frontière de l'Euphrate.

Au IIIe siècle la politique romaine est différente. Il ne s'agit pas de conquérir pour mieux se protéger, mais de conserver les territoires dernièrement acquis, l'Osroène et la Mésopotamie redevenues des provinces romaines sous Septime Sévère.

### III. VISION DES PEUPLES VAINCUS ET VISIBILITÉ À TRAVERS L'ICONOGRAPHIE

#### III.1. L'origine de l'iconographie des peuples vaincus

Il ne fait aucun doute que la personnification des provinces fait partie d'une iconographie que l'on pourrait qualifier de « triomphale ». Afin de voir son apparition puis son évolution jusqu'à la personnification de la province, il est nécessaire de faire une étude sur l'art de la Grèce classique et hellénistique. C'est à travers celui-ci qu'apparurent quelques éléments qui donneront lieu à la représentation de l'allégorie et de la personnification des provinces romaines.

Mais tout d'abord nous allons tenter de remonter aux origines de cette iconographie avec l'évolution de la représentation anthropomorphique.

##### *III.1.a. Le trophée, une représentation anthropomorphique*

La première apparition de la victoire dans l'art fut l'élévation de trophées sur les champs de bataille grecs. Le trophée est un tronc d'arbre sur lequel sont disposés les armes des vaincus. Cette figuration anthropomorphe représente ainsi une forme de l'ennemi soumis. Le premier à faire mention du τρόπαιον est Eschyle<sup>227</sup> au Ve siècle av. J.C.

On ne sait pas exactement pour quelle raison des Grecs ont érigé ce petit monument, en revanche nous savons que l'utilisation de matériaux périssables tel que le bois (pour la base avec le tronc), qui avait une valeur sacrée, et la prise des armes de l'ennemi ne sont pas hasardeux. Sur le champ de bataille, la construction de « monument » de victoire ne pouvait se faire qu'en matériaux périssables jusqu'au Ve siècle av. J.C.<sup>228</sup>. Cela montre qu'il n'y avait

---

227 ESCHYLE, *Septem*, vv. 275 - 278, 956 - 960. Il fut utilisé par la suite par Sophocle et Euripide, mais c'est Thucydide qui le mettra dans le langage courant en l'utilisant à de nombreuses reprises dans ses textes.

228 PLUTARQUE, *Quaest. Rom.*, 37 : « Διὰ τί τῶν τοῖς θεοῖς ἀνατιθεμένων μόνα τὰ σκῦλα νενόμισται περιορᾶν ἀφανιζόμενα τῷ χρόνῳ, καὶ μήτε προσκυνεῖν μήτ' ἐπισκευάζειν; Πότερον ἵνα τὴν δόξαν

pas, dans l'érection d'un monument, un but de commémoration car cette construction était éphémère, mais il y avait bien la volonté de marquer la victoire à un moment donné.

Karl Woelcke<sup>229</sup> pense que le trophée, érigé sur le champ de bataille, est une offrande d'armes faite aux dieux qui ont contribué à la victoire. Cela n'a rien d'exceptionnel car ce rite est commun à tous les peuples, avec des armes dédiées aux dieux dans leur sanctuaire, et non sous la forme de trophée. Chez les Romains, ce rite sera également en vigueur, mais très vite il prendra la forme d'un trophée dressé suite à la célébration d'un triomphe. Le premier à l'effectuer, d'après les textes, aurait été Romulus, le fondateur de la cité<sup>230</sup>. L'origine exacte

---

οίόμενοι τοῖς πρώτοις συνεκλιπεῖν ἀεὶ τι πρόσφατον ὑπόμνημα τῆς ἀρετῆς ζητῶσι κομίζεῖν; Ἦ μᾶλλον ὅτι τοῦ χρόνου τὰ σημεῖα τῆς πρὸς τοὺς πολεμίους διαφορᾶς ἀμαυροῦντος, αὐτοὺς ἀναλαμβάνειν καὶ καινοποιεῖν ἐπίφθονόν ἐστι καὶ φιλαπέχθημον; Οὐδὲ γὰρ παρ' Ἑλλησιν οἱ πρώτοι λίθινον καὶ χαλκοῦν στήσαντες τρόπαιον εὐδοκιμοῦσι. » (trad. de Philippe Remacle : « Pourquoi de toutes les offrandes qu'on fait aux dieux, les dépouilles prises sur les ennemis sont-elles les seules qu'on laisse périr, sans qu'il soit permis de les réparer ? Croient-ils que la gloire qu'ils ont acquise en les remportant périt avec elles, et veulent-ils par là s'encourager à en obtenir de nouvelles? Ou plutôt regardent-ils comme la marque odieuse d'un esprit de discorde, de renouveler ces preuves de leurs anciennes divisions avec leurs ennemis, après que le temps les a détruites? Chez les Grecs mêmes, on n'approuve point ceux qui ont élevé les premiers des trophées de pierre et d'airain. »). ; DIODORE DE SICILE, *Bibliothèque historique*, XIII, 24, 5, The Loeb Classical Library, Londres, 1950 : « τίνας γὰρ χάριν οἱ πρόγονοι πάντων τῶν Ἑλλήνων ἐν ταῖς κατὰ πόλεμον νίκαις κατέδειξαν οὐ διὰ λίθων, διὰ δὲ τῶν τυχόντων ξύλων ἰστάναι τὰ τρόπαια. » ; CICÉRON, *De invent.*, II, 23, 69 : « *Cum Thebani Lacedaemonios bello superauissent et fere mos esset Graiis, cum inter se bellum gessissent, ut ii qui uicissent tropaeum aliquod in finibus statuerent uictoriae modo in praesentiam declarandae causa, non ut in perpetuum belli memoria maneret, aeneu statuerunt tropaeum. Accusantur apud Amphictyonas [id est apud commune Graeciae consilium].* »

229 WOELCKE 1991, p. 138 - 139.

230 DENYS D'HALICARNASSE, *Ant. Rom.*, II, 34 ; PLUTARQUE, *Vita Rom.*, XVI, 4 - 8 ; TITE LIVE, *Hist. Rom.*, I, 10, 5 - 6 : « *spolia ducis hostium caesi suspensa fabricato ad id apte ferculo gerens in Capitolium descendit; ibique ea cum ad quercum pastoribus sacram deposuisset, simul cum dono designauit templo Iouis finis cognomenque addidit deo. "Iuppiter Feretri" inquit, "haec tibi uictor Romulus rex regia arma fero templumque his regionibus, quas modo animo metatus sum, dedico, sedem opimis spoliis, quas regibus ducibusque hostium caesis me auctorem sequentes posterii ferent".* » (trad. de M. Nisard, 1864 : « (Romulus) suspend à un trophée disposé à cet effet les dépouilles du roi mort et monte au Capitole. Là il les dépose au pied d'un chêne consacré par la vénération des pasteurs, en fait hommage à Jupiter, et trace l'enceinte d'un temple qu'il dédie à ce dieu sous un nouveau surnom : "Jupiter Férétrien, s'écrie-t-il, c'est à toi qu'un roi vainqueur offre ces armes d'un roi, et qu'il consacre le temple dont sa pensée vient de mesurer l'enceinte. Là seront déposées les dépouilles opimes que mes descendants, vainqueurs à mon exemple,

du trophée serait, selon Salomon Reinach<sup>231</sup> l'amoncellement des armes des vaincus suite à leur abandon sur le champ de bataille, par les vainqueurs, car elles prenaient une valeur sacrée qui rendait leur usage dangereux. Le trophée « anthropomorphique » serait donc une évolution du trophée « tumuliforme » qui résulte de l'abandon de ces armes. Mais cela n'explique pas l'origine du trophée car les Grecs utilisaient sans aucune réticence les armes des vaincus, même dès les temps les plus reculés. Au contraire, c'était même une règle que de réutiliser les armes conquises comme le démontre Karl Woelcke<sup>232</sup> à travers les textes homériques. En effet, le trophée grec est toujours désigné à travers l'expression *τρόπαιον στῆσαι*, qui caractérise l'érection d'un trophée.

A Rome, les auteurs feront la différence entre le trophée qu'ils nomment *tropaeum*, et le monceau d'armes sous la forme d'un amas, *congeries armorum*<sup>233</sup>.

Par la suite apparaît le trophée sous la forme architecturale d'un monument. Le terme utilisé, en latin, est le même. Pourquoi dénommer de la même façon deux éléments qui n'ont pas le même aspect. Il ne fait aucun doute que le trophée sur tronc d'arbre est à l'origine du trophée architectural. Fernand Robert<sup>234</sup> indique que le monument est une transposition architecturale des amas d'armes, mais cela est impossible puisque les Grecs ne connaissaient pas l'amoncellement d'armes sous la forme d'amas. De mon point de vue, il semble logique de faire le rapprochement avec l'interdiction d'ériger des monuments permanents qui fut abolie au Ve siècle av. J.C. En effet, le premier monument trophée qui apparaît en Grèce est celui de Leuctres en 371 av. J.C., après la fin de cette interdiction. Si une telle obligation d'ériger des monuments en matériaux périssables a cessé, c'est bien parce qu'il y avait l'intention de la part des Grecs d'ériger de tels monuments en dur.

Le trophée bâti sur un tronc d'arbre s'avère être une sorte de statue, érigée sur le champ de bataille pour deux raisons principales dans un premier temps. La loi exigeait que les monuments soient en matériaux périssables et les armes des vaincus en constituant la matière première prise sur place, étaient le meilleur moyen de représenter l'ennemi. Comme on pourra le voir à travers des monnaies de Séleucos Ier en 300 av. J.C., ou encore sur celles

---

arracheront avec la vie aux rois et aux chefs ennemis." » ).

231 REINACH 1996, p. 223 - 252.

232 WOELCKE 1991, p. 138 - 139.

233 TACITE, *Ann.*, II, 18 et 22.

234 ROBERT 1939, p. 203 ss.

de Pyrrhos d'Épire<sup>235</sup> et d'Agathocle de Sicile<sup>236</sup>, avec la présence d'une *Nikè* couronnant un trophée de lauriers, le trophée est assimilé à une statue. Cette statue sera par la suite transposée en matériaux durs sur les monuments éponymes, ce qui montre le lien entre la statue primitive et le monument. Mais il ne s'agit pas d'une simple statue érigée sur le champ de bataille pour marquer la victoire. Selon les auteurs antiques, elle renferme une valeur sacrée qui l'identifie à Zeus. Ainsi Euripide la qualifie de Δίος βρέτας (statue de bois divine)<sup>237</sup>. A cela on peut ajouter l'existence du culte de Zeus *Tropaios*<sup>238</sup> dans les pays helléniques<sup>239</sup> avec la présence de temples lui étant dédiés à Sparte, à Salamine d'Attique, en Eubée, à Épidaure et à Pergame. La statue qu'est le trophée ne serait-elle pas alors la représentation de ce θεός Τρόπαιος qui prend une « force tropaïque extrêmement puissante »<sup>240</sup> par la présence des armes utilisées lors du combat par les vaincus ?

Ainsi le trophée ne serait pas une simple représentation du peuple vaincu, mais celle de la divinité, que les vainqueurs érigeaient afin de remercier le dieu. Il y a une autre raison. Que ce soit chez les Grecs ou chez les Romains, on pensait que les personnes s'approchant d'un champ de bataille la nuit risquaient d'être importunées, voire blessées par les esprits qui s'y trouvaient. L'érection d'un trophée aurait alors la valeur sacrée de satisfaire ces esprits, permettant ainsi de les neutraliser. C'est du moins la raison la plus logique qui ait été donnée à ce jour<sup>241</sup>.

Bien qu'il n'y ait aucun doute sur cette valeur sacrée dont est chargée la statue trophée, je reste convaincue que nous avons affaire à la représentation de l'ennemi vaincu, par ses

---

235 B.M.C. *Thessaly*, pl.XX, 7 - 9.

236 B.M.C. *Sicily*, p.195, n. 378, ses monnaies ont été frappées en Afrique afin de payer ses armées restées en territoire carthaginois où devait certainement s'élever le trophée en question.

237 EURIPIDE, *Alc.*, 974.

238 Il existe également *Hera Tropaia*, Poseidon *Tropaios*, ce qui ne fait pas de Zeus un cas isolé. Athéna porte l'épithète *Apotropaia* car elle reçoit la dédicace de trophées.

239 FERHLE 1965, V, col. 1262 - 1265.

240 Ainsi le qualifie CHARLES -PICARD 1957, p. 26.

241 Cette incapacité du démon d'agir est clairement exprimée par Eschyle, *Sept contre Thèbes*, v. 954 - 956 ou encore par VALERIUS FLACCUS, *Argon.*, III, v. 444 - 446 avec l'érection de troncs de chênes qui sont recouverts d'armes fictives. On peut faire le rapprochement avec la peinture d'Apelle, qu'Auguste fit mettre dans son *forum*, décrit par VIRGILE *Aen.*, 294 - 296 et PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, XXXV, 27 et 93, qui représente le Génie de la Guerre enchaîné et assis sur un monceau d'armes.



armes, qui le déterminent de façon concrète. D'ailleurs, il existe la présence de trophées sur le tombeau de guerriers dont le corps faisait défaut, afin que l'âme du défunt ait un endroit où se fixer pour ne pas errer. Dans ce cas il est certain qu'il s'agit de la représentation du guerrier, même si elle a été érigée par le vainqueur du combat, le sens reste identique.

Par tous ces faits et témoignages, la statue trophée est érigée, à l'origine, dans le but de représenter l'ennemi battu sur le champ de bataille. Ainsi son âme, reconnaissant ses armes, pourra y trouver refuge. Sa confection en matériaux périssables explique la volonté d'une destruction de cette effigie qui fixera son âme et l'empêchera ainsi de nuire.

Dès la fin du Ve siècle, le trophée deviendra un monument - comme nous l'avons vu précédemment - avec le premier connu en 405 av. J.C. érigé par les Éphésiens suite à leur victoire sur Athènes. Mais le trophée prendra une toute autre dimension lorsque les artisans de l'antiquité viendront à le reproduire sous forme d'image sur des monnaies dès le milieu du IVe siècle. C'est alors que le modèle du triomphe sera reproduit sur toutes sortes de supports, que ce soit la pierre, la gemme<sup>242</sup> ou la terre cuite à l'époque hellénistique<sup>243</sup>. Le trophée passe alors de statue composée d'armes ramassées sur le champ de bataille et édifié sur place à une représentation « artistique ». Cette iconographie du trophée va jusqu'à se banaliser sous la forme d'un « art de la victoire »<sup>244</sup>, avec l'apparition de types conventionnels - suivant l'ennemi concerné - visant à la reproduire en masse. Dès à présent, il symbolise la victoire avec la volonté de la rendre durable en le construisant en pierre.

C'est au cours de ce IVe siècle que voit la propagation de l'image du trophée que celui-ci apparaît accompagné de captifs. En 351 av. J.C., un groupe de statues représente pour une première fois des captifs sous un trophée, alors qu'auparavant cette place était exclusivement réservée aux barbares. Il s'agit de représentations érigées par Artémisie de Carie, épouse du roi Mausole, suite à la défaite des Rhodiens<sup>245</sup>. C'est la première

---

242 PICARD 1948, 1 p. 193, fig. 61, p. 194, n. 1.

243 WINTER 1903, p. 386 n. 7.

244 Tel le qualifie Janusz Ostrowski qui en fait le second courant après l'apparition du trophée primitif, OSTROWSKI 1990, p. 23 ss.

245 VITRUVÉ, *De arch.*, II, 8, 51 - 52 : « *Tum Artemisia Rhodo capta principibus occisis tropaeum in urbem Rhodo suae uictoriae constituit aeneasque duas statuas fecit, unam Rhodiorum ciuitatis, alteram suae imaginis, et ita figurauit Rhodiorum ciuitati stigmata inponentem* ». (trad. de M.-Ch.L. MAUFRATS, 1847 : Cependant Artémise fait monter sur les vaisseaux des Rhodiens ses soldats et ses matelots, et cingle

attestation de soumission de l'ennemi vaincu en Grèce illustrée sous un trophée. Gilbert Charles-Picard y voit le plus ancien groupe de prisonniers attaché à un trophée<sup>246</sup>.

Après avoir pris la symbolique générale de la victoire, le trophée se voit accompagner de ses captifs, représentation concrète des peuples vaincus. Se pourrait-il alors que la perte de la valeur du trophée comme image du peuple vaincu, au profit de celle de la victoire, nécessite la présence des captifs<sup>247</sup>? Le trophée ne sera pas toujours représenté en compagnie de prisonniers, l'un pouvant se passer de l'autre dans l'imagerie de la victoire, mais dès lors, ces deux éléments sont associés l'un à l'autre, la victoire faisant d'un peuple des captifs et un peuple rendu captif obligatoirement suite à une victoire.

Même s'il s'agit d'une représentation d'ennemis, il est certain que nous avons affaire à une confection primitive qui, avec le temps prendra un sens différent. Nous sommes loin de la représentation de la personnification des provinces, mais il ne faut pas oublier qu'avant la création des diverses provinces romaines, des peuples étaient vaincus et que ceux-ci étaient souvent représentés aux côtés d'un trophée<sup>248</sup>. Il existe donc un lien entre le trophée et la personnification, une étape de l'un à l'autre pour marquer le passage entre le peuple vaincu et sa romanisation.

---

vers Rhodes. Les habitants, à la vue de leurs vaisseaux couronnés de lauriers, s'imaginant que c'étaient leurs concitoyens qui revenaient victorieux, reçurent leurs ennemis. Alors la reine, après s'être emparée de l'île, après en avoir fait mettre à mort les principaux habitants, éleva au milieu de la ville de Rhodes un trophée de sa victoire, et fit faire deux statues de bronze, l'une représentant la cité des Rhodiens, l'autre sa propre image qui imprimait au front de sa rivale les stigmates de la servitude.).

246 CHARLES - PICARD 1957, p. 49.

247 Sur la problématique des trophées accompagnés de captifs cf. HUBY 2008, p. 69 - 87.

248 Ou d'un palmier qui prendra aussi cette valeur sacrée qu'a le tronc d'arbre du chêne, et que l'on retrouve dans les représentations de captifs Juifs, tout particulièrement sur les monnaies, dont celles de Vespasien.

### *III.1.b. Les ξείνους / βαρβάρους à travers la vision grecque*

Après avoir étudié l'image transmise par les Grecs symbolisant leur victoire, il est essentiel d'étudier les origines de cette iconographie des ennemis et des étrangers avec l'exemple grec duquel les Romains se sont plus que probablement inspirés.

Dans l'iconographie grecque, les étrangers illustrés dans des combats contre les Grecs sont systématiquement en infériorité. On retrouve de nombreux exemples à travers la céramique à figures rouges et à figures noires. Ces « barbares » sont tour à tour des Perses, des archers scythes, ou même des Amazones<sup>249</sup>. Ils sont représentés en nette infériorité numérique face à des hoplites qui composent une grande partie de la scène. Mais cette figuration ne s'arrête pas à un nombre car leur attitude les figure négativement. Ainsi on retrouve une attitude de fuite des barbares face aux Grecs<sup>250</sup>, ou encore une posture dans le combat qui traduit une infériorité militaire. Dans les diverses illustrations, la tenue vestimentaire joue également un rôle important. Face à l'hoplite qui est illustré par le nu (ou quasi nu) héroïque, on retrouve l'ennemi barbare vêtu de la tête au pied, « l'habit hermétiquement bouclé du non grec » comme le qualifie Jean-Nicolas Corvisier<sup>251</sup>. Ainsi le non Grec est vêtu de motifs étrangers à ceux des Grecs, donnant une impression d'étrangeté, non sans rappeler les motifs et la texture des peaux de bêtes qui renvoient une image primitive de ce peuple barbare auxquels les hoplites grecs font face. De plus, leur armement, défensif et offensif, se réduit à sa plus simple expression : absence de casque (remplacé parfois par de simples bonnets caractérisant le peuple, comme les Perses), d'armure et parfois même de bouclier et de lance<sup>252</sup>, sans compter l'arc et la hache qui semblent dérisoires par rapport aux armes du camp opposé. En plus de ces éléments attributaires, la taille des différents personnages est différente. Les étrangers sont illustrés en taille plus réduite par rapport aux Grecs, mettant ainsi ces derniers en avant<sup>253</sup>.

---

249 Pour les Perses cf. Coupe du peintre de Tripomémos, conservée au musée d'Edimbourg, BOARDMAN 1975, fig. 303. Pour l'Amazone cf. l'Oenochoé de Ferrare, LISSARAGUE 1990, fig. 3.

250 Ainsi sur un *olpè* attique d'Altenbourg n° 203 et une amphore attique, on peut percevoir l'ennemi qui se dirige à l'opposé de l'hoplite. Cf. GAGRANGE - RENAUD 1983, p. 43 - 66, fig. 7, 11.

251 CORVISIER 2008, p. 43.

252 BOVON 1963, p. 579 - 602.

253 Coupe du peintre de Tripomémos, conservée au musée d'Edimbourg, BOARDMAN 1975, fig. 303.

L'illustration met en évidence une défaite assurée des étrangers barbares par l'armement<sup>254</sup> ou par la position du vaincu<sup>255</sup>. Il en est de même avec des scènes de Gigantomachie et d'Amazonomachie, comme on a pu le voir avec une illustration de combat contre une Amazone. Les Barbares sont dans ces cas remplacés par les Géants et les Amazones. C'est alors le cas avec les hoplites et le mythique, avec ces personnages, qui sont mêlés dans une scène de combat, assimilant ainsi les Grecs aux dieux olympiens. On retrouve entre autres ce type d'illustration sur les temples avec les frises du Parthénon à Athènes ou les sculptures du fronton du Temple *Aphaia* à Égine, où les coins sont occupés par des statues représentant des barbares blessés tentant de se relever<sup>256</sup>.

Les Amazones sont habituellement figurées avec le sein gauche dénudé. Elles avaient cette tenue vestimentaire afin de faciliter leur gestuelle du tir à l'arc. Cet aspect de l'Amazone perçue comme barbare sera fréquemment utilisé sur les images des *gens deuictae*, des figurations d'ethnies vaincues et parfois de *prouvinciae captae* avec le sein gauche dénudé. Comme l'indique Charles Picard, ce vêtement « a évidemment son origine dans les figures d'Amazone, dont le costume est souvent prêté aux personnifications ethniques. On a vu notamment que l'Étolie de Delphes était ainsi vêtue de l'*exomis* découvrant le sein »<sup>257</sup>.

La représentation à caractère barbare de l'étranger indique à l'avance une défaite inévitable face aux Grecs. Seuls les Grecs peuvent être victorieux car les étrangers représentent la barbarie qui illustre l'anti-hellénisme, le caractère sauvage et non civilisé des peuples étrangers.

A l'époque hellénistique apparaissent de véritables scènes de bataille illustrant le combat entre Grecs et Perses lors des conquêtes d'Alexandre le Grand. Les Grecs sont toujours en position de vainqueurs face à des Perses dominés mais un nouvel élément voit son apparition. Il s'agit de la mise en image des conséquences de la guerre avec un réalisme qui

---

254 Cf. Oenochoé de Ferrare, L'Amazone est armée d'un petit arc dérisoire et d'un long couteau, la *machaira*, arme prêtée aux barbares à la place de l'épée. Cf. LISSARAGUE 1990, fig. 3.

255 Coupe du peintre de Tripomémos, conservée au musée d'Edimbourg, avec le Perse déjà renversé à l'intérieur de la coupe et les cavaliers en nombre supérieur face à un hoplite auquel ils n'arrivent pas à venir à bout. Cf. BOARDMAN 1975, fig. 303.

256 Pour le Parthénon cf. JENKINS 1994. Pour le Temple Aphaia à Egine cf. VON BANKEL 1993.

257 PICARD 1957, p. 109.

montre parfois l'ennemi mortellement touché. Dès lors le mode de représentation sera différent. C'est le cas du groupe de sculptures des Galates commandés entre 230 et 220 av. J.C., par le roi Attale Ier, afin de célébrer sa victoire sur ce peuple celte qui fut une véritable menace pour Pergame<sup>258</sup>. On peut y voir des Gaulois vaincus, mourants ou sur le point de se donner la mort.

Une autre particularité innovante est celle que les barbares ne sont plus représentés de façon grotesque de par leurs vêtements et leur attitude, ni sous-dimensionnés. A travers leur agonie on peut même percevoir une émotion forte avec une profonde humanité qui les met au même rang que les Grecs.

Bien que les barbares soient toujours représentés vaincus, la période hellénistique met en avant le côté humain du barbare qui était auparavant totalement ignoré. Il s'agit d'une des particularités de cette période marquée par un art réaliste, qui tend au beau-idéal.

L'arc grec avait, dans un premier temps, une fonction interne à la cité. Les illustrations face aux barbares servaient à montrer le prestige de la cité par ses victoires, c'est pourquoi il était tout naturel de montrer les barbares désavantagés par leur posture et leurs attributs « grotesques ». Avec les conquêtes d'Alexandre le Grand, de nouveaux mondes sont découverts avec, le mode de vie de ses habitants qui n'étaient finalement pas tout à fait identifiable à l'image dépeinte sur les céramiques. C'est à cette occasion que vint une nouvelle vision, réaliste celle-ci, qui représente ces peuples barbares sous des traits humains. C'est à partir de ce réalisme qu'apparaîtra une nouvelle allégorie au IV<sup>e</sup> siècle av. J.C., celle de la personnification de lieux géographiques dont celles de provinces ou territoires.

### ***III.1.c. L'apparition des personnifications dans l'art grec***

Bien que la personnification soit déjà visible au VII<sup>e</sup> av. J.C. dans l'art grec, elle n'est qu'occasionnelle, destinée à situer une bataille vis-à-vis d'un fleuve, d'une montagne ou de mers. On doit ce type d'illustration à la poésie littéraire grecque depuis Homère dont les œuvres étaient occupées par des personnifications de concepts abstraits<sup>259</sup>. L'apparition de

---

258 Le groupe de sculptures qui nous est parvenu est une copie romaine.

259 Cf. DEUBNER 1897 - 1903, sp. 2068 - 2169.

personnification de territoires proprement dits, de pays et contrées, non plus par l'intermédiaire de fleuves ou monts, apparaîtra sous la forme d'une figure féminine au Ve siècle. Le premier témoignage littéraire d'*Hellas* et des Perses apparaît en 472 av. J.C. dans le texte d'Eschyle<sup>260</sup>, où sont décrites les figurations idéalisées avec pour seule identification les vêtements. Il se pourrait qu'il y ait eu un texte plus ancien, *les Phéniciennes* de Phrynichos, mais celui-ci étant perdu, il n'est pas possible d'être certain de son contenu.

Au Ve siècle apparaît une variante de la personnification avec celle du *demos*. Nombreux seront les exemples, narrés par les auteurs antiques. Ainsi, Pausanias nous apprend l'existence d'un tableau peint par Euphanor, présent dans la *Stoa Basileos* d'Athènes au IVe siècle, sur lequel se trouvait Thésée en présence du *Demos* et de la *Democratia*<sup>261</sup>, ainsi que celle d'une statue de Léocharès figurant Zeus et le *Demos* sur le Pirée<sup>262</sup>, ou encore d'une statue du *Demos* sur l'*Agora* à Sparte<sup>263</sup>. Pline l'Ancien nous décrit, en plus du tableau de la *Stoa Basileos* d'Athènes, une peinture de Parrhasios représentant le *Demos* athénien réalisée pendant la Guerre du Péloponnèse<sup>264</sup>, ainsi que la représentation d'Arété et du *Demos* effectuée par Aristolaos de Sycione, fils de Pausias<sup>265</sup>. Il existe également des groupes représentant plusieurs *Demoi*, c'est le cas du groupe du *Demos* athénien couronné par le *Demos* de Perinthe, érigé lors des guerres de Philippe II de Macédoine dans la seconde moitié du IVe siècle. Il est connu par l'intermédiaire de Démosthène<sup>266</sup>. Il y a encore le *Demos* rhodien couronné par le *Demos* syracusien après 224 av. J.C., suite au tremblement de terre détruisant Rhodes, financé par Hiéron II le Jeune et son fils Gélon<sup>267</sup>. Aucune effigie de *Demos* n'a été retrouvée à ce jour. Seules les sources littéraires nous apprennent l'existence d'une telle représentation qui aurait servi à illustrer les décrets d'États à travers des bas-reliefs, des statues et des peintures, tout particulièrement au IVe siècle av. J.C.<sup>268</sup>. *Demos* serait toujours illustré à la manière d'un vieillard barbu noble, en position debout ou

---

260 ESCHYLE, *les Perses*, 191 sq.

261 PAUSANIAS, I, 3, 3 ; PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, XXXIV, 78 ; *Ibidem*, XXXV, 128.

262 PAUSANIAS, I, 3, 5.

263 PAUSANIAS, III, 11, 10.

264 PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, XXXV, 69.

265 PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, XXXV, 137.

266 DEMOSTHÈNE, *De cor.*, 18, 91.

267 POLYBE, V, 88.

268 Cf. SCHRÖNE 1872, n. 50 - 53, 63, 75 - 76, 81, 85 - 57.

assise, accompagné de divinités protectrices des cités comme Athéna ou Artémis, avec des personnifications régionales illustrées par des femmes, telles que Péloponnèse, ou Corcyre, ou la *Boulè*<sup>269</sup>.

La représentation des cités devient un phénomène courant à l'époque grecque. Parmi l'iconographie abondante du sujet se démarque une statue de bronze illustrant Larissa de Thessalie, exécutée au Ve siècle av. J.C. par le sculpteur Telephanes de Phocée. Elle nous est connue par Pline l'Ancien<sup>270</sup>. Un torse en marbre a été retrouvé dans les ruines du Trésor de Xerxès à Persépolis pourrait être une copie de la statue de bronze. Sa particularité est qu'elle est représentée sous la forme d'une femme assise, sur un rocher, la tête penchée appuyée sur sa main, laissant paraître une forme de méditation ou de tristesse que l'on retrouvera par la suite à travers les représentations des *prouvinciae captae* romaines.

Durant la période hellénistique, peu de personnifications régionales seront illustrées. La raison en est la multiplication des représentations de *Tychè* qui connaîtra une préférence dans l'iconographie jusqu'à la fin de l'époque romaine. Ce type de représentation ne disparaît pas pour autant comme en témoignent quelques œuvres. Ainsi un disque de bronze conservé au British Museum représenterait un relief illustrant l'Europe, l'Asie et la Libye avec *Okeanos*<sup>271</sup>. Autre exemple, celui d'un monument sur lequel l'Europe et l'Asie soutiennent une *imago clipeata*, bouclier de *Larentum*, illustrant la bataille d'Arbèles<sup>272</sup>.

L'apparition de provinces dans l'art grec fut utilisée dans le but de marquer le succès militaire des Grecs durant les guerres persiques. La toute première représentation connue est celle illustrant l'Hellade et l'Asie sur un cratère à figures rouges appelé « Vase de Darius » ou « Vase des Perses », daté entre 340 et 320 av. J.C.<sup>273</sup>. Cette céramique illustre une des

---

269 Dans l'iconographie romaine, il est fort probable que la personnification du *Populus Romanus* et du Sénat soit directement inspirée de *Demos*.

270 PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, XXXIV, 68. Cette supposition de copie est faite à partir des dires de Pline l'Ancien qui indique que Telephanes de Phocée travaillait pour Xerxès et Darius.

271 WALTERS 1899, n° 973, y voit la figuration de Nérée et des Néréides ; ENGELMANN 1884, pl. II, 2 observe plutôt Pont, Hellade, Péloponnèse et Crète.

272 SADURKA 1964, 17M, pl. XVI - XVII.

273 OSTROWSKI 1990, p. 24 - 25. La bande supérieure illustre les dieux Apollon et Artémis (car la

guerres qui opposa les Grecs et les Perses, d'où la présence des deux personnifications qui identifient la nationalité des divers combattants, permettant d'indiquer qu'il s'agit bien de l'illustration d'une des guerres médiques.

Ptolémée II Philadelphe organisa les *Ptolemaia*, une fête instituée en 279 et donnée tous les quatre ans en l'honneur de son père défunt, Ptolémée Ier. Elle débutait par une procession dans laquelle figuraient les allégories d'Aretè et de Corinthe. Se trouvait également tout un cortège de femme symbolisant la Ligue fondée par Philippe II en 337 av. J.C. Cette procession était la réplique du cortège dionysiaque avec la représentation de Dionysos et ses Satyres<sup>274</sup>.

Lors de son « triomphe » célébré entre 164 et 163 av. J.C., Antiochos IV Epiphane fit parader toutes sortes d'incarnations, que ce soit des divinités, des allégories chronologiques (*Eniautos* : l'an, *Penteteris* entre les jeux), des phénomènes naturels, des idées, des villes, etc, à travers des personnes qui incarnaient ces différentes allégories probablement par des attributs les caractérisant. Cette pompe prestigieuse avait pour but de rivaliser avec la cérémonie triomphale de Paul Emile célébrée en 167 av. J.C., suite à sa victoire sur Persée de Macédoine.

### ***III.1.d. Une figure féminine pour personnifier chaque province***

A l'occasion de son étude sur Marianne, allégorie féminine de la République française depuis le XVIIIe siècle, Maurice Agulhon émet une explication grammaticale de l'utilisation de la personnification féminine<sup>275</sup>. Selon lui, le genre du terme latin entraînerait le choix dans la représentation du sexe de la figure. La majorité des provinces ayant un nom

---

bataille eut lieu un jour qui leur était consacré: le 30 septembre), ainsi que Zeus avec *Nikè*. A gauche se trouve *Hellas* avec Athéna qui pose sa main sur son épaule, accompagnées de la personnification de l'illusion. La scène de droite est figurée d'Apaté et d'*Asia* assise sur un autel. La bande centrale représente les mortels avec Darius au centre et sur la bande inférieure figurent des scènes de sacrifices avec des suppliantes.

274 ATHENEE DE NAUCRATIS, les *Deipnosophistes* (ou *Le banquet des Sages*), V, 194 - 198

275 AGULHON 1998, p. 17.



de genre féminin (*Achaia, Africa, Gallia, Macedonia, Thracia*, et même *Aegyptus* bien que sa terminaison soit en *-us*), cela expliquerait la raison pour laquelle les provinces seraient figurées par une femme. Selon moi, les noms des provinces sont majoritairement féminins pour la simple raison que le terme *provincia* est lui-même de genre féminin. On retrouve le même cas pour les fleuves. Ceux-ci ont des noms masculins pour la plupart, et le terme *fluvius* est lui-même masculin, c'est pourquoi les fleuves sont figurés sous la forme de personnifications masculines, sauf exceptions.

On retrouve le même cas pour les monts, *mons*, avec des figurations masculines, *etc.* Janusz Ostrowski met en avant le fait que ce ne sont pas les provinces administratives mêmes qui sont illustrées à partir de la personnification, mais le peuple qui l'habite<sup>276</sup>, ce qui expliquerait que nous n'ayons qu'une seule personnification pour plusieurs provinces dans les cas des Maurétanies, des Gaules, des Hispanies, des Germanies ou encore des Mésies. Ce fait est confirmé par les attributs vestimentaires et les objets que porte la province illustrée, tels que les porteraient les habitants. Néanmoins, ce n'est pas au peuple qu'il est directement fait référence, puisque nous aurions *ethnos aegyption* pour le cas de l'Égypte, tel qu'on le rencontre sur un des reliefs du *Sebasteion* d'Aphrodisias<sup>277</sup>. Selon Ismérie Boissel le genre féminin s'accorde bien avec le peuple et non avec la province administrative, cela en se référant aux termes latins utilisés pour désigner les peuples, *nationes* et *gentes*<sup>278</sup> qui sont féminins. Il me semble évident que nous avons affaire à la représentation de la province à travers la personnification féminine, expliquant ainsi qu'elle soit illustrée sous les traits d'une femme, et afin d'illustrer le territoire qu'elle représente, elle revêt les attributs des peuples qui l'habitent.

Encore aujourd'hui, les représentations des nations européennes sont illustrées à travers des figures féminines. Il s'agit sans aucun doute d'une continuité de la tradition qui a débuté durant l'époque hellénistique grecque, mais aussi par le résultat de l'étymologie féminine du terme de « nation ».

---

276 OSTROWSKI 1990, p. 19 - 20.

277 SMITH 1988, p.55.

278 BOISSEL 2007, p. 430.

Un autre fait a pu être déterminant dans la représentation des provinces sous la forme d'une figure féminine, l'importance de la *Tychè*. Cette divinité devint l'allégorie qui servit à illustrer les cités grecques. La première représentation de *Tychè* connue est celle d'Antioche, d'après le sculpteur Eutyhidès de Sicyone, dont bon nombre de copies nous sont parvenues (PL. CLXIX. 1 - 2). A partir de ce modèle issu de celui de la divinité, un bon nombre de personnifications géographiques, dont celles des provinces, reprit plus ou moins le modèle<sup>279</sup>. D'ailleurs, dans la partie orientale de l'Empire romain, à l'époque impériale, la majorité des personnifications de provinces seront représentées sous la forme d'une *Tychè* avec la couronne murale<sup>280</sup>.

Dans l'art grec, la personnification et l'allégorie sont des modes de représentations qui font partie de la dernière phase de « l'art de la victoire ». Cet art débute, comme on a pu le voir, avec le trophée, commémorant de manières symbolique et allégorique un succès militaire au Ve siècle av. J.C.<sup>281</sup>, avant de déboucher sur les représentations de bataille avec une prédominance des thèmes de Gigantomachie et d'Amazonomachie<sup>282</sup>, remplacés peu à peu

279 DEONNA 1940, p. 119 - 236.

280 C'est le cas de la mosaïque de Belkis (Zeugma) où devait être illustrée toutes les provinces de l'Empire existantes lors de la confection du pavement, et de la mosaïque de la Maison de la Cilicie à Seleucia-Pieria avec la représentation de *Cilicia*.

281 Tel le Trophée de Marathon érigé par Mithridate. On retrouve également des exemples de boucliers pris à l'ennemi et insérés dans l'architecture afin de mettre en avant cette « propagande » de victoire, le bouclier symbolisant le peuple conquis comme le trophée (il en fait d'ailleurs partie). Ce phénomène s'observe dès la fin du Ve siècle – début du IVe siècle av. J.C.

282 On retiendra principalement pour les scènes allégoriques, mythologiques et historiques celles d'Amazonomachie, de la Guerre de Troie et de la bataille de Marathon, peintes dans la *Stoa Poikile* (mieux connu sous le terme de *Poecile*), perdues, mais qui nous sont narrées par PAUSANIAS, I, 15 : « ἰοῦσι δὲ πρὸς τὴν στοάν, ἣν Ποικίλην ὀνομάζουσιν ἀπὸ τῶν γραφῶν, (...) ἐν δὲ τῷ μέσῳ τῶν τοίχων Ἀθηναῖοι καὶ Θεσεύς Ἀμαζόσι μάχονται. μόναις δὲ ἄρα ταῖς γυναιξίν οὐκ ἀφήρει τὰ πταίσματα τὸ ἐς τοὺς κινδύνους ἀφειδέες, εἴ γε Θεμισκύρας τε ἀλούσης ὑπὸ Ἡρακλέους καὶ ὕστερον φθαρείσης σφίσι τῆς στρατιᾶς, ἣν ἐπ' Ἀθήνας ἔστειλαν, ὅμως ἐς Τροίαν ἦλθον Ἀθηναῖοις τε αὐτοῖς μαχοῦμεναι καὶ τοῖς πᾶσιν Ἑλλησιν. ἐπὶ δὲ ταῖς Ἀμαζόσιν Ἑλληνές εἰσιν ἥρηκότες Ἴλιον καὶ οἱ βασιλεῖς ἠθροισμένοι διὰ τὸ Αἴαντος ἐς Κασσάνδραν τόλμημα· καὶ αὐτὸν ἡ γραφὴ τὸν Αἴαντα ἔχει καὶ γυναῖκας τῶν αἰχμαλώτων ἄλλας τε καὶ Κασσάνδραν. τελευταῖον δὲ τῆς γραφῆς εἰσιν οἱ μαχεσάμενοι Μαραθῶνι· Βοιωτῶν δὲ οἱ Πλάταιαν ἔχοντες καὶ ὅσον ἦν Ἀττικὸν ἴασιν ἐς χεῖρας τοῖς βαρβάρους. » (trad. de Philippe Remacle : « Du Poecile et de ses Peintures. En allant au Poecile, portique ainsi nommé à cause des peintures dont il est orné, (...). Sur le mur du milieu on

par des scènes historiques, pour enfin aboutir à des personnifications comme iconographie courante.

### **III.2. La vision romaine du peuple à travers l'attitude iconographique**

Dans l'iconographie romaine, les barbares sont toujours illustrés comme étant le peuple vaincu. Il y a ainsi la volonté de mettre en avant le barbare dangereux, représentant une véritable menace pour Rome et pour sa population, qui finit par être vaincu par cette même Rome sous le commandement de son *imperator*.

Illustrer les barbares vaincus renforce la puissance de l'armée romaine et sa supériorité. Cette figuration permet de rassurer les citoyens romains sur la puissance romaine et sur la sécurité qui règne au sein de l'Empire. Elle intimide également, tout en prévenant les peuples non romains qu'en cas de rébellion, Rome est prête à intervenir.

On remarque que dans l'art des Romains il y avait trois types de représentations majeures pour figurer les peuples qui se trouvaient en dehors de Rome et de l'Italie, par le geste de combat, par celui de victoire et de soumission, et par celui de pacification. L'un de ces trois types représente le combat face aux barbares ; quant aux deux autres, ils figurent l'attitude face à une province romaine.

---

voit le combat de Thésée et des Athéniens contre les Amazones. Ces femmes sont les seules que leurs défaites n'aient pas empêchées de se présenter avec intrépidité à de nouveaux périls ; car, malgré la prise de Thémiscyre par Hercule, et la perte de l'armée qu'elles avaient envoyée ensuite contre Athènes, elles ne laissèrent pas d'aller au secours des Troyens contre les Athéniens eux-mêmes, et les autres Grecs. Après les Amazones, se présentent les Grecs qui viennent de prendre Troie. Les chefs sont assemblés pour délibérer sur l'attentat d'Ajax contre Cassandre. On aperçoit dans le tableau, Ajax lui-même, Cassandre et d'autres captives. Plus loin, la bataille de Marathon ; les Béotiens de Platées et des autres villes alliées de l'Attique en sont aux mains avec les Barbares, et de ce côté, l'avantage est à peu près égal des deux parts. »).

### *III.2.a. Face aux Barbares, le geste de combat*

Durant la période romaine, il a existé plusieurs façons d'illustrer ces combats. Dès les temps les plus anciens de Rome, ces événements se trouvaient peints dans les tombes de personnages importants. Ces fresques avaient pour but de montrer le prestige matériel mais surtout les actions du défunt durant son vivant avec les batailles qu'il avait remportées. C'est le cas de la peinture triomphale de la sépulture du Mont Esquilin du III<sup>e</sup> siècle av. J.C. où l'on voit des scènes de guerre donnant lieu à la victoire de Quintus Fabius Maximus Rullianus sur les Samnites en 326, aboutissant à son triomphe célébré en 322 av. J.C.

Durant la République, afin de perpétuer la mémoire de leur prestige et de leurs victoires, les consuls triomphants édifiaient ou commémoraient des temples, des autels et d'autres constructions, parfois des arcs, ce dès le II<sup>e</sup> siècle av. J.C., ainsi que l'érection de statues de célèbres Romains sur le *Forum* Romain. On voit également se développer la peinture triomphale qui raconte en quelque sorte le déroulement des guerres menant à la victoire du général.

Pendant cette même période, de nombreuses conquêtes furent remportées sur les Hellènes, donnant lieu à l'augmentation du nombre des provinces romaines. Les représentations qui en découlent, illustrent alors les combats des Romains face aux Grecs. Dans ce cas, exceptionnellement, les Hellènes ne sont pas figurés comme barbares. De plus, le Sénat romain ne les considère pas comme des ennemis barbares. On n'a alors pas affaire à des scènes de soumission, les Romains privilégiant des représentations symboliques de victoires romaines. Durant la seconde partie du III<sup>e</sup> siècle av. J.C., les succès sont symbolisés par la présence de Victoires ailées couronnant un soldat au revers des monnaies<sup>283</sup>.

L'illustration du barbare apparaît sur le support monétaire au II<sup>e</sup> siècle av. J.C. On peut ainsi observer sur une monnaie de Cnaeus Domitius, datée de 123 av. J.C., la représentation de la victoire de son père, Cnaeus Domitius *Imperator*, sur le peuple arverne. Y sont figurés des soldats romains qui transpercent de leurs lances un chien qui tire le char du roi arverne Bituit. En 103 av. J.C., Quintus Thermus fit émettre une série monétaire sur laquelle on peut observer le combat d'un Romain et d'un barbare, avec un autre soldat à terre, protégé par le

---

283 Il semble que ces Victoires ailées couronnant s'inspirent directement de la *Niké* qui illustrait les statères en or de l'époque d'Alexandre le Grand, cf. PRICE 1991, 163 ; MÜLLER 1855, Alexandre, 1.

bouclier du Romain ; il s'agit donc probablement d'un soldat romain (PL. LVII. 1). Cette émission monétaire commémore probablement la victoire des Romains face à l'invasion des Cimbres et des Teutons qui ravagèrent la Gaule Cisalpine<sup>284</sup>. On a alors bien la présence d'un combat entre les Romains et les barbares.

Avec l'arrivée de ces monuments permanents dans Rome, puis sur le territoire romain, les représentations militaires se feront sous la forme de reliefs. L'avantage de ce support est qu'il se conserve mieux que les fresques et qu'il peut être visible de tous dans tous les lieux publics où il se trouve. Les reliefs historiés présents sur les monuments reprennent la figuration des barbares face aux Romains pendant le combat. Les scènes de combat sont utilisées pour raconter une histoire, celle du déroulement de la guerre qui aboutit à la victoire romaine, que ce soit à partir d'un simple panneau, ou de toute une frise racontant toute une histoire comme on peut le retrouver sur la Colonne Trajane et la Colonne Aurélienne. Ces frises figurées comprennent la figuration de barbares au combat puis soumis à l'issue de la victoire romaine. Nous avons donc deux des trois types de représentations : le geste de combat et l'ethnie soumise<sup>285</sup>. Ce n'est plus un moment précis présenté afin de narrer l'histoire, mais c'est toute l'histoire qui est illustrée. Pour la Colonne Trajane, on retrouve entre deux trophées daces une Victoire qui écrit sur un bouclier afin de symboliser la fin de la guerre par cette victoire romaine (PL. LVIII. 1).

La volonté des Romains était d'exhiber ces représentations afin de montrer la grandeur de Rome, mais aussi dans un but personnel, celui de mettre en avant le prestige de l'*imperator* qui a combattu sous ses auspices. Très vite des monuments serviront essentiellement à représenter ces moments avec les représentations des peuples vaincus sous diverses formes.

Les scènes de combat opposent principalement les Romains aux habitants des mondes barbares. Il ne s'agit pas alors de populations incluses dans l'Empire romain, mais hors des limites du territoire romain (comme pour la Colonne Trajane avec Trajan affrontant les Daces qui ne font pas encore partie de l'Empire romain).

---

284 Cette monnaie a pour revers soit *Roma*, soit Mars pour les séries datées de 104 et 103 av. J.C., cf. *RCV* 193 - 198 ; puis celles de 102 av. J.C. seront illustrées de Cérès, cf. *RCV* 199.

285 Cf. p. 107 ss.

Dans les représentations de combats, les guerriers sont représentés par des hommes qui symbolisent l'armée d'un pays.

Au fur et à mesure, le nombre de peuples barbares combattant face aux Romains, représentés par les empereurs diminuera, du fait que certains d'entre eux se voient intégrés dans l'Empire romain avec la création de provinces romaines. C'est alors qu'apparaît une nouvelle forme de représentation, celle de peuples ou de provinces captifs, non pas pendant mais après un combat.

En ce qui concerne les provinces, il existe deux types de représentations :

### ***III.2.b. Entre le monde barbare et la province: ethnie et *prouincia capta*, le geste de victoire / soumission***

Au Ier siècle av. J.C. apparaît la figuration de captifs à travers le roi ou le chef du peuple vaincu, que ce soit au pied d'un trophée ou en buste. Paullus Lepidus représenta en 62 av. J.C., le roi Persée de Macédoine au pied d'un trophée, accompagné de ses deux fils, afin de commémorer la victoire triomphale de son ancêtre, Paullus Aemilius en 168 av. J.C. (PL. LVII. 2)<sup>286</sup>. Caius Memmius fit de même avec l'émission d'un denier en 56 av. J.C. représentant un captif agenouillé au pied d'un trophée avec la légende *IMPERATOR C. MEMMIUS*<sup>287</sup> (PL. LVII .3). *Idem* pour une monnaie de Jules César, un denier frappé en Espagne aux alentours de 46 - 45 avant JC, avec au revers la représentation d'un Gaulois et d'une Gauloise captifs au pied d'un trophée avec la légende *CAESAR* en exergue<sup>288</sup> (PL. LVII. 5). Il ne s'agit que de quelques exemples parmi tant d'autres. Il n'est plus question dès lors, de représentations de combats mais de la figuration d'un ou plusieurs barbares soumis, après la bataille et non pendant. Le trophée sous lequel sont représentés les captifs soumis à Rome, symbolise à lui seul la victoire remportée par les Romains<sup>289</sup>. En 61 av. J.C., Faustus

---

286 MATTINGLY 1927, pl. XVII, 10.

287 CRAWFORD, *RRC*, 427 / 1 ; SYDENHAM, 920.

288 CRAWFORD, *RRC*, 468 / 1 ; SYDENHAM, 1014.

289 On retrouvera ce type de représentation par la suite dans les figurations de barbares et même de provinces soumises, *prouincia capta*, avec la Judée sous Vespasien et Titus.

Sylla fit figurer le portrait de Jugurtha sur le droit de la monnaie<sup>290</sup>, quant à Lucius Hostilius Serena, il fit mettre le portrait d'un autre grand ennemi de Rome vaincu par César, celui de Vercingétorix, vers 46 av. J.C. (PL. LVII. 4)<sup>291</sup>.

On retrouve également la présence d'animaux aux côtés des barbares, ce qui permet de les identifier par rapport à leurs caractéristiques géographiques. C'est le cas du dromadaire qui accompagne le roi Aretas III qui se trouve agenouillé au droit d'une monnaie des édiles Marcus Aemilius Scaurus et Publius Plautius Hypsaeus en 58 av. J.C. En geste de soumission, il tend une branche afin de demander la paix (PL. LVII. 6)<sup>292</sup>. Il en est de même dans la série d'Aelius Plautius en 56 av. J.C. avec le roi Bacchius Iudaeus (PL. LVII. 7)<sup>293</sup>. Pour cette dernière monnaie, on a une reprise du modèle de celle de Scaurus et Hypsaeus<sup>294</sup>. Le dromadaire<sup>295</sup> symbolise l'Arabie Nabatéenne, d'ailleurs on le retrouvera en compagnie de la figuration d'*Arabia* sur les monnaies de l'époque impériale<sup>296</sup>. Pour ce qui est de la présence des Parthes, ceux-ci sont accompagnés d'un cheval, en lien avec la redoutable cavalerie parthe. Quintus Labienus représente au revers d'une de ses monnaies de 40 av. J.C., une monture surmontée d'un carquois, sans cavalier (Pl. LVII. 8)<sup>297</sup>. Le fait que le

---

290 MATTINGLY 1927, pl. XVI, 3.

291 BIBILOTHEQUE NATIONALE 1929, n. 112 - 113.

292 MATTINGLY 1927, pl. XIX, 2. Sur le droit ou le revers (suivant les émissions), face opposée à la représentation du roi Aretas, se trouve la figuration de Jupiter dans un quadriges au galop à gauche, tenant le foudre. Il s'agit d'une allusion au triomphe des ancêtres des édiles monétaires Publius Plautius Hypsaeus et Marcus Aemilius Scaurus, qui ne sont autres que Caius Plautius Decianus et Lucius Aemilius Mamercinus qui ont triomphé sur les Privernates en 329 av. J.C. : TITE LIVE, *Hist. Rom.*, VIII, 20. L'autre face de la monnaie, avec le roi Aretas, ne coïncide nullement avec ce triomphe car il correspond avec le départ forcé de Jérusalem d'Aretas III en 62 av. J.C. par Pompée. Il y a à travers cette monnaie, de la part des édiles monétaires, la volonté de mettre en avant leurs ancêtres triomphateurs, et de l'autre de faire part de l'actualité avec la soumission d'Aretas envers Pompée et Rome.

293 MATTINGLY 1927, pl. XIX, 3.

294 BABELON 1891, p. 5 - 24.

295 Et non le chameau comme il est très souvent mentionné à tort car l'animal ne possède qu'une seule bosse sur les monnaies et que le chameau ne vit pas en Arabie mais en Asie centrale. Cet amalgame est probablement dû au fait que le dromadaire est également appelé chameau d'Arabie et que son nom latin est *Camelus dromedarius*.

296 Cf. Catalogue des monnaies : *ARABIA*. 1, *ARABIA*. 3.

297 MATTINGLY 1927, pl. XIX, 20.

cheval ne soit pas monté indique indirectement la victoire romaine, faute de cavalier pour combattre, car celui-ci est sans doute tombé à terre. Les Parthes sont particulièrement redoutables face aux Romains grâce à leur cavalerie. Le cheval accompagné du carquois, symbolise donc les Parthes. Sur la monnaie de Quintus Labienus, sa titulature comprenant *PARTHICVS IMP(erator)* indique bien qu'il s'agit d'une allusion aux barbares parthes. En 35 av. J.C., Marc Antoine se contentera de faire représenter des barbares arméniens, agenouillés en position de soumission<sup>298</sup>, demandant ainsi la clémence de l'*imperator*.

Durant le période impériale, la majorité des représentations barbares illustre des peuples extérieurs soumis à l'Empire romain. Ces mêmes peuples seront par la suite, en grande majorité, intégrés dans le territoire romain par la création de nouvelles provinces, tout particulièrement au cours des deux premiers siècles de notre ère. Lorsqu'il ne s'agit pas d'une figuration de peuples intégrés dans l'empire, mais tout de même illustrés comme récemment intégrés, on a affaire à des représentations de barbares ayant tenté d'envahir une province romaine et ayant échoué. A cette occasion, ceux-ci sont expulsés hors des frontières du territoire romain.

En ce qui concerne le support monétaire, seuls deux types de représentations des barbares se distinguent. Le premier reprend le schéma républicain de la soumission des barbares aux Romains, et le second figure les victoires impériales avec le trophée sous lequel figurent des barbares. Sous Octavien, on peut observer la reprise des modèles barbares présents sur les monnaies républicaines. Ainsi pour l'Égypte on retrouve en 28 av. J.C. le crocodile accompagné de la légende *AEGYPTO CAPTA*<sup>299</sup> sur le revers des monnaies (PL. LVIII. 2). Une autre émission, provenant de l'atelier de Nîmes illustre le crocodile pour symboliser la victoire d'Octavien sur l'Égypte, avec Marcus Vipsanius Agrippa, tous les deux présents sur le droit de la monnaie<sup>300</sup> (PL. LVIII. 3). L'Égypte est alors déjà une province romaine depuis 30 av. J.C., mais Octavien illustre à travers cette émission monétaire, le territoire avant qu'il ne devienne une province, juste au moment où il triomphe sur Cléopâtre, triomphe célébré en 29 av. J.C.<sup>301</sup>. Il y a dans ce cas une reprise de l'animal comme dans le cas précédemment

---

298 *Ibidem*, pl. XX, 14.

299 *Ibidem*, pl. XXX, 7.

300 *RIC* I, Auguste, 160.

301 SUÉTONE, *Aug.*, XVII et XXII ; SUÉTONE, *Tib.*, VI.



évoqué du cheval représentant la cavalerie Parthe sur l'émission de Labienus. Le crocodile symbolise l'Égypte car il peuple le Nil, fleuve sacré du territoire car le fleuve est l'élément qui engendre la richesse de l'Égypte par sa fertilité. De plus, Crassus utilisa ce même symbole sur le droit d'une de ses émissions monétaires, de 31 av. J.C., avec au revers une proue de navire<sup>302</sup> (PL. LVIII. 4). Pour la présence d'animaux on retrouve à la même période la représentation d'un fauve des montagnes symbolisant l'Arménie comme l'atteste la légende *ARMENIA CAPTA*<sup>303</sup>.

La figuration du barbare captif agenouillé tendant un rameau de paix est également reprise, comme il a été vu pour les rois nabatéens vaincus, Aretas et Judaeus, avec cette fois-ci la Germanie, mais sans la présence d'un animal caractéristique de la zone géographique<sup>304</sup>.

Avec la multiplication des provinces durant les deux premiers siècles de notre ère, sera représentée la *prouincia capta*, une province romaine illustrée en soumission à Rome suite à une révolte. C'est le cas de la Judée qui est déjà une province romaine depuis plus d'un demi-siècle lorsqu'elle se révolte. Vespasien et Titus feront face aux Juifs avec, entre autres, la destruction du Temple de Jérusalem<sup>305</sup>. Cette soumission des Juifs sera illustrée sur des séries monétaires de Vespasien et d'autres de Titus, avec la figuration de la province *Iudaea* soumise sous un trophée, ou sous un palmier, au pied de l'empereur ou seule, avec dans de nombreux cas les mains liées. Les habitants de la contrée sont alors représentés de la même manière que des barbares car lors de la révolte qu'ils menèrent, ils se comportèrent comme tels aux yeux des Romains.

On retrouve également la représentation de la province seule, captive dans la même situation. Sa présence rappelle son statut de territoire compris dans l'Empire romain en tant que province. Cette représentation du barbare captif sera reprise tout au long de l'époque impériale. Trajan fit frapper plusieurs émissions monétaires sur lesquelles on peut observer un ou plusieurs Daces sous un trophée (PL. LVIII. 5 - 6)<sup>306</sup>. Autre exemple, toujours durant

---

302 MATTINGLY 1927, pl. XII, 8.

303 *Ibidem*, pl. XLIII, 2.

304 *Ibidem*, pl. XLIII, 5.

305 FLAVIUS JOSÈPHE, *La Guerre des Juifs*, VI.

306 Denier de 106 ap. J.C. de Trajan représentant sur le revers un Dace assis sous un trophée, *RIC* II, Trajan, 221 ; *aureus* de 116 ap. J.C. avec la représentation de deux captifs sous un trophée, un homme et

le II<sup>e</sup> siècle ap. J.C., un denier de Lucius Verus daté de 163 ap. J.C.<sup>307</sup>, avec la représentation d'*Armenia* devant un trophée au revers (PL. LVIII. 7). Dans ce dernier cas il ne s'agit pas de barbares mais c'est tout de même l'idée qui en découle avec la présence de la figure de la personnification du pays. L'Arménie n'étant plus une province depuis Hadrien en 118 ap. J.C., en aucun cas il ne peut s'agir d'une personnification de *prouincia capta*.

Septime Sévère illustra également ses monnaies de barbares au pied d'un trophée en 195 ap. J.C. (PL. LIX. 1). Il s'agit dans ce cas de Parthes reconnaissables à leur bonnet<sup>308</sup>. En 278 ap. J.C., Probus fera de même sur un *aurelianus* frappé à Rome, avec la représentation de Germains soumis sous un trophée (PL. LIX. 2)<sup>309</sup>, ou encore Licinius Ier un demi siècle plus tard, en 320 - 321 ap. J.C., avec également la présence de deux captifs au pied du *tropaeum* (PL. LIX. 3)<sup>310</sup>. Il existe bien d'autres exemples d'une telle représentation.

Pour les Flaviens, dans les cas de Vespasien et Titus, le trophée est parfois substitué par un palmier dans les représentations de la Judée captive<sup>311</sup>. Cet arbre est à la fois un des symboles de la Judée<sup>312</sup>, mais il représente également la palme de la victoire, illustrant ainsi la soumission de la province par la victoire. Il ne s'agit pas totalement d'une nouveauté car on retrouve le palmier symbolisé par une branche de palme à laquelle un crocodile est enchaîné sur une émission monétaire de Nîmes, précédemment indiquée, frappée par Auguste (PL. LVIII. 2). Néanmoins, l'association du palmier (l'arbre en entier) avec un captif ou une personnification captive est innovante dans la numismatique romaine.

Par la suite, le trophée sera parfois remplacé par une enseigne, symbolisant la légion victorieuse. Ainsi sont émises plusieurs séries monétaires avec cette représentation de

---

une femme. Sur les monnaies de Trajan, les Daces portent des bonnets, ce qui indique, à partir du texte de Dion Cassius, qu'il s'agissait de Daces issus de haut rang, cf. DION CASSIUS, *Hist. Rom.*, LXVIII, 8. Dans les cas où il y a plusieurs captifs, il s'agit principalement d'un homme et d'une femme, l'un représentant les barbares qui composent le pays et l'autre la personnification même de ce pays. On retrouve également la personnification de la province non pas sous un trophée mais à côté, assise sur un tas d'armes, *RIC II*, 564.

307 *RIC III*, Lucius Verus, 503.

308 *RIC IV-1*, Septime Sévère, 435.

309 *RIC V-2*, Probus, 222.

310 *RIC VII*, Licinius, 282.

311 Cf. Catalogue des monnaies : VESPASIEN : *IVDAEA*. 2 – 6, 11. VESPASIEN et TITUS César : *IVDAEA*. 7 – 10. TITUS : *IVDAEA*. 14.

312 DANTHINE 1937, p. 164 n.1.

captifs au pied, non pas d'un trophée mais d'une enseigne sur laquelle figure l'inscription *VOT(is) XX*<sup>313</sup> sur des monnaies de Constantin émises à Sicia en 320 p. J.C. (PL. LIX. 4)<sup>314</sup>. Suivant les différentes émissions, on retrouve exactement la même enseigne avec la même posture pour chacun des captifs représentés. Celui à gauche de la monnaie a une attitude de tristesse, tandis que l'autre a les mains liées dans le dos et regarde derrière lui en direction du haut de l'enseigne. C'est également le cas d'émissions monétaires émises par Licinius en 320 ap. J.C. (PL. LIX. 5)<sup>315</sup> et Licinius II la même année avec parfois la même légende et d'autres fois la légende *VOT(is) X* dans l'enseigne (PL. LIX. 6)<sup>316</sup>.

On retrouve également un autre type de figuration, celle du barbare foulé sous les sabots de la monture de l'empereur. Ce type de représentation fut sans aucun doute inspiré par la statue équestre de Paullus Aemilius érigée en 167 av. J.C., à Delphes, sur un pilier ou une colonne, afin d'honorer son triomphe sur Persée<sup>317</sup>. Parmi ces figurations de barbares sous

---

313 L'inscription *Vot(is) XX* fait mention de *vota* (vœux publics) décerné à l'empereur depuis Auguste en 27 av. J.C. Il s'agit de vœux décennaux qui débutèrent avec le premier empereur lorsque celui-ci promit en 27 av. J.C. que dans dix ans surviendrait la paix. Après ces dix années, une autre période de gouvernement fut donnée au *Princeps*, de cinq années, puis une autre également de cinq ans avant d'être prolongée à deux reprises de 10 ans. Ces périodes permettaient à l'empereur d'être dispensé de l'autorité du Sénat et du Peuple romains. Par la suite, dès Tibère, ces vœux ne furent plus nécessaires car l'empereur avait dès lors autorité sur le Sénat de Rome, mais la tradition de ces vœux décennaux fut conservée, avec parfois la célébration de vœux quinquennaux, ou encore des *vota* spéciaux allant jusqu'à 20 ou 30 années. Pour le cas des monnaies de Constantin, Licinius et Licinius II, ce sont des vœux de vingt ans qui sont ainsi célébrés.

314 *RIC* VII, Constantin, 109, différentes variantes.

315 *RIC* VII, Licinius, 63.

316 *RIC* VII, Licinius II, 132.

317 PLUTARQUE, *Paul. Aem.*, XXVIII, 4 : « ἐν δὲ Δελφοῖς ἰδὼν κίονα μέγαν τετράγωνον ἐκ λίθων λευκῶν συνηρμοσμένον, ἐφ' οὗ Περσέως ἔμελλε χρυσοῦς ἀνδριὰς τίθεσθαι, προσέταξε τὸν αὐτοῦ τεθῆναι τοὺς γὰρ ἡττημένους τοῖς νικῶσιν ἐξίστασθαι χώρας προσήκειν ». (trad. de B. Latzarus, Garnier, Paris, 1950 : Voyant à Delphes une grande colonne carrée de pierre blanche, sur laquelle on devait mettre la statue en or de Persée, il ordonna d'y mettre la sienne ; car il convenait que les vaincus cèdent la place aux vainqueurs) ; POLYBE, *Hist.*, XI, 10, 2 : « κίονας γὰρ κατεσκεύαζε Περσεύς, καὶ ταύτας καταλαβὼν ἀτελεῖς Λεύκιος Αἰμίλιος ἐτελείωσε καὶ τὰς ἰδίας εἰκόνας ἐπέστησεν. » (Trad. de F. Bouchot, *Histoire de Polybe*, T.3, Charpentier, Paris, 1847 : Persée avait fait ébaucher des colonnes pour servir de piédestaux à ses statues, Paul Émile les acheva et y plaça les siennes.) ; TITE LIVE, *Ab Vrbe Cond.*, XLV, 27, 7 : « ubi sacrificio Apollini facto inchoatas in uestibulo columnas, quibus imposituri statuas regis Persei fuerant,

des chevaux, on retrouve un denier de Titus daté de 72 ap. J.C. qui illustre ainsi la soumission des Juifs suite à sa victoire triomphale sur la Judée. Il en est de même pour Trajan avec les Daces en 101 - 102 ap. J.C.<sup>318</sup>. Cette iconographie perdurera durant tout l'empire avec des émissions monétaires de Probus au IIIe siècle (PL. LIX. 7)<sup>319</sup>. On retrouve également cette illustration sur une monnaie de Magnence, datée de 350 ap. J.C., avec l'empereur à cheval transperçant d'une lance un ennemi qui vient de perdre la sienne ainsi que son bouclier, armes représentées sous le cheval (PL. LIX. 8)<sup>320</sup>.

On retient de tout cela que les représentations de soumission ne mettent pas forcément en scène les barbares. En effet, on remarque que les gestes de soumission d'un peuple face à Rome concernent soit les peuples barbares auparavant indiqués, soit les habitants de provinces mais dans ce cas en tant que province soumise. Une *prouincia capta* ne sera jamais représentée sous la forme de scène de combat tout comme, durant les guerres civiles, ne seront jamais figurés des Romains combattant contre des Romains. Le geste de victoire ou de soumission est un moyen de montrer la supériorité de Rome sur une province tout en conservant un aspect de non violence et de dignité sur un peuple faisant partie de l'Empire, donc rattaché à Rome.

On retrouve parfois une figure féminine assise au pied d'un trophée ou d'un élément déterminant de la région géographique, comme le palmier pour la Judée. Elle peut être en présence d'une figure masculine, elle aussi en attitude de soumission. Cet homme symbolise le combattant, le guerrier qui a fait face à Rome mais qui a été vaincu. Voir cette figure masculine en tant que captif est une continuité par rapport aux scènes de combats<sup>321</sup>. On passe alors du guerrier au vaincu, de l'ennemi de Rome à celui qui y est soumis.

---

*suis statuis uictor destinavit.* » (trad. de M. Nisard (dir.), *Collection des auteurs latins*, T.2, Firmin Didot, Paris, 1864 : Là, après avoir offert un sacrifice à Apollon, il trouva dans le vestibule du temple des colonnes ébauchées, qui devaient porter les statues de Persée, et, comme vainqueur, il les destina à recevoir les siennes).

318 *RIC*, II, 543.

319 *RIC* V-2, Probus, 878 variantes.

320 *RIC* VIII, Magnence, 197.

321 Pourtant la représentation de combat de Romains face aux « Barbares » remplace au Ier siècle ap. J.C. l'image du captif représenté sous un trophée, tout particulièrement les scènes où le barbare est foulé par le

En ce qui concerne la figure féminine, accompagnée d'un homme captif, elle peut à la fois symboliser la femme représentant le peuple, mais également la personnification de la province. Cette vision de la femme à travers l'iconographie reste floue car on ne peut pas vraiment savoir s'il y avait la volonté d'illustrer l'épouse du vaincu ou l'allégorie de la province. Il pourrait s'agir des deux à la fois. En revanche, sur une monnaie de Trajan datant de 102 ap. J.C. figure la représentation d'une femme dace soumise et non de la province car la Dacie n'est pas encore une province romaine. Néanmoins il pourrait s'agir de la personnification d'un lieu géographique, d'un pays, donc bel et bien celui de la Dacie. Étant associée à l'homme, elle représente également cette contrée, l'homme représentant les combattants. Nous avons alors, en cas de présence du couple, dans ce que Piotr Bieńkowski appelle « *prouincia capta* », la représentation du pays (figuré par la femme) qui est vaincu par la défaite des guerriers (représentés par les hommes).

Dans ces cas, nous avons bien affaire à une situation de « *capta* » comme le dit Piotr Bieńkowski, mais il ne s'agit en rien d'une « *prouincia* », du moins, pas au moment de sa représentation. Il est certes essentiel d'étudier ce type de représentation car, même s'il ne figure pas la province, il permet de voir son évolution, celui du pays qui par la défaite deviendra par la suite une province. C'est pourquoi je ne qualifierai pas ce type de représentation comme étant une « *prouincia capta* » mais plutôt un « *populus captus* ».

Lorsque la femme est isolée, elle dépeint, avec certitude, la présence de la contrée vaincue.

Il arrive que certaines représentations figurent des nations alors que, lors de la réalisation de l'illustration, le territoire était devenu une province romaine. C'est le cas dans le *Sebasteion* d'Aphrodisias où l'on peut voir Claude vainqueur de *Britannia* soumise (PL. LXXXI). Lorsque le relief fut confectionné, probablement sous Néron, la Bretagne était une province romaine, mais la représentation symbolise le moment où Claude vainquit la nation qui n'est pas encore une province, et c'est sous cet aspect qu'elle est représentée. Il y a une volonté de montrer que la province de Bretagne fut, avant d'être une province romaine, une nation ennemie de Rome, soumise par l'empereur défunt, c'est pourquoi elle n'est pas représentée en tant que *prouincia*. Mais ce n'est pas toujours le cas. Dans certaines représentations on a

---

cheval de l'empereur. Cette figuration symbole la victoire sur un ennemi et non sur une peuplade concrète : OSTROWSKI 1990, p. 38.

la présence d'une *prouincia capta* avec la volonté de représenter la province soumise dans l'immédiat. Tel est le cas de la Judée sous les Flaviens.

On retrouve des représentations de provinces avérées qui sont en position de soumission, comme c'est le cas d'une personnification sur un des reliefs de l'*Hadrianeum*<sup>322</sup>, interprété comme étant la Judée par Marina Sapelli et Jocelyn Toynbee (PL. CV). On y voit une figure féminine qui est en posture similaire à celle de *capta*, se tenant les mains. Dans ce cas, il s'agit bien de la représentation d'une « *prouincia capta* ». Ce terme peut donc être utilisé mais uniquement quand il s'agit d'une contrée qui est officiellement une province soumise au moment de la confection de l'image.

Il est possible que la représentation de captifs et d'ennemis avec les mains liées dans le dos ait été inspirée par une fresque d'Apelles à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, peinte à la demande d'Alexandre. Cette peinture figurait la Guerre, les mains liées dans le dos, à côté d'Alexandre sur un char triomphal, peinture qui fut reprise à l'époque romaine par Auguste qui la fit reproduire sur son *forum*<sup>323</sup>.

Dans un premier temps, il existe un problème majeur, la confusion des peuples captifs avec ceux d'une *prouincia capta*. Il me semble essentiel de savoir si nous avons affaire à la représentation de provinces ou de peuples soumis par Rome. Par exemple, lorsqu'un peuple est vaincu par Rome et qu'il est représenté sous la forme d'une figure féminine, donc une personnification, nous n'avons pas forcément affaire à une province. En effet, s'il s'agit d'une nation qui n'est pas encore administrée comme province par une *Lex prouincialis*, alors on ne peut pas parler de personnification de province. Les textes antiques déterminent bien cette différenciation en utilisant les termes de *nationes*, *gentes* ou encore ἔθνη. Ainsi Servius<sup>324</sup> nomme les peuples vaincus par Auguste sous les termes de *gentes* et de *nationes*, ou encore Dion Cassius<sup>325</sup> qui parle d'ἔθνη pour les nations vaincues qui sont représentées

---

322 Cf. Relief 6 de l'*Hadrianeum* : p. 271.

323 PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, XXXV, 93.

324 SERVIUS, *De Aen.*, VIII, 721 : « *Porticus Augustus fecerat, in qua simulacra omnium gentium, conlocauerat que porticus appellabatur ad nationes* ».

325 DION CASSIUS, 56, 34, 5; *Ibidem* 74, 4, 5.

sous la forme d'effigies lors des funérailles d'Auguste et de Pertinax. Donc on ne peut que supposer qu'avant même la provincialisation d'un territoire, les peuples vaincus n'étaient pas figurés sous la forme d'une province concrète mais sous celle d'un habitant de la nation. Cette distinction semble logique.

Si on prend en considération toutes les monnaies qui comportent l'inscription *DACIA* au revers, il s'avère qu'une bonne partie ne représente pas la province mais la nation vaincue. Pourtant, certains chercheurs travaillant sur la représentation des provinces ont commis l'erreur de parler de province au lieu de nation ou peuple.

### ***III.2.c. geste de pacification : *prouincia pia fidelis****

Le geste dit de pacification est un type de représentation réservé à la *prouincia pia et fidelis*, celle qui est en harmonie avec le pouvoir impérial et lui est fidèle. Le geste de pacification permet de montrer une unification de l'Empire par les liens qu'entretient Rome avec ses provinces<sup>326</sup>. Les figures y sont représentées dans une attitude naturelle qui ne marque aucune infériorité. On a presque affaire à une femme qui prend la pause, habillée de vêtements qui se rapprochent de ceux typiques de sa province et accompagnée d'éléments traditionnels qui s'y apparentent<sup>327</sup>.

Toutes les représentations ne nous sont malheureusement pas parvenues, certaines ayant disparu, d'autres probablement ensevelies attendant d'être découvertes. Dans ces cas, deux sources nous permettent d'en avoir connaissance lorsqu'elles les mentionnent. Il s'agit des sources littéraires des auteurs antiques qui décrivent des images qu'ils ont eux-mêmes pu observer ou dont ils ont eu connaissance par l'intermédiaire d'autres textes ou par ouï-dire<sup>328</sup>, et de l'épigraphie qui témoigne de leur présence ou la suppose fortement<sup>329</sup>. Il arrive que parfois ces deux sources s'allient afin de mieux se compléter ou que quelques

---

326 C'est le cas des reliefs de l'*Hadrianeum* de Rome : Fiche 1 et p. 263 ss.

327 Dans certains cas la personnification est vêtue d'habits typiquement gréco-romains (chiton et himation), mais les objets qui l'accompagnent remplacent ce manque d'identification vestimentaire.

328 Parmi les représentations comprises dans ce travail de recherche sont concernés les « *quattuordecim nationes* » de Coponius au Théâtre de Pompée et les « *tituli gentium* » du *Forum* d'Auguste.

329 On retrouve ce cas de figure pour le portique du sanctuaire de *Caelestis* à Dougga.

représentations soient conservées sur un monument et que la littérature et / ou l'épigraphie attestent l'existence d'autres images sur ce même monument<sup>330</sup>.

### *Le mode de représentation des provinces romaines*

Lorsqu'une province est divisée en plusieurs unités administratives, comme la Dacie qui se trouve divisée en deux en 118, puis en trois en 166 ap. J.C., elle conserve malgré tout une seule représentation. Les différentes Dacies ne seront alors pas différenciées par la personnification qui conservera cette vision d'ensemble.

Piotr Bińkowski exclut des personnifications de province la figure masculine, mais également la figure féminine seule ou accompagnée d'un homme sous un trophée. Il ne classe pas ces types de représentations dans les personnifications des provinces pour plusieurs raisons. Dans un premier temps, la figure masculine est exclue des personnifications de province car le terme province est de genre féminin, donc seule une femme peut représenter cette forme de figuration. De plus, l'homme est absent des personnifications dans l'art grec, à l'exception de sa présence sous des trophées, mais il n'est pas présent en tant que figure isolée<sup>331</sup>.

Pour ce qui est de la femme en présence d'un trophée, Piotr Bińkowski et Jocelyn Toynbee considèrent qu'il ne s'agit pas d'une personnification de province. Selon eux, la figuration provinciale est habituellement idéalisée. Comme on l'a vu précédemment, ils sont convaincus que les personnifications sont représentées sous la forme idéale grecque, mais ils se sont basés sur le IIe siècle ap. J.C. qui reprend essentiellement l'art grec, or cette interprétation est sujette à caution. Cet argument de Piotr Bińkowski est discutable puisque si l'on étudie les personnifications des provinces romaines sur l'ensemble de la période romaine, on remarque que la figuration idéaliste n'est pas plus importante que la figuration réaliste. La présence de la figure féminine sous le trophée entre plus dans la représentation

---

330 En ce qui concerne le *Sebasteion* d'Aphrodisias, certaines inscriptions attestent de la présence de *nationes* qui ne sont pas forcément connues iconographiquement.

331 Il existe tout de même une exception. La présence sur un miroir d'une figure masculine dont l'inscription nomme *Corinthos*. On aurait donc dans ce cas une figure masculine représentant une cité. C'est le seul exemple jamais trouvé.



réaliste puisqu'elle est vêtue avec les caractéristiques de son pays, de façon « nationale » pour reprendre le terme utilisé dans les classifications de Piotr Bieńkowski et Paul Strack. Malgré tout, le fait de ne pas considérer les captifs comme étant des représentations provinciales, n'est pas forcément une erreur de la part de Piotr Bieńkowski et de Jocelyn Toynbee, même si ce n'est pas pour les bonnes raisons. Si on se sert des études précédemment effectuées afin de définir la personnification de province, on se retrouve face à plusieurs grandes idées qui se répètent, mais également des points sur lesquels les chercheurs ne sont pas en accord.

### *Une allégorie qui figure aussi plusieurs types de territoires*

Un autre problème se pose, celui de la représentation de la province pour illustrer une région géographique plus vaste que la province elle-même. Par exemple, nous savons que *Achaia* représente non seulement la province romaine éponyme mais également la totalité de la Grèce lorsque celle-ci est présentée dans son ensemble, la province comportant l'une des plus importantes cités de la Grèce, Athènes. Pline appelait lui-même l'Achaïe « *illa uera et mera Grecia* »<sup>332</sup>. Si on en vient à comparer la représentation d'*Achaia* avec celle d'*Hellas*, on se rend compte qu'elles sont quasi similaires ; peut-on alors dire qu'*Achaia* est une personnification de la province ?

Bien entendu *Achaia* fait office d'exception dans la partie orientale, mais on retrouve le même problème dans la partie occidentale avec *Germania* qui représente non seulement la Germanie inférieure et la Germanie supérieure, mais également les peuples germaniques qui se trouvent hors de l'Empire romain.

De plus, dans plusieurs cas de provinces occidentales et dans une de province orientale, on se rend compte que plusieurs provinces peuvent être regroupées sous une seule personnification. C'est le cas de la Gaule qui se compose de trois provinces (en plus de la Gaule *Narbonensis* qui possède un statut à part, et est donc pas considérée à proprement parlé comme une province gauloise<sup>333</sup>), la *Lugdunensis*, l'*Aquitania* et la *Belgica*. Elles sont

---

332 PLINE LE JEUNE, *Ep.*, VIII, 24, 2.

333 PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, III, 5 : « *Narbonensis provincia appellatur pars Galliarum quae interno mari adluitur, Bracata antea dicta, amne Varo ab Italia discreta Alpiumque vel saluberrimis Romano*

figurées sous la forme d'une seule personnification uniquement : *Gallia*. Il en est de même pour l'Hispanie qui se compose de la *Tarraconensis*, de la *Baetica* et de la *Lusitania*, ou encore la Germanie avec la *Germania Superior* et la *Germania Inferior*, et la Maurétanie avec la *Mauretania Caesariensis* et la *Mauretania Tingitana*. La raison de ce type de représentation est qu'en plus d'illustrer un territoire administratif, les Romains figurent un peuple, une *ethnos*, qui comporte les mêmes cultes, les mêmes rites et les mêmes traditions. Pour cela on peut se référer à la *Guerre des Gaules* de Jules César, ouvrage dans lequel le général romain a tendance à ne pas faire de distinction entre les différentes tribus ou peuples, les mettant tous à la « même enseigne », les considérant comme une unité qui n'existe pourtant pas<sup>334</sup>. Les personnifications des provinces nous montrent bien à partir de cela que nous avons affaire à une idée, une image, un masque comme l'indique le terme « personnification » auparavant expliqué.

On retrouve ce même phénomène pour une province orientale, la Moésie avec la Moésie *Inferior* et la Moésie *Superior*, mais ce même type de représentation « deux en un » n'est pas identique aux exemples précédents. En effet, le cas d'une *Moesia* unique s'explique par le fait que la Moésie fut dans un premier temps une seule province, par la suite divisée en deux. Ainsi, les Romains auraient conservé en mémoire cette unité. Cette différence entre les parties occidentale et orientale montre une vision différente de la partie « latine » et de la partie « grecque », cette différence explique en partie la raison pour laquelle j'ai choisi d'étudier les personnifications des provinces relevant d'une seule des deux parties de l'Empire romain.

---

*imperio iugis, a reliqua vero Gallia latere septentrionali montibus Cebenna et Iuribus, agrorum cultu, virorum morumque dignatione, amplitudine opum nulli provinciarum postferenda breviterque Italia verius quam provincia.* » (trad. de Philippe Remacle : « On donne le nom de Narbonnaise à la partie de la Gaule qui est baignée par la Méditerranée : elle se nommait jadis Braccata ; elle a pour limite, du côté de l'Italie, le Var et les Alpes, montagnes dont la barrière a été si utile à l'empire romain ; du côté du reste de la Gaule, au nord, les Cévennes et le Jura. Par sa culture florissante, par les mœurs et le mérite de ses habitants, par son opulence, elle ne le cède à aucun des pays soumis à l'empire ; en un mot, c'est plutôt l'Italie qu'une province. »).

334 Ce qui d'ailleurs est étrange car dans le titre de son récit il indique bien qu'il y a plusieurs Gaules. Cette idée de Gaule unique est celle que nous avons aujourd'hui. Dans les cours d'histoire on parle de « la Gaule ». Cette idée nous vient probablement des Romains par rapport à l'idée qu'ils s'en faisaient et qu'ils nous auraient transmise.

On retrouve la confirmation de tous ces exemples sur la Mosaïque de Belkis Seleucia (PL. CLXXI – CLXXVI, CLXXVIII), en Syrie, où chaque médaillon comporte la figuration d'une province en buste avec son nom, y figurent *Gallia*, *Hispania*, *Germania* et *Mauretania*, une seul exemplaire pour chacune d'entre elles.

### III.3. Conclusion

Les Grecs ont représenté dans leur art des personnifications illustrant des cités et des « pays », mais jamais ils ne l'ont fait pour les ethnies vaincues. L'iconographie romaine est innovante par la représentation de peuples à travers une allégorie féminine. Alors que dans l'art grec les personnifications servent à localiser une action et à illustrer une contrée en compagnie de son peuple, comme le Vase de Darius, la personnification romaine est figurée différemment, remplaçant la présence des habitants d'une nation. Néanmoins on perçoit une exception dans les cortèges triomphaux tels que celui de Ptolémée.

Dans un premier temps la victoire est exprimée par l'iconographie de *Nikè* / Victoire et cela dès les débuts de l'iconographie de la Grèce classique. Pour les Romains, il s'agissait de matérialiser les succès militaires à travers une abstraction. Mais très vite cette allégorie sera peu remplacée ou accompagnée de captifs à travers l'art triomphal. Il s'agit alors de représenter de façon bien plus réaliste et évocatrice ce succès romain<sup>335</sup>. La représentation de ces captifs, même enchaînés, n'a rien de choquant pour les Romains. Les captifs illustrent à leurs yeux les confins du territoire romain, les régions inhospitalières qui, dans un premier temps, doivent être soumises, avant de se voir tour à tour intégrées dans l'empire.

Nous avons affaire à la volonté de mettre en avant la notion d'unité lorsque plusieurs nations sont représentées, ce qui répond à un programme idéologique s'appuyant sur l'iconographie des nations, puis des provinces. C'est ainsi que l'on peut voir l'évolution de peuples à travers l'iconographie, à l'origine barbare, vaincus par Rome pour devenir un territoire s'intégrant à l'Empire et enfin faire partie du territoire romain avec ses populations, devenant des Romains à part entière.

---

335 ANDO 2000, p. 296 – 297.

L'apparition de la personnification des provinces chez les Romains débuta lorsque ceux-ci étaient en pleine expansion de leur territoire au I<sup>er</sup> siècle av. J.C. A l'époque républicaine, cette idée d'expansion était symbolisée par le globe terrestre que l'on retrouve souvent sur les revers des monnaies<sup>336</sup>.

Nous avons connaissance de l'existence de représentations personnifiées de provinces et de peuples vaincus dans le cortège triomphal<sup>337</sup>. Néanmoins, certaines provinces n'étaient pas personnifiées en tant que telles. Ainsi, César fit représenter les provinces conquises par les fleuves qui les traversent. Le Rhin et le Rhône illustrent la Gaule, tandis que le Nil symbolise l'Égypte. Il n'y a pas de personnification provinciale dans le cortège mais on peut supposer que les fleuves étaient figurés par leur personnification<sup>338</sup>.

En ce qui concerne la période hadriannique, on remarque à travers le support monétaire qu'il existe trois façons différentes de représenter les provinces. Ces types sont nommés *restitutor*, *aduentus* et *prouincia*. Il semble que pour l'iconographie en contexte architectural de cette même période il n'y ait que ce dernier type dit *prouincia*.

---

336 NICOLET 1988, p. 48 - 68.

337 NICOLET 1988, p. 54 - 55.

338 FLORUS, *Tableau de l'histoire du peuple romain de Romulus à Auguste*, II, 13, 88 : « César rentre en vainqueur dans sa patrie, célébrant d'abord un triomphe sur la Gaule : y figuraient le Rhin et le Rhône, et l'Océan captif, représenté en or. Son second laurier, il le devait à l'Égypte : on vit alors, portés sur des brancards, le Nil, Arsinoé et le Phare, étincelant de tous ses feux.»



## PARTIE II : L'ÉVOLUTION DE L'ICONOGRAPHIE DES ETHNIES / NATIONES À CELLE DES PROVINCES

### **Introduction. La présence sur les *tituli* lors du triomphe romain**

Nous savons qu'à l'occasion du triomphe romain étaient représentés sur des panneaux les paysages et éléments des nations vaincues. Reste à déterminer si on y retrouvait également des personnifications.

Il est assez difficile de savoir si lors de tous les triomphes romains se trouvaient la présence de représentations des nations ou de provinces captives. Certains textes donnent des détails sur le cortège, d'autres ne font qu'indiquer l'acquisition du triomphe et les raisons militaires de celle-ci, sans nous donner quelque détail que ce soit.

Le manque de données pour les premiers triomphes de la Rome royale et républicaine, s'explique par le manque de détails en possession des auteurs. En effet, ce sont des sources littéraires majoritairement de Tite Live, de Plutarque, de Dion Cassius ou encore de Denys d'Halicarnasse qui nous sont parvenues, des auteurs du Ier av. J.C., et des Ier et IIe ap. J.C., ayant vécu jusqu'à neuf siècles après les événements. Pour écrire leurs ouvrages, ils consultaient les archives et transcrivaient les légendes qui parcouraient les rues de Rome. Les détails sur le cortège n'avaient pas d'importance. Pour les auteurs la priorité était d'écrire une histoire dont celle des triomphes, avec le souci d'en nommer les bénéficiaires et surtout en mentionnant la guerre qui donna lieu à la cérémonie. La liste des triomphateurs avait traversé le temps<sup>339</sup>, mais les détails de la cérémonie n'étaient que très rarement restés dans les esprits<sup>340</sup>.

---

339 La liste des triomphateurs se trouvaient sur un des deux arcs d'Auguste, présents sur le *Forum Romain*, sous la forme de plaques nommées *Fasti Triumphales Capitolini*. Ces *Fasti Triumphales Capitolini* sont avec les *Fasti Consulares Capitolini* des documents fondamentaux pour la connaissance de l'histoire romaine. Ces plaques de marbre nous livrent la liste des triomphateurs de Romulus en 753 à Lucius Cornelius Balbus en 19 av. J.C. Ils sont nommés ainsi en raison du fait qu'ils sont conservés dans le

Néanmoins il nous est parvenu plusieurs textes qui permettent de voir l'évolution de ce type de représentation.

La première attestation de la présence d'effigies de villes ou de lieux géographiques conquis fut lors du triomphe de Lucius Cornelius Scipio Asiaticus. Ce triomphe célébré en 189 av. J.C. sur l'Asie, est narré par Tite Live et d'autres auteurs<sup>341</sup>. A travers les « *oppida simulacra* » mentionnés par Tite Live, sont faites allusion les cités qui ont été conquises par le consul<sup>342</sup>.

L'origine hellénistique de ce type de représentation, ne fait aucun doute. Durant sa procession à Corinthe, Ptolémée II avait fait défiler dans son cortège, des figures féminines qui représentaient des cités grecques. Nous en avons connaissance grâce au texte d'Athénée<sup>343</sup>.

Certains textes nous parlent des captifs qui étaient exhibés lors de la cérémonie triomphale, que ce soit des prisonniers vendus par la suite comme esclaves<sup>344</sup>, ou les rois et les reines

---

Museo Capitolino à Rome : DEGRASSI 1947 ; PAIS 1920.

340 A l'exception des grands faits comme Camille qui triompha sur un quadriges blanc comme celui de Jupiter : TITE LIVE, *Ab Vrbe Cond.*, V, 23 ; PLUTARQUE, *Cam.*, VII, 1 - 2.

341 TITE LIVE, *Ab Vrbe Cond.*, XXXVII, 59, 3 – 5 : « *Tulit in triumpho signa militaria ducenta uiginti quattuor, oppidorum simulacra centum triginta quattuor,* » (trad. de M. Nisard 1864 : « Le jour du triomphe, on transporta deux cent vingt-quatre enseignes militaires, cent trente-quatre statues commémoratives, ») ; VALÈRE MAXIME, *Fact. et dict. mem.*, IV, 1, 8 ; *Idem*, VIII, 100, 1 ; PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, XXXIII, 148.

342 PARISI – PRESICCE in SAPELLI 1999, p. 87 ; TOYNBEE 1934, p. 11.

343 ATHÉNÉE DE NAUCRATIS, *Les Deipnosophistes* (ou *Le Banquet des Sages*), V, 201 c - d : « Κόρινθος δ ἡ πόλις παρεστῶσα τῷ Πτολεμαίῳ ἐστεφάνωτο διαδήματι χρυσοῦ. Παρέκειντο δὲ πᾶσι τούτοις κυλικεῖον μεστὸν χρυσομάτων κρατήρ τε χρυσοῦς μετρητῶν πέντε. Τῆ δὲ τετρακύκλω ταύτῃ ἠκολούθουν (201e) γυναῖκες ἔχουσαι ἰμάτια πολυτελεῖ καὶ κόσμον προσηγορεύοντο δὲ πόλεις, αἱ τε ἀπ' Ἰωνίας καὶ αἱ λοιπαὶ Ἑλληνίδες ὅσαι τὴν Ἀσίαν καὶ τὰς νήσους κατοικοῦσαι ὑπὸ τοῦ Πέρσας ἐτάχθησαν· ἐφόρου δὲ πᾶσαι στεφάνους. » (trad. de Lefebvre de Villebrune, 1789 : « La ville de Corinthe, placée à côté de Ptolémée, avait un diadème d'or. Devant toutes ces statues, on avait placé un buffet rempli de vaisselle d'or, et un cratère d'or de cinq mètres. Ce char était suivi de femmes richement vêtues, et magnifiquement parées : elles portaient les noms des villes, soit de l'Ionie, soit de celles des Grecs qui habitaient l'Asie et les îles, et qui avaient été rangés sous la domination des Perses. Elles avaient toutes des couronnes d'or. »)

344 A l'occasion du triomphe de Marcus Valerius Corvus en 346 av. J.C., Tite Live indique : TITE LIVE,

des royaumes vaincus<sup>345</sup>. Il ne s'agit pas encore de la représentation de nations, d'ethnies ou de provinces, mais c'est une première d'après les sources littéraires qui nous sont parvenues. Jean Bayet mentionne « les personnifications des provinces qui figurèrent aux triomphes de Jules César »<sup>346</sup>, en renvoyant au texte de Suétone, mais dans cette source il n'est nullement indiqué la présence de *simulacra* mais celle de « *titulum ... ceteris* »<sup>347</sup>. Il en est de même pour le triomphe de Pompée qui, d'après le témoignage de Plutarque, mentionne la présence de *tituli* représentant les régions géographiques<sup>348</sup>.

Cornelius Balbus triompha en 19 av. J.C. sur les Garamantes, population d'Afrique. Comme l'indique Pline l'Ancien, celui-ci parader les figurations des villes conquises à l'occasion de sa victoire triomphale<sup>349</sup>.

---

*Ab Vrbe Cond.*, VII, 27 : « *Volscis M- Valerius Corvus iterum consul cum C- Poetelio factus, cum ex Latio nuntiatum esset legatos ab Antio circumire populos Latinorum ad concitandum bellum, prius quam plus hostium fieret Volscis arma inferre iussus, ad Satricum exercitu infesto pergit. (...) Extra praedam quattuor milia deditorum habita; eos uinctos consul ante currum triumphans egit; uenditis deinde magnam pecuniam in aerarium redegit.* » (trad. de A. Flobert : « Marcus Valerius Corvus, consul pour la deuxième fois (il avait pour collègue Gaius Poetelius), reçut du sénat l'ordre de marcher sur Satricum avec son armée en formation de combat sans attendre que le nombre des ennemis soit plus important. (...) Les quatre milles hommes qui s'étaient rendus furent mis à part : ils défilèrent, enchaînés, devant le char du consul triomphant ; leur vente rapporta beaucoup d'argent au trésor. »).

345 POLYBE, *Hist.*, XVI, 23 (Syphax, roi des Massaisyliens au triomphe de Publius Cornelius Scipio Africanus en 201 av. J.C.) ; TITE LIVE, *Hist. Rom.*, XLV, 39 (Persée, roi de Macédoine lors du triomphe de Lucius Aemilius Paullus en 167 av. J.C.) ; *Ibidem*, XLV, 43 (Gentius, roi des Illyriens, lors du triomphe de Lucius Anicius Gallus en 167 av. J.C.) ; VAL.MAX., *Fact. et dict. mem.*, VI, 9, 14 (Jugurtha, roi de Numidie, lors du triomphe de Caius Marius en 104 av. J.C.) ; PLUTARQUE, *Pomp.*, XIV, 5 (Tigrane, roi d'Arménie, et Aristobule, roi des Juifs, lors du triomphe de Cnaeus Pompeius Magnus en 61 av. J.C.) ; *etc.*

346 BAYET J., « Un bas-relief de Sour-Djouad, et l'iconographie des provinces romaines dans l'Empire », in *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, 48, 1931, p. 54.

347 SUÉTONE, *Caes.*, XXXVII.

348 PLUTARQUE, *Pomp.*, XLV, 1 – 7.

349 PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, V, 35 : « *Omnia armis Romanis superata et a Cornelio Balbo triumphata, unius omnium curru externo et Quiritum iure donato; quippe Gadibus genito ciuitas Romana cum maiore Balbo patruo data est. et hoc mirum, supra dicta oppida ab eo capta auctores nostros prodidisse, ipsum in triumpho praeter Cidamum et Garamam omnium aliarum gentium urbiumque nomina ac simulacra duxisse, quae iere hoc ordine: Tabudium oppidum, Niteris natio, Miglis Gemella oppidum, Bubeium natio uel oppidum, Enipi natio, Thuben oppidum, mons nomine Niger, Nitibrum, Rapsa oppida, Viscera natio, Decri oppidum, flumen Nathabur, Thapsagum oppidum, Tamiagi natio, Boin oppidum, Pege oppidum,*



Mais sous quelle forme pouvait bien être faites ces représentations ? Cela ne pouvait pas être sous la forme de statues en marbre ou en calcaire en raison du poids bien trop important du matériau, ce qui aurait rendu difficile le déplacement des effigies lors des triomphes.

Autre témoignage, celui sur le cortège des funérailles d'Auguste dans lequel se trouvaient, sous la forme de statues, les ethnies que l'empereur avait vaincues de son vivant<sup>350</sup>. Même s'il ne s'agit pas d'un triomphe, la *pompa funebris* d'Auguste en était très proche<sup>351</sup>. Joyce Reynolds pense que ce cortège sera la principale inspiration des reliefs représentant ces mêmes ethnies au *Sebasteion* d'Aphrodisias<sup>352</sup>.

On sait également par Dion Cassius que lors de la procession funéraire de Pertinax, paraient des *simulacra* de toutes les provinces, en bronze, vêtues de leurs costumes traditionnels<sup>353</sup>.

---

*flumen Dasibari, mox oppida continua Baracum, Buluba, Alasit, Galsa, Balla, Maxalla, Cizania, mons Gyri, in quo gemmas nasci titulus praecessit.* » (trad. de E. Littré, 1877 : Toutes ces contrées ont été subjuguées par les armes romaines; Cornelius Balbus en a triomphé. Il est le seul étranger qui ait obtenu le char triomphal et le droit de cité: né à Cadix, il obtint ce droit avec Balbus l'ancien, son oncle; et, chose singulière, tandis que les auteurs romains lui ont attribué la conquête des villes susdites, lui-même a mené en triomphe, outre Cidamus et Garama, les noms et les images de toutes les nations et villes, dans l'ordre suivant : la ville de Tabidium, la nation Niteris, la ville de Negligemela, la nation où la ville de Bubéium, la nation Enipi, la ville Thuben, la montagne appelée Noire, Nitibrum et Rapsa, villes, la nation Discera, la ville Debris, le fleuve Nathabur, la ville Thapsagum, la nation Nannagi, la ville Boin, la ville Pège, le fleuve Dasibari, puis les villes contiguës de Baracum, de Buluba, d'Alasi, de Balsa, de Galla, de Maxala, de Zizama; le mont Gyri, qui, d'après le titre de l'image, produit des pierres précieuses. »).

350 DION CASSIUS, *Hist. Rom.*, LVI, 34, 2 : « τὰ τε ἔθνη πάνθ' ὅσα προσεκτήσατο, ἐπιχωρίως σφίσιν ὡς ἕκαστα ἀπρηκασμένα ἐπέμφθη. καὶ τοῦτου καὶ τὰ ἄλλα αὐτοῖς, ὅσα ἐν τοῖς ἄνω λόγοις εἴρηται, ἐφέσπετο. » (trad. de E. Gros - V. Boisée, *L'Histoire romaine de Dion Cassius*, Tome 8, Paris. Librairie de Firmin Didot, 1866 : « tous les peuples ajoutés par lui à l'empire accompagnaient le cortège, représentés chacun avec le costume de leur pays. Ces images étaient suivies de celles des autres nations dont il a été parlé plus haut dans le cours de cette histoire. »); TACITE, *Ann.*, I, 8, 4 : « *ut legum latarum tituli, uictarum ab eo gentium uocabula anteferentur* » (trad. de Philippe Remacle : « "que les titres des lois dont Auguste était l'auteur, et les noms de peuples qu'il avait vaincus, fussent portés en tête du cortège"; »).

351 VERSNEL 1970, p. 117 sq. ; ARCE 1988.

352 REYNOLDS 1986, n.39. Roland Smith ne partage pas cet opinion, suggérant que ce serait le *Porticus ad Nationes* qui servit de modèle à Aphrodisias, ainsi qu'à l'*Altar* des trois Gaules à *Lugdunum*, cf. SMITH 1988, p. 96. Pour l'Autel des trois Gaules de *Lugdunum* cf. TURCAN 1982, p. 607 – 642 et STRABON, IV, 192.

353 DION CASSIUS, *Hist. Rom.*, LXXV, 4, 5.

En plus de *simulacra*, quelques textes nous indiquent la présence de prisonniers et de représentations des peuples vaincus en question à l'occasion de la cérémonie du triomphe célébré dans les rues de Rome.

En ce qui concerne les prisonniers, ceux-ci étaient les rois ou les personnages illustres contre lesquels avaient triomphé les *imperatores*. Leur présence indiquait clairement le peuple contre lequel Rome avait vaincu et renforçait le prestige du triomphateur.

Tite Live nous narre dans son récit que certains de ces prisonniers, dont Persée de Macédoine à l'occasion du triomphe de Paullus Aemilius en 167 av. J.C.<sup>354</sup>. Tacite fait mention de captifs pour le triomphe de Germanicus, accompagnés de représentations des lieux où se déroulèrent les scènes de bataille.

Iconographiquement nous avons un exemple de trophée porté sur un *ferculum*, avec l'effigie des deux captifs sous celui-ci. Il s'agit de la frise triomphale du temple d'Apollon *Sosianus*, érigé à côté du Théâtre de Marcellus sur le Champ de Mars<sup>355</sup>. Cette attestation se retrouve également sur un relief attribué à l'époque de Septime Sévère conservé au Museo delle Terme à Rome<sup>356</sup>.

Bien entendu il ne pouvait pas s'agir de captifs présents sur le *ferculum*, juste en dessous du trophée, sinon le poids de l'ensemble n'aurait pas pu être porté par deux ou quatre hommes tout le long du parcours triomphal. Il devait s'agir d'effigies sous la forme de mannequins ou de statues dans un matériau assez léger. Sur l'Arc de Titus, plus précisément sur la frise, se trouve non pas la représentation de captifs sur un *ferculum*, mais l'effigie du fleuve du pays

---

354 TITE LIVE, *Ab Vrbe Cond.*, XLV, 40.

355 La frise se situait à l'intérieur du temple. Datée de la restauration du monument qui eut lieu en 34 - 33 av. J.C., elle figurait la procession triomphale du triple triomphe d'Octave, célébré en 29 av. J.C., avec les *uictimae*, le butin, et l'exhibition des ennemis sous un trophée, comme nous en témoigne trois fragments retrouvés. Cf. LA ROCCA 1985, p. 90 – 102 ; ZANKER 1988.

356 Le fragment de relief illustre d'un côté des personnages portant un *ferculum* sur lequel se trouve un trophée avec un captif de chaque côté, et de l'autre côté d'autres personnages passant sous un arc. On ne sait pas de quel monument ce relief pouvait faire partie mais les traits du visage des différents personnages comportent une forte similitude avec ceux des portraits de Septime Sévère, d'où l'attribution à l'époque de l'empereur. De plus, le trophée indique très clairement qu'il s'agit de captifs parthes et c'est sur ce même peuple que l'empereur aurait triomphé avec son fils, Caracalla, en 202 ap. J.C. : *S.H.A., Sev.*, XIV, 7. Cf. BUDDE 1955, p. 538 – 539. PARIBENI 1920, p. 103.

vaincu, le Jourdain, représentant ainsi la Judée et le triomphe de Vespasien et Titus célébré sur les Juifs<sup>357</sup>.

Un autre exemple est figuré sur la *Gemma Augusta*<sup>358</sup>, dans sa partie inférieure. La gemme est illustrée d'une représentation indirecte du triomphe de Tibère. On peut y voir Auguste divinisé entouré de divinités, et sur la gauche, Tibère descendant d'un quadrigé tiré par une Victoire ailée. Il s'agit là de la représentation de Tibère triomphant, vêtu des attributs du triomphateur, triomphe qui eut lieu sous le principat d'Auguste, ce qui explique la présence de l'empereur défunt. Ce dernier est représenté divinisé car lors de la conception du camée, Auguste devait être déjà mort. Dans la partie inférieure sont illustrés des Romains qui élèvent un trophée au dessus de captifs qui semblent être des Germains, peuple sur lequel Tibère a triomphé en 12 ap. J.C.<sup>359</sup>. Il ne s'agit pas d'une scène qui eut lieu lors du triomphe mais cette illustration montre le lien direct entre le triomphe et le trophée aux captifs.

---

357 Pour le triomphe de Vespasien et Titus : OROSE, *Hist.*, VII ; FLAVIUS JOSÈPHE, *Bell. Iud.*, VII, 5, 3 – 7 ; TACITE, *Hist.*, IV, 8 ; SUÉTONE, *Vespasien*, VVIII ; *Ibidem*, XI, *Idem*, *Tit.*, VI ; SUÉTONE, *Dom.*, II. Pour la frise sur l'Arc de Titus : ARCE 1993, p. 109 – 111 ; PFANNER 1983, p. 44 ss. ; pl. 4, 10, 13 - 14, 17, 45 – 67.

358 Ce camée de 19 sur 23 cm se trouve actuellement conservé au Kunsthistorisches Museum de Vienne. KÄLHER H., *A Rubeni Dissertatio de Gemma Augustea*, Mann, Berlin, 1968 ; RICHTER 1968 – 1971, n°501 ; HANNESTAD 1986, p. 78 – 82.

359 TACITE, *Ann.*, I, 4 ; *Ibidem*, I, 34 ; *Ibidem*, III, 47 ; SUÉTONE, *Tib.*, IX ; *Ibidem*, XVII ; *Ibidem*, XX.

## I. DES REPRÉSENTATIONS DES *NATIONES* / *GENTES* ...

### I.1. L'intégration des ethnies et *prouvinciae* dans de grands complexes architecturaux entrepris à titre privé

#### I.1.a. De Pompée, avec les *quattuordecim nationes de Coponius* ...

##### *Du Théâtre de Pompée ...*

La présence des statues des nations au Théâtre de Pompée nous est connue par deux auteurs. Le premier est Pline l'Ancien, à partir de sources qu'il reprit de Varron. Elles nous indiquent qu'il existait des images de quatorze nations que l'on devait au sculpteur Coponius et que celles-ci se trouvaient « *circa Pompeium* »<sup>360</sup>. D'après le texte « *circa* » peut aussi bien dire « disposées autour » que « sur le pourtour », ce qui ne nous aide pas à savoir si les statues se trouvaient dans le théâtre même, sur la façade de la *cavea* (PL. X), ou à proximité dans le portique accolé au théâtre.

Le second auteur à faire mention des figurations est Suétone. Ce dernier indique « *modo a simulacris gentium ad Pompei theatrum dedicatarum circumiri arcerique progressu* »<sup>361</sup>.

---

360 PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, XXXVI, 41 : « 41- *Arcesilaum quoque magnificat Varro, cuius se marmoream habuisse leaenam aligerosque ludentes cum ea Cupidines, quorum alii religatam tenerent, alii cornu cogèrent bibere, alii valciarent soccis, omnes ex uno lapide. Idem et a Coponio quattuordecim nationes, quae sunt circa Pompeium, factas autor est.* » (trad. de E. Littré : « Arcésilaüs aussi est vanté par Varron. Cet auteur rapporte avoir eu de lui une lionne de marbre et des Amours ailés jouant avec elle, les uns la tenant en laisse, les autres la faisant boire dans une corne, d'autres lui chaussant des brodequins; le tout d'un seul bloc. Il dit aussi que les quatorze Nations, autour du théâtre de Pompée, sont de Coponius ».).

361 SUÉTONE, *Nér.*, XLVI, 1 - 2 : *Terrebat ad hoc euidetibus portentis somniorum et auspicio- rum et omnium, cum ueteribus tum nouis. Numquam antea somniare solitus occisa demum matre uidit per quietem nauem sibi regenti extortum gubernaculum trahique se ab Octauia uxore in artissimas tenebras et modo pinnatarum formicarum multitudine oppleri, modo a simulacris gentium ad Pompei theatrum dedicatarum circumiri arcerique progressu; asturconem, quo maxime laetabatur, posteriore corporis parte in simiae speciem transfiguratum ac tantum capite integro hinnitus edere canoros.* (trad. de Philippe Remacle : « Ses frayeurs étaient redoublées par des présages manifestes, ou récents, ou anciens, et par des songes qui le troublaient d'autant plus qu'auparavant il n'avait pas coutume de rêver. Après avoir assassiné

Dans ce cas, la particule « *ad* » peut aussi bien signifier « à proximité » ou « dans », ce qui ne nous aide pas plus que le texte de Pline l’Ancien.

Ce second texte est moins important pour déterminer l’emplacement précis des statues car, comme nous le verrons par la suite, dans le « *Porticus ad nationes* », les sculptures de Coponius ont été déplacées du théâtre au portique au début du Ier siècle ap. J.C. Et le texte de Suétone est postérieur à ce déplacement. Seule la source de Varron, qui nous est transmise par Pline, permet une éventuelle localisation d'origine des nations.

Cette détermination de l’emplacement des statues dans le Théâtre de Pompée nous est néanmoins possible à partir de plusieurs éléments.

Dans l'enceinte du complexe de Pompée se trouvait un temple dédié à *Venus Victrix*. La présence du temple de Vénus n’est pas anodine. *Venus Victrix* est la divinité de la victoire comme l’indique son étymologie. De plus, le complexe a été financé grâce aux victoires de l’*imperator*. Il ne serait donc pas surprenant de voir également, dans l’enceinte du monument, des effigies de nations vaincues.

Comme le fait très bien remarquer Gilles Sauron « l’expression ‘*circa (theatrum) Pompei*’, employée par Pline, ne saurait désigner, qu’un décor rythmant la façade convexe du monument, car bien souvent *circa* est employé avec exactement le même sens que *circum* »<sup>362</sup>. Il situe donc les statues dans le Théâtre de Pompée, à partir des textes, mais aussi avec des exemples postérieurs qui auraient pu s’inspirer du modèle de Pompée. Il se réfère au théâtre qu’Hérode le Grand fit construire à Jérusalem et qu’il orna de trophées de nations qu’Auguste avait vaincues<sup>363</sup>. Antonio Monterosso Checa localise également ces statues autour du théâtre, et cela à partir du texte<sup>364</sup>.

---

sa mère, il rêva qu'on lui arrachait le gouvernail d'un navire qu'il dirigeait, et qu'Octavie sa femme le traînait dans d'épaisses ténèbres. Tantôt il crut en songe être couvert d'une multitude de fourmis ailées; tantôt il vit les effigies des nations, placées à l'entrée du théâtre de Pompée, l'entourer et lui fermer le passage. Son cheval asturien, qu'il idolâtrait, lui apparut transformé en singe, à l'exception de la tête, et poussant des hennissements harmonieux »).

362 SAURON 1994, n. 53, p. 259 - 260.

363 FLAVIUS JOSÈPHE, *Ant. Jud.*, XV, 8 : « Τό γε μὴν θέατρον ἐπιγραφὰ κύκλῳ περιεῖχον Καίσαρος καὶ τρόπαια τῶν ἐθνῶν, ἃ πολεμήσας ἐκεῖνος ἐκτίσαστο, χρυσοῦ τε ἀπέφθου καὶ ἀργύρου πάντων αὐτῶ πεπονημένων ».

364 MONTEROSSO CHECA 2010, p. 377.

Le financement du complexe architectural par le butin amassé par les campagnes victorieuses de Pompée en Orient, le choix de *Venus Victrix* comme divinité occupant le temple situé au sommet du théâtre, et le texte de Pline d'après celui de Varron, sont des arguments qui justifient la présence des statues de Coponius dans l'enceinte même du théâtre. Comme on a pu le voir, le terme « *circa* » utilisé par Pline, indique fortement que nous avons affaire à une idée de contour. La localisation des représentations ne peut donc être que dans la façade même du monument.

Paolo Liverani pense que le fameux « *Porticus ad nationes* » a été « costruito da Augusto in connessione con il Teatro Pompeo nel quale sarebbero state esposte le statue di Coponio raffiguranti i quattordici popoli su cui aveva trionfato Pompeo »<sup>365</sup>. Il en est de même pour Filippo Coarelli, qui les situe dans le « *Porticus ad nationes* », le long du *Porticus Pompeiana*, plus précisément sur son côté nord, à l'emplacement du portique nommé *Hecatostylum*<sup>366</sup>, localisé à partir de restes de la *Forma Urbis Romae* (PL. IX). Sur cette dernière hypothèse, Gilles Sauron indique que « si ces statues avaient été déposées dans un portique à l'appellation connue, pourquoi Pline n'aurait-il pas apporté cette précision ? » en parlant du « *Porticus ad nationes* »<sup>367</sup>. Il est tentant d'ajouter à cette question, pourquoi Pline a-t-il eu besoin de citer Varron pour dire que les statues se trouvaient dans le théâtre ? La réponse semble évidente. Pline n'a pas vu les statues dans le Théâtre et s'il ne les mentionne pas dans le « *Porticus ad nationes* », c'est sans doute parce qu'il n'a pas fait le rapprochement entre les statues du théâtre et celles qui se trouvaient dans le portique. D'ailleurs, aucun texte ne mentionne des précisions sur les statues. On pourrait se demander si le peuple romain avait conscience que les statues de Coponius avaient pu être déplacées et s'il les connaissait dans ce nouveau lieu, le « *Porticus ad nationes* ». C'est une question intéressante que nous pouvons nous poser, comme nous le verrons par la suite, avec le texte de Suétone. Néanmoins, il ne faut pas oublier que Varron a vu ces statues dans le théâtre. Elles y étaient donc présentes avant d'être transférées.

---

365 LIVERANI 1995, p. 244 - 245.

366 COARELLI 2003, p. 344 - 345. Ce portique est nommé ainsi en raison des cent colonnes qui le composaient, mais son véritable nom serait le *Porticus Lentulorum*, d'après la découverte d'une inscription. Il aurait été construit par les Lentuli, consuls en 57 et 49 av. J.C. Le portique serait contemporain ou légèrement plus récent que le complexe pompéien.

367 SAURON 1994, n. 53 p. 260.

Gilles Sauron pense que les quatorze nations figurées sont représentatives des trois triomphes de Pompée. Le chiffre quatorze aurait alors été choisi d'après le chiffre symbolique sept, « considéré comme le 'nœud de chaque chose' », dont il est le multiple<sup>368</sup>. Le complexe architectural ayant été construit suite au troisième triomphe de Pompée, et financé par les conquêtes donnant lieu à cette pompe triomphale, il serait des plus logiques de représenter les nations sur lesquelles le dictateur a triomphé. Trois auteurs antiques nous énumèrent cette cérémonie mais, en plus, nous mentionnent les peuples sur lesquels elle fut célébrée.

Pline l'Ancien nous fait part de neuf nations : *Asia, Pontus, Armenia* (PL. XII), *Paphlagonia, Cappadocia, Cilicia, Syria, Hiberia* et *Insula Creta* ; ainsi que de quatre peuples : les Scythes, les Juifs, les Albanais et les Bastarnes; sans oublier les rois Tigrane et Mithridate<sup>369</sup>. A travers ces nations, ces peuples et ces rois, sont concernées treize localités, à partir des neuf nations et des quatre peuples. Les rois ne sont pas comptés en plus car Tigrane n'est autre que le roi d'Arménie et Mithridate, du Pont, nations énumérées au-dessus. Pline nous fait mention de treize et non de quatorze nations dans son passage sur les statues de Coponius. Il en manque donc une.

Le second auteur est Plutarque<sup>370</sup>. A travers ses écrits il fait référence à treize nations : *Pontus, Armenia, Cappadocia, Paphlagonia, Media, Colchis, Syria, Cilicia, Mesopotamia,*

---

368 SAURON 1994, p. 260. Pour la symbolique du chiffre 7, cf. CICÉRON, *De Re publica*, VI, 18 « *septem efficiunt distinctos interuallis sonos, qui numerus rerum omnium fere nodus est* ».

369 PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, VII, 98 : « *Hoc est breuiarium eius ab oriente. Triumphi uero, quem duxit ad- III kal- Oct- M- Pisone M\_ Messala cos-, praefectio haec fuit: CVM ORAM MARITIMAM PRAEDONIBVS LIBERASSET ET IMPERIVM MARIS POPULO ROMANO RESTITVISSET EX ASIA PONTO ARMENIA PAPHLAGONIA CAPPADOCIA CILICIA SYRIA SCYTHIS IVDAEIS ALBANIS HIBERIA INSVLA CRETA BASTERNIS ET SVPER HAEC DE REGE MITHRIDATE ATQVE TIGRANE TRIVMPHAVIT.* » (trad. de Claude Nicolet, 1988 : « Tel est le résumé de ses exploits en Orient. Quant au triomphe qu'il a célébré le troisième jour avant les calendes d'octobre, sous le consulat de M. Pison et M. Messala, en voici la légende: Après avoir délivré des pirates les provinces maritimes et rendu au peuple romain l'empire de la mer, Pompée a triomphé de l'Asie, du Pont, de l'Arménie, de la Paphlagonie, de la Cappadoce, de la Cilicie, de la Syrie, des Scythes, des Juifs, des Albaniens, de l'Ibérie, de l'île de Crète, des Bastarnes, et en outre des rois Mithridate et Tigrane. »).

370 PLUTARQUE, *Pomp.*, XLV, 1 - 7 : « Τοῦ δὲ θριάμβου τῷ μεγέθει, καίπερ εἰς ἡμέρας δύο μερισθέντος, ὁ χρόνος οὐκ ἐξήρκεσεν, ἀλλὰ τῶν παρεσκευασμένων πολλὰ τῆς θέας ἐξέπεσεν, ἑτέρας ἀποχρῶντα πομπῆς ἀξίωμα καὶ κόσμος εἶναι. γράμμασι δὲ προηγουμένοις ἐδηλοῦτο τὰ γένη καθ' ὧν

*Phoenice, Palaestina, Iudaea, et Arabia* ; et à deux peuples : les Ibères et les Albanais. Le tout se chiffre à quinze localités, soit une de plus que les statues.

Quant à Appien<sup>371</sup>, le troisième à en faire mention, il ne nous cite que quatre nations : *Pontus, Armenia, Cappadocia, et Cilicia* ; et des peuples: tous les peuples de *Syria*, les

---

ἐθριάμβευεν. ἦν δὲ τὰδε· Πόντος, Ἀρμενία, Καππαδοκία, Παφλαγονία, Μηδία, Κολχίς, Ἴβηρες, Ἀλβανοί, Συρία, Κιλικία, Μεσοποταμία, τὰ περὶ Φοινίκην καὶ Παλαιστίνην, Ἰουδαία, Ἀραβία, τὸ πειρατικὸν ἅπαν ἐν γῆ καὶ θαλάσῃ καταπεπολεμημένον. (...) μέγιστον δὲ ὑπῆρχε πρὸς δόξαν καὶ μηδενὶ τῶν πώποτε Ῥωμαίων γεγονός, ὅτι τὸν τρίτον θριάμβον ἀπὸ τῆς τρίτης ἡπείρου κατήγαγεν. ἔπει τρίς γε καὶ πρότερον ἦσαν ἕτεροι τεθριαμβευκότες· ἐκεῖνος δὲ τὸν μὲν πρῶτον ἐκ Λιβύης, τὸν δὲ δεύτερον ἐξ Εὐρώπης, τοῦτον δὲ τὸν τελευταῖον ἀπὸ τῆς Ἀσίας εἰσαγαγὼν τρόπον τινὰ τὴν οἰκουμένην ἐδόκει τοῖς τρισὶν ὑπῆχθαι θριάμβοις. » (trad. d'Alexis Pierron : « Quoique le triomphe de Pompée eût été divisé en deux journées, ce temps ne suffit pas pour en étaler toute la magnificence. Une grande partie de ce qu'on avait préparé ne put être exposée aux regards du public ; et il y avait de quoi en embellir et en décorer un second triomphe. La pompe était précédée d'écriteaux portant les noms des nations conquises : c'étaient le Pont, l'Arménie, la Cappadoce, la Paphlagonie, la Médie, la Colchide, les Ibères, les Albanais, la Syrie, la Cilicie, la Mésopotamie, la Phénicie, la Palestine, la Judée, l'Arabie ; les pirates complètement défaits sur terre et sur mer. (...) On avait vu, il est vrai, d'autres Romains honorés de trois triomphes ; mais Pompée avait triomphé la première fois de l'Afrique ; la seconde, de l'Europe : et cette dernière fois il triomphait de l'Asie : c'était achever, si je puis ainsi dire, de triompher de la terre entière ».).

371 APPIEN, *Mithridate*, 116 : « Καὶ αὐτῷ προσιώντι ἀπήντων κατὰ μέρος, πορρωτάτω μὲν οἱ νέοι, ἐξῆς δὲ ὡς ἐδύνατο καθ' ἡλικίαν ἕκαστοι, καὶ ἐπὶ πᾶσιν ἡ βουλὴ θαυμάζουσα τῶν γεγονότων· οὐ γὰρ πῶ τις ἐχθρὸν τηλικούτον ἐλὼν τοσάδε ὁμοῦ καὶ μέγιστα ἔθνη προσειλήφει, καὶ τὴν Ῥωμαίων ἀρχὴν ἐπὶ τὸν Εὐφράτην ὠρίκει. Ὁ δὲ ἐθριάμβευσεν ἐπὶ λαμπροτάτης καὶ ἥς οὐ τις πρὸ τοῦ δόξης, ἔτη ἔχων ἑντε καὶ τριάκοντα, δύο ἐφεξῆς ἡμέραις, ἐπὶ πολλοῖς ἔθνεσιν, ἀπὸ τε τοῦ Πόντου καὶ Ἀρμενίας καὶ Καππαδοκίας καὶ Κιλικίας καὶ Συρίας ὅλης καὶ Ἀλβανῶν καὶ Ἡνιόχων καὶ Ἀχαιῶν τῶν ἐν Σκύθαις καὶ Ἴβηρίας τῆς ἐώας. Καὶ παρῆγεν ἓς μὲν τοὺς λιμένας ἑπτακοσίας ναῦς ἑντελεῖς, ἓς δὲ τὴν πομπὴν τοῦ θριάμβου ζεύγη καὶ φορεῖα χρυσοφόρα καὶ ἕτερα κόσμου ποικίλου, καὶ τὴν Δαρείου τοῦ Ὑστάπου κλίνην, καὶ τὸν τοῦ εὐπάτορος αὐτοῦ θρόνον. Καὶ σκῆπτρον αὐτοῦ, καὶ εἰκόνα ὀκτάπηχυν ἀπὸ στερεοῦ χρυσοῦ παρῆγε, καὶ ἐπισήμου ἀργυρίου μυριάδας ἑπτακισχιλίας καὶ πεντακοσίας καὶ δέκα, ἀμάξας δὲ ὄπλων ἀπείρους τὸ πλῆθος, καὶ νεῶν ἔμβολα, καὶ πλῆθος αἰχμαλώτων τε καὶ ληστῶν, οὐδένα δεδεμένον ἀλλ' ἓς τὰ πάτρια ἐσταλμένους. » (trad. de Philippe Remacle : « Alors qu'il approchait de la ville, on arrivait à sa rencontre par cortèges successifs, d'abord des jeunes, le plus loin de la ville, puis des hommes de différents âges arrivaient suivant l'allure de leur marche ; en dernier lieu arriva le sénat, qui applaudissait ses exploits, parce que personne auparavant n'avait vaincu un tel ennemi, et en même temps n'avait amené tant de grandes nations sous le joug et prolongé l'empire romain jusqu'à l'Euphrate. On lui attribua un triomphe plus brillant que tout ce qui ne s'était jamais fait, alors qu'il n'avait que 34 ans. Il dura deux jours



Albanais, les Hénioques, les Achéens, les Scythes, et les Ibères orientaux. Si on ajoute les indications qu'il donne d'un *titulus*, on peut ajouter *Cappadocia*, *Cilicia*, *Coele - Syria* et *Palaestina* pour la fondation de cités ; *Armenia*, *Iberia*, *Albania*, *Media*, *Nabatea* et *Commagena* pour les rois et reines vaincus. Ainsi, la liste complète d'Appien comporte : *Pontus*, *Armenia*, *Cappadocia*, *Cilicia*, *Syria*, *Hiberia*, *Albania*, *Scythia*, *Commagena*, *Media*, *Palaestina* et *Nabatea*.

En réunissant tous les noms de nations, provinces et peuples cités par les trois auteurs, sur lesquels a triomphé Pompée en 61 av. J.C., j'en ressors les remarques suivantes :

L'*Arabia*, l'*Armenia*, la *Cappadocia*, la *Cilicia*, le *Colchis*, l'*Insula Creta*, l'*Hiberia*, la *Iudeae* (dont le peuple est constitué des Juifs), la *Media*, la *Mesopotamia*, la *Palaestina*, la *Paphlagonia*, la *Phoenice*, le *Pontus* et la *Syria* sont bien des nations avant que Pompée n'entreprit ses guerres en Orient. Il en est de même pour les peuples cités : les Achéens, les Albanais, les Bastarnes, les Hénioques, les Scythes, et les Juifs, ce dernier peuple déjà nommé dans les nations.

Pour les nations de la *Palaestina*, la *Phoenice* et la *Syria*, la situation est particulière. En effet, lorsque Pompée triomphe en 61 av. J.C., ces trois nations ont déjà été regroupées en une seule province trois ans auparavant. Lors de la cérémonie, Pompée célèbre son triomphe sur les nations qu'il a vaincues quelques années auparavant, et non sur la province constituée depuis. Il en est de même pour la *Paphlagonia* et *Pontus* qui seront reliées ensemble pour constituer la province de *Pontus*, en 63 av. J.C., et la *Cilicia* qui deviendra province en 64 av. J.C. On peut donc considérer ces futures provinces comme étant des nations sur lesquelles Pompée a vaincu et triomphé (PL XI). Elles seront donc comptabilisées ainsi.

---

successifs, et beaucoup de nations étaient représentées dans le cortège : le Pont, l'Arménie, la Cappadoce, la Cilice, tous les peuples de la Syrie, sans compter des Albanais, des Hénioques, des Achéens, des Scythes et des Ibères orientaux. Sept cents navires complets furent introduits dans le port. Dans le cortège triomphal il y avait les chariots et des litières remplies d'or ou d'autres ornements de diverses sortes, ainsi que le divan de Darius, fils d'Hystaspe, le trône et le sceptre de Mithridate Eupator lui-même, et sa statue, haute de huit coudées, en or massif, et 75.100.000 drachmes en pièces d'argent. Le nombre de chariots portant des armes était infini, ainsi que les rostres des navires. Après cela venait la multitude de captifs et de pirates, aucun d'eux n'était enchaîné, mais tous étaient vêtus dans des leurs costumes indigènes. »).

L'*Asia* fait figure à part car elle est une province romaine depuis 129 av. J.C. Néanmoins, la province, prise par Mithridate en 88 av. J.C., ne sera récupérée qu'en 66 suite à la victoire de Pompée sur le roi de Pont. C'est sans doute dû au fait que la province ait été vingt-deux années entre les mains de l'ennemi, que les auteurs énumèrent cette province comme étant une nation.

Si on calcule l'ensemble, cela fait un total de vingt-et-une nations. En revanche, si on ne prend en compte que celles qui restent des nations suite au triomphe de Pompée, nous avons bien quatorze nations. Ce chiffre correspond bien au nombre de nations représentées par Coponius, mais il faut rassembler les dires de trois auteurs pour pouvoir les réunir. S'il s'agissait bien de celles-ci, les 14 nations de Coponius seraient constituées des Achéens, des Albanais, de l'Arabie, de l'Arménie, des Bastarnes (Daces), de la Cappadoce, du Colchis, de l'île de Crète, des Hénioques (Sarmates), de l'Hiberie, des Juifs (peuple de la Judée), de la Médie, de la Mésopotamie, et des Scythes.

A partir de ces nations, Antonio Monterosso a émis l'hypothèse que les quatorze nations correspondaient à celles mentionnées par Plutarque, en enlevant la Cilicie qui était alors une province romaine<sup>372</sup>. Cela ne peut pas être le cas car, tout comme la Cilicie devient province en 64 av. J.C., la Syrie, la Palestine et la Phénicie deviennent province syrienne la même année, et le Pont forme avec la Paphlagonie la province du Pont en 63 av. J.C. Si Antonio Monterosso exclut la Cilicie, il devrait en faire de même avec cinq autres nations vaincues par Pompée, ce qui, au final, réduit le nombre de nations à neuf.

Néanmoins, Claude Nicolet s'appuie sur un autre texte, occulté par les autres auteurs dont Antonio Monterosso, faisant mention de l'inscription présente au Théâtre de Pompée. Il s'agit d'un passage de Diodore de Sicile, qui nous est connu par les *Excerpta Constantini Porphyrogeniti*<sup>373</sup>. Par ce texte on apprend l'existence d'une inscription sur

---

372 MONTEROSSO CHECA 2010, p. 378 ss.

373 DIODORE DE SICILE, XL. Le nom complet de l'ouvrage est *Excerpta hstorica iussu Imp. Constantini Porphyrogeniti confecta*. La première édition connue fut celle d'Ursulus Philippus Boissevain, en 1895 : « Ὅτι ὁ Πομπήιος τὰς ἰδίας πράξεις ἃς συνετέλεσεν ἐπὶ τῆς Ἀσίας ἀναγράφας ἀνέθηκεν, ὧν ἔστιν ἀντίγραφον τόδε. Πομπήιος Γναίλου υἱὸς Μέγας αὐτοκράτωρ τὴν παράλιον τῆς οἰκουμένης καὶ πάσας τὰς ἐντὸς Ὠκεανοῦ νήσους ἐλευθέρωσας τοῦ πειρατικοῦ πολέμου, ὁ ῥυσάμενός ποτε πολιορκουμένην τὴν Ἀριοβαρζάνου βασιλείαν, Γαλατίαν τε καὶ τὰς ὑπερκειμένας χώρας καὶ ἐπαρχίας,

un monument, probablement le Temple de *Venus Victrix*, déposée par Pompée. Cette indication nous est également fournie par Pline l'Ancien<sup>374</sup>, mais Diodore nous en donne le

Ἀσίαν, Βιθυνίαν, ὑπερασίπιας δὲ Παφλαγονίαν τε καὶ τὸν Πόντον, Ἀρμενίαν τε καὶ Ἀχαΐαν, ἔτι δὲ Ἰβηρίαν, Κολχίδα, Μεσοποταμίαν, Σωφηνήν, Γορδυνηήν, ὑποτάξας δὲ βασιλέα Μήδων Δαρεῖον, βασιλέα Ἀρτώλην Ἰβήρων, βασιλέα Ἀριστόβουλον Ἰουδαίων, βασιλέα Ἀρέταν Ναβαταίων Ἀραβίαν, καὶ τὴν κατὰ Κυλικίαν Συρίαν, Ἰουδαίαν, Ἀραβίαν, Κυρηναϊκὴν ἐπαρχίαν, Ἀχαιοὺς, Ἰοζυγούς, Σοανούς, Ἠνιόχους καὶ τὰ λοιπὰ φῦλα τὰ μεταξὺ Κολχίδος καὶ Μαιώτιδος λίμνης τὴν παράλιον διακατέχοντα καὶ τοὺς τούτων βασιλεῖς ἑννέα τὸν ἀριθμὸν καὶ πάντα τὰ ἔθνη τὰ ἐντὸς τῆς Ποντικῆς καὶ τῆς Ἐρυθρᾶς θαλάσσης κατοικοῦντα, καὶ τὰ ὄρια τῆς ἡγεμονίας τοῖς ὄροις τῆς γῆς προσβιάσας, καὶ τὰς προσόδους Ῥωμαίων φυλάξας, ἃς δὲ προσαυξήσας, τοὺς τε ἀνδριάντας καὶ τὰ λοιπὰ ἀφιδρύματα τῶν θεῶν καὶ τὸν λοιπὸν κόσμον τῶν πολεμίων ἀφελόμενος ἀνέθηκε τῇ θεῷ χρυσοῦς μυρίους καὶ δισχιλίους ἐξήκοντα, ἀργυρίου τάλαντα τριακόσια ἑπτὰ. » (trad. de Ferdinand Hoeffler, 1863 : « Pompée fit inscrire, sur un monument qu'il éleva, les actions qu'il accomplit en Asie. Voici une copie de cette inscription : " Pompée le Grand, fils de Cnéius, imperator, a délivré tout le littoral et toutes les îles en deçà de l'Océan, de la guerre des pirates; il a sauvé du péril le royaume d'Ariobarzane, investi par les ennemis ; il a conquis la Galatie, les contrées ou provinces plus éloignées de l'Asie, ainsi que la Bithynie ; il a partagé la Paphlagonie, le Pont, l'Arménie, l'Achaïe, l'Ibérie, la Colchide, la Mésopotamie, la Sophène, la Gordienne ; il a soumis le roi des Mèdes, Darius, le roi des Ibériens, Artocès, Aristobule, roi des Juifs, Arétas, rois des Arabes Nabatéens, la Syrie, voisine de la Cilicie, la Judée, l'Arabie, la Cyrénaïque, les Achéens, les Iozyges, les Soaniens, les Hénioques et les autres peuplades établies entre la Golchide et le Palus-Méotide, ainsi que les rois de ces pays, au nombre de neuf; enfin tous les peuples qui habitent entre le Pont-Euxin et la mer Rouge ; il recula l'empire de Rome jusqu'aux limites de la terre ; il conserva les revenus des Romains et les augmenta encore; il enleva aux ennemis les statues, les images des dieux, ainsi que d'autres ornements, et consacra à la déesse douze mille soixante pièces d'or et trois cent sept talents d'argent. » ).

374 PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, VII, 97 - 98 : « *Postea ad tota maria et deinde solis ortus missus hos retulit patriae titulos more sacris certaminibus uincentium — neque enim ipsi coronantur, sed patrias suas coronant —, hos ergo honores urbi tribuit in delubro Mineruae, quod ex manubiis dicabat: CN-POMPEIVS MAGNVS IMPERATOR BELLO XXX ANNORVM CONFECTO FVSIS FVGATIS OCCISIS IN DEDITIONEM ACCEPTIS HOMINVM CENTIENS VICIENS SEMEL LXXXIII DEPRESSIS AVT CAPTIS NAVIBVS DCCCXLVI OPPIDIS CASTELLIS MDXXXVIII IN FIDEM RECEPTIS TERRIS A MAEOTIS AD RVBRVM MARE SVBACTIS VOTVM MERITO MINERVAE.* » (trad. de E. Littré, 1877 : « Puis, chargé d'un commandement sur toutes : les mers, et envoyé enfin dans l'Orient, il rapporte (suivant l'habitude des vainqueurs dans les combats sacrés qui ne sont pas couronnés eux-mêmes, mais qui couronnent leurs patries (X, 4), il rapporte ses titres de gloire à son pays, et consacre à la ville de Rome cette inscription triomphale, dans le temple qu'il dédiait à Minerve avec le produit des dépouilles : CN. POMPÉE LE GRAND, IMPERATOR, AYANT TERMINÉ UNE GUERRE DE T(R)ENTE ANS, VAINCU, MIS EN FUITE, TUÉ OU SOUMIS 12.183.000 HOMMES, COULÉ BAS OU PRIS 846 VAISSEAUX, REÇU LA

contenu précis. Il serait des plus logiques que les quatorze statues représentent les peuples ici cités par Pompée le Grand lui-même, à travers l'inscription qu'il fit poser au Temple de *Venus Victrix*.

Les peuples mentionnés sur cette inscription sont les suivants : la Galatie, la Bithynie, la Paphlagonie, le Pont, l'Arménie, l'Achaïe et les Achéens, l'Ibérie et son roi, la Colchide, la Mésopotamie, la Sophène, la Gordienne, le roi des Mèdes, la Judée et son roi, l'Arabie Nabatéenne et son roi, la Syrie, la Cyrénaïque, les Iazyges, les Soaniens et les Hénioques.

Nous avons en plus les territoires de la Gordyène et la Sophène, mais il s'agit de territoires reliés à l'Arménie au début du Ier siècle av. J.C. par Tigrane II. Il serait donc logique qu'ils soient représentés sous la même personnification que celle de l'Arménie. En ce qui concerne les Iozyges<sup>375</sup>, il s'agit d'un peuple sarmate, au même titre que les Hénioques. Là encore, il devait y avoir la présence d'une personnification de la Sarmatie. Pour ce qui est de la Galatie, elle est déjà dans la liste précédente avec la Paphlagonie qui est en effet une des régions de la future province romaine. La Bithynie est déjà une province, depuis 74 av. J.C., ce qui la retire des personnifications représentées, ainsi que la Cyrénaïque. En ce qui concerne la mention des peuples « entre la Colchide et la Palus Méotide » et « entre le Pont-Euxin et la Mer Rouge », n'ayant aucune précision sur les peuples concernés, il est douteux que l'on puisse en avoir la figuration. Enfin, pour le peuple des Soaniens, celui-ci reste indéterminé<sup>376</sup>. Ainsi s'élève toujours à quatorze le nombre de peuples et nations vaincus par Pompée, sans compter celles qui deviendront des provinces avant la célébration de son triomphe de 61 av. J.C. Quelles que soient la version de Diodore et celle de Pline, nous arrivons toujours à ces mêmes quatorze peuples mentionnés<sup>377</sup>.

---

SOUSSION DE 1.538 VILLES OU CHÂTEAUX, SUBJUGUÉ TOUT LE PAYS DEPUIS LE PALUS-MÉOTIDE JUSQU'A LA MER ROUGE, ACQUITTE LE VOEU QU'IL A FAIT A MINERVE. Tel est le résumé de ses exploits en Orient. »).

375 Que l'on retrouve, suivant les diverses traductions, sous le nom de Iozyges, Iozyques ou encore Iazyges.

376 Les seules indications que j'ai pu trouver sur le terme « soanien » est qu'il s'agit d'une période préhistorique et d'un peuple de l'ancienne Taprobane, actuelle île de Ceylan. Ces indications ne semblent pas concorder avec la période et la localisation géographique des victoires de Pompée.

377 Bien que cela n'ait aucune incidence sur l'attribution des quatorze nations représentées, il semblerait que Diodore de Sicile semble avoir été le plus apte à recopier mot pour mot l'inscription. En effet, l'auteur est un contemporain de Pompée et a plus que probablement vu cette inscription. Pour ce qui est de Pline, il ne fait peut-être que la retranscrire à partir d'une autre source, comme Varron, ou de bouche à oreille, ce

La plupart des noms de ces peuples cités ne sont pas connus des Romains. Par exemple, il aurait pu citer les Sarmates à la place des Hénioques et des Iazyges. Il en est de même pour les territoires de la Gordyène et de la Sophène, le nom de l'Arménie aurait probablement été plus familier aux Romains. Le fait de triompher sur ceux-ci et d'en indiquer les noms, marque l'intention de Pompée de mettre en avant ses exploits. Il montre ainsi qu'il est allé plus loin que ces prédécesseurs, repoussant les limites du territoire romain.

Pompée fut le premier à faire construire un théâtre en dur. Auparavant, une loi interdisait la construction de théâtre permanent donnant à l'architecture une valeur sacrée originaire des temples grecs. Les théâtres étaient alors de simples estrades de bois, *scena in tempus structa*, qui étaient détruites aussitôt la fin du spectacle<sup>378</sup>. Une première tentative de construction de théâtre en dur a été entreprise en 154 av. J.C par les censeurs Valerius Messala et Cassius Longinus, entre le Lupercal et le Palatin, mais le bâtiment fut détruit par le Sénat après avoir été utilisé.

Il fit élever son théâtre dans le Champ de Mars (PL. VII - VIII). Afin que son monument ne soit pas condamné à la démolition, Pompée fit construire, sur le théâtre, un temple dédié à *Venus Victrix*, lui donnant une valeur sacrée (PL. VIII - X)<sup>379</sup>. Il ne fut alors pas concevable de détruire l'édifice, faisant de la structure une architecture permanente, *mansuram theatri sedem*. Avec ce théâtre, ce fut tout un ensemble, composé de portiques et autres monuments, qui fut érigé<sup>380</sup>. Mais cette association du théâtre à un temple n'est en rien innovante. On retrouve en effet ce phénomène pour le théâtre d'Athènes, en lien avec le temple de

---

qui expliquerait la variante du texte. N'oublions pas qu'entre Diodore et Pline, Octave a restauré le complexe pompéien, changeant par la même occasion le programme iconographique. Il se pourrait que l'inscription ait, elle aussi, été enlevée, tout comme les statues des quatorze nations qui ont été déplacées.

378 TACITE, *Ann.*, XIV, 20 - 21.

379 TERTULLIEN, *De Spectaculis*, X, 5. Le choix de la divinité *Venus Victrix* s'explique pour deux raisons. D'une part, il s'agit d'une divinité vénérée par Sylla, grand homme politique et dictateur qui précéda Pompée. Ainsi, Pompée se présente en quelque sorte comme l'héritier d'une grande figure romaine. D'autre part, *Venus Victrix* représente la victoire, tout particulièrement celle de Pompée sur l'*orbis terrarum* comme nous allons le voir par la suite.

380 VITRUVÉ, *De Architectura*, I, 9.

Dionysos. Le théâtre sera associé à la divinité. Il en est de même pour les cités de Delphes, Délos, Épidaure, Cyrène et Syracuse, où le temple ne figure pas dans l'architecture même du théâtre, mais fait partie, avec le théâtre, d'un même sanctuaire. Les deux monuments sont alors associés à la même divinité.

Pour ce qui est de l'implantation d'un temple avec des gradins, c'est en Italie que l'on retrouve ce phénomène. En effet, bon nombre de sanctuaires italiens comportent ce type d'architecture bien avant que Pompée n'utilise ce modèle<sup>381</sup>. En témoignent encore aujourd'hui ceux de *Praeneste*, *Gabies* et *Tibur*, où temples et gradins sont étroitement liés. John Arthur Hanson fait le lien éventuel de ce type de sanctuaire avec l'architecture du *Comitium* composée de gradins et de la *Curia*<sup>382</sup>. La *Curia* peut être, en quelque sorte, considérée comme un théâtre puisque c'est dans ce lieu que les sénateurs s'exprimaient, un peu comme un acteur le ferait sur une scène de théâtre. L'origine de l'architecture de ce théâtre-temple peut donc être reliée avec la fin de la royauté romaine, au VII<sup>e</sup> siècle av. J.C.<sup>383</sup>.

Nous savons, par Tertullien, que Pompée voyait son ensemble architectural avant tout comme un sanctuaire dédié à *Venus Victrix*, et non comme un théâtre, auquel il ajouta « quelques degrés pour les spectacles »<sup>384</sup>. Comme le signale Filippo Coarelli, « ce qui compte dans la typologie des théâtres-temples est justement le rapport entre un édifice de culte et un édifice pour les spectacles (*ludi*), où ces derniers ne sont, en réalité, que des cérémonies religieuses un peu particulières »<sup>385</sup>.

---

381 HANSON 1959.

382 *Ibidem*, p. 29 ss.

383 COARELLI 2003, p. 63.

384 TERTULLIEN, *De spect*, X, 5 - 6 : « *Itaque Pompeius Magnus solo theatro suo minor cum illam arcem omnium turpitudinum extruxisset, ueritus quandoque memoriae suae censoriam animaduersionem Veneris aedem superposuit et ad dedicationem edicto populum uocans non theatrum, sed Veneris templum nuncupauit, cui subiecit, inquit, gradus spectaculorum. Ita damnatum et damnandum opus templi titulo praetexuit et disciplinam superstitione delusit.* »

385 COARELLI 1997 - 2, p. 109 s.

Plutarque indique que Pompée, à l'occasion d'un séjour à Mitylène, releva les plans du théâtre de la cité grecque, afin d'élever le même à Rome<sup>386</sup>. Il ne fait donc aucun doute que nous ayons, à travers le théâtre de Pompée, une inspiration de celui hellénistique de Mitylène. Malheureusement il ne nous reste que très peu de vestiges du théâtre grec, comme pour celui de Pompée, rendant ainsi difficile de savoir s'il s'agissait d'une parfaite réplique ou juste de la reprise de certains détails, et de l'iconographie. Quoi qu'il en soit, nous savons qu'il ne peut s'agir d'une parfaite réplique car le théâtre de Pompée est de type italique, alors que celui de Mitylène est grec. Le mystère reste quant à cette inspiration. Comme on a pu le voir, le théâtre de Pompée est un théâtre-temple, or ce type d'architecture est purement italique et non grec. Cet élément éloigne un peu plus le théâtre de celui dont il est censé s'en être inspiré.

De par ses dimensions, 325 mètres sur 150 mètres minimum, soit environ 45000 m<sup>2</sup>, le complexe de Pompée est le plus grand implanté jusqu'alors à Rome. Il faudra attendre la mise en place des différents *Fora* impériaux pour atteindre une telle superficie, et la dépasser pour certains, ou encore les *Saepta* d'Agrippa, également dans le Champ de Mars. Lorsque Pompée entreprit la construction de son théâtre sur le Champ de Mars, cette zone située hors du *pomerium* de la cité n'est alors que très peu occupée.

L'occupation d'un tel espace, à Rome, n'est pas anodine. Par l'intermédiaire de plusieurs types de monument (sanctuaire / théâtre, curie, jardin, portique, ...) Pompée voulait mettre en avant sa notoriété en tant que « maître de *l'orbis terrarum* », comme nous le verrons par la suite. On peut, en quelque sorte, voir à travers l'ensemble architectural pompéien une sorte de « *forum* » lui étant attribué, avant même que César le fit dans le *pomerium*, suivi par Auguste, Vespasien, Nerva, et Trajan<sup>387</sup>.

---

386 PLUTARQUE, *Pomp.*, XLII, 7 - 9 : « Καὶ γὰρ εἰς Μιτυλήνην ἀφικόμενος τὴν τε πόλιν ἠλευθέρωσε διὰ Θεοφάνη, καὶ τὸν ἀγῶνα τὸν πατριον ἐθεάσατο τῶν ποιητῶν, ὑπόθεσιν μίαν ἔχοντα τὰς ἐκείνου πράξεις. ἡσθεῖς δὲ τῷ θεάτρῳ περιεγράψατο τὸ εἶδος αὐτοῦ καὶ τὸν τύπον, ὡς ὁμοιον ἀπεργασόμενος τὸ ἐν Ῥώμῃ, μείζον δὲ καὶ σεμνότερον. » : Arrivé à Mitylène, Pompée affranchit la ville à cause de Théophane, et il assista au concours traditionnel de poésie, qui comportait un seul sujet, la célébration de ses exploits. Ravi de la beauté du théâtre, il en fit lever le plan et prendre le dessin, pour en élever un pareil à Rome, mais plus grand et plus important. (trad. COARELLI 1997 - 2, p. 107).

387 COARELLI 1997 - 2, p. 121 s.

Le Théâtre de Pompée fut donc le premier « théâtre » permanent à s'implanter à Rome. Très vite, d'autres édifices du même genre, mais à but uniquement théâtral sans sanctuaire, s'implanteront également dans le Champ de Mars. Jules César avait pour projet de faire un théâtre entre celui de Pompée et le Capitole, mais sa mort prématurée mettra fin à ce qui n'aura été qu'un projet<sup>388</sup>. Auguste reprendra l'idée mais en construisant un théâtre de dimensions bien inférieures à celui prévu par son père adoptif. Ce théâtre, terminé en 17 et dédié en 13 av. J.C., prendra le nom de Théâtre de Marcellus, en l'honneur de son gendre et neveu décédé peu avant<sup>389</sup>.

Pendant la construction du Théâtre de Marcellus fut entreprise celle d'un troisième monument théâtral, le Théâtre de Balbus<sup>390</sup>. Construit avec l'autorisation de l'empereur Auguste, par Lucius Cornelius Balbus, consul en 32 et triomphateur en 19 av. J.C. sur une population d'Afrique, le théâtre fut inauguré en 13 av. J.C., soit la même année que celui de Marcellus. À la différence des deux théâtres précédents, il n'a pas été construit par un personnage majeur de l'histoire de Rome<sup>391</sup>. Un autre monument du même type fut par la suite construit par Domitien. Il ne s'agit pas d'un théâtre mais d'un odéon<sup>392</sup>. Tous ces édifices s'inscrivent dans le même espace architectural, le Champ de Mars, entre la *Via Recta* au nord et le *Vicus Aesuleti* au sud.

Comme on vient de le voir, dès la construction du Théâtre de Pompée, on remarque le développement de monuments à caractère théâtral dans le même espace et cela, dans une période de moins d'un demi-siècle pour les trois théâtres. Aucun autre ne viendra compléter

---

388 SUÉTONE, *Caes.*, XLIV, 2 : « *theatrum summae magnitudinis Tarpeio monti accubans* » ; COARELLI 1997, p. 580 - 590 ; COARELLI 1997 - 2, p. 122 - 124.

389 CIANCIO ROSSETTO P., s.v. « *Theatrum Marcelli* », in *LTUR*, V, p. 31 - 35.

390 MANACORDA D., s.v. « *Theatrum Balbi* », in *LTUR*, V, p. 30 - 31.

391 Pompée et Auguste étaient, lors de l'édification de leurs théâtres, les hommes ayant le plus d'influence à Rome. Lucius Cornelius Balbus est un homme connu à Rome, essentiellement pour avoir été le dernier à triompher alors que ce prestige n'était réservé qu'aux empereurs dès Auguste (à l'exception de Germanicus qui triompha en tant qu'héritier). Balbus n'avait aucun pouvoir et construire ce théâtre *in manibus*, avec le butin de son triomphe, était pour lui une façon de rester dans la mémoire des Romains.

392 L'odéon est un « petit théâtre ». Contrairement au théâtre même qui servait aux représentations dramatiques et aux pantomimes, l'odéon accueillait les représentations lyriques, ainsi que la lecture des poésies accompagnée de musique.



l'architecture de Rome. Le Théâtre de Pompée doit être perçu comme le déclencheur de l'installation de tels édifices permanents.

Le terme de « Champ de Mars » peut définir plusieurs sortes d'espace. Au sens large il désigne une zone géographique située entre le Capitole, le Tibre, le *Pincius* et le Quirinal. Durant la République, le Champ de Mars représentait une zone libre de tout édifice, hors du *pomerium*, mais cet espace sera de plus en plus restreint avec la construction de divers monuments à partir du Ier siècle av. J.C., tout particulièrement avec Pompée et Auguste, occupant petit à petit l'espace du sud au nord. Au fil du temps, le Champ de Mars se privatisât, divisant cet espace public par excellence, en plusieurs secteurs privés. Pompée acheta l'un d'entre eux dans un but stratégique. Le Champ de Mars, tout particulièrement sa zone sud, comprenait un urbanisme en rapport avec la cérémonie triomphale avec le début de son parcours et les constructions entreprises par les *viri triumphales*<sup>393</sup>.

Du fait de sa situation hors du *pomerium* de la cité, cette plaine accueillait les exercices militaires et sportifs, non tolérés dans l'enceinte de Rome ; ainsi que les temples et les monuments dédiés aux divinités étrangères qui n'avaient pas leur place *intra pomerium*. De plus, sa localisation à l'extérieur de Rome lui permit, « dans certaines limites, de réaliser des interventions qui ne sont pas vraiment en accord avec la *mos maiorum*, comme la construction d'un théâtre permanent »<sup>394</sup>. La présence du théâtre de Pompée dans le Champ de Mars s'explique par le lien avec le spectacle qui devait se dérouler hors de la cité.

Il faudra attendre Auguste et Agrippa pour que le Champ de Mars soit occupé par de nombreux bâtiments au nord du complexe pompéien (PL. XVI).

Dès la fondation de la cité, c'est dans ce lieu que l'on retrouve les tombes. Propriété privée des Tarquin, le Champ de Mars devint public suite à leur expulsion de Rome et à la mise en place de la République<sup>395</sup>. Comme l'indique Filippo Coarelli, « il salto di qualità che determinò in modo irreversibile la trasformazione del Campo Marzio nel quartiere più

---

393 COARELLI 1997, p. 118 - 135.

394 COARELLI 1997 - 2, p. 106.

395 COARELLI 1997.

monumentale e organico della città coincide con la realizzazione del grandioso progetto di Pompeo »<sup>396</sup>.

Le nom de « Champ de Mars » aurait été donné à cet emplacement en raison de la consécration d'un Temple à Mars par Romulus selon la tradition romaine. Mars étant le dieu de la guerre, on peut faire le lien entre la divinité et les activités militaires qui y étaient pratiquées, sans oublier le parcours de la cérémonie du triomphe qui débutait dans sa partie sud.

Comme il a été indiqué auparavant, Pompée se sert de la présence d'un temple pour justifier la présence permanente de son théâtre. Ce temple est dédié à *Venus Victrix*. La déesse Vénus est utilisée pour la première fois comme divinité protectrice par le consul Quintus Fabius Maximus Gurges en 292 av. J.C.<sup>397</sup>. Elle est alors connue sous l'épithète de *Obsequens*, qui signifie propice, exhaussant les souhaits. C'est surtout au Ier siècle av. J.C. que Vénus aura un grand intérêt. Sylla vénérât tout particulièrement *Venus Felix*<sup>398</sup>, probablement suite à ses victoires en Orient en 82 av. J.C. En reprenant *Venus* comme divinité protectrice, Pompée reproduit en quelque sorte l'image conquérante de Sylla. C'est en tant que *Venus Victrix*, victorieuse, qu'il met le culte en place. Tout comme pour Sylla, la divinité est vénérée suite à une victoire qui mènera à un triomphe. Pour Sylla il s'agit du triomphe qu'il célébra en 81 av. J.C.<sup>399</sup>, et pour Pompée, son troisième, celui de 61 av. J.C.

Comme on a pu le voir avant, par ce complexe monumental, Pompée y voyait avant tout un sanctuaire. La question à se poser n'est donc pas pourquoi Pompée a inséré des représentations de nations dans son théâtre, mais pourquoi l'a-t-il fait dans un sanctuaire dédié à *Venus Victrix* ? Cet élément change tout, d'autant plus qu'en ayant cette vision des choses, nous avons presque la réponse dans la question. En effet, nous avons affaire à un

---

396 COARELLI 1997, p. 539.

397 Selon Plutarque, le consul ramena de la capitale des Samnites, à Rome, la Vénus Victorieuse adorée par les Samnites, PLUTARQUE, *Moralia*, 37. Tite Live indique qu'un temple lui a été élevé en 295 av. J.C., situé au *Circus Maximus* ; TITE LIVE, *Ab Vrbe Cond.*, X, 31.

398 SCHILLING 1954. Le dictateur fera figurer l'effigie de la divinité à de nombreuses reprises sur le droit de ses monnaies, cf. ZEHNACKER 1973, p. 573 ss.

399 PLUTARQUE, *Sul.*, XXXIV, 1 - 2 ; VALÈRE MAXIME, *Fact. et dict. mem.*, II, 8, 7 ; PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, XXXIII, 16.

sanctuaire qui, comme la plupart, est décoré de statues. L'épithète de la divinité *Victrix* indique la mise en avant de la Victoire. Cette victoire est celle de Pompée, non seulement sur les peuples asiatiques dont il célébra le triomphe en 61 av. J.C.<sup>400</sup>, mais également sur l'Afrique et l'Europe, sur lesquelles il avait célébré un premier triomphe en 79<sup>401</sup> et un deuxième en 71 av. J.C.<sup>402</sup>. Ainsi, il pouvait se revendiquer « maître de l'*orbis terrarum* », ce qu'il ne manqua pas de faire par la présence d'une inscription qu'il fit poser sur un monument, probablement le Temple de *Venus Victrix*<sup>403</sup>.

L'association de *Venus Victrix* et de Mars, à travers le temple et la localisation du complexe sur le Champ de Mars, sera reprise par Auguste pour son *forum* et celui de César, mais pas en tant que symbole de la victoire comme elle est représentée sous Pompée. En effet César, puis Auguste, reprendront Vénus et Mars et les associeront, mais en tant que divinités génitrices de la *gens Iulia*, l'une étant la mère d'Énée, l'autre le père de Romulus<sup>404</sup>.

Le théâtre servait à la fois de lieu de représentations scéniques et de gradins ouverts au public entourant le Temple de *Venus Victrix*. Ainsi, ceux-ci pouvaient être occupés en toute occasion, ayant une capacité estimée jusqu'à 17580 spectateurs<sup>405</sup>. Pompée se montre le

---

400 Il est inutile de rappeler que le théâtre et son complexe furent construits à la suite de ce triomphe avec le butin de guerre ramené d'Asie.

401 Triomphe sur l'Afrique. Cf. PLUTARQUE, *Pomp.*, XIV, 1 - 11.

402 Il s'agit d'un triomphe sur le continent européen avec un triomphe célébré sur l'Espagne. Cf. PLUTARQUE, *Pomp.*, XXII, 1.

403 Cette inscription, comparable aux *Res Gestae* d'Auguste, nous est connue par l'intermédiaire de Dion Cassius, DION CASSIUS, XL, 4 = *Exc. Const.*, p. 405 - 406. D'après Tanja Itgenshorst, cette inscription ferait partie du Temple d'Artémis d'après le texte de Pline l'Ancien, PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, VII, 97, cf. ITGENSHORST 2005, p. 358, n. 287.

404 La divinité principale du *Forum* de César sera Vénus sous les attributs de *Genitrix*, alors que le *Forum* d'Auguste sera sous la protection de Mars en tant que vengeur, *Vltor*. De plus, le *Forum* d'Auguste réunit les deux divinités dans son temple avec les statues de *Mars Vltor*, *Venus Genitrix* et Jules César divinisé dans la *cella*.

405 COARELLI 2003, p. 342. Pline l'Ancien parle de 40000 spectateurs, ce qui représente plus du double estimé, donc certainement exagéré par l'auteur ; PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, XXXVI, 24, 115 : « *cauea ipse cepit hominum LXXX, cum Pompeiani theatri totiens multiplicata urbe tantoque maiore populo sufficiat large XXXX sedere.* » (trad. de Philippe Remacle : « et cependant le théâtre de Pompée, bien que la ville se soit beaucoup agrandie et que la population ait beaucoup augmenté, suffit grandement avec ses quarante mille places. »).

précurseur avec son complexe architectural dans lequel sont insérées les *quattuordecim nationes* de Coponius. En effet, celui-ci connaît une double innovation qui en fait une architecture à part en plus du fait de comprendre le premier théâtre en dur. Ce complexe est entrepris tel un *forum*, avec tous les bâtiments civiques nécessaires à la politique romaine (portiques, curie, temples, théâtre utilisé comme des *rostra*, ...). Pompée y a inséré les représentations des nations vaincues sous la forme de statues dans l'architecture même et non pas sous forme de reliefs tels qu'on les retrouve dans l'art triomphal jusqu'alors figurés (arc de triomphe et de commémoration, trophées, ...). En intégrant une iconographie triomphale, le théâtre et le complexe pompéien font office de trophée en raison de leur décoration, leur architecture et leur thème repris à travers les *fora* impériaux.

... au « *Porticus ad nationes* »

Pline l'Ancien nous fait mention au chapitre 39, de l'existence d'un « *porticus ad nationes* », devant lequel se trouverait une statue d'Hercule<sup>406</sup>. Comme on a pu le voir précédemment, deux chapitres après il cite Varron, selon lequel se trouvaient quatorze statues des nations du sculpteur Coponius, situées « autour » du Théâtre de Pompée<sup>407</sup>. Aucun élément ne nous permet de faire le lien entre le « *porticus ad nationes* » mentionné et les statues des nations autour du théâtre. De plus, Pline cite Varron pour les 14 nations, ce qui n'est pas le cas du « *porticus ad nationes* », sans oublier que dans le paragraphe intermédiaire (chapitre 40), il évoque un fait n'ayant aucun rapport. On peut ressortir de ce texte que les statues ne se situaient pas dans le « *porticus ad nationes* » mais dans le Théâtre de Pompée, comme il a pu être observé auparavant. Suétone nous parle également de statues des nations présentes au Théâtre de Pompée<sup>408</sup>. A aucun moment il ne fait mention d'un portique. Tout laisse à croire que notre « *porticus ad nationes* » n'a rien à voir avec les

---

406 PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, XXXVI, 39 : « *Inhonorus est nec in templo ullo Heracles ad quem Poeni omnibus annis humana sacrificauerant uictima humistans ante aditus porticus ad nationes.* » (trad. de Philippe Remacle : « Sans honneur et exclu de tous les temples est l'Hercule, auquel les Carthaginois sacrifiaient tous les ans une victime humaine; il est debout, à terre, au-devant de l'entrée du portique des Nations. »).

407 PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, XXXVI, 41.

408 SUÉTONE, *Nér.*, XLVI, 1-2.

représentations des nations présentes dans le Théâtre de Pompée<sup>409</sup>. Néanmoins, ce n'est pas parce que Pline l'Ancien et Suétone ne font pas le lien entre les deux éléments, qu'il n'existe pas. C'est ce que nous allons voir par la suite.

Filippo Coarelli ne fait pas la différence entre ces deux passages. Dans son guide de Rome, il indique au sujet de l'*Hecatostylum* : « il suo nome ufficiale era forse *Porticus Lentulorum* o *Porticus ad Nationes* » et qu'il conservait peut-être « i simulacri delle Nazioni, opera del scultore Coponio »<sup>410</sup>. A cela il ajoute que l'édifice devait être contemporain du complexe architectural de Pompée. Pour lui, les statues du Théâtre de Pompée de Coponius se trouvaient non pas dans le théâtre même, mais à proximité, dans le « *Porticus ad Nationes* », qu'il localise à l'emplacement de l'*Hecatostylum*<sup>411</sup>. Si Filippo Coarelli fait le rapprochement entre l'*Hecatostylum* et le *Porticus Lentulorum*, c'est suite à la découverte d'une inscription, trouvée dans la villa de Lucius Feroniae. Celle-ci comporte une liste de statues honoraires de Lucius Volusius Saturninus<sup>412</sup>, effectuées à l'occasion de sa mort en 56 ap. J.C., ainsi qu'un élément important sur la localisation du *Porticus Lentulorum*<sup>413</sup>. Elle indique en effet que Lucius Volusius Saturninus était représenté sur une *sella curulis*<sup>414</sup> dans le *Porticus Lentulorum* au Théâtre de Pompée. Il est certain que ce portique fait partie du complexe architectural pompéien.

La localisation du *Porticus ad nationes* dans le Champ de Mars, à proximité du Théâtre de Pompée, ne fait aucun doute. Pline nous apprend en effet qu'une statue d'Hercule se trouvait

---

409 Ce fait n'est pas possible comme il a été étudié dans la fiche reprenant les sculptures du Théâtre de Pompée. Les textes indiquent bien l'idée de statues autour du monument. Il est donc quasi certain que celles-ci se trouvaient dans la façade ouest du monument.

410 COARELLI 2003 p. 344 - 345 ; COARELLI 1999, p. 138 - 139.

411 L'*Hecatostylum* est nommé ainsi dans le *Chronicon* de Saint Jérôme, *a.Abr.*, 2263 et sur la *Forma Urbis Romae*. Martial parle d'un « portique aux cent colonnes » : MARTIAL, *Epigr.*, II, 14, 9 : « *Inde petit centum pendentia tecta columnis* » ; III, 19, 1 : « *Proxima centenis ostenditur ursa columnis* ».

412 Consul en 3 av. J.C. ; cf. *PIR* 661.

413 Cf. ECK 1972, p. 463 - 473 : « ... *sella curuli residentem at theatrum Pompeianum in porticu Lentulorum* » ; ORLANDI S., « *Statuae in publico positae* : gli onori a L. Volusio Saturnino e il problema della *Porticus Lentulorum* », in *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 106, 1995, p. 260.

414 Il s'agit d'une statue de lui le représentant en consul.

« *ante aditum*<sup>415</sup> » du « *Porticus ad nationes* ». Cette localisation en est d'autant plus justifiée par la découverte d'une statue d'Hercule, à l'emplacement du Théâtre de Pompée, plus précisément au niveau du temple de Vénus<sup>416</sup>.

Les termes d'*Hecatostylum*, portique « aux cent colonnes », et de « *Porticus ad nationes* », n'apparaissent qu'à l'époque impériale. Il est peu probable que ces monuments aient nominalement existé durant la République. Pline sera le premier à mentionner le « *porticus ad nationes* » dans ses écrits<sup>417</sup>. Il faudra attendre trois siècles pour le retrouver dans les textes de Servius<sup>418</sup>. Pour le portique « aux cent colonnes », on doit en premier ce terme à Martial<sup>419</sup>, également au Ier siècle ap. J.C. En ce qui concerne le nom *Hecatostylum*, ainsi que sa position, ils nous sont connus par la *Forma Urbis Romae* d'époque sévérienne (PL. IX). On peut voir que le portique déborde du *Porticus Pompeianae*, longeant également le *Largo Argentina* sur sa partie nord<sup>420</sup>.

Alors que Filippo Coarelli n'adhère pas pour la présence des statues de Coponius dans la structure même du Théâtre de Pompée, ce n'est pas le cas pour tous. Antonio Monterosso<sup>421</sup>, Gilles Sauron<sup>422</sup> et Eugenio La Rocca<sup>423</sup>, entre autres, pensent que les statues des nations de Pompée ont servi à décorer la façade du théâtre (PL. X. 1 - 2). Antonio Monterosso et Gilles Sauron y voient une localisation définitive. À aucun moment ils ne font mention d'un

---

415 *Ante* : devant, en avant, en face . Il est ici marqué la proximité de la statue au portique.

416 DE WITTE 1868, p. 195 - 216.

417 PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, XXXVI, 39.

418 SERVIUS, *Ad Aen.*, VIII, 721 : « *Dona recognoscit populorum aurum coronarium dicit, quod triumphantibus hodieque a uictis gentibus datur. Inponebant autem hoc imperatores propter concessam immunitatem. Ideo ergo dixit 'dona': nam si hoc non esset, spolia diceret. Aptatque superbis postibus porticum enim Augustus fecerat in qua simulacra omnium gentium conlocauerat: quae porticus appellabatur 'ad nationes'.* »

419 MARTIAL, *Epigr.*, II, 14, 9 - 10 : « *Inde petit centum pendentia tecta columnis, / illinc Pompei dona nemusque duplex;* » ; *Idem*, III, 19, 1 - 2 : « *Proxima centenis ostenditur ursa columnis, / exornant fictae qua platanona ferae.* ».

420 Sur la *Forma Urbis Romae* de Rodolfo Lanciani, la représentation de l'*Hecatostylum* est erronée car celui-ci ne continue pas le portique le long du *Largo Argentina*.

421 MONTEROSSO CHECA 2010, p. 377 - 383.

422 SAURON 1994, p. 259 - 261.

423 LA ROCCA 1987 - 1988, p. 265- 292.

éventuel déplacement des statues. Ce n'est pas le cas d'Eugenio La Rocca qui pense que les statues de Coponius se trouvaient dans le Théâtre de Pompée, avant d'être transférées dans le « *Porticus ad nationes* ». Nous savons par l'intermédiaire des *Res Gestae Augusti*<sup>424</sup> qu'Octavien restaura le Théâtre de Pompée en 32 av. J.C.<sup>425</sup>. Il est possible, qu'à cette occasion, il déplaça les statues des nations de Coponius pour les installer dans une structure qu'il a entreprise, comme l'indique Eugenio La Rocca<sup>426</sup>. Ce portique prit alors le nom de « *Porticus ad nationes* », voulant indiquer qu'il comportait les représentations de nations. Servius est le seul auteur à mentionner à la fois la présence de représentations des nations, le nom du portique et par qui la construction fut entreprise. Il explique que ce terme de « *Porticus ad nationes* » provient du fait qu'il accueillait les « *simulacra omnium gentium*<sup>427</sup> ».

Si, comme le dit Filippo Coarelli, l'*Hecatostylum*, le *Porticus Lentulorum* et le « *Porticus ad nationes* » ne formaient qu'une seule et même structure, ce portique a dû connaître au moins une évolution à travers le temps. À l'époque augustéenne, l'empereur a certainement entrepris des travaux sur ce portique. En effet, Servius nous indique qu'« *porticum enim Augustus fecerat* », il n'y a donc pas une simple restauration, au quel cas nous aurions eu « *refecerat* » comme Auguste l'utilise dans ses *Res Gestae* pour indiquer qu'il s'agit

---

424 Le terme d'*Hecatostylum* provient du grec *hecato* : cent et *stylon* : colonnes, soit « 100 colonnes ». Le terme a été latinisé, passant de *Hecatostylon* à *Hecatostylum*.

425 AUGUSTE, *Res Gestae Diui Augusti*, 20. Une inscription retrouvée à Rome attribue le théâtre Pompéien à Auguste, *CIL*, VI, 9404 : « *in shola sub theatro Aug(usto) Pompeian(o)* ». COARELLI 1981, p. 29, n. 3, 47.

426 Nous savons par les textes qu'Auguste déplaça, à cette occasion, la statue de Pompée qui se trouvait alors à la Curie, vers le théâtre lui-même. Cf. COARELLI, *Revixit ars : arte e ideologia a Roma : dai modelli ellenistici alla tradizione repubblicana*, Quasar, Rome, 1996, p. 363 ; PLUTARQUE, *Brut.*, 14 ; *Idem*, *Caes.*, 66 ; NICOLAS DE DAMAS, *Vita Caes.*, 83 ; APPIEN, *B.C.*, II, 117 ; SUÉTONE, *Caes.*, 88 ; *Idem*, *Aug.*, 31 ; DION CASSIUS, XLVII, 19. Il est donc évident que le futur empereur déplaça, par la même occasion, les quatorze statues de Coponius, avec la volonté d'effectuer un changement de programme iconographique du théâtre en enlevant les quatorze nations de Coponius et en y ajoutant la statue colossale de Pompée.

427 Le terme de *gentium* est en quelque sorte synonyme à celui de *natio*. La *gentium* définit un peuple qui compose une nation. Ainsi, Servius indique que les nations sont figurées à partir d'une représentation, pour chacune, d'un de ses habitants, celui-ci illustrant typiquement le peuple concerné.

d'une restauration<sup>428</sup>. Ainsi, le portique d'origine se serait vu modifié, voire allongé, comportant dès lors cent colonnes dans la totalité de sa longueur. La nouvelle partie aurait pu alors servir, entre autres, à installer des représentations de nations, comme l'indique Servius, probablement celles du Théâtre de Pompée qui ne figuraient plus à leur emplacement d'origine à l'époque de Pline. Cette partie serait alors le « *Porticus ad nationes* ». Ainsi, le *Porticus Lentorium* additionné du « *Porticus ad nationes* » composeraient, à eux deux, l'*Hecatostylum*. Néanmoins, rien n'atteste véritablement que les

---

428 Il y a bien la différence de notion entre « *facere* » et « *refacere* ». A en croire les *Res Gestae*, le complexe pompéien a été restauré par ses soins ; AUGUSTE, *Res Gestae Diui Augusti*, 20. Quant à Servius, il indique bien l'entreprise d'une construction en ce qui concerne le « *Porticus ad nationes* » qui sera nommé ainsi en raison de sa décoration composée de « *simulacra omnium gentium* » ; SERVIUS, *Ad Aen.*, VIII, 721. Il est important d'indiquer qu'il existe une certaine incohérence dans le texte de Servius. Son ouvrage *Ad Aeneis*, consiste en un commentaire sur une littérature critique de l'*Énéide* de Virgile en s'appuyant sur d'autres sources que celles de Varron et Caton l'Ancien. Avec cette référence du portique il nous mentionne l'extrait « *Aptatque superbis postibus* » qui ne correspond pas à un quelconque portique. VIRGILE, *Aeneis*, VIII, 720 - 728 : « *Ipse, sedens niueo candentis limine Phoebi, / dona recognoscit populorum aptatque superbis / postibus; incedunt uictae longo ordine gentes, / quam uariae linguis, habitu tam uestis et armis. / Hic Nomadum genus et distinctos Mulciber Afros, / hic Lelegas Carasque sagittiferosque Gelonos / finxerat; Euphrates ibat iam mollior undis, / extremique hominum Morini, Rhenusque bicornis, / indomitique Dahae, et pontem indignatus Araxes.* » (trad. de Philippe Remacle : « Lui, siégeant sur le seuil couleur de neige du brillant Phébus, / examine les présents de ses peuples et les fixe aux superbes / chambranles ; les nations vaincues marchent en une longue procession, / distinctes tant par les vêtements et les armes que par la langue et les manières. / Ici, Mulciber avait représenté le peuple des Nomades africains / aux robes sans ceinture; ici, les Lélèges et les Cariens, et les Gélons / porteurs de flèches; l'Euphrate s'avançait, les flots plus apaisés déjà; / les Morins, ces hommes de l'extrémité de la terre, et le Rhin à la double corne, / les Dahes insoumis, et l'Araxe indigné du pont qui le franchit. »). A travers ce passage, Virgile fait référence à Phébus (Apollon), qui contemple des présents donnés par les peuples à l'occasion du triple triomphe de l'empereur, lesquels sont entreposés sur une porte. Il s'agit de dons effectués par les peuples alliés de Rome, comme à l'habitude lors de triomphes. Par Apollon, Virgile fait mention de son temple situé sur le Palatin et construit par Auguste. Cet élément ne remet pas en question la présence d'un portique construit par Auguste et nommé « *Porticus ad nationes* », mais il me semblait tout de même important d'indiquer que Virgile ne faisait pas mention de ce portique. Il s'agit probablement, de la part de Servius, de mentionner une autre référence qui marque la soumission de nations envers l'empereur. En effet, le passage de Virgile indique par la suite : « *incedunt uictae longo ordine gentes quam uariae linguis, habitu tam uestis et armis* ». Il est fort probable qu'Auguste réutilisa les statues des nations soumises par Pompée dans le but de se les approprier. Dans ce cas, il existe un rapport entre le texte de Servius et la référence qu'il donne de Virgile.



trois portiques aient un rapport entre eux. Il ne s'agit là que d'une simple supposition. Les portiques sont nombreux dans le complexe pompéien et il peut s'agir de l'un d'entre eux.

En ce qui concerne la présence des statues des nations de Coponius dans le Théâtre de Pompée, je soutiens l'idée d'Antonio Monterosso et de Gilles Sauron, mais en ce qui concerne leur localisation à l'époque impériale, je rejoins Eugenio La Rocca pour l'idée d'un transfert de celles-ci dans le « *Porticus ad nationes* ». Quant à Filippo Coarelli, qui ne parle des statues que dans le « *Porticus ad Nationes* », je partage en partie son opinion sur la similitude du « *Porticus ad nationes* » avec l'*Hecatostylum*<sup>429</sup>, et sur le fait que les statues de Coponius aient bien été présentes dans le portique. Ainsi, Antonio Monterosso et Gilles Sauron, en localisant les sculptures dans le théâtre, et Filippo Coarelli dans l'*Hecatostylum* ont tous en partie raison. Ce qu'ils omettent, c'est la possibilité que les représentations des nations aient été déplacées entre les deux monuments. C'est sur cet élément que se base Eugenio La Rocca, faisant le lien entre le texte de Servius, qui précise la réalisation du « *Porticus ad nationes* » par Auguste<sup>430</sup>, et les statues de Coponius. Il indique à ce sujet : « è quasi inevitabile supporre che i *simulacra* augustei non siano altro che le *nationes* de Coponio, forse ampliate di numero con l'aggiunta di altre statue »<sup>431</sup>. A cela il ajoute le lien éventuel avec la restauration du théâtre et des portiques pompéiens par Auguste. Néanmoins, selon Eugenio La Rocca, le « *Porticus ad nationes* » serait l'un des quatre portiques du complexe de Pompée, restauré par le premier empereur<sup>432</sup>. Ainsi, chacun des quatre bras du *Porticus Pompeiana*, porterait un nom spécifique, comme « *Porticus ad nationes* » ou *Porticus Lentulorum*, permettant ainsi de les dissocier les uns des autres<sup>433</sup>.

Le fait que les statues soient passées du Théâtre de Pompée au « *Porticus ad nationes* » expliquerait pourquoi Pline l'Ancien cite Varron pour indiquer qu'il y avait la présence de

---

429 À la différence que pour lui le « *Porticus ad nationes* » est composé, exactement comme pour l'*Hecatostylum*, de cent colonnes ; alors que ma théorie se base sur le fait que le « *Porticus ad nationes* » constitue une partie de l'*Hecatostylum*, celle ajoutée par Auguste.

430 Octave, mais l'auteur ne fait pas la différence.

431 LA ROCCA 1987 - 1988, p. 286.

432 LA ROCCA 1987 - 1988, p. 287.

433 Comme pour les *Saepta* où les deux portiques sont nommés « *Meleagri* » et « *Argonautum* » en rapport avec les statues qui les décorent. Cf. PLATNER S.B., ASHBY 1965, p. 420, 424.

quatorze statues de Coponius dans le Théâtre de Pompée. Les statues ayant disparu du théâtre, avant même que Pline n'ait pu les observer, celles-ci ont été déplacées entre la restauration du théâtre entreprise en 32 av. J.C., et le début du Ier siècle<sup>434</sup>. Cela explique également que Pline l'Ancien soit le premier à énumérer le « *Porticus ad nationes* » parmi les sources écrites qui nous sont parvenues<sup>435</sup>. Pour le texte de Suétone, il est indiqué « *ad Pompei theatrum* », ce qui peut signifier que les statues des nations se trouvaient « à proximité du » Théâtre de Pompée<sup>436</sup> et non pas uniquement au Théâtre de Pompée, comme on pourrait le penser à tort. Le terme « *ad* » peut également indiquer l'appartenance, Suétone pouvait parler des statues provenant du théâtre. Dans ce cas, bien que les statues ne soient plus dans le Théâtre de Pompée, la population aurait eu conscience qu'elles en provenaient.

Il ne fait aucun doute que le « *Porticus ad nationes* » se trouvait sur le Champ de Mars. Tous ne sont pas d'accord sur sa localisation précise mais s'accordent sur sa proximité avec le complexe pompéien à partir des sources écrites en notre possession. D'après Servius, ce portique fut construit par Auguste et fut décoré par des représentations de nations, lui valant son nom de « *Porticus ad nationes* ». L'hypothèse d'un changement de lieu émise par Eugenio La Rocca me séduit entièrement. Néanmoins, je ne suis pas d'accord avec sa localisation au sein du *Porticus Pompeiana*. Ces portiques datant de l'époque de Pompée, il ne peut s'agir d'une construction du premier empereur. La confrontation de la *Forma Urbis Romae* avec les textes nous permet de mettre en évidence l'ajout d'un portique, mais lequel ?

---

434 Pline l'Ancien est né en 23 ap. J.C. Après cette date, on suppose que les statues ne devaient plus se trouver dans le Théâtre de Pompée, sinon il en aurait eu connaissance par lui-même.

435 PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, XXXVI, 39.

436 La particule « *ad* » en latin a une signification assez générale pour le locatif. Sans idée de mouvement, puisque les statues ne bougent pas, elle désigne aussi bien une localisation précise, la proximité, un accompagnement ou une adhérence. Cf. GAFFIOT 2000, sv. « *ad* ». Il est donc difficile de savoir si Suétone veut parler des statues dans le théâtre ou près du théâtre.

### ***1.1.b. ... aux Fora impériaux avec l'intégration des figurations des ethnies***

Le *Forum* Romain était le centre du pouvoir romain avec la Curie où se réunissait le Sénat, les rostrales où se déroulaient les harangues, les basiliques où les Romains pouvaient s'abriter du soleil et des intempéries. Lorsque Pompée construisit son complexe, il avait l'intention de reproduire le schéma du *forum*. D'un côté le théâtre où se réunissait la population, de l'autre la Curie où se retrouvait le Sénat pendant les travaux de la Curie du *Forum* romain sous César<sup>437</sup>. Le Complexe de Pompée comportait également un temple qui accueillait la divinité protectrice de Pompée, *Venus Victrix*, élément que l'on retrouvera également dans les *fora* impériaux avec entre autres le Temple de *Venus Genitrix* pour le *Forum* de César, le Temple de *Mars Ultor* pour le *Forum* d'Auguste et le Temple de Minerve pour le *Forum* de Nerva ou *Forum Transitorium* (PL. XIII).

Le *forum*, et par la même occasion le Complexe de Pompée, ne reprendrait-il pas le même modèle des trophées en ce qui concerne le message passé à travers l'iconographie ? En effet, les trophées servent à illustrer la victoire d'un général sur un peuple, en y insérant des rostrales (pour les victoires et triomphes navals), des dépouilles militaires (*spolia opima*) ou des figurations de vaincus sous la forme de captifs masculins et féminins<sup>438</sup>, surtout dès la fin du IIe siècle av. J.C. Les généraux du Ier siècle av. J.C. prendront une place de plus en plus importante dans la politique romaine, à titre individuel, et par le fait qu'ils remportèrent un butin conséquent à chacune de leur conquête. Ils se mirent alors à construire des complexes *ex manubiis*, dans lesquels la population pouvait s'intégrer, à la différence d'un trophée ou d'une statue qui sont bien moins imposants et dans lesquels il n'est pas possible de pénétrer.

---

437 C'est devant la Curie du Complexe de Pompée que César fut assassiné. SUÉTONE, *César*, LXXX, 8 : « *Qui primum cinctati utrumque in campo per comitia tribus ad suffragia uocantem partibus diuisis e ponte deicerent atque exceptem trucidarent, an in Sacra uia uel in aditu theatri adoritentur, postquam senatus Idibus Martiis in Pompei curiam edictus est, facile tempus et locum praetulerunt.* » (trad. de Philippe Remacle : « Ils délibérèrent d'abord si, divisant leurs forces, les uns le précipiteraient du pont, tandis que les autres l'attendraient en bas pour le massacrer, ou bien s'ils l'attaqueraient dans la Voie Sacrée ou à l'entrée du théâtre. Mais une réunion du sénat ayant été annoncée pour les ides de mars dans la curie de Pompée, ils s'accordèrent tous à ne point chercher de moment ni de lieu plus favorables. »).

438 On retrouve très souvent un homme et une femme ensemble sous un trophée anthropomorphe.

Ainsi, Pompée le premier reprit le schéma du *forum* romain sans avoir la prétention de reprendre le terme de *forum* pour le nommer. Reprendre ce terme aurait pu le mettre en avant en tant que dirigeant de Rome durant une période de guerre civile, mais en tant qu'opposant à la royauté, reprendre cette appellation pour son complexe aurait certainement été contradictoire. Auguste se contentera de faire comme le général mais en associant son complexe au *Forum* romain en lui donnant l'appellation «*forum*», mais également en l'intégrant à l'intérieur du *pomerium*, juste au-dessus du *Forum* romain. Mais Auguste ne fut pas le premier car avant lui, son père adoptif, César, avait bâti un *forum* au nord du complexe romain, qui sera achevé par Auguste. En nommant son complexe *forum* on ne peut que faire le rapprochement avec le fait que César voulait rétablir la royauté romaine, ce qui valut probablement en partie à sa perte. Le *Forum* de César fut entrepris par le dictateur en 54 av. J.C. Pour sa confection, César obtint un terrain pour y construire une place qu'il fit bâtir grâce au butin qu'il avait pris sur les gaulois à l'issue de ses victoires<sup>439</sup>. Bien qu'Auguste suivit le modèle de son père adoptif, il ne commit pas les mêmes erreurs, faisant de l'Empire une monarchie cachée. Au fur et à mesure de l'Empire, certains empereurs reproduiront le *forum* à leur façon en y intégrant les *simulacra*.

#### *Le Forum d'Auguste et les tituli gentium*

Le *Forum Augustum* se situe au sein des *Fora* impériaux, entre le *Forum* de Trajan et celui de Nerva, au nord du *Forum* romain, dans la *Regio* VIII (PL. XIII). Il est constitué d'un temple dédié à *Mars Ultor* dans la partie nord. Les côtés ouest et est sont bordés de portiques desquels ressortent, à chaque extrémité, deux exèdres<sup>440</sup>. La partie centrale sud était occupée

---

439 SUÉTONE, *César*, 26, 3 : «*Forum de manubiis incohavit, cuius area super sestertium milies constitit.* » (trad. de Philippe Remacle : « Avec le produit du butin, il commença la construction d'un forum, dont le terrain seul coûta plus de cent millions de sesterces. »). Le butin en question est celui remporté lors de la guerre des Gaules. PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, XXXVI, 103 : «*pyramidas regum miramur, cum solum tantum foro exstruendo HS |M| Caesar dictator emerit et, si quem inpena moueat captis auaritia animis, HS |CXLVIII|* » (Trad. deE. Littré : « Nous admirons les pyramides des rois, et le terrain seulement pour la construction du *forum* a été acheté par le dictateur César 100 millions de sesterces »).

440 Auparavant les plans effectués ne comportaient qu'une seule exèdre de chaque côté, disposée au niveau du temple. Une nouvelle hypothèse, utilisant le principe de symétrie architecturale, suggère que dans la partie sud se trouvait également une exèdre de chaque côté, comme pour le *Forum* de Trajan. Pour

par une grande cour. Il se pourrait que cette cour ait été occupée par une basilique, au niveau des deux exèdres du bas du *Forum*, comme au *Forum* de Trajan, mais « avancée avec prudence, cette hypothèse reste fragile »<sup>441</sup>.

Pour la construction de son *forum*, Auguste utilisa un terrain privé, en sa possession, d'après ses *Res Gestae*<sup>442</sup>. Daté du Ier siècle av. J.C., sa construction fut entreprise en 42<sup>443</sup> et consacrée 2 av. J.C. Actuellement, seule une partie du *forum* et des fondations du portique sont conservées, en revanche, il ne reste presque rien de la décoration du *forum*, seuls quelques fragments de statues subsistent.

On suppose fortement leur présence à l'avant des portiques qui bordent le *forum* à l'ouest et à l'est de celui-ci, sur les parties latérales de la cour (PL. LX. 1), en raison de la découverte de traces de base de statues à ces emplacements (PL. XIV) et la présence de bases existantes figurant sur un fragment de la *Forma Urbis Romae* sur le *Forum* d'Auguste (PL. XV).

Aucune statue entière ne nous est parvenue, ni aucune fragmentaire pouvant représenter une nation ou province. Bien que ces statues ne nous soient pas parvenues, nous avons connaissance de leur existence à travers le texte de Velleius Paterculus<sup>444</sup> et une base de statue sur laquelle il est indiqué le *titulus* de *Baetica* (PL. LX. 2). Cette base semble confirmer le texte antique. Sur cette base de statue se trouve une inscription épigraphique, indique que la statue qu'elle soutenait aurait été en or, détaillant même son poids.

---

le confirmer, il faudrait effectuer des fouilles archéologiques sous la route qui passe sur les vestiges. Néanmoins, sur la partie est, la création du *Forum* de Nerva a probablement détruit l'exèdre en question, si celle-ci a bien existé.

441 GROS 2006, p. 115 - 127.

442 AUGUSTE, *Res Gestae Augusti*, 21 : « *In privato solo Martis Vltoris templum [ff]lorumque Augustum [ex ma]n[i]biis feci.* »

443 A l'occasion de la bataille de Philippes, en 42 av. J.C., Octave fit la promesse à *Mars Vltor* de lui élever un temple. C'est alors que fut entreprise la construction du *forum* qui accueillit le temple en question. AUGUSTE, *Res Gestae Augusti*, 21.

444 VELLEIUS PATERCULUS, *Histoire romaine*, II, 39, 2 : « *Diuus Augustus praeter Hispanias aliasque gentis, quarum titulis forum eius praenitet, paene idem facta Aegyptio stipendiaria, quantum pater eius Galiis, in aerarium reditus contulit* » (trad. de P. Hainsselin : « Outre l'Espagne et les autres peuples dont les noms décorent le forum qu'il bâtit, le divin Auguste rendit l'Égypte tributaire et versa au trésor une somme presque égale à celle que son père avait apportée de Gaule. »

Les statues ne nous étant pas parvenues, il est impossible d'en faire une description. De plus, le seul texte qui en fait mention, de Velleius Paterculus, ne nous signale que l'existence de *tituli* et non de statues à proprement dit. Leur présence avait, jusqu'alors, été supposée dans le « *Porticus ad nationes* » à l'emplacement des portiques du *Forum*, comme l'ont suggéré certains<sup>445</sup>, mais celui-ci s'avère être dans le Champ de Mars<sup>446</sup>.

D'après le texte de Marcus Velleius Paterculus, le *Forum* d'Auguste comporterait des *tituli* mentionnant l'Hispanie et d'autres peuples.

A partir de cette phrase, nombreuses en sont les interprétations. Certains pensent que ces *tituli* étaient présents sur la base du quadrigé qui se trouvait sur la place du *Forum* d'Auguste<sup>447</sup>. D'autres, comme Arthur Stein, ne font pas le lien entre les *tituli* et le quadrigé. Ils optent pour des inscriptions de statues isolées les unes des autres<sup>448</sup>. Cette dernière hypothèse est soutenue par Edwin Ramage, mettant en avant l'idée de la présence de plusieurs inscriptions en raison du pluriel de « *tituli* »<sup>449</sup>. Néanmoins, n'ayant aucune trace des *tituli* en question, certains traduisent ce terme par « monument épigraphique » et non par « inscriptions »<sup>450</sup>, ce qui ne semble pas convenir dans ce cas.

Géza Alföldi suit l'hypothèse de plusieurs *tituli* présents sous des statues isolées. Elle va jusqu'à faire le rapprochement avec une base de statue en or représentant probablement *Baetica*<sup>451</sup>. Sur cette base figure l'inscription : *IMP CAESARI / AVGVSTO P P / HISPANIA VLTERIOR / BAETICA QVOD / BENEFICIO EIVS ET / PERPETVA CVRA / PROVINCIA PACATA / EST AVRI / P C*<sup>452</sup>. On pourrait rapprocher cette base avec les *tituli* que

---

445 C'est le cas d'Antonio Monterosso qui suppose que le « *Porticus ad nationes* » se trouve dans le *Forum* d'Auguste. Cf. MONTEROSSO 2009, p. 181 - 207.

446 Cf. p. 145 ss.

447 Pour la présence du quadrigé : AUGUSTE, *Res Gestae Divi Augusti*, 35. Pour les *tituli* présents sur la base du quadrigé cf. *C.I.L.* I, p. 281 ; *C.I.L.* II, p. 187 n. 2 ; DEGRASSI 1947, p. 5. Ou encore Lorenzo Braccesi qui pense qu'il n'y a pas un mais deux groupes de statues à l'emplacement du quadrigé, BRACCESI 1981, p. 17 ss.

448 STEIN 1968, p. 30 n. 44.

449 RAMAGE 1987, p. 141.

450 Comme le proposent certains, cf. CALABI LIMENTANI 1968, p.11 s. ; SUSINI 1968, p. 18 ss.

451 ALFÖLDI 1992, p. 67 - 75.

452 *CIL* VI 31267 p. 3778 = *ILS* 103.

mentionne Velleius Paterculus dans son texte<sup>453</sup>. Malheureusement, Velleius ne cite explicitement que *Hispania*. Cela nous permet de faire le lien avec la base retrouvée mentionnant *Baetica*, mais pas de savoir quels pouvaient être les autres « *gentes* » représentés.

La base retrouvée devait supporter une statue en or estimée à 100 livres, soit 32,74 kg<sup>454</sup>. Certains pensent qu'il s'agissait d'une statue d'Auguste<sup>455</sup>. D'autres supposent qu'était représenté un objet<sup>456</sup>. Tout comme Géza Alföldi, Helmut Halfmann semble rejoindre l'idée d'une statue représentant la province de la Bétique<sup>457</sup>, hypothèse qui semble la plus cohérente. L'inscription sur la base fait référence à *Baetica*, il est donc logique d'y retrouver une statue représentant la province. Ce vestige ajouté au texte de Velleius Paterculus, la présence d'une telle statue ne fait aucun doute.

Si Velleius ne cite explicitement que l'Hispanie, c'est sans doute parce qu'il s'agit de la seule province présente dans le *Forum* d'Auguste sous forme de statue. Il indique bien « l'Hispanie et les autres peuples » en utilisant le terme de « *gentes* ». L'Hispanie Citérieure et l'Hispanie Ultérieure devenant des provinces romaines en 197 av. J.C., leur statut comme telles ne fait aucun doute. Néanmoins, sous Auguste il ne s'agit non plus des Hispanies Citérieure et Ultérieure mais de la *Baetica*, *Tarraconensis* et *Lusitania*. On ne parle alors plus de l'Hispanie mais de plusieurs provinces en Hispanie dès 27 av. J.C.<sup>458</sup>. Cet élément peut nous permettre de dater les *tituli*, qui seraient alors postérieurs à 27 av. J.C., donc durant l'époque impériale. Il est certain qu'à partir du terme *Hispania*, Velleius veuille indiquer la présence non pas d'une mais de trois statues, comme pourrait le justifier la base comportant le *titulus Baetica*. Dans ce cas, nous savons donc que figuraient sur le *Forum* les statues de *Baetica*, *Lusitania* et *Tarraconensis*, les trois provinces composant la péninsule *Hispania*, mais rien n'est attesté.

---

453 VELLEIUS PATERCULUS, II, 39, 2.

454 PEKARY 1985 p. 74.

455 PEKARY 1985 p. 14, 74 ; LAHUSEN 1983, p. 25 ; LUGLI 1965, p. 17.

456 Arthur Ernest Gordon imagine la présence d'un « gold object », sans en préciser la nature, cf. GORDON 1958, p. 43.

457 HALFMANN 1986, p. 17.

458 DION CASSIUS, *Hist. Rom.*, LIII, 12, 4 - 5.

Lorsqu'Auguste modifia les deux provinces *Hispania* en trois, elles devinrent des provinces impériales. Y aurait-il, de la part de l'empereur, la volonté de représenter les provinces qui sont sous son autorité ?

La logique voudrait que les statues représentent les différents peuples sur lesquels Octavien, puis Auguste, remporta des victoires. En plus de cela, il se pourrait que nous ayons, à travers le *Forum* d'Auguste, la volonté de représenter toutes les nations faisant partie de l'Empire, intégrées avant et pendant son principat. Si les fameuses nations étaient représentées sous la forme de statues en or, cela expliquerait la raison pour laquelle aucun fragment n'en a été retrouvé. Elles ont probablement dû être fondues.

La localisation précise des bases de statue a pu être établie à partir d'un fragment de la *Forma Urbis Romae* (PL. XV). Sur celui-ci on peut observer des traits qui semblent délimiter des petites structures à l'avant du portique, probablement les bases en question étant donné la taille de celles-ci.

Il faut donc probablement voir dans le *Forum* d'Auguste, longeant les portiques côté cour, la présence de statues représentant les trois provinces d'Hispanie avec celles de peuples sur lesquels Octave-Auguste a vaincu. En or, elles devaient attirer l'œil du Romain, mettant en avant les victoires de l'empereur. Avec la présence des statues de Coponius déplacées dans le « *porticus ad nationes* » d'Auguste<sup>459</sup>, ces statues du *Forum* d'Auguste font partie de la mise en place, à Rome, de toute une iconographie sur le thème de la victoire et la grandeur de Rome sur les trois continents alors connus.

### *Le Forum de Nerva (Forum Transitorium) et les nationes de l'attique*

Sur l'attique de la colonnade appelée « Colonnacce », du *Forum* de Nerva, également nommé *Forum Transitorium*, se trouve conservé un panneau sur lequel a été longtemps perçue la représentation de la figure de Minerve (PL. LXI - LXII). Cette identification a été effectuée du fait qu'il s'agisse de la divinité protectrice de Domitien, empereur à l'origine de la construction du complexe, que dans cet ensemble architectural se trouve un temple

---

459 Cf. p. 145.



dédié à la divinité et que l'iconographie retrouvée se rapporte à Minerve. Dans un premier temps nous allons étudier l'architecture du complexe avant de traiter les différentes problématiques rencontrées pour le relief.

Le *Forum* de Nerva avait pour fonction de servir de double passage. D'une part il faisait le lien entre le *Forum Romanum*, l'*Argiletum* et le *Subura* et d'autre part entre les différents *Fora* impériaux, tout particulièrement avec entre autres celui d'Auguste et le *Templum Pacis* sur les côtés ouest et est (PL. XIII). Le *Forum* fut construit sur la *Cloaca Maxima* et une partie de l'*Argiletum*.

La *Cloaca Maxima* est un égout qui fut construit, selon la tradition, par Tarquin le Superbe, afin d'assécher la vallée entre les collines qui constituait auparavant un marécage<sup>460</sup>. L'*Argiletum*<sup>461</sup> était un *vicus* de Rome qui conduisait du *Forum* romain au quartier *Subura*, suivant à peu près le parcours de la *Cloaca Maxima*.

Le *Forum* de Nerva communique alors avec tous les *Fora* alors existants : le *Forum* d'Auguste et le *Forum* de César à l'ouest, le *Forum* Républicain au sud et le *Templum Pacis* à l'est. Il existe un passage entre chaque *forum* et celui de Nerva, par l'intermédiaire d'un arc. De part et d'autre du *forum*, fut construite une colonnade. Cette colonnade, nommée « *colonnacce* », forme un portique composé d'avant-corps qui rythment la façade (PL. LXI) comme on le retrouve habituellement dans les édifices construits par l'architecte Rabirius<sup>462</sup>. La colonnade est surmontée d'une architrave sur laquelle figure une frise décorée d'une scène mythique dans sa partie inférieure, d'une corniche et de reliefs qui décorent l'entablement dans la partie supérieure.

---

460 TITE LIVE, *Ab Vrbe Cond.*, I, 38, 6 ; *Ibidem*, I, 56, 2 ; DION CASSIUS, III, 67, 5 ; *Ibidem*, IV, 44, 1 ; STRABON, V, 8 ; PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, XXXVI, 104.

461 Le nom de ce *vicus* est probablement issu du terme *argilla* (l'argile) en raison de la nature du sol. D'autres explications sont données par les auteurs antiques parmi lesquelles celle mythique provenant du nom du roi Argus, selon Virgile qui narre dans ses écrits le roi Évandre faisant visiter la future Rome à Énée. Il indique à l'ancêtre des Romains que c'est en ces lieux que survint la mort de son hôte, Argus. Cf. VIRGILE, *L'Énéide*, VIII, 345 ; VARRON, *De Ling. Lat.*, V, 157 ; SERVIUS, *Ad Aen.*, VIII, 345.

462 Rabirius est l'architecte officiel des Flaviens. Il sera entre autres à l'origine du *Forum Pacis* et de la *Domus* de Domitien sur le Palatin. *LTUR* II, p. 43 – 44.

Dans un premier temps, le relief présent sur l'attique du *Forum* de Nerva était interprété comme étant la figuration de la déesse Minerve. Eve d'Ambra fait partie de ceux qui étaient cette identification en faisant le lien avec le fait que la divinité était considérée comme la déesse protectrice de la dynastie flavienne<sup>463</sup>. Elle y voit donc une sorte de message de la part de Domitien, qui a fait construire le monument, en y intégrant l'exaltation des vertus matronales. Rappelons en effet que Nerva n'a fait qu'apposer son nom sur le temple et sur le *forum* après l'assassinat de son prédécesseur, l'empereur Domitien. C'est le dernier des empereurs flaviens qui fit construire le complexe, d'où le temple et l'iconographie dédiés à Minerve, divinité protectrice des flaviens<sup>464</sup>.

Cette interprétation semblait réaliste par la présence des attributs qui renvoient à la divinité avec le casque, le bouclier, et probablement une lance pour la main manquante (PL. LXII. 1). De plus, sous ce relief court tout le long du portique, une frise sur laquelle est représenté le mythe d'Arachné et de Minerve, ce qui renforce d'autant plus la présence de la déesse.

Après avoir étudié les reliefs des nations du *Sebasteion* d'Aphrodisias, que nous verrons par la suite<sup>465</sup>, j'ai trouvé dans un ouvrage l'illustration du relief dit de « Minerve » du *Forum* de Nerva. En voyant ce panneau, je n'ai pas pu m'empêcher de faire le rapprochement avec le relief représentant le peuple des *Piroustai* sur le *Sebasteion* d'Aphrodisias (PL. LXXVI. 1, LXXVIII). La ressemblance entre les deux représentations est si frappante que l'on pourrait supposer que ce ne soit pas la représentation de Minerve mais celle du peuple des *Piroustai* dans le *Forum* de Nerva. Dans ce cas on pourrait imaginer la présence d'une frise composée de panneaux illustrant divers peuples, comme pour le portique nord d'Aphrodisias.

Rencontrant la mention de Minerve pour qualifier ce relief dans tous les ouvrages consultés, l'hypothèse d'une tradition visant à représenter les nations dans le complexe architectural de

---

463 D'AMBRA 1993, p. 44 ss., 125 - 126.

464 SUÉTONE, *Domitien*, XV, 7 : « *Mineruam, quam superstitiose colebat, somniauit excedere sacrario negantemque ultra se tueri eum posse, quod exarmata esset a Ioue.* » (trad. de M. Cabaret-Dupaty, 1893 : « Domitien rêva qu'une Minerve à laquelle il avait voué un culte superstitieux, quittait son sanctuaire en lui déclarant qu'elle ne pouvait plus le défendre, parce que Jupiter l'avait désarmée. » ). C'est d'ailleurs auprès de la déesse que, d'après Philostate, Domitien demandera de l'aide lors de son assassinat, PHILOSTATE, *Vie d'Apollonius de Tyane*, VIII, 25 : « *ἐκάλει δὲ καὶ τὴν Ἀθηνᾶν ἄρωγόν.* » (trad. de Philippe Remacle : « En même temps il appelait Minerve à son secours. » ).

465 Cf. p. 172 – 192.

Pompée, puis des empereurs romains, fut dans un premier temps abandonnée mais c'était sans espérer lire les écrits de Pierre Gros<sup>466</sup> qui mentionne Hans Wiegartz<sup>467</sup>. Ce dernier fit en effet la même observation que la mienne, à savoir qu'il s'agirait d'une ethnie et non de la divinité Minerve.

En effet, Hans Wiegartz propose de reconnaître à travers le relief, la personnification du peuple des *Piroustai* en comparaison avec le panneau du portique sud du *Sebasteion* d'Aphrodisias. Il base essentiellement son argumentation sur la stricte ressemblance de l'habillement et de l'armement des deux figures.

A l'occasion de nouvelles fouilles archéologiques effectuées en 1999 dans le *forum*, quatre fragments appartenant à un seul et même panneau, ont été mis au jour (PL. LXIII). Parmi ces fragments deux correspondent au fond du panneau dans la partie en haut à droite, et deux accueillent la figuration. Sur les deux fragments figurés, l'un comporte la tête conservée dans sa totalité, à l'exception du menton manquant et de l'érosion du nez, et l'autre est illustré de la partie supérieure droite de la figure. Sur ce dernier morceau on peut y voir l'épaule et le bras droits, le haut du corps de la figure jusqu'au niveau du bassin, avec l'épaule et le bras gauche manquants. La partie inférieure n'a pas été retrouvée. Néanmoins le peu de fragments retrouvés nous permet d'observer que celle-ci était vêtue telle une Amazone, avec un chiton qui semble être court en raison de la position de la ceinture au niveau de la taille, chiton aux manches courtes. Un manteau le recouvre sur une partie. On peut voir qu'il est attaché sur l'épaule droite et retombe sur la partie gauche du corps. La présence du manteau ne permet pas d'observer si le chiton laisse le sein et l'épaule gauches dénudés. Sur son épaule droite et devant son buste se trouve une lanière tenue en bandoulière qui devait probablement maintenir un carquois. Son bras droit est lâché le long de son corps. L'absence de la main ne permet pas de savoir si elle tenait un attribut. La figure a la tête tournée de trois quarts vers sa droite, légèrement baissée.

Au niveau de son cou, à sa gauche, on peut observer un élément circulaire qui peut être apparenté à un bouclier qu'elle tiendrait du bras gauche. Anita Latte fait le lien avec la représentation d'une Amazone dans une frise illustrant une amazonomachie sur le Temple

---

466 GROS 2006, p. 115 - 127.

467 WIEGARTZ 1996, p. 171 - 179.

d'Artémis Leucophryène à Magnésie du Méandre<sup>468</sup>, conservée au Musée du Louvre. A l'exception du bras droit qui est dans un cas surélevé en signe de protection et dans l'autre relâché le long du corps, les éléments conservés sont identiques (position du boulier, cheveux courts, ...).

La découverte de ces fragments soutient l'hypothèse de Hans Wiegartz, à savoir que les panneaux accueillent la représentation de nations, car certaines d'entre elles sont parfois représentées en tenue d'Amazone et sont par la même occasion perçues comme étant des figurations de *prouvinciae pia et fidelis*, pacifiées et soumises par Rome<sup>469</sup>.

En observant un dessin effectué par Antonio da Sangallo il Giovane, reproduisant la partie de la « Colonnacce » avec le panneau en place, Anita Lalle observe que la rapide représentation de la figure du panneau présente sur le dessin, ne correspond pas à la figure présente sur le panneau conservé sur l'attique de la colonnade. Elle suppose donc qu'un autre panneau devait être conservé en élévation lorsque Sangallo a effectué son dessin<sup>470</sup>.

Cette observation ne me semble pas cohérente car sur le dessin la figure du panneau est représentée de façon très schématisée et les traits ne sont pas si différents de la figure longtemps interprétée comme étant Minerve. Anita Lalle pense que la représentation dite de « Minerve » ne peut pas être identifiée comme étant celle du peuple des *Piroustai* comme l'attestent Hans Wiegartz et Pierre Gros en raison de « diverse sono le due figure sia nei particolari delle veste che nel capricapo »<sup>471</sup>. Une divergence qui ne me semble pas aussi flagrante et qui peut s'expliquer par la vision différente existant entre l'artisan de Rome et l'artisanat provincial d'Asie Mineure.

Quoi qu'il en soit, Anita Lalle soutient bien que sur le panneau figure la représentation de Minerve. Pour cela elle se base essentiellement sur les écrits d'Ovide qui la définit comme « *mille dea est operum* »<sup>472</sup>, ce qui explique l'iconographie de la frise qui reprend des moments dans lesquels la divinité intervient. A partir de cela, elle imagine « che potevano

---

468 LALLE 2010, p. 25 ; LIMC I, 1981, n. 104.

469 LIVERANI 1995, p. 219 – 249 ; LALLE 2010, p. 25 ; SAPELLI 1999, p. 7 - 82.

470 LALLE 2010, p. 23.

471 LALLE 2010, p. 25.

472 OVIDE, *Fastes*, III, 833.

essere esplicitati anche nei vari pannelli dell'attico con varie raffigurazioni di Minerva in pose e vesti diversi »<sup>473</sup>. Cette dernière explique la présence des représentations des *Gentes* et *Nationes* dans de telles architectures mais sans pour autant prétendre explicitement que c'est le cas dans le *Forum* de Nerva. Peut-être insinue-t-elle que les différentes Minerve sont représentées en fonction du culte de chacune pour chaque *Gentes* et *Nationes* !

Le nombre d'entrecolonnement est estimé à dix-neuf<sup>474</sup>. A raison d'un panneau entre chaque entrecolonnement, le nombre de ceux-ci devrait être identique. Néanmoins Anita Lalle fait référence à un dessin du XVe siècle d'Étienne de Pérac qui atteste de la présence de pas moins de quarante-quatre, quarante-cinq panneaux.

Si nous avons bien une alternance entre des trophées et des personnifications de *prouvinciae fideles*, comme l'atteste Giorgio Ortonali<sup>475</sup>, dans ce cas le lien est inévitable avec les reliefs des provinces et des trophées d'armes de l'*Hadrianeum*. Aucun relief illustrant des trophées n'a été retrouvé pour le *Forum* de Nerva, cette reconstitution n'est donc qu'hypothétique. Toutefois, si cela s'avérait avec la découverte de l'un de ces reliefs, on pourrait y voir un modèle pour le temple consacré au divin Hadrien, érigé par son successeur.

## **I.2. Les autres exemples de figuration d'ethnies à travers l'Empire sous Auguste et les Julio-Claudiens**

### ***I.2.a. Les ethnies de l'Ara Pacis Augustae (Rome)***

L'*Ara Pacis Augustae*, ou Autel de la Paix, est un *altar* monté sur un *podium*, accessible par des escaliers et entouré d'une enceinte en marbre de 10,5 m de long sur 11,6 m de large, avec une hauteur d'environ 7 m. Sur les côtés est et ouest se trouvent des ouvertures de 3,60 m de côté (PL. XVII, LXIV). Situé sur le Champ de Mars à Rome, dans sa partie nord, il se trouvait à l'ouest de la *Via Flaminia*, avec son entrée principale donnant sur le côté ouest. Il

---

473 LALLE 2010, p. 28.

474 LALLE 2010, p. 25.

475 ORTONALI 2006, p. 295.

faisait partie du complexe augustéen du Champ de Mars composé entre autres de l'« *horologium* » au centre et du Mausolée d'Auguste au nord (PL. XVI).

La construction du monument a été datée du Ier av. J.C., entre 13 av. J.C., date de la mise en œuvre du monument, et 9 av. J.C., date de la consécration de l'autel<sup>476</sup>.

Le monument de l'*Ara Pacis* fut restauré sous Mussolini et inauguré par le « *Duce* » le 23 septembre 1938, pour fêter l'anniversaire d'Auguste 2000 ans auparavant. Cette reconstruction du monument fut établie à partir des fragments qui ont été retrouvés à l'occasion de fouilles archéologiques effectuées en 1903, puis en 1937 - 1938, cette dernière sous la direction de l'archéologue Guiseppe Moretti.

Suite à l'achèvement de la Seconde Guerre Mondiale et à la chute de Benito Mussolini, ceux qui avaient entrepris la reconstruction du monument augustéen à la demande du « *Duce* », dont Guiseppe Moretti, furent oubliés et un grand nombre des fragments retrouvés et non inclus dans la reconstruction tombèrent dans l'oubli. Il faudra attendre les années 80 et le catalogage des fragments retrouvés par Romana De Angelis Bertolotti<sup>477</sup>. Ce sont ainsi 607 fragments, non pris en compte dans la reconstruction des années 30, dont 311 attribués avec certitude à l'*Ara Pacis*, qui furent étudiés. Parmi ces 311 fragments, 124 appartiennent à la frise végétale, 40 sont des ornements de la corniche architectonique, 36 sont illustrés de figures (dont 6 avec une tête laurée et 6 avec des pieds), et 4 fragments de fixation.

Il s'avère que les fragments qui représentent des figures auraient appartenu à une frise dont la position sur le monument n'est pas attribuée avec certitude mais une hypothèse – dont nous allons parler par la suite – semble être la seule plausible à ce jour. Giuseppe Moretti avait conscience que ces fragments devaient appartenir à une ou plusieurs frises présentes sur le podium de l'*altar*, mais à aucun moment il ne tenta une quelconque restitution de leur positionnement sur le monument, pensant que la recherche d'une position précise prendrait trop de temps, ne permettant pas de l'inclure à temps dans la restitution du monument en 1938. Toutefois, un dessin fut effectué par Luperini dans lequel il plaça la frise sur le monument, d'après l'hypothèse de Guiseppe Moretti et Guglielmo Gatti. Il fut publié dans l'ouvrage de Moretti<sup>478</sup> (PL. XVIII. 1). Guglielmo Gatti, collaborateur de Guiseppe Moretti

---

476 Il a été consacré le 30 janvier à l'occasion de l'anniversaire de Livie, épouse d'Auguste.

477 DE ANGELIS BERTOLOTTI 1985, p. 221 – 236, pl. 90 - 95.

478 MORETTI 1948.

dans la reconstruction de l'*Ara Pacis*, a élaboré un dessin dans lequel figure la frise figurée, présente au niveau du *podium* qui soutient l'*altar* central. Quoi qu'il en soit, une seule frise présente sur la corniche du monument est impossible car parmi les fragments certains comportent une épaisseur de 28 cm et d'autres 15 cm. Il s'avère que le *podium* ne peut pas accueillir une frise n'ayant qu'une épaisseur de 15 cm, comme l'indique Guiseppe Moretti<sup>479</sup>. C'est pourquoi l'archéologue émet l'hypothèse de l'appartenance des fragments sur les côtés occidental et oriental de l'*Ara Pacis*.

Dans les années 50, Heinz Kähler reprit l'étude de ce monument et des 16 fragments reproduisant des parties humaines en les classant selon leur proportion et leur hauteur. De ces fragments ressortent deux têtes qui témoignent de l'existence de deux frises aux dimensions différentes de par leur différence de taille (PL. XVIII. 2). En effet, il attribue l'une des têtes à une des frises, la « grande frise », composée de figures hautes d'environ 88 cm (PL. LXV. 1) et l'autre tête à la seconde frise, la « petite frise », avec des figures d'environ 65,2 cm (PL. LXV. 2). La taille des figures de chaque frise est établie à partir des proportions humaines, à raison de la hauteur de la tête des personnages qui représente 1/7ème de celle du corps<sup>480</sup>. La plus petite des deux frises se situerait sur la partie supérieure de l'*altar*, quant à l'autre frise, elle serait positionnée en dessous, au niveau du *podium* (PL. XVIII. 2). Sur les 36 fragments figurés, 10 correspondent aux dimensions de la plus petite frise.

D'autres hypothèses de reconstitution des frises que celle de Heinz Kähler, semblent impossibles comme l'indique Orietta Rossini<sup>481</sup> car d'après la hauteur des frises, seul le *podium* possède la hauteur suffisante pouvant accueillir la « grande frise ».

Alors que Guiseppe Moretti optait pour une « *theoria di figure di divinità stanti* », Heinz Kähler pense que la petite frise était illustrée de la figuration des provinces et de peuples soumis à Rome. Romana De Angelis Bertolotti considère, quant à elle, qu'il s'agit de la représentation d'une amazonomachie. Orietta Rossini pense que l'hypothèse de Heinz

---

479 MORETTI 1948, p. 83 - 88, 189 - 190.

480 KÄHLER 1954, p. 67 - 100.

481 ROSSINI 2006, p. 97.

Kähler est « l'unico apprezzabile tentativo di dar conto, sulla base dei dati disponibili, dei rilievi perduti che certamente ornavano la parte centrale dell'Ara Pacis »<sup>482</sup>.

Faute d'avoir retrouvé une grande partie des fragments constituant la petite frise, il est impossible de reconstituer l'iconographie de celle-ci. Néanmoins, s'il s'agit bien de la représentation de provinces ou d'ethnies, tel que l'indique Heinz Kähler. Il est fort à parier que la figuration de ces peuples devait être identique à celle des nations représentées dans le *Forum* d'Auguste. Il est plus probable qu'il s'agisse d'ethnies et non de provinces car dans aucune représentation allégorique géographique, une province n'est représentée sous Auguste. Lorsqu'il est fait allusion à une province, c'est sous l'aspect de soumise, au même titre que le sont les ethnies.

L'*ara* est un autel, monument qui servait au culte d'une divinité, sur lequel s'effectuaient des offrandes et des sacrifices. Chaque sanctuaire possède son autel, mais il arrive parfois que l'autel ne soit pas relié à un sanctuaire ou à un temple, mais il est tout de même dédié à une personne considérée comme exceptionnelle, l'empereur. Ce sera en effet le cas avec Auguste, qui se fit construire l'*Ara Pacis Augustae* à Rome par le Sénat à la fin du Ier siècle av. J.C. Comme l'indique très bien Gilbert-Charles Picard, « nous savons qu'on a dédié à l'occasion des autels sur l'emplacement où s'étaient déroulés des événements guerriers (...). Distincts des trophées, du point de vue théologique, ils leur sont pourtant étroitement apparentés, puisqu'ils proclament comme eux l'intervention des divinités guerrières ; si leur forme architecturale est différente, leur décor s'inspire nécessairement des mêmes règles de l'art triomphal hellénistique, comme le montre aujourd'hui la frise de Sant'Omobono, débris d'un des édifices triomphaux du Capitole. »<sup>483</sup>.

Parmi les exemples d'autels sur lesquels a pu être intégrée la représentation de l'ethnie sous la forme de captifs, on retrouve l'Autel de Lyon. Cet autel consacré à Rome et à l'Empereur Auguste nous est connu grâce à sa représentation sur des revers de monnaies. On peut y voir la façade de l'enceinte monumentale de l'autel entre deux colonnes nicéphores. En arrière-

---

482 ROSSINI 2006, p. 97.

483 PICARD 1957, p. 214.



plan on peut apercevoir des colonnes et des statues qui devaient probablement représenter les soixante cités des trois Gaules mentionnées par Strabon<sup>484</sup>.

### ***1.2.b. La Basilique du Forum Colonial de Tarragone (Hispania, Tarraconensis)***

Lors de fouilles archéologiques débutées à Tarragone, *Tarraco* antique (PL. XIX), en 1925 par Joan Serra i Vilaró, des vestiges comportant des reliefs ont été mis au jour au niveau de la basilique romaine du *Forum Colonial* (PL. XX, LXIX). Ces bas-reliefs retrouvés, au nombre de six, illustrent pour quatre d'entre eux des figures féminines, une représente un personnage masculin, quant au sixième, aucun élément ne nous permet de savoir s'il accompagnait un homme ou une femme (PL. LXVI - LXVIII).

Eva Maria Koppel voit à travers les différentes figures des représentations masculines<sup>485</sup> contrairement à Paolo Liverani qui mentionne qu'il s'agit de figures féminines à l'exception de la tête masculine qui est aujourd'hui perdue<sup>486</sup>.

La *bipennis* (PL. LXVIII. 1) aurait pu faire partie du même relief que l'un des autres fragments conservés, il en est de même pour la tête qui pourrait être reliée à l'une des deux parties inférieures des corps en tunique courte conservées. Malheureusement aucun élément ne nous permet de faire un quelconque lien entre les différents fragments retrouvés, ou de les dissocier.

Malgré leur forme actuelle irrégulière, en raison de leur mauvais état, les reliefs semblent avoir été taillés dans un bloc rectangulaire.

Pour le fragment que j'ai nommé fragment n°1, seule la tête de la figure est visible sur ce fragment (PL. LXVI. 1 – 3). Aucune coiffe ne permet d'émettre une éventuelle hypothèse sur son identification. Néanmoins, ce portrait affirme bien qu'il s'agit d'une figure féminine et que nous avons affaire, avec une grande certitude, à la représentation d'une ethnie sous la forme de personnification.

---

484 STRABON, *Géographie*, IV, 192 ; *RIC*, I, 31 , 230.

485 KOPPEL 1990, p. 327 – 332.

486 LIVERANI 1990, p. 222 – 223.

Quant au fragment n°2, seuls le bas du chiton et les jambes jusqu'au mi-mollet sont visibles (PL. LXVI. 4 - 5). Néanmoins les habits de la figure composés du chiton court, des *braccae* et d'une cape, avec un bâton, permettent de nous donner quelques indications sur celle-ci. En effet, la cape et ce qui semble être un bâton tenu à la verticale par la figure sur sa droite, se rapportent à l'activité de berger qui est associée à la Phrygie avec la divinité Attis, époux de Cybèle, vêtu en berger et originaire de la Phrygie. De plus, la divinité est également vêtue d'un pantalon sous sa tunique courte. Un relief de Venise représentant Cybèle et Attis reprend le même habillement qu'Attis sur notre fragment, avec le bâton et la cape qui tombe derrière son corps (PL. LXX. 1).

De même que sur les monnaies d'Hadrien comptant parmi la série monétaire sur les provinces romaines, les représentations de *Galatia / Phrygia* sont vêtues d'un chiton court et de *braccae*, et sont coiffées d'un bonnet phrygien pour les deux exemplaires conservés, avec la chlamys (la cape) pour l'une des deux. Dans les deux cas la personnification hadrienne est accompagnée d'un *pedum*, le bâton du berger. Aux yeux des Romains, la figuration de *Phrygia* correspond à celle représentée sur le fragment étudié. Celles de *Dacia* et de *Thracia* sont également vêtues du chiton court, de *braccae* et d'une chlamys, mais elles n'ont pas le *pedum*, élément déterminant sur le fragment qui permet d'identifier *Phrygia*.

En ce qui concerne le fragment n°3, le seul détail dont nous disposons pour cette figure est la tenue vestimentaire composée de la tunique courte laissant les jambes nues (PL. LXVI. 6, LXVII. 1). N'ayant aucune représentation conservée avec un chiton long, il n'est pas possible de savoir si toutes les ethnies étaient représentées avec un chiton court ou si le chiton court était utilisé uniquement pour certaines ethnies.

Si on a la présence des deux cas sur le monument, on peut établir une liste des ethnies étant susceptibles d'être représentées avec un chiton court. Pour cela je me base à nouveau sur les représentations de la série monétaire d'Hadrien. Si le mode de figuration est identique durant l'époque augustéenne et l'époque hadrienne, on peut mettre de côté *Armenia*, *Cappadocia*, *Dacia*, *Macedonia* (dans certains cas), *Mauretania*, *Moesia*, *Noricum*, *Phrygia* et *Thracia*<sup>487</sup>. Pour *Armenia*, *Dacia*, *Noricum*, *Phrygia* et *Thracia*, les personnifications peuvent être écartées car elles portent des *braccae* avec leur tunique courte. Sur certaines

---

487 Cf. Catalogue des monnaies : *ARMENIA* 1 ; *CAPPADOCIA* 1 ; *MACEDONIA* 2 ; *MOESIA* 3 ; *NORICUM* : RIC II, 904 ; *PHRYGIA* 1 et 2 ; *THRACIA* 1.

monnaies de la série des provinces d'Antonin, on retrouve *Armenia*, *Britannia* et *Cappadocia*<sup>488</sup> avec le chiton court mais elles aussi portent des *braccae*, elles sont donc à exclure.

On retiendra donc *Cappadocia*, *Macedonia* (pour certains cas), *Mauretania* et *Moesia* comme pouvant être représentées à travers cette personnification.

Pour le fragment n°4 (PL. LXVII. 2 - 3), on peut supposer que la base présente sous les pieds de la figure accueillait le nom de la nation représentée probablement en peinture puisqu'aucune trace de gravure n'est attestée. Ce relief permet de voir comment était délimité le bloc sur son côté, ainsi que le travail effectué pour mettre la figure en relief avec un fond incurvé dans la partie inférieure.

Seuls les pieds sont conservés, ce qui rend difficile, voir quasi impossible, l'identification de l'ethnie. Néanmoins on peut supposer que certaines devaient être chaussées, ce qui les écarte du fragment. Pour cela je me base toujours sur les figurations de la série monétaire des provinces d'Hadrien en supposant toujours que le lien iconographique puisse être fait, mais il ne s'agit que de faits incertains. Toutefois il est intéressant de voir quelles pourraient être les ethnies représentées par la suite chaussées, en tant que province afin d'en avoir une idée. Ainsi *Cappadocia* porte des bottes de chasse.

Le fragment n°5 illustre une *bipennis* (PL. LXVIII. 1). Comme l'indique Edmond Saglio dans son article consacré à la *bipennis* : « Comme arme on ne la voit pas ordinairement dans les mains des Grecs, mais dans celles des Barbares, qu'elle fait souvent reconnaître : c'est une de celles que portent les Amazones, les Scythes, etc. (...) C'est l'arme que saisit le roi thrace Lycurgue, dans son ivresse furieuse, soit que, dans ses mains, l'arme barbare indique la nationalité, soit qu'il faille la considérer comme l'attribut du culte étranger »<sup>489</sup>. Le rapprochement avec les Scythes et les Thraces peut donc être effectué, tout particulièrement avec les seconds. De plus on retrouve la double hache sur le revers d'une monnaie thrace frappée vers 297 – 281 av. J.C. avec l'effigie et le nom de Lysimaque au droit<sup>490</sup>. Mais cette monnaie n'est pas un cas isolé car avant Lysimaque, les rois qui l'ont précédé ont représenté

---

488 *ARMENIA* 2 ; *BRITANNIA* : RIC III, 580 ; et *CAPPADOCIA* 2.

489 DAREMBERG – SAGLIO 1969, p. 711 – 712.

490 THOMPSON 1968, p. 163 – 182.

la *bipennis* sur le revers de leur monnaie. C'est le cas de Medocus vers 400 av. J.C.<sup>491</sup> (PL. LXX. 2), d'Amatokos Ier en 389 - 380 av. J.C.<sup>492</sup> (PL. LXX. 3), de Teres II vers 350 av. J.C.<sup>493</sup> (PL. LXX. 4), ou encore de rois non indiqués sur les monnaies<sup>494</sup>. L'origine de cet emblème dans la royauté thrace provient du roi mythologique thrace Lycurgue, mentionné plus haut par Edmond Saglio, roi qui tenta d'interdire le culte de Dionysos<sup>495</sup>. La bipenne, utilisée dans sa folie pour mutiler ses enfants, deviendra donc une arme de tradition thrace.

Quant aux Scythes, ils sont liés avec la *bipennis* à travers les Amazones, peuple de femmes guerrières d'origines scythe et sarmate qui fut de tout temps considéré comme barbare aux yeux des Grecs<sup>496</sup>. On retrouve une Amazone combattant un Grec avec une bipenne sur une plaque en argent du IIe siècle av. J.C. découverte en Moldavie. Ainsi la bipenne peut également être rattachée à une personnification scythe.

Aux yeux des Romains la bipenne symbolise plusieurs peuples ou provinces comme l'attestent les reliefs des provinces de l'*Hadrianeum* sur lesquels pas moins de deux figures féminines sont représentées avec l'arme<sup>497</sup> (PL. CVI, CVIII).

Sur le fragment n°6 (PL. LXVIII. 2), rien ne permet d'identifier le personnage. Le fait qu'il s'agisse probablement de la seule figure masculine retrouvée parmi les fragments laisse une question en suspens. S'agit-il également de la représentation d'ethnies ? Y avait-il à la fois des hommes et des femmes pour les représenter ? Ou s'agit-il d'un cas isolé ? Malheureusement trop peu d'éléments pouvant permettre une réponse, sont en notre possession.

Dans un premier temps les reliefs sont attribués par Joan Serra i Vilaró à un temple, plus précisément servant de décoration à un fronton qui, selon lui, se situait dans la partie

---

491 MOUSHMOV 1912, 5691.

492 *Ibidem*, 5708, 5710, 5713 – 5714.

493 *Ibidem*, 5722 - 5723.

494 *Ibidem*, 5780.

495 OVIDE, *Métamorphoses*, IV, 22 : « *Pentheas tu, uenerande, bipenniferumque Lycurgum sacrilegos mactas, »*.

496 Cf. p. 96 ss.

497 Cf. Reliefs de l'*Hadrianeum* reliefs 7 et 9 : Fiche 1 et p. 272, 274.

supérieure de la colonnade du temple en question<sup>498</sup>. Mais comme l'indique Eva Maria Koppel<sup>499</sup>, « Evidentemente esta teoría debe ser deshechada. No obstante, tanto por el formato como por las dimensiones de los bloques es seguro que no se trata de placas de recubrimiento de algún monumento, sino de sillares pertenecientes a un contexto arquitectónico ». Elle les associe volontiers à un éventuel arc honorifique en effectuant un parallèle avec les arcs honorifiques du sud de la Gaule (Carpentras, Saint-Rémy-de-Provence et Orange) du point de vue formel et en raison de l'iconographie<sup>500</sup>. En effet, sur l'Arc de Carpentras on retrouve également une figure vêtue d'une tunique courte et de *braccae*, ainsi qu'une *bipennis*, comme pour les blocs n°2 et 6 de la Basilique de Tarragone. Ricardo Mar et Joaquín Ruiz de Arbulo confirment qu'il s'agit bien d'une basilique avec leur étude sur le monument dans une nouvelle interprétation du *Forum « Bajo »* de Tarragone<sup>501</sup>. Les locaux annexes de chaque côté du monument (PL. LXIX) ont été dans un premier temps interprétés comme étant des *tabernae*, comme on en retrouve le long de la *Basilica Aemilia* du *Forum* romain de Rome. Quant à la salle annexe présente sur la façade nord-est, elle a été interprétée comme étant un *aedes augusti* ayant servi de tribunal<sup>502</sup>, après avoir été vue par Joan Serra i Vilaró comme la possible Curie du *Forum* de Tarragone<sup>503</sup>. La présence d'*aedes augusti* est également attestée dans les basiliques de *Bagacum Nervorium* (Bavay) en Gaule Belgique, Tipasa et Sabratha en Afrique Proconsulaire. La basilique a connu deux phases de construction, ou plutôt une de construction et une de restauration, au cours de son histoire. La première est lors de sa construction sous Auguste. On reconnaît cette phase au pavement qui correspond au même niveau que celui de la grande place du *forum* qui se situe à l'est de la basilique. La seconde phase se caractérise par un pavement qui est surélevé par rapport au premier et au reste du *forum*. Elle sera détruite peu après 360 ap. J.C. par un incendie, probablement suite à l'incursion barbare qu'a connue la cité.

---

498 SERRA i VILARÓ 1932, p. 63, fig. 12 - 13.

499 KOPPEL 1990, p. 329.

500 *Ibidem*, n. 15 p. 330.

501 MAR - RUIZ de ARBULO 1987, p. 31 – 44.

502 MAR - RUIZ de ARBULO 1990, p. 155 – 157.

503 SERRA i VILARÓ 1932, p. 49 – 54, 66 – 67.

Eva Maria Koppel considère que l'espace oriental du *forum* occupé par la basilique l'était par des effigies des empereurs romains en raison du nombre de portraits de ceux-ci retrouvés dans le secteur<sup>504</sup>, on aurait ainsi affaire à une sorte de galerie impériale.

Les reliefs représentant les figurations d'ethnies, ayant été retrouvés dans les ruines de la basilique du *Forum Colonial*, forment un lien évident entre l'architecture et les reliefs. De plus, en examinant le relief sur lequel sont conservés les pieds, on peut observer qu'ils reposent sur une sorte de socle, comme celui d'une statue, comme dans les reliefs du *Sebasteion* d'Aphrodisias.

Grâce à de la céramique qui a été retrouvée dans les décombres de la basilique, le monument a pu être daté de l'époque augustéenne. De plus, les chapiteaux de l'édifice sont d'ordre corinthien, ce qui correspond à la tradition julio-claudienne<sup>505</sup>.

L'iconographie d'ethnies, dans ce cas vaincue, sert de propagande pour justifier le pouvoir d'Auguste en illustrant l'expansion de l'Empire et les victoires de l'Empereur. Sous Auguste, date à laquelle fut construite la basilique, il est courant de retrouver ce type d'iconographie. A Rome les ethnies décorent le *Forum* d'Auguste ainsi que les monuments triomphaux. En province le modèle sera repris avec la volonté de véhiculer dans l'Empire ce qui se fait à Rome. C'est le cas du *Sebasteion* d'Aphrodisias ou encore du Théâtre de Cordoue<sup>506</sup>.

Sous Auguste, lors de la réforme des provinces effectuée en 27 av. J.C., l'Hispanie passe de deux à trois provinces. Ainsi l'*Hispania Citerior* et l'*Hispania Ulterior* deviennent la Lusitanie, la Tarragonaise et la Bétique. Taragonne sera alors la capitale de la Tarragonaise, donnant ainsi son nom. Dès lors la cité prendra une plus grande importance et verra son architecture se multiplier sous Auguste<sup>507</sup>.

Pour l'ensemble des reliefs, on a affaire à un art provincial bien loin de l'art classique qui prône la beauté idéale. Le mode de représentation est bien différent des reliefs du Théâtre

---

504 KOPPEL 1985, 849 - 851.

505 RECASSENS 1979, 1, n° 23 – 24, qui date les chapiteaux de la basilique du Ier siècle ap. J.C.

506 S'il s'avère bien que nous ayons affaire à des représentations d'*ethnie* ou de provinces.

507 Comme le théâtre romain et l'aqueduc de la cité.

de Cordoue, également en Hispanie, ou encore ceux du *Sebasteion* d'Aphrodisias qui représentent également des ethnies. Les reliefs ont probablement été élaborés par des artisans locaux qui n'avaient que leur savoir-faire provincial. Cela peut s'expliquer par une volonté ou une impossibilité de dépenser de grandes fortunes, ce qui coïncide avec le choix de la pierre locale comme support, peu coûteuse car moins noble qu'une pierre moins friable et très peu de frais de transport en raison de sa proximité. A partir de ces divers éléments on peut penser que le commanditaire du monument et des reliefs<sup>508</sup> ne devait pas avoir une fortune considérable, auquel cas il aurait probablement privilégié une décoration en marbre avec une plus grande finesse.

Il est étonnant de retrouver un contraste entre les reliefs du monument et les sculptures des empereurs qui se trouvaient à l'intérieur. Aurait-on affaire à des reliefs qui auraient appartenu à une annexe de la basilique ajoutée au monument par un autre mécène ?

Le seul moyen de connaître le commanditaire de la basilique serait de retrouver l'inscription sur laquelle figurerait son nom, mais à ce jour la dédicace du monument n'a pas été retrouvée.

### ***1.2.c. Le Sebasteion d'Aphrodisias ou la mise en avant des empereurs Julio-Claudiens vainqueurs des nations***

Le *Sebasteion* d'Aphrodisias est un ensemble architectural situé à l'est de la cité (PL. XXI) qui se compose d'un *propylon*, d'un double portique et d'un temple dédié à Aphrodite, aux empereurs divinisés, à l'empereur Claude et au Peuple<sup>509</sup> (PL. XXII – XXIII). Le fait que chaque portique soit financé par deux familles différentes avec le portique nord érigé avec le *propylon* par l'une d'entre elles et le portique sud avec le temple par l'autre, montre bien que les deux monuments adjacents étaient étroitement liés avec les portiques.

Le *propylon* se situe à l'ouest des portiques et forme une sorte d'entrée monumentale ajourée qui permettait d'accéder au complexe du *Sebasteion* (PL. XXIII. 1). En arrivant en face de

---

508 S'il s'agit du même car on pourrait avoir un financeur pour le bâtiment et un autre qui aurait entrepris la décoration.

509 D'après l'inscription retrouvée au portique sud ; REYNOLDS 1981, p. 317 - 318.

ce bâtiment, on pouvait apercevoir l'ensemble des portiques de chaque côté, et l'entrée du temple en face, à l'extrémité des deux portiques (PL. XXIII. 2). Au sol il se composait de trois escaliers qui permettaient de monter à la voie qui séparait les portiques. Entre et autour de ces escaliers figuraient des bases qui soutenaient la structure composée d'un premier étage de colonnes d'ordre ionique avec un entablement. Celui-ci était surmonté d'un second étage avec des colonnes d'ordre corinthien, lesquelles soutenaient un entablement avec un fronton dans le centre de l'architecture. L'ensemble était occupé par des statues et une dédicace précisant que le *propylon* et ses statues étaient dédiés à « Aphrodite, aux Empereurs divinisés et au Peuple ». Cette dédicace n'est autre que celle qui indique que ce sont les frères Ménandre et Eusèbe qui furent à l'origine de la construction du *propylon* et du portique nord. Une autre dédicace fait référence à la restauration des monuments suite au tremblement de terre survenu au Ier siècle. La majorité des statues représentait les empereurs et leur famille. Au centre se trouvait une statue d'Énée avec Aphrodite, faisant référence au lien qui l'unissait aux empereurs julio-claudiens, comme nous l'atteste une inscription présente sur une base<sup>510</sup>. Il est certain que les statues présentes sur le *propylon* avaient la même thématique que les reliefs figurant sur l'ensemble des deux portiques puisque sur le portique sud se trouvait un panneau avec Énée fuyant Troie accompagné d'Aphrodite.

Avec sa façade hexastyle, le temple surplombait la voie entourée des deux portiques. Il se trouvait sur un haut *podium* avec une large plate-forme à l'avant. Le temple était dédié à Aphrodite, Auguste, Tibère et Livie, on ne peut donc que supposer que dans la *cella* se trouvaient les statues de chacun d'entre eux.

En ce qui concerne l'ensemble architectural du complexe, il n'est pas sans nous rappeler celui des *fora* impériaux romains, tout particulièrement celui d'Auguste. Si on compare les deux complexes, on s'aperçoit que tous les deux comportent une entrée qui mène à un espace ouvert flanqué de deux portiques, espace menant à son extrémité à un temple (PL. XIV, XXII). Il en est de même pour le *Forum* de Jules César qui plus est était dédié à *Venus*

---

510 L'inscription est la suivante : « ΑΦΡΟΔΙΤΕΝΝ ΠΡΟΜΕΤΟΡΑ ΤΟΝ ΘΕΟΝ ΣΕΒΑΣΤΟΝ »  
(traduction de Roland Smith : Aphrodite aïeule des divins Augustes).



*Genetrix*. La seule différence est que dans les *fora*, les portiques ne comportaient que deux niveaux, soit un de moins que les portiques du *Sebasteion*.

Le sanctuaire était dédié à Aphrodite, à un empereur ou une impératrice divinisé(e), probablement Livia selon Roland Smith, à l'empereur Claude et à *Demos* (au peuple).

La présence de reliefs à l'effigie de Néron (PL. LXXXII. 1) et d'inscriptions martelées (PL. LXXXII. 2) nous font part de la présence de celui-ci en tant qu'empereur. C'est pourquoi la construction des portiques est attestée jusqu'à son principat. Néanmoins, l'inscription de dédicace du monument indique qu'il est dédié à Aphrodite, aux empereurs divinisés, à l'empereur Claude et au Peuple<sup>511</sup> :

1ere ligne : « ἈΦΡΟΔΙΤΗ (étoile)<sup>512</sup> ΘΕ[.] Ι ΣΕΒΑΣΤ[.] 3-4.. Τιβερ]ΙΩΙ ΚΛΑΥΔΙΩΙ  
Κ[αί]ΣΑΡΙ (étoile) ΤΩΙ ΔΗΜΩΙ (dauphin) | ΤΙΒΕΡΙΟΣ ΚΛΑΥΔΙΟΣ ΔΙΟΓΕΝΥΣ  
ΦΙΛΟΠΟΛΙΤΗΣ | Α ΕΠΗΝΓΕΙΛΑΤΟ | ».

2eme ligne : « vac. ΔΙΟΓΕΝΥΣ Ο ΠΑΤΗ[Ρ Α]ΥΤΟΥ ΚΑΙ ΑΤΤΑΛΛΙΣ v. |ΚΑΙ ΥΠΕΡ  
ΑΤΤΑΛ|ΟΥ ΤΟΥ ΘΕΙΟΥ ΤΟ ΚΑ| Θ' ΕΑΥΤΟΝ ΜΕΡΟΣ v. ΑΠΟΚΑ| [Θ]ΕΣΣΤΗΣΕΝ|  
vac. ». <sup>513</sup>

Sur le portique nord figurait l'inscription suivante<sup>514</sup> :

« ἈΦΡΟΔΕΙΤΗ - ΘΕΙΣ ΣΕ|ΒΑΣΤΟΙΣ – Τ[ὠιδήμωι .. ? .. Ἀτταλῖς ? Μενεκράτους  
τ]ΟΥ ἌΝΔΡΩ[νοῦ ἌΠΦΙΟ] v ? ... »

Le fait que le complexe soit consacré à Claude non divinisé permet de savoir que la mise en place de l'inscription a été faite lors de son principat (41 - 54 ap. J.C.).

Les inscriptions et les effigies de Néron ne peuvent donc avoir été ajoutées que par la suite. Une inscription nous fait part de la restauration des portiques, suite au tremblement de terre

---

511 D'après l'inscription retrouvée au portique sud ; REYNOLDS 1981, p. 317 – 318 ; *Iaph2007* 9. 25.

512 L'indication (étoile) ou (dauphin) indique la présence de petites étoiles et d'un dauphin qui marquent les arrêts dans l'inscription.

513 Traduction : « A Aphrodite, au dieu Auguste [ ... ], à Tibère Claude César et au peuple. Tiberius Claudius Diogènes, philopolitès, a fait ériger une partie (du bâtiment), comme l'avait promis Diogènes, son père, Attalis, et également au nom de son oncle Attalos et en son propre nom ».

514 L'attribution de l'inscription au portique nord n'est pas certaine mais elle semble logique vis-à-vis de l'autre inscription qui elle, appartient bien au portique sud.

survenu à cette période, pendant son principat, ainsi, les mentions de Néron ont dû être ajoutées à cette occasion<sup>515</sup>.

La restauration ne peut pas être postérieure à Néron car les têtes de l'empereur ont été volontairement endommagées et les inscriptions mentionnant son nom martelées. La restauration a donc eu lieu avant la *damnatio memoriae* de Néron<sup>516</sup>.

La construction du sanctuaire fut entreprise par deux familles d'Aphrodisias. Nous en avons connaissance grâce aux inscriptions, précédemment indiquées, présentes sur le site. Elles nous apprennent que le *propylon* et le portique nord furent dédiés par deux frères, Ménandre et Eusèbes, ainsi que la femme de ce dernier, Apphias. Suite à un tremblement de terre, Apphias<sup>517</sup> restaura les structures avec sa fille, Tata, et ses deux petits-fils, Ménandre et Eusèbes<sup>518</sup>. Quant au temple et au portique sud, des inscriptions nous apprennent que ces constructions furent le projet de deux autres frères, Diogènes et Attalus, ou de Diogènes avec l'épouse d'Attalus, Attalis Apphion, Attalus étant probablement mort lors du début de la construction des édifices<sup>519</sup>. Par ses inscriptions on apprend également que c'est le fils de Diogènes, Tiberius Claudius Diogènes, qui s'occupa de la restauration.

L'hypothèse la plus probable, et même certaine à ce jour, est que la construction du *Sebasteion*, celle du *Propylon* et celle du temple, furent entreprises sous Tibère, mais suite à un tremblement de terre elles furent interrompues pour reprendre sous Claude et terminées sous Néron.

---

515 On sait par Ammien Marcellin que la région est sujette aux tremblements de terre, tout particulièrement à l'occasion de celui de 358 puis dans les années 360, AMMIEN MARCELLIN, *Histoire de Rome*, XVII, 7, 1-8. En ce qui concerne le tremblement de terre qui eut lieu au Ier siècle ap. J.C., et qui donna lieu aux restaurations entreprises sur le *Sebasteion*, seule l'inscription nous en fait part.

516 Néron fut victime de la *damnatio memoriae* de fait, mais pas de droit, cf. SUÉTONE, *Néron*, XLIX, 2.

517 Il ne s'agit pas de l'épouse d'Eusebes précédemment indiquée.

518 On ne saurait dater cette restauration, mais comme l'indique Roland Smith, « the original brothers had obviously died », SMITH 1987, p. 90.

519 SMITH 1987, p. 90.

On sait grâce à une inscription, que Diogènes était prêtre du culte d'Aphrodite car celle-ci indique qu'il porte le titre de « prêtre d'Aphrodite et de la Sûreté des Augustes divins »<sup>520</sup>, il est donc chargé, par la même occasion, du culte impérial. Comme nous l'indique l'inscription présente sur le portique sud du *Sebasteion*, le portique fut entrepris par Diogènes, mais ce fut son fils Tiberius Claudius Diogènes qui l'acheva. On peut donc en conclure que le grand prêtre d'Aphrodite ne vit pas la fin de la construction et mourut avant celle-ci.

Pour Ménandre et Eusèbes, nous n'avons aucune indication. Néanmoins, nous savons que le père de Diogènes fut un certain Menandros d'après les inscriptions retrouvées et précédemment indiquées. Il se pourrait donc qu'il y ait un lien de parenté entre Ménandre et Eusèbes avec Diogènes, mais il ne s'agit là que d'une simple hypothèse qui ne peut être confirmée.

Plusieurs éléments nous permettent de savoir ce que représentaient les panneaux du portique nord. Tout d'abord nous allons traiter les inscriptions qui nous permettent à coup sûr d'en connaître le contenu iconographique.

Au total 16 bases qui comportent une inscription ont été retrouvées, parmi elles deux types d'allégories, les ethnies et les éléments (PL. LXXII - LXXV).

Pour les ethnies il existe deux sortes d'inscriptions. Il y a les noms de peuples, les ethnies proprement dites qui sont composées du terme ΕΘΝΟΥΣ suivi du nom du peuple dont il est question au génitif (PL. LXXII – LXXV. 1). Pour les autres, au nombre de trois, il n'est inscrit que le nom de l'île au nominatif (PL. LXXV. 2 - 4). Les éléments sont inscrits également au nominatif.

---

520 *Iaph2007* 15. 261 1. 4 - 11 – *CIG* 2778 : « ἱερέα {γε}νόμενον θεῶν Ἀφροδείτης καὶ θεῶν Σεβαστῶν Ἀμε|ρμνίας, γυμνασιάρχῆσαντα καὶ στεφανηφορήσαντα καὶ ἰ|ερα|ε|ύσαντα τῶν Σεβασ|τῶν ὑπερβαλλούσαις φιλοδοξίαις καὶ |πανδήμοις ἐστίασ|ε|σιν, καὶ τὰς ἀρχὰς τε|λέσαντα φιλωδόξως καὶ τὰ λοιπὰ ε|ύ|σεβ|ῶ|ς ». (trad. de Robert 1966 « Qui a été prêtre de la déesse Aphrodite et de la Sécurité des dieux Augustes, gymnasiarque, stéphanéphore ; il a été prêtre des Augustes avec une libéralité exceptionnelle et a offert des repas publics à tout le peuple ; il a accompli les autres magistratures avec dévouement et les autres (prêtrises) avec piété »).

On ne sait pas exactement combien de reliefs représentaient les ethnies sur les 100 présents sur le portique nord (PL. LXXVI – LXXVII). Ces panneaux sont conservés au Musée d'Aphrodisias (PL. LXXIX. 2).

Parmi les reliefs retrouvés, seule l'inscription de l'ethnie des *Piroustae* (PL. LXXIV. 4, LXXVIII) et une figure féminine semblent se relier l'une à l'autre. Les *Piroustae* sont représentés sous la forme d'une femme casquée et armée d'un bouclier (PL. LXXVI. 1). En la voyant, le rapprochement avec une représentation de la déesse Athéna est inévitable, ce qui peut indiquer que l'artiste qui a réalisé ce relief ne devait rien savoir des caractéristiques de ce peuple et a donc pris un modèle grec pour en faire la figuration. Pour cette ethnie, le doute est impossible puisque le relief avec la figure féminine comporte le nom du peuple. Roland Smith y voit la marque de tâcherons afin qu'ils n'associent pas la mauvaise base à la mauvaise « statue » représentée sur la partie supérieure<sup>521</sup>. Cela indique donc que les figurations féminines ne représentaient pas avec évidence les ethnies illustrées, mais cela peut s'expliquer par le fait que nous nous situons en Asie et que les peuples alpins sont totalement étrangers aux habitants d'Aphrodisias. D'ailleurs, la présence de ces peuples illustrant les confins de l'Empire marque le côté exotique et renforce l'idée qu'Auguste était le « maître du monde sur terre et sur mer ».

A partir d'éléments iconographiques, certains liens peuvent être effectués, et ainsi permettre quelques hypothèses sur d'éventuels rattachements entre les diverses parties composant le panneau, mais dans certains cas la signification d'un attribut peut être multiple. Ainsi, un relief représente une figure féminine accompagnée d'un petit taureau (PL. LXXVI. 2). Le lien peut être effectué avec le taureau de Cnossos, terrassé par Héraclès, on aurait donc la présence de la Crète. Pourtant, d'après l'iconographie de la figure, il pourrait s'agir de la Dacie de par sa coiffure et la position de ses bras croisés et un sein dénudé. Tous ces éléments laissent percevoir une attitude de soumission comme l'indique Roland Smith, et la Crète est loin de faire partie des territoires les plus soumis à Rome car elle compose une province avec la Cyrénaïque. De plus, à proximité de la figuration a été découverte une base sur laquelle figure l'inscription ΕΘΝΟΥΣ ΔΑΚΩΝ (PL. LXXIII. 3), ce qui amplifie

---

521 SMITH 1989, p. 58.

l'appartenance de cette personnification au peuple de Dacie. Au musée d'Aphrodisias, consacré aux vestiges issus du sanctuaire, la base sur laquelle figure l'inscription ΕΘΝΟΥΣ ΔΑΚΩΝ est associée à la figure féminine accompagnée d'un taureau. La coupure haute de la base et la partie basse de la figuration semblent correspondre.

Pour ce qui est du mode de représentation des différents peuples, on remarque qu'il existe une variante qui met en avant le caractère plus ou moins de provincialisation. Certaines figurations sont dans une attitude qui semble captive, tandis que d'autres semblent totalement romanisées. Il y a la volonté, de la part de l'artisan, de représenter les peuples de façon plus ou moins civilisée.

Un des reliefs illustre une figure féminine à la façon hellénistique dont le modèle est probablement issu d'une statue de Thasos (PL. LXXVI. 3). Roland Smith l'assimile sans grande certitude à l'allégorie de la Sicile en raison de l'iconographie de type hellénistique qu'il associe à une des trois îles et de par la proximité du panneau avec la base qui comporte l'inscription ΣΙΚΕΛΙΑ (PL. LXXV. 4).

Bien qu'aucune inscription n'en fasse mention, il se pourrait qu'un des panneaux illustrant les ethnies ait représenté le peuple éthiopien. Cette certitude de la part de Roland Smith est due à la présence d'une base de statue, dont l'inscription a été cassée et perdue, sur laquelle figure un masque à la coiffure africaine exceptionnelle, composée de tresses et dont les traits du visage sont négroïdes. Roland Smith le rattache à l'*ethnos* de l'Éthiopie en raison de cette caractéristique physique du peuple<sup>522</sup>.

Huit bases ont été retrouvées avec l'inscription et le décor composé d'un masque. Rien ne permet de faire le lien entre le nom de l'ethnie et le masque, de plus aucun élément iconographique présent ne permet une attribution à un quelconque peuple. C'est pourquoi il est impossible de faire un éventuel lien entre des bases avec uniquement le masque et des inscriptions isolées. Il serait donc étonnant que le masque que Roland Smith assimile au

---

522 A cela R. Smith explique la présence éventuelle de l'*ethnos* d'Éthiopie. SMITH 1988, p. 55. Si les *ethnie* représentées illustrent bien les peuples vaincus par Auguste, l'Éthiopie en fait partie comme en témoigne Auguste dans son testament. AUGUSTE, *Res Gestae Divi Augusti*, 26.

peuple éthiopien, le soit réellement. S'il représentait bien l'Éthiopie, il s'agirait du seul cas conservé pouvant être relié de façon claire à un peuple. Toutefois le doute persiste car Auguste vainquit bien les Éthiopiens entre 24 et 22 av. J.C.<sup>523</sup>. Pour les autres panneaux, seul le recollement entre deux fragments qui s'emboîtent permet de les unir avec certitude les uns aux autres.

Il est plus probable que les ethnies étaient positionnées dans le portique en fonction de leur localisation géographique. En effet, les peuples situés dans l'ouest de l'Empire romain ont leur représentation qui a été retrouvée dans la partie ouest du portique. Il en est de même pour les peuples de la partie est de l'Empire, ou à l'est de l'Empire, découverts dans la partie est du portique (PL. XXV). Ainsi, les inscriptions des quatre peuples de l'Illyrie et du mi-Danube ont été retrouvées à l'ouest du portique, tandis que celles du Bosphore, des Juifs, des Besses et des Daces ont été découvertes à l'est du portique avec celles des trois îles Sicile, Crète et Chypre. La Sicile se trouvant géographiquement à l'ouest de l'Empire, il se pourrait que les îles aient été volontairement représentées à part, à l'extrême est du portique, afin de symboliser leur positionnement au sein de la Mer Méditerranée, mer qui constitue le centre de l'Empire romain. L'idée d'une organisation des ethnies sur le portique en fonction de leur emplacement géographique dans l'Empire n'est donc pas à exclure.

Tous les peuples présents ne présentent pas le même statut. En effet, l'Égypte et la Judée deviennent des provinces romaines sous Auguste, alors que la Sicile elle l'est déjà depuis le IIIe siècle av. J.C. Quant à certains peuples, ils font partie de provinces romaines, tel est le cas des *Iapodes* pour l'*Illyricum*<sup>524</sup>, les *Callaeci* pour l'Hispanie Tarraconaise, les *Dardani* pour la Mésie et les *Piroustae*, avec les *Andizeti* pour la Pannonie<sup>525</sup>. Il en est de même pour la Crète et Chypre qui constituent une partie de province avec la Cyrénaïque pour la première et la Cilicie pour la seconde.

Pour les autres peuples, ils ne sont pas encore incorporés dans l'Empire romain ou ne le seront jamais. Ainsi les *Rhaeti* et les *Trumpilini* font partie du territoire ne devenant une province romaine que suite à la mort d'Auguste en 15 ap. J.C. Il en est de même pour les

---

523 AUGUSTE, *Res Gestae Divi Augusti*, 27, 3 ; DION CASSIUS, LIV, 4, 5.

524 La province créée en 9 av. J.C. sera divisée entre la Pannonie et la Dalmatie en 10 ap. J.C.

525 Province créée en 10 ap. J.C.

*Bessi*, peuple de Thrace, territoire qui deviendra province romaine en 46 ap. J.C., l'Arabie qui prendra le statut de province en 105 et la Dacie en 107. Quant aux *Bosphori*, ils ne seront jamais inclus dans l'Empire.

Tout d'abord, en représentant l'ethnie, il y a une volonté de figurer la division naturelle de la frontière et de ses alentours. Elle se dissocie de la province et de la cité qui elles, représentent le côté administratif de l'Empire romain.

Joyce Reynolds voit à travers les représentations d'ethnies les figurations géographiques des victoires d'Auguste<sup>526</sup>. Mais comme l'indique Roland Smith la Crète et Chypre ne font pas partie des victoires augustéennes<sup>527</sup>. Selon moi, il faut tout de même considérer les deux îles comme étant des victoires du premier empereur dans la mesure où Antoine, lorsqu'il avait autorité sur l'Orient romain pendant le *triumvirat*, avait distribué les îles à sa femme Cléopâtre VII, et à leurs enfants. Ainsi l'empereur leur redonne leur indépendance vis-à-vis de Rome, suite à la victoire d'*Actium* sur Antoine et Cléopâtre, en les réintégrant à l'Empire pendant son *principat*. Il peut donc être fait allusion à des victoires, sans en être réellement, car les territoires redeviennent romains.

Bon nombre des peuples représentés illustrent en effet, des peuples qui ont été vaincus par Auguste. Ainsi les *Iapodes* furent conquis par Octavien lors de son *triumvirat* en 36 - 35 av. J.C., les *Dardani* en 29 av. J.C. En tant qu'empereur Auguste vainquit les *Callaeci* à la moitié des années 20 av. J.C., les Arabes en 25 av. J.C., les *Rhaeti* en 15 av. J.C., le Bosphore en 14 av. J.C., les Besses à plusieurs reprises en 35, 29 et 11 av. J.C., les *Andizeti* et les *Piroustae* de 13 à 9 av. J.C. puis de 6 à 8 ap. J.C., les *Trumpilini* de 7 à 6 av. J.C. et les Daces de 1 av. J.C. à 4 ap. J.C.<sup>528</sup>.

Il n'y a donc pas la volonté de représenter des peuples romanisés. Ce mode de représentation n'est pas innovant comme on a pu l'observer précédemment avec le cas des *quattuordecim nationes* de Coponius au Théâtre de Pompée<sup>529</sup>. On ne peut que supposer qu'il y ait une volonté de représenter les peuples au moment de leur conquête ou de leur reconquête, juste

---

526 REYNOLDS 1986, p. 115 - 116.

527 SMITH 1990, p. 92.

528 AUGUSTE, *Res Gestae Divi Augusti*, 26 - 27 ; DION CASSIUS, LI, 23 ; *Ibidem*, LIV, 22 - 24.

529 Cf. p. 129 - 145.

avant leur incorporation dans l'Empire romain pour ceux qui s'y sont vus intégrés. Le terme EΘNOΥΣ utilisé devant chaque peuple, sauf pour les trois îles, indique bien qu'il est fait directement référence aux peuples. La période augustéenne est riche en conquêtes comme nous en témoigne le testament d'Auguste<sup>530</sup>, quelques sources d'auteurs antiques<sup>531</sup> et les trophées érigés à travers l'Empire<sup>532</sup>. Le lien avec la volonté d'illustrer, à travers des peuples figurés sous la forme d'allégories, une liste des peuples vaincus par Auguste est inévitable. Néanmoins tous les peuples conquis ne pouvaient pas être présents sur le portique nord du *Sebasteion*. Roland Smith parle de 50 entrecolonnements. A raison de deux étages occupés par des panneaux, cela représenterait 100 reliefs, mais tous ne figurent pas des ethnies. Sachant que sur l'inscription de la Turbie se trouvent 45 noms de tribus dont un seul est

530 AUGUSTE, *Res Gestae Divi Augusti*, 25 - 33.

531 PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, III, 136.

532 Le Trophée de Saint-Bertrand-de-Comminges dans les Pyrénées, cf. BOUBE 1996. Le Trophée de la Turbie (ou Trophée des Alpes) dans les Alpes, cf. FORMIGE 1949 ; BINNINGER 2009. Ce dernier trophée indique dans la liste des peuples alpins conquis celui des Trumpilini, présents sur le *Sebasteion*. Selon Pline l'Ancien l'inscription est la suivante : « IMP · CAESARI DIVI FILIO AVG · PONT · MAX · IMP · XIII · TR · POT · XVII · S · P · Q · R · QVOD EIVS DVCTV AVSPICISQVE GENTES ALPINAE OMNES QVAE A MARI SVPERO AD INFERVM PERTINEBANT SVB IMPERIVM P · R · SVNT REDACTAE · GENTES ALPINAE DEVICTAE TRVMPILINI · CAMVNNI · VENOSTES · VENNONETES · ISARCI · BREVNI · GENAVNES · FOCVNATES · VINDELICORVM GENTES QVATTVOR · COSVANETES · RVCINATES · LICATES · CATENATES · AMBISONTES · RVGVSCI · SVANETES · CALVCONES · BRIXENETES · LEPONTI · VBERI · NANTVATES · SEDVNI · VARAGRI · SALASSI · ACITAVONES · MEDVLLI · CENNI · CATVRIGES · BRIGIANI · SOGIONTI · BRODIONTI · NEMALONI · EDENATES · VESVBIANI · VEAMINI · GALLITAE · TRIVLLATI · ECDINI · VERGVNNI · EGVITVRI · NEMATVRI · ORATELLI · NERVSI · VELAVNI · SVETRI », PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, III, 136-137 (ou III, 24, 4) (Trad. d'Émile Littré : « À l'empereur César Auguste, fils du divin Jules, Grand pontife, *Imperator* pour la XIV<sup>e</sup> fois, investi de la puissance tribunitienne pour la XVII<sup>e</sup> fois, le Sénat et le peuple romain ont fait ce monument, en mémoire de ce que, sous ses ordres et ses auspices, tous les peuples alpins, qui s'étendaient de la mer Supérieure jusqu'à la mer Inférieure, ont été soumis à l'Empire romain. Peuples alpins vaincus : les Triumpilins, les Camunes, les Vénostes, les Vennonètes, les Isarciens, les Breunes, les Génaunes, les Focunates, quatre nations vindéliennes, les Consuanètes, les Rucimates, les Licates, les Caténates, les Ambisuntes, les Rugusces, les Suanètes, les Calucons, les Brixentes, les Lépondiens, les Vibères, les Nantuates, les Sédunes, les Véragres, les Salasses, les Acitavons, les Médulles, les Ucènes, les Caturiges, les Brigians, les Sogiontiens, les Brodiontiens, les Némalones, les Édénates, les Ésubians, les Véamins, les Gallites, les Triulattes, les Ectins, les Vergunnes, les Éguitures, les Némentures, les Oratelles, les Néruses, les Vélaunes, les Suètes. ».



mentionné sur les inscriptions retrouvées du *Sebasteion*, on imagine mal que tous les peuples vaincus par Auguste pouvaient y figurer. Pourtant, Roland Smith indique que ce monument pourrait nous aider à déterminer quelles étaient les autres ethnies représentées sur le portique nord du *Sebasteion*, et cela en lien avec l'*Altar* de Lyon<sup>533</sup>. Paolo Liverani fait également le lien entre le trophée de la Turbie et le *Sebasteion* indiquant « i Reti e soprattutto i Trumplini, noti per essere ricordati per primi nel monumento di La Turbie e forse qui menzionati sinèdoche a rappresentare tutta la serie di piccole tribù sottomesse assieme a loro »<sup>534</sup>.

Ces reliefs ont été érigés par les successeurs d'Auguste, dans la période chronologique julio-claudienne. Il s'agit donc d'un hommage au premier des empereurs romains en mettant en évidence ses conquêtes, cela probablement dans le but de montrer la puissance de Rome et de légitimer le nouveau mode gouvernemental, le principat. Mettre en avant l'efficacité militaire de Rome permet de faire oublier que la capitale romaine se trouve entre les mains d'un seul et même homme, tel le roi dans les premiers temps de Rome.

Une autre particularité est celle de la représentation iconographique des ethnies. Il s'agit de peuples vaincus, pourtant, ceux-ci ne sont pas représentés comme tels. On est loin du crocodile enchaîné à un palmier afin d'illustrer un peuple soumis comme l'Égypte (PL. LVIII. 2 - 4). Sur les reliefs du portique nous avons affaire à la représentation de peuples tels que nous les retrouverons un siècle plus tard sur l'*Hadrianeum* de Rome où figurent les personnifications des provinces romaines *pia et fidelis*<sup>535</sup>.

Il est fort probable que ces reliefs soient la copie d'autres reliefs existant à Rome. Bien entendu ces copies ne seraient pas exactes puisqu'elles comportent des particularités que l'on ne retrouve pas à Rome. Il pourrait s'agir de répliques du fameux *Porticus ad Nationes* cité par Servius<sup>536</sup>. Étant donné que le portique et les statues en question n'ont jamais été

---

533 SMITH 1987, p. 96, n. 24. Pour l'*Altar* de Lyon cf. STRABON, IV, 192 ; TURCAN 1982, p. 607 – 642. Robert Turcan pense que les inscriptions mentionnant les soixante peuples étaient bien sur l'autel, mais que les soixante statues qui représentaient ces mêmes peuples se trouvaient « à côté de l'autel monumental, ... dans l'*area* du sanctuaire », p. 610.

534 LIVERANI 1995, p. 229.

535 Cf. Fiche 1 sur l'*Hadrianeum* de Rome, p. 263 ss.

536 SERVIUS, *Ad Aen.*, VIII, 721.

retrouvés, il n'est pas possible de les comparer au *Sebasteion* d'Aphrodisias, néanmoins un quelconque lien entre les deux reste possible.

Le portique nord n'était pas uniquement composé d'ethnies. On retrouve également des représentations d'allégories universelles figurant le Jour et l'Océan. En effet, parmi les inscriptions retrouvées à l'extrémité est du portique nord figurent celles de *Hemera* (le Jour) (PL. LXXIX. 1) et d'*Okeanos* (l'Océan).

ἩΜΕΡΑ

ὨΚΕΑΝΟΣ

Roland Smith est certain que figuraient également la Nuit et la Terre en opposition aux éléments retrouvés, avec éventuellement la présence de l'ouest et de l'est<sup>537</sup>. Si tel est le cas, je rajouterai l'éventualité qu'il y a également la présence du nord et du sud, ainsi tous les points cardinaux seraient représentés, servant sans doute à localiser géographiquement les différents peuples les uns des autres. De plus, on peut imaginer une répartition des reliefs par une opposition d'emplacement des éléments contraires. Par exemple le Jour serait à l'est du portique, tandis que la Nuit serait à l'ouest. Selon Roland Smith les allégories universelles se trouvaient sur une partie du second étage.

Il est alors inévitable de faire le lien avec les allégories cosmiques et universelles présentes lors de la procession de Ptolémée II à Alexandrie en 262 av. J.C.<sup>538</sup>. Il en est de même près

---

537 SMITH 1990, p. 92.

538 ATHÉNÉE DE NAUCRATIS, *Les Deipnosophistes* (ou *Le Banquet des Sages*), V, 197d : « Πρώτη δ' ἐβάδιζεν ἡ Ἑωσφόρου· καὶ γὰρ ἀρχὴν εἶχεν ἡ πομπὴ καθ' ὃν ὁ προειρημένος ἀστὴρ φαίνεται χρόνον. Ἔπειθ' ἡ τοῖς τῶν βασιλέων γονεῦσι κατονομασμένη. Μετὰ δὲ ταύτας αἱ τῶν θεῶν ἀπάντων, οἰκείαν ἔχουσαι τῆς περὶ ἕκαστον αὐτῶν ἱστορίας διασκευήν. Τὴν δὲ τελευταίαν Ἑσπέρου συνέβαινε εἶναι, τῆς ὥρας εἰς τοῦτον συναγωγῆς τὸν καιρὸν. Τὰ δὲ κατὰ μέρος αὐτῶν εἴ τις εἰδέναι βούλεται, τὰς τῶν πεντετηρίδων γραφὰς λαμβάνων ἐπισκοπεῖτω. » (trad. de Lefebvre de Villebrune, 1789 : « La bannière de l'étoile du matin partit la première; car ce fut au lever de cet astre que l'on se mit en marche. Après elle s'avancait la bannière qui portait le nom des père et mère du roi et de la reine : elle était suivie de tous les corps, qui chacun avaient en tête les bannières de leur divinité, et mis d'une manière convenable à l'histoire de ces dieux. La marche fut close par la bannière de l'étoile du soir, la saison concourant avec la marche de ces différents corps pour en terminer alors le passage ; mais si l'on veut à cet égard des détails particuliers, on jettera les yeux sur les tableaux qui représentent les cérémonies qui se font tous les cinq ans. »). La traduction du texte indique qu'il s'agit de représentations sur des bannières, mais il se pourrait qu'il s'agisse

d'un siècle plus tard avec Antiochos IV, à Daphné en 167 av. J.C., pompe qui est connue par les écrits d'Athénée de Naucratis et de Polybe<sup>539</sup>. Il nous y apprend que dans le cortège étaient présentes les statues de la Nuit, du Jour, de la Terre, du Ciel, du Matin et du Midi. Il se pourrait que cette procession ait eu une influence sur la présence des allégories sur le portique nord du *Sebasteion*, tout comme lors des triomphes impériaux avec la présence de personifications géographiques dans le cortège.

La présence de ces éléments pourrait justifier celle des ethnies, l'ensemble transmettant un message à tous ceux qui purent observer le portique et sa décoration. Avec la présence de l'Océan et celle supposée de la Terre, on a la présence des ethnies qui sont présentes sur Terre (avec les ethnies) et sur Mer (avec les îles), marquant le pouvoir universel d'Auguste sur le monde entier<sup>540</sup>.

En plus de ces reliefs, Romand Smith y attribue ceux représentant une allégorie accompagnée d'un empereur. Dans un premier temps ces reliefs étaient attribués au portique sud, avec les autres représentations des empereurs julio-claudiens, mais Roland Smith considère qu'il est plus censé de les localiser sur le portique nord<sup>541</sup>.

---

de statues ».

539 ATHÉNÉE DE NAUCRATIS, *Les Deipnosophistes (ou Le Banquet des Sages)*, V, 195 b : « Εἶπετο δ' αὐτοῖς καὶ Νυκτὸς εἶδωλον καὶ Ἡμέρας, Γῆς τε καὶ Οὐρανοῦ, καὶ Ἡοῦς καὶ Μεσημβρίας. Τὸ δὲ τῶν χρυσωμάτων καὶ ἀργυρωμάτων πλῆθος οὕτως ἄν τις ὑπονοήσειεν ὅσον ἦν· ἐνὸς γὰρ τῶν φίλων Διονυσίου τοῦ ἐπιστολιαγράφου χίλιοι παῖδες ἐπόμπευσαν ἀργυρώματα ἔχοντες, ὧν οὐδὲν ἐλάττον' ὀκτὴν εἶχεν δραχμῶν χιλίων. Βασιλικοὶ δὲ παῖδες παρηῆλθον ἑξακόσιοι χρυσώματα ἔχοντες. Ἐπειτα γυναῖκες ἐκ χρυσῶν καλπίδων μύροις ἔραρινον εἰς διακοσίας. » (trad. de Lefebvre de Villebrune, 1789 : « Elles étaient suivies des statues de la nuit, du jour, de la terre, du ciel, de l'aurore et du midi. On peut conjecturer de ce qui suit, quelle était la quantité des vases d'or et d'argent. Denys, l'un des amis d'Antiochus, et son secrétaire pour les lettres, avait fait venir à ce cortège mille enfants, portant chacun un vase d'argent, qui ne pesait pas moins de mille dragmes. Six cents autres enfants que le roi avait réunis, marchaient à leur suite, portant aussi des vases d'or : deux cents femmes, ayant chacune un pot de parfum, en faisaient des aspersion le long de la marche. ») ; POLYBE, XXXI, 3.

540 Cf. p. 47 ss.

541 SMITH 1987, p. 128 ; SMITH 1988, p. 53.

En ce qui concerne la position des panneaux avec les bases sur le portique nord, il se pourrait qu'il y ait eu un arrangement des différents masques avec, sur chaque travée des pièces du portique, un masque légèrement tourné vers la droite ou vers la gauche, un masque de face au centre, et la troisième position, tournée vers la droite ou la gauche suivant le premier masque<sup>542</sup>. Cet agencement reste difficile à prouver. Pour en être certain il faudrait pouvoir reconstituer la décoration du portique avec l'emplacement exact de chaque panneau, ce qui n'est pas possible à ce jour. Parmi les masques retrouvés, onze sont représentés de front, trois sont dirigés vers la droite et deux vers la gauche. En ce qui concerne le panneau représentant le Jour, à supposer qu'il y ait eu également celui de la Nuit, cela pourrait indiquer que les conquêtes augustéennes furent remportées jour et nuit. Quoi qu'il en soit, en représentant les victoires d'Octavien / Auguste, ce portique lui est totalement consacré : une sorte d'hommage rendu à l'empereur défunt.

Le portique sud était, quant à lui, décoré de reliefs sur lesquels on pouvait apercevoir des représentations mythologiques grecques, avec celles des empereurs julio-claudiens et leur famille. La façade de chaque pièce présente dans le portique était composée de trois panneaux séparés de colonnes corinthiennes (PL. LXXI). On y retrouve de nombreuses allusions à Rome et à Aphrodite à travers les monuments mythologiques, permettant ainsi de faire le lien entre la culture grecque et la culture romaine. Ainsi on a la représentation d'Énée fuyant Troie accompagné d'Aphrodite iconographie innovante puisque habituellement on retrouve le Prince troyen en compagnie de son père Anchise et son fils Ascagne (ou Iule). On retrouve un autre fragment sur lequel on peut observer une louve allaitant un enfant, il s'agit de la Louve Capitoline avec Romulus et Rémus. Ces deux reliefs figurent les origines de Rome, l'un à partir des mythes grecs, l'autre marquant le lien entre le premier roi de Rome et les empereurs romains.

Ces reliefs reprennent l'iconographie de nombreux complexes impériaux, bâtis sous l'initiative d'empereurs, tels le *Forum* d'Auguste qui comportait les statues d'Énée et de Romulus dans les absides, l'*Ara Pacis* dont les reliefs en question ont été retrouvés, le *Forum* de Meridà avec des fragments représentant la fuite d'Énée, *etc.* Il s'agit de thèmes récurrents particulièrement appréciés au début de l'Empire en raison de la « propagande »

---

542 SMITH 1988, p. 53.

mise en place sur les origines de Rome afin de justifier la légitimité d'Auguste et de ses successeurs à la tête de Rome. Il y a donc bien une volonté de représenter la même iconographie que celle retrouvée surtout à Rome. Néanmoins, comme on vient de le voir, la présence d'Aphrodite indique la liberté prise de la part du sculpteur vis-à-vis du modèle romain. Cela accentue l'idée que nous sommes dans une cité qui lui est dédiée de par le nom, mais renforce également le lien entre la cité et les empereurs en appuyant iconographiquement sur ce lien de descendance entre la divinité et les empereurs.

Après avoir fait le lien architectural du *Sebasteion* avec les *fora* impériaux romains, on ne peut que constater la même chose pour l'iconographie avec néanmoins une souplesse de celle-ci à Aphrodisias, sans doute parce que les commanditaires n'étaient pas des empereurs ou ne faisant pas partie de leur famille.

Sur des reliefs du portique sud représentant des empereurs, ceux-ci sont parfois accompagnés de petits personnages en posture de soumission. Il s'agit là encore de peuples captifs, comme pour les reliefs du portique nord, mais cette fois-ci en compagnie de l'empereur qui les a vaincus. Dans la majorité des cas, ces peuples ne sont pas représentés seuls avec l'empereur. On y voit également une divinité ou une allégorie. Les captifs sont représentés de taille bien inférieure aux autres personnages, ce qui renforce leur soumission et la grandeur de l'empereur de même stature que les allégories et divinités figurées en sa compagnie et de même taille que lui. De plus, les peuples illustrés ne le sont pas forcément sous la forme d'une personnification féminine. Quelques fois on retrouve les habitants des peuples illustrés par un homme et parfois par une femme. Dans ce dernier cas on ne saurait vraiment dire s'il s'agit d'une habitante – comme on le retrouve parfois dans les représentations de trophées – ou si nous avons bien affaire à une personnification, celle d'une ethnie.

Sur l'ensemble des panneaux du portique sud, trois reliefs ont été retrouvés avec la présence d'une figure féminine illustrant un peuple (PL. LXXX). Parmi ceux-ci, un se détache des deux autres en raison de la mise en œuvre de son iconographie, il s'agit de celui que Roland

Smith identifie comme étant « Un Empereur avec le Peuple ou le Sénat romain »<sup>543</sup>. Sur le panneau, la présence du trophée indique très clairement la victoire de l'Empereur sur le peuple représenté à partir de la femme captive. Cette idée de victoire est renforcée par la couronne que tend le Peuple ou le Sénat romain au-dessus de la tête de cet empereur. L'identification de ce dernier n'est pas certaine, mais sa nudité indique que l'empereur en question est divinisé, donc défunt. Si ce panneau est contemporain de Tibère, il ne peut s'agir que d'Auguste, en revanche, s'il date de Claude ou de Néron, il pourrait s'agir de Tibère ou de Caligula, ou encore de Germanicus que l'on retrouve dans certains reliefs en tant qu'héritier du *Princeps*. Les traits du visage semblent correspondre à ceux d'Auguste, mais sans grande certitude puisque nous avons affaire à un art oriental qui représente les figures de façons différentes de celles de Rome. Ainsi, sur des reliefs où les empereurs sont identifiés, en partie par des inscriptions, le lien n'est pas toujours physiquement évident.

S'il s'agit bien d'Auguste, il est fort probable que nous ayons sur ce relief la représentation allégorique de l'un de ses triomphes. En effet, le Peuple ou le Sénat romain qui couronne l'empereur indique qu'il reconnaît la victoire d'Auguste. Sachant que le triomphe était décerné par le Sénat de Rome, et parfois par le Peuple romain dans des cas exceptionnels, on pourrait avoir affaire à la représentation de cette symbolique. Il s'agit donc bien d'un des triomphes d'Auguste, avec soit la Dalmatie, soit la Pannonie ou soit l'Égypte<sup>544</sup>. Malheureusement aucun élément ne permet l'identification de l'ethnie dont il est question. Il pourrait également s'agir d'une représentation de Germanicus triomphant, auquel cas on aurait la figuration de la Germanie à travers la figure féminine.<sup>545</sup>

Les deux autres reliefs sur lesquels on peut observer une figure féminine illustrant une ethnie sont les panneaux illustrant l'Empereur Claude avec *Britannia* (PL. LXXXI) et l'Empereur Néron avec *Armenia* (PL. LXXXII). Tous les deux figurent un des deux

---

543 SMITH 1987, n° 5 p. 112 – 115, pl. XII – XIII.

544 Auguste célébra un premier triomphe en 36 av. J.C., alors qu'il était encore nommé Octavien. Ce triomphe fut remporté sur la Dalmatie. Quant au second triomphe dont il bénéficia, il le remporta sur la Dalmatie (à nouveau), la Pannonie et l'Égypte, lui donnant ainsi droit à un triple-triomphe. Cf. SUÉTONE, *Aug.*, XVII ; *Ibidem.*, XXII ; *Idem*, *Tib.*, VI.

545 Germanicus triomphe sur la Germanie en 17 ap. J.C. Cf. TACITE, *Ann.*, I, 55 ; *Ibidem*, II, 26 ; *Ibidem*, II, 41 ; SUÉTONE, *Cal.*, I ; *Ibidem*, III ; *Ibidem*, LXVII.

empereurs, en compagnie de la personnification géographique. L'identification des nations a pu être établie grâce à la présence d'une inscription en base de chaque panneau. Ces panneaux se trouvaient autour de la représentation d'une Victoire portant un trophée, identifiée par l'inscription comme étant la « Victoire des Augustes / Empereurs » : « NEIKH ΣΕΒΑΣΤΟΝ »<sup>546</sup>. Dans chaque cas, le panneau et la base sur laquelle figure l'inscription sont constitués de deux blocs.

Contrairement au panneau précédent avec le Peuple ou le Sénat romain (PL. LXXX), il ne s'agit plus d'une scène passive mais d'une scène active. L'empereur Claude ne figure plus debout dans une posture statique mais il est en pleine action, prêt à frapper l'ethnie qui est soumise à ses pieds, sans défense. Bien que l'idée de victoire impériale soit transmise dans tous les reliefs, le message narratif de celui de Claude avec *Britannia* et de celui de Néron avec *Armenia*, est totalement différent. Cela indique que les trois panneaux ne sont pas contemporains, renforçant l'idée que le premier étudié date de Tibère et les deux derniers de Néron. Pour les figurations de Claude et de Néron, la datation sous Néron est certaine. Les deux empereurs y sont illustrés dans une nudité héroïque et divine. On sait que Néron se fit représenter ainsi de son vivant<sup>547</sup>, mais ce ne fut pas le cas de Claude. En plus de l'attitude des empereurs, leur place dans le panneau est différente. Alors que pour le premier, l'empereur occupe la totalité du panneau debout, les figures de Claude et de Néron sont représentées avec les jambes fléchies, tout en occupant également la totalité de l'espace en hauteur. Les deux derniers empereurs julio-claudiens sont plus imposants et sont représentés isolés avec la figuration de l'ethnie dont ils sont victorieux. Pour les identifications des empereurs et des ethnies vaincues, elles ont pu être établies grâce à la conservation des

---

546 REYNOLDS 1981, n° 6 p. 323.

547 Ce fut le cas avec le Colosse du Colisée à son effigie sous les traits d'Hélios. PLINIE L'ANCIEN, *H.N.*, XXXIV, 18, 6 : « *postquam satis artem ibi adprobauerat, Romam accitus a Nerone, ubi destinatum illius principis simulacro colossus fecit CXIX pedum in longitudinem, qui dicatus Soli uenerationi est damnatis sceleribus illius principis.* » (trad. de M.E. Littré, 1877 : « Ayant suffisamment fait connaître là son talent (Zénodore), il fut mandé par Néron à Rome, où il exécuta le colosse destiné à représenter ce prince. Cette statue, haute de cent dix pieds, est aujourd'hui un objet de culte, ayant été consacrée au Soleil après la condamnation des crimes de Néron. ») ; SUÉTONE, *Nér.*, 31, 1 – 2 : « *De cuius spatio atque cultu suffecerit haec rettulisse. Vestibulum eius fuit, in quo colossus CXX pedum staret ipsius effigie;* » (trad. de Philippe Remacle : « Pour en faire connaître l'étendue et la magnificence, il suffira de dire que, dans le vestibule, la statue colossale de Néron s'élevait de cent vingt pieds de haut ; »).

bases de panneaux sur lesquelles figurent les noms de chaque personnage représenté. Dans le cas de Claude il s'agit de la représentation de l'empereur et du peuple sur lequel il a triomphé. En effet Claude célébra un triomphe sur la Bretagne en 43 ap. J.C.<sup>548</sup>. Quant à Néron, il ne célébra aucun triomphe, mais l'Arménie fit partie de ses victoires lorsqu'il l'a soumise totalement à Rome avant d'y mettre le roi Tigrane sur le trône.

La différence de stature entre les personnages a disparu mais la marque de soumission du peuple est rendue par l'action. De plus, la marque de cette soumission symbolisée dans les autres reliefs par la présence du captif sous ou à côté d'un trophée, avec la présence de l'empereur passif à côté, a disparu. Les Empereurs Claude et Néron sont symboliquement figurés au moment même de leur lutte contre les ethnies, alors que pour les autres reliefs, il semble s'agir d'une action passée, présentant le moment de la célébration de la victoire. Il ne fait donc aucun doute que ces reliefs ont été érigés durant la restauration du monument. Cela pourrait expliquer pourquoi les autres reliefs représentent également des allégories territoriales mais illustrées différemment.

En effet, les autres reliefs ont été réalisés avant le tremblement de terre qui entraîna l'arrêt de la construction des portiques, probablement sous Tibère. Après la reprise des travaux, plusieurs années s'étaient écoulées et le mode de représentation voulu dut être différent de celui représenté auparavant. Ainsi, il ne serait pas étonnant de voir une même idée, celle de conquête sur des peuples, illustrée de manière différente suivant le début ou la fin de la dynastie Julio-Claudienne.

Cette iconographie représentant, sur un seul panneau, l'empereur avec l'allégorie de l'ethnie est quelque chose d'exceptionnel, qui ne s'est jamais vue à Rome. On la retrouve uniquement sur le support monétaire mais sur les reliefs on rencontre habituellement des scènes de combats où l'empereur n'est pas face à un combattant mais face à plusieurs<sup>549</sup>. A travers le *Sebasteion* on aperçoit une iconographie particulière, probablement celle habituellement utilisée par les Orientaux sans qu'il y ait l'influence d'un empereur comme pour le monument parthique d'Éphèse construit par Lucius Verus, sur lequel on retrouve le modèle romain.

---

548 TACITE, *Hist.*, III, 45 ; SUÉTONE, *Cl.*, XVII ; *Ibidem*, XXVIII.

549 Cf. p. 104 ss.



Afin de mieux comprendre pourquoi l'on retrouve un tel hommage rendu aux empereurs Julio-Claudiens dans une cité d'Asie Mineure, et par deux familles locales, il est important d'expliquer dans un premier temps l'histoire de la cité. Avant de s'appeler Aphrodisias, la cité était connue sous divers noms, parmi lesquels celui de Ninoé<sup>550</sup>. Ce nom de Ninoé proviendrait du souverain assyro-babylonien, fondateur de la cité de Ninive, qui devait son nom à une déesse mésopotamienne, Nin, Ninai, Nana ou encore Enana, à la fois divinité de l'amour et de la guerre. C'est au IIe siècle av. J.C. que la cité prendra le nom d'Aphrodisias. Ce changement de nom n'a rien d'anodin car à la vue des événements qui se passèrent alors en Asie Mineure avec les Romains, les habitants amateurs de cette civilisation romaine qui faisait son entrée en Orient, voulurent que la ville porte un nom issu de sa mythologie. Pour cela ils remplacèrent le nom de la divinité mésopotamienne par celui de la divinité romaine dans la langue grecque, Aphrodite, divinité grecque qui représente l'amour et parfois la guerre lorsqu'elle est accompagnée de Mars. Ainsi Aphrodite est l'équivalent grec de la mésopotamienne Ninoé. Ce changement de nom de la cité est probablement lié à un événement majeur, celui du changement de statut de l'Asie qui devint une province romaine en 129 av. J.C. suite au legs d'Attale III à sa mort survenue en 133. L'Asie sera dès lors très proche de Rome car la province nouvellement créée le fut par la volonté de son ancien roi.

Dès le Ier siècle av. J.C., la déesse Vénus (Aphrodite) prend une part importante dans la religion romaine. Tour à tour ce sont Sylla, puis Pompée qui en firent leur divinité protectrice<sup>551</sup>, avant qu'elle ne devienne l'ancêtre mythique de la *gens Iulia* avec Jules César, à travers Énée. C'est au Ier siècle que la cité connut un développement architectural et on a même connaissance d'une statue en or d'Éros offerte à Aphrodite par César. Après la mort de ce dernier, la statue fut pillée pour être amenée à Pergame. Malgré quelques hostilités en Asie Mineure, Aphrodisias se montrera toujours fidèle à Antoine et Octavien, ce qui lui valut de bénéficier d'un statut à part à travers un décret sénatorial et une loi, lesquels donnèrent l'autonomie, l'exonération d'impôts et l'octroi de droits d'asiles supplémentaires dans les sanctuaires de la divinité protectrice de la cité. Les citoyens d'Aphrodisias développèrent donc un lien particulier avec les *triumvirs*, puis les empereurs romains. Parmi

---

550 ÉTIENNE DE BYZANCE, *Abrégé des ethniques*, sv. Νινός.

551 WEINSTOCK 1971, p. 16 - 18.

eux figurait Zoilos, un affranchi d'Octavien originaire d'Aphrodisias. Après son affranchissement, celui-ci retourna dans sa ville tout en conservant l'amitié du *triumvir*, même après qu'il soit devenu empereur. Cette amitié permit sans doute d'octroyer la bienveillance d'Octavien / Auguste envers la cité car Zoilos fut à plusieurs reprises honoré par ses concitoyens pour les nombreux bienfaits accordés à la cité. Ces bienfaits furent renouvelés tout au long de la dynastie Julio-claudienne avec d'abord Tibère qui les réitéra à la cité en 22 ap. J.C. La présence du *Sebasteion* à Aphrodisias témoigne donc du lien exceptionnel qui lie l'empereur à la cité, et la reconnaissance de sa population envers Rome pour lui avoir donné un statut à part.

Ce lien entre Rome et Aphrodisias durant les trois premiers quarts du Ier siècle ap. J.C. explique donc la construction de nombreux monuments à cette période, mais un autre fait également important n'y est pas étranger. En effet, la cité d'Aphrodisias a la chance de se trouver à proximité d'une carrière de marbre, le marbre de Carie réputé dans tout le bassin méditerranéen. Non seulement cette exploitation a permis de développer la région économiquement par la vente du marbre et de faire d'Aphrodisias une cité riche, mais surtout de construire tous ces monuments sans avoir à exporter les matériaux nécessaires.

A ce jour, seul le *Sebasteion* d'Aphrodisias représente une telle iconographie entreprise par un particulier en Asie Mineure. On a un autre cas, celui du Grand Autel de Lucius Verus à Éphèse, mais celui-ci fut érigé par l'empereur. Il n'est pas impossible que d'autres monuments du type du *Sebasteion* aient été érigés par des particuliers dans cette région de l'Empire romain, mais à ce jour, aucun autre n'a été retrouvé, le *Sebasteion* reste donc un cas isolé jusqu'à nouvel ordre.

Si on avait bien affaire à un cas isolé, cela s'expliquerait par le statut particulier de la cité qui a été précédemment indiqué. Les familles qui ont érigé ces monuments voulaient marquer leur reconnaissance envers Auguste et ses successeurs.

### *1.2.d. Les statues-colonnes de la Façade des Captifs de Corinthe*

Quasi entièrement détruite par les Romains en 146 av. J.C.<sup>552</sup>, la cité de Corinthe renaît en 44 av. J.C. en tant que colonie de Jules César, *Colonia Laus Iulia Corinthiensis*, avec un repeuplement par des vétérans.

Ce qui a tout particulièrement attiré mon attention sur la cité de Corinthe, avant de trouver les statues-colonnes et leur base (PL. LXXXIV - LXXXVII), c'est un chapiteau présent dans le musée de la ville. Celui-ci est orné, en ses coins, de figures féminines agenouillées, en position de soumission, avec les mains dans le dos. Nous avons dans ce cas, bien affaire à des figures féminines représentant une nation soumise. Il se peut que le chapiteau et la « façade des captifs » soient liés si ceux-ci sont datés de la même période. Malheureusement, à ce jour il me manque des informations sur ce chapiteau, ne me permettant pas d'aller plus loin dans mon raisonnement. Ce type de représentations ne semble pas être isolé dans la cité car une plaque de marbre représentant un captif, les mains dans le dos, dont la tête est manquante, se trouve également dans le musée de Corinthe. Il ne reste de la fameuse « façade aux captifs » ou « mur des captifs », qui accueillait les statues-colonnes, que les fondations et quelques éléments architecturaux (PL. LXXXIII).

L'architecture qui accueillait les statue-colonnes est une élévation de deux étages précédant un monument (PL. XXVII. 1) comme on le retrouve dans le complexe du *Sebasteion* à Aphrodisias, où les deux portiques sont précédés d'un propylée<sup>553</sup>. Ce monument sert d'architecture introductive à la basilique qui se trouve en aval. Contrairement au *Sebasteion* d'Aphrodisias, le portique aux captifs et la basilique ne datent pas de la même période. En effet, la basilique est bien plus récente. Située au nord de l'*agora* et sur le côté ouest de « Lechaion road »<sup>554</sup> (PL. XXVI), cette basilique date du troisième quart du Ier siècle av.

---

552 ÉTIENNE DE BYZANCE, *Abrégé des ethniques*, sv. Nivón.

553 Cf. p. 172 – 191.

554 C'est d'ailleurs à partir de sa localisation que les Américains font la distinction entre cette basilique et

J.C., soit du début de l'époque impériale, plus précisément de l'époque augustéenne. Elle se compose alors d'un grand espace comportant une colonnade intérieure sur ses quatre côtés, à raison de 4 colonnes sur 11, donnant sur trois chambres dans la partie nord de l'édifice, dont celle centrale était utilisée comme tribunal<sup>555</sup>.

La basilique connu une seconde vague de construction, probablement après 79 ap. J.C. Il semblerait que le monument ait connu une vague de destruction à cette période, probablement due à un tremblement de terre. Elle fut alors reconstruite, en étant agrandie sur sa longueur et sa largeur, tout en conservant le même plan général. Ainsi la longueur du bâtiment passe de deux fois sa largeur à deux fois et demie. Cette seconde construction due probablement avoir eu lieu au court du IIe siècle ap. J.C., soit durant la même période que celle de la « façade des captifs ». Notre monument ici étudié ferait donc partie de la reconstruction de la basilique, servant d'entrée monumentale au bâtiment qui se trouve derrière.

Avant la construction de cette basilique se trouvait déjà un monument que les Américains ont nommés « North Building ». Il se trouvait à l'emplacement de la basilique mais avec une orientation légèrement différente, avec une façade un peu plus vers l'est et dont le côté sud-est débordait sur le côté ouest de la « Lechaion Road »<sup>556</sup>.

Un autre monument semble être en lien avec la « façade des captifs ». Il s'agit de l'Arc qui se trouve juste à l'est, arc qui ouvre sur la rue Lechaion. Construit peu de temps après la fondation de la cité par César en 44 av. J.C., l'arc à connu cinq phases de construction dont la quatrième correspond au milieu du IIe siècle, contemporaine à l'élévation de la « Façade des captifs »<sup>557</sup>. De plus, sur le monument ont été retrouvés des fragments de scènes décoratives dont certains illustrent des captifs. Sur un de ses fragments les mieux conservés, on aperçoit un barbare captif, reconnaissable à sa barbe, les mains dans le dos, appuyé à ce

---

les deux autres également présentes au bord de l'agora. A Corinthe se trouvent trois basilique, la « Julian Basilica », située à l'est de l'agora, la « South Basilica » située au sud comme son nom l'indique et la « Basilica on the west side the Lechaion road ». Les basiliques Julienne et sud sont également nommées « Twin Basilica » car leur plan est similaire. Cf. WEINBERG 1960.

555 WEINBERG 1960, p. 103 – 105. Le plan de la basilique est très proche de celui de la Basilique de Pompéi ou encore des basilique des *fora* romains.

556 *Ibidem*, pl. X.

557 EDWARDS 1994, p. 266 – 267.

que Charles Edwards identifie comme un tronc d'arbre, probablement un trophée<sup>558</sup>. Charles Edwards l'identifie comme « probably a Parthian » en raison de ses vêtements typiquement orientaux<sup>559</sup> et fait le parallèle avec une figure présente sur le Monument parthe d'Éphèse, qui date lui aussi des Antonins, mais juste après la mort de Lucius Verus, afin de célébrer sa victoire sur les Parthes. Il se pourrait que le relief mentionné en début de cette sous-partie, conservé au Musée de Corinthe, illustrant un barbare avec les mains dans le dos et la tête manquante, fasse partie de cet arc. Quoi qu'il en soit, les deux monuments sont contemporains avec des représentations de barbares lors de la quatrième phase de construction de l'arc et la seconde de la basilique.

La façade de la basilique était constituée de deux étages et d'au moins quatre colonnes pour le premier niveau<sup>560</sup>. Au second niveau ces colonnes sont remplacées par des atlantes surmontant une frise décorative illustrée de scène symbolique de victoire<sup>561</sup>. Ces atlantes représentaient des barbares ou des prisonniers. Il s'agit des statues-colonnes qui ont été retrouvées (PL. LXXXIV - LXXXVII).

La plupart des chercheurs datent la « Façade des Captifs » entre 160 et 170 ap. J.C., soit sous le principat de Lucius Verus (161 – 169) et Marc Aurèle (161 – 180)<sup>562</sup>. Certains datent plutôt la structure de l'époque sévérienne, soit au *minimum* deux décennies plus tard<sup>563</sup>.

La datation de 160 – 170 s'explique en partie par l'iconographie du monument. Les figures masculines étant identifiées comme étant des représentations de captifs parthes, le lien avec les deux empereurs triomphant sur ce peuple est inévitable.

En effet, lorsque Marc Aurèle et Lucius Verus devinrent empereur en 161 ap. J.C., peu de temps après les Parthes envahirent les provinces orientales. Après un premier désastre, les deux empereurs reprirent le dessus grâce aux généraux Statius Priscus et Avidius Cassius entre 162 et 166 ap. J.C. Cette victoire sur les Parthes donna aux deux empereurs les

---

558 *Ibidem*, p. 281, pl. 68 . 28.

559 SCHNEIDER 1986, p. 19.

560 Six si on en croit Aileen Ajootian, suite à la découverte d'un fragment appartenant à un troisième captifs phrygien

561 STUCCHI 1959, p. 844.

562 RICHARDSON 1902 ; ANDREAE 1998, p. 558.

563 RIDGWAY 1981, p. 444 ss.

honneurs du triomphe qu'ils célébrèrent le 12 octobre 166<sup>564</sup>. Ainsi, si nous avons bien affaire à la représentation de Parthes, la « façade » date au plus tôt de 166.

Cette façade a été construite, soit à l'initiative de l'empereur, soit par le peuple ou un évergète qui a voulu rendre hommage aux empereurs triomphants. Dans le premier cas, on sait que Lucius Verus était venu à Corinthe<sup>565</sup>. Cette visite eu lieu pendant la guerre parthique, donc le monument ne pu être élevé ou entrepris à ce moment là. On sait que la cité de Corinthe vouait un « culte » à Lucius Verus en raison des nombreuses monnaies et médailles qui furent frappées par la cité à l'effigie de l'empereur<sup>566</sup>.

De plus, l'arc qui se situe directement à l'est de la façade, a été reconstruit en partie, lors de sa quatrième phase, vers le milieu du IIe siècle ap. J.C., sous Antonin le Pieux et Lucius Verus, d'après une monnaie qui a été découverte<sup>567</sup>.

Au point de vue de la position des figures par rapport au monument, on peut faire le parallèle avec les statues-colonnes du Temple de la nécorie de Domitien à Éphèse où deux d'entre elles ont été conservées<sup>568</sup>. Dans les deux cas, la figure est encastrée dans une colonne, au second étage du monument. La seule différence, en plus de la datation avec près d'un siècle d'écart, est que dans un cas nous avons affaire à des figures féminines, des personnifications, et dans l'autre à des captifs de sexe masculin avec éventuellement des figures féminines, si les têtes étaient la figuration de peuples, donc des personnifications, car deux têtes de femmes ont été retrouvées (PL. LXXXVIII).

Les têtes féminines ont été retrouvées à proximité des statues-colonnes. Leurs dimensions sont également colossales, elles sont faites dans le même matériau, et leur découpe est

---

564 S.H.A., *Vita Marci Antonini Philosophi*, XII, 8 - 11.

565 S.H.A., *Vita Veri*, VI, 9 : « *Nam cum interfecto legato, caesis legionibus, Syris defectionem cogitantibus oriens vastaretur, ille in Apulia venabatur et apud Corinthum et Athenas inter symfonias et cantica navigabat per singulas maritimas civitates Asiae, Pamphyliae Ciliciaeque clariores voluptatibus immorabatur.* »

566 BCD *Corinth* 752 = BnF FG 936. Cf. BOZE 1753, p. 470 – 482 ; BCD *Corinth* 700. Il existait également toute une série de monnaie frappée par la cité avec l'effigie de Marc Aurèle sur le revers : BCD *Corinth* 700, 715, 724, 730, etc.

567 EDWARDS 1994, p. 266.

568 Cf. p. 345 ss.

identique. Il est plus que probable que nous ayons affaire à deux autres statues-colonnes qui ornaient la « façade ».

Pour ces têtes, il ne fait aucun doute qu'il s'agisse de figure féminine mais que pouvaient-elles bien représentées.

Étant donné qu'elles étaient avec des figurations de Parthes, on pourrait penser qu'il s'agit de Victoires.

On ne saurait vraiment dire si les statues-colonnes sont coiffées ou non d'un bonnet phrygien. On pourrait le penser, mais il peut également s'agir de la reluire entre la tête du captif et le chapiteau qui donne cette impression. Pour le savoir il faudrait voir les statues-colonnes elles-mêmes mais je n'ai pas eu le temps de me rendre à Corinthe pour le vérifier.

Deux bases ont également été retrouvées avec les statues-colonnes (PL. LXXXVII 2 – 3). Leur iconographie est étroitement liée à la signification de la présence des captifs sur cette façade. En effet, la base que j'ai nommé base n° 1 représente une scène de victoire avec une Victoire ailée qui couronne un trophée, probablement constitué à partir des armes des Parthes, dont un est présent de l'autre côté de la scène. Quant à la base n° 2 elle semble représenter le peuple captif, les Parthes, qui sont représentés dans les statues-colonnes.

Certes nous n'avons pas affaire à des représentations de provinces mais à un peuple, les Parthes, ennemis de Rome. Cela explique donc la raison pour laquelle nous n'avons pas la figuration de femmes mais d'hommes car il y a avant tout la volonté de mettre en avant l'aspect barbare. Néanmoins je veux interpeller sur le fait que nous avons ici des représentations similaires à celles des Daces de Trajan dans le *Forum* de l'empereur. De plus il existe une forte similitude avec l'une des représentations de figures féminines présentes sur l'*Hadrianeum*<sup>569</sup> (PL. CVI). Cette figuration est celle d'une personnification ceinte elle aussi du bonnet phrygien. La seule différence qui subsiste est le sexe de la figure, féminine sur l'*Hadrianeum*, masculine - si je me fiais aux documents que j'ai pu lire et à l'absence de poitrine apparente – sur la Façade des captifs de Corinthe.

---

569 Cf. Relief 7 de l'*Hadrianeum* : Fiche 1 et p. 263 ss.

### I.3. Conclusion

Pompée, le premier, se permit à construire un complexe sur le Champ de Mars à partir du butin perçu sur ses conquêtes en Orient, donnant lieu à son troisième triomphe. Bien qu'il ne le nomme pas *forum* au même titre que le *Forum Romanum*, la fonction d'une telle structure avait pour but d'accueillir la population et de la divertir en y exposant les figurations des peuples connus par les textes dans le cas des *quattuordecim nationes* de Coponius. Le complexe prend alors la fonction de *forum* secondaire situé hors du *pomerium*, et de trophées. En effet le *Forum Romanum* était le centre du pouvoir romain avec la Curie où se réunissait le Sénat romain, les rostrales où se déroulaient les harangues, les basiliques où les Romains s'abritaient de la pluie et du soleil. Lorsque Pompée construisit son complexe, il fit construire une curie qui remplaça celle du *Forum Romanum* lorsque cette dernière fut reconstruite par César. Le monument principal du complexe pompéien était le théâtre, premier à être construit en dur et conservé à Rome. La population s'y réunissait, avec dans sa *cavea* le temple de *Venus Victrix*, divinité protectrice de Pompée, et à l'est un ensemble de petits temples nommé *Largo Argentina*.

Pompée n'eut pas la prétention de nommer son complexe architectural *forum*, mais César n'aura pas cette délicatesse lorsqu'il fit construire son propre *forum* au nord ouest du *Forum Romanum*. Cicéron nous apprend dans une lettre destinée à Titus Pomponius Atticus<sup>570</sup> que le dictateur acquit un terrain sur lequel il devait construire une place servant de *forum*. Devenant par la suite dictateur, il fit agrandir le terrain pour l'étendre jusqu'à l'*Atrium Libertatis* en achetant des terrains privés. Du prix de base estimé à soixante millions de sesterces par Cicéron, il passa à cent millions de sesterces selon Pline l'Ancien et Suétone<sup>571</sup>. A l'est de la place du *forum* est érigé un temple dédié à *Venus Genitrix*, divinité protectrice de César et de la *gens Iulia*.

---

570 CICÉRON, *Lettres à Atticus*, IV, 16, 8.

571 PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, XXXVI, 103 ; SUÉTONE, *César*, 26.



On pourrait voir à travers le *Forum* de César, achevé par Auguste, le modèle des *fora* impériaux qui lui succédèrent, pourtant le complexe de Pompée était lui-même composé d'une place centrale entourée d'un grand portique, avec, sur l'un de ses côtés de taille plus réduite, la présence d'un temple dédié à la divinité de *l'imperator*. On peut donc considérer le Complexe de Pompée comme étant à l'origine des *fora* impériaux. Dans le cas du complexe de Pompée, le temple se situe certes au sommet du théâtre, justifiant la permanence de celui-ci, mais sa localisation est identique aux autres *fora*.

Comme on a pu le voir à travers l'étude des *quattuordecim nationes* de Coponius sur le théâtre, le monument sert de support aux figurations des nations vaincues, tel un trophée. Ce modèle sera repris à travers les divers *fora* impériaux que ce soit sous la forme de figures féminines ou masculines.

Comme l'indique Jean-Michel Roddaz, « A Rome, l'information et la propagande passent par l'image aussi bien et même plus que par l'écrit », tout en ajoutant que « ce sont, en effet, le souvenir et l'empreinte de Pompée, plus encore que ceux de César que l'on retrouve dans toute cette démarche, *l'imperator* fut sans contexte, sur ce point comme bien d'autres, le modèle d'Auguste »<sup>572</sup>. Pour cela il se base sur le texte de Diodore de Sicile qui fait référence au monument que fit élever Pompée en Asie suite à sa victoire sur Mithridate, ainsi qu'aux nombreux trophées et statues qui le représentent en tant que héros *cosmocrator*. Puis il ajoute « quant au portique des Nations qu'il installa dans son complexe du Champ de Mars, il inspira sans doute la décoration du Forum d'Auguste »<sup>573</sup>. Je suis le raisonnement de Jean-Michel Roddaz à la différence que le *Porticus ad Nationes* est une initiative d'Auguste et non de Pompée, reprenant les figurations des nations que Pompée avait utilisé dans la décoration de son complexe architectural composé de son théâtre. Néanmoins cette première insertion de territoires vaincus par Pompée inspirera sans aucun doute l'insertion des *nationes* puis des provinces romaines dans l'architecture impériale reprise par Auguste puis par les empereurs qui lui succéderont.

Peut-on dès lors se demander si le *forum* impérial ne remplacerait pas le trophée dans une architecture plus imposante ? A Rome même, on ne retrouve pas de trophée à proprement

---

572 NAVARRO – RODDAZ 2006, p. 35, 37.

573 DIODORE DE SICILE, XL, 4.

parler construit par les *imperatores* et empereurs de Pompée aux Flaviens. Les arcs commémoratifs et triomphaux remplacent en quelque sorte le trophée mais ce type de construction était particulièrement réservé aux triomphateurs. En regardant de plus près, parmi Pompée, César, Auguste, Vespasien, Nerva et Trajan, qui eurent leur *forum*, seul Nerva ne célébra pas un triomphe. La construction d'un *forum* à son nom s'explique du fait que celui-ci fut entrepris et construit par Domitien mais l'empereur mourut avant l'inauguration du complexe. Son successeur, Nerva, reprit une à une les inscriptions, les modifia et s'appropriâ le *forum* en lui donnant son nom et celui de *Transitorium* par rapport à sa localisation.

Sur certains arcs de triomphe ou de commémorations, sont représentés les peuples vaincus, mais ce sont souvent des figures masculines qui y sont illustrées, indiquant que la victoire fut établie sur des guerriers, alors que la figure féminine symbolise la nation, comprenant à la fois les hommes à combattre, les femmes, les personnes âgées et les enfants.

On retrouve dans certains cas à la fois un homme et une femme, dans la majorité des cas sous un trophée, comme on le retrouve dans le trophée alpin d'Auguste à la Turbie.

## II. ... A CELLES DES PROVINCES ORIENTALES ROMAINES : IDENTIFICATION PAR LES MONNAIES

### Introduction : La monnaie, un support déterminant pour l'identification

Parmi les vestiges archéologiques qui permettent l'identification des provinces romaines, on retrouve majoritairement les monnaies qui, lorsqu'elles représentent sur leur revers une personnification, comportent une légende dans laquelle leur nom est indiqué.

En effet, les monnaies sont des vestiges qui comportent une personnification figurée identifiable par la présence écrite de son nom, que ce soit en latin, en grec, ou éventuellement une autre langue. Le nom de la province ainsi donné, nous pouvons effectuer une étude de la figuration et y associer les éléments qui permettent son identification. Cette inscription nous permet ainsi d'identifier les diverses personnifications des provinces de l'Empire romain à travers leurs attributs, attitudes, par comparaison, lorsque aucune dénomination ne figure sur le support qu'il soit statue, mosaïque, fresque ou encore relief.

Comme l'a fait remarquer Jocelyn Toynbee dans son étude<sup>574</sup>, il existe trois façons de représenter les provinces à travers les monnaies. La première est sous la forme simple de la province, seule, debout, assise ou allongée, identifiée par les éléments qui l'entourent. Dans ce cas alors figure le nom de la province est au nominatif. On la retrouve également dans l'intention de commémorer un *aduentus*, auquel cas on retrouvera la figure de la province debout, tendant une patère sur un *altar* et tenant un attribut qui lui est propre dans l'autre main. Elle fait alors face à celui qui a effectué l'*aduentus*, l'empereur Hadrien pour sa série monétaire. La légende de cette figuration est alors *ADVENTVI AVG* suivie du nom de la province au locatif. Le dernier cas est celui du type *restitutor* qui marque la bienveillance d'un consul ou d'un empereur envers la province et qui montre celle-ci accroupie face au bienfaiteur. Ce dernier lui tend la main dans le but de la relever. La légende se trouve alors être *RESTITVTORI* suivi du nom de la province au génitif.

---

574 TOYNBEE 1967.

Il existe d'autres supports sur lesquels on retrouve le nom de la province représentée. Il peut s'agir de cartes (Table de Peutinger), d'ouvrage divers (le Calendrier de 354, *Notitia Dignitatum Orientis*), ou encore des bijoux tels que des camées, gemmes..., on retrouve même des reliefs sur lesquels était peints le nom<sup>575</sup>. Bien entendu, la dénomination est systématique dans les monnaies alors que pour les autres supports elle n'est que occasionnelle et cela dépend de sa localisation, en occident ou en orient.

En ce qui concerne le support monétaire, on peut dire qu'il est fiable car il identifie la province dont il est question, avec certitude. C'est pour cela que je débute par les différentes monnaies qui représentent les provinces, bien que celles-ci ne figurent pas dans mon étude puisqu'elles ne sont pas concernées par la question du contexte architectural et urbanistique. Les monnaies sont des supports libres et mobiles, qui ne dépendent d'aucune architecture, comme c'est le cas pour d'autres supports tels que les bijoux et d'autres encore.

Ce catalogue introductif permet l'identification des provinces romaines orientales et de leurs attributs à travers la numismatique.

Dans un premier temps, l'interprétation des personnifications des provinces romaines est effectuée province par province, dans l'ordre alphabétique de celles-ci. Ensuite sont étudiés les différents empereurs ayant frappé des monnaies avec la représentation de provinces romaines orientales. Enfin, la rédaction de ce catalogue introductif se termine avec les différents attributs provinciaux rencontrés sur le support monétaire.

Pour les personnifications des provinces, je ne prends en compte que la figure féminine qui symbolise une province romaine, sous la forme d'un être abstrait.

Dans chaque province, sont d'abord traitées les émissions monétaires frappées à Rome, puis les autres émissions une à une. Sont ainsi distinguées les différentes façons de représenter les provinces, soumises (*prouincia capta*) ou pieuses et fidèles (*prouincia pia et fidelis*) à Rome. Lorsque la province est représentée sous différents types, ses monnaies sont regroupées sous l'ordre suivant: *prouincia*, *aduentus*, *restitutor*, puis d'autres types éventuels.

Dans ses divers groupes, les monnaies sont présentées dans l'ordre chronologique.

---

575 On suppose que les noms des provinces étaient peints sur les reliefs de l'*Hadrianeum* mais, comme le reste des pigments de l'ensemble du support, les inscriptions, si elles ont réellement existé, ont disparues avec le temps.

Ce catalogue regroupe uniquement les monnaies qui représentent la personnification de provinces romaines d'Orient. Ne sont pas incluses les *nationes* ou les pays qui ont été provinces romaines et qui ne le sont plus lors de l'émission monétaire, ni même les représentations de provinces occidentales.

On reconnaît la situation de la province vis-à-vis de Rome par rapport à l'attitude de la personnification de la province sur les monnaies. Il existe deux modes de représentations qui déterminent cette relation, il s'agit de ceux de la *prouincia capta* (captive) et de la *prouincia pia et fidelis* (pieuse et fidèle). Il ne faut pas confondre la *prouincia* avec la *natio* qui, elle, n'est pas un territoire faisant partie de l'Empire romain, même si elle peut en être plus ou moins liée comme pour les États-Clients. C'est pourquoi pour certains territoires, il est essentiel de faire attention à la date de l'émission monétaire qui, dans la majorité des cas, est connue par la titulature du consul ou de l'Empereur au droit de la monnaie. Par exemple, l'Arménie devient une province romaine en 115 ap. J.C., suite aux conquêtes orientales de Trajan. Les monnaies de celle-ci, avant cette date, ne représentent pas la province romaine mais la *natio*, elles n'entrent donc pas dans l'iconographie de la province. De plus, le relief illustrant Néron terrassant l'Arménie au *Sebasteion* (PL. LXXXII) n'illustre pas la province. Pour les monnaies émises par la suite, sur lesquelles on peut observer la personnification en attitude de soumission, on a bien la représentation de la *prouincia* mais sous la forme de *capta*. On peut également retrouver une contrée qui, dans un premier temps, est une province romaine, mais ne le sera plus par la suite. C'est le cas de l'Arménie, de la Mésopotamie et de l'Assyrie, qui sont devenues des provinces romaines en 116 ap. J.C. et seront abandonnées en 118 ap. J.C. par l'empereur Hadrien, qui leur redonnera leur « indépendance »<sup>576</sup>. Dans ce cas on pourrait, à compter de cette date, considérer les représentations de ces territoires comme étant des personnifications de pays et non de provinces. Pourtant il existe un cas à part, celui d'une monnaie d'Antonin le Pieux représentant, à travers une série monétaire, les provinces existant sous Hadrien. Du moins c'est ce qu'on en conclut puisque dans cette série, l'une d'entre elles représente *Armenia* sous la forme de *prouincia pia et fidelis*, alors qu'elle était redevenue une *natio*<sup>577</sup>.

---

576 *S.H.A., Vita Hadriani*, XXII, 11.

577 Trajan fit de l'Arménie une province romaine mais peu de temps après son accession au pouvoir, Hadrien lui retirera ce statut. L'Arménie redeviendra dès lors une nation.

## II.1. La péninsule balkanique

### II.1.a. *Achaea*<sup>578</sup>

Au regard de l'état des recherches, il apparaît qu'une seule émission monétaire représentant la personnification de la province d'*Achaea* a été retrouvée à ce jour. Il s'agit d'une monnaie de la série d'Hadrien, effectuée suite à ses voyages (PL. LXXXIX. 1 - 2).

On remarque comme unique attribut présent sur le revers de la monnaie, l'amphore panathénaïque qui se trouve entre les deux personnages. Ce contenant est spécifique puisqu'il s'agit d'un vase rempli d'huile des oliviers sacrés d'Athéna, déesse de la cité. Ce dernier était remis aux vainqueurs de chaque discipline lors des jeux panathénaïques, consistant en des concours gymniques, dont la course en armes, des courses de chevaux et des concours musicaux qui avaient lieu à Athènes tous les quatre ans. La quantité d'amphores reçue par le vainqueur dépendait de la compétition remportée et de la classe d'âge. Sur la représentation, la branche de palme qui sort de cette amphore renforce son interprétation car elle est le symbole de la victoire des jeux.

La figure est vêtue d'un chiton long et d'un himation, et ne comporte aucun couvre-chef.

D'après les sources antiques, on peut affirmer qu'Hadrien visita à deux reprises la province de l'Achaïe en 124 - 125 et en 128 - 129 ap. J.C.<sup>579</sup>. Si *Achaea* est associée à l'amphore panathénaïque c'est également parce que ce vase symbolise l'attention donnée par Hadrien aux jeux gymniques durant son séjour à Athènes, avec la création des jeux *Panhellenion*<sup>580</sup>. On connaît également le grand intérêt d'Hadrien pour la Grèce, qui a amené au développement de grands projets de construction, comme la restructuration de l'*agora*

---

578 *S.H.A., Vita Hadriani*, 13, 1 ; DION CASSIUS, LXIX, 16.

579 *S.H.A., Vita Hadriani*, 13, 1 narre les deux voyages alors que Dion Cassius n'en cite qu'un des deux : DION CASSIUS, LXIX, 16. Certains pensent que l'Empereur fit également un voyage à Athènes durant l'hiver 131 - 132 ap. J.C. car l'achèvement de la construction du Temple de Zeus Olympien en 131, aurait été en sa présence d'après WEBER 1958, p. 63. Selon HALFMANN 1986, Hadrien se serait rendu trois fois en Achaïe mais rien n'est certain pour la troisième fois.

580 DION CASSIUS, LXIX, 16, 2 : « Ἀγῶνα ἐπαύτῳ τῷ Πανελληνίῳ κατεστήσατο » ; *S.H.A., Vita Hadriani*, 13, 1 « *pro agonotheta resedit* ».

d'Athènes. C'est probablement grâce à ses actes que fut décerné le titre de *Restitutor* à l'Empereur vis-à-vis de l'Achaïe.

Il n'existe ni monnaies de type *prouincia*, ni de type *aduentus*. La lacune du type *prouincia* peut se justifier par le rôle secondaire politique et administratif de l'Achaïe selon Janusz Ostrowski<sup>581</sup>. Quant à l'absence du type *aduentus*, elle ne s'explique pas, puisque les textes indiquent qu'Hadrien visita à deux ou trois reprises cette province en se rendant à Athènes.

Néanmoins, l'absence de ces monnaies n'indique pas que celles-ci n'aient pas existé. Il arrive parfois que la personnification *Achaea* illustre la Grèce dans son ensemble, car la province romaine d'Achaïe abrite l'une des plus importantes cités de la Grèce : Athènes. Pline appelait lui-même l'Achaïe « *illam ueram et meram Greciam* »<sup>582</sup>. En comparant la personnification d'*Achaea* de l'époque romaine aux plus anciennes, il apparaît que sa représentation est identique à celle d'*Hellas*, la personnification de la Grèce. Cette dernière apparaît au début du Ve siècle av. J.C. dans les *Persae* d'Eschyle, et plus précisément dans la description que fait Atossa de deux femmes dont il aurait rêvé, l'une habillée de vêtements perses, l'autre en habits doriques, l'ensemble représentant les allégories d'*Asia* et d'*Hellas*<sup>583</sup>. Pour ce qui est de l'iconographie, la première représentation d'*Hellas* connue fait partie du groupe d'*Arete* et *Hellas* d'Euphranor<sup>584</sup>. On la retrouve également sur le Vase de Darius, identifiable par la légende « Ἡ ΕΛΛΑΣ »<sup>585</sup>.

Durant la période hellénistique, la Ligue achéenne émit une monnaie de bronze au revers de laquelle on retrouva la représentation d'une femme assise. Elle est vêtue d'un long chiton et d'un himation, ceinte d'un *stephanè* et tient une couronne de la main droite, ainsi qu'un long sceptre de la main gauche<sup>586</sup> (PL. LXXXIX. 3). Il s'agit ici de la personnification du territoire achéen de la Grèce, *Achaea*, et non de celle d'*Hellas* comme représentée jusqu'alors. C'est de cette ligue que sera issu par la suite le nom de la province romaine.

---

581 OSTROWSKI 1900, p. 75.

582 PLINE, *Ep.*, VIII, 24, 2 : « dans la véritable, dans la pure Grèce ».

583 ESCHYLE, *Persae*, 182 - 187.

584 PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, 34, 78.

585 TOYNBEE 1967, pl. XXI, 4.

586 TOYNBEE 1967, p.26, pl. X, 2

### ***II.1.b. Epirus***

Aucune monnaie représentant la province de l'Épire à travers sa personnification n'a été retrouvée. L'absence de cette iconographie peut se révéler être une information. Séparée de la province de la Macédoine sous Trajan pour devenir une province à part entière, l'Épire est, peut-être, à travers son iconographie, toujours représentée sous les traits de *Macedonia* dans l'esprit des Romains. Contrairement aux autres provinces nouvellement créées, le territoire de la nouvelle province d'Épire était déjà inclus dans le territoire romain à travers la Macédoine. Sa mise en place ne fit pas d'étendre le territoire romain, le seul changement étant la diminution de la province de Macédoine, en superficie.

### ***II.1.c. Macedonia***

*Macedonia* est représentée sur pas moins de dix exemplaires, au revers de frappes émises à Rome et en Macédoine comme l'indique la légende présente sur le revers des monnaies macédoniennes. Les monnaies de Rome, au nombre de trois (PL. XCIII. 7 - 10), datent de la République et de l'empereur Hadrien, à l'occasion de ses séries monétaires des provinces. Quant aux autres, elles furent frappées précisément en Macédoine. Il y a une volonté, dès Antonin, de représenter la personnification de la province « grecque » localement, et cela jusqu'à Alexandre Sévère. Même si les émissions sont assez nombreuses, peu sont les empereurs à les avoir éditées. Seuls Hadrien avec les types *aduentus* et *restitutor* (PL. XCIII. 8 - 10), Antonin avec son type *prouincia* assise, Septime Sévère avec une monnaie (PL. XCIII. 11) et Alexandre Sévère avec cinq émissions (PL. XCIII. 12 - 13), montrent un intérêt pour la représentation de *Macedonia*.

Parmi les éléments typiques de la Macédoine figure la *causia*<sup>587</sup>. Sur le portrait de la monnaie républicaine de Cnaeus Plantius, il ne figure aucun autre élément permettant d'identifier la province mais on retrouve ce chapeau (PL. XCIII. 7). Ioannis Touratsoglou est le seul à identifier cette figure féminine comme étant la personnification de la Macédoine car aucun autre auteur n'en fait mention. Toutefois on peut faire le rapprochement de cette figuration de profil avec une monnaie émise par Caius Antonius en 43 av. J.C. (PL. XCIII.

---

587 DAREMBERG - SAGLIO 1877, p. 975 ss.



14). Selon un grand nombre de ceux qui ont examiné cette représentation<sup>588</sup>, il s'agirait d'un buste masculin de profil droit, coiffé également de la *causia* et non d'une personnification. En revanche, contre ces diverses opinions, Michael Crawford<sup>589</sup> affirme qu'il s'agit de la figuration d'une femme, représentant la tête de la personnification de *Macedonia*. S'il s'avérait qu'il ait raison, alors cela permettrait de penser que nous avons, durant la République, une figuration de la province uniquement en buste. Mais comme seul Michael Crawford pense qu'il s'agit d'une femme, cet élément ne suffit pas à effectuer des suppositions. Pourtant, si on examine la représentation de plus près et qu'on la compare à celle de Cnaeus Plantius, on observe des similitudes, dont le port du collier, voire ce qui semble être une mèche de cheveux qui retombe dans le cou.

Ayant un doute, je préfère faire référence à cette monnaie. Comme les divers avis, à l'exception d'un seul, pensent qu'il s'agit d'une figure masculine, je ne l'inclus pas dans mon catalogue. Selon mon avis personnel, le doute subsiste fortement.

Pour la monnaie de Cnaeus Plantius, la légende n'indique pas que nous ayons affaire à la personnification de la province (PL. XCIII. 7). Le seul élément qui permet cette identification est la *causia*, présente sur toutes les autres monnaies, figurant *Macedonia*, émises à Rome.

Les deux autres monnaies de Rome, qui représentent sans nul doute la personnification de *Macedonia*, sont frappées sous Hadrien (PL. XCIII. 8 - 10). Elles comportent de nombreuses similitudes ce qui n'est pas étonnant puisqu'il s'agit du même empereur et du même atelier monétaire. On y retrouve le fouet et la *causia*. Toutefois, *Macedonia* y est vêtue de façon différente. Sur la monnaie de *aduentus*, elle porte un chiton court (PL. XCIII. 8 - 9), alors que sur celle *restitutor*, elle est vêtue d'un chiton long (PL. XCIII. 10), comme on le retrouve sur la majorité des représentations de provinces par Hadrien.

En revanche, sur les monnaies provenant de Macédoine, la *causia* est remplacée par le *kalathos*, un chapeau haut en forme de corbeille inversée. En ce qui concerne sa tenue vestimentaire, elle porte un long chiton comme sur le type *restitutor* d'Hadrien. Sur ces

---

588 Dont OSTROWSKI 1990, p. 184 n. 1, pl. XXVIII ; *BMCR* II, p.470 n. 37, pl. 111. 2 ; TOURATSOGLU 1992, I n. 11 p. 344, II *Makedonia* 11 p. 177 ; TOYNBEE 1967, pl. V. 6.

589 CRAWFORD c. 1974, *RRC*, p. 426 n. 484. 1.

monnaies, les éléments associés à la province sont la *cornucopiae*, l'épi, la lance et le *kabeiros*.

Le *kabeiros*, Κάβειρος, est une divinité grecque qui fait partie de celles dites chthoniennes. Il est présent dans le culte des mystères, se rapprochant de la déesse Mère du Mont Ida<sup>590</sup>. Ce culte s'effectuait principalement en Mer Égée, ce qui explique qu'on retrouve le *kabeiros* sous forme de petite statuette associée à *Macedonia*.

On remarque que la *cornucopiae* et la lance ne figurent jamais ensemble sur la même monnaie. Toutefois il y a toujours, soit l'un soit l'autre sur les émissions, à l'exception de la monnaie d'Alexandre Sévère, au droit de laquelle figure le portrait de la mère de l'Empereur, Julia Mamaea, où on retrouve le *kabeiros* pour seul attribut (PL. XCIII. 13). Sur une partie des monnaies d'Alexandre Sévère se trouve une Victoire ailée. Elle est présente aussi bien lorsque *Macedonia* tient une lance ou une *cornucopiae*, lorsqu'elle est assise ou debout, ou avec et sans un *kabeiros*. Elle n'est donc pas étroitement reliée à l'un de ces éléments.

La *cornucopiae* fait référence à la fertilité des terres, quant à la lance, elle marque l'aspect militaire de la province. Du fait que la *cornucopiae* et la lance ne sont jamais associées, il est mis en évidence soit la richesse des terres, soit la particularité militaire. De plus la légende indique que l'émetteur est le *Koinon* des Macédoniens. Il s'agit de l'assemblée primaire des citoyens-soldats au temps de la royauté, puis d'un conseil provincial durant l'Empire romain. Cette assemblée siège à Beroia et a pour fonction de s'occuper du culte impérial dans la province.

Sur les monnaies du *Koinon*, *Macedonia* est debout lorsqu'elle se trouve devant un *altar*. Dans les autres cas, elle est toujours assise, parfois sur un trône au côté duquel est posé un bouclier (PL. XCIII. 13).

On remarque que lorsque apparaissent les frappes locales représentant *Macedonia*, celles effectuées à Rome s'arrêtent.

---

590 HESYCHIUS D'ALEXANDRIE, *Collection alphabétique de tous les mots*.

### *II.1.d. Moesia*

*Moesia* est la personnification la plus représentée sur les monnaies après celle de *Judaea*. Parmi ses figurations, deux sont présentées sous l'aspect de *prouincia capta* (PL. XCIV. 1 – 2) et quatorze comme *prouincia pia et fidelis* (PL. XCIV. 3 - 7).

Les deux figurations de la province soumise ont été frappées sous Domitien, suite aux victoires de l'Empereur sur les Daces, qui avait envahi une partie de la province romaine. Fiorelli<sup>591</sup> pense que sur ces deux émissions, il ne s'agit non pas de la Mésie mais de la Mysie d'Asie Mineure. Pourtant, on retrouve bien le terme de MYSIA pour désigner la province romaine de la Mésie en langue grecque dans des inscriptions latines<sup>592</sup>. De plus, étant émises en Crète, il est tout à fait normal que la légende soit en grec.

Comme pour la figuration de *Judaea capta* émise par Vespasien et Titus<sup>593</sup>, son père et son frère, on retrouve *Moesia* la tête appuyée sur une main en signe de soumission et de tristesse (PL. XCIV. 1). On ne peut que faire le rapprochement entre les représentations des deux provinces du fait du lien qui unit les empereurs, d'autant plus que *Moesia* est entourée d'armes au sol comme pour *Judaea*. La personnification est figurée torse nu, ce qui met en avant le côté barbare. Cela renforce la légitimité de l'Empereur dans son combat face à ce peuple non-civilisé, alors qu'il constituait déjà une province romaine. Il y a une volonté, de la part de l'Empereur, de glorifier son succès militaire et de montrer l'évolution et le progrès que connaîtra la Mésie grâce à son intervention.

Une émission monétaire fut frappée sous Hadrien à Rome. Il s'agit de la représentation de l'*aduentus* de l'Empereur dans la province (PL. XCIV. 3). *Moesia* y est vêtue d'un chiton court et d'un manteau, telle Artémis. La présence du carquois et de l'arc associés aux vêtements indique le rang militaire de la Mésie sous Hadrien. Selon Pline l'Ancien<sup>594</sup>, la Mésie, ainsi que le Pont, étaient habités par les Scythes. Le carquois et l'arc sur les

---

591 FIORELLI 1870, 170.

592 *CIL* VI, 1450.

593 Cf. p. 229 ss.

594 PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, III, 149.

représentations de *Moesia* indiqueraient cette présence étrangère d'après Janusz Ostrowski<sup>595</sup>.

La visite de la province par l'Empereur n'est citée dans aucune source littéraire. Nous n'avons donc pas mention de ce voyage, mais il ne fait aucun doute qu'Hadrien se rendit en Mésie durant son principat. En effet, il visita une grande partie des provinces, si ce n'est toutes, et la légende *ADVENTVS* figurant sur le revers de cette monnaie en est une preuve. Mais il est également possible qu'il soit venu lorsque Domitien était empereur, comme l'indique l'*Histoire Auguste*<sup>596</sup>, et que ce soit de cette visite que fait mention la monnaie<sup>597</sup>. Dans ce cas il ne s'agirait pas d'un *aduentus*, cette supposition est donc peu probable.

Toutes les autres monnaies ont été frappées à *Viminacium*, capitale de la Mésie Supérieure dès sa division en deux, en 85 ap. J.C. Elles ont été émises par les empereurs que l'on qualifie souvent d'usurpateurs, entre 239 et 255 ap. J.C. Parmi eux figurent Gordien III, Philippe l'Arabe, Trajan Dèce, Etruscus, Hostilien, Trébonien Galle, Volusien, Émilien et Gallien. Sur ces monnaies, *Moesia* est toujours debout à gauche, avec la même attitude et très souvent accompagnée de deux animaux, un taureau et un lion (PL. XCIV. 4 - 7). Sur quatre émissions on retrouve les deux animaux de part et d'autre de la personnification de la province et, sur deux frappes uniquement, le lion. Ces deux animaux symbolisent deux légions romaines dont ils sont les emblèmes. Il s'agit de la *Legio IV Flauia* avec le lion et la *Legio VII Claudia* avec le taureau. La première des deux légions stationnait à *Viminacium* (Kostolac), avant d'être probablement transférée à *Singidunum* (Belgrade) sous Domitien. Quant à la *Legio VII Claudia*, elle était en permanence à *Viminacium*<sup>598</sup>. La personnification ici présente représenterait à la fois la colonie de *Viminacium*, où les monnaies sont frappées, par la présence des légions, et la Mésie Supérieure.

Les animaux sont parfois associés aux étendards que tient la figure féminine, sur lesquels sont inscrits des chiffres. Il s'agit des chiffres III et VII qui correspondent aux deux mêmes légions que celles symbolisées par les animaux, la *Legio IV Flauia* et la *Legio VII Claudia*.

---

595 OSTROWSKI 1990, p. 190.

596 S.H.A., *Vita Hadriani*, II, 3 : « *Post hoc in inferiorem Moesiam translatus extremis iam Domitiani temporibus* ».

597 TOYNBEE 1967, p. 125.

598 POPOVIĆ 1992, I p. 636.

Rien n'indique que nous ayons réellement affaire à la représentation de la province de la Mésie, mais il est certain que nous avons la symbolisation de *Viminacium* car les deux légions mentionnées sur les monnaies étaient basées dans la colonie. Toutefois, selon Ivana Popović<sup>599</sup>, la colonie, alors capitale de la Mésie Supérieure se rapporte directement à la province.

L'accumulation, sur certaines monnaies, d'éléments tels que la Victoire, la couronne et la palme indique qu'il y a la volonté de célébrer une victoire à travers l'émission monétaire, soit remportée par les deux légions, soit par l'une d'entre elles. La présence du globe sur une frappe symbolise le globe terrestre<sup>600</sup>, quant au rameau, il représente la victoire. Il est certainement fait allusion à la supériorité de Rome, en partie grâce aux *Legiones IV Flavia* et *VII Claudia*, même lorsque *Moesia* est accompagnée d'une corne d'abondance, qui met en évidence la fertilité de la province. La personnification, qui tient à la fois un rameau et un sceptre, exprime l'ordre, la paix et le bien-être souhaités. Quant à la présence d'un lièvre tenu par les pattes arrière, cela fait référence à la chasse pratiquée dans la province (PL. XCIV. 6).

Il existe un doute sur la représentation de la province de Mésie selon les légendes des revers émis à *Viminacium* car celles-ci indiquent la *COL. VIM*. Il s'agirait donc de la représentation de la colonie de *Viminacium*, mais Ivana Popović<sup>601</sup> considère cette figure féminine comme la personnification de la province romaine de Mésie. Je pense que, à travers l'illustration de la colonie, nous avons celle de la province, la capitale et sa province ne faisant qu'un à travers l'iconographie.

Entre Hadrien et Gordien III, aucune émission monétaire ne représente *Moesia*. Au IIIe siècle ap. J.C., la personnification de la province apparaît sous un aspect militaire.

Durant l'Antiquité tardive, la province se verra représentée de façon différente. Bien qu'elle soit toujours illustrée pour son aspect militaire, même sous Hadrien, elle sera par la suite figurée par ses deux légions principales, les *Legiones IV Flavia* et *VII Claudia*.

---

599 *Ibidem*, I p. 636.

600 CICÉRON, *Nat. Deor.*, II, 18, 47.

601 POPOVIĆ 1992, I n.5 – 17, p. 635 - 636.

Il existe un relief à *Viminacium*<sup>602</sup> qui reprend exactement les traits de la figuration de *Moesia*. Le fait qu'il se trouve dans la même ville que les émissions monétaires n'a rien d'anodin. En effet, *Viminacium* se trouve être le siège de la *Legio VII Claudia* au Bas-Empire. Ce relief permet d'identifier la province.

### ***II.1.e. Thracia***

Seule une monnaie de la province de Thrace a été retrouvée (PL. XCIV. 10). Elle fut émise sous le principat d'Hadrien, à l'occasion de la série des monnaies représentant les provinces romaines.

Comme le certifie la légende au revers *ADVENTI AVG THRACIAE* et le geste de la province qui tend une patère au-dessus d'un *altar*, il s'agit de la figuration de l'*adventus* de l'Empereur qui fit une visite dans la province. Cet *adventus* eut lieu probablement aux alentours de 124 ap. J.C.<sup>603</sup>, au cours de sa première série de voyages, qu'il effectua de 121 à 125 ap. J.C.

Aucun texte ne fait mention de cette visite dans la province Thrace, ni Dion Cassius, ni l'*Histoire Auguste*. Les auteurs n'ont sans doute pas trouvé grand intérêt à narrer la visite de cette région par l'Empereur, faute d'événements essentiels, contrairement à d'autres provinces où sa visite a eu des conséquences plus ou moins bénéfiques<sup>604</sup>.

D'après cette monnaie, on peut associer la personnification à la province de Thrace, *Thracia*, par le port de la chlamys, de la tunique et des *braccae*. Avec la chlamys est mis en avant l'appartenance à la péninsule grecque de *Thracia*. La personnification est également habillée de *braccae* que l'on retrouve sur les représentations de provinces d'Asie comme l'Arménie, la Phrygie et la Thrace. Exceptée sa tenue vestimentaire, elle n'est accompagnée d'aucun élément. Il n'est donc pas possible de l'associer à un quelconque objet à partir de cette monnaie.

---

602 JATTA 1908, p. 42 ; OSTROWSKI 1990, p. 190 n° 4.

603 TOYNBEE 196, p. 130.

604 Ainsi les monnaies de type *restitutor* marquent cette bienveillance de l'Empereur, d'où un intérêt plus important pour les auteurs d'en parler. Ou encore la création de *Aelia Capitolina*, nom redonné à Jérusalem, qui créa une révolte de la part des Juifs et qui en a fait un événement essentiel dont les auteurs ne pouvaient pas manquer de narrer.

## II.2. L'Asie Mineure

### II.2.a. *Asia*<sup>605</sup>

Parmi les monnaies représentant *Asia*, une d'entre elles date de l'époque républicaine (PL. XC. 1). Selon Edmond Babelon, l'homme représenté au revers de cette émission, serait le préfet de la flotte Lucius Staius Murcus, qui tend la main à *Asia* pour la relever. Au regard des sources historiographiques<sup>606</sup>, on peut affirmer que cette monnaie est une représentation de la capture d'*Apameia*<sup>607</sup> par Murcus, suite à la soumission de Bassus. Contrairement aux monnaies qui seront émises par Hadrien, sur celles de Murcus ne figure aucun attribut. Celles du IIe siècle ap. J.C. comportent des éléments déterminants et caractéristiques à cette période impériale (PL. XC. 2 - 5).

Les attributs d'*Asia* sont principalement des éléments en rapport avec la navigation : le gouvernail, l'ancre et la proue. En revanche, lorsque la personnification est en présence de l'empereur Hadrien, sur les types *aduentus* (PL. XC. 3) et *restitutor* (PL. XC. 4), il ne figure aucun de ces symboles. Cela est certainement dû au manque de place sur la monnaie, la présence de l'Empereur étant plus importante que ces éléments maritimes. Par ailleurs, les caractéristiques faisant référence à *Asia* se retrouvent sur d'autres monnaies.

Les représentations d'*Asia* sont ceintes d'une *corona muralis* contrairement à celle de type *provincia* (PL. XC. 2). On peut y voir une allusion aux villes qui composent la province d'Asie et aux expressions employées par Euripide<sup>608</sup>. Elles tiennent un sceptre dans leur main gauche qui, avec la couronne, fait référence aux villes et indique le pouvoir que la province détient sur leurs propres affaires locales et municipales<sup>609</sup>. L'association de la *corona muralis* au gouvernail, rappelle le type conventionnel utilisé pour la *Tychè* des différentes cités orientales, que l'on retrouve dès l'époque hellénistique jusqu'à l'époque impériale romaine.

---

605 DION CASSIUS, XLVII, 27 ss. ; FRONTON, *Correspondances*.

606 APPIEN, *Bell. Civ.*, V, 8.

607 En Asie Mineure et non Apameia / Apamea de Syrie.

608 EURIPIDE, *Bacchae*, 17 - 19: « Ἀσίαν τε πᾶσαν, ἧ παρ' ἄλμυρᾶν ἄλα κεῖται μιγάσιν Ἕλλησι βαρβάρους ὁμόμοι Πλήρεις ἔχουσα καλλιπυργώτους πόλεις ».

609 TOYNBEE 1967, p.50.

On sait par les textes que la province d'Asie a été visitée à deux reprises par l'empereur Hadrien<sup>610</sup>. La première fois, ce fut à l'occasion d'une visite prolongée de 123 à 124 ou 125, et la seconde en 129 ap. J.C., lorsqu'il arriva d'Éphèse pour se rendre en Cappadoce, puis en Arabie.

Selon Fronton, l'Asie aurait été la province orientale la plus présente dans les activités de l'Empereur, au même titre que les provinces « européennes »<sup>611</sup>. En effet, on retrouve dans cette province romaine un grand nombre d'inscriptions, statues et titres qui montrent l'attention de l'Empereur envers les cités de l'Asie pour leur bien-être et leur vie religieuse.

Les monnaies dites *restitutor* ont été frappées afin de justifier ce titre donné à Hadrien par la province d'Asie, en raison de l'érection ou de la restauration de nombreux temples et cités à l'occasion de ses visites dans la province.

Pour illustrer *Asia*, on retrouve également des allusions à l'Artémis d'Éphèse. Éphèse n'étant autre que la grande capitale de cette province d'Asie Mineure où le culte d'Artémis y est très important, au même titre que le culte isiaque pour Alexandrie et sa province, l'Égypte<sup>612</sup>. Contrairement au culte isiaque, celui d'Éphèse n'est pas mis en avant. *Asia* a une place de première importance dans la vie économique du monde romain avec sa situation maritime, ainsi que la fertilité de ses terres. C'est cet aspect qui est mis en valeur dans la représentation. Si les monnaies devaient être frappées en Asie avec ces attributs, on pourrait être en présence du culte mis en avant, mais ce n'est pas ce qu'en retiennent les Romains. C'est pour cette raison que l'on retrouve *Asia* avec, pour attributs, les éléments maritimes et agricoles. Sur les monnaies d'Antonin le Pieux la figurant, on la retrouve avec ou sans proue de navire (PL. XC. 6 - 8). Cet élément met en avant l'économie maritime de la province. Il se peut que le crochet qu'elle tient soit destiné à la taille des cultures, ce qui se référerait à la viticulture de la province d'Asie.

---

610 *S.H.A., Vita Hadriani*, 13, 1 ; 13, 6.

611 *Correspondance of Marcus Cornelius Fronto*, Loeb. ed. II, p.206: « *Eius itinerum monumenta uideas per plurimas Asiae atque Europae urbes sita* ».

612 Cf. Catalogue des monnaies : *AEgyptus*.



La représentation la plus ancienne de l'Asie figure sur le Vase de Darius, actuellement conservé à Naples<sup>613</sup>. On peut y reconnaître la figure d'*Asia* grâce à la légende « ΑΣΙΑ » qui se trouve au-dessus de cette dernière (PL. XCV. 1). Elle est représentée sous la forme d'une femme assise, vêtue d'un long chiton et d'un himation, avec des chaussures de type perse et ceinte d'une couronne. Elle tient dans sa main droite un sceptre, rencontré sur les monnaies d'Hadrien, types *aduentus* et *restitutor*, et symbolisant sans doute la domination des grands rois sur les peuples asiatiques. Dans ce cas, il ne s'agit pas de la province romaine, alors inexistante, mais du continent asiatique. Sur les deux figurations, on retrouve des éléments similaires, ce qui indique que pour illustrer leur province, les Romains ont repris des caractéristiques iconographiques de la personnification grecque du continent.

Il existe une autre représentation qui n'est pas celle d'*Asia*, mais qui s'y réfère. Il s'agit d'un revers de monnaie d'Hadrien, datant de 125 - 128, et représentant l'*Annona*, avec la légende *COS. III*. Cette dernière a le pied droit posé sur un *modius* et tient une *cornucopiae* dans la main gauche, ainsi qu'une ancre dans celle de droite, comme on le retrouve chez l'*Asia* de Darius<sup>614</sup>. Une monnaie de Claude émise à Éphèse est interprétée à tort par Janusz Ostrowski<sup>615</sup> comme étant la représentation d'*Asia*, couronnant l'empereur.

Toutes les monnaies figurant *Asia* ont été frappées dans l'atelier monétaire de Rome.

Il faut être prudent sur l'interprétation car il existe deux types d'Asie, la provinciale et la continentale. On peut citer, en exemple, une fresque qui se trouvait dans la Casa del Meleagro à Pompéi<sup>616</sup>, sur laquelle on pouvait voir la représentation de l'Afrique, de l'Europe et de l'Asie, d'après une interprétation émise parmi d'autres<sup>617</sup>. Dans ce cas il ne fait aucun doute qu'il s'agit de la représentation du continent.

---

613 TOYNBEE 1967, pl.XXIV.2 ; ROCCHETTI 1958 - 4, fig. 902.

614 MATTINGLY, *RIC*, II, p. 360 , n° 169, pl.XIII, 245.

615 OSTROWSKI 1990, n° 2 p. 109, pl. VII. 2 ; *BMCREmp I*, n° 228, pl. XXXIV. 4. Monnaies en argent (tétradrachme cistophore), sous Claude, entre 41 et 54 ap. J.C., émission à Éphèse. On y voit une figure féminine sur le côté gauche, couronnant un homme qui se trouve à ses côtés.

616 Aujourd'hui conservée au Museo Nazionale de Naples.

617 SPINAZZOLA 1953.

### **II.2.b. (Pontus et ) Bithynia**

Il existe deux émissions monétaires représentant *Bithynia*, frappées à Rome. Elles ont été effectuées toutes les deux sous Hadrien et représentent le lien que l'Empereur eut avec la province à travers les types de l'*aduentus* (PL. XC. 9 – 10) et du *restitutor* (PL. XC. 11 - 12). Il n'existe, en revanche, aucun type *prouincia*. Pour chacun de ces types, il existe deux variantes, l'une où la figure féminine est ceinte d'une *corona muralis* et l'autre où elle ne porte rien. Les personnifications sont vêtues du traditionnel chiton long et de l'himation, à l'exception d'une figuration où ce dernier est remplacé par le *sagum*, un vêtement militaire d'origine celtique, par la suite porté par les officiers et les simples soldats romains. Le fait que la personnification soit sur cette monnaie sans couronne et vêtue de ce manteau particulier, indique une volonté de représenter l'aspect militaire de la région.

Il existe également des émissions locales, frappées en Bithynie. L'une date de l'époque de Claude, deux de Vespasien (PL. XC. 13 - 14) et une d'Hadrien. La monnaie de Claude représente la province en buste, il n'est donc pas possible d'y voir des éléments qui permettraient de définir les caractéristiques du territoire. Seule la présence d'une *corona muralis* y est illustrée. Sur cette monnaie ne figure aucune légende ou signe distinctif permettant d'identifier avec certitude la présence de la personnification de *Bithynia*. Toutefois, Susanne Grunauer et Janusz Ostrowski l'incluent dans leur catalogue en tant que représentation de la province de Bithynie, sans faire mention d'un quelconque doute<sup>618</sup>. Dans aucun de ces ouvrages ne figure l'illustration de la monnaie. Ne pouvant pas le vérifier, je préfère la conserver dans mon catalogue<sup>619</sup>.

Sous Vespasien deux monnaies furent émises en Bithynie. Elles représentent *Bithynia* sous les traits du type *prouincia*. Elles sont illustrées de façons diverses, une debout et une assise. Sur aucune des monnaies de Vespasien, la province ne porte de couronne, en revanche elle est toujours vêtue du chiton long accompagné de l'himation.

La *corona muralis* est un élément que l'on retrouve essentiellement pour la symbolisation d'une ville par le biais de la *Tychè*<sup>620</sup>. Dans le cas de *Bithynia* elle fait directement référence

---

618 GRUNAUER-von-HOERSCHELMANN 1986, n. 1 p. 118 ; OSTROWSKI 1990, n1 p. 112.

619 En attente de consulter l'ouvrage suivant: *Rec. Gen.* I, 2 p. 235, pl. 35. 2.

620 GRUNAUER-von-HOERSCHELMANN 1986, n. 7 p. 119.

aux villes côtières de la province, avec Nicomédie comme capitale. Sur le type *restitutor*, où la personnification ne porte pas de couronne, la présence du *sagum*, vêtement militaire, indique qu'il n'est pas fait mention des villes de la province, il en est de même pour la deuxième variante du type *aduentus*, mais avec l'himation.

L'objet associé à *Bithynia* est essentiellement le gouvernail, *gubernaculum*, πηδάλιον. Il n'est pas illustré sur toutes les monnaies bien qu'il soit visible sur trois d'entre elles. La présence de la proue de navire sur une émission indique une référence à la navigation qui était importante en Bithynie, le passage du Bosphore permettant l'accès à la province. Les autres éléments présents sur les représentations *de Bithynia* sont la charrue, la *cornucopiae* et l'épi. Ces trois caractéristiques, qui ne se trouvent que sur les frappes locales, ne figurent jamais ensemble sur un même revers et symbolisent l'agriculture ainsi que son abondance. Il est alors mis en avant la volonté de représenter différemment la fertilité et la richesse des terres de la province.

Nous avons connaissance d'une visite d'Hadrien dans la province de Bithynie en 123 - 124, à l'occasion de son passage en Asie Mineure, séjour durant lequel il fit la rencontre du jeune Antinoüs. Que ce soit sur les émissions romaines ou locales, il y a toujours une émission représentant l'*aduentus* de l'Empereur dans la province. Il est tout naturel de la retrouver dans la série monétaire de Rome puisqu'il existe toute une série des provinces faite par Hadrien (PL. XC. 9 - 10). Sa sortie d'un atelier bithynien, celui de *Nicomedia* ou *Cyzicus*, indique que l'événement fut important dans la province.

Quant au titre de *restitutor*, il fut décerné à Hadrien par la province de Bithynie suite à son action pour réparer les dommages causés par un tremblement de terre qui eut lieu peu de temps avant sa visite, sur les cités de *Nicomedia* et *Nicaea*<sup>621</sup>.

Il existe une monnaie représentant *Bithynia* à l'époque grecque, sous Nicomède Ier (PL. XC. 15). On y voit la personnification assise à gauche sur un rocher contre lequel est posé un bouclier. Elle tient deux lances dans la main droite et une épée dans la main gauche, avec la

---

621 EUSÈBE DE CÉSARÉE, traduit par JERÔME, *Chronique*: « *Terrae motu facto Nicomedia ruit et Nicenae urbis plurima euersa sunt, ad quarum instaurationem Hadrianus de publico est largitus impensas* ».

légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΝΙΚΟΜΗΔΟΥ<sup>622</sup>. Certes, la légende n'indique pas qu'il s'agit de la personnification de *Bithynia* mais elle fait mention de son roi, Nicomède Ier. Le tout est de savoir si nous avons affaire à la représentation de *Bithynia* par le lieu de résidence de son roi, Nicomédie, ou à la cité seule. Il n'est pas possible de comparer cette personnification à celle de *Bithynia* de Vespasien et celle d'Hadrien car elles ne sont pas faites à la même période et ne comportent pas les mêmes éléments iconographiques<sup>623</sup>.

### ***II.2.c. Cappadocia***

Les monnaies qui représentent la personnification de la Cappadoce ont toutes été frappées dans l'atelier de Rome. Les émissions, peu nombreuses, ont été effectuées uniquement à l'occasion des séries représentant les provinces romaines sous Hadrien (PL. XC. 16 – 17) et Antonin le Pieux (PL. XC. 18 – 19, XCI. 1 - 2). On n'y retrouve que des types *prouincia* sur lesquels figure la présence d'un petit tas de pierres empilées. Ce petit mont sur les illustrations de *Cappadocia* représente le *Mons Argaeus*. Il permet l'interprétation de la cité car, à ses pieds se trouve la cité cappadocienne de *Caesarea*<sup>624</sup>. De plus, la présence de la *corona muralis* associée au *Mons Argaeus* fait une allusion indirecte à cette cité.

La figuration d'Hadrien est vêtue d'un chiton court, accompagné d'un manteau en peau animale, auxquels s'ajoutent des bottes de chasse. Sous Antonin le Pieux, on retrouve la même tenue vestimentaire, à l'exception du manteau qui n'est plus en peau mais en pierre. Cette ressemblance entre les monnaies des deux Empereurs n'est pas anodine car elle manifeste la volonté d'une continuation de la part de l'empereur Antonin. L'autre différence entre les deux séries des empereurs est le *Mons Argaeus*. Celui-ci est représenté dans la main de la province, tendu en avant pour Hadrien, alors que sur les représentations d'Antonin, le mont est figuré au sol, à côté de *Cappadocia*, surmonté d'une étoile, sauf un

---

622 *Rev. Num.*, 1887, pl. V. 1 ; GRUNAUER-von-HOERSCHELMANN 1986, n. 10 p. 118 ; *BMC Pontus* 208, 1, pl. 37. 1 ; TOYNBEE 1967, p. 52, pl. XI. 22.

623 REINACH 1887, 228, pl.V.1, opte pour l'identification de Proelich qui interprète la figure féminine comme étant l'Artémis thracienne δῖλογχος: cf. TOYNBEE 1967, p. 230.

624 MAXIMUS DE TYRE, *Diss.*, VIII, 8 : « ὄρος Καππαδόκαις καὶθεὸς καὶὄρκος καὶ ἄγαλμα ».

exemplaire sans étoile. La province est ceinte de la *corona muralis*, à l'exception d'une variante de la monnaie d'Antonin où on peut la voir ceinte d'un *stephanè*. La *corona muralis* fait référence aux cités importantes de la province, avec *Caesarea* de Cappadoce pour capitale. Selon Jocelyn Toynbee<sup>625</sup>, la présence de cette couronne pourrait s'expliquer par le fait que, durant la période grecque, la première représentation de *Cappadocia*, sous Archelaus, roi de *Cappadocia* de 36 à 17 av. J.C.<sup>626</sup>, ait été figurée, couronnée ainsi. Elle suggère également l'idée que la représentation de la couronne provient du modèle de la *Tychè* de Tyana que l'on retrouve sur des revers monétaires de Trajan<sup>627</sup>. L'un de ces deux cas, si ce n'est les deux, auraient alors servi de modèles aux empereurs. Sur les monnaies d'Archelaus, on retrouvait systématiquement la présence du *Mons Argaeus*.

En ce qui concerne les vêtements et les attributs, que ce soit sur les émissions monétaires d'Hadrien ou celles d'Antonin le Pieux, ils sont de caractère militaire. En effet, le chiton court et le *uexillum* peuvent faire référence aux forces militaires. Comme l'indique une autre monnaie d'Hadrien sur laquelle est inscrit en légende *EXER. CAPADOCIVS S.C.*<sup>628</sup>, l'*Exercitus Cappadocius* est cette force armée qui se situe à la frontière est de la province et de l'empire. Il est possible de rapprocher le chiton court et les bottes de chasse qui, ensemble, sont également utilisés dans la représentation des personnifications des villes, surtout en Asie Mineure<sup>629</sup>.

Alors que sur les monnaies d'Hadrien, seul le *uexillum*, avec le *Mons Argaeus*, caractérise la province, sur les monnaies d'Antonin, les éléments sont plus nombreux.

Il existe trois variantes de la monnaie d'Hadrien. Deux d'entre elles ne semblent pas comporter beaucoup de différences mais Rainer Vollkommer les distingue tout de même. En revanche, une troisième comporte une *corona radiata* en plus sur le petit mont.

Le type *prouincia* d'Antonin ne comporte pas moins de six variantes, où l'on retrouve la province sous la même attitude, debout, tenant des objets divers. Par exemple figure le *uexillum*, présent au temps d'Hadrien, mais également la lance, le *fiscus* (PL. XC. 18), le

---

625 TOYNBEE 1967, p. 67.

626 *Catalogue of Greek Coins of the British Museum, Galatia*, p. 45 - 46, pl. VIII, 4 - 5, 7.

627 *Catalogue of Greek Coins of the British Museum, Galatia*, n. 3 p. 96.

628 *BMC Emp III*, n. \* p. 498, pl. 93. 4 ; *RIC II*, p. 458 n. 914 ; TOYNBEE 1967, p. 66.

629 VOLLKOMMER 1990, p. 964.

diadème (PL. XC. 19) et diverses couronnes (PL. XCI. 1 - 2). Le *fiscus* était à l'origine un panier dans lequel les Romains conservaient la monnaie<sup>630</sup>, donnant ainsi son nom aux recettes de l'État qui servaient aux dépenses de l'Empereur. Cet élément semble indiquer que la province pourrait être une source de revenus pour ces recettes. En ce qui concerne la couronne ou le diadème que tient la personnification, Rainer Vollkommer<sup>631</sup> va jusqu'à rapprocher ces éléments avec l'*aurum coronarium* que refusa Antonin dès le début de son règne<sup>632</sup>.

On sait par l'*Histoire Auguste* qu'Hadrien effectua un voyage en Cappadoce<sup>633</sup> suite à sa visite à Athènes dans l'hiver 128 ap. J.C.<sup>634</sup>, puis en Asie, avant de se rendre en Syrie en 129 ap. J.C. L'Empereur y aurait alors visité la province avec une inspection de la garnison militaire provinciale<sup>635</sup>. Selon Arrien de Nicomédie<sup>636</sup>, gouverneur de Cappadoce de 131 à 138 ap. J.C., Hadrien effectua trois campagnes dans la province : un *periplus*, une expédition contre les *Alani*<sup>637</sup> et un traité des tactiques. Ces implications de l'Empereur montrent son intérêt et l'importance de la garnison qui permet de protéger les frontières de l'empire, mitoyennes de celles de l'Arménie et de la Mésopotamie qui se situent hors de l'*Imperium romanum* depuis 118 ap. J.C. Pourtant, le type *aduentus* ou un éventuel titre de *restitutor* en Cappadoce n'est pas présent sur le revers de ses monnaies.

## II.2.d. Cilicia

Il existe quatre émissions monétaires sur lesquelles est représentée la personnification de la province de Cilicie (PL. XCI. 3 - 6). Une seule fut émise à Rome, sous l'empereur Hadrien,

630 CICÉRON, *Verr.*, I, 8.

631 VOLLKOMMER 1990, p. 964.

632 AULU-GELLE, *Nuits Attiques*, V, 6, 5 - 7.

633 *S.H.A.*, *Vita Hadriani*, XIII, 7 - 9.

634 Probablement lors de sa deuxième visite dans la cité athénienne, en hiver 128 d'après TOYNBEE 1967, p. 66. Bernard Henderson donne l'hypothèse qu'il s'agit de la deuxième visite de l'Empereur dans la province, effectuée suite à son passage dans la province du Pont, HENDERSON 1968, p. 294.

635 *S.H.A.*, *Vita Hadriani*, 13, 7 - 9 : « *Deinde a Cappadocibus seruitia castris profutura suscepti. Toparchas et reges ad amicitiam inuitavit, inuitato etiam Osdroe rege Parthorum* ».

636 DION CASSIUS, LXIX, 15, 1.

637 *Ibidem*.

il s'agit de la figuration de son *aduentus* effectué dans la province (PL. XCI. 3 - 4). On remarque que l'Empereur n'est pas habillé de la toge, comme sur les autres représentations de l'*aduentus*, mais revêt ses habits de voyage, ce qui montre que sa venue dans la province se trouve être en tant que voyageur et non pour des raisons militaires. Il est possible que cet *aduentus* ait eu lieu en 129 ap. J.C., alors qu'il venait d'Asie et se rendait en Syrie<sup>638</sup>, pourtant aucun texte ne mentionne directement une éventuelle visite en Cilicie. Sa tenue vestimentaire peut en expliquer la cause. L'empereur n'étant pas venu pour une raison officielle, les auteurs n'ont donc pas retenu son passage dans leurs textes.

On peut faire le rapprochement de ces variantes avec l'émission du même empereur, également à Rome sur les monnaies de la Bithynie, célébrant l'*aduentus* de celui-ci (PL. XC. 9 - 10). Il existe deux versions de la figure de *Cilicia*. Sur une variante on voit *Bithynia* avec un couvre-chef, et sur l'autre sans. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un casque à aigrette, mais d'une *corona muralis*, il y a tout de même deux façons de symboliser la province suivant les attributs plus ou moins représentés, dont le couvre-chef. Cela peut impliquer la possibilité qu'il y ait eu dans les séries illustrant *Cilicia*, et l'*aduentus* d'Hadrien, plusieurs variantes dans chaque émission de province, une avec le couvre-chef approprié à la province et une autre la tête nue.

Les trois autres monnaies sont plus tardives et frappées dans des ateliers locaux, ceux de Tarsus et d'Anazarbos, qui sont parmi les deux cités les plus importantes de la province, Tarsus étant la capitale. Elles datent de l'époque des Sévères avec Septime Sévère (PL. XCI. 5) et son fils Caracalla (PL. XCI. 6), et de Volusien, César de 251 à la mi-253 ap. J.C.

Il ne fait aucun doute que la *corona muralis* fait référence aux cités de Tarsus et d'Anazarbos où ont été frappées les monnaies, en tant que symbole habituellement utilisé par la *Tychè*. Au point de vue vestimentaire, quel que soit le lieu d'émission et la période, *Cilicia* est toujours vêtue d'un chiton long et d'un himation.

L'iconographie de la province est particulière sur les monnaies frappées en Cilicie. On y retrouve la province en compagnie d'autres personnifications. Sur la monnaie de Septime Sévère, la légende permet de les identifier (PL. XCI. 5). Les deux figures féminines debout à gauche sont *Isauria* et *Cilicia*, celle de droite est *Lycaonia*. Le personnage central assis est

---

638 TOYNBEE 1967, p. 69 ; *S.H.A., Vita Hadriani*, 13, 6, 7.

une *Tychè*, celle de la cité de Tarsus, capitale de la Cilicie, identifiable au personnage nageant à ses pieds, symbolisant le fleuve *Kydnos* qui traverse la cité de Tarsus. L'Isaurie et la Lycaonie sont deux régions géographiques de l'Asie Mineure.

Sur l'émission monétaire de Caracalla, frappée à *Anazarbos, Cilicia* se trouve toujours en compagnie de l'Isaurie et de la Lycaonie (PL. XCI. 6). Toutes les trois forment l'éparchie anatolienne<sup>639</sup>, faisant face à la personnification du *Koinoboulion*, assemblée grecque qui siégeait alors à *Anazarbos*. Cette caractéristique est indiquée à travers la légende, précisant que le *Koinoboulion* se situe dans la métropole d'*Anazarbos*. Avec les monnaies de Caracalla et Volusien on retrouve la présence d'une urne de vote sur le sol. Elle symbolise le droit de vote au sein du *Koinoboulion* pour la monnaie de Caracalla. C'est alors la fonction de la cité qui est mise en avant, et son importance dans le monde grec. Celle de Volusien étant émise à Tarsus, il ne peut pas s'agir d'une allusion à l'assemblée d'*Anazarbos*. Le nom des régions n'est indiqué que sur le revers de Septime Sévère. Seuls figurent le nom de la cité et celui du *Koinoboulion* sur les autres monnaies, mais par comparaison avec la monnaie frappée par Septime Sévère, il est quasi certain que nous soyons en présence des mêmes personnifications.

Les éléments attribués à *Cilicia* sur les émissions romaines d'Hadrien sont la patère, reliée à la libation effectuée lors de l'*aduentus*, et le *uexillum*. Sur les frappes orientales, ce sont la couronne, tenue à la main, et la branche qui sont mises en avant. Ces éléments sont habituellement représentatifs de la victoire, que l'on retrouve aux mains des Victoires, ailées ou non.

La seule différence qui existe entre la monnaie de Septime Sévère et celle de Volusien, est la présence de Victoires sur la couronne tendue par une des personnifications de la *Tychè* de Tarsus.

Aucun animal ne représente la province de la Cilicie dans ces monnaies.

---

639 Terme utilisé par GANSHOW 1992, p. 46.



### **II.2.e. Cyprus**

Aucune monnaie retrouvée ne représente la personnification de Chypre. L'île de Chypre fut reliée à la province de Cilicie en 58 av. J.C., il est donc normal de ne pas retrouver des représentations de la province sous la forme monétaire puisque Chypre constituait une partie de la province de Cilicie – Chypre<sup>640</sup>. Comme pour la Crète et la Cyrénaïque, une seule représentation servait à figurer la province réunie et il s'agirait dans ce cas de celle de Cilicia.

### **II.2.f. Galatia / Phrygia**

Parmi les monnaies illustrant les provinces orientales, trois représentent la provinces mais une sous le nom de *Galatia* et deux sous celui de *Phrygia*.

Seul Rainer Vollkommer fait référence à *Galatia*, en revanche Janusz Ostrowski indique à la rubrique « *Galatia* »<sup>641</sup> un renvoi à celle de « *Phrygia* »<sup>642</sup>, sans pour autant faire mention de la monnaie de Trajan sur laquelle figure la personnification de la Galatie. Il va jusqu'à indiquer que la plus ancienne représentation de *Galatia / Phrygia* date de l'époque hadriannique. Quant à Jocelyn Toynbee, elle ne fait aucune allusion à *Galatia*, même dans sa partie consacrée à *Phrygia*<sup>643</sup>.

Selon Jocelyn Toynbee<sup>644</sup>, les vêtements qui servent à représenter la province sont ceux caractéristiques du berger phrygien, Attis, amant de Cybèle, qui dans l'art, est représenté avec ses éléments vestimentaires (PL. LXX. 1). La reprise d'éléments iconographiques d'Attis, dont le culte est, avec celui de Cybèle, très répandu dans la province, sert à représenter la Phrygie à travers le culte principal qui y est exercé, comme pour le culte d'Isis dans les représentations d'*Aegyptus*.

Il est étonnant de retrouver à moins d'un demi-siècle d'intervalle, plus précisément lors de deux principats qui se suivent, la représentation d'une même province sous le nom de

---

640 Cf. *Cilicia* : p. 219 ss.

641 OSTROWSKI 1990, p. 139.

642 *Ibidem*, p.195 - 199.

643 TOYNBEE 1967, p. 127 - 128.

644 *Ibidem*, p. 127.

*Galatia* (PL. XCI. 8) puis de *Phrygia* (PL. XCI. 9 - 10). Pour cela il faut se pencher sur l'histoire de cette province et le terme qui servait alors à la qualifier. Toutefois, nous pouvons noter que la monnaie sous Trajan est une émission locale (PL. XCI. 8). Il se pourrait alors que le nom donné à la province soit « *Galatia* » pour la partie orientale, dérivé de la langue grecque, alors qu'à Rome et en langue latine on utilise le terme de « *Phrygia* ». Un camée retrouvé à Rome comporte l'inscription grecque ΓΑΛΑΤΙΑ<sup>645</sup>, ce qui renforce cette idée que le nom dépend de la langue utilisée dans la province d'émission.

Au point de vue vestimentaire, on remarque que la province n'est pas vêtue de la même façon. En effet, *Galatia* revêt un chiton long et un *peplum*, tandis que *Phrygia* porte un chiton court et des *braccae*, parfois accompagnés d'une chlamys. Il en est de même pour le couvre-chef qui est une *corona muralis* pour *Galatia* et un bonnet phrygien pour *Phrygia*. Pour la représentation trajane de *Galatia*, l'iconographie représentant les villes est privilégiée, avec la *corona muralis* qui est présente sur chacune d'elles, afin de faire allusion aux cités de la province. Quant aux représentations hadriennes, la personnification est représentée sous les traits du berger, comme l'était Pâris de Troie, vêtue de *braccae* et de la tunique courte, et coiffée du *pileum*, le bonnet phrygien (PL. XCI. 9 - 10). Elle tient également le *pedum*, la canne du berger phrygien. Alors qu'un empereur utilise l'iconographie de la ville, l'autre symbolise la province par ce qui la différencie des autres, entre autres l'activité de bergerie fortement répandue dans les montagnes du pays. Hadrien a pour habitude de représenter les provinces romaines sous les traits de personnifications issues de l'art grec, habillées du chiton long et de l'himation, mais pour cette province il n'en est rien. Pourquoi l'Empereur a-t-il souhaité mettre en avant le caractère pastoral de la province à travers tous les éléments de la personnification et non pas uniquement à travers les attributs qu'elle tient ?

Selon Jocelyn Toynbee<sup>646</sup>, il est fort possible qu'Hadrien ait effectué un séjour en Phrygie durant le printemps 125, mais aucun texte ne nous fait référence à une éventuelle visite dans la province. Malgré tout, la présence d'une émission monétaire dédiée à un *adventus* sous Hadrien avec la représentation de la Phrygie, nous indique bien que l'Empereur s'y est rendu durant son principat (PL. XCI. 9). Ce serait d'ailleurs à l'occasion de son séjour dans la

---

645 VOLLKOMMER 1988, I, n° 2 p. 150.

646 TOYNBEE 1967, p. 127.

province que Hadrien aurait effectué une campagne de reconstruction de celle-ci, ainsi que d'autres actions, comme le certifie une inscription<sup>647</sup>. Cela explique le titre de *Restitutor* qui lui fut décerné par la province de Phrygie d'après la monnaie de type *restitutor* émise à Rome sous Hadrien (PL. XCI. 10).

### ***II.2.g.Lycia - Pamphylia***

Il ne figure aucune représentation de la province, que ce soit sur les monnaies ou sur un autre support. Janusz Ostrowski ne fait pas mention de la *Lycia* mais indique rapidement que pour la *Pamphylia* « on n'a retrouvé aucun monument archéologique, avec la personnification de cette province »<sup>648</sup>. Quant à Jocelyn Toynbee, elle ne mentionne même pas la province dans son ouvrage<sup>649</sup>. Cette absence dans les divers ouvrages, est un signe indicateur qu'aucune représentation de *Lycia - Pamphylia* n'a été retrouvée à ce jour. Il est fort possible que les Romains n'aient jamais voulu la représenter faute d'occasion, c'est d'ailleurs l'interprétation la plus plausible.

## **II.3 Le Proche-Orient**

### ***II.3.a. Arabia***

*Arabia* représentée sur les monnaies sous la forme de l'allégorie idéale, d'abord utilisée par Trajan sur le revers (PL. LXXXIX. 7 - 8), puis sous Hadrien (PL. LXXXIX. 9 - 12). Hadrien ne fera que reprendre le modèle de la personnification de Trajan. Cette *Arabia* idéale a pour but, dès l'origine, de mettre en avant l'attitude passive des Arabes face à Cornelius Palma, lieutenant de Trajan, dont l'empereur lui a demandé de prendre le contrôle

---

647 HENDERSON 1968, p. 291

648 OSTROWSKI 1990, p. 192.

649 TOYNBEE 1967. Il en est de même pour le *LIMC* et l'*EAA*, le premier n'ayant aucun article sur la province et le second ayant juste un rapide historique sans parler de l'iconographie comme il le fait habituellement.

de la région<sup>650</sup>. Pour les monnaies émises sous Trajan, il s'agit également de commémorer la conquête de l'Empereur sur ce territoire du Proche-Orient et son nouveau statut de province. Il fut en effet le premier empereur à s'emparer de l'Arabie et fera d'elle un territoire romain, géré par un consul, en 106 - 107 ap. J.C. L'Arabie se trouvait précédemment sous le contrôle romain depuis 68 av. J.C., avec Pompée, mais la gestion du pouvoir était assurée par les princes locaux.

La première émission monétaire date de 106 - 107 (PL. LXXXIX. 7) et sera reprise à l'identique au revers d'une frappe effectuée entre 111 et 114 ap. J.C. (PL. LXXXIX. 8), à l'exception de la légende qui change légèrement. Pour la première émission en date, l'une provient de Rome, quant à l'autre, on la retrouve dans différents ateliers monétaires d'Orient avec deux exemplaires locaux, Petra et Bosra (en Arabie), mais également dans des lieux plus reculés tels Antioche (en Syrie) et Césarée (en Cappadoce). Il est quasi certain que Trajan voulait célébrer sa « nouvelle possession » territoriale à Rome, mais aussi dans la province concernée, l'Arabie, et une province avoisinante, la Syrie. La Cappadoce, quant à elle, se trouve plus éloignée, tout en étant géographiquement dans la continuité de la Syrie, ce qui pourrait expliquer la présence d'une frappe dans cette province.

Un des attributs que l'on rencontre sur les représentations d'*Arabia* est le faisceau de *calami odorati*, que l'on retrouve sur toutes les monnaies frappées à Rome. L'Arabie constitue un fournisseur et un intermédiaire pour Rome, en ce qui concerne le parfum et l'encens, ainsi, sur les monnaies sont mis en avant les liens commerciaux et économiques existants, expliquant la présence de produits (*calami odorati* et encens) associés à la personnification de l'Arabie. A cet élément s'ajoute un petit dromadaire, animal typique de la région, utilisé pour le transport de marchandises (PL. LXXXIX. 7 - 8, 10 - 11). Sa présence renforce le caractère commercial de la province aux yeux de Rome. L'animal ne figure pas sur deux émissions de l'époque d'Hadrien. La première, frappée à Rome, représente l'*aduentus* de l'Empereur (PL. LXXXIX. 9). On peut supposer que l'absence de l'animal est due aux nombreux éléments déjà présents, entre autre l'Empereur et l'*altar* qui caractérise l'*aduentus*. Il se peut que l'artiste, qui a effectué ce coin n'ait pas voulu surcharger la monnaie. La seconde est celle où l'on voit *Arabia* en buste, émise en Arabie (PL. LXXXIX. 12). Il n'y a pas de place pour le dromadaire.

---

650 DION CASSIUS, LXVII, 14.

Les représentations d'*Arabia* sont toutes vêtues d'un chiton long et d'un himation, avec la tête ceinte d'un diadème, à l'exception de l'émission où la personnification est représentée en buste, sur laquelle on la voit munie d'une *corona muralis*.

Les émissions monétaires frappées sous Hadrien mettent en avant son *aduentus*, qui eut lieu lors de sa visite dans la province entre 129 et 131 (PL. LXXXIX. 9), et le titre de *restitutor* qui lui fut attribué par la province (PL. LXXXIX. 10).

Dion Cassius ne fait pas mention d'un quelconque voyage d'Hadrien en Arabie, quant à l'*Histoire Auguste*, elle n'en mentionne qu'une partie, comme s'il ne s'agissait que d'un simple passage de l'Empereur venant de Syrie pour se rendre en Égypte, entre 129 et 131<sup>651</sup>. Pourtant, les monnaies émises sous l'Empereur attestent d'un voyage effectué dans la province avec, pour certaines, la commémoration d'un *aduentus* et de ses actes de restaurateur. Ces frappes suggèrent que son voyage fut plus important que ne peuvent le laisser penser les infimes propos des auteurs antiques.

Le type *restitutor* a été frappé en raison de la grande bienfaisance de l'Empereur vis-à-vis de la province d'Arabie. Cette province, créée par Trajan en 105 - 106 ap. J.C. connut la crise sous cet empereur. Lors de l'arrivée d'Hadrien dans la province, celui-ci se préoccupa d'achever son organisation comme province romaine avec la construction de routes militaires, la restauration de vieilles routes pour les caravanes, *etc.*

La monnaie émise sous Hadrien dans un atelier local, probablement à Bosra, met en avant la personnification sous forme de buste (PL. LXXXIX. 12). D'après une supposition de Jean-Charles Balty<sup>652</sup>, les deux enfants présents, un dans chaque main de la figure, représenteraient deux parties de l'Arabie romaine, l'*Arabia Petraea* ou *Nabataea*, et l'*Auranitis* situé plus au nord. La province et ses divisions géographiques sont ainsi symbolisées par une mère avec sa progéniture. Quoi qu'il en soit, la légende indiquant APABIA confirme bien une représentation de la province d'Arabie. Cependant aucun élément n'est mis en évidence pour la caractériser, ni même confirmer que les deux enfants représentent bien certaines des régions qui la composent.

Il existe trois *Arabiae* à l'époque romaine. L'*Arabia Petraea* ou *Nabataea*, nommée ainsi par rapport aux régions qui la composent, l'*Arabia Deserta* et l'*Arabia Felix*. La partie romaine

---

651 S.H.A., *Vita Hadriani*, 14, 4: « *Peragrata Arabia Palusiam venit* ».

652 BALTU 1984 - 1, n. 6 p. 469.

*Arabia Petraea* ou *Nabataea*, qui se situe le plus au nord et longe les provinces de la Judée, à l'est, et de la Syrie, au sud. C'est pourquoi il faut rester prudent quant à l'interprétation des monnaies représentant *Arabia*. Les monnaies de ce catalogue sont, sans aucun doute, des représentations de l'Arabie romaine car celles de Trajan représentent le territoire devenant province romaine, et celles d'Hadrien sont célébrées dans les séries monétaires représentant les provinces de l'empire.

### ***II.3.b. Armenia***

Parmi les figurations de la province d'Arménie, on retrouve une émission monétaire de Rome où *Armenia* est représentée comme *prouincia capta* (PL. LXXXIX. 13 - 14). Elle est accompagnée de deux figures masculines, assises de part et d'autre, représentant les deux fleuves, l'Euphrate et le Tigre, qui entourent et servent de frontières naturelles ouest et est à la Mésopotamie, province qui se trouve au sud de celle d'Arménie. La légende indique le nom d'*Armenia*, ici figurée, mais également celui de *Mesopotamia* qui semble être représentée par la présence des deux fleuves. Il n'est pas étonnant de retrouver les deux provinces dans une seule monnaie car celles-ci sont devenues romaines en 114 ap. J.C. sous Trajan. C'est à la création des deux provinces que Trajan fait allusion à travers cette monnaie. Toutefois, il ne fait pas référence à l'Assyrie, qui est leur voisine et devint province romaine en même temps. Cette monnaie indique que l'Arménie et la Mésopotamie sont désormais sous le contrôle de Rome et de son empereur, d'où la figuration de la province soumise à la figure masculine debout, représentant Trajan. Il existe deux variantes : l'une accentue plus que l'autre la soumission de la *natio* par le *princeps*, où l'on peut voir *Armenia* assise aux pieds de l'Empereur (PL. LXXXIX. 13), alors que sur l'autre, l'Empereur pose son pied sur la personnification qui penche sa tête en arrière (PL. LXXXIX. 14).

L'Arménie sera une province durant une courte période. Aussitôt devenu empereur, Hadrien s'en séparera en 118 ap. J.C., pourtant, Antonin le Pieux la représentera dans sa série de monnaies des provinces (PL. LXXXIX. 15). Il est étonnant de rencontrer l'Arménie dans cette série car elle n'est alors plus une province romaine, de plus, elle est illustrée sous la forme de *prouincia pia et fidelis*, mais il se peut qu'Antonin ait voulu représenter les différentes provinces existantes lorsque Hadrien arriva au pouvoir.

La présence de l'enseigne que tient l'*Armenia* d'Antonin met en avant son caractère militaire en tant que province à l'extrême orient de l'Empire romain, dont la frontière forme le *limes*. Deux autres émissions ont été frappées sous Trajan en Crète. On peut s'étonner de retrouver *Armenia* représentée dans l'atelier monétaire de la province de *Creta et Cyrenaica*, province qui semble n'avoir aucun lien direct avec l'Arménie et se trouve géographiquement éloignée. Sur ces monnaies crétoises sont mis en évidence l'arc et le carquois, symboles de la chasse. Sur l'une d'entre elles se trouve un trophée, qui symbolise la victoire remportée par l'empereur Trajan sur l'Arménie. Cet élément est d'ailleurs renforcé par la Victoire que tient l'Empereur dans sa main droite, qu'il tend au-dessus de la personnification de la province. Quant à l'autre, on y retrouve la référence à la victoire de l'Empereur, mais cette fois-ci symbolisée par la personnification même de la Victoire et non plus par la présence d'un trophée ou d'une statuette.

L'*Armenia* est toujours revêtue des vêtements traditionnels de cette partie géographique, la tunique avec les *braccae*, et la tête ceinte d'une tiare, sauf sur les monnaies crétoises. Ce dernier élément permet d'identifier la personnification, car elle est la seule figuration provinciale qui est munie de la tiare, alors que plusieurs portent les *braccae*. En effet, la *tiara*, *τιαρά*, mot d'origine perse, est une coiffe nationale répandue dans le nord-ouest de l'Asie actuelle, à l'est de l'Empire romain, qui diffère suivant le peuple qui la porte. La *tiara* arménienne se caractérise par un bonnet en forme de calotte avec le sommet plat<sup>653</sup>, à la différence de celui phrygien qui monte en hauteur et dont l'extrémité retombe en avant.

Seul Trajan représente l'Arménie et la Mésopotamie sur une même monnaie, même si la seconde est juste énumérée dans la légende. Janusz Ostrowski émet l'idée que la figure féminine représente *Armenia* et que les personnifications des fleuves suffisent à représenter *Mesopotamia*, mais lui-même n'en est pas certain<sup>654</sup>, pourtant cette interprétation semble être la plus probable et non dénuée de sens. Les monnaies des autres empereurs, et une série de Trajan, représentent uniquement la province de l'Arménie comme l'indiquent les légendes aux revers. Trajan sera le seul à donner de l'importance à cette partie géographique avec sa politique de création des provinces à la place des royaumes d'États-Clients qui, selon lui, étaient une menace pour Rome.

---

653 VALERIUS FLACCUS, VI, 700.

654 BIENKOWSKI 1990, p. 106 - 107.

### II.3.c. Assyria

Aucune monnaie retrouvée ne représente la personnification de l'Assyrie d'après les différents catalogages.

### II.3.d. Iudaea<sup>655</sup>

La personnification de la Judée est la plus illustrée parmi toutes les figurations des provinces romaines orientales. Sur les vingt-cinq émissions représentant la Judée (PL. XCII – XCIII. 1 - 6), vingt-deux sont effectuées par Vespasien et Titus (PL. XCII. 1 – 15, 19 – 20, XCIII. 1 - 25), dans le cadre de la guerre qu'ils entreprirent face à ce peuple suite à une violente révolte<sup>656</sup>. Seules trois émissions sont frappées par un autre empereur, Hadrien (PL. XCII. 16 - 18). Toutes les figurations de Vespasien et Titus représentent la province sous le type de *prouincia capta*. Hadrien, quant à lui, ne représentera la province que sous la forme *pia et fidelis*, malgré la révolte qu'il affronta également.

Il n'est pas étonnant de retrouver l'image de *Iudaea* en *prouincia capta* sous Vespasien et Titus<sup>657</sup>. En 66 ap. J.C. débuta une révolte juive, sous le règne d'Agrippa II, qui se termine par la destruction du Temple de Jérusalem en 70 ap. J.C. par l'empereur Vespasien, accompagné de son fils Titus alors nommé César<sup>658</sup>. Cette victoire sur la Judée donna lieu à la célébration d'un triomphe par l'Empereur et son César en 71 ap. J.C.<sup>659</sup>

Dans tous les cas, on retrouve la personnification de la Judée représentée sous la forme d'une figure féminine, vêtue d'un long chiton et la tête voilée. Elle y est figurée sous deux

---

655 FLAVIUS JOSÈPHE, *Antiquités Juives*; *Idem*, *La Guerre des Juifs* ; SUÉTONE, *Vesp.*, VIII et XII ; *Idem*, *Tit.*, VI ; *Idem*, *Dom.*, II.

656 FLAVIUS JOSÈPHE, *La guerre des Juifs*.

657 BARAG 1978, p. 14 – 23 ; KRAAY 1963, p. 45 - 46.

658 FLAVIUS JOSÈPHE, *La guerre des Juifs*.

659 Ce triomphe est narré par FLAVIUS JOSÈPHE, *La Guerre des Juifs*, VII, 5, 3 - 7 ; OROSE, *Hist.*, VII ; TACITE, *Hist.*, IV, 8 ; SUÉTONE, *Vesp.*, VIII; *Ibidem*, XII; *Idem*, *Tit.*, VI ; *Idem*, *Dom.*, II. Il est également représenté dans l'iconographie sur l'Arc de Titus qui se situe sur la Velia. On peut voir le cortège triomphal sur les deux panneaux internes de l'arc, ainsi que sur la frise de l'attique de l'arc.



attitudes différentes. La première, et la plus courante, est celle où elle se tient la tête d'une main, ce que Herbert Cahn<sup>660</sup> qualifie de « *Iudaea* pleurante », montrant ainsi sa tristesse suite à sa défaite face à Rome (PL. XCII. 1, 3 – 9, 11, 13 – 15, 19, XCIII. 1, 5 - 6). L'autre figuration est celle de *Iudaea* les mains liées dans le dos – et une fois les mains devant -, dans ce cas il est mis en évidence la situation de *Iudaea* comme prisonnière de Rome (PL. XCII. 2, 12, 20, XCIII. 2 - 4).

Sur chacune des émissions, on a la présence d'un élément qui marque la victoire de Rome. Il s'agit du trophée, constitué des armes des Juifs (PL. XCII. 1, 12, 19, XCIII. 1, 3), ou du palmier qui comporte également une symbolique victorieuse (PL. XCII. 2 – 15, 20, XCIII. 2, 4 - 5). Pour le trophée, il n'est pas nécessaire de revenir sur sa signification puisqu'elle a déjà été étudiée auparavant, en revanche la présence du palmier est intéressante. Ce palmier est un des seuls symboles qui permettent d'identifier *Iudaea*, avec le voile qu'elle porte sur la tête, que l'on retrouve sans exception sur tous les exemplaires. Étant donné que l'on ne retrouve pas d'autres personnifications provinciales ayant la tête voilée, on peut en faire la caractéristique iconographique de la province de Judée<sup>661</sup>.

Selon Gilbert Charles-Picard<sup>662</sup>, le palmier est un équivalent du trophée, apparaissant comme le semblable du tronc revêtu par les armes des vaincus. Sur une statue se trouvant au British Museum, on a même un exemple où le palmier sert de support comme le trophée, avec une Victoire qui écrit sur un bouclier. Ce cas se retrouve également sur une émission de ce répertoire, frappée sous Vespasien (PL. XCII. 4). On peut alors percevoir le bouclier comme étant une partie intégrante du palmier selon les dires de Gilbert Charles-Picard. La valeur triomphale du palmier était acquise en Grèce<sup>663</sup>, tout en étant reliée au culte d'Apollon avec la distribution de branches de palmes aux vainqueurs des jeux. Il ajoute à cela que la palme dans la main de *Nikè* serait l'exact équivalent du trophée portatif<sup>664</sup>, mais cela reste à prouver. On peut néanmoins faire le rapprochement avec l'utilisation de la

---

660 CAHN 1990, p. 812 - 813.

661 Seule la province de Cilicie est coiffée d'un voile, accompagné de la *corona muralis*, mais il s'agit de représentations locales et spécifiques de la province.

662 CHARLES - PICARD 1957, p. 62.

663 DANTHINE 1937, p. 164 n. 1.

664 CHARLES - PICARD 1957, p. 63.

branche de palme dans les *pompae* telles que le triomphe. Il est toutefois important de ne pas relier systématiquement le palmier à la Judée car l'arbre est également le symbole de la Phénicie ainsi que de grandes cités orientales comme Tyr, Sidon ou encore Damas.

Comme on peut le voir, les émissions monétaires sur *Iudaea*, comme *prouincia capta*, sont très nombreuses sous les Flaviens et il en existe diverses variantes que ce soit à Rome - ou elles sont majoritaires - (PL. XCII. 1 - 15), en Judée - comme frappe locale - (PL. XCIII. 3), mais également dans les provinces occidentales avec l'Espagne (PL. XCII. 19 - 20, XCIII. 1 - 2) et la Gaule.

La grande majorité des émissions a été frappée en 70 - 71 ap. J.C., soit peu de temps après la victoire impériale de 70 ap. J.C. et la célébration du triomphe en juin 71 ap. J.C.

Sur une monnaie de Titus César, émise localement en Judée vers 72 ap. J.C., on retrouve en légende le terme ΕΑΛΩΚΥΙΑΣ dont l'étymologie provient de ἀλισχωμαι signifiant « être pris, être saisi ou tomber entre les mains de quelqu'un ». Ce terme rejoint donc celui de *capta*, en grec puisque cette monnaie fut frappée en Judée, province où le grec est la langue officielle utilisée par le pouvoir romain.

Comme il a été précédemment indiqué, seules des émissions monétaires frappées sous Hadrien à Rome représentent *Iudaea* sous la forme de *prouincia pia et fidelis*. On retrouve trois frappes différentes, une de chaque type habituellement figuré sous Hadrien : le type *prouincia* (PL. XCII. 16), celui d'*aduentus* (PL. XCII. 17) et enfin le *restitutor* (PL. XCII. 18). Dans chacun des cas, *Iudaea* se trouve en présence de deux ou trois enfants.

Hadrien effectua un voyage en Judée durant l'année 130 ap. J.C., à l'occasion duquel il rebaptisa la cité de Jérusalem en *Aelia Capitolina*, entraînant par la suite une rébellion des Juifs de 132 à 135 ap. J.C. Cet épisode est bien connu par Dion Cassius qui en parle longuement dans son livre sur Hadrien<sup>665</sup>. Ce voyage fut effectué après une visite à Palmyre en Syrie, et avant de se rendre à Alexandrie, en passant par l'Arabie. Jocelyn Toynbee va jusqu'à comparer la représentation de l'*aduentus* de l'empereur Hadrien à Jérusalem avec la première visite du Christ dans la Ville Sainte, par la présence des enfants qui accueillent le *Princeps* avec des branches de palmier<sup>666</sup>.

---

665 SCARRE 1995, carte « Les voyages d'Hadrien 121 - 132 ap. J.C. », p. 72 - 73.

666 TOYNBEE 1967, p. 120.

Une autre monnaie émise à Rome sous Hadrien est en rapport directe avec le titre qui fut donné à l'Empereur par la Judée, celui de εὐεργέτης καὶ σωτὴρ τοῦ κόσμου (bienfaiteur et sauveur du monde) suite à la « création » de la colonie d'*Aelia Capitolina* à Jérusalem et narrée par Dion Cassius<sup>667</sup>. Cette monnaie émise à Rome commémore l'intérêt que porta Hadrien à la province de Judée. La frappe de cette monnaie n'aurait pas pu être possible en Judée car les habitants de Jérusalem étaient en désaccord avec le changement de nom de leur cité, se trouvant au centre de leur religion à travers l'*Ancien Testament*. Pourtant la monnaie *restitutor* semble indiquer le contraire. Il s'agit certainement d'une volonté de masquer cette révolte suite à l'action de l'Empereur à travers une « propagande » iconographique. Sur les monnaies de la *prouincia pia et fidelis* on ne retrouve ni le trophée, ni le palmier, mais l'arbre est indirectement représenté par les branches de palme que tiennent les enfants qui accompagnent *Iudaea*.

On remarque une similitude dans les représentations de *Iudaea*, qu'elles soient *natio capta*<sup>668</sup>, *prouincia capta* ou *prouincia pia et fidelis*. Comme il a été vu précédemment, dans chacun de ces cas, elle est voilée. Le voile porté sur la tête s'explique par le culte judaïque, religion de la nation puis de la province. Il est donc évident de retrouver cette caractéristique dans la figuration de la province judéenne<sup>669</sup>.

---

667 DION CASSIUS, LXIX, 12 ss. ; à ce sujet : *S.H.A., Vita Hadriani*, XV, 2, donne une autre raison à cette révolte. Selon l'auteur de ce récit, les Juifs se seraient révoltés car on leur aurait interdit la circoncision ; TOYNBEE 1967, p. 121.

668 Il n'existe qu'une seule monnaie sur laquelle est représentée la personnification de *Iudaea* en tant que *natio capta*. Il s'agit d'une émission de Caius Sosius à la fin de la République, émise à Zakynthos en Grèce (PL. XCIII. 6). Cette émission monétaire qui commémore la victoire de Sosius sur la Judée est ici fortement symbolisée par la présence du trophée au pied duquel on retrouve la personnification de la Judée. Nous avons donc la certitude qu'il s'agit bien de la représentation de la victoire de Rome sur la Judée mais l'iconographie ne s'arrête pas là. En effet, à la droite du trophée on peut voir un autre personnage, cette fois-ci masculin, représentant un Juif qui, de sa lance, attaque le trophée sous lequel il figure. Cela pourrait être interprété comme étant la symbolisation de la guerre civile juive, qui a donné lieu à ce triomphe avec la figuration d'un Juif attaquant sa propre nation associée à Rome, elle, symbolisée par le trophée. Jocelyn Toynbee va jusqu'à identifier le Juif assis sous le trophée comme pouvant être le roi Antigone II Mattathias destitué par Caius Sosius au profit d'Hérode. BABELON 1963 II, n. 2 p. 464 ; *BMCRep* II, 508, 146, pl. 114. 9 ; CAHN 1990, I n. 1 p. 811 - 812, II *Iudaea* 1 p. 531 ; OSTROWSKI 1990, n. 1 p. 178.

669 Paul de Tarse indique sur la tradition hébraïque, dans son *Épître aux Corinthiens* XI, 6 - 10, que « si

Le palmier, plus précisément le palmier dattier, est directement associé à la province, mais en substitut du trophée. Il n'est pas présent comme symbole direct de la province en tant qu'arbre représentatif, comme on le retrouve sur la représentation de *Phoenice*<sup>670</sup>.

### ***II.3.e. Mesopotamia***

Il n'existe aucune monnaie figurant la personnification de la province de Mésopotamie.

### ***II.3.f. Osroena***

Il n'existe aucune monnaie figurant la personnification de la province de l'Osroène.

### ***II.3.g. Phoenice***<sup>671</sup>

Seule une émission monétaire représente *Phoenice*. Il s'agit d'une monnaie d'Antonin le Pieux qui, sans aucun doute, entre dans la série des provinces romaines (PL. XCIV. 8). On y retrouve en effet, la même posture et la même attitude que pour les autres provinces. Il est étonnant de retrouver une représentation de la Phénicie sous Antonin le Pieux, car ce territoire fait alors partie de la Syrie. Il deviendra une province à part entière sous Septime Sévère qui la séparera de la province de Syrie. Pourtant les textes indiquent ceci: « *Antiochenses inter haec ita in odio habuit ut Syriam et Phoenice separare uoluerit, ne tot*

---

une femme n'est pas voilée, qu'elle se coupe les cheveux. S'il est honteux pour une femme d'avoir les cheveux coupés ou être rasée, qu'elle se voile. L'homme ne doit pas se couvrir la tête, puisqu'il est l'image et la gloire de Dieu, tandis que la femme est la gloire de l'homme. En effet, l'homme n'a pas été tiré de la femme, mais la femme a été tirée de l'homme ; et l'homme n'a pas été créé à cause de la femme, mais la femme a été créée à cause de l'homme. C'est pourquoi la femme, à cause des anges, doit avoir sur la tête une marque de l'autorité dont elle dépend. »

670 Cf. *Phoenice* : p. 233 ss.

671 *S.H.A., Vita Hadriani*, 14, 1.

*ciuitatum metropolis Antiochia diceretur* »<sup>672</sup>, ce qui pourrait expliquer la séparation de la province de celle de Syrie à l'époque d'Antonin.

A-t-on vraiment affaire à la représentation d'une province ou à celle d'un territoire qui s'en démarque déjà ? Antonin ayant émis une série de monnaies sur le revers desquelles figurent les personnifications des provinces romaines sous Hadrien, il serait plus sensé que ce soit la représentation de la province. Mais dans ce cas, pourquoi les sources indiquent-elles que la Phénicie ne devient une province indépendante de la Syrie que sous Septime Sévère ? Pour Janusz Ostrowski<sup>673</sup>, le texte de *l'Histoire Auguste* justifie l'émission de cette monnaie comme province, mais selon mon avis personnel, cette source littéraire n'est pas entièrement fiable du fait de son écriture tardive (VI<sup>e</sup> siècle), de plus sur d'autres éléments de son contenu, elle est fortement contestée<sup>674</sup>.

Les caractéristiques iconographiques de *Phoenice* sont différentes de celles de *Syria*<sup>675</sup>. La figure féminine n'est pas vêtue du chiton long et de l'himation mais d'un chiton court recouvert d'un manteau. En revanche, les deux personnifications, de *Phoenice* et *Syria*, portent toutes les deux la *corona muralis* que l'on retrouve sur une partie des personnifications des provinces d'Orient, les rapprochant de l'iconographie de la *Tychè*. Quant aux attributs, la particularité maritime de la région géographique est mise en évidence avec la proue de navire ou le rostre qui se trouve aux pieds de *Phoenice*.

Pour les attributs qu'elle tient dans ses mains, le sceptre et la *corona muralis*, font allusion aux cités de Phénicie : Sidon et Tyr. Pour les vêtements d'aspect militaire et la lance, ils symbolisent probablement la garnison présente sur les côtes et dans les ports maritimes sous Hadrien et Antonin<sup>676</sup>.

On remarque, à côté de *Phoenice*, la présence du palmier. Il ne s'agit pas de l'arbre symbolisant le trophée que l'on retrouve sur les représentations de *Iudaea* comme *prouincia capta*<sup>677</sup>, mais en tant qu'attribut à part entière de la province. La figure n'est pas représentée

---

672 *Ibidem*.

673 OSTROWSKI 1990, p. 195.

674 CHASTAGNOL 1994.

675 Cf. *Syria* : p. 235 ss.

676 TOYNBEE 1967, p. 150.

677 Cf. Monnaie représentant *Iudaea* sous Vespasien et Titus : *IVDAEA*. 1 – 14, 18 – 25.

sous la forme *capta*, mais sous elle *pia et fidelis*. Il faut donc y voir une simple caractéristique géographique. Le palmier est un arbre que l'on retrouve en Syrie, en Judée et en Arabie, et par sa présence sur le revers de l'émission, il illustre le paysage habituellement rencontré dans la région. Tous ces éléments sont facilement transposables à la figure de *Phoenice* car ils sont habituellement utilisés dans l'iconographie des cités phéniciennes sur les monnaies grecques<sup>678</sup>.

### ***II.3.h. Syria***

Une seule monnaie figurant la personnification de la Syrie sur un revers a été retrouvée à ce jour. Il s'agit d'une frappe émise à Rome sous Antonin le Pieux (PL. XCIV. 9).

*Syria* est vêtue du chiton long et de l'himation traditionnels retrouvés dans l'art classique repris à la Grèce. Elle a la tête ceinte d'une *corona muralis*, comme pour la *Tychè*. Le personnage masculin nu, qui nage sous le pied de *Syria*, n'est autre que la personnification de l'Oronte, le fleuve qui traverse la province de Syrie.

A travers tous ces éléments, on peut percevoir la représentation de la *Tychè* d'Antioche, capitale de la Syrie, qui est représentée exactement de la même manière, avec pour élément principal, la personnification d'Oronte. Cette monnaie s'inspire directement de la première statue représentant la *Tychè* d'Antioche, faite par Eutychides au IV<sup>e</sup> siècle av. J.C., reprise par des copies (PL. CLXIX. 1 - 2), mais elle se trouve debout et non assise, comme on peut l'observer sur son modèle.

Outre les éléments repris à la *Tychè*, *Syria* tient dans sa main une corne d'abondance dans le creux du bras gauche, qui symbolise la richesse des produits de la province et son caractère économique important dans l'Empire romain. Cette particularité se rapproche également de la personnification d'Antioche car, sous Hadrien, la figuration de la cité est illustrée avec des épis qui, comme la *cornucopiae*, symbolise l'abondance des terres de la province. Dans sa main droite elle tient un *fiscus*. Ce récipient monétaire symbolise l'impôt payé par les provinces impériales composant le trésor sur la couronne<sup>679</sup>.

---

678 *Catalogue of Greek Coins in the British Museum, Phoenice, ss.*

679 Pour plus de détail sur le *fiscus*, cf. *Macedonia* : p. 205 ss.

## II.4. La région nord-est du continent africain

### II.4.a. *Aegyptus*<sup>680</sup>

Il existe deux émissions sur lesquelles figure la personnification de la province d'Égypte (PL. LXXXIX. 4 - 6). L'une fut frappée à Rome sous Hadrien, avec différentes variantes où quelques détails changent, mais en conservant néanmoins l'attitude de la figure féminine (PL. LXXXIX. 4 - 5). La seconde, frappée en Asie Mineure, semble être une reproduction d'un des coins monétaires ayant servi à Rome, dans la mesure où l'on y retrouve les mêmes caractéristiques que sur les monnaies de Rome (PL. LXXXIX. 6). Bien que la datation de cette frappe orientale soit inconnue, il est fort probable que celle-ci soit issue d'un coin fabriqué sous Hadrien, repris par la suite en Asie Mineure<sup>681</sup>.

Sur toutes ces monnaies figure la représentation de la province d'*Aegyptus*, isolée, de type *prouincia*. Nous n'avons affaire ni à la symbolisation d'un *aduentus*, ni aux honneurs du titre de *restitutor*. Les éléments qui permettent d'identifier *Aegyptus* sont nombreux. Parmi ceux-ci on retrouve la faune et la flore caractéristiques de l'Égypte, avec l'ibis, oiseau du Nil<sup>682</sup>, le serpent, qui fait référence aux nombreux ophidiens présents en Égypte, mais aussi la fleur de lotus que l'on retrouve sur les nénuphars du Nil. On observe également sur le revers des monnaies une corbeille, qu'elle soit vide ou avec des fruits et des épis indiquant la fertilité des rives du Nil et rappelant que l'Égypte fut le grenier à blé de Rome. De cette corbeille sort parfois un serpent qui, en plus d'être présent dans la province, est l'animal sacré que l'on retrouve sous la forme de l'*uraeus* figurant sur les attributs des pharaons. En ce qui concerne les objets tenus par la personnification, le *sistrum* est un attribut de la déesse Isis utilisé dans son culte<sup>683</sup>. Par cet élément, le culte d'Isis est associé à la représentation de la province égyptienne. De là on peut s'interroger sur l'interprétation de certaines figures féminines figurant clairement une prêtresse d'Isis en personnification de l'Égypte, tout en conservant

---

680 DION CASSIUS LXIX, 11 ; *S.H.A., Vita Hadriani*, 14, 4.

681 Le lieu d'émission précis n'est indiqué dans aucun ouvrage. Seule Jentel dans le *LIMC* indique sa provenance d'Asie Mineure. A vérifier dans *BMC Emp III* n.11 p.379, pl.68.20 qui n'a pas encore été consulté.

682 HERODOTE, II, 75 - 76 ; CICÉRON, *De Nat. Deor.*, I, 36, 101 ; PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, X, 75.

683 DE RICCI S., « *Sistrum* » dans DAREMBERG - SAGLIO p. 1355 - 1357 ; APULEE, *Métamorphoses*, XI, 4.

une réserve prudente sur la question car celle de la cité d'Alexandrie reprend aussi parfois les attributs de la déesse.

Le *sistrum*, l'ibis et la corbeille devaient être, aux yeux des Romains, représentatifs de la province. Les autres éléments semblent facultatifs car ils ne sont présents que de manière occasionnelle.

Hadrien effectua un séjour en Égypte en 130 ap. J.C., à l'occasion de ses voyages effectués en Orient, après ceux de la Syrie, de la Judée et de l'Arabie<sup>684</sup>. Il est par ailleurs assez étonnant que l'on ait affaire uniquement à la représentation de la province isolée, de type *prouincia*, puisque il n'est pas ignoré que l'empereur Hadrien appréciait cette province romaine et qu'il s'y rendit.

Seul Hadrien représenta sur les monnaies la personnification de la province d'Égypte. Malgré l'intérêt des autres empereurs pour ce territoire, il apparaît que ceux-ci ne la représentent pas sur ce support, si on considère que toutes les monnaies existantes ont été retrouvées. Pourtant il est fait indirectement allusion à la province à travers les cultes et la cité principale de ce territoire, avec Isis et Euthénia sous Auguste et Tibère, le Nil et Sérapis sous Claude, *Alexandria* sous Néron, les divinités et figures mythologiques sous les Flaviens et la figure d'*Alexandria* qui apparaît en grande quantité sous Trajan et Hadrien lui-même<sup>685</sup>.

Sous Hadrien, l'Égypte est, après celles de la Grèce, la province à laquelle il porte le plus d'attention. Il ne fait aucun doute que la Grèce arrive en première position en raison de l'affection de l'Empereur pour l'art grec. Quant à l'Égypte, cet intérêt peut se justifier par la mort d'Antinoüs, son favori, survenue sur le Nil lors de son séjour en 130 ap. J.C. Suite à cet événement, l'empereur fit du jeune homme une divinité et construisit une cité en son honneur, Antinopolis. Hadrien se rapprocha alors sensiblement de la province.

Auparavant l'Égypte était illustrée à travers l'un des animaux qui peuplent le Nil, le crocodile comme le montrent des séries monétaires d'Octavien / Auguste (PL. LVIII. 2 - 3)<sup>686</sup>.

---

684 DION CASSIUS, LXIX, 11 ; *S.H.A., Vita Hadriani*, 14, 4.

685 TOYNBEE 1967, p. 29.

686 On retrouve également le crocodile comme symbole de l'Égypte sur les autres supports durant la



#### II.4.b. *Creta*

Il existe une frappe sur laquelle on retrouve la représentation de *Creta* en buste d'un côté, et celle de *Libia* de l'autre. Cette association des deux provinces n'a rien d'étonnant puisque cette province créée en 67 av. J.C., fut fusionnée avec celle de la Cyrenaïque / Libye en 31 av. J.C. Ainsi on peut interpréter cette monnaie comme illustrant les deux territoires qui composent la province de *Cyrenaïca / Libia – Creta*. Cette monnaie fut frappée par Lépide au Ier siècle av. J.C. Mais rien n'indique la date précise. D'après la présence des deux territoires réunis sur une seule monnaie, on pourrait penser qu'elle date de 31 av. J.C., ou après, jusqu'en 13 av. J.C., date de la mort de l'ancien *triumvir*. Mais en 32 av. J.C., le triumvirat composé d'Octavien, de Marc Antoine et de Lépide, ne sera pas renouvelé et ce dernier sortira de la vie politique romaine en étant relégué à Circei, tout en conservant son titre de Grand Pontife. On imagine donc mal qu'il ait pu, à partir de 31 av. J.C., faire frapper des monnaies en Crète. Dans ce cas il s'agit donc de la représentation de la Crète, mais en tant que province dissociée de *Cyrenaïca / Libia*. Alors pourquoi représenter les deux provinces sur une seule et même monnaie, à raison d'une province par face ? Y avait-il déjà la volonté de marquer un lien existant entre les deux territoires ? Avant la réunification de ceux-ci, la Crète était indépendante alors que la Cyrenaïque fut donnée par Marc Antoine à sa fille, Cléopâtre Séléné<sup>687</sup>.

#### II.4.c. *Cyrenaïca (Libia)*<sup>688</sup>

Il existe deux monnaies représentant *Cyrenaïca / Libia*. La première est celle que nous venons de voir avec la figuration de *Creta*. Sur le revers on retrouve la province sous la forme d'une figure féminine illustrée en buste. La province est alors représentée en tant que simple province de la Cyrénaïque / Libye, sans la Crète. On remarque que le nom utilisé pour la définir est *Libia*, ce qui n'est pas le cas pour la seconde frappe illustrant la province.

---

période julio-claudienne. Sur la mosaïque des provinces à Ostie on peut y voir le crocodile accompagnant la personnification, cf. p. 296 ss. ; il en est de même pour une fresque de la *Domus* de Terpsichore à Valence, cf. p. 319 ss.

687 Cf. p. 81.

688 DION CASSIUS, LXVIII, 32 ; *Idem*, LXIX, 10 ; EUSEBE, *Chroniques*.

L'autre monnaie est frappée à Rome, contrairement à la précédente. Elle date de l'époque d'Hadrien et représente la Cyrénaïque comme l'indique le terme utilisé (PL. XCI. 7). Il s'agit du type de représentation *restitutor*, titre donné à l'Empereur suite à l'implantation d'une colonie dans la province par celui-ci<sup>689</sup>. Il est également possible, selon Jocelyn Toynbee<sup>690</sup>, que ce soit de la part de l'auteur une allusion à la libération de la province par les Juifs, suite à la révolte qu'ils entreprirent lorsque Jérusalem fut renommée *Aelia Capitolina* par Hadrien, comme le laisse entendre Dion Cassius<sup>691</sup>.

*Libia* est vêtue comme le type idéal fréquemment retrouvé dans les personnifications des provinces, du chiton long et de l'himation. Elle ne porte pas de couvre-chef, mais on peut y voir une particularité dans la façon de représenter les cheveux de la personnification, bouclés, comme sur les monnaies grecques de Cyrène<sup>692</sup>. On peut donc observer une influence grecque dans la façon peu courante de représenter la chevelure de *Libia*. Sur la monnaie ne figure aucun élément qui permette d'identifier la personnification, seule la chevelure est un élément déterminant dans l'identification de la figure féminine.

Ce que nous appelons la Cyrénaïque était nommée *Cyrenaica* mais également *Libia* (ou *Libya*) par les Romains. En témoigne la monnaie ici présentée, pourtant la province romaine se nommera *Cyrenaica*, puis *Creta et Cyrenaica* après l'annexion de la Crète en 78 av. J.C. Le nom de *Cyrenaica* est donné par référence à Cyrène, la capitale de la province, autour de laquelle s'est formé le territoire.

Avec la réforme de Dioclétien en 296 ap. J.C., la *Cyrenaica* sera divisée en trois provinces, la *Libya Superior*, la *Libya Pentapolis* et la *Libya Inferior* ou *Sicca*. C'est alors qu'apparaît officiellement le nom de *Libia* ou *Libya* dans la nomination des provinces.

Se peut-il que le terme de *Cyrenaïca* soit utilisé par les Grecs et celui de *Libia* par les Romains (comme pour la Galatie / Phrygie) ? A première vue non car en latin la province se

---

689 EUSEBE (Jérôme), *Chonique* : « *Hadrianus in Libyam quae a Iudaeis vastata fuerat, colonias deducit.* »

690 TOYNBEE 1967, p. 121.

691 DION CASSIUS, LXIX, 10.

692 *Catalogue of Greek Coins in the British Museum, Cyrene*, pl. 30 - 32 ; TOYNBEE 1967, p. 121, pl. XVII. 15.

nomme *Creta et Cyrenaica*, et pourtant la monnaie de Hadrien sur laquelle est représentée, la personnification a, pour légende, *Libia*, alors qu'il s'agit d'une frappe de l'atelier de Rome. De plus, la monnaie frappée sus Lépide en Crète comporte également le terme *Libia* alors qu'elle fut frappée en orient.

## II.5. Synthèse

### II. 5.a. Les consuls et les empereurs

#### *La République*

Durant la République, le nombre de monnaies présentant une personnification de province est fort restreint. Bien que la figuration de territoires géographiques ait vu son apparition dans l'art grec quelques siècles auparavant, la société romaine ne l'utilisera pas avant la fin de la période républicaine, mais sans en faire un mode de représentation répandu.

Seuls Lucius Staius Murcus, Cnaeus Pancius et Lépide personnifièrent, durant cette période, une province romaine, sous la forme d'une figure féminine, pour la partie orientale de l'Empire romain.

On y retrouve deux façons totalement différentes d'illustrer les provinces, bien qu'elles datent toutes les trois de la même période, le milieu du Ier siècle av. J.C.

Le revers de la monnaie de Murcus représente la province d'Asie agenouillée, relevée par un homme qui semble être Murcus lui-même. On a affaire dans ce cas, à ce qui sera près de deux siècles plus tard, le type *restitutor* frappé sous Hadrien. Sur l'émission monétaire de Cnaeus Pancius, on peut voir une figure féminine en buste, de profil, coiffée de la tiare et portant un collier autour du cou. Il en est de même pour la monnaie de Lépide où *Creta* et *Libia* sont représentées en buste.

Que ce soit pour la représentation d'*Asia* ou celle de *Macedonia*, sur aucune d'elles on ne retrouve une indication dans la légende qui précise que nous avons bien affaire aux deux provinces. Il est plus plausible que le nom des consuls était prioritaire par rapport au nom

géographique. En effet, durant la période républicaine, il faudra attendre Jules César pour qu'un homme, ne faisant pas partie du monde de la mythologie ou de celui des héros, soit représenté au droit des monnaies. Cette pratique étant alors peu courante, les consuls étaient figurés sur le revers de l'émission, accompagnés de leur nom. Ainsi, le nom des hommes de la fin de la République sera privilégié au détriment du nom de la province. En revanche, pour la monnaie de Lépide, c'est la présence des légendes qui nous attestent de la présence de la Crète et de la Libye, mais cela peut s'expliquer par le fait que la monnaie date d'après Jules César.

### *Les Julio-Claudiens*

Parmi les Julio-Claudiens, seul Claude effectua des frappes monétaires avec des représentations de provinces sous la forme d'une figure féminine. Il le fit pour une seule province, celle de Bithynie. Elle ne fut pas frappée à Rome, mais localement, avec *Bithynia* représentée uniquement la tête de profil, comme on a pu la retrouver auparavant pour l'émission républicaine de Cnaeus Plantius. Cette monnaie se démarque des autres illustrations des personnifications des provinces par son type de représentation<sup>693</sup>. Cela est probablement dû au lieu d'émission.

### *Les Flaviens*

Tous les empereurs flaviens ont émis des monnaies sur lesquelles sont représentées une personnification de province romaine.

Vespasien effectua des émissions monétaires pour deux provinces. La première représentée est la province de Bithynie. Il s'agit de frappes locales pour cette personnification car elles ont été émises dans cette même province.

---

693 On retrouve une autre représentation en buste pour figurer la personnification d'une province. Il s'agit de la figuration d'*Arabia* sous Hadrien. Cf. Catalogue des monnaies : *ARABIA*. 5. Elles sont toutes les deux exceptionnelles et l'une comme l'autre ne sont pas frappées à Rome.

La seconde province qu'il a représentée, est celle de Judée, qu'il conquiert avec Titus. Les frappes sont effectuées aussi bien à Rome, qu'en Espagne, en Gaule ou dans les ateliers orientaux. Il est clair qu'à travers la figuration de *Iudaea* sur les monnaies, Vespasien et Titus véhiculent dans l'empire, leur victoire qui mit fin à la révolte juive après plusieurs années de conflit.

Vespasien sera le premier, parmi les empereurs romains, à représenter une personnification de province romaine orientale en pied, pas uniquement en buste. Avant lui, seul le consul Murcus l'avait fait pour la province d'Asie, dans un type *restitutor*. Néanmoins, Vespasien figurera la province isolée avec ses diverses caractéristiques, sous la forme de *prouincia capta* avec *Iudaea*, et celle de *prouincia pia et fidelis* pour *Bithynia*. Cette dernière n'étant pas émise à Rome, il faudra attendre près de trois décennies pour avoir la représentation d'une province orientale sous la forme *pia et fidelis* à Rome, et cela avec son identification certaine par la présence de sa dénomination dans la légende.

Titus, quant à lui, n'émettra que des monnaies sur la province de Judée, en tant que César sous le principat de son père, puis, par la suite, en tant qu'empereur. Il fit frapper ses monnaies dans le même but que Vespasien, celui de mettre en avant leur victoire qui, d'ailleurs, sera narrée dans un livre de Flavius Josèphe<sup>694</sup>. Les émissions monétaires marquent la volonté de Titus d'être dans la continuité de Vespasien à travers cette illustration. Par la même occasion, il veut montrer que le triomphe remporté sur les Juifs l'a été par les deux empereurs.

En ce qui concerne le dernier des Flaviens, Domitien, fils et frère de Vespasien et Titus, il a émis des frappes avec la figuration de *Moesia*. Dès 85 ap. J.C., les Daces devinrent une menace pour l'Empire romain, tout particulièrement pour la Mésie qui se situe à la frontière du pays dace, c'est alors que Domitien intervient personnellement contre ce peuple afin de « délivrer » la province romaine de l'ennemi. Les frappes, émises en Crète, représentent la Mésie soumise, suite à son envahissement par les Daces. Domitien veut montrer le désarroi de la province qui sera captive, non pas par Rome, mais par le pays voisin et qui, par la suite, sera récupérée à l'occasion des campagnes militaires effectuées par l'Empereur.

---

694 FLAVIUS JOSÈPHE, *La Guerre des Juifs*.

Comme il a été indiqué dans la description de ces monnaies dans le commentaire des frappes de Mésie, la figuration de la province de Judée de Vespasien et Titus et celles de Mésie *captae* sont identiques, ce qui montre une influence de la part des deux premiers empereurs sur le troisième<sup>695</sup>.

### *Trajan*

Il est étonnant de voir que la plupart des provinces qui ne sont pas représentées sur les monnaies sont les provinces créées sous Trajan. Certes nous avons des émissions représentant *Arabia*, ou encore *Armenia*, mais il n'en est rien pour les provinces d'Assyrie, d'Épire, de Mésopotamie et de Lycie – Pamphylie. A part celle-ci, Toutes les autres provinces ont au moins une représentation iconographie dans laquelle elles sont représentées sous les traits d'une figure féminine associée aux attributs de la province en question.

Toutes les provinces représentées sur les revers des monnaies de Trajan sont des territoires qu'il a conquis et a inclus dans l'Empire romain, à l'exception de la Galatie qui se trouvait déjà être une province romaine depuis Auguste. Cette dernière province est représentée sous le nom de *Galatia* alors que le successeur de Trajan la nommera *Phrygia*, probablement parce qu'il s'agit d'une émission locale alors que celle de Trajan fut frappée à Rome, comme on l'a vu précédemment.

Sur les quatre provinces créées par Trajan, trois figurent sur les revers monétaires. *Armenia* est représentée sous la forme de *prouincia capta*, mettant en évidence la création de la province suite à sa défaite militaire. En revanche, il en est autrement pour *Arabia* qui est représentée comme *prouincia pia et fidelis*. Janusz Ostrowski<sup>696</sup> pense que la province n'a pas été représentée sous la forme de *prouincia capta* pour la simple raison que l'empereur ne prit pas personnellement part au combat, alors que pour l'Arménie et la Dacie, il était présent lors des deux campagnes. Les figurations d'*Arabia* ont été émises à Rome, alors que l'on retrouve *Armenia* aussi bien à Rome qu'à Éphèse.

Trajan sera le premier empereur à émettre dans l'atelier monétaire de Rome, une figuration d'une province sous la forme *pia et fidelis*.

---

695 Il en est de même pour la figuration de *Germania capta* sur des monnaies de Domitien : *RIC* II, p. 89.

696 OSTROWSKI 1990, p. 195.

## Hadrien

A l'époque d'Hadrien existent trois modes de représentations de la province romaine : la *prouincia* (figure isolée), l'*aduentus* (accueil de l'empereur) et *restitutor* (relevée par l'empereur). Ces modes de figurations sont représentées sous la forme de la *prouincia pia et fidelis*. A aucun moment Hadrien, réputé pour être un empereur pacifique, ne fit représenter des provinces sous les traits de *prouincia capta*, pour la simple raison qu'il fit de l'armée romaine une armée défensive, contrairement à son aîné Trajan. Après son avènement à la tête de Rome, il suivit un tout autre chemin que son prédécesseur. Ce dernier avait entrepris toute une série de guerres permettant d'agrandir le territoire romain. Elles eurent lieu pour contrer des menaces venant de l'autre côté du Danube avec la Dacie, et à l'est de l'Empire avec l'Arabie, l'Arménie, l'Assyrie, la Mésopotamie. Hadrien voulut avant tout un empire solide avec pour principal objectif la sécurité des frontières en toutes parts de l'Empire<sup>697</sup>. Pour assurer la sécurité du territoire romain, il ira jusqu'à se séparer des provinces d'Arménie, d'Assyrie et de Mésopotamie, nouvellement créées par Trajan, afin de ne pas avoir pour voisins directs les ennemis de toujours, les Parthes. Ainsi, Hadrien fit placer les légions romaines aux frontières communes à l'Empire romain et à ces territoires, alliés de Rome. Cette nouvelle situation créa une zone « tampon » en rendant la situation moins périlleuse pour l'Empire. Durant cette période, aucune grande guerre ne sera menée.

A travers la série monétaire représentant les provinces romaines, Hadrien veut montrer un territoire romain, sous les traits idéalisés de l'art grec qui, à travers ses provinces, forme une unité géographique. Pour les différencier, il met en avant les caractéristiques de chacune d'elles afin de montrer que malgré leurs différentes coutumes, il est possible de cohabiter et de former un ensemble.

Sur un total de vingt-et-une provinces orientales existantes à la fin du principat de Trajan et au début de celui d'Hadrien, quatorze sont illustrées par Hadrien. Celles dont il ne figure pas d'émissions monétaires sont l'Arménie, l'Assyrie, l'Épire, la Lycie - Pamphylie, la Mésopotamie, la Phénicie et la Syrie. En ce qui concerne le manque pour les provinces d'Arménie, d'Assyrie et de Mésopotamie, cela s'explique par le fait que l'empereur Hadrien

---

697 Construction du Mur d'Hadrien en Bretagne, consolidation des défenses sur le Rhin et le Danube ...

abandonna ces provinces dès le début de son règne, leur redonnant leur indépendance. N'intégrant plus ces régions dans l'Empire romain, il se pourrait qu'il ne les ait pas fait figurer dans sa série monétaire des provinces romaines. En ce qui concerne l'Épire et la Lycie - Pamphylie, ces deux provinces ne comportent aucune représentation de personnifications, que ce soit sur les monnaies ou sur d'autres supports. L'Épire est une province qui fut formée à partir d'une partie du territoire de la province de Macédoine, il se peut donc que pour les Romains, la personnification de *Macedonia* illustre indirectement celle de l'Épire. Quant à la Lycie - Pamphylie, l'absence de toute représentation peut être due à un manque d'intérêt pour la province mais il ne s'agit que d'une supposition car rien ne nous permet d'interpréter ce manque. En revanche, pour la Phénicie, l'absence de frappe s'explique par le fait que, officiellement ce territoire fait partie de la province de Syrie jusqu'à ce que Septime Sévère la sépare de celle-ci. Pourtant, Antonin la représenta dans sa série monétaire<sup>698</sup> et l'*Histoire Auguste* parle de ce territoire comme étant séparé de sa province d'origine sous Hadrien<sup>699</sup>. Si ces deux sources archéologique et littéraire s'avèrent justes, il se peut que la Phénicie soit devenue une province romaine à part entière après l'émission de ses séries monétaires. Quant à la Syrie, son absence ne s'explique pas car nous savons qu'Hadrien se rendit dans cette province.

Toutefois, il ne faut pas prendre ces lacunes comme la preuve de l'inexistence de ces monnaies. Il se peut qu'elles aient été frappées, ce qui fut probablement le cas pour la Syrie ou pour certains types (*prouincia*, *aduentus* ou *restitutor*), mais non retrouvées à ce jour. Néanmoins, pour certaines provinces, le manque de monnaies s'explique de façon logique.

La représentation de la province selon le type *prouincia* s'effectue sous diverses formes, suivant ses caractéristiques. On la retrouve allongée, comme pour *Aegyptus*, assise et debout pour *Asia*, *Cappadocia* et *Iudaea*. La caractéristique de ce type est d'illustrer la personnification accompagnée d'éléments typiques de la région, afin de familiariser le peuple romain à la façon de la représenter. C'est pour cette raison qu'elle y figure isolée, accompagnée d'objets utilisés dans la province ou caractérisant ses particularités (s'il s'agit

---

698 Cf. *Phoenice* : p. 233.

699 *S.H.A., Vita Hadriani*, 14, 1.



d'une province maritime, militaire, agricole ...), et parfois la faune et la flore qu'elle comporte.

Il existe six frappes où figurent les provinces sous la forme du type *prouincia*, regroupant quatre provinces différentes, *Aegyptus*, *Asia*, *Cappadocia* et *Iudaea*. Dans chacun des cas, tous émis à Rome, on ne retrouve qu'une représentation, sauf pour *Aegyptus* qui en comporte une seconde frappée en Asie Mineure. Cette monnaie asiatique ne s'explique pas, car le lieu d'émission ne comporte, à première vue, aucun lien avec la province égyptienne.

L'*aduentus* est représenté sous la forme de la province qui tend une patère au-dessus d'un *altar*; tenant parfois un objet caractérisant la région dans l'autre main, faisant face à une figure masculine qui n'est autre qu'Hadrien, comme le certifie la légende au droit de la monnaie. Il s'agit de la représentation du sacrifice effectué lors de l'arrivée de l'Empereur dans la province. L'iconographie est accompagnée dans chaque cas de la légende *ADVENTVI AVG* suivi du nom de la province au locatif.

Ce type de représentation est le plus utilisé parmi les monnaies retrouvées. Sur vingt-six monnaies de l'Empereur, dix représentent un *aduentus* pour neuf provinces différentes. Celles qui sont représentées sont *Arabia*, *Asia*, *Bithynia*, *Cilicia*, *Phrygia*, *Iudaea*, *Macedonia*, *Moesia* et *Thracia*. Toutes ces provinces comportent une seule représentation, émise à Rome, sauf pour la Bithynie qui inclut un exemplaire frappé à Rome et un autre en Bithynie. Cette seconde frappe, peu différente de la première, n'est en rien étonnante car il s'agit d'une frappe locale. Il est fort probable que la monnaie de Rome ait servi de modèle à celle de Bithynie.

Le type *restitutor* doit son nom au titre donné à l'Empereur pour un bienfait accordé à une cité. On y voit la personnification de la province agenouillée, tendant sa main droite à la figure masculine debout, lui faisant face, qui s'avère être l'Empereur aidant la province à se relever. La légende qui accompagne la figuration est *RESTITVTORI* suivi du nom de la province concernée au génitif.

Huit monnaies représentent le type *restitutor* sous Hadrien pour huit personnifications différentes qui sont *Achaea*, *Arabia*, *Asia*, *Bithynia*, *Cyrenaica / Libia*, *Phrygia*, *Iudaea* et *Macedonia*.

On peut se demander si ce type de représentations est issu d'un titre donné à l'Empereur, province par province, ou s'il fut attribué suite à une entente de l'ensemble de celles-ci, en raison de son intérêt personnel et de ses voyages. En effet, ces monnaies furent toutes émises à Rome et non pas dans les provinces qui ont décerné ce titre à l'Empereur. Soit l'atelier de Rome était l'unique lieu de frappe à avoir le droit d'émettre ce type de représentations<sup>700</sup>, soit des émissions existantes ne sont pas encore connues.

Il existe un autre type de représentation sous Hadrien. On y retrouve la figuration d'*Arabia* où la personnification est illustrée en buste, accompagnée de deux enfants qui symboliseraient certaines régions qui la compose<sup>701</sup>. Cette dernière monnaie fut émise localement, en Arabie, à Bosra, ce qui peut expliquer l'iconographie totalement différente des autres monnaies frappées sous l'empereur.

Bien que nous ayons une quantité plus importante de représentations de l'*aduentus* par rapport aux types *restitutor* et *prouincia*, numériquement les trois sont assez bien représentés dans l'iconographie des provinces sous Hadrien, sans que l'un ne se démarque véritablement de l'autre. En effet, même si on retrouve presque deux fois plus de représentations de l'arrivée de l'Empereur que celles de la province isolée, le nombre est bien trop restreint pour parler d'une préférence pour un type de figuration, ce qui serait différent si par exemple nous avions une centaine de séries monétaires.

En ce qui concerne les lieux d'émissions, avec vingt-deux monnaies frappées à Rome, une en Bithynie, une à Bosra en Arabie, et une en Asie Mineure, il ne fait aucun doute qu'Hadrien fit frapper sa série provinciale à Rome, puisque les autres lieux d'émissions reprennent une monnaie romaine pour les trois types de représentations.

La série monétaire des provinces d'Hadrien a été frappée entre 130 et 132 ap. J.C. comme le certifie la légende au droit des monnaies, accompagnant son portait, *HADRIANVS AVG. COS. III. P. P.*

---

700 Dans ce cas pourquoi retrouve-t-on deux autres types des frappes étrangères à Rome, même minoritaires ?

701 Cf. *Arabia* : p. 224 ss.

Si on regroupe toutes les personnifications des provinces romaines, occident et orient confondus, le nombre de provinces représentées s'élève à vingt-quatre<sup>702</sup>.

### *Antonin le Pieux*

Antonin le Pieux effectua des émissions monétaires sur lesquelles étaient représentées les provinces romaines existantes sous Hadrien, son père adoptif et prédécesseur.

Sur ces monnaies, les provinces ont toutes la même attitude. Elles sont de profil, avec à gauche un objet dans chaque main, ce sont des attributs propres à leurs coutumes provinciales et permettent leur identification.

Il n'y a que sous Antonin le Pieux que nous avons la représentation symbolique du *fiscus* tenue par la personnification. On le retrouve avec *Cappadocia*, *Phoenice* et *Syria*, qui se tiennent debout. Le *fiscus* est un impôt pour l'empereur, collecté par les provinces. Le petit récipient présent sur la figuration le représente en tant que contenant de ce coffret. Comme nous l'avons déjà indiqué, Antonin refuse l'*aurum coronarium* des provinces romaines. Le *fiscus* représenté avec les personnifications fait sans nul doute référence à cet événement, car sur d'autres figurations on retrouve une couronne tenue par la province, sur un exemplaire d'*Asia* et un de *Cappadocia* debout.

Après Hadrien, Antonin est l'empereur qui a représenté le plus grand nombre de provinces à travers ses monnaies. Au nombre de huit émissions pour six provinces figurées (*Armenia*, *Asia*, *Cappadocia*, *Macedonia*, *Phoenice* et *Syria*), elles sont figurées selon deux types différents. L'une comme l'autre nous avons affaire à l'illustration de la province isolée, soit debout, soit assise.

Six des sept monnaies conservées figurent la personnification debout (*Armenia*, *Asia*, *Cappadocia*, *Phoenice* et *Syria*), toutes ont été émises dans l'atelier monétaire de Rome. Quant à la seule province assise, celle de *Macedonia* est une émission locale de la province. Avec sept provinces représentées sur les vingt-et-une alors existantes<sup>703</sup>, le nombre de provinces figurées dans la série monétaire d'Antonin est très restreint, toutefois certains

---

702 Parmi les provinces occidentales on retrouve l'Afrique, la Bretagne, la Gaule (ou les Gaules), la Germanie, l'Hispanie (ou les Hispanies), l'Italie, la Maurétanie, la Nicomédie, le Norique et la Sicile.

s'accordent à parler de série monétaire des provinces<sup>704</sup>. Nous savons qu'Antonin eut la volonté de représenter les provinces pour la mémoire de son prédécesseur, comme nous en témoigne le monument de l'*Hadrianeum* sur lequel il fit représenter sur des reliefs les différentes provinces de l'Empire romain sous Hadrien<sup>705</sup>.

La légende au droit des monnaies, *ANTONINVS AVG PIVS P.P.*, sur lesquelles figurent les personnifications de provinces, permet la datation de cette série de 139 ap. J.C.

Avec les personnifications de l'Empire romain d'Occident<sup>706</sup>, la « série des provinces » d'Antonin comporte douze provinces de l'Empire romain<sup>707</sup>.

A eux deux, Hadrien et Antonin représentent dix-sept provinces sur les vingt-et-une existantes à cette période<sup>708</sup>, sachant que trois ne sont jamais représentées. Ce qui semble étonnant, c'est que les deux empereurs aient représenté communément seulement quatre provinces, mais cela peut s'expliquer par le fait que seules sept provinces ont été retrouvées sous Antonin.

Ces quatre provinces communes permettent d'éliminer l'éventualité qu'Antonin aurait voulu achever la série *prouincia* qu'Hadrien n'aurait éventuellement pu finir.

---

703 Vingt si on considère que la Phénicie ne deviendra une province romaine que sous Septime Sévère.

704 Dont STRACK 1937, p. 39 ss.

705 S.H.A., Verus, III : « *Quod die togam uirilem Verus accepit, Antonius Pius ea occasione, qua patris templum dedicabat, populo liberalis fuit, mediusque inter Pium et Marcum idem [se] resedit, cum quaestor populos munus daret* », on sait que Lucius Verus revêtit la toge virile en 145 ap. J.C.

706 Sont représentées parmi les provinces de la partie occidentale : la péninsule d'Italie, l'Afrique, l'Hispanie, la Maurétanie, et la Sicile.

707 Onze si on ne considère pas l'Italie comme une province. Jocelyn Toynbee ne compte que neuf provinces, en comptant l'Italie car selon elle la Phénicie est une « subdivision de province » et elle ne fait pas mention de l'Arménie et de la Macédoine : cf. TOYNBEE 1967, p. 144 - 152. A ces provinces s'ajoute les personnifications de la cité d'Alexandrie, et de deux territoires, la Scythie et les Parthes. La présence d'*Alexandria* dans cette série pourrait s'expliquer par le fait que la cité est un territoire à part, non incluse dans l'Égypte contrairement à Antioche qui fait partie de la Syrie, ou Éphèse de l'Asie.

708 Comprenant la Phénicie si on considère les dires de l'*Histoire Antique* comme véridiques.

## *Les Sévères*

Parmi les Sévères, trois empereurs ont émis des monnaies sur les provinces romaines personnifiées, Septime Sévère, Caracalla et Alexandre Sévère.

Septime Sévère a représenté deux provinces, *Cilicia* et *Macedonia*. La représentation de *Cilicia* est spécifique par rapport à toutes les autres personnifications figurées, puisqu'elle se trouve en compagnie de *Lycaonia*, *Isauria* et d'une *Tychè*, cette dernière mise en évidence par rapport aux autres figures. Quant à celle de la province de Macédoine, elle est représentée comme toute autre personnification, assise, avec ses attributs.

Caracalla a illustré la personnification de *Cilicia*, comme son père, mais à partir d'un autre atelier monétaire.

Alexandre Sévère n'édita que des monnaies ayant la personnification de *Macedonia*, mais il fut celui des Sévères qui en frappa le plus, avec une iconographie différente.

Les trois empereurs éditèrent, à chaque reprise des monnaies dans un atelier local ayant rapport avec la personnification représentée. Pour figurer *Cilicia*, Septime Sévère et Caracalla utilisèrent les ateliers de Tarsus et Anabazos en Cilicie. Quant à l'iconographie de *Macedonia*, Septime Sévère et Alexandre Sévère émirent leurs monnaies dans un atelier local de Macédoine. Pour représenter les personnifications des provinces, l'atelier de Rome ne sera pas mis à contribution.

On remarque que chacune des deux provinces représentées sur les frappes de Septime Sévère ont été reprises par Caracalla pour la Cilicie et par Alexandre Sévère pour la Macédoine. Au final, seules deux provinces ont été figurées par les Sévères à travers leurs émissions monétaires.

## *Les empereurs de l'anarchie militaire ou « usurpateurs »*

Seules deux provinces sont concernées par leur figuration sur des monnaies durant cette période du III<sup>e</sup> siècle, celles de Cilicie et de Moésie.

De nombreuses monnaies totalement similaires ont été frappées par plusieurs empereurs. Du fait que la durée du règne de chacun n'était pas très longue, il est possible qu'il y ait eu la volonté de la part de ceux qui émirent ces monnaies, de reprendre les coins monétaires de leurs prédécesseurs, l'icône sur le revers restant d'actualité. Parmi ces empereurs et césars figurent Gordien III, Philippe l'Arabe, Trajan Dèce, Trébonien Galle, Émilien, Valérien et Gallien, se répartissant sur une période de 238 à 268 ap. J.C. Ainsi, sur trente ans, sept empereurs ont représenté la figure de *Moesia*.

Il n'est pas étonnant qu'avant cette période il n'y eut aucune émission effectuée dans la cité de *Viminacium* puisque c'est l'empereur Gordien III qui donna l'autorisation de battre monnaie dans la cité. Néanmoins, dès cette autorisation, l'atelier monétaire deviendra alors le plus utilisé pour les monnaies représentant la personnification des provinces de l'Empire romain d'Orient.

Trajan Dèce est l'empereur qui représente sous le plus de formes diverses la personnification de *Moesia* dont neuf représentations se voient attribuées à l'empereur sur un total de treize durant cette période. Ainsi, il ne fit frapper pas moins de quinze représentations, ce qui fait de lui, après Hadrien, l'empereur ayant consacré le plus de revers monétaires à des personnifications de provinces romaines d'Orient. En revanche, il ne représenta que deux provinces, le plaçant ainsi après Hadrien (15 provinces), Antonin le Pieux (7), Trajan (4), et au même niveau que Vespasien (2) et Septime Sévère (2).

Les représentations des provinces effectuées à cette période ne seront plus celles habituellement rencontrées auparavant, consistant en la province avec ses caractéristiques naturelles et économiques. Dès lors, sont mis en avant les éléments militaires des provinces avec la figuration des légions identifiable par leur numéro, ou les animaux qui les symbolisent. La préoccupation est alors de montrer que l'Empire romain est bien protégé à son *limes* grâce à l'existence de légions romaines, face à d'éventuelles menaces venant de l'Orient.

A l'exception de ces deux provinces, Volusien frappa une autre monnaie sur la province de Cilicie. Elle y est représentée sous les mêmes caractéristiques que celle de Septime Sévère,

en partie par le fait qu'il s'agisse du même atelier de frappe, celui de Tarsus. Il est donc fort probable que Volusien ait repris le modèle de Septime Sévère.

### *Les Tétrarques et l'Antiquité Tardive*

Il n'existe plus aucune personnification de provinces romaines dans l'iconographie des monnaies dès la fin du III<sup>e</sup> siècle ap. J.C. Dans la période précédente, on remarquait l'intérêt de représenter les différentes provinces uniquement à partir de leurs caractéristiques militaires, sous la figuration des légions qui y stationnaient, laissant à l'abandon la volonté d'illustrer les provinces à partir de leur faune et leur flore, ainsi que leurs caractéristiques économiques et agricoles.

Dès les Tétrarques est mise en place une réforme des provinces par Dioclétien en 293 ap. J.C. Cela explique certainement l'abandon des personnifications de province sur le revers des monnaies. Avant cette réforme, l'Empire romain était divisé en provinces. Après celles-ci il est divisé en préfectures, celles des Gaules et d'Italie pour la *pars occidentis* et d'*Illyricum* et d'Orient pour la *pars orientis*, qui sont divisées en diocèses, eux-mêmes subdivisés en province. Les provinces d'origine se trouvent alors divisées, comme par exemple la province d'Arabie, faisant partie de la *pars orientis*, du diocèse *Oriens*, et sera constituée des provinces *Arabia I* et *Arabia II*. Avec une division des provinces d'origine, il devient difficile de mettre en place une iconographie pour chacune d'elles. On remarque que dans les autres supports, que ce soit sur la pierre ou les parchemins, on conserve la figuration des provinces d'origine, indiquant non plus une province précise, mais une région qui se réfère à la province d'après son passé<sup>709</sup>.

Le support monétaire est un moyen de faire passer un message qui circule de mains en mains à travers tout l'Empire romain. Représenter une province qui n'est plus d'actualité

---

709 C'est le cas de la *Notitia Dignitatum* qui est un document administratif daté entre 390 et 425. Il comporte des représentations de provinces afin de représenter les différents territoires qui composent l'Empire. Les provinces y sont chacune représentées sous la forme d'une figure féminine accompagnée du nom de la province qu'elle représente.

rendrait incompréhensible le message qu'elle tend à faire passer. Il est probable que c'est pour cette raison que l'on ne retrouve plus la personnification provinciale sur les monnaies dès la mise en place de la Tétrarchie.

Comme il a pu être observé, ce sont les trois empereurs Trajan, Hadrien et Antonin le Pieux qui ont le plus consacré de revers aux personnifications des provinces d'Orient, dans le but de commémorer leur possession ou de présenter ces territoires comme romains.

A plusieurs reprises, les provinces sont représentées sur des monnaies, mais de façon indirecte. Nombreux sont les empereurs qui représentent les provinces, non pas sous l'aspect de la figure féminine de la personnification, mais à travers les éléments qui peuvent lui servir d'attributs. Ainsi on retrouve les personnifications de fleuves, de monts, ... , des prêtresses ou des objets du culte pratiqué dans la province, de la faune et de la flore, ou d'objets. La personnification est une image très répandue dans l'iconographie romaine, que ce soit à travers la Victoire, la Concorde, la Piété, ... mais la personnification provinciale n'est pas un mode de représentation systématique. Elle n'illustre pas une idée, un concept, mais un lieu géographique composé de divers éléments. A travers les monnaies et, par la suite, à travers les supports en lien avec l'architecture, nous verrons que la figure provinciale est représentée dans des cas spécifiques pour transmettre un message, en lien avec les diverses populations constituant l'Empire romain.

Dans son ensemble, la personnification des provinces romaines d'Orient n'est pas une figuration très répandue sur les monnaies romaines. On la retrouve tout particulièrement lors de grandes conquêtes où la province en question est directement concernée, comme captive ou loyale et fidèle, dans le but de commémorer une victoire sur un territoire qui, à cette occasion, est devenu province.

On la retrouve également sous la forme de « présentation » de la province par rapport à ses caractéristiques. Sont alors réunies en une seule image la condition de la province et ses particularités, qu'elles soient économiques ou culturelles, à travers des objets, des animaux, des éléments géographiques. Parfois y figure la présence de l'empereur émetteur ; il s'agit alors de montrer son action sur la province et ce qu'il lui apporte de bénéfique.

Que ce soit sur les monnaies ou sur les autres supports, la personnification de la province a pour but de glorifier les succès militaires romains à travers les conquêtes, de mettre en avant



le progrès de la romanisation des pays incorporés dans l'Empire ou d'en faire un inventaire, mais surtout de promouvoir l'image de l'Empereur vis-à-vis de sa politique provinciale.

## ***II. 5.b. Les tenues vestimentaires et couvre-chefs***

La *tunica* chez les Romains ou le chiton, χιτών chez les Grecs, est un vêtement utilisé quotidiennement par les deux sexes. Il en existe différentes sortes, portés suivant le statut social de l'individu. Sur les personnifications on retrouve le chiton court χειριδωδός ou καρπωτός (*manicata* ou *manuleata*) et le chiton long (*muliebris*)<sup>710</sup>.

Le chiton court consiste en une chemise de laine, resserrée au niveau des reins et descendant jusqu'aux genoux et dont les manches retombent jusqu'aux poignets. Dès les temps les plus anciens, la femme possédait cette chemise, alors que les hommes n'avaient pas de manches, car cela étant trop luxueux.

Le chiton long retrouvé sur les personnifications est un vêtement exclusivement féminin, plus long et large que celui que portaient les hommes<sup>711</sup>. Il était resserré juste sous les seins par une ceinture et les manches pouvaient être aussi bien courtes que longues.

Une grande majorité des provinces revêt ce vêtement, accompagné de l'himation.

L'himation est un vêtement qui servait à se draper le corps. Les hommes le portaient sur le chiton ou seul, la plupart du temps. Les femmes s'en servaient au-dessus du chiton, comme une sorte de manteau. Dans une grande partie des figurations vêtues du chiton long, on retrouve l'himation. Il arrive que certaines provinces ne portent que le chiton long, sans l'himation.

Le chiton long accompagné de l'himation est une tenue vestimentaire retrouvée couramment dans l'iconographie grecque. On la retrouve à de nombreuses reprises sur les personnifications de provinces orientales. Cette tenue symbolise la culture grecque,

---

710 Dans le cadre des personnifications des provinces d'Orient je choisis d'utiliser le terme grec de chiton au détriment de celui de *tunica* car les figures féminines représentent la partie de l'empire dans laquelle la langue parlée et le vocabulaire utilisé est le grec.

711 AULLU-GELLE, *Nuits Attiques*, VI, 10, 2.

considérée comme la plus civilisée. D'ailleurs, l'iconographie grecque est reprise dans l'art romain pour ses caractéristiques qui s'opposent à la barbarie et se retrouvent fréquemment dans la figuration des provinces de l'Empire romain d'orient. Parmi les personnifications qui revêtent cette tenue figurent *Achaea*, *Aegyptus*, *Arabia*, *Asia*, *Bithynia*, *Cilicia*, *Cyrenaica/Libia* et *Syria*. Toutes les frappes de ces provinces comportent ces attributs. Il n'existe aucune exception.

*Iudaea* se voit revêtir uniquement du chiton long, ce qui montre son passage du monde barbare au monde civilisé, sans pour autant en faire un peuple totalement socialisé. C'est également le cas pour les émissions, hors de Rome, de *Macedonia*, à l'exception d'une émission d'Hadrien et des émissions de *Viminacium* pour *Moesia*. *Galatia*, quant à elle, revêt le chiton long avec un *peplos*.

On retrouve également le chiton court qui est toujours accompagné d'autres vêtements. Il est présent avec un manteau en pierre ou en peau animale, uniquement pour la figuration de *Cappadocia*, ce qui indique une caractéristique régionale. Il est plus fréquemment assorti de *braccae* seules, comme pour *Armenia* et un exemplaire de *Phrygia*, avec la chlamys seule pour *Phoenice* ou l'autre exemplaire de *Phrygia* et *Thracia*.

Comme l'indique Jocelyn Toynbee<sup>712</sup> pour la province de la Thrace, le chiton court accompagné de la chlamys et des *braccae* indique un statut de province semi-barbare. Le chiton court représente une société qu'on ne pourrait qualifier de totalement civilisée. Il est fait référence, par l'intermédiaire de ce vêtement, à une continuité des mœurs et activités d'origine, avant que le pays ne devienne une province. Cela est surtout le cas pour les provinces qui se situent à proximité du *limes* ou qui ont été récemment conquises<sup>713</sup>. Mais suivant le vêtement qui l'accompagne, ce caractère partiellement civilisé est plus ou moins marqué. En effet, il existe des représentations illustrées sous l'aspect de la « barbarie ». Parmi celles-ci on pourrait inclure la personnification de la Mésie émise sous Domitien où l'on peut observer la figure féminine torse à demi nu. Elle est représentée sous le mode de *prouincia capta*, ce qui concorde avec la tenue vestimentaire.

---

712 TOYNBEE 1967, p. 130.

713 On peut faire un rapprochement de la tenue vestimentaire avec la qualité des différentes provinces, impériales ou sénatoriales, par rapport à leur position dans l'Empire romain.

Les *braccae* (ou *bracae*) forment une sorte de pantalon. Les Romains distinguent deux sortes de *braccae*, quant aux Grecs, ils définissent de façons différentes chaque forme particulière. Ces formes sont l'ἀναξυρίδες qui est une sorte de pantalon collant utilisé par les peuples orientaux comme les Perses<sup>714</sup>. Les Θύλακοι ou *Bracae laxae* qui sont des pantalons larges, spécifiques aux peuples du Nord de l'empire, tels les Germains<sup>715</sup>, ou au peuple asiatique des Phrygiens<sup>716</sup>, comme on peut le voir sur les représentations de Pâris. Les *bracae uirgatae*<sup>717</sup> ou *pictae*<sup>718</sup> sont des pantalons rayés, bigarrés ou brodés, non unis, contrairement aux précédents, qui sont portés par les habitants des provinces d'Asie.

Ce vêtement est donc, sans surprise, présent dans les représentations des personnifications des provinces romaines d'Orient. On le retrouve sur toutes les monnaies d'*Armenia*, *Phrygia* - mais pas sur celle de *Galatia* -, et *Thracia*.

Le port des *braccae* ne permet pas l'identification d'une province car ces pantalons sont très répandus dans l'iconographie orientale. On ne peut donc pas l'associer à une personnification en particulier.

La chlamys est un manteau court et léger qui est typiquement grec. On le retrouve sur la seule représentation monétaire de la Thrace. De par son caractère de manteau grec, il est étonnant de ne pas le retrouver porté par les autres provinces grecques. Néanmoins, il est également présent sur l'unique figuration de *Galatia*, ce qui peut être étonnant car cette dernière ne fait pas partie de la péninsule grecque.

Le *peplos* est le vêtement traditionnel grec. Il était répandu sur tout le territoire avant que le chiton ne fasse son apparition. Contrairement au chiton qui est ajusté et cousu, le *peplos* est uniquement maintenu aux épaules par des fibules, à l'exception du *peplos* fermé qui est cousu sur le côté. Il semblerait que les représentations de *Moesia* du Bas-Empire soient revêtues de ce vêtement<sup>719</sup>.

---

714 OVIDE, *Trist.*, V, 10, 34 ; HÉRODE, I, 1.

715 OVIDE, *Trist.*, V, 7, 49, LUCAIN, I, 430.

716 EURIPIDE, *Cycl.*, 182.

717 PROPERCE, IV, 10, 43.

718 VALENS FLACCUS, VI, 227.

719 Lorsque dans les ouvrages il figure une description du vêtement, il est indiqué une longue robe cintrée à la taille, cf. POPOVIĆ 1992, I n. 5 - 17 p. 635.

La tenue vestimentaire que revêtent les diverses personnifications s'avère importante car elle permet de connaître la situation qui leur est spécifique, entre le monde barbare et le monde civilisé, que représente le monde gréco-romain.

Le bonnet phrygien fait partie des différentes sortes du *pileus*. Le *pileus* est un bonnet qui pouvait être de diverses formes suivant les peuples qui le portaient. Il était exclusivement porté par les hommes, les femmes ayant un autre couvre-chef typique de leur région<sup>720</sup>. On le retrouve sur les personnifications des provinces pour la simple raison que ces figures féminines ne représentent, non pas la communauté féminine, mais l'ensemble du pays et surtout ceux à qui les Romains avaient affaire, les hommes. La femme n'étant pas citoyenne, ce sont prioritairement les attributs des hommes qui sont symbolisés à travers les personnifications, comme représentatifs de la province en question. Les personnifications des provinces portent exclusivement le bonnet phrygien, caractérisé par son sommet qui retombe en avant.

Contrairement à ce que pourrait laisser entendre son nom, ce n'est pas un couvre-chef typiquement phrygien. Certes on le retrouve sur les personnifications de la Phrygie mais également celles de la Dacie. Son utilisation à travers les monnaies reste restreinte, mais le seul fait qu'il soit utilisé dans la figuration de deux provinces n'en fait pas un élément déterminant dans l'identification d'une province précise. Il permet malgré tout de diminuer les possibilités d'interprétation, ce qui n'est pas négligeable lorsqu'aucun autre élément n'est présent et que la personnification n'est pas accompagnée d'une légende.

Le problème qui se pose est celui du port de la *corona muralis* pour un certain nombre de personnifications. Cette couronne est beaucoup utilisée dans le cas de la *Tychè*. La couronne murale représente l'enceinte qui délimite la ville. Les éléments qui accompagnent la personnification permettent généralement d'identifier la ville concernée, ou par la présence d'un autre personnage comme la personnification d'un fleuve, par exemple l'Oronte pour la *Tychè* d'Antioche.

---

720 PLAUTE, *Amph.* I, 1, 300 ; MARTIAL, XIV, 132 ; SERVIUS, *ad Aen.*, IX, 616.

Certains couvre-chefs déterminent avec précision l'identification d'une province. C'est le cas du voile pour *Iudaea* et de la *causia* et le *kalathos* pour *Macedonia*<sup>721</sup>.

La *causia* est une sorte de béret à gros bourrelets porté par les Macédoniens. Encore aujourd'hui ce couvre-chef est considéré comme un attribut national, tout particulièrement en Afghanistan où il est connu sous le nom de *pakol*.

Le *kalathos*, *calathus* en latin, est un chapeau haut en forme de corbeille inversée, d'où le nom de *kalathos* qui n'est autre que le terme qui désigne la corbeille.

Le casque à aigrette symbolise la Cilicie en raison de son usage effectué par les guerriers ciliciens.

La tiare est un couvre-chef que l'on retrouve chez les Arméniens et les Parthes. À l'origine portée par les rois, elle consiste en une sorte de bonnet composé de pendants sur les côtés. Il a la particularité d'être de forme conique avec l'extrémité aplatie.

Dans de très nombreux cas, les émissions des monnaies représentant les provinces ont été effectuées suite à des conquêtes. C'est entre autres le cas de la Judée dont de nombreuses monnaies ont été frappées sous Vespasien et Titus, qui ont mis fin à la révolte des Juifs en 70 ap. J.C., ce qui leur vaudra le droit de célébrer un triomphe l'année suivante.

## II.6. Conclusion

Il était essentiel de voir l'histoire des différentes provinces, tout particulièrement le rapport qu'elles eurent avec Rome avant d'être plus ou moins romanisées. Comme nous l'avons vu, une fois devenues provinces romaines, ces territoires n'ont pas tous les mêmes rapports avec la capitale de la République, puis de l'Empire. En effet, certaines provinces restent en partie hostiles à « l'occupation romaine », voulant retrouver à un certain moment de leur histoire une indépendance totale, comme ce fut le cas de la Judée.

Ces éléments historiques sont importants car ils sont représentés à travers l'iconographie romaine. En effet, les Romains ont toujours eu ce besoin de montrer leurs conquêtes par le

---

721 Pour plus d'explication sur ces éléments, se référer à la rédaction sur les provinces concernées.

biais de l'image, que ce soit face à une guerre importante ou bien à une rébellion. Ces représentations, faites sous diverses formes, sont une source essentielle afin de mieux comprendre le rapport qui existe entre Rome et les différents pays qui tendent à devenir des provinces.

Dans cette iconographie romaine, deux questions sont essentielles à notre étude. Dans un premier temps, on peut se demander quels sont les divers modes de représentations des peuples en tant qu'ennemis ou alliés de Rome, puis en tant que territoires romains. Après avoir vu les diverses façons de représenter, il est nécessaire de voir quels sont les monuments qui contiennent des images et leur visibilité plus ou moins accessible à la population. C'est pourquoi une étude s'impose afin de comprendre quel est le rapport entre l'iconographie et les monuments, quel type de représentation se trouve sur quel type de monument, ou encore, dans quelles zones géographiques on peut les trouver. Ce rapport entre l'iconographie et l'architecture est la question traitée dans la seconde grande partie de ce travail de recherche.



## **PARTIE III : ETUDE DES PERSONNIFICATIONS DES PROVINCES ORIENTALES EN CONTEXTE ARCHITECTURAL**

Cette partie de ma recherche consiste à réunir toutes les personnifications des provinces romaines orientales connues à ce jour présentes sur des monuments. Sont concernés les supports qui se fondent dans l'architecture : la mosaïque, le relief, la fresque et la statuaire. Ces représentations ne regroupent que les provinces de la partie orientale de l'Empire pour des raisons évoquées en introduction. Je traite également des représentations de provinces orientales incertaines, ainsi que deux exemples de représentations erronées.

Le but de cette troisième partie est de mettre en avant l'étude iconographique de la personnification afin de savoir si nous avons affaire ou non à une représentation de province romaine, qui plus est orientale.

### **I. LES REPRESENTATIONS DES PROVINCES ORIENTALES ATTESTEES**

Chacune des représentations sont présentées dans un ordre concernant d'abord le type de l'architecture sur laquelle chacune se trouve. On retrouve l'architecture publique, puis à la fois publique et privée, avant de passer à celle privée. Dans chacune de ses parties les figurations sont classées par type de monument puis par ordre chronologique.



## I.1. Dans l'architecture publique les temples, sanctuaire et arcs

### I.1.a. Les reliefs de l'*Hadrianeum* de Rome (Italie) (FICHE 1) (PL. XXVII. 2, XCV - CXXI)

L'*Hadrianeum* est un temple dédié à Hadrien, érigé par son successeur, Antonin le Pieux. Sur le monument se trouvaient des panneaux qui illustrent des figures féminines. Elles sont toutes différentes les unes des autres par leur attitude, leur visage, leur coiffure et leur tenue vestimentaire.

L'identification de ces figures peut être aidée par la série monétaire sur les provinces d'Hadrien. On y trouve en effet des similitudes.

A travers cette étude, j'analyse également les personnifications des provinces occidentales et cela pour une raison simple : sur certains reliefs, on peut hésiter entre plusieurs provinces, mais parfois l'identification d'autres reliefs permet de retirer le doute en éliminant une possible identification. Par exemple, comme nous le verrons par la suite, le relief 8 peut représenter soit une province orientale, la Libye, qui dans ce cas entre dans ma recherche, soit une province occidentale, la Maurétanie. En étudiant le relief 15, qui représente avec certitude la Maurétanie (PL. CXIV), je ne fais que confirmer que le relief 8 (PL. CVII) ne peut alors que représenter la Libye. L'étude du relief 15, bien qu'il représente une province occidentale, m'aide à l'identification d'une province orientale et ainsi à la constitution de mon *corpus*. Ce problème se rencontre dans l'ensemble des représentations de provinces où elles étaient toutes, ou nombreuses, à être représentées comme sur la mosaïque de Belkis (PL. CLXXI - CLXXVIII)<sup>722</sup>. Mais pour cette dernière, le problème est différent puisque le nom de chaque province est indiqué à côté du buste des différentes personnifications.

---

722 Cf. p. 336 ss.

*Relief 1 : Arabia* (PL. XCVII)

Pour cette figure, il est traditionnellement proposé, d'après Hans Lucas<sup>723</sup>, l'identification de la province d'Égypte, en relation avec sa semi nudité et au nœud du vêtement, vus comme étant typiquement isiaque (PL. XCVIII. 1).

Jocelyn Toynbee<sup>724</sup>, quant à elle, propose la représentation d'Alexandrie car l'habillement isiaque est présent dans l'iconographie hadriannique pour la cité seulement et non pour la province entière.

Erika Simon<sup>725</sup> a observé que la forme du manteau n'est pas en relation avec le culte isiaque, donc elle n'opte pas pour *Alexandria*, ni pour l'Égypte car elle considère que le relief du Palazzo Odescalcho, le relief 5 dans ce catalogue (PL. CIII)<sup>726</sup> représente déjà cette province. C'est pourquoi elle y voit la figuration de la province d'Achaïe qui serait dans ce cas représentée de façon idéalisée, en costume de sacrifice, avec le bandeau sur la tête de la personnification faisant allusion aux jeux d'Olympie. Elle va jusqu'à suggérer que le bras droit portait une ancre en référence à l'antique hégémonie d'Athènes sur la mer, comme la statue de bronze de la ville ionique que Pausanias situe dans l'*Olympeion* d'Athènes, symbolisant l'expansion coloniale athénienne dans la Méditerranée orientale<sup>727</sup>.

Dans un article, Thomas Weber donne une toute autre hypothèse qui semble être la plus réaliste<sup>728</sup>. Il se base sur la tenue vestimentaire de la figure, comparée aux textes antiques et aux traditions orientales postérieures. En effet, dans sa *Géographie*, Strabon décrit les vêtements des Nabatéens, précisant que ceux-ci ne portaient rien sur la partie supérieure du corps<sup>729</sup>. C'est également le cas de ce relief, mais le lien, très minime dans ce cas, ne

---

723 LUCAS 1900, p. 105, fig. 9 p. 40.

724 TOYNBEE 1967, p. 156 - 158, tav. XXXIV. 4.

725 SIMON in HELBIG 1963 - 1972, II, n° 1437, p. 245.

726 Aujourd'hui au Palazzo Massimo alle Terme.

727 PAUSANIAS, *La Tour de la Grèce*, I, 40.

728 WEBER 2011, p. 24 - 30.

729 STRABON, *Géographie*, XVI, 4, 26 : « κάμηλοι δὲ τὴν ὑπουργίαν ἀντ' ἐκείνων παρέχονται ἀχίτωνες δ' ἐν περιζώμασι καὶ βλαυτίοις προΐασι καὶ οἱ βασιλεῖς, ἐν πορφύρα δ' οὔτοι » (trad. de Philippe Remacle : « Les Nabatéens ne portent pas de tunique et vont vêtus de simples caleçons et chaussés de

s'arrête pas là. En effet, une statuette en bronze, retrouvée sur le marché de l'art au Liban, représente une figure masculine habillée exactement de la même façon (PL. XCVIII. 2). Conservée aujourd'hui au Musée de Francfort-sur-le-Main<sup>730</sup>, elle pourrait représenter une divinité orientale mais son identification est incertaine. Katrin Hesse a effectué tout un travail sur l'interprétation de ce type de statuette<sup>731</sup> se demandant s'il ne s'agissait pas de la représentation syrienne d'Adonis.

Dans ce cas, la figure sur le panneau de l'*Hadrianeum* serait celle de la Syrie. Mais les sources permettant une interprétation de ce relief ne s'arrêtent pas là. Une terre cuite représentant une figure avec ce type de vêtement a été retrouvé à Pétra. Il s'agit également d'une figure féminine comme en témoigne la présence de poitrine (PL. XCVIII. 3).

Ziad Alrawadieh pense que l'interprétation la plus plausible est celle de Thomas Weber qui opte pour la représentation d'*Arabia* en raison des autres figurations<sup>732</sup>.

Un relief de roche sur le plateau de Deir, permettant une identification un peu plus précise, a également été retrouvé. On peut y voir deux hommes en présence d'un chameau, qui sacrifient sur un autel (PL. XCIX. 1). D'après Thomas Weber<sup>733</sup>, l'un des deux hommes porte le même vêtement que sur la statuette en bronze et sur le relief de l'*Hadrianeum*. Le relief étant en très mauvais état et la photographie en ma possession étant de qualité médiocre, je m'appuie sur sa description. La présence du chameau, qui est un symbole de l'Arabie comme on a pu le voir sur les monnaies illustrant *Arabia* sur les frappes d'Hadrien (PL. LXXXIX. 10 - 11)<sup>734</sup>, accentue l'identification d'*Arabia* sur le relief de l'*Hadrianeum*.

Enfin, ce vêtement serait l'ancêtre de l'*ihram*, un vêtement musulman porté lors du pèlerinage à la Mecque qui, avec le temps, couvre de plus en plus la partie supérieure du corps (PL. XCIX. 2). Ce type de vêtement est à la fois utilisé chez les hommes et chez les

---

babouches, même les rois ; seulement pour les rois, caleçons et babouches sont teints en pourpre. »).

730 Sous le numéro d'inventaire 2387.

731 HESSE 2007, p. 133 – 148.

732 ALRAWADIEH 2013, p. 159 – 169.

733 WEBER 2011, p. 27 – 28.

734 Cf. Catalogue des monnaies : *ARABIA*. 3 – 4.

femmes, mais le modèle présent ne concerne que les hommes. Celui pour les femmes couvre toutes les parties du corps.

Avec l'accumulation de tous ces éléments littéraires, archéologiques et ethnologiques, l'interprétation de ce relief comme illustrant la province d'Arabie ne fait donc aucun doute.

Si nous avons bien la représentation de la divinité Adonis sur les statuettes, comme le suggère Katrin Hesse, le relief de l'*Hadrianeum* doit alors faire référence au culte de la divinité pour représenter la province d'Arabie.

En ayant dans ce cas la représentation d'une divinité pour illustrer une province, il ne fait aucun doute que ce doit être également le cas pour d'autres provinces. Ainsi pour la figuration de l'Égypte on pourrait avoir celle du culte d'Isis.

#### *Relief 2 : Dacia ou Phrygia (PL. C)*

Hans Lucas et Mrs Arthur Strong suggèrent comme identification la province de la Judée, province soumise par Hadrien<sup>735</sup>. Cela expliquerait son attitude avec les bras croisés, que l'on retrouve parfois chez les prisonniers. Piotr Bieńkowski n'est pas d'accord avec cette proposition et suggère éventuellement la Dacie<sup>736</sup>. Jocelyn Toynbee souligne l'incohérence de cette dernière proposition de Piotr Bieńkowski, car la présence du bonnet phrygien n'accompagne jamais cette province danubienne<sup>737</sup>.

L'attitude de la figure est la plus proche iconographiquement du type représentant une prisonnière telle une *prouincia capta*. Bien que le manteau pesant, le bonnet et l'habillement manquent d'attributs spécifiques afin de déterminer la province représentée, on suppose qu'elle se situe entre l'espace du Danube et l'espace perse, il ne peut donc s'agir que d'une province orientale.

---

735 LUCAS 1900, p. 7 s., fig. 5 ; STRONG 1907, n° 4, p. 389.

736 BIEŃKOWSKI 1900, p. 68, fig. 62.

737 TOYNBEE 1934, p. 157, pl. XXXVI. 1.

Le bonnet permet néanmoins de diminuer le nombre de provinces pouvant être représentées. En effet, si on prend en comparaison les provinces sur la série monétaire des provinces d'Hadrien, seules les provinces de Dacie<sup>738</sup> et Phrygie<sup>739</sup> (PL. XCI. 9 - 10) sont coiffées du bonnet phrygien.

*Relief 3 : Phrygia ou Dacia (PL. CI)*

Hans Lucas voit dans cette personnification la représentation de la Dacie<sup>740</sup>. Jocelyn Toynbee souligne l'habillement et le bonnet phrygien, déclarant qu'il ne peut s'agir de la personnification de la Dacie, pour les mêmes raisons que le relief précédent<sup>741</sup>, mais elle confirme qu'il s'agit bien d'une province orientale comme le démontre Piotr Bieńkowski<sup>742</sup>.

Erika Simon propose la Bithynie, province plus civilisée que la Dacie pour laquelle l'habillement grec et le raffinement des chaussons seraient plausibles. Dans ce dernier cas, l'attribut pourrait être une rame, présente dans l'iconographie des monnaies figurant la Bithynie dans la série monétaire hadrienne<sup>743</sup>.

Comme pour le relief précédent, la figure est coiffée du bonnet phrygien. On ne retrouve ce bonnet sur aucune représentation de la Bithynie, ainsi cette dernière se voit écartée. D'après la présence du bonnet phrygien, seules les figurations de *Dacia* et *Phrygia* sont possibles, comme on a pu le voir précédemment.

Si on tient compte de la longueur du vêtement, qui est long sur le relief, la figuration de *Phrygia* peut-être écartée. En effet, sur la série monétaire des provinces d'Hadrien, *Phrygia* est représentée avec un chiton court, tandis que *Dacia* l'est avec un chiton, soit court, soit

---

738 *BMCEmp* III p. 204, n° 960 - 963, pl. 37. 10, n° 990, p. 209, †, p. 212 ; *RIC* IV, p. 3, n° 2, 12, 35, 110, 112, p. 120 - 135, pl. 10. 6, 11 ; *RIC* IV - 3, n° 14, 37, p. 122 - 124, pl. 10. 17, n° 114, p. 135 ; *RIC* IV, p. 3, n° 2, 12, 35, 101, 112 p. 120 - 135, pl. 10. 6, 1 ; TOYNBEE 1967, p. 80, pl. XIII. 22 - 23.

739 Cf. Catalogue des monnaies : *PHRYGIA*. 1 - 2.

740 LUCAS 1900, p. 75.

741 TOYNBEE 1934, p. 157. Relief 2 parmi les reliefs de l'*Hadrianeum* : p. 241 - 142.

742 BIEŃKOWSKI 1900, p. 68.

743 TOYNBEE 1934, pl. III. 5 - 8.

long suivant les séries. Ainsi, l'interprétation la plus appropriée semble être celle de *Dacia*. Dans ce cas nous aurions affaire à une province occidentale, malgré sa position géographique, puisque la langue principale parlée dans cette province est le latin.

*Relief 4 : Britannia, Dacia ou Thracia (PL. CII)*

Eugen Petersen interprète cette illustration comme étant la personnification de *Britannia*<sup>744</sup>, mais elle est généralement identifiée sous *Hispania* comme le suggère Hans Lucas<sup>745</sup>. Pour cela il se base sur l'aspect civilisé de la figure et de la cuirasse élaborée qu'elle porte et qui peut faire référence à l'art métallurgique hispanique dont parlent les fonds littéraires<sup>746</sup>. Cette cuirasse est d'ailleurs plus de type grec que de type romain.

Piotr Bieńkowski voit à travers cette figure un peuple oriental d'après la présence des *braccae*, avec la possibilité que nous ayons affaire à un peuple danubien<sup>747</sup>, mais Marina Sapelli indique le manque de détails qui permettrait d'identifier un peuple danubien avec certitude, optant pour éventuellement la présence de l'Hispanie, sans grande certitude malgré la présence des *braccae*<sup>748</sup>. Tout comme Piotr Bieńkowski, Jocelyn Toynbee n'y voit pas *Hispania* en raison de ce pantalon. Selon elle, on pourrait avoir affaire à une province dans le secteur du Pont Euxin en raison de sa richesse<sup>749</sup>.

Erika Simon, quant à elle, y voit volontiers la figuration de la Gaule en indiquant que ce relief serait accolé à celui illustrant *Germania*, séparés par un trophée avec un bouclier de type celtique<sup>750</sup>.

---

744 PETERSEN 1904, p. 79 ss.

745 LUCAS 1900, p. 12.

746 HORACE, *Carm.*, I, 29, 15 : « *loricae Hibericae* » ; PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, XXXIV, 144, 149.

747 BIEŃKOWSKI 1900, p. 68 - 70.

748 SAPELLI 1999, n° 19, p. 65.

749 TOYNBEE 1934, p. 157 ss.

750 Le relief des trophées en question est celui se trouvant dans SAPELLI 1999, n° 18, p. 64.

Parmi toutes les représentations de provinces rencontrées, cette figure est la seule qui soit illustrée avec une cuirasse. On peut donc faire le lien entre la figure et une province, qui comporte une forte activité militaire, comme celles qui se situent sur le *limes* dans la partie orientale de l'Empire.

Si on compare avec les figures qui portent des *braccae* sur la série monétaire des provinces d'Hadrien, pour les provinces orientales figurent celles d'*Armenia* (PL. LXXXIX. 13 - 15)<sup>751</sup>, *Phrygia* (PL. XCI. 9 - 10)<sup>752</sup> ou *Thracia* (PL. XCIV. 10)<sup>753</sup> et pour les provinces occidentales *Britannia*<sup>754</sup> et *Dacia*<sup>755</sup>. Parmi les provinces présentes dans les émissions monétaires sur les provinces, frappées par Hadrien, aucune autre ne porte des *braccae*.

Pour les provinces orientales, nous ne pouvons pas avoir affaire à *Phrygia* car sur les monnaies d'Hadrien, celle-ci porte le bonnet phrygien avec les *braccae*, or ce n'est pas le cas sur le panneau. Pour *Armenia*, elle devrait également avoir un couvre-chef, la tiare. Sur toutes les émissions monétaires frappées à Rome, illustrant *Armenia*, nous avons la présence de la tiare<sup>756</sup>, ce qui n'est pas le cas ici. Il reste donc comme possibilité, *Britannia*, *Dacia* ou *Thracia*.

En ce qui concerne la cuirasse, elle ne comporte aucun élément particulier qui permettrait de faire le rapprochement avec une quelconque province. La cuirasse comporte un corset cylindrique avec trois rangées de *pteryges* rectangulaires frangés. Marco Cavalieri et Simon Jusseret considèrent ce type comme étant « utilisé par Alexandre (le Grand) et plus uniformément diffusé dans le monde hellénistique, (qui) correspond au type 'hellénistique' »<sup>757</sup>. Cela n'a rien d'étonnant puisque les figures de l'*Hadrianeum* sont vêtues

---

751 Cf. Catalogue des monnaies *ARMENIA*.1 – 4.

752 Cf. Catalogue des monnaies *PHRYGIA*.1 - 2.

753 Cf. Catalogue des monnaies *THRACIA*.1.

754 *RIC II, Hadrien*, n° 845 – 846, p. 447, pour le type *prouincia*. Et sur une émission d'Antonin le Pieux : *RIC III Antonin*, n° 745, p. 121.

755 *BMCEmp III*, n° 960 – 963 p. 204, pl. 37. 10, n° 990, p. 209, †, p. 212 ; *BMCEmp III*, n° 1736 – 1746, p. 510-511, pl. 94. 12 - 13 ; *BMCEmp IV*, n° 1187, p. 189, pl. 26. 12 ; Svoronos, *Crète*, n° 83, p. 348.

756 Cf. Catalogue des monnaies : *ARMENIA*. 1 – *ARMENIA*. 2.

757 CAVALIERI - JUSSERET 2009, 2011, p. 373.

à la mode gréco-romaine. De plus, Hadrien était lui-même un amateur de l'art grec, justifiant qu'Antonin le Pieux ait réutilisé ce type hellénistique en l'honneur de son père adoptif.

Au point de vue du motif de la tête de lion sur les *pteryges*, cela n'apporte également aucun élément déterminant pour l'interprétation car ce modèle est récurrent sur les cuirasses romaines.

*Relief 5 : Mesopotamia, Syria ou (Cilicia -) Cyprus (PL. CIII)*

Piotr Bieńkowski se limite à dire qu'il s'agit de la représentation d'une figure orientale, mais traditionnellement elle est considérée comme étant impossible à identifier<sup>758</sup>. Pourtant Erika Simon y reconnaît l'Égypte<sup>759</sup>. Cela s'explique, selon elle, par la présence du manteau à franges et du diadème à rosettes, les autres attributs n'étant pas d'origine. Ces éléments seraient alors ceux des prêtresses du culte de la déesse égyptienne Isis.

En effectuant plus de recherches sur le bandeau orné de rosettes, cela m'a renvoyé vers des vestiges archéologiques. En effet, on retrouve des traces de rosettes sur des couronnes, non pas en relief mais en peinture. C'est le cas d'une statue de Nefret, retrouvée avec celle de son époux Rahotep, en contexte funéraire à Méïdoum (PL. CIV. 1 - 2). On peut voir sur la tête de la princesse égyptienne de la IV<sup>e</sup> dynastie, un bandeau sur lequel sont peintes des rosettes à huit pétales. Le couple ayant régné de 2600 à 2575 environ, cet élément serait le plus ancien que nous ayons.

Il s'avère que la rosette à huit pétales est le symbole de la déesse lionne Sekhmet. Celle-ci est en effet représentée avec la tête ceinte soit d'une étoile, soit d'une rosette à huit pétales. Mais dans aucun cas nous retrouvons cet élément associé à Isis comme le prétend Erika Simon.

Au point de vue archéologique, plusieurs bandeaux à rosettes d'ornement ont été découverts.

En effectuant une recherche sur l'apparition du motif de la rosette dans l'orfèvrerie grecque orientalisante, Athanasios Sideris fait un récapitulatif de l'utilisation de la rosette dans la

---

758 BIEŃKOWSKI 1900, p. 68 – 70.

759 SIMON in HELBIG 1963 - 1972, II, n° 1437, p. 245.



joaillerie dont le diadème<sup>760</sup>. Ainsi on apprend que le plus ancien diadème à rosettes connu, daté d'environ 1700 av. J.C., a été retrouvé à Dilbat, en Iran<sup>761</sup>. En Syrie, à Nimrud, des statuettes en ivoire, ceintes de diadèmes à rosettes sur le front, ont également été retrouvées<sup>762</sup>.

Dans l'art assyrien, plusieurs attestations de la présence de tels diadèmes ont été découvertes. C'est le cas d'un relief d'Assur, sur lequel on peut voir les souverains Sargon et Assurbanibal ceints de diadèmes à rosettes<sup>763</sup>.

Tous ces éléments indiquent que le bandeau à rosettes n'est pas originaire de l'Égypte mais de la Mésopotamie. On retrouve également des attestations grecques. En effet, dans l'iconographie crétoise on retrouve souvent la présence de diadèmes à rosettes portés autour de la tête. C'est le cas des reliefs de Dreros, de Prinias et de Gortyne<sup>764</sup>.

D'autres bandeaux à rosettes, d'inspiration mycénienne, datés entre 1400 et 1000 av. J.C., ont été retrouvés à Chypre<sup>765</sup>. Un autre de Chypre, en or orné d'une rosette à cinq pétales, est daté du Xe siècle av. J.C. Il aurait probablement été créé sous l'influence phénicienne<sup>766</sup>. D'autres attestations chypriotes apparaissent avec le temps<sup>767</sup>. C'est le cas de statues en calcaire qui en sont décorées<sup>768</sup>. Il est fort à parier que le bandeau à rosettes s'est fait connaître à Rhodes par l'intermédiaire de l'art chypriote<sup>769</sup>.

En effet, ce type de bijoux se répand sur l'île de Rhodes dès le VIIe siècle av. J.C. Des bandeaux à rosettes ont été retrouvés dans la nécropole de Camiros sur l'île de Rhodes, et sont aujourd'hui conservés au Musée du Louvre (PL. CIV. 1)<sup>770</sup>. Composés d'électrum et

---

760 SIDERIS 1987, p. 121 – 132.

761 MAXWELL – HYSLOP 1971, p. 89, pl. 61, 64 a, b.

762 *Ibidem*, p. 254, pl. 232, 234 a – b, 235.

763 *Ibidem*, p. 248, fig. 145. 14.

764 PAPASPYRIDIS – KAROUZOU 1937, p. 350, pl. 26. 3 ; BOARDMAN 1979, p. 264 – 268, pl. 47. 2.

765 PIERIDES 1971, pl. 4. 2, 6. 3, 13. 11, 14. 1.

766 BECATTI 1955, pl. 38 (213 a - d).

767 PIERIDES 1971, 13. 11, 14. 1.

768 BOUZEK 1979, pl. 2.

769 SIDERIS 1987, p. 127.

770 Au département des Antiquités grecques, étrusques et romaines, sous le numéro d'inventaire BJ 2169. 6 et 7 : [http://cartelfr.louvre.fr/cartelfr/visite?srv=car\\_not\\_frame&idNotice=10755](http://cartelfr.louvre.fr/cartelfr/visite?srv=car_not_frame&idNotice=10755).

d'argent, ils ont pour dimensions 16,5 cm de long sur 1,10 cm de haut et ils comportent des rosettes plus ou moins grandes. Le musée les date entre 660 et 640 av. J.C.

Il ne s'agit pas de la seule attestation de bandeaux à rosettes en provenance de Rhodes.

Le bandeau à rosettes est donc un élément que l'on retrouve en Mésopotamie ainsi qu'en Grèce, mais aucun n'a été, archéologiquement retrouvé en Égypte. Certes, on retrouve le bijou représenté sur la statue de Nefret, ou comme symbole de la déesse Sekhmet, mais pas en diadème pour cette dernière. Reste à savoir si par la suite la rosette deviendra un élément égyptien qui le sera comme tel aux yeux des Romains, mais rien n'atteste pour autant que nous ayons sur le relief de l'*Hadrianeum* la figuration d'*Aegyptus*.

Si on se base uniquement sur le diadème, on aurait plus affaire à la figuration de la Mésopotamie, de la Syrie (pour la référence phénicienne), ou encore de la Cilicie – Chypre pour l'île de Chypre.

#### *Relief 6 : Iudaea ou Pannonia (PL. CV)*

La figure de ce panneau porte un manteau dont une partie sert à couvrir sa tête. Cet élément permet de se rapprocher de l'identification de la province de la Judée selon Jocelyn Toynbee, suivie par d'autres<sup>771</sup>. En effet, cette province est toujours représentée voilée sur le monnayage impérial, que ce soit sous Vespasien ou sous Hadrien, sans exception (PL. XCII, XCIII. 1 - 6)<sup>772</sup>. Il s'agit dès lors d'une des caractéristiques qui permettent d'identifier la province.

Piotr Bieńkowski a considéré ce relief comme étant la représentation de la Pannonie en la confrontant aux monnaies illustrant cette province romaine. Il est vrai que sur les monnaies, *Pannonia* est parfois représentée la tête ceinte d'un pan de son himation<sup>773</sup>. Marina Sapelli ne se positionne pas sur la question<sup>774</sup>, quant à Michele Jatta, il classe ce relief parmi les

---

771 TOYNBEE 1934, p. 158, pl. XXXVI. 5.

772 Cf. Catalogue des monnaies : *IVDAEA*. 1 – 25.

773 BIEŃKOWSKI 1900, n° 48, p. 80 – 82, fig. 80 ; HOUGHTALIN 1994 - 1.

774 SAPELLI 1999, n° 8, p. 45 – 46.

représentations qui sont difficiles ou impossibles à déterminer, ajoutant uniquement l'opinion de Piotr Bieńkowski<sup>775</sup>.

L'interprétation de la Judée semble simple à établir, pourtant il existe une seconde personnification de province voilée parmi les panneaux de l'*Hadrianeum*. Cet autre relief, le relief 23 de ce catalogue de l'*Hadrianeum* (PL. CXX. 1), ne nous est pas parvenu, mais nous en avons connaissance à travers un dessin de Demontiosius. On pourrait alors supposer que notre relief ici concerné et celui disparu, représentaient la Pannonie et la Judée. Mais lequel représentait quelle province ?

Un autre relief, où l'on peut voir une figure voilée, a été identifié comme étant *Dacia* par Carmen Maria Petolescu<sup>776</sup>. Pour cela, elle se base sur la présence d'un sabre courbe mais elle n'est pas certaine de son identification. *Dacia* serait-elle aussi illustrée voilée ? Dans les autres figurations de *Dacia*, elle est parfois accompagnée d'un sabre courbe, mais à aucun moment celle-ci n'est voilée<sup>777</sup>. Cette interprétation n'est donc pas fiable, d'autant plus que de ce relief, il ne nous est parvenu que le fragment qui illustre la figure féminine en buste. Le sabre courbe peut donc appartenir à une autre personnification qui se trouvait à ses côtés.

#### *Relief 7 : Thracia ou Phrygia* (PL. CVI)

L'habillement de la figure suggère qu'il s'agit d'une province orientale, d'abord interprétée par Guida Ruesch, puis Hans Lucas et Mrs Arthur Strong, comme étant la personnification de la Bithynie<sup>778</sup>. Piotr Bieńkowski et Jocelyn Toynbee n'adhèrent pas à cette interprétation et reconnaissent ici la Phrygie en raison de la présence du bonnet phrygien<sup>779</sup>.

Afin d'appuyer son argumentation, Jocelyn Toynbee confronte cette représentation de province asiatique aux monnaies hadrianiques où l'on retrouve, non pas la hache, mais un bâton, le *pedum*. L'identification peut être avérée si une pertinence est faite entre la double

---

775 JATTA 1908, n° 8, p. 45.

776 PETOLESCU 1986.

777 *Ibidem*.

778 RUESCH 1908, n° 1045 p. 252 ; LUCAS 1900, p. 6 s., fig. 4 ; STRONG 1907, n° 3 p. 388 s.

779 BIEŃKOWSKI 1900, p. 66 – 68, fig. 59 ; TOYNBEE 1934, p. 158, pl. XXXV. 4.

hache et l'arme de guerre, ou un élément de la sphère religieuse de telle ou telle région. La hache aurait été utilisée par les Phrygiens dans les batailles selon elle.

En plus de porter un pantalon, la figure a la particularité d'avoir une partie du sein droit dénudée.

Comme on a pu le voir avec l'un des reliefs représentant les nations, à la basilique de Tarragone, la *bipennis* est un élément qui se rattache aux Scythes et aux Thraces<sup>780</sup>. Mais pour ce relief il ne peut pas s'agir de la Thrace car sur les autres représentations, comme sur les monnaies d'Hadrien, elle n'est pas coiffée du bonnet phrygien. En revanche, sur la représentation de la Scythie qui nous est parvenue, une monnaie d'Antonin le Pieux, celle-ci est ceinte de la tiare<sup>781</sup>. En raison de la présence de la *bipennis* on peut penser à *Thracia*, pour le bonnet à *Phrygia*, mais dans l'iconographie ces deux éléments ne sont jamais représentés ensemble pour ces deux personnifications. Le doute entre l'une et l'autre reste donc complet.

#### *Relief 8 : Libia (PL. CVII)*

Sur le relief, la main droite de la figure devait probablement tenir un élément essentiel, représentatif de la province, mais ce manque, avec l'avant-bras, ne permet pas de connaître l'objet déterminant. Toutefois des suppositions sont faites quant à son attribution. Erika Simon propose la personnification de la Dacie en raison de sa coiffure et des chaussures qu'elle porte<sup>782</sup>. Quant à Jocelyn Toynbee, elle suggère la Libye ou la Numidie pour les mêmes particularités qu'Erika Simon, mais sans une réelle argumentation<sup>783</sup>. Marina Sapelli mentionne cette même interprétation mais avec une incertitude en raison du manque d'attributs<sup>784</sup>.

La coiffure abondante de la figure laisse supposer que nous avons affaire à la personnification d'une province présente sur le continent africain. Il peut s'agir aussi bien de

---

780 Cf. Les reliefs de la basilique du *Forum Colonial* de Tarragone : p. 166 ss.

781 HOUGHTALIN 1994 - 2.

782 SIMON in HELBIG 1963 - 1972, II, n° 1437 p. 246.

783 TOYNBEE 1934, p. 156, pl. XXXIV. 5.

784 SAPELLI 1999, n° 20, p. 66 – 67.

la Maurétanie, de la Numidie ou de la Libye. En revanche, l'Égypte et l'Afrique (en tant que province) ne sont pas concernées par cette caractéristique. De toute manière, *Africa* est à exclure car un autre fragment de relief représentant une figure féminine ceinte d'une *exuviae elephantis* a été retrouvée<sup>785</sup>. Ces éléments coïncident avec les suppositions faites par Jocelyn Toynbee. En comparaison avec les représentations sur les monnaies des époques hadrienne et antonine, la chevelure révèle une similitude avec la Libye (PL. XCI. 7)<sup>786</sup>. Aucun attribut spécifique permettant une identification précise de la province n'est présent. La représentation de *Mauretania* dans ce relief est peu probable, car il semblerait que la province soit déjà représentée dans un autre relief du monument<sup>787</sup>. Pour *Numidia*, cette interprétation n'est pas possible car cette partie géographique ne deviendra une province à part entière qu'en 193 ap. J.C. avec Septime Sévère. Sous les Antonins, il s'agit d'une partie comprise dans la province de l'Afrique Proconsulaire. Hadrien et Antonin le Pieux auraient peut être pu vouloir représenter la région mais aucune monnaie avec son effigie n'a été retrouvée, il ne devait donc probablement pas exister de représentation, ce qui est cohérent. Il semblerait donc que nous ayons affaire à la personnification de la Libye.

#### *Relief 9 : Moesia ou Thracia (PL. CVIII)*

L'aspect amazonique et guerrier de cette personnification a mené à plusieurs propositions d'identifications, toutes incertaines. Piotr Bieńkowski<sup>788</sup> suggère par la présence de la hache, l'*Amazonia securis*<sup>789</sup>, et par le type de la fibule portée sur l'épaule, pour la localisation de la région alpine de la Vindelicia. Cette partie géographique semble improbable car il ne s'agit pas à proprement parler d'une province et cette région géographique n'a pas d'intérêt au IIe siècle ap. J.C. comme l'indique Marina Sapelli<sup>790</sup>.

---

785 Cf. Relief 16 de l'*Hadrianeum* : p. 283 ss.

786 Cf. Catalogue des monnaies : *LIBIA*. 1.

787 Cf. Relief 15 de l'*Hadrianeum* : p. 281 ss.

788 BIEŃKOWSKI 1900, n° 39, p. 70 - 72, fig. 65 - 66.

789 Terme utilisé par HORACE *Carmina*, IV, 4, 18 - 20, commentaires de Paolo Fedeli et Irma Ciccarelli, Felice le Monnier, Florence, 2008.

790 SAPELLI 1999, n° 12 p. 58.

Jocelyn Toynbee propose une argumentation plus convaincante avec la Moésie, en comparant la figure à celle présente sur les monnaies d'Hadrien, avec le type de coiffure en mèches relevées<sup>791</sup>. Les photographies des pièces de monnaies que j'ai à ma disposition, n'ayant pas une assez bonne résolution, il ne m'est pas possible de vérifier cet élément, qui toutefois, même s'il se révéla vrai, me semble un peu léger pour établir une interprétation.

Quant à Erika Simon, elle pense qu'il s'agit de la figuration de *Thracia*<sup>792</sup>, en référence à l'aspect amazonique du mythe associé à la région de la Mer Noire, ainsi qu'à l'habillement et à la coiffure<sup>793</sup>. Ainsi, d'après elle, on aurait affaire à la représentation de l'Amazone.

Bien que la figure ait un sein dénudé, elle est vêtue d'un chiton long qui s'arrête au niveau des mollets. Le vêtement est trop long pour être amazonique car sur les représentations habituelles d'Amazones, le chiton est court, s'arrêtant juste au-dessus des genoux<sup>794</sup>.

A en croire la légende des Amazones, celles-ci proviendraient des peuples scythes et sauromates (proto-sarmate), ce qui associe donc la *bipennis* à ces deux peuples en plus de ceux de Moésie et de Thrace.

Sur la partie haute de la corniche supérieure du relief a été ajouté au XVIIe siècle l'inscription *[I]MPERII ROMANI PROVINCIA* et sur la partie basse de la corniche inférieure *VNGARIAE*. Sur le fond du panneau où se situe la figure, ont été ajoutées les armoiries des magistrats citadins, deux à gauche et deux à droite.

Au point de vue des textes, la *bipennis* n'est pas associée à un peuple en particulier. Il s'agit d'une arme essentiellement utilisée par les Amazones à l'époque grecque, puis par les Scythes. Il s'agit d'une arme également associée au culte dionysiaque. « C'est l'arme que saisit le roi thrace Lycurgue, dans son ivresse furieuse, soit que dans ses mains, l'arme barbare indique la nationalité, soit qu'il faille la considérer comme l'attribut du culte étranger, analogue au culte dionysiaque, qui, après une lutte violente, finit par se confondre

---

791 TOYNBEE 1967, p. 125, pl. V. 20 ; *RIC* II, n° 903, p. 455.

792 SIMON in HELBIG 1963 - 1972, II, n° 1437, p. 245.

793 Ακρόκομοι est le terme utilisé pour nommer les Thraces : DIEHL 1949 – 1955, n. 79.

794 Que ce soit à l'époque grecque avec la frise sud figurant une amazonomachie sur le Mausolée d'Halicarnasse, ou la frise ionique du temple d'Artémis à Magnésie du Méandre : DEVAMBEZ 1981, Amazones. 104, 1981, p. 594 ; ou à l'époque romaine : DEVAMBEZ 1981, Amazones. 111 - 167, p. 594 – 597, 2, Amazones. 111 – 165, p. 458 – 463.

avec celle-ci »<sup>795</sup>. On retrouve également cet élément dans un des reliefs retrouvés à la basilique du *Forum Colonial* de Tarragone en Hispanie Tarragonnaise<sup>796</sup>.

#### *Relief 10 : Scythia ? (PL. CIX)*

Guida Ruesh pense que la personnification sur ce panneau représente la province de la Norique, Elle est suivie par Piotr Bieńkowski et d'autres auteurs<sup>797</sup>. Les traits et éléments présents sur la personnification permettent de l'attribuer à une population nord-orientale<sup>798</sup>. C'est le cas des fibules se trouvant sur son épaule droite, tenant l'himation, et sur le devant de son vêtement. Ce sont des fibules en arc plat composées de deux anneaux, dont Piotr Bieńkowski a fait le lien avec des stèles funéraires de Norique et de Pannonie.

Ernest Nash, quant à lui, pense qu'il s'agit de la nation de la Scythie, suivi par Jocelyn Toynbee, en raison de la similitude des représentations de la personnification du pays sur les monnaies d'Antonin le Pieux<sup>799</sup>.

L'absence d'éléments typiques à la nation, comme le béret scythique par exemple, ne permet pas de rendre l'identification de la Scythie comme définitive. La présence du *gladius hispanicus* (ou *hispaniensis*) ne nous apporte pas beaucoup plus d'éléments. Il s'agit d'une épée utilisée par les Romains dès la seconde guerre punique, avant d'être conservée dans l'armée romaine pour sa praticité. Son nom indique qu'il s'agit d'une arme qui a pour origine les ateliers hispaniques, mais n'en fait en rien une particularité de la province d'Hispanie. Il ne s'agit donc pas d'un élément déterminant pour l'identification de la province.

En ce qui concerne le couvre-chef porté par la figure, celui-ci semble se rapprocher du *galerus*, qui est un bonnet fait en peau animale et recouvert de fourrure<sup>800</sup>. Le rendu donné

---

795 DAREMBERG – SAGLIO 1969, sv. « *Bipennis* ».

796 Cf. La Basilique du *Forum Colonial* de Tarragone : p. 166 ss.

797 BIEŃKOWSKI 1900, p. 64, fig. 53.

798 SAPELLI 1999, p. 29.

799 NASH 1968, I, fig. 565 ; TOYNBEE 1934, p. 158, pl. XXXV. 5.

800 DAREMBERG – SAGLIO 1969, sv. « *Galerus* », p. 1452 – 1453 ; VARRON, *De ling. Lat.*, V, 116 : « *Galea ab galero, quod multi usi antiqui.* » (trad. de M. Nisard, 1845 : « (...) *galea* (casque), de *galerus*, bonnet de peau qui était fort en usage dans l'antiquité. »).

au couvre-chef laisse en effet penser que celui-ci est composé de fourrure. Malheureusement, on ne voit pas le chapeau dans sa totalité car celui-ci est pris dans la corniche du relief. Il reste donc difficile à déterminer et ne peut pas servir à l'interprétation de la région géographique ou province représentée.

*Relief II : Dacia ou Phrygia (PL. CX)*

La semi-nudité et l'aspect sauvage de la figure font penser à une nation ou à une région nord danubienne selon Marina Sapelli<sup>801</sup>. Hans Lucas et Mrs Arthur Strong suggèrent la Moésie<sup>802</sup>. Piotr Bieńkowski, Michele Jatta et Janusz Ostrowski proposent la Dacie<sup>803</sup>.

Jocelyn Toynbee l'interprète, de façon plus convaincante, comme étant la Thrace en comparant la représentation à celles de la province figurant sur les monnaies d'Antonin le Pieux (PL. XCIV. 10)<sup>804</sup>. Sur ces dernières, on peut y voir la personnification de la Thrace vêtue d'un chiton et d'un manteau frangé, tenant dans la main gauche une épée incurvée comme on la retrouve sur le relief<sup>805</sup>. Mais d'après Liane Houghtalin, cette monnaie ne comporte pas la légende *THRACIA* mais *DACIA*<sup>806</sup>. Cette erreur de la lecture de légende a également été commise par Harold Mattingly<sup>807</sup>.

On retrouve en effet la présence du sabre courbe dans les représentations de *Dacia*<sup>808</sup>. L'argumentation de Jocelyn Toynbee ne fait donc que confirmer l'interprétation de Piotr Bieńkowski, Michele Jatta et Janusz Ostrowski qui identifiaient la figure comme étant

---

801 SAPELLI 1999, p. 49.

802 LUCAS 1900, p. 8 s., fig. 7 ; STRONG 1926, fig. 146.

803 BIEŃKOWSKI 1900, n° 38, p. 68 – 70, fig. 64 ; JATTA 1908, n° 4, p. 44 ; OSTROWSKI 1990, n° 23, p. 128, 216 – 219.

804 Cf. Catalogue des monnaies : *THRACIA*. 1.

805 TOYNBEE 1934, p. 159, pl. XXXIV. 1.

806 HOUGHTALIN 1997, *Thracia* 3, p. 17.

807 *BMCEmp* IV, n° 1203, p. 193.

808 Monnaies d'Hadrien : *BMCEmp* III, n° 1736 – 1746, p. 510 - 511, pl. 94. 12 - 13 ; Monnaies d'Antonin le Pieux : *BMCEmp* IV, n° 1187, p. 189, pl. 26. 12. Sans prendre en compte les monnaies tardives.



*Dacia*. Cela concorde également avec les dires de Marina Sapelli qui voyait une province nord-danubienne, dans une zone périphérique à l'Empire romain.

Il semblerait donc que nous ayons affaire à la province de la Dacie en raison de la présence de l'épée incurvée. Mais sur une monnaie d'Hadrien illustrant *Phrygia*, il semblerait que celle-ci soit accompagnée d'une faucille ou d'une épée incurvée, ce qui correspondrait également à notre relief (PL. XCI. 9)<sup>809</sup>.

Ainsi nous avons la présence soit de *Dacia*, soit celle de *Phrygia*.

### *Relief 12 : Armenia ou Scythia (PL. CXI. 1)*

Sur ce relief figure un élément déterminant permettant d'identifier la figure. En effet, celle-ci est coiffée d'un chapeau conique perçu comme étant une tiare. A partir de cet élément, Guida Ruesch, Hans Lucas, Piotr Bienkowski, Mrs Arthur Strong, Jean-Charles Balty et Janusz Ostrowski sont persuadés que nous avons affaire à la personnification de la province d'Arménie<sup>810</sup>. Pour cela, ils se basent sur une comparaison effectuée avec les personnifications présentes sur des monnaies de Marc Aurèle<sup>811</sup>, et sur la figure d'un sarcophage de la *Villa Doria Pamphilj*, qui sont vêtues de la même façon<sup>812</sup>.

Jocelyn Toynbee, Ernest Nash et Fabiola Salcedo optent pour l'interprétation du Royaume parthe<sup>813</sup>. Marina Sapelli trouve cette dernière plus convaincante, car cette région comporte des liens d'amitié avec Rome, ce qui expliquerait sa présence sur le monument<sup>814</sup>. De plus, sur une monnaie de Trajan dont la légende comporte « *rex Parthis datus* », la

---

809 Cf. Catalogue des monnaies : *PHYGIA*. 1. Pour l'interprétation de la faucille : COHEN, II, n° 74, p. 112, n° 1286, p. 214 ; pour celle de l'épée incurvée : *RIC* II, n° 905, p. 456. Jocelyn Toynbee y voit un *pedum* : TOYNBEE 1967, p. 127 – 128.

810 RUESCH 1908, n° 1047, p. 253 ; LUCAS 1900, p. 5, fig. 3, p. 36 ; BIENKOWSKI 1900, n° 34, p. 64 – 66, fig. 54 ; STRONG 1907, n° 2, p. 388 ; BALTU 1984 – 2, *Armenia*. 8 p. 612 ; OSTROWSKI 1990, n° 14, p. 104, 107 s, 216 ss.

811 Plus précisément des *denarii*, cf. BABELON 1885, p. 195.

812 BIENKOWSKI 1900, p. 66, fig. 58.

813 TOYNBEE 1934, p. 158, pl. XXXV. 6 ; NASH 1968, I, fig. 567 ; SALCEDO 1994, Parthia 7, p. 192.

814 SAPELLI 1999, n° 3, p. 32 – 33.

personnification est coiffée du même chapeau<sup>815</sup>, ainsi que sur une série monétaire d'Antonin le Pieux<sup>816</sup>. A cela elle ajoute que la présence de la flèche et du carquois est la particularité des archers parthes qui sont craints par leurs ennemis<sup>817</sup>.

En comparant avec le monnayage de Trajan et d'Antonin le Pieux, émis à Rome, qui comporte les personnifications des provinces, *Armenia* est en effet toujours coiffée de la tiare<sup>818</sup>. De plus, dans le monnayage de Trajan émis en Crète, elle est accompagnée d'un carquois et d'un arc, comme dans le relief<sup>819</sup>.

En revanche, sur le monnayage d'Antonin le Pieux, la figure de *Parthia* n'est pas ceinte de la tiare<sup>820</sup>. Mais il est vrai que la figure tient de sa main gauche, un carquois avec une flèche dedans.

Lorsque nous avons affaire à la représentation de Parthes, ceux-ci sont coiffés du bonnet phrygien. C'est le cas de reliefs de l'Arc de Septime Sévère où sont figurés des Parthes<sup>821</sup>. Pour les Romains, la tiare n'est pas associée aux Parthes. Néanmoins il existe une monnaie de Trajan sur laquelle *Parthia* est ceinte de la tiare, mais il s'agit là du seul exemple conservé<sup>822</sup>.

Étant donné que sous Antonin le Pieux, *Parthia* est représentée avec le bonnet phrygien sur les monnaies, il semblerait que nous ayons bien affaire à la représentation de la personnification de la province de l'Arménie sur le relief de l'*Hadrianeum* ici présenté. En effet, un médaillon en terre cuite représentant une femme avec une tunique et un pantalon, coiffée d'une tiare et accompagnée d'un arc, comporte, sur la droite, la légende *AR/ME/NIA* (PL. CXI. 2)<sup>823</sup>. Il confirme l'identification.

---

815 TOYNBEE 1967, pl. IX, fig. 23 - 24.

816 *Ibidem*, pl. VIII, 7.

817 SAPELLI 1999, p. 33.

818 Cf. Catalogue des monnaies : *ARMENIA*. 1 – 2.

819 Cf. Catalogue des monnaies : *ARMENIA*. 3 – 4.

820 SALCEDO 1994, *Parthia*. 2 – 7, p. 192, 2, *Parthia*. 1 – 3, p. 128.

821 BRILLANT 1967 ; BRILLANT 1993, p. 109 - 111.

822 SALCEDO 1994, *Parthia*.1, p. 128.

823 WUILLEUMIER 1952, n° 158, p. 97 - 98 ; BALTU 1984, *Armenia* 6, p. 611, 1984.

Néanmoins, on retrouve également des représentations de *Scythia* avec la tiare<sup>824</sup>. De plus, tout comme *Armenia*, elle est vêtue d'une tunique courte avec un pantalon. Mais il semblerait que le relief 10 représente également cette région géographique en raison de sa tenue, qui est identique, et du couvre-chef.

En comparant avec d'autres exemples que ceux monétaires, nous avons la confirmation qu'il s'agit soit d'*Armenia*, soit de *Scythia*, mais la première des deux hypothèses semble la plus plausible.

### *Relief 13 : Germania (PL. CXII)*

Sur ce relief nous avons la présence d'une figure vêtue d'un chiton long, recouvert d'un himation sur son épaule gauche. La figure ne tient aucun attribut. Ses avant-bras sont croisés avec sa main gauche qui tient son poignet droit. Nous avons affaire à une attitude de province soumise.

Hans Lucas et Piotr Bieńkowski optent pour la représentation de la Germanie en raison de l'aspect sauvage de la figure, avec ses cheveux bouclés lâchés, et son aspect captif<sup>825</sup>. Pour cela ils font également le lien avec la description que fait Tacite des femmes germaniques<sup>826</sup>. Jocelyn Toynbee s'appuie sur cette interprétation en faisant référence aux monnaies d'Hadrien illustrant la province et en utilisant les mêmes arguments que Hans Lucas et Piotr Bieńkowski à partir du texte de Tacite<sup>827</sup>.

Tous s'accordent donc sur l'interprétation de la figure comme étant *Germania*.

---

824 HOUGHTALIN 1994, 1, *Skythia* 1, p. 794, 2, *Skythia* 1, p. 569.

825 LUCAS 1900, p. 14, fig. 16 ; BIEŃKOWSKI 1900, n° 47, p. 80 – 82, fig. 79.

826 TACITE, *Germania*, 17 : « *Nec alius feminis quam uiris habitus, nisi quod feminae saepius lineis amictibus uelantur eosque purpura uariant, partemque uestitus superioris in manicas non extendunt, nudae brachia ac lacertos; sed et proxima pars pectoris patet.* » (trad. de Philippe Remacle « L'habillement des femmes ne diffère pas de celui des hommes, excepté qu'elles se couvrent le plus ordinairement de tissus de lin relevés par un mélange de pourpre, et que la partie supérieure de leur vêtement ne s'étend point pour former des manches : elles ont les bras nus jusqu'à l'épaule ; leur sein même est en partie découvert. »).

827 TOYNBEE 1967, p. 95 ss., pl. IV. 6 – 9.

*Relief 14 : Gallia (PL. CXIII)*

La figure possède une attitude de soumission, de *provincia capta*, comme pour le relief précédent. Elle a les bras croisés, le droit au dessus du gauche, avec la main droite qui tient le coude gauche. Hans Lucas interpréta cette figure comme étant la personnification de la Gaule<sup>828</sup>. Jocelyn Toynbee suivit cette interprétation en comparant l'habillement de la figure, composé du *sagum*, avec celui des monnaies d'Hadrien sur lesquelles apparaissait *Gallia*<sup>829</sup>. Angelo Pellegrini, Piotr Bieńkowski et Erika Simon y voient plutôt la personnification de la Germanie<sup>830</sup>. Selon eux il ne peut pas s'agir de *Gallia* car la province gauloise est trop pacifiée par rapport à l'aspect belliqueux de la figure. Mais cela n'a pas de cohérence car Piotr Bieńkowski interprétait déjà le relief précédent comme étant *Germania*, or un seul panneau peut représenter la province. Marina Sapelli n'est pas convaincue par l'interprétation de la Germanie, elle verrait plutôt la province germanique à travers le relief précédent<sup>831</sup>.

En raison de la similitude des vêtements de *Gallia* sur les monnaies d'Hadrien, il semblerait que nous ayons affaire à la personnification des Gaules.

*Relief 15 : Mauretania (PL. CXIV)*

La figure est représentée avec un *uexillum* tenu de la main droite et un carquois qu'elle porte en bandoulière. Ces deux éléments mettent en avant l'aspect militaire de la province ou du territoire représenté. Un autre détail peut avoir son importance. Il s'agit de la chevelure de la figure, épaisse avec des boucles qui tournent sur elles-mêmes, comparable aux représentations de *Libia* (PL. XCI. 7)<sup>832</sup>. On peut ainsi associer la personnification à une province nord-africaine, comme c'est le cas du relief 8 (PL. CVII). Parmi les provinces du

---

828 LUCAS 1900, p. 11 s., fig. 11.

829 TOYNBEE 1967, p. 80 ss., pl. IV 1 – 5.

830 PELLEGRINI 1878, p. 107 ; BIENKOWSKI 1900, n° 42, p. 74 – 76, fig. 71 ; STRONG 1907, n° 10, p. 390, pl. LXXXV.

831 SAPELLI 1999, n° 17, p. 63.

832 Cf. le buste de *Libia* à Benghazi (Libye) : p. 336 – 337, et le bas-relief de Cyrène au British Museum : p. 356 ss. Cf. Catalogue des monnaies : *LIBIA*. 1 – 2.

continent africain représentées avec un *uexillum*, on retrouve *Mauretania* sur les monnaies d'Hadrien<sup>833</sup>. Représentée coiffée de l'*exuuiæ elephantis*, comme *Africa*, dans un seul cas<sup>834</sup>, sinon sans, elle est vêtue d'une tunique courte. Les autres provinces du continent ne sont, quant à elles, jamais représentées sous cet aspect militaire.

Pour ce qui est des représentations de provinces avec un *uexillum*, en se référant à la série monétaire des provinces d'Hadrien sont concernées, la Cappadoce, la Cilicie et la Moésie pour les provinces orientales. Si on ne prend pas en compte les émissions tardives, la province de Moésie peut être retirée de la liste<sup>835</sup>. Du côté des provinces occidentales, l'Afrique, la Dacie, la Norique, la Pannonie, la Maurétanie... sont aussi représentées avec le *uexillum*<sup>836</sup>. Sous Hadrien, *Africa* n'est pas représentée avec le *uexillum*, on la retrouve uniquement à l'époque tardive, dès le IV<sup>e</sup> siècle, ce qui l'exclut des possibles provinces représentées. On a donc la Dacie, la Norique, la Pannonie et la Maurétanie illustrées avec le *uexillum* du côté occidental de l'Empire. Pour la totalité de l'Empire, sont concernées les provinces de la Cappadoce, de la Cilicie, de la Dacie, de la Moésie, de la Norique, de la Pannonie et de la Maurétanie. Parmi toutes ces provinces, seule celle de la Maurétanie se trouve sur le continent nord-africain, et comme on a pu l'indiquer, la coiffure de la figure s'apparente à une des provinces du continent. La province dont nous sommes en présence est donc la Maurétanie.

---

833 GANSCHOW 1997, 1, *Mauretania* 3 – 7, p. 817, 2, *Mauretania* 3 – 7, p. 558 - 559.

834 *Ibidem*, 1, *Mauretania* 6 c, p. 817, 2, *Mauretania* 6 c, p. 559.

835 Cf. Catalogue des monnaies : *CAPPADOCIA*. 1, 2 a, 2 f ; *CILICIA*. 1 a ; *MOESIA*. 5, 8.

836 Pour l'Afrique on a un seul exemple, mais celui-ci date de Dioclétien, repris sous Constantin : COHEN VI, *Dioclétien*, n° 64 ; *Idem*, VI *Max. Herc.*, n° 65, 91, 106 ; *Idem*, VII *Const. Chl.*, n° 33 – 35 ; *Idem*, VII *Gal.*, n° 26 ; ... Pour la Dacie : Monnaies de Trajan : *BMCEmp* III, n° 960 – 963, p. 204, pl. 37. 10, n° 990, p. 209, †, p. 212 ; Monnaies d'Hadrien : *BMCEmp* III, n° 1736 – 1746, p. 510 - 511, pl. 94. 12 - 13 ; Monnaies d'Antonin le Pieux : *BMCEmp* IV, n° 1187, p. 189, pl. 26. 12. Pour la Norique, une seule monnaie représentant la province a été retrouvée, celle-ci date d'Hadrien et porte le *uexillum* : *RIC* II, Hadrien, n° 904, p. 456. Pour la Pannonie, il s'agit d'une monnaie Lucius Verus sous le règne d'Hadrien : *RIC* II, n° 1059 – 1060, 1071 – 1073, p. 481 – 482, pl. XVI. 337. Pour la Maurétanie : *RIC* II, Hadrien, n° 897 – 202, p. 455.

*Relief 16 : Africa (PL. CXV)*

Bien que la figure représentée ne soit pas conservée dans sa totalité, l'élément essentiel a néanmoins été conservé. On peut en effet observer la représentation d'une figure féminine coiffée de l'*exuuiæ elephantis*. Bien que la Maurétanie soit également représentée dans un cas avec cet attribut<sup>837</sup>, la coiffe d'éléphant reste le symbole même de la province d'Afrique<sup>838</sup>. Symbole également de l'Afrique en tant que continent comme nous le montrent certains objets<sup>839</sup>, dans ce cas il s'agit bien de la figuration d'une province puisque le monument accueillait l'ensemble des provinces sous la forme d'allégories, comme nous le certifie la présence de pas moins de vingt panneaux qui ont été retrouvés, ceux perdus à ce jour compris.

La chevelure épaisse et bouclée, qui tombe sur le front, renvoie à celles des figures des reliefs 8 (PL. CVII) et 15 (PL. CXIV), confirmant pour ces deux cas précédemment étudiés, que cette chevelure caractéristique sert à représenter les peuples nord-africains.

Par la seule présence de la coiffe d'éléphant, tous s'accordent sur l'interprétation d'*Africa*, mais parfois avec une certaine hésitation tout de même. Néanmoins, le vêtement qu'elle porte, qui laisse son sein droit découvert, n'est pas habituel dans l'iconographie de la province. Ce dernier élément ne remet néanmoins pas en doute l'interprétation.

*Relief 17 : ? (PL. CXVI)*

Ce relief est toujours existant mais dans un très mauvais état puisqu'il ne nous reste que la partie du corps de la figure, sans la tête et les avant-bras. De ce fait, aucun élément permettant son identification ne nous est parvenu. Seul le chiton long recouvert d'un himation aux bords frangés et maintenus par des fibules pourrait nous apporter des indications, mais ces détails ne permettent pas d'identifier une quelconque province.

---

837 Cf. n. 833.

838 LE GLAY 1981, 1, p. 251 - 255, 2, p. 184 – 190 ; SALCEDO 1996.

839 C'est le cas par exemple de la coupe dite « d'Afrique » sur laquelle on peut voir une figure féminine en buste coiffée de l'*exuuiæ elephantis* et entourée de toutes sortes d'éléments comme un lion, un serpent, une panthère, et toutes sortes d'attributs faisant allusion à des dieux (la massue d'Hercule, la lyre d'Apollon, le caducée de Mercure, le sistre d'Isis, ...) : BARATTE 1986, p. 77 – 81.

Ce relief a été identifié par Christian Hülsen comme faisant partie des provinces de l'*Hadrianeum*<sup>840</sup> mais, nous ne pouvons, à ce jour, faire aucune supposition quant à la province représentée.

*Relief 18 : ? (PL. CXVII)*

Le couvre-chef que porte la figure semble être un *pileolus*. Ce chapeau circulaire en laine feutrée, était utilisé dans la rue et à l'intérieur des maisons chez les Romains d'après le lexique de Georges Goyau et René Cagnat<sup>841</sup>. Il se portait sur le haut du crâne, laissant dépasser la frange ainsi que les cheveux au niveau des tempes, comme sur la tête du relief. Ainsi, le *pileolus* serait un chapeau à usage courant pour les Romains, ce qui ne nous permet pas d'identifier une quelconque personnification de province.

*Relief 19 : ? (PL. CXVIII)*

De ce relief il ne reste plus que le corps de la figure, sans la tête, ni les avant-bras, ni même les pieds. Les seuls éléments que nous ayons sont les vêtements qu'elle porte qui sont un chiton long surmonté d'un himation dont les côtés sont frangés. Le seul élément qui pourrait être exploitable est la présence des franges mais cela ne nous permet pas de définir une région géographique ou une province. On peut voir que les bras ne se croisaient pas, ce qui indique que la figure devait tenir des éléments déterminants mais nous n'en avons malheureusement aucune trace.

Aucune hypothèse quant à son interprétation, ne peut être effectuée.

En examinant le relief 17 (PL. CXVI), dont il ne reste plus que la tête, je me suis demandé si les deux reliefs ne pouvaient pas en former qu'un seul. Pour le vérifier il faudrait voir les deux reliefs et examiner de plus près la coupure des fragments, en émettant la possibilité qu'il manque éventuellement quelques esquilles de marbre<sup>842</sup>.

---

840 HÜLSEN 1933.

841 GOYAU - CAGNAT 1895, p. 213.

842 Faute de temps, je ne peux effectuer cette recherche avant la clôture de ma thèse.

*Reliefs 20, 21 et 22 : Provinces inconnues (PL. CXIX)*

Nous avons connaissance de ces reliefs grâce à des dessins qui proviennent du *Codice Barberiniano Latino*<sup>843</sup>. Les reliefs étant aujourd'hui perdus, ces croquis nous permettent d'en avoir connaissance, même s'ils ne représentent que très sommairement les trois reliefs. On peut voir que les reliefs 20 (PL. CXIX. 1) et 21 (PL. CXIX. 2) représentent des figures vêtues d'un chiton long, surmonté d'un himation. De plus sur le relief 20 se trouve la partie inférieure d'un bâton, qui aurait pu être un *uexillum*, une lance, un *pedum* ou un autre objet. Pour le relief 22 (PL. CXIX. 3), la figure est vêtue d'un chiton court, surmonté d'un himation porté sur ses épaules et son dos.

Les dessins ne nous donnent pas plus de détail et il s'agit là de notre seule source.

*Relief 23 : Pannonia ou Iudaea (PL. CXX. 1)*

Un autre relief, également perdu, ou plutôt un fragment de relief, nous est parvenu grâce à un dessin. Il s'agit là d'un dessin de Demontiosius<sup>844</sup>.

Nous avons affaire à la seconde personnification de province voilée parmi les panneaux de l'*Hadrianeum*, avec le relief 6. Comme il a été étudié dans l'analyse de ce dernier relief cité, nous pouvons avoir la représentation de la Pannonie ou de la Judée.

Marina Sapelli nous apprend que ce fragment de relief perdu se trouvait encastré dans le *pronaos* du Panthéon de Rome, dès l'époque médiévale<sup>845</sup>.

*Relief 24 : Cappadocia (PL. CXX. 2)*

Un autre relief, également perdu, nous est connu par un dessin de Giovanni Antonio Dosio<sup>846</sup>. On peut y voir une figure féminine vêtue d'un chiton long, attaché sur son épaule

---

843     Biblioteca Apostolica Vaticana, *Codice Barberiniano Latino*, 4333.

844     LUCAS 1900, p. 17, fig. 21.

845     SAPELLI 1999, n° 29, p. 80.

846     LIVERANI 1995, pl. 60. 3.



gauche et laissant le sein droit dénudé. Le chiton est recouvert d'une peau de bête qui semble être celle d'une chèvre ou d'un agneau d'après les sabots qui se trouvent aux extrémités. Tout comme le chiton, la peau de bête est nouée sur son épaule gauche, et laisse le sein droit découvert. La figure ne tient aucun élément, elle a la main droite posée sur celle de gauche, en attitude de province captive.

Parmi les monnaies d'Hadrien, une seule province est représentée avec une peau de bête sur le dos. Il s'agit de la province de Cappadoce (PL. XC. 16 - 17)<sup>847</sup>, mais sur les monnaies elle est vêtue d'un chiton court alors que sur le relief elle a un chiton long.

La peau de bête semble néanmoins un élément déterminant qui laisse sérieusement penser que nous avons sur ce relief, la représentation de *Cappadocia*.

#### *Relief 25 ? : Roma ? (PL. CXXI)*

Dans l'ouvrage de Marina Sapelli figure un dessin de Giovanni Antonio Dosio sur lequel on peut observer les reliefs 7 et 12, ainsi qu'une autre personnification<sup>848</sup>. Étant donné que deux de ces figures font partie des reliefs de l'*Hadrianeum*, la logique voudrait que l'artiste ait représenté des reliefs de l'*Hadrianeum* sur la même feuille. Ainsi, la troisième figure, à gauche du dessin, représenterait aussi un relief du monument.

Cette figure a pour particularité le fait qu'elle soit assise sur ce qui peut sembler être un siège non illustré, contre lequel un bouclier est symbolisé par une ligne courbe. On retrouve à travers cette personnification la représentation habituelle retrouvée chez *Roma*<sup>849</sup>. La présence de la cité n'aurait rien d'étonnant car elle est le centre de l'Empire et l'*Hadrianeum* illustre les provinces de l'Empire, ainsi que quelques territoires entourant le *limes* romain.

---

847 Cf. Catalogue des monnaies : *CAPPADOCIA*. 1.

848 SAPELLI 1999, p. 35.

849 DI FILIPPO BALESTRAZZI 1997, Roma 1 – 271, p. 1048 – 1068, 2 Roma 11 – 271, p. 696 – 723.

***I.1.b. Les inscriptions du Temple de Caelestis à Dougga (Afrique Proconsulaire)*** (FICHE 2) (PL. XXVIII – XXX, CXXII - CXXIII)

En ce qui concerne les inscriptions du Sanctuaire de *Caelestis* (PL. XXX. 2, CXXII. 1), il s'agit d'un autre problème. Dans ce cas nous n'avons pas les personnifications des provinces mais les inscriptions qui attestent de leur présence lorsque le sanctuaire était en usage. Il faut voir les blocs sur lesquels se trouvent les inscriptions (PL. CXXIII), comme étant les bases des statues qui servaient à les identifier.

Il n'y avait aucun intérêt d'indiquer le nom de cités et de provinces sans qu'il n'y en ait la représentation. Si on voulait faire passer un message par la simple présence de l'épigraphie, on aurait eu une inscription complète ou une dédicace, comme celle présente sur le même portique qui indique par qui le sanctuaire a été construit, or ce n'est pas le cas ici.

De plus, les inscriptions se situent tout en haut du portique sans aucun autre élément qui les surmonte. Ainsi on pouvait mettre des sculptures sur chaque inscription, qui illustraient la contrée indiquée dessous. C'est ce qu'en déduisent Paul Gauckler, Louis Poinssot, Charles Poinssot et plus récemment Jean-Claude Golvin et Mustapha Khanoussi<sup>850</sup>. On aurait ainsi la présence de statues surmontant le portique tel qu'on le retrouve actuellement sur le portique circulaire qui contourne la place Saint-Pierre au Vatican. Dans leur ouvrage, Jean-Claude Golvin et Mustapha Khanoussi pensent que « du point de vue architectural la seule hypothèse possible serait de replacer ces corniches épigraphiques au-dessus des 24 colonnes (et donc des joints des architraves-frises) et, peut-être des deux pilastres d'extrémité du portique, ce qui porterait le nombre de corniches inscrites à 25, c'est l'hypothèse adoptée sur la restitution architecturale »<sup>851</sup>.

En raison de l'absence de ces statues, il n'est pas possible de faire une description de chaque mais nous savons lesquelles étaient représentées, du moins une partie. On a en effet retrouvé

---

850 GAUCKLER 1894, p. 353 ; POINSSOT 1906, n° 6 p. 120 – 122 ; POINSSOT 1958, p. 41 ; GOLVIN J.-Ch., KHANOUSI 2005, p. 140 – 147.

851 GOLVIN – KHANOUSI 2005, p. 144. Il semble y avoir une incohérence car 24 colonnes + 2 pilastres d'extrémité font 26. De plus, sur le plan de restitution (fig. 171) figurent 26 colonnes, alors que les autres plans, toujours du même ouvrage (figs. 7, 21) en indiquent 23.

des blocs de la partie supérieure de la corniche sur lesquels sont inscrits les noms des cités : *Laodocia* (Laodicée) (PL. CXXIII. 2 / 7), *Thugga* (Dougga) (PL. CXXIII. 2 / 8), *Karthago* (Carthage) (PL. CXXIII. 2 / 6), et celles des provinces : *Dalmatia* (Dalmatie) (PL. CXXIII. 2 / 1), *Mesopotamia* (Mésopotamie) (PL. CXXIII. 1, 2 / 4), *Iudaea* (Judée) (PL. CXXIII. 2 / 3), *Hispania* (Hispanie), *Syria* (Syrie). Pour les inscriptions d'*Hispania* et de *Syria*, les blocs ont été retrouvés mais perdus entre leur découverte et leur étude.

### ***I.1.c. Le relief de l'Arc de Trajan à Bénévent (Italie)*** (FICHE 3) (PL. XXXI, CXXIV - CXXX)

L'Arc de Trajan de Bénévent comprend un panneau sur lequel on peut observer une représentation de province sous la forme d'une allégorie (PL. CXXIX). C'est ce panneau que nous allons ici étudier. Il se trouve sur la façade de l'arc, côté campagne, sur la droite de l'attique. Il s'agit du relief représentant Trajan qui soumet la Mésopotamie. On peut y voir « l'annexion de la Mésopotamie ».

Sur le relief se trouvent deux niveaux. Celui du haut comprend six personnages dont un au premier plan et cinq au second. Le niveau du dessous comprend trois personnages, deux hommes au second plan et une femme agenouillée au premier.

Sur la droite du panneau, en haut, on peut observer la présence de deux hommes munis chacun d'un *fasces* dans la main gauche, il s'agit de *lictors*. Le fait que ces deux hommes soient à proximité du personnage debout au premier plan montre qu'ils sont chargés de sa protection, lui donnant ainsi une importance. Sa position en avant des autres personnages, le fait qu'il soit le seul du premier plan debout et que la figure féminine soit en position inférieure, ce que l'on verra par la suite, vis-à-vis de lui, montre qu'il est le personnage principal du panneau. Il s'agit de l'empereur Trajan, présent sur la plupart des panneaux de l'arc et reconnaissable par ses traits physiques. Un autre *lictor* se trouve derrière lui. Parmi les trois personnages du second plan à gauche du panneau, figure Hadrien au centre, vêtu de la toge. Il a les bras en avant mais la perte de ses avant-bras ne permet pas de savoir s'il tendait un objet ou s'il effectuait un geste.

La figure qui nous intéresse se trouve dans la partie inférieure du panneau. Il s'agit de la figure féminine, au centre de la composition, agenouillée devant Trajan. Elle est entourée de deux hommes dont on ne voit que le buste. Ceux-ci sont un élément d'identification de l'allégorie féminine car ils représentent deux fleuves qui encerclent la province concernée (PL. CXXX. 1 - 2).

La composition du panneau se rapproche fortement de celle de la monnaie représentant *Armenia et Mesopotamia in potestatem reductae*, frappée sous Trajan<sup>852</sup>. Pourtant Franz Josef Hassel voit à travers la figure féminine la représentation de *Dacia*<sup>853</sup>. Les deux fleuves de part et d'autre de la province seraient *Tisia* (Tisza) et *Alutus* (Olt), deux des fleuves de la Dacie<sup>854</sup>.

La présence d'Hadrien ne concorde pas avec celle de *Dacia*. Franz Josef Hassel indique que la scène du panneau représente la prise de préture d'Hadrien, qui eut lieu en 104 et que l'empereur est bien accompagné de Lucius Licinus Sura. Ce dernier est revêtu de la toge qui le désigne comme consul *designatus*, fonction qu'il prit en 107. On pourrait avoir la représentation de la Dacie avec Hadrien préteur depuis trois ans et Sura consul *designatus* depuis peu. Néanmoins plusieurs éléments coïncident avec la représentation de *Mesopotamia*. Ils sont les suivants :

La présence des deux fleuves qui encerclent la personnification justifie l'interprétation de *Mesopotamia*. Comme il a été vu dans d'autres représentations de la province<sup>855</sup>, *Mesopotamia* est dans d'autres cas représentée entourée de l'Euphrate et du Tigre. Ces deux fleuves ont servi de frontières naturelles à l'ouest et à l'est de la Mésopotamie lors de son intégration dans l'Empire romain par Trajan en 117 ap. J.C. Ils symbolisent donc le territoire nouvellement romanisé. C'est pour cette raison que le territoire est ainsi nommé Μεσο : entre ; δ'Ποταμός : fleuves, Μεσοποτάμιος : situé entre deux fleuves.

Chronologiquement, l'emplacement du panneau correspond aux autres événements figurés, il est donc situé dans la fin de la vie de l'empereur, selon l'ordre établi par Paul Veyne, ordre inattaquable. Se situant juste après l'épisode de la déduction des colonies qui eut lieu dès

---

852 STRACK I 1931, n° 472 - 4 p. 223. Cf. Catalogue des monnaies : *ARMENIA*. 1 a - b.

853 HASSEL 1966, p. 18.

854 Interprétation reprise par Julian Bennett, cf. BENNETT 2001, p. 208.

855 Cf. STRACK I 1931, n° 472 - 4 p. 223.

107 ap. J.C., et précédant un panneau mutilé et le retour posthume de Trajan, il pourrait s'agir de la Dacie, vaincue en 107, de la Mésopotamie ou encore de l'Arménie toutes les deux conquises en 117. Cependant, iconographiquement, la Dacie n'est jamais représentée avec ses fleuves<sup>856</sup>, contrairement à la Mésopotamie. Le lien avec la monnaie de Trajan précédemment indiqué est inévitable car nous avons la même iconographie et sur celle-ci la légende indique *ARMENIA ET MESOPOTAMIA IN POTESTATEM P R REDACTAE* (PL. LXXXIX. 13 - 14)<sup>857</sup>. On peut alors penser que sur le panneau figure *Mesopotamia* ou *Armenia*, voire les deux provinces, nouvellement créées, sous les traits d'une même personnification. Pour la monnaie on remarque néanmoins que les éléments caractéristiques sont ceux de l'Arménie (*tiara, braccæ, ...*). On peut ainsi dire que sur la frappe figure *Armenia* avec une allusion à *Mesopotamia* mentionnée sur la légende et par la présence des deux fleuves qui la délimitent. Mais sur le panneau ne figure aucun élément permettant de caractériser telle ou telle province. Celle-ci est représentée sous les traits d'une figure féminine quelconque, sans attributs. C'est pourquoi la présence des deux fleuves est essentielle et permet dans un premier temps d'éliminer l'hypothèse de *Dacia*, laissant en suspend celle de *Mesopotamia* et d'*Armenia*. Néanmoins, *Armenia* est habituellement représentée avec la *tiara* et les *braccæ*, ce qui n'est pas le cas sur le panneau. A première vue il s'agirait de *Mesopotamia*.

Néanmoins les avis à ce sujet sont divergeants. Certains y voient bien la représentation de *Mesopotamia*, d'autres l'identifient comme *Armenia*, alors que certains restent sur *Dacia* et d'autres penchent même pour la figuration d'*Italia*.

---

856 Il existe plusieurs monnaies représentant *Dacia* sur les frappes de Trajan. L'une d'entre elles a été frappée à Rome. Il s'agit d'une frappe en bronze (*sestertius, dupondius, as*), datée de 116 - 117 ap. J.C. On peut y voir *Dacia* assise vers la gauche sur un rocher, vêtue d'un chiton court, de chlamys et de *braccæ*. Elle tient dans sa main droite une enseigne et dans la main gauche un aigle. Face à elle se trouvent deux enfants dont l'un tient une grappe de raisin et l'autre des épis. *DACIA AVGVST PROVINCIA S.C.* Cf. *BMCEmp* III, n° 960 – 963, p. 204, pl. 37. 10, n° 990, p. 209, †, p. 212 ; OSTROWSKI 1990, n° 11, p. 126 ; PETOLESCU 1986, 1, *Dacia*. 11, p. 310, 2, *Dacia*. 11, p. 236 ; STRACK 1931, n° 435, p. 207. Une autre, également en bronze, fut frappée en Crète sous Trajan. On peut y voir *Dacia* assise sur des armes entassées. Face à elle se trouve un trophée. A l'exergue ΔΑΚΙΑ. Cf. OSTROWSKI 1990, p. 127 n. 13 ; PETOLESCU 1986, 1, *Dacia*. 12 p. 310, 2, *Dacia*. 12 p. 236 ; TOYNBEE 1967, p. 70 - 71.

857 Cf. Catalogue des monnaies : *ARMENIA*. 1 a – 1 b.

Franz Josef Hassel, comme il a été précédemment indiqué, n'est pas le seul à opter pour la Dacie. Michele Jatta, Eugen Petersen et Klaus Fittschen<sup>858</sup> pensent également qu'il s'agit de la province conquise par Trajan en 102 et 107. Eugen Petersen indique « Framezzo a due fiumi che debbono credersi tribunatii del fiume principale indicato col ponte piu indietro »<sup>859</sup>, ne faisant ainsi pas le lien entre les deux fleuves pouvant délimiter la province représentée. De plus, pour quelle raison le fleuve principal serait symbolisé par un pont alors que ses affluents sont personnifiés ? Cela n'a aucune logique.

Luigi Rocchetti et Jean-Charles Balty, bien qu'ils placent l'un comme l'autre la personnification dans des articles concernant *Armenia*, n'émettent pas vraiment d'hypothèses. Ils se contentent d'écrire les diverses interprétations données par d'autres chercheurs et d'indiquer que celles-ci ne sont pas certaines<sup>860</sup>.

Alfred von Domaszewski interprète la figure féminine comme étant *Mesopotamia* par la présence des fleuves présents de chaque côté. Il y voit une représentation géographique « ein Land sein, dessen Grenze von zwei Flüssen gebildet wird »<sup>861</sup>, ne pouvant être autre que *Mesopotamia*, d'autant plus que Trajan vainquit le territoire durant cette même période. A cela il ajoute l'attitude des fleuves, avec l'Euphrate comme simple spectateur saluant l'empereur, et le Tigre invitant ce dernier à le suivre, comme pour conquérir les terres de Mésopotamie alors encore sous occupation ennemie. De plus, l'Euphrate signifie « pont » ou « passerelle », ce qui explique la présence du pont juste derrière lui, pont sur lequel se trouve Hadrien. Il voit à la droite directe de Trajan la présence de Lusius Quietus<sup>862</sup>, général d'une *uexilatio* de cavalerie romaine, qui combattit aux côtés de l'empereur lors des deux guerres daciques et de la conquête en Orient avec l'Arménie et la Mésopotamie. Alfred von

---

858 JATTA 1908, p. 36. Elle n'effectue qu'une description rapide de la personnification et de son environnement propre (personnages du premier plan). Elle ne justifie à aucun moment la raison pour laquelle elle y voit la représentation de la Dacie ; PETERSEN 1892, p. 242 ; FITTSCHEN 1972, p. 759.

859 PETERSEN 1892, p. 242.

860 ROCCHETTI 1958 - 5, p. 666 ; BALTY 1984 - 2, *Armenia* 13 p. 613. Jean-Charles Balty fait en plus remarquer que Luigi Rocchetti indique que Jocelyn Toynbee identifie la personnification comme *Armenia* alors qu'elle y voit *Mesopotamia*.

861 DOMASZEWSKI 1899, p. 185.

862 Ou Lucius Quietus. Pour sa biographie cf. MICHAUD 1820, p. 373.

Domaszewski fait mention des différends qui existaient entre Lusius Quietus et Hadrien, tous les deux présents sur le relief. Selon lui, l'artisan ayant effectué ce panneau aurait volontairement représenté les deux hommes, l'un acteur principal des conquêtes orientales de Trajan, l'autre s'y opposant, comme ennemi, avec la problématique de la succession de Trajan entre eux. Il me paraît osé de la part d'un artisan de mettre volontairement en opposition deux grands hommes dont l'un est devenu l'empereur et a probablement fait la demande de ce relief avec quatre autres, et a fait exécuter le second homme dès son avènement. S'il s'agit bien de la présence de Lusius Quietus, Hadrien a probablement demandé à ce qu'il soit représenté car il est un des protagonistes des conquêtes orientales de Trajan aux yeux des Romains et que sa présence permet de faire le lien direct avec l'Arménie et la Mésopotamie. Alfred von Domaszewski effectue le lien avec un relief de l'Arc de Galère à Thessalonique sur lequel est représenté, selon lui, *Armenia* et *Mesopotamia* (PL. XXXI – XXXII, CXXXI - CXXXVIII)<sup>863</sup>. L'autre argument qu'il donne est vestimentaire. Il fait remarquer que la tenue portée par la personnification est totalement différente de celle retrouvée sur les monnaies de Trajan avec la représentation de *Dacia*. En effet, sur les frappes monétaires on peut y voir *Dacia* habillée d'un chiton court et de *braccae*, or la figure présente sur l'arc de Bénévent revêt un long chiton surmonté d'un himation.

Jocelyn Toynbee est également persuadée qu'il s'agit bien de *Mesopotamia*. Pour argument elle reprend les dires d'Alfred von Domaszewski<sup>864</sup>. Elle s'attarde sur la représentation de l'Euphrate qui, selon elle, s'apparenterait à une figure féminine. Alors que Petersen indique « sono giovanili »<sup>865</sup> et Mrs Arthur Strong y voit bien une figure masculine<sup>866</sup>. Alfred von Domaszewski ne fait aucunement mention de ce détail, on peut donc supposer qu'il considèrerait ce personnage comme étant de sexe masculin, ce qui semble plus que probable puisqu'il l'identifie comme étant la personnification d'un fleuve<sup>867</sup>.

---

863 DOMASZEWSKI 1899, p. 185. Pour plus de précision sur ce relief cf. fiche « Relief de l'Arc de Galère à Thessalonique (Salonique) » et KINCH 1890, p. 24, pl. VI.

864 TOYNBEE 1967, p. 15 ss.

865 PETERSEN 1892, p. 242.

866 STRONG 1971, p. 219.

867 DOMASZEWSKI 1899, p. 185.

Mrs Arthur Strong<sup>868</sup> y voit également la représentation de *Mesopotamia*<sup>869</sup>. Pour cela elle se réfère aux dires de Alfred von Domaszewski, précédemment indiqués, et mentionnant la présence de l'Euphrate à gauche de la composition, tout en omettant d'identifier l'autre fleuve.

Per Gustaf Hamberg opte pour la représentation de l'Arménie<sup>870</sup>. Pour cela il se réfère à la monnaie de Trajan sur laquelle figurent l'Euphrate et le Tigre avec *Armenia*, ainsi que la date de 114 ap. J.C., correspondant à la conquête de l'Arménie et d'une partie de la Mésopotamie. Il éloigne ainsi l'idée qu'il pourrait s'agir de *Dacia*. Comme il a été observé précédemment, cette monnaie indique *Mesopotamia* et *Armenia* dans la légende mais ne représente qu'une seule des deux personnifications : *Armenia*, identifiable à sa tiare, comme il a été indiqué précédemment. C'est pour cela que Per Gustaf Hamberg s'oriente dans un premier temps sur la figuration d'*Armenia*, néanmoins il n'exclut pas l'hypothèse qu'il pourrait s'agir de *Mesopotamia*.

Selon Erika Simon, il s'agirait d'*Italia restituta* accompagnée non pas de deux rivières mais des personnifications de la mer (*Thalassa*) et des eaux douces<sup>871</sup>. Janusz Ostrowski soutient pleinement cette hypothèse rendant pour lui l'attribution d'*Italia* comme indiscutable depuis l'argumentation émise par Erika Simon<sup>872</sup>.

Quant à Werner Grauer, il voit à travers une seule personnification la volonté de représenter l'Orient comprenant les territoires entre la Dacie et la Mésopotamie. Il regroupe donc tous les peuples vaincus et nouvellement provincialisés à travers la figure féminine<sup>873</sup>.

---

868 Ou Eugénie Sellers Strong.

869 STRONG 1971, p. 214 - 227.

870 HAMBERG 1945, p. 69 - 71.

871 SIMON 1979 - 1980, p. 8, pl. 9.

872 OSTROWSKI 1990, *Italia* 15 p. 174, 176. Il n'oublie pas d'indiquer le relief dans les autres personnifications qui ont été auparavant suggérées (Mésopotamie et Arménie), en y ajoutant un point d'interrogation, mais sans pour autant indiquer à ces emplacements que l'interprétation y est fautive. Le point d'interrogation ne fait que mettre en suspens l'interrogation. Il faut consulter le passage sur *Italia* pour voir quelle est la véritable opinion de Janusz Ostrowski.

873 GRAUER 1974, p. 308 - 336.



On peut voir que les interprétations sont diverses et variées avec toutefois une nette préférence pour *Mesopotamia* et *Dacia* devant *Armenia*. Excepté l'hypothèse d'*Italia restituta*, tous s'accordent sur le fait qu'il s'agit de la personnification d'une des provinces conquises par Trajan.

Le chêne présent à côté de la scène est perçu par Franz Josef Hassel comme étant « eine Landschaft nördlich der Alpen »<sup>874</sup>, mais dans ce cas il ne concorde ni avec la Dacie, ni avec la Mésopotamie ou l'Arménie. Sa présence reste donc énigmatique.

Selon moi, l'hypothèse la plus vraisemblable est que nous ayons affaire à la présence de *Mesopotamia*. Le lien avec la monnaie de Trajan est inévitable, ainsi il est certain que nous ayons affaire soit à la Mésopotamie, soit à l'Arménie, mais l'absence de la tiare, habituellement portée par *Armenia*, renvoie dans ce cas à la figuration de la province de la Mésopotamie.

La figure de la Mésopotamie devait probablement représenter l'ensemble des conquêtes de Trajan sur l'Arménie, la Mésopotamie et l'Assyrie.

#### ***1.1.d. Le relief de l'Arc de Galère à Thessalonique (Macédoine)*** (FICHE 4) (PL. XXXI. 2 - 3 – XXXII, CXXXI - CXXXVIII)

Sur l'Arc de Galère à Thessalonique se trouve tout un ensemble de bas-reliefs qui étaient en rapport avec les victoires de Galère sur les Perses, avec des scènes les glorifiant, et des scènes à la gloire des Tétrarques. L'ensemble des reliefs de l'arc représentent, d'après ceux conservés, les campagnes en Mésopotamie et en Arménie qui ont été menées par Galère. Celui-ci étant alors le César de Dioclétien, il a conduit les campagnes sous les auspices de ce dernier.

La présence des deux Victoires ailées qui tendent chacune une couronne vers la tête des deux personnages centraux indique que ceux-ci ne sont autres que des empereurs et qu'ils ont célébrées une victoire. Le fait que chaque auguste, avec son César, soit dirigé dans un sens, en direction d'une des deux parties du relief, indique que leurs conquêtes sont

---

874 HASSEL 1966, p. 18.

indépendantes. On sait que les quatre personnages représentés ne sont autre que Galère et Domitien au centre, empereurs de la partie orientale, entourés des empereurs de la partie occidentale. La présence des empereurs d'Orient au centre s'explique par le fait qu'il s'agit de la représentation d'événements qui se sont passés dans la partie orientale de l'empire. C'est pour cette raison que Maximien et Constance Chlore sont sur les côtés, ne faisant qu'accompagner les empereurs orientaux pour montrer l'unité de l'empire romain.

Ce panneau représente la soumission des provinces de la Mésopotamie et de l'Arménie. On peut reconnaître les deux provinces romaines grâce à la présence de deux fleuves dans les coins inférieurs du panneau. Cette caractéristique avait déjà été observée pour le panneau de l'Arc de Trajan à Bénévent avec la figuration de *Mesopotamia* (PL. CXXIX)<sup>875</sup>. Les deux personnifications n'ont aucun détail autre que la présence des fleuves qui permet de les identifier. En effet, l'Euphrate et le Tigre, ici représentés, forment les frontières de la province de Mésopotamie. De plus, le Tigre sépare la Mésopotamie avec l'Arménie.

Au point de vue historique, la Mésopotamie avait été en partie annexée par Dioclétien qui fit mettre sur le trône un allier de Rome, Tiridate, un prince parthe qui fut élevé à Rome. Mais très vite il dut affronter Narsès, le nouveau roi des Perses, et ce dernier s'empara en 294 ap. J.C. de la Syrie et de l'Arménie. Afin de récupérer les territoires perdus, Galère franchit l'Euphrate et son passage en Arménie fut un succès. Il envahit la Mésopotamie et prit possession de la capitale, Ctésiphon. Suite au traité de paix signé à Nisibe en 298 ap. J.C., l'empire romain récupéra ses provinces de Mésopotamie et d'Arménie. Par la suite Galère annexa cinq provinces de la haute vallée du Tigre, étendant les frontières de l'empire comme elles ne l'avaient jamais été.

On peut remarquer une symétrie dans la composition du relief vis-à-vis des personnages avec une opposition figure masculine et féminine. En effet, d'un côté du panneau la personnification du fleuve est un homme et de l'autre une femme. Il en est de même pour le personnage qui tient l'enseigne avec l'aigle et les bustes présents sous les pieds des personnages centraux.

---

875 Cf. p. 288 ss.

Néanmoins, celle identifiée à droite du relief comme étant une personnification de fleuve pourrait être *Gê / Tellus*, car celle-ci est accompagnée de deux enfants. Pourtant son bras gauche est appuyé sur une cruche, telle les personnifications de fleuves. La présence des deux enfants reste donc problématique ou peut-être avons-nous à la fois la personnification d'un fleuve et celle de la fertilité à travers un seul et même personnage ? Cela ne pourrait pas être impossible car nous avons plusieurs représentations de fleuves accompagnées d'enfants. C'est le cas d'une statue du fleuve *Nilus*, qui est accompagné d'enfants qui représentent les coudées du Nil. Certes, dans ce cas il s'agit d'un fait bien spécifique, mais cela ne retire en rien la possibilité d'associer la figuration d'un fleuve et celle d'enfants.

Le personnage dans la partie de droite, casqué et vêtu de la cuirasse pourrait être Mars. Du fait qu'il tient une enseigne, il peut être assimilé à Mars *tropaephorus* mais il ne s'agit pas d'un trophée mais d'une aigle.

A travers ce panneau ce sont des provinces de la Mésopotamie et de l'Arménie qui sont symbolisées. Cornelius Vermeule identifie l'ensemble du relief comme étant la représentation de la *Pietas Augustorum* composée des Tétrarques<sup>876</sup>.

## **I.2. Représentations sur l'architecture à la fois publique et privée : les thermes**

### ***I.2.a. La mosaïque des Thermes des provinces à Ostie (Italie) (FICHE 5) (PL. CXXXIX - CXL)***

Sur cette mosaïque on retrouve les figurations de quatre provinces, dont trois faisant partie de l'Empire romain d'occident, la Sicile (PL. CXL. 2 / 4), l'Espagne (PL. CXL. 2 / 3) et l'Afrique (PL. CXL. 1 / 1), et une d'orient, l'Égypte (PL. CXL. 1 / 2). Y figurent également quatre vents (PL. CXL 1 / 5, 1 / 6, 2 / 7, 2 / 8).

En ce qui concerne l'interprétation de chaque province, celle-ci n'est pas problématique car chacune est accompagnée d'un emblème qui la caractérise et que l'on rencontre dans plusieurs cas.

La personnification de l'Égypte est identifiable au crocodile qui l'accompagne, animal emblématique du Nil qui symbolise le pays. On retrouve l'animal dans le paysage nilotique,

---

876 VERMEULE 1968, p. 342.

mais il accompagne également la figure sur une des fresques de la *Domus* de Terpsichore à Valence (PL. CLVII)<sup>877</sup>.

Celle de la Sicile est reconnaissable à son emblème, le *triskelis*, représenté sous la forme d'une tête entourée de trois jambes. On retrouve en effet la Sicile représentée avec cet attribut caractéristique qui illustre les trois pointes qui forment l'île. L'île était nommée *Trinacia* ou *Trinacria*, qui signifie trois pointes, en raison de cette particularité géographique<sup>878</sup>. On retrouve cette caractéristique sur les monnaies d'Hadrien dans sa série sur les provinces et celles d'Antonin le Pieux<sup>879</sup>.

L'Afrique est identifiable grâce à sa coiffe qui se caractérise par la tête d'éléphant que l'on retrouve sur chacune de ses représentations<sup>880</sup>. Même si on rencontre dans un cas la tête d'éléphant sur *Mauretania*<sup>881</sup>, il ne fait aucun doute que cette fois-ci il s'agit bien de la province d'Afrique car, par rapport aux autres provinces représentées sur la mosaïque, *Africa*

---

877 Cf. les fresques de la *Domus* de Terpsichore à Valence : p. 319 ss.

878 STRABON, *Géographie*, VI, 2, 1 : « ἔστι δ' ἡ Σικελία τρίγωνος τῷ σχήματι, καὶ διὰ τοῦτο **Τρινακρία** μὲν πρότερον, Θρινακία δ' ὕστερον προσηγορεύθη μετονομασθεῖσα εὐφρονότερον. » (trad. de Philippe Remacle : « La Sicile est de forme triangulaire : de là ce premier nom de Trinacria qui lui a été donné et qui s'est changé plus tard en celui de Trinakia, plus doux à prononcer. »). ; DIODORE DE SICILE, V, 2 : « Ἡ γὰρ νῆσος τὸ παλαιὸν ἀπὸ μὲν τοῦ σχήματος Τρινακρία κληθεῖσα, ἀπὸ δὲ τῶν κατοικησάντων αὐτὴν Σικανῶν Σικανία προσαγορευθεῖσα, τὸ τελευταῖον ἀπὸ Σικελῶν τῶν ἐκ τῆς Ἰταλίας πανδημεῖ περαιωθέντων ὠνόμαστοι Σικελία. » (trad. de Philippe Remacle : « La Sicile s'appelait autrefois Trinacrie, parce qu'elle a la figure d'un triangle. Elle fut ensuite nommée Sicanie par les Sicanien qui l'habitèrent. Mais enfin, les Siciliens ayant passé de l'Italie dans cette île lui donnèrent le nom de Sicile. ») ; PLIN L'ANCIEN, *H.N.*, III, 86 : « *Verum ante omnes claritate Sicilia, Sicania Thucydidi dicta, Trinacria pluribus aut Trinacia a triangula specie,* » (trad. de : « Mais la plus célèbre de toutes est la Sicile, appelée par Thucydide Sicanie; par plusieurs, Tinacrie ou Triquetre, à cause de sa forme triangulaire. ») ; SERVIUS, *Ad Aen.*, I, 190 : « *TRINACRIO Graecum est propter g-tria g-akra, id est promunturia, Lilybaeum, Pachynum, Pelorum. Latine autem Triquetra dicitur. sane Philostephanus peri ton neson sine r littera Trinaciam appellat "g-hoti g-Trinakos g-autehs g-prohtos g-ebasileusen". HEROS uir fortis, semideus, plus ab homine habens, ut ait Hesiodus.* ».

879 *RIC* II, Hadrien, n° 906, p. 465, n° 965 – 966, p. 467 ; *RIC* III Antonin le Pieux, n° 589, 595, p. 106 – 107.

880 OSTROWSKI 1990, *Africa* p. 81 - 99 ; SALCEDO 1996.

881 GANSCHOW 1997, 1, *Mauretania* 6 c, p. 817, 2, *Mauretania* 6 c, p. 559.

correspond parfaitement en tant que productrice de céréales servant à nourrir le peuple romain<sup>882</sup>. Il existe également des représentations d'*Africa* en tant que continent, mais ce n'est pas le cas dans cette mosaïque pour deux raisons. Non seulement figure aussi la province de l'Égypte, or celle-ci se trouve sur le continent africain, elle ne peut donc pas être illustrée avec, de plus la présence de trois autres provinces et non continents atteste que nous avons bien affaire à la province *Africa*.

Quant à l'Hispanie, c'est la présence de la couronne qui ceint la tête de la figure féminine qui est déterminante car cette couronne est composée de feuilles d'oliviers, symbolisant l'huile d'olive habituellement produite en Bétique. Cette province hispanique se trouve en effet être un des principaux producteurs d'huile d'olive consommée à Rome<sup>883</sup> comme en témoigne les estampilles sur des tessons retrouvés au *Monte Testaccio*<sup>884</sup>.

Parmi ces quatre représentations, seule celle de l'Égypte entre dans ma recherche.

Tous ceux qui se sont penchés sur l'interprétation de la mosaïque<sup>885</sup> sont d'accord sur l'identification des quatre provinces représentées : *Aegyptus*, *Africa*, *Hispania* et *Sicilia*. La

---

882 Flavius Josèphe nous apprend que Rome était alimenté en blé par l'Afrique et l'Égypte à raison de huit mois dans l'année pour l'un et les quatre autre mois pour le second. Le fait que soient mentionnés à la fois l'Afrique et l'Égypte indique qu'il s'agit bien de la province d'Afrique et non du continent : FLAVIUS JOSÈPHE, *Bel. Iud*, XI, 16, 4. Aurelius Victor ajoute à cela que l'Égypte fournissait sous Auguste vingt millions de *modii* de blé par an (soit sur 4 mois si on fait le rapprochement avec les dires de Flavius Josèphe : AURELIUS VICTOR, *Épîtres*, I. Pline nous apprend qu'à son époque le blé qui alimentait Rome provenait de la Gaule, de la Chersonèse, de la Sardaigne, de la Sicile, de l'Hispanie (plus précisément la Bétique), de l'Égypte et de l'Afrique : PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, XVIII, 11 – 12.

883 RUIZ GUTIÉREZ 2009, p. 233 – 234.

884 Ce mont artificiel a été formé par l'accumulation des tessons d'amphore au fil du temps. Surnommée la « huitième colline » de Rome ou encore le « mont né du fleuve » en raison de la provenance des amphores d'Ostie par le Tibre, il ne mesure pas moins de 30 mètres de haut avec une superficie totale de 22 000 m<sup>2</sup>. Une sorte de décharge à ciel ouvert sur laquelle s'est installée une partie de la capitale. Le Monte Testaccio est un témoin de l'essor commercial qui pouvait exister entre Rome et la Bétique. Les amphores qui contenaient l'huile d'olive en provenance de Bétique étaient de type 20 Dressel (nom issu d'Henri Dressel qui classifia ces amphores à la fin du XIXe siècle) : Cf. ALMEIDA 1984 ; ALMEIDA 1972, 107 – 238.

885 BECATTI 1961, p. 45 - 47 ; CALZA - BECATTI 1953 ; CALZA 1912, 40, p. 103 - 112 ; OSTROWSKI 1990, *Aegyptus* 3 p. 78, *Africa* 39 p. 88, *Hispania* 26 p. 167, *Sicilia* 9 p. 201, p. 213.

présence des éléments qui accompagnent les personnifications féminines ne laissent aucun doute sur leur attribution.

Je suis d'accord avec les interprétations qui ont été données pour l'identification des différentes représentations provinciales. On peut faire le rapprochement de l'iconographie avec une mosaïque d'El Jem représentant Rome et ses provinces (PL. CXLV - CLI)<sup>886</sup>. On y retrouve six personnifications dont les quatre qui sont présentes sur la mosaïque d'Ostie, avec les mêmes attributs à l'exception d'*Aegyptus* qui est illustrée avec le sistre<sup>887</sup>. Cette similitude n'a rien de hasardeux.

### ***1.2.b. La mosaïque des Thermes E d'Antioche (Syrie) (FICHE 6) (PL. XXXIII – XXXV, CXLI - CXLII)***

Sur une mosaïque qui se situe dans les Thermes E à Antioche (PL. XXXIII - XXXIV), dans la province de Syrie, se trouve la mosaïque nommée *Ge* et *Karpoi* (PL. CXLI - CXLII). Cette dénomination est due à son iconographie qui représente la divinité de la terre et des fruits de la terre, comme l'attestent les inscriptions qui accompagnent les personnages de la partie centrale conservée. Sur la partie droite de la mosaïque se trouve une figure féminine avec un des *karpoi*. L'inscription partiellement conservée qui accompagne cette figure APO[...] indique APOUPA, qui désigne le champ dans le lexique grec ancien, ainsi qu'une unité de mesure égyptienne ancienne<sup>888</sup>. La présence de ces quelques lettres permet d'identifier la personnification des champs. Cette signification est accentuée par l'enfant qu'elle embrasse, l'un des neuf *Karpoi* représentés.

Six autres soulèvent une large guirlande de blé, fruit des champs, reliant ainsi cette scène à la scène centrale et deux sont en présence d'une figure féminine. Le terme « KΑΠΠΟΙ » désigne le fruit de la terre ou des plantes, dans le sens de récolte. Ainsi, les neuf *Karpoi*

---

886 Cf. la Mosaïque de la *Villa* d'Africa d'El Jem (*Thysdrus*) : p. 311 ss.

887 Les autres provinces représentées sont des provinces du contient africain pour celles représentées en buste, et une non déterminée pour celle représentée en pied. Cf. la Mosaïque de la *Villa* d'Africa d'El Jem (*Thysdrus*) : p. 311 ss.

888 Cette mesure correspond à 24,7 ares pour 1 *aroura* (ou *arura*).

représentés dans la mosaïque symbolisent le fruit d'*Aroura*. Cela explique le baiser d'*Aroura* à l'un des enfants, geste de tendresse pouvant être retrouvé chez une mère pour son enfant. La scène centrale est occupée par *Gè*. Cette identification est possible grâce à l'inscription située à gauche de sa tête, en plus de la présence des deux enfants qui l'accompagnent. Cette déesse de la terre symbolise la fertilité de celle-ci, et elle est étroitement liée à la figure d'*Aroura* par l'intermédiaire de la guirlande de blé maintenue par les *Karpoi*, issus des deux figures féminines. En compagnie de *Gè* se trouvent deux des *Karpoi*. Leur présence n'est pas anodine. *Gè* est dans de nombreux exemples représentée avec deux enfants. C'est le cas d'un des reliefs de l'*Ara Pacis Augustae* (PL. CXCVIII. 1) et de celui de Carthage (PL. CXCIV - CXCIV)<sup>889</sup>.

Sur la partie gauche de la mosaïque on remarque la partie manquante qui n'a conservé qu'une partie de la figure. Elle est parfois interprétée comme étant *Africa*, parfois *Aegyptus*. La présence de la sphinge et celle du blé abondamment présent dans la mosaïque, font allusion à l'Égypte, en plus du fait que la lettre conservée ne correspond pas à l'iconographie de l'Afrique. Ces éléments ajoutés au fait que l'Égypte soit le grenier à blé de Rome corroborent cette interprétation à une exception près. En effet, l'iconographie de la personnification à gauche ne correspond pas à celle habituellement retrouvée pour *Aegyptus*. Il s'agit de la représentation d'*Africa*, telle qu'on la retrouve à travers la représentation romaine. *Africa* est figurée communément par une *exuviae elephantis*, permettant son identification comme principal symbole<sup>890</sup>. On retrouve cet attribut comme caractéristique de la province dans la série monétaire d'Hadrien<sup>891</sup>. L'inscription ne peut être qu'*Aegyptos* car il s'agit bien d'une allusion à un territoire nord africain or les noms des autres provinces et territoires, alors connus par les Romains sur ce continent, se terminent tous par un *alpha* ou un *éta* : *Mauretania* (MAYPETANIA), *Numidia* (NYMIDIA), *Africa* (ΑΦΡΙΚΑ), *Libya* (ΛΙΒΙΑ) ou encore *Ethiopia* (ΕΘΙΟΠΙΑ), alors que la lettre finale présente sur le pavement est un *sigma* (Σ, représenté C sur les mosaïques).

889 Pour *Gè* dans le relief de Carthage cf. p. 360 ss.

890 SALCEDO 1996.

891 *CIL* II, n° 872 - 875 p. 451.

Ayant l'iconographie d'*Africa*, accompagnée de l'inscription qui ne peut être qu'*Aegyptos*, on pourrait avoir alors la personnification de tout le territoire africain, comprenant les Maurétanies, l'Afrique Proconsulaire, la Numidie, la Libye et l'Égypte. Ayant à la fois, sur l'ensemble de la mosaïque, les symboles d'*Africa* (*excuuiae elephantis* et défense d'éléphant pour la personnification) et d'*Aegyptos* (serpent, sphinge et blé sur l'ensemble du panneau), le rapprochement avec *Africa* comme continent peut être envisagé. Mais, comme il a été dit précédemment, l'inscription ne concorde pas. On a alors affaire à une représentation typique d'*Africa* avec l'inscription qui désigne *Aegyptos*. Comme l'indique Fabiola Salcedo « ahora bien, la posible inscripción abre la posibilidad de que la intencionalidad del mosaísta fuera representar a Egipto con una imagen errónea »<sup>892</sup>. Cette hypothèse me paraît la plus plausible car il ne fait aucun doute qu'est figurée *Africa* avec la dénomination *Aegyptos*. D'autre part, les éléments iconographiques d'*Africa* ne sont présents que sur la personnification alors que ceux d'*Aegyptos* le sont sur l'ensemble de la mosaïque. Doro Levi pense qu'il s'agit bien de la personnification de l'Égypte par rapport à la présence du *sigma*. Il ne fait même pas mention de l'iconographie de la figure qui n'est pas en accord avec la province mentionnée<sup>893</sup>. Quant à Janusz Ostrowski, il émet le même raisonnement que Fabiola Salcedo, à savoir que l'inscription présente identifie *Aegyptus*, « pourtant les attributs caractérisent indiscutablement l'Afrique », et en conclut « on peut supposer que c'est une personnification de l'Afrique et non de l'Égypte, quoiqu'il faille reconnaître que la lettre "C" est plus vraisemblable pour le terme *Aegyptos* »<sup>894</sup>.

Malheureusement il manque toute une partie de la mosaïque sur la gauche. Si dans son ensemble l'Afrique continent est représentée dans sa totalité en tant que grenier à blé de Rome, on pourrait alors avoir la présence de plusieurs personnifications dans la partie manquante. Figurerait alors l'ensemble des provinces nord africaines : *Mauretania*, *Numidia*, *Africa*, *Libya* et *Aegyptos*. Cela n'explique pourtant pas pourquoi la lettre *sigma* se trouve à côté de l'illustration d'*Africa*. Si le mosaïste avait bien l'intention de représenter la province d'*Africa*, il l'aurait accompagnée de l'inscription ΑΦΡΙΚΗ ou Α ΦΡΙΚΑ, or celle-ci

---

892 SALCEDO 1996, p. 109.

893 LEVI 1971, p. 264.

894 OSTROWSKI 1990, p. 99.



n'est pas présente. La proximité du "C" par rapport à la figure indique qu'elles sont étroitement liées.

Afin de trouver une interprétation, Doro Levi compare la mosaïque à une fresque de Pompéi, celle de la *Casa del Meleagro*. On peut voir sur cette fresque quatre personnages, trois à gauche et un quatrième sur la droite ceint d'une coiffe d'éléphant. Cette fresque reste très difficile à interpréter<sup>895</sup>. Néanmoins je ne vois aucun rapport entre les deux figurations à l'exception de la présence d'*Africa*.

Jean de Gaza évoque le décor peint d'une pièce d'un bain d'hiver dans une *ekphrasis*<sup>896</sup>. Le titre de celle-ci, « ἐν τῷ χειμερίῳ λουτρῷ », évoque la fonction de l'édifice, identique à celle des Thermes E d'Antioche. Il est très probable que l'auteur du VI<sup>e</sup> siècle ait voulu y mentionner le décor d'un bâtiment de Gaza, comme l'indique une glose du manuscrit, « ἐν τῷ χειμερίῳ λουτρῷ τῷ δημοσίῳ ἐν Γάζῃ » mais une scolie, écrite de la même main que la glose, mentionne « ἢ ἐν Ἀντιοχείῃ : « ou à Antioche ». Ainsi, la localisation du monument reste douteuse. Gaza ou Antioche ? Ces deux indications montrent que l'auteur de ces notes, ne savait pas lui-même quelle ville était concernée. Une troisième indication notifie que ce décor a également été présenté dans les écrits de Procope de Gaza<sup>897</sup>. Ce bain est plus

---

895 Pendant longtemps fut observée l'Europe ou Alexandrie trônant, entourée de l'Asie avec la dépouille d'éléphant à droite, de l'Afrique à l'extrême gauche, et d'une servante derrière elle. Elle illustrerait « une allégorie d'Alexandrie, située entre l'Asie et l'Afrique ». Helbig voit l'Europe sur le trône mais la présence de sphinges sur le siège et celle d'un navire dans le fond de la composition ne concordent pas. Comme le précise Janusz Ostrowski « pourquoi l'Asie aurait la tête surmontée d'une dépouille d'éléphant ? », cf. OSTROWSKI 1990, p. 95 - 96. Certes, pendant la période ptolémaïque, la dépouille d'éléphant est présente sur les monnaies asiatiques, mais aussi en Afrique avec la Maurétanie et la Numidie. Toutefois, il reste à savoir si la dépouille d'éléphant représente l'Asie ou l'Afrique à une période où il est naturel de voir la dépouille d'éléphant illustrant l'Afrique à Pompéi même et dans la péninsule italienne. Une autre interprétation, tout aussi intéressante, celle de Didon, reine et fondatrice de Carthage, accompagnée de servantes, faisant face à *Africa*. Au fond, le navire représenterait le départ d'Énée, mentionné dans l'*Énéide* de Virgile (IV, 387 ss.), qui quitte les terres africaines afin de continuer son périple. Doro Levi est quant à lui convaincu qu'il s'agit de l'Afrique à droite avec la dépouille d'éléphant, de l'Égypte ou de la Nubie à gauche, avec au centre la représentation d'Alexandrie accompagnée d'une servante.

896 FRIEDLÄNDLER 1912, p. 135.

897 *Ibidem*.

fréquemment identifié comme étant celui mentionné par Choricus<sup>898</sup> qui note la création d'un second bain d'hiver en 535 - 536 ; il en existait donc déjà un précédemment. Celui d'Antioche est daté des alentours de 526, il pourrait donc s'agir du premier bain d'hiver indirectement mentionné comme le fait remarquer Archibald Cameron<sup>899</sup>. A cela il ajoute que Procope de Gaza avait écrit une monodie sur Antioche après le tremblement de terre de 526. A partir de ces divers éléments, Archibald Cameron émet l'hypothèse que les thermes mentionnés par Jean de Gaza étaient ceux situés à Antioche.

Cette fameuse description du décor des bains d'hiver donne les indications suivantes :

« Γαῖα δὲ θληλύνασα Φύσιν θρέπτειραν ἀμάλλης ἐκ λαγόννων γονόεσαν ἀνηκόντιζε γενέθλην »

Jean de Gaza, II, 7 s.

Glanville Downey pense que le passage de Jean de Gaza mentionnant les anges qui assistent à la naissance des *Karpoi*, est représenté sur la mosaïque de *Gè* et *Karpoi* dans les Thermes E d'Antioche, avec éventuellement la représentation d'*Aroura* à chaque extrémité, à droite, encore conservée, et à gauche, perdue. Ainsi, toujours d'après le texte de Jean de Gaza, les deux *Arourae* représenteraient l'une l'Europe et l'autre l'Asie, et *Gè* au centre symboliserait l'Égypte.

Cette interprétation ne me satisfait pas car il figure bien le nom d'*Aegyptos*, comme l'atteste le *sigma* restant, mais ni *Asia* ni *Europa* ne peuvent être mentionnées dans ce cas car sur la partie de droite conservée il est bien fait allusion à *Aroura*, tout comme au centre est indiquée *Gè*. Par ailleurs, comme le mentionne Luc Renault<sup>900</sup>, il semblerait que la description de Jean de Gaza faisait mention d'une fresque présente sur une coupole, or, la représentation ici étudiée est une mosaïque servant de pavement au sol.

Doro Levi mentionne le texte de Jean de Gaza pour en faire le lien. Il perçoit à travers la mosaïque non pas *Gè* et les *Karpoi* mais *Gè* avec les Πήχεις (coudées) du Nil, voyant à travers la figure de *Gè* celle de la fertilité de l'Égypte. D'autre part, il distingue à travers les *putti* les coudées du Nil, et il compare la sphinge, sur laquelle s'appuie l'allégorie de la

---

898 CHORICIUS, *Or.* III, *Laudatio et Stephani*, § 55 : « ἕτερον χειψῶνος ὄρω λουτρόν ».

899 CAMERON 1993, p. 348 - 351.

900 RENAUT 1999, n. 5, p. 211.

fertilité, à celle présente sur le colosse du Nil conservé au Vatican, statue sur laquelle figurent également les Πήχεις<sup>901</sup>. Le lien iconographique entre la sculpture du Vatican et cette mosaïque est inévitable. La seule différence entre les deux est la figure principale, d'un côté la fertilité d'une terre, de l'autre un fleuve, mais tous les deux symbolisent la fertilité d'un territoire, celle de l'Égypte. De surcroît, l'inscription identifiant les enfants ne fait pas mention de Πήχεις mais bien de Καρποί.

Une autre possibilité est envisageable. On peut observer que sur les monnaies d'Hadrien, *Alexandria* est coiffée de la dépouille d'éléphant tout comme *Africa* ou de *Iuraeus*<sup>902</sup>. On pourrait alors avoir *Alexandria* comme représentation de l'Égypte or *Alexandria* est considérée comme « *Alexandria ad Aegyptum* » et cela depuis sa création par Alexandre le Grand. De plus, la cité d'Alexandrie a la particularité d'être considérée au même titre qu'une province, comme en témoigne la personnification de la cité qui eut le droit d'avoir son iconographie incorporée à celle des provinces dans les séries monétaires des provinces d'Hadrien et d'Antonin le Pieux<sup>903</sup>. La présence d'*Alexandria* pour représenter l'Égypte n'est donc pas concevable. S'il s'agissait bien de la personnification de la cité, l'inscription aurait indiquée ΑΛΕΞΑΝΔΡΙΑ or la lettre finale est un *sigma*.

Il ne fait aucun doute que les autres panneaux figurés présents dans la Chambre 2 aient un rapport avec celui de *Gè* et *Karpoi*, c'est pourquoi il est nécessaire d'en faire une rapide description.

Les quatre angles du pavement de la pièce accueillent chacun la représentation de deux figures, l'une masculine, l'autre féminine. Seul un des quatre tableaux a été conservé dans sa quasi totalité, et un autre partiellement. D'après celui qui est conservé il est possible d'en faire les constatations suivantes : la figure masculine représente la personnification d'un fleuve, quant à celle féminine, elle symbolise une région géographique de l'Empire romain. Doro Levi indique qu'il s'agit d'un « corner panel with River and Province »<sup>904</sup> or il ne s'agit pas d'une province. En effet, il détermine un panneau sur lequel on observe ΕΥΡΩΤΑΚ et

---

901 LEVI 1971, p. 265 - 266.

902 Cette particularité est difficile à observer comme l'indique Jocelyn Toynbee, TOYNBEE 1967, p. 46.

903 *Ibidem*, p. 46, pl. XI. 2 - 10.

904 LEVI 1971, p. 269.

ΛΑΚΕΔΕΜΟΝΙΑ, or cette dernière n'a jamais été une province romaine, même suite à la réforme de Dioclétien de 305 ap. J.C. Pour l'autre pavement, les quelques fragments conservés n'aident pas à une quelconque identification. Cela ne permet pas de connaître les autres fleuves et régions représentés et d'y voir les intentions du mosaïste dans son programme iconographique.

Sur les quatre panneaux rectangulaires de l'encadrement du pavement de la salle, trois sont conservés : deux presque complètement, un partiellement, le quatrième totalement manquant. Tous sont orientés avec la tête des figures vers l'extérieur de la chambre.

Le panneau en bas à droite de l'*emblema* de *Gè* et *Karpoi*, comporte toute une partie rectiligne manquante, légèrement incurvée, n'altérant pas la compréhension de la mosaïque. L'autre panneau en haut à droite, présente plusieurs lacunes et fissures, là encore n'altérant pas la compréhension.

On peut observer, sur les deux panneaux complets, la présence de quatre personnages : deux tritons accompagnés chacun d'une néreïde. Sur chaque panneau, une des figures tient une patère sur laquelle semble être représentés « la frutta di mare »<sup>905</sup>. Il y a fort à parier que chacun des quatre panneaux était ainsi composé. A côté de chaque personnage figure une inscription les identifiant. Le panneau en bas à droite représente ΚΥΜΟΔΟΚΗ, ΑΓΡΕΥΣ, ΑΚΤΕΗ et ΠΑΛΕΜΟΝ.

Le panneau en haut à droite est composé ΓΑΛΑΕΟΣ, ΦΕΡΟΥΣΑ, ΦΟΡΚΥΣΔΥΜ et ΔΥΝΑΜΕΝΗ.

Sur le panneau partiellement conservé, situé en haut à gauche, on peut voir les deux personnages de la partie de droite, ΓΑΛΑΤΕΑ et ΑΝΑΒΗΚΙΝΗΟΣ (apparent Polyphemos), ainsi que les trois dernières lettres de l'un de deux personnages figurant dans la partie manquante : ΙΟΚ.

A première vue, il ne figure aucun rapport entre la mosaïque de *Gè* et *Karpoi* et les panneaux de « Sea-Thiasos »<sup>906</sup>. L'*emblema* représente la fécondité de la terre avec ses récoltes, tandis que les panneaux l'entourant illustrent le *thiasos*, cortège marin de Dionysos

---

905 *Ibidem*, p. 270.

906 Nom de l'ensemble des panneaux donnés par Doro Levi puisqu'il s'agit de représentations de thiasos marins, in *Ibidem*, p. 269 s.

et d'Amphitrite. L'unique panneau d'angle conservé représente une région de l'Empire romain avec un des fleuves principaux qui la traverse. Le lien entre la terre et la mer est alors effectué. Il ne fait aucun doute que l'ensemble de la mosaïque représente à la fois les richesses de la terre et celles de la mer avec le blé et les fruits de mer.

### **I.3. Représentations sur l'architecture privée : les *uillae* et *domus***

#### ***I.3.a. La fresque de la Villa de Fannius Sinistor à Boscoreale (Italie) (FICHE 7) (PL. XXXVI – XXXIX, CXLIII - CXLIV)***

Dans une villa de Boscoreale se trouve une fresque qui illustre une province orientale qui entre dans mon étude. Cette habitation a été nommée *Villa* de Fannius Sinistor en raison d'un de ses propriétaires<sup>907</sup>. La fresque (PL. CXLIV) se situe plus précisément dans une salle nommée « Salon H d'Aphrodite » (PL. XXXVII - XXXVIII). Pour comprendre la représentation de la fresque, il est avant tout nécessaire d'analyser l'ensemble iconographique composé par les différentes fresques de la pièce. On remarque que trois des quatre murs sont composés de trois groupes de fresques chacun, soit neuf au total (PL. XXXIX, CXLIII). Il est important de comprendre comment ces fresques fonctionnent entre elles, à savoir si les fresques d'un même mur sont en concordance, ou si elles sont en lien avec celles qui leur font face.

Avons-nous affaire à des représentations mythologiques, historiques ou symboliques ?

Felice Barnabei est le premier à s'être penché sur une interprétation de l'ensemble de la villa et sur ses fresques<sup>908</sup>. Pour celles du salon H dit « d'Aphrodite », il y voit une représentation mythologique avec le triomphe de l'amour<sup>909</sup> symbolisé par les figures de Sappho<sup>910</sup>, Hercule et Iole, Mars et Vénus présentes sur les panneaux. Sappho serait, selon lui, la

---

907 Les détails sur l'architecture et la pièce concernés sont détaillés dans l'analyse du *corpus* par type d'architecture : p. 406 ss.

908 BARNABEI 1901.

909 *Ibidem*, p. 51 s., fig. 11.

910 Sappho est une poétesse grecque qui a vécu à Mytilène au VIIe siècle av J.C. Elle chantait ses poèmes en jouant de la lyre.

femme qui joue de la lyre, accompagnée alors de la petite Atthis<sup>911</sup>. Il reconnaît Hercule et Iole dans les deux personnages assis côte à côte sur un trône. Quant à la femme qui tient le bouclier, il y voit l'asservissement de Mars à Vénus. Le tout est régi par le panneau central du mur nord qui représente la divinité de l'amour accompagnée de Cupidon.

Phyllis Williams Lehmann y voit également un lien avec la déesse de l'amour, et opte pour la glorification de Vénus et du culte d'Adonis, l'amant de la déesse<sup>912</sup>. Le salon servirait ainsi de lieu de culte, avec la petite pièce sur le côté ouest<sup>913</sup>, que Phyllis Lehmann considère comme étant une sorte de sacristie et comprenant un placard dans lequel auraient été conservés les objets du culte<sup>914</sup>. L'ensemble des fresques représenterait alors le festival des mystères d'Adonis qui serait célébré dans cette salle<sup>915</sup>. Le couple que Felice Barnabei voit comme Hercule et Iole est interprété par Phyllis Lehmann comme étant celui de Vénus et Adonis. Les deux amants seraient symbolisés de part et d'autre du panneau avec à gauche la femme à la lyre chantant l'hymne de la résurrection du jeune homme et Vénus symbolisée sur la droite par le bouclier porté par la jeune femme. La nudité d'Adonis montre que nous avons le reflet du héros après son retour à la vie. Pour le mur opposé, le panneau que nous pouvons identifier comme la représentation de personnifications de provinces ou pays est vu comme étant la figuration de Vénus en deuil, accompagnée d'une servante habillée de vêtements rituels, les deux figures en présence d'un bouclier symbolisant la divinité comme celui perçu déjà auparavant<sup>916</sup>. Quant au vieil homme qui s'appuie sur un bâton noueux, il s'agirait de Cinyras, roi de Chypre et père d'Adonis.

---

911 L'identification de la petite fille pose problème.

912 LEHMANN 1953, p. 23 - 81, fig. 27.

913 Identifié par la lettre I sur le plan initial de BARNABEI 1901.

914 LEHMANN 1953, p. 77 ; BARNABEI 1901, p. 61 pense qu'il s'agit d'un cabinet de toilette en raison de son entrée dérobée au fond du salon.

915 LEHMANN 1953, p. 37 ss.

916 Cette interprétation ne tient pas la route car nous avons la présence de deux boucliers différents rien que par la forme avec un premier ovale et le second parfaitement circulaire. De plus ce dernier s'apparente aux boucliers macédoniens.

Une autre thèse est que les panneaux est et ouest n'auraient pas un lien aussi étroit avec ceux du nord. Margarete Bieber fait partie de ceux qui en sont convaincus<sup>917</sup>. Cette dernière pense que nous avons affaire à la représentation de la maîtresse de maison. Pour elle, le panneau recouvert d'enduit devait accueillir la figure d'une vieille femme, faisant ainsi un renvoi au vieil homme qui se trouve à l'opposé du mur. Sur le panneau central figurerait la représentation de leur fils dans sa maison à l'étranger<sup>918</sup> avec sa femme. Sur le mur est, le panneau central illustrerait un autre fils soldat mais mort, comme le montre sa nudité, assis aux côtés de sa veuve. La jeune femme sur le panneau de droite pourrait alors être perçue comme étant sa jeune sœur qui tient son bouclier et à gauche sa sœur aînée accompagnée de sa fille<sup>919</sup>. Les figures illustrées sur le mur nord seraient celles recevant un culte par les membres de la famille représentés de part et d'autre de la pièce, au même endroit.

Franz Studniczka identifie le bouclier circulaire sur le panneau central du mur ouest comme étant bien typique de ceux macédoniens<sup>920</sup>. Pour cela il appuie sa théorie sur la coiffe que porte la figure qui se trouve à gauche de ce bouclier. Il y voit une *causia*, *καυσία διαδηματοφόρος*<sup>921</sup>, chapeau habituellement porté par les montagnards et les soldats, ayant pour origine le nord de la Grèce et qui deviendra le couvre-chef royal de Macédoine. Ainsi Franz Studniczka voit en la figure qui porte ce chapeau, celle d'un jeune homme, plus précisément Antigonus Gonatas, souverain de Macédoine au début du III<sup>e</sup> siècle av. J.C., accompagné de sa mère Phila<sup>922</sup>. L'homme âgé se trouverait être son mentor, le philosophe Menedemus d'Érétrie, lui-même disciple de Socrate.

Sur le mur d'en face figurerait le père d'Antigonus, Demetrius Poliorcetes en compagnie de sa belle-fille, Eurydice, femme abandonnée par Ptolémée I<sup>er</sup>. A droite serait présente Ptolemais, fille d'Eurydice, qui tient le bouclier de Demetrius, et à gauche, une courtisane faisant référence au goût notoire d'Antigonus pour les femmes. Il va jusqu'à supposer qu'à

---

917 BIEBER 1956, p. 283 - 284.

918 Selon Margarete Bieber cela expliquerait la tenue vestimentaire assez bizarre des personnages.

919 *Ibidem*, p. 57, 238.

920 STUDNICZKA 1923 - 1924, p. 64 ss.

921 La *causia* avec diadème.

922 Sur certaines de ces monnaies on retrouve la décoration du bouclier avec des étoiles à huit branches dans des doubles demi-cercles tout autour de la pièce.

l'emplacement vide, recouvert d'enduit, était représentée la maîtresse préférée d'Antigonos, Demo. Cela expliquerait la présence de Vénus et de sa cour sur les panneaux du mur nord. Pour Franz Studniczka, il s'agirait alors de représentations historiques pour les murs ouest et est. Phyllis Lehmann n'est pas du tout d'accord avec cette interprétation.

Martin Robertson rejoint en partie l'interprétation de Franz Studniczka, car il est convaincu que nous avons affaire à un contexte macédonien en raison des éléments tels que la *causia* et le bouclier présents dans le panneau du mur ouest<sup>923</sup>. Contrairement à Felice Barnabei et à Franz Studniczka, il identifie le personnage portant la *causia* comme étant de sexe féminin. Le groupe qu'elle forme avec l'autre figure féminine se situe, vis-à-vis de la pièce, face à un autre groupe assis sur un trône richement orné qui semble représenter des membres de la famille royale, dont l'un est mort. Pour autant, cela ne signifie pas qu'il y ait un lien entre les deux panneaux. Si cela était le cas, il y aurait une incompatibilité de représentation car cela signifierait que les deux groupes figureraient la mortalité de la royauté or le groupe féminin ne semble en avoir aucun élément.

Selon lui, les divers éléments présents peuvent identifier la figure féminine coiffée de la *causia* comme étant une personnification de la Macédoine, comme il était courant de le rencontrer dans l'art hellénistique et dans la ligue étolienne au milieu du III<sup>e</sup> siècle av. J.C. Il fait le rapprochement avec un tétradrachme de la Ligue étolienne<sup>924</sup> où l'on peut voir à peu près la même représentation d'une figure féminine. Elle y est assise, à droite, le bras droit plié vers le haut tenant une lance et coiffée de la *causia*<sup>925</sup>. Pour ce qui est de l'aspect historique de la composition de l'ensemble des fresques établi par Franz Studniczka, Martin Robertson entre totalement dans cette optique. Il ne voit en rien une éventuelle concordance mythologique de l'ensemble de l'iconographie.

En ce qui concerne l'autre figure féminine du panneau, il reconnaît en elle la tenue vestimentaire orientale avec la tiare perse. Martin Robertson en conclut qu'il s'agit probablement d'une personnification, celle de Perse, plus précisément de la royauté perse

---

923 ROBERTSON 1955, p. 58 - 67. Pour la *causia*, cf. p. 61.

924 ROBERTSON 1955, fig. 2.

925 HILL 1959, pl. 36.



qui fait face à celle de Macédoine. Le couple se trouvant sur le mur d'en face pourrait être un couple royal dont le mariage symboliserait l'union entre les deux peuples<sup>926</sup>. On serait alors en présence, au centre du mur est, du couple royal formé par Alexandre et Statira, la fille aînée de Darius, faisant face aux personnifications des pays dont ils sont souverains. Martin Robertson indique que le vieil homme figurant sur le panneau à côté des personnifications, pourrait être l'illustration d'une montagne ou d'un fleuve, mais sa position debout inclinée laisse penser qu'il s'agit d'un philosophe<sup>927</sup>. Quant à la présence de Vénus, elle s'expliquerait tout simplement par le fait que nous avons symboliquement la représentation des noces entre des membres de la famille royale de Macédoine et celle de Perse.

L'argumentation de Martin Robertson est celle dont je me rapproche le plus. Comme il le fait remarquer, nous avons bien, sur le panneau qui nous intéresse tout particulièrement, des éléments qui font référence à la Macédoine. La *causia* est l'élément déterminant selon moi car on la retrouve sur l'iconographie de la province de Macédoine dès la fin de la République romaine<sup>928</sup>. Toutefois, je ne pense pas que l'on puisse voir en la personne ceinte de la *causia* une figure masculine, comme l'a indiqué Franz Studniczka, mais bien une femme comme l'avance Martin Robertson. En effet, les traits du visage sont féminins, de plus, il semble que la figure ait de la poitrine. Quoi qu'il en soit, je considère cette personne comme étant de sexe féminin. Franz Studniczka fait référence à Antigonus sans doute par l'intermédiaire du bouclier qui comporte les mêmes éléments retrouvés sur les monnaies de ce dernier. Cela prouve juste que nous avons affaire à un bouclier typiquement macédonien. Mais s'il s'agit bien d'une figure féminine, cela ne coïncide pas avec son identification au roi macédonien.

Ainsi, nous avons affaire à la représentation de la Macédoine. Cette identification semble la plus plausible. Comme l'indique Martin Robertson « I know of no example of a Macedonian

---

926 ROBERTSON 1955, p. 62 avec pour référence le texte d'Arrien qui parle de la magnificence du multiple mariage entre les Macédoniens et les Perses lors des noces d'Alexandre à Suze en 324 av. J.C., Arrien, *Anabasis*, VII, 4, 7.

927 ROBERTSON 1955, p. 63.

928 Cf. Catalogue des monnaies : *MACEDONIA*. 1 - 3.

shield in an un-Macedonian contexte »<sup>929</sup>, ce qui indique bien que nous avons une référence à la Macédoine et cela quelle qu'elle soit.

J'opte personnellement pour la personnification de la Macédoine, reste à savoir s'il s'agit du pays représenté durant la période grecque ou de la province romaine, contemporaine à la confection de la fresque. La plupart des personnes s'étant penchées sur la coiffe interprète le port de la *causia* comme étant exclusivement un élément royal macédonien<sup>930</sup>. Comme je l'ai indiqué plus haut, cet élément a permis sur le support monétaire d'identifier la province de la Macédoine. Selon moi, il peut servir à reconnaître une personne apparentée au pouvoir royal macédonien, mais il peut également permettre de situer l'action, comme ici, dans l'espace géographique de la Macédoine à travers une personnification.

La femme qui lui fait face est une personnification du continent asiatique comme l'indique la coiffe qu'elle porte. Pour ce qui est de son interprétation, comme celle de *Macedonia*, j'adhère totalement à l'explication donnée par Martin Robertson qui l'identifie comme étant la Perse. Le fait que la Macédoine soit plus élevée que la Perse indique une supériorité de celle-ci qui peut être due à la conquête de la Perse par Alexandre, et cela par les armes. Le caractère passif des figures montre néanmoins une sorte de paix entre les deux nations, qui là encore pourrait se référer à Alexandre qui, en se mariant à Statira, unit les deux pays.

### ***1.3.b. La mosaïque de la Villa d'Africa à El-Jem (antique Thysdrus) (Afrique Proconsulaire) (FICHE 8) (PL. XL, CXLV - CLI)***

A El Jem se trouve une villa qui a été nommée *Villa d'Africa* en raison de deux mosaïques qui y ont été retrouvées, en particulier une qui a *Africa* pour sujet central. Il s'agit de la mosaïque de « la déesse *Africa* et les saisons », mais ce n'est pas celle qui nous intéresse. La mosaïque dont il est ici question a été nommée la mosaïque de « Rome et ses provinces » (PL. CXLV)<sup>931</sup>. On peut y voir sept hexagones dans un cercle, ce dernier étant dans un cadre

---

929 ROBERTSON 1955, p. 61.

930 LEHMANN 1953, p. 37 ss. ; BIEBER 1956, p. 283 - 284 ; ROBERTSON 1955, p. 61.

931 SLIM 1999, p. 181 - 193, pl. LXXVI - LXXXI.

décoré d'une guirlande. Les hexagones sont disposés de telle manière que l'un d'entre eux se trouve au centre, entouré des six autres. Celui du centre est composé d'une figure féminine assise qui illustre la cité de Rome (PL. CXLVI). Celles qui sont autour illustrent les provinces de l'Empire romain, ce qui justifie le nom donné de « Rome et ses provinces ».

Pour la figure centrale, son attitude et les armes qui l'accompagnent indiquent que nous avons affaire à la représentation de la personnification de la ville de Rome avec les attributs de Minerve (PL. CXLVI). La personnification de Rome est assise, généralement sur des boucliers ou sur un siège, munie d'un casque, avec une lance et un globe représentant l'*orbis terrarum*, afin de montrer qu'il s'agit du pouvoir central de l'Empire romain<sup>932</sup>. Elle possède en effet le bouclier sur lequel figure la tête de la Gorgone Méduse qui fut offerte à la divinité par Persée pour la remercier de son aide. Nous avons donc ici la figuration de la personnification *Roma* sous les traits divins de Minerve.

Sa place centrale dans la mosaïque ainsi que le globe terrestre qu'elle tient mettent en avant sa position de maîtresse de l'*orbis terrarum* symbolisée par la présence des autres personnifications qui l'entourent.

La figure qui se trouve en haut de la composition n'est pas aussi facile à identifier (PL. CXLVII). Représentée en buste, d'une part, elle est ceinte d'une *corona muralis*, ce qui est le cas de nombreuses personnifications de province dans la partie orientale de l'Empire, symbole repris de la *Tychè* des cités. D'autre part, l'attribut qui l'accompagne semble être un arc mais cette identification, bien que fort probable, n'est pas certaine.

Généralement interprétée comme étant *Asia*, cette identification ne me convient pas. Sur les monnaies, seules les personnifications d'*Armenia* (sous Trajan) (PL. LXXIX. 13 - 14)<sup>933</sup> et de *Moesia* (sous Hadrien) (PL. XCIV. 3)<sup>934</sup> sont figurées en présence d'un arc, s'il s'agit bien de cet objet. Quant à *Asia*, elle est associée à des éléments maritimes tels que le gouvernail, la proue de navire, une ancre, ou encore un sceptre, une serpe, mais jamais un arc, et aucun

---

932 On la retrouve ainsi représentée sur de nombreuses représentations telles la *Tabula Peutingeriana*, une page enluminée du *Calendrier de 354*, ... avec le globe, ou sans le globe sur un panneau de l'*Ara Pacis*, une des statuettes du Mont Esquilin ... Cf. BALESTRAZZI 1997, p. 1048 - 1968, 2, fig. 696 - 723.

933 Cf. Catalogue des monnaies : *ARMENIA*. 3 - 4.

934 Cf. Catalogue des monnaies : *MOESIA*. 3.

élément maritime ne figure sur cette représentation. Si on se réfère à la présence de l'arc, il s'agirait soit d'*Armenia*, soit de *Moesia* (*Moesia* serait plus probable à certaines périodes donc voir la datation de la mosaïque).

Selon Hédi Slim, la représentation s'apparentant à *Asia* est ainsi identifiée en raison du fait qu'il s'agisse de « la plus importante des provinces sénatoriales avec l'Afrique et en même temps une des plus anciennes et des plus importantes de l'Empire »<sup>935</sup>. Hédi Slim rapproche cet objet de ce qui peut être identifié comme étant un crochet, une serpe ou encore une faucille, présents sur les monnaies émises sous Hadrien et Antonin le Pieux (PL. XC. 2)<sup>936</sup>. Cette interprétation est suivie par Yacoub et Daszewski<sup>937</sup>. Quant à Michèle Blanchard-Lémée, elle reprend les dires et l'argumentation de Hédi Slim, en ajoutant uniquement l'importance de l'économie maritime de la province. Comme la plupart de ceux qui se sont penchés sur l'identification, elle semble avoir bien du mal à déterminer une province précise.

A l'occasion de la discussion qui eut lieu suite à l'intervention de Hédi Slim lors du « VIIe colloque international pour l'étude de la mosaïque antique », Jean-Pierre Darmon suggère de voir pour la tige verte accompagnant la personnification supposée d'*Asia*, un *silphium*<sup>938</sup> que l'on retrouve selon lui associé à la personnification de *Libia*<sup>939</sup>. Ainsi nous aurions la présence de trois personnifications nord-africaines, qui plus est, sont limitrophes.

L'hypothèse de Jean-Pierre Darmon qui l'identifie à *Libia* me semble plus appropriée, mais je ne puis la vérifier à travers les monnaies. En effet, seule une monnaie figure la personnification de *Cyrenaïca / Libia*. Il s'agit d'une émission d'Hadrien, de type *restitutor*, sur laquelle il semble que la personnification ne soit pas accompagnée d'attribut (PL. XCI.

---

935 SLIM 1999, p. 186 ; argument partagé par BLANCHARD-LÉMÉE 1995, p. 32.

936 Cf. Catalogue des monnaies : *ASIA*. 2.

937 SLIM 1999, p. 191 – 192 : intervention dans la discussion de M. Yacoub, p. 193 : intervention de W. Daszewski.

938 Le *silphium* est une plante qui se trouve être au centre de l'activité commerciale de la ville de Cyrène. Durant l'Antiquité, elle est utilisée par les Grecs et les Romains comme condiment et plante médicinale, et les Romains considéraient qu'elle valait son poids en argent, d'où sa grande importance dans l'économie romaine. Cf : PLINE L'ANCIEN, *N.H.*, XIX, 15.

939 SLIM 1999, p. 192 : intervention dans la discussion de Jean-Pierre Darmon.

7)<sup>940</sup>. Toutefois, le *silphium* étant une plante importante dans l'économie romaine, sa présence s'expliquerait ainsi. L'attribut représenté avec la figure ne serait donc pas un arc mais du *silphium*.

La représentation en buste en bas à droite est reconnaissable par la présence du sistre et à sa coiffure (PL. CXLVIII). Il s'agit d'*Aegyptus* qui est représentée à travers des éléments qui se rapportent au culte d'Isis, une des divinités majeures de l'Égypte. Il ne fait aucun doute que nous avons affaire à elle comme en témoigne la présence du sistre dans les monnaies d'Hadrien, avec *Aegyptus* au revers où la personnification est représentée avec l'instrument à la main (PL. LXXXIX. 4 - 6)<sup>941</sup>.

La troisième personnification en buste, se trouvant en bas à gauche est coiffée de la tête d'éléphant (PL. CXLIX). Il s'agit d'*Africa* qui est reconnaissable à son *exuviae elephantis* ou *proboscis* qui lui sert d'élément permettant de l'identifier dès le IV<sup>e</sup> siècle av. J.C., en particulier sur les monnaies de Ptolémée I<sup>er</sup> avec la tête d'Alexandre<sup>942</sup>. Ce type de représentation aurait été mis en place par Alexandre le Grand, non pas pour symboliser l'Afrique mais l'Asie<sup>943</sup>. Ce modèle fut repris par plusieurs des Ptolémées, et fut également présent dans le monnayage Séleucide. Dès le I<sup>er</sup> siècle av. J.C., Rome fera de même pour représenter sa province et parfois même le continent africain, c'est alors que « le type iconographique alors fixé devient officiel et se popularise ». Sa présence certifie que nous avons affaire à la personnification d'*Africa* comme en témoignent les monnaies sur lesquelles la figure féminine est représentée<sup>944</sup>.

Pour l'identification d'*Africa* et d'*Aegyptus*, ces personnifications ne posent aucun problème et tous sont d'accord sur leur interprétation<sup>945</sup>. La présence d'*Aegyptus* sur la mosaïque confirme qu'il ne peut s'agir de la représentation du continent africain en bas à gauche.

---

940 Cf. Catalogue des monnaies : *LIBIA*. 2.

941 Cf. Catalogue des monnaies : *AEgyptus*. 1 – 2.

942 *BMCGr, Ptolemies*, pl. I. 1 - 3, 5 - 6, 8 ; pl. XII. 7.

943 L'éléphant est également un animal qui vit sur le continent asiatique mais avec quelques variantes. Le pachyderme asiatique est plus petit et ses oreilles sont moins volumineuses que son cousin d'Afrique.

944 LE GLAY 1981, p. 250 - 255.

945 A l'occasion du VII<sup>e</sup> colloque international sur l'étude de la mosaïque antique, Jean-Pierre Darmon

La personnification qui se trouve représentée en pied en haut à droite est très difficile à identifier (PL. CL. 1). Illustrée avec une patère à la main, tendue, nombreuses sont les personnifications figurées ainsi, tout particulièrement sur les monnaies de type *aduentus* de l'empereur Hadrien où cet objet est un des éléments majeurs utilisé pour célébrer l'arrivée de l'empereur. Il en est de même pour la *corona muralis* qui, comme nous l'avons vu précédemment, est utilisée pour de nombreuses provinces. De plus, l'élément qu'elle tient dans l'autre main n'étant pas déterminable, son identification semble impossible. Hédi Slim fait le rapprochement éventuel avec des flammes<sup>946</sup>, hypothèse à laquelle j'ai moi même pensé et qui symboliserait le feu sur lequel la personnification effectue un sacrifice ou une libation avec la patère qu'elle tient. Si tel était le cas, cela ne nous permettrait toujours pas d'identifier la personnification. Pour celle-ci, personne n'a, à ma connaissance, tenté une interprétation, faute d'éléments.

La personnification représentée en bas de la mosaïque est accompagné d'un élément qui l'illustre en chasseresse, avec le massacre de cerf dans la main droite (PL. CL. 2). Cet élément pourrait laisser penser que la figure tient en bandoulière un sac ou une gibecière. La présence des trois jambes sur sa tête permet sans aucune hésitation son identification. Il s'agit en effet du *triskelis*, symbole composé de trois jambes, représentatif de la province de Sicile, en lien avec les trois pointes qui forment l'île. Chaque fois que l'on retrouve la Sicile représentée, y compris sur les monnaies<sup>947</sup>, elle est ceinte de ces trois jambes fléchies.

Tout comme *Roma* est apparentée à Minerve, *Sicilia*, en tant que chasseresse, est proche de la représentation de Diane, pouvant faire le rapprochement avec l'épisode d'Actéon qui surprit la déesse nue en train de se baigner. Furieuse, cette dernière le fit changer en cerf qui fut dévoré par les chiens de la divinité.

Pour la dernière figure, présente en haut à gauche de la mosaïque, la présence de la branche d'olivier avec ses fruits permet d'identifier la personnification comme étant celle d'*Hispania*

---

veut y voir une allusion à la divinité lunaire *Caelestis*, déesse très importante en Afrique, mais aucun ne semble partager son opinion. Cf. SLIM 1999, p. 193.

946 SLIM 1999, p. 187.

947 Sous Hadrien : *RIC* II, n° 906, p. 465 (type *aduentus*), n° 965 – 966, p. 467 (type *restitutor*) ; OSTROWSKI 1990, n° 4, p. 200 (type *aduentus*), n° 5, p. 200 - 201 (type *restitutor*). Sous Antonin le Pieux : *RIC* III, n° 589, 595 p. 106 - 107 ; OSTROWSKI 1990, n° 6 p. 201.

(PL. CLI). Cette branche symbolise en effet l'huile d'olive dont la province d'Hispanie était le principal fournisseur de Rome et d'Italie jusqu'à ce que la production d'Afrique prenne de l'importance dès le règne de Septime Sévère. On pourrait se demander pourquoi l'Hispanie est représentée avec une couronne tourelée alors qu'il s'agit d'une province occidentale. Sur certaines monnaies d'Hadrien<sup>948</sup>, *Hispania* est figurée avec cette couronne et le rameau d'olivier, ainsi que sur les exemplaires d'Antonin le Pieux<sup>949</sup>. On retrouve bien la branche d'olivier, mais sans la couronne, sur des monnaies de Lucius Verus<sup>950</sup>. Quoi qu'il en soit, la branche d'olivier est bien un attribut caractéristique de la province d'Hispanie et la présence par moment de la *corona muralis* n'a rien d'étonnant au IIe siècle ap. J.C., comme nous le certifient les monnayages d'Hadrien et d'Antonin le Pieux. La *corona muralis* ne serait alors pas un élément caractérisant les provinces d'orient.

Les trois personnifications qui sont en buste représentent des provinces africaines : la Libye, l'Égypte et l'Afrique, et non comme les autres représentées en pied. Cela montre la volonté de mettre en avant les provinces du continent sur lequel se trouve la mosaïque, le continent africain, puisque El Jem se situe dans la province d'Afrique Proconsulaire. Les autres figurations, en pied, seraient des figurations européennes, comme l'atteste en partie la présence de l'Hispanie et de la Sicile. Malheureusement la troisième personnification n'est pas identifiable. Ainsi seraient représentées de façon plus importante les personnifications locales africaines.

### ***I.3.c. La statue de la Villa Tiburtina d'Hadrien à Tivoli (Italie) (FICHE 9) (PL. XLI – XLII, CLII - CLIV)***

Une statue a été retrouvée dans la collection du Cardinal Hippolyte d'Este, dans sa villa nommée *Villa d'Este*, qui se situe à Tivoli. Même si nous n'en avons pas la confirmation par des documents, la statue a dû être prise du site archéologique afin de compléter la collection

---

948 *RIC* II, n° 326 – 327, p. 377 - 378 ou n° 952 – 955, p. 465 (à vérifier) ; OSTROWSKI 1990, n° 17 p. 165.

949 *RIC* III, n° 582, p. 105 ; OSTROWSKI 1990, n°18, p. 165 - 166.

950 *RIC* III, n° 1988, p. 483 ; OSTROWSKI 1990, n° 19, p. 166.

du cardinal. La *Villa Adriana* (PL. XLI - XLII), qui se trouve à proximité de la *Villa d'Este*, est le seul site archéologique des alentours pouvant accueillir une telle statue. En effet, la *villa* romaine se situait juste à côté de Tivoli et celle du cardinal se trouve dans la ville même<sup>951</sup>. Dépouiller les sites archéologiques était chose courante à l'époque moderne par les religieux d'une certaine classe, dont les papes qui ont vidé les sites archéologiques de Rome et d'Ostie entre autres, pour compléter leurs collections de statues et autres vestiges antiques.

Cette statue représente une figure féminine en pied (PL. CLII). La majorité de ceux qui se sont penchés sur une interprétation de la statue opte pour la figuration de la Cappadoce. C'est le cas de Michele Jatta qui y voit une représentation de province sous le type militaire<sup>952</sup>.

Cornelius Vermeule y voit également la représentation de *Cappadocia*. Il indique lui-même qu'auparavant elle était identifiée « as Phrygia but later, probably more correctly, as Cappadocia »<sup>953</sup>.

Adolf Michaelis ne partage pas ce point de vue. Il y voit la représentation de *Galatia / Phrygia*<sup>954</sup> en raison de la présence du *tympanon* qu'il associe à la Mère des dieux<sup>955</sup>. En effet, le *tympanon* est un petit tambourin utilisé dans le culte de Cybèle<sup>956</sup>, autre dénomination donnée à *Magna Mater*. C'est pourquoi il y voit inévitablement la figure de *Phrygia* car la divinité, nommée *Mater deum magna Idaea* (la Grande Mère des dieux, déesse de l'Ida) par les Romains, a vu son culte déplacé dans cette région asiatique par les Grecs au VI<sup>e</sup> siècle av. J.C. C'est de la ville de Pessinonte, dans la future province de Galatie / Phrygie, que fut rapportée à Rome la statue de culte de la divinité afin d'édifier un temple sur le Mont Palatin en 191 av. J.C.<sup>957</sup>. Dès lors, les Romains firent le lien direct entre

---

951 Pour l'attribution de la statue à la *Villa Hadriana*, plus de détails dans la partie sur l'architecture : p. 408 ss.

952 JATTA 1908, p. 35.

953 VERMEULE 1977, p. 71.

954 MICHAELIS 1882, p. 350.

955 PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, V, 43.

956 JUVÉNAL, *Satyr.*, III, 50 ; STRABON, *Géogr.*, X, 470.

957 MARTIAL, *Épigrammes*, VIII, 46 : « te Cybele totum mallet habere Phryge; ».



*Magna Mater* et son lieu de culte, la Galatie / Phrygie, d'où le raisonnement d'Adolf Michaelis qui fait le lien avec le tympanon figurant la déesse, elle-même symbole de la Phrygie.

Ce que ne comprend pas Adolf Michaelis, c'est qu'avant lui Filippo Aurelio Visconti donna également cette explication. Néanmoins, quinze ans plus tard, et cela malgré l'argumentation de Filippo Visconti, Salomon Reinach et le comte Frédéric Clarac conserveront l'interprétation d'origine identifiant *Bithynia* dans leur interprétation, cela probablement en raison d'une simple erreur de leur part, recopiant les indications qui précèdent celles de Filippo Aurelio Visconti<sup>958</sup>, ou ceux-ci ne partagent tout simplement pas le même avis.

Janusz Ostrowski émet un doute sur l'identification de *Cappadocia*. D'après son catalogue il classe la statue dans les représentations de *Phrygia*. Il indique également la représentation dans la partie consacrée à la Cappadoce<sup>959</sup> mais probablement car plusieurs y voient la figuration de cette province. Pourtant il effectue la description et le commentaire de la statue dans la partie consacrée à *Cappadocia*.

Michele Jatta interprète l'objet qu'elle tient dans la main droite comme étant la partie d'une enseigne surmontée d'un aigle<sup>960</sup>. Malheureusement, trop peu de restes nous sont parvenus, il n'est donc pas possible d'en être certain, néanmoins cette hypothèse est plausible car l'aspect militaire de la province concernée est bien mis en avant par la tenue vestimentaire. A propos de cet objet qu'elle tient dans la main, le peu qui est présent fait partie d'une restauration car l'avant-bras droit entier de la statue a été restauré. Néanmoins, Salomon Reinach reproduit la statue sous forme de croquis avec le *uexillum* complet surmonté de l'aigle romaine<sup>961</sup> (PL. CLIII).

---

958 MICHAELIS 1882, p. 350 ; REINACH 1897, n° 1906 A, p. 451, pl. 768 A ; CLARAC 1836 - 1837 , 768 A, 1906 A Engr., 9, « *Bithynia* » .

959 OSTROWSKI 1990, *Phrygia*. 6, p. 196, *Cappadocia* ? 3, p. 120.

960 JATTA 1908, p. 35.

961 REINACH 1897, n° 1906 A, p. 451 pl. 768A, avec la légende « la Bithynie ».

En effectuant une comparaison de la statue avec la figuration de *Cappadocia* sur les monnaies de même période, hadrianique, on s'aperçoit qu'il existe une forte similitude entre les figurations<sup>962</sup> (PL. XC. 16 - 17). En effet, sur les monnaies illustrant *Cappadocia* et la statue figurent les mêmes vêtements composés du chiton court surmonté d'une cape qui couvre les épaules de la figure, ainsi que les *calzari*, ces bottes de chasses montantes. Dans les deux cas la personnification porte la *corona muralis*, signe que nous avons bien affaire à une personnification de province orientale<sup>963</sup>.

Pour reprendre l'interprétation de *Galatia* / *Phrygia* émise par certains, l'iconographie ne correspond pas à celle des monnaies car sur ce support la personnification est ceinte du bonnet phrygien<sup>964</sup> (PL. XCI 8 - 10).

### ***1.3.d. Les fresques de la Villa de Terpsichore à Valence (Tarragonaise, Hispanie)*** (FICHE 10) (PL. XIX, XLIII, CLV - CLXIV)

A Valence, en Hispanie Tarragonaise (PL. IX), des fresques illustrant des territoires et des provinces ont été retrouvées dans une *villa*. Il s'agit de la *Villa* de Terpsichore (PL. XLIII), nommée ainsi en raison de la mosaïque de sol qui se trouve dans la même pièce que les fresques et qui représente la muse de la danse.

Quelques figures féminines peuvent être identifiées avec certitude grâce à une inscription effectuée à la peinture sous leurs pieds. Sur cinq figures retrouvées, trois inscriptions ont été conservées. Les personnifications sont accompagnées d'attributs qui permettent également leur identification.

En ce qui concerne la frise comportant l'inscription ΑΙΓΥΠΤΟC, il ne fait aucun doute qu'il s'agisse bien de la personnification de l'Égypte (PL. CLVII). De plus, à ses pieds, sur sa

---

962 Cf. Catalogue des monnaies : *CAPPADOCIA*. 1.

963 Ce détail ne permet pas de certifier qu'il s'agit bien de *Cappadocia* car, sur les monnaies de l'empereur, *Asia* et *Bithynia* portent également la *corona muralis*. Il se pourrait que d'autres provinces l'aient eue également mais toute la série monétaire des provinces d'Hadrien ne nous étant pas parvenues, il n'est pas possible d'être certain pour des provinces comme *Syria*.

964 Cf. Catalogue des monnaies : *PHRYGIA*. 1 - 2, *GALATIA*. 1.

droite on peut observer la partie avant d'un crocodile avec sa tête et sa gueule ouverte rendant visible sa mâchoire, ainsi que ses pattes antérieures. On sait que durant le premier siècle le crocodile symbolise l'Égypte, comme nous l'atteste une émission monétaire frappée sous Auguste<sup>965</sup> (PL. LXXII. 1). Strabon indique dans ses écrits la valeur sacrée qu'avait l'animal dans le culte égyptien<sup>966</sup>.

Le fait que nous ayons la forme nominale de la province et non pas le nom de peuple, auquel cas nous aurions eu ΕΘΝΟΥΣ ΑΙΓΥΠΤΩΝ, comme pour un relief du *Sebasteion* d'Aphrodisias<sup>967</sup>, indique bien qu'il s'agit de la représentation d'une province et non d'une ethnie. Quoi qu'il en soit, lors de la construction de la villa sous les Flaviens, l'Égypte était déjà une province romaine, cette dénomination n'est donc pas étonnante.

Sur une autre fresque, l'inscription ΒΕΚΚΩΝ ne laisse aucun doute sur le fait que la figure représentée soit celle du peuple des Besses, peuple de la province de Thrace (PL. CLVIII). Le fait que le terme Besson soit au génitif indique qu'il devait y avoir un autre terme devant, or l'inscription ne comporte aucun autre élément.

Ce peuple n'apparaît ni dans les *Res Gestae*, ni dans les inscriptions sur les monuments triomphaux. La seule attestation que nous ayons de ce peuple est un relief du *Sebasteion* d'Aphrodisias qui représente la même personnification. L'inscription qui le caractérise indique ΕΘΝΟΥΣ ΒΕΣΣΩΝ. Un relief, parmi ceux retrouvés, a été identifié comme étant la personnification du peuple des Besses. Il s'agit de la figuration d'une ethnie avec un bandeau autour de la tête que Roland Smith identifie comme étant Besson en raison de ce qu'il

---

965 On peut y voir sur le revers un crocodile enchaîné à un palmier (symbole de la victoire) avec la légende *AEGYPTO CAPTA* : RIC I, n° 546.

966 STRABON, *Géographie*, XVII, 1, 38 : « Παραπλεύσαντι δὲ ταῦτα ἐφ' ἑκατὸν σταδίους πόλις ἐστὶν Ἀρσινόη· κροκοδείλων δὲ πόλις ἐκαλεῖτο πρότερον, σφόδρα γὰρ ἐν τῷ νομῷ τούτῳ τιμῶσι τὸν κροκόδειλον, καὶ ἔστιν ἱερὸς παρ' αὐτοῖς ἐν λίμνῃ καθ' αὐτὸν τρεφόμενος, » (trad. de Philippe Remacle : « Après avoir rangé et dépassé ces monuments, on atteint, 100 stades plus loin, la ville d'Arsinoé. Cette ville portait anciennement le nom de Crocodilopolis, et en effet le crocodile est dans tout le nome l'objet d'un culte particulier. »).

967 Cf. Les bas-reliefs du *Sebasteion* d'Aphrodisias : p. 172 ss.

interprète comme étant un chapeau à la droite de la figure<sup>968</sup>. En comparant ces deux représentations, le lien entre elles est inévitable.

On peut également imaginer que nous ayons juste affaire à la reproduction d'un carton qui a été recopié sur le *Sebasteion* d'Aphrodisias ou d'un autre monument et qui aurait inspiré la représentation des Besses sur le portique d'Aphrodisias et la *Villa* de Terpsichore<sup>969</sup>.

En ce qui concerne la troisième fresque comportant une inscription, non seulement l'inscription INΔΘN ne laisse aucun doute sur l'identification de la personnification comme étant l'Inde, mais en plus celle-ci est accompagnée de nombreux attributs qui la caractérisent et dont certains ont été conservés (PL. CLIX). C'est le cas de l'animal qui l'accompagne, l'éléphant. Il s'agit d'un éléphant à petites oreilles, différent de ceux à grandes oreilles qui se trouvent sur le continent africain. On retrouve le même animal sur la mosaïque de l'ambulatorio de la *Villa del Casale* de Piazza Armerina en Sicile<sup>970</sup> (PL. CCV. 2, CCVI. 1).

Dans la religion hindoue, l'éléphant est un animal sacré, sa présence est donc bien établie et cela probablement depuis l'antiquité<sup>971</sup>. Il s'agit de l'éléphant d'Asie qui était auparavant nommé éléphant d'Inde. Sa présence est localisée au sud du continent asiatique tout particulièrement en Inde, d'où son ancien nom.

En ce qui concerne le diadème orné de perles et de pierres précieuses, il semblerait qu'il s'agisse du *maang tika*, un diadème qui s'accroche au centre de la coiffure et qui retombe sur le front. De nos jours il s'agit d'un simple pendant qui tombe au centre du front mais dans ce cas il est richement orné en tombant un peu partout sur son front et ses tempes.

---

968 SMITH 1988, p. 67. Cf. passage sur les bas-reliefs du *Sebasteion* d'Aphrodisias. Panneau du portique nord : *Ethnos* avec bandeau autour de la tête (*Bessi* ?). Cf. fiche F.

969 Cf. *infra* sur l'hypothèse que les fresques ont été faites à partir de cartons provenant de la partie orientale de l'Empire romain.

970 Cf. Mosaïque des exèdres nord et sud du promenoir, *Villa del Casale*, Piazza Armerina : p. 379 ss.

971 TOYNBEE 1973, p. 16 ss.

Concernant l'objet qu'elle tient dans la main droite, il est indéterminé ce qui ne nous permet pas de faire un éventuel lien. En revanche ses vêtements ne sont pas associés à l'origine de la figure. Comme pour les autres personnifications, il s'agit de vêtements typiquement grecs, un chiton surmonté d'un himation.

Pour le panneau dont la figure est conservée dans la quasi totalité, l'absence de l'inscription ne nous donne pas la possibilité d'identifier avec certitude la personnification présente (PL. CLX). Néanmoins celle-ci comporte des attributs permettant de donner des hypothèses.

Dans un premier temps, elle fut interprétée par Carmen Marín Jordá comme étant la figuration de *Mauretania*<sup>972</sup>. Cette identification avait été effectuée à partir de l'arbre qui se trouve à la gauche de la figure, identifié comme étant un palmier (PL. CLX. 2). En effet, on retrouve une mosaïque qui associe le palmier avec la Maurétanie à Ostie, sur la place des corporations. Cette mosaïque représente deux palmiers entre lesquels se trouve une amphore sur laquelle figurent les lettres *M.C.*, abréviation de *Mauretania Caesariensis*. De plus, la figure de Valence semble porter sur sa tête une coiffe que Carmen Guiral perçoit comme étant une *exuivae elephantis* schématisée (PL. CLXI. 1).

Mais cette interprétation n'est pas certaine car d'une part le palmier est représenté avec plusieurs personnifications de provinces. C'est le cas de la Judée sur le monnayage de Vespasien et de Titus<sup>973</sup> (PL. XCII 2 – 11, 14 – 15, 20, XCIII. 2, 4 - 5), de la Phénicie pour une monnaie d'Antonin le Pieux<sup>974</sup> (PL. XCIV. 8), ou encore de l'Égypte symbolisée par le crocodile qui est attaché par une chaîne à un palmier<sup>975</sup> (PL. LVIII. 2). Dans ces différents cas le palmier substitue le trophée, symbole de la victoire de l'empereur sur un peuple ou une province qui se rebelle, il n'est donc pas associé à une province en particulier<sup>976</sup>.

---

972 MARIN JORDA 1994, p. 166.

973 Cf. Catalogue des monnaies : *IVDAEA*. 2 – 11, 14, 19, 21 - 22, 24 - 25. Ou encore un palmier sous la forme de branche : *IVDAEA*. 15 - 17.

974 Catalogue des monnaies : *PHOENICE*. 1.

975 *RIC* I, n° 546.

976 Il semblerait que le palmier soit l'équivalent du trophée : PICARD 1957, p. 62. Dans l'art romain le palmier apparaît comme l'équivalent exact du tronc revêtu d'armes. Parfois il sert de support au trophée comme c'est le cas à travers les monnaies de Vespasien et de Titus, avec le palmier qui fait office de trophée auquel sont liés les captifs dans l'iconographie de la Judée et sur une statuette conservée au British

D'autre part l'*exuviae elephantis* n'est pas un attribut typique de la Maurétanie. Cet élément est avant tout utilisé dans les représentations d'*Africa*<sup>977</sup> et peut également être utilisé pour représenter le continent africain avec la réunification des divers attributs des provinces présentes en Afrique du Nord. Néanmoins il existe une émission monétaire d'Hadrien sur laquelle *Mauretania* porte l'*exuviae elephantis*. Mais quoi qu'il en soit, la présence de la coiffe d'éléphant sur la fresque reste incertaine en raison de l'état très fragmentaire de celle-ci.

Ces éléments ne permettent donc pas d'affirmer que nous ayons bien affaire à la Maurétanie. Il ne s'agit donc que d'une supposition qui ne permet pas d'en tenir compte pour trancher sur une interprétation plus que sur une autre.

En regardant bien la fresque, on s'aperçoit que la figure tient dans sa main droite un objet long qui ne repose pas sur le sol<sup>978</sup>.

En ce qui concerne la posture de la figure, María Paz de Hoz effectue un lien avec la figuration de Tanit sur certaines représentations<sup>979</sup>. Celle-ci est en effet illustrée dans la même posture sur des monnaies et des stèles où on peut la voir tenir une palme d'une main et un caducée<sup>980</sup> de l'autre dans certains cas. C'est le cas des stèles puniques du sanctuaire de

---

Museum, cf. PICARD 1957, n. 6, p. 55, sur laquelle on peut voir un palmier entouré de dépouilles ennemies, orné d'un bouclier sur lequel une Nikè grave une dédicace. Le palmier est un des plus anciens symboles provenant de l'art oriental mais il faut attendre que les Grecs l'utilisent dans leur iconographie afin qu'il prenne une valeur triomphale : DANTHING H., *Le palmier dattier et les arbres sacrés dans l'iconographie de l'Asie occidentale*, p. 164 n. 1. En effet, le début de la valeur triomphale du palmier apparaît à Délos avec le dattier lié au culte d'Apollon avec la distribution de branches de palmes aux vainqueur des jeux : DEONNA 1951, p. 173 sqq. On retrouve par la suite la palme dans la cérémonie triomphale, tenue par le triomphateur parfois substitué dans l'iconographie par la *Nikè* qui porte la branche, perçu par Charles Picard comme étant l'exact équivalent du trophée portatif : PICARD 1957, p. 63.

977 SALCEDO 1996.

978 Personnellement j'ai pu l'observer grâce à des photocopies en noir et blanc qui ont fait ressortir l'élément avec quelques traces restantes de peinture claire qui servaient à le représenter.

979 HOZ 2007, p. 139.

980 Le caducée est un élément très important dans le culte de Tanit. Sa présence sur les stèles et les monnaies n'est pas anodine. Il s'agit d'une hampe surmontée du disque et du croissant qui deviendra à l'époque romaine un bâton entouré d'un serpent, que l'on rencontrera également dans l'iconographie de Mercure. Pour en savoir plus cf. HOURS - MIEDAN 1952, p. 121 – 124, extrait des *Cahiers de Byrza*, 1950 – 1951, p. 15 – 160.

la colline d'El Hofra près de Constantine en Algérie, dont celle à fronton triangulaire aujourd'hui conservée au Musée du Louvre sous le numéro d'inventaire AO 5244, datée du IIe siècle av. J.C.<sup>981</sup> (PL. CLXII). On peut y voir la divinité tenant ses attributs de façon très schématisée. Sur certaines stèles on ne voit pas la figure elle-même mais les attributs qui la caractérisent : le palmier / la palme et le caducée, c'est le cas de la stèle de Aïn Nechma ou d'Hipona<sup>982</sup>.

L'iconographie de la fresque de Valence nous renvoie à Tanit, d'autant plus qu'il semblerait que l'objet que tient la figure dans la main droite soit un caducée. Ainsi en faisant le lien entre Tanit et Carthage, on ne peut qu'imaginer la figuration de la province d'Afrique Proconsulaire dont Carthage est la capitale.

Représenter une province à partir du culte présent dans celle-ci n'est pas innovant car pour l'Égypte, on retrouve de nombreux attributs et la tenue vestimentaire en référence à Isis, divinité majeure de la province. Ainsi Carmen Guiral ne se trompait pas en voyant sur la tête de la figure féminine une coiffe d'éléphant. Si nous avons bien la représentation d'*Africa*, ce qui semble plus que probable avec tous les éléments que nous venons de voir, il serait plus qu'approprié de trouver la figure coiffée de l'*exuviae elephantis*.

Enfin, une fresque a été retrouvée en plusieurs morceaux, si on considère que la partie illustrant la tête et celle illustrant le bas de la tunique qui est courte, correspondent à la même figure. La partie comportant la tête est coiffée d'un chapeau conique. Que ce soit sur les monnaies d'Hadrien représentant les provinces romaines, ou sur toute autre représentation de provinces ou d'ethnies, aucune ne figure avec ce chapeau conique porté par la figure (PL. CLXIII). La coiffe la plus proche pourrait être celle d'*Armenia*, la tiare<sup>983</sup>, mais cette dernière n'a pas un bout pointu comme le couvre-chef représenté sur la fresque de Valence ; il ne peut donc pas s'agir de cette province.

---

981 BERTRANDY - SZNYCER 1987.

982 Cf. LE GLAY 1968, p. 239 ss.

983 Cf. Catalogue des monnaies : *ARMENIA*. 1 - 2, et sur un relief qui semble représenter la personnification : relief 12 de l'*Hadrianeum*.

Il n'est pas sans rappeler le bonnet phrygien, le *pileum*, qui comporte la même forme, mais ce dernier est courbé sur lui-même, retombant à l'avant ce qui n'est pas le cas ici et de plus le bonnet phrygien retombe aussi sur les côtés<sup>984</sup>. Il faudrait y voir un *pileum*, du même type que le bonnet phrygien, mais sans être rabattu sur l'avant. Néanmoins, on peut rapprocher la représentation avec la province de Phrygie (ou Galatie) et le Royaume parthe. Sur la série monétaire des provinces d'Hadrien et sur les autres monnaies représentant des provinces, on s'aperçoit qu'une seule province portait cette coiffe. C'est le cas de la Phrygie frappée sous Hadrien<sup>985</sup>. Pourtant sur l'*Hadrianeum* de Rome, au moins trois figures féminines étaient figurées avec ce bonnet. Les suppositions les plus plausibles sont la Phrygie et le Royaume parthe. En prenant en compte la longueur du chiton et en la comparant avec les monnaies d'Hadrien, quelques figures ont à la fois un chiton court et un *pileum*, comme c'est le cas avec *Dacia* pour les provinces occidentales et *Phrygia* pour les provinces orientales. Donc s'il s'agit de la représentation d'une province romaine, il est question soit de la Dacie, soit de la Phrygie. S'il s'agit d'un territoire non romain, on aurait probablement affaire au Royaume parthe.

Ayant, pour les autres fresques, à la fois des représentations de province et des représentations de territoires non romains, les deux cas sont possibles.

Il est important de prendre en compte l'iconographie sous Hadrien et sous Antonin le Pieux car les fresques de la Maison de Terpsichore dateraient de la période d'Hadrien et / ou d'Antonin le Pieux. L'iconographie devrait donc être similaire dans sa façon d'illustrer les personnifications de provinces et de peuples.

---

984 Cf. les reliefs 2, 3 et 7 de l'*Hadrianeum* : p. 265 ss., 266 ss., 272 ss.

985 Cf. Catalogue des monnaies *PHRYGIA*. 1 - 2.



***1.3.e. La mosaïque de la Maison de la Cilicie à Seleucia-Pieria (Syrie) (FICHE 11) (PL. XXXIII, XLIV, CLXV - CLXIX)***

A Seleucia-Pierria a été retrouvée une mosaïque dans une villa qui fut nommée Maison de la Cilicie, nommée ainsi en raison de l'iconographie de cette mosaïque. La mosaïque n'a été conservée qu'en partie. Sur la droite de la composition, on peut voir une figure féminine assise, conservée dans sa totalité (PL. CLXVII).

Il ne fait aucun doute que cette figure est la représentation de la province de la Cilicie. Cette identification est possible grâce à l'inscription qui figure au-dessus de la tête de la figure, KIAIKIA.

De l'autre côté de la partie de la mosaïque conservée se trouve un personnage, certainement une femme. Son identification est très difficile car ne sont conservés que le bas des jambes et le bras gauche qui tient une *cornucopiae*. Ce dernier élément pourrait être un indice pour en définir l'identité, mais la corne d'abondance est un objet associé à un bon nombre de personnifications. En ce qui concerne celles des provinces, plusieurs sont représentées avec une *cornucopiae* comme attribut. En me basant sur le catalogue des monnaies représentant des provinces d'orient, que j'ai effectué auparavant pour permettre d'établir une iconographie de chacune des provinces orientales, on peut voir quelles sont les provinces associées à une corne d'abondance. Parmi celles qui y sont associées, on retrouve les personnifications de la Bithynie<sup>986</sup> (PL. XC. 15), de la Macédoine<sup>987</sup>, de la Moésie<sup>988</sup>, de la Syrie<sup>989</sup> (PL. XCIV. 9) et de la Thrace<sup>990</sup> (PL. XCIV. 10). Cette dernière peut être directement éliminée des représentations potentielles sur la mosaïque, car sur la monnaie elle est revêtue d'un chiton court alors que l'on voit bien qu'il s'agit d'un chiton long sur l'*emblema*.

---

986 Cf. Catalogue des monnaies : *BITHYNIA*. 5.

987 Cf. Catalogue des monnaies : *MACEDONIA*. 4, 7.

988 Cf. Catalogue des monnaies : *MOESIA*. 7, 12, 14.

989 Cf. Catalogue des monnaies : *SYRIA*. 1.

990 Cf. Catalogue des monnaies : *THRACIA*. 1.

Quoi qu'il en soit, la corne d'abondance symbolise la fertilité, généralement celle de terres. On peut donc avoir soit un rapport avec une personnification représentant une province riche pour son agriculture, ou la symbolisation des terres fertiles de la Cilicie.

Afin de déterminer qu'elle pourrait être la personnification dont figure une infime partie, il suffit de faire le lien avec les personnifications présentes dans les médaillons qui se trouvent aux quatre coins de l'*emblema*.

Sur les quatre médaillons, deux sont conservés sur la partie droite (PL. CLXVIII). La partie gauche est manquante mais il est certain que nous avons une symétrie avec deux autres médaillons. Ces médaillons sont composés de figures masculines en buste, elles aussi accompagnées d'une inscription permettant leur identification.

Il ne fait aucun doute que les figures féminines présentes dans l'*emblema* de la mosaïque et les figures masculines des médaillons ont un lien entre elles.

La présence des inscriptions dans les médaillons indique clairement qu'il s'agit de la personnification du fleuve *Pyramos* (PL. CLXVIII. 1), et de *Tigris* (PL. CLXVIII. 2). *Pyramos* y est représenté imberbe. Il s'agit d'un fleuve qui alimente la Cappadoce, où il prend source, et la Cilicie qu'il traverse côté est, avant de se jeter dans la Mer Méditerranée. Il forme une frontière naturelle avec la Syrie, dans la partie nord des deux provinces. Aujourd'hui, ce fleuve est connu sous le nom de Ceyhan.

*Tigris* est représenté avec une barbe. Le Tigre est un fleuve du Moyen-Orient qui sert, dans sa partie centrale, à délimiter les deux provinces nouvellement créées de la Mésopotamie et de l'Assyrie, sous Trajan. Il prend sa source en Arménie et se jette dans le golfe Persique. Dans les derniers kilomètres qui le composent, il sert de frontière naturelle entre la Mésopotamie et l'Empire perse.

On suppose la présence, au total, de quatre fleuves sur la mosaïque dans l'éventualité d'une symétrie certaine. Du fait que soit conservée la figuration de *Pyramos*, fleuve de *Cilicia*, et celle de *Tigris*, fleuve de *Mesopotamia*, la logique voudrait que de l'autre côté figure un autre fleuve de chaque province. Pour l'autre fleuve représentatif de la Cilicie, on pourrait avoir *Kydnos*, qui se jette à Tarsus après avoir traversé la ville, ou Samos. En ce qui

concerne le second fleuve représentatif de *Mesopotamia*, si tant est qu'elle soit bien présente, il ne fait aucun doute que ce serait *Euphrates* de figuré. En effet, avec *Tigris* il est un des fleuves principaux de la province, de même que les deux fleuves constituent des frontières naturelles avec la Syrie à l'ouest, et l'Assyrie à l'est. De plus, on les retrouve tous les deux associés dans plusieurs représentations, soit avec *Mesopotamia*, soit sans<sup>991</sup> (PL. CXXIX, CXXXVI, CLXX).

Ainsi, à partir de la figuration des fleuves conservée, la logique voudrait que nous ayons les personnifications des provinces romaines de Mésopotamie et de Cilicie.

Néanmoins, il pourrait y avoir non pas deux mais trois personnifications, la troisième étant totalement perdue. Certains pensent que pourrait se trouver entre *Cilicia* et *Mesopotamia*, la personnification de la Syrie. Cela semble iconographiquement possible et représenterait ainsi la disposition géographique des trois provinces les unes vis-à-vis des autres, avec la Syrie au centre. En revanche cette représentation serait figurée à l'envers de la réalité car la Cilicie se trouve à l'ouest et la Mésopotamie à l'est, et non l'inverse. La position des deux provinces sur la mosaïque, entourant *Syria*, pourrait être justifiée par leur situation vis-à-vis des points cardinaux. Mais sur la mosaïque, *Cilicia* se situe au nord de la celle-ci, or elle se trouve géographiquement à l'ouest de la Syrie et de la Mésopotamie, sans être située plus au nord, ce qui exclut une éventuelle disposition en rapport avec sa situation géographique réelle. Néanmoins, la présence de *Syria* n'est que hypothétique, contrairement à *Mesopotamia* qui semble justifiée par la présence de *Tigris*.

On pourrait alors avoir, non pas *Mesopotamia* mais *Syria* au centre. En effet, la Syrie est la province qui, géographiquement, se situe entre les deux provinces de la Cilicie et celle de la Mésopotamie. Ainsi, en représentant ces deux provinces dans une maison, et celle qui en est l'intermédiaire, pourrait signifier un lieu de passage entre les trois territoires romains. Antioche était la cité capitale de la Syrie. Une grande partie du réseau routier de l'époque devait donc desservir la ville, rendant le passage quasi obligatoire. La cité d'Antioche se situait au croisement de plusieurs *viae*, et Seleucia-Pieria étant le port de la cité à l'époque romaine, un lien entre les deux villes est certain. Le fait qu'Antioche soit une ville

---

991 Cf. la mosaïque de El Mas 'Udiye : p. 331 ss. ; Le relief de l'Arc de Trajan à Bénévent : p. 288 ss. ; Le relief de l'Arc de Galère à Thessalonique : p. 294 ss. ; Pour ne citer que quelques exemples.

importante en Orient, Seleucia-Pieria l'était également en étant son port. Si la mosaïque comporte bien la Syrie, on pourrait alors imaginer que les deux médaillons manquants accueilleraient les effigies de l'Euphrate, fleuve entre la Syrie et la Mésopotamie, et l'Oronte, fleuve de Syrie dont Seleucia-Pieria était le port au niveau de son embouchure. Cette hypothèse est fort intéressante car *Syria* fait partie des représentations associées à une *cornucopiae* sur les revers de monnaies.

Comme il a été indiqué précédemment, Seleucia-Pieria n'était autre que le port d'Antioche. Tel Ostie pour Rome, la cité syrienne constitue le point de ravitaillement de la capitale de la province. Il ne serait donc pas étonnant que le propriétaire de la Maison de la Cilicie soit lié au commerce de la cité.

A partir de l'activité portuaire de la ville de Seleucia Pieria, on peut imaginer que la mosaïque représentait les provinces alentour et leurs fleuves par lesquels elles étaient alimentées en denrées alimentaires. Ainsi, la Cilicie était alimentée en denrées grâce au fleuve Pyrame, de même pour la Mésopotamie avec le Tigre.

Francis Robinson émet l'hypothèse que sur la mosaïque pouvait figurer *Mesopotamia*, *Syria*, voire même *Babylonia*<sup>992</sup>. A partir de cela, il y voit les représentations de l'Oronte et de l'Euphrate, en plus de celles de *Tigris* et *Pyramos*. L'Oronte représenterait la Syrie et plus précisément un de ses ports majeurs, la cité même où se situe la maison : Seleucia-Pieria.

Doro Levi voit en la figure à peine visible, la représentation de *Mesopotamia*. Les autres fleuves manquants seraient donc, selon lui, *Euphrates* et *Kydnos*<sup>993</sup>. On aurait alors la représentation de deux provinces romaines avec quatre fleuves dont deux correspondent à chaque province. Comme on a pu le voir précédemment, *Mesopotamia* appartient aux provinces qui ont une *cornucopiae* sur les revers de monnaies comportant des personnifications de provinces orientales, ainsi que *Syria*. L'association de la corne d'abondance et du Tigre, fleuve représentatif de la Mésopotamie dans plusieurs représentations iconographiques, indique bien qu'il ne peut s'agir que de *Mesopotamia*.

---

992 ROBINSON 1940, p. 22.

993 LEVI 1971, p. 58.

On retrouve l'association d'une personnification de province avec deux fleuves à plusieurs reprises dans l'antiquité romaine. Ainsi on rencontre la figuration d'*Armenia* sur le revers de monnaies frappées sous Trajan, accompagnée des deux personnifications des fleuves Euphrate et Tigre (PL. LXXXIX. 13 - 14). En revanche, pour la mosaïque d'El Mas 'Udiye (PL. CLXX), que nous allons voir par la suite, c'est l'inverse qui se produit. On a pour personnification principale de la représentation, celle de l'Euphrate, en compagnie de celles des provinces de Syrie et de Mésopotamie, marquant ainsi la frontière naturelle des deux territoires.

Selon moi, il faut voir la représentation de la Mésopotamie avec celle de la Cilicie. Quant aux médaillons, on aurait alors affaire à *Euphrates* et à *Kydnos*. Alors que Francis Robinson émet l'hypothèse de la présence de trois figes féminines dans l'*emblema*, Doro Levi ne semble pas partager cet avis. Pourtant, au vu de la place qui pourrait rester dans la partie manquante de la mosaïque, cela me semble plus qu'une probabilité. La logique voudrait que l'on ait *Syria* et *Mesopotamia* avec *Cilicia*. Pour la figure centrale, si l'on prend les autres personnifications de provinces avec une corne d'abondance on s'aperçoit qu'il n'y aurait aucune cohérence. En effet, la Bithynie, la Macédoine et la Moésie sont bien trop éloignées et n'ont également aucun rapport avec cette partie géographique de l'Empire. Rien ne précise pour autant que nous ayons affaire à une personnification de province au centre de la composition. *Tellus* est représentée dans nombre de cas, avec une *cornucopiae*. Elle pourrait ainsi symboliser la terre fertile qui est à l'origine des denrées transportées par la mer et acheminées dans les ports, dont celui de Seleucia-Pieria.

Malheureusement, le peu d'éléments restant de la figure centrale et de la partie gauche de l'*emblema*, ne nous permet pas d'établir une restitution iconographique certaine des différentes personnifications présentes à l'origine.

Comme le fait remarquer Doro Levi<sup>994</sup>, la ressemblance entre la représentation de *Cilicia* et celle de la *Tychè* d'Antioche d'Eutyichides est frappante (PL. CLXIX. 1 - 2). Cette *tychè*, dont on doit le modèle iconographique au sculpteur grec du III<sup>e</sup> siècle av. J.C.<sup>995</sup>, est

---

994 *Ibidem*, p. 58-59.

995 Eutyichides, alors élève de Lysippe, confectionna une statue en bronze représentant la *Tychè* de la cité d'Antioche.

représentée assise sur un rocher, vêtue d'un long chiton et d'un himation. Elle a les pieds chaussés de sandales, avec parfois le pied droit posé sur l'épaule de la personnification du fleuve Oronte qui nage à ses pieds. Comme toute les *Tychè* elle porte une couronne murale. Ce qui la différencie des autres *Tychè*, en plus de la présence de l'Oronte<sup>996</sup>, est la présence du bouquet d'épis de blé qu'elle tient dans la main droite.

Néanmoins, entre la représentation de *Cilicia* et celle de la *Tychè* d'Antioche, il existe quelques différences. La figure de la mosaïque regarde non pas vers sa gauche, dans le sens dans lequel son corps est tourné, mais à l'opposé, vers sa droite. Cela est plus que probablement dû au fait qu'elle observe l'autre figure qui tient une corne d'abondance. Un élément que l'on retrouve chez toutes les *Tychè* d'Antioche, et non chez la *Cilicia* de Seleucia-Pieria, est le fait qu'elles ont la main gauche posée sur le rocher, or notre personnification de province l'utilise pour relever un pan de son manteau derrière sa tête. Bien entendu, l'absence de la représentation de l'Oronte s'explique par le fait que nous avons, d'une part, la représentation d'une province, et d'autre part, il ne s'agit pas de *Syria*, province dont Antioche est la capitale, mais de *Cilicia*.

Il ne fait aucun doute que la figuration de la ville ait pu servir de modèle iconographique pour figurer la province de la Cilicie dans le cas présent.

### ***1.3.f. La mosaïque de la Villa privée à El Mas 'Udiye (Syrie) (FICHE 12) (PL. CLXX)***

Un pavement a été découvert entre 1899 et 1901 dans une villa située dans la ville de El Mas 'Udiye. On peut y voir une figure masculine barbue, à demi nue et allongé sur le côté, entourée de deux figures féminines qui sont coiffées d'une couronne murale ou d'un *kalathos* suivant les interprétations. L'inscription présente sur la mosaïque, inscrite à la fois en grec et en ancien syriaque, mentionne le roi fleuve Euphrate, le nom de l'artisan qui a fait la mosaïque, ainsi que sa date de conception (PL. CLXX).

---

996 DOHRN 1960.

Lors de la première étude de la mosaïque, Mark Von Oppenheim et Hans Lucas virent à travers les trois figures présentes, celle de l'Euphrate entourée des personnifications des provinces « natürlich als Syria und Mesopotamia zu benennen »<sup>997</sup>. Cette déduction fut en partie faite suite à la découverte de la mosaïque dite des provinces à Zeugma, représentant différentes personnifications de provinces en buste dans des médaillons<sup>998</sup> (PL. CLXXI - CLXXVI). Les deux cités se trouvant proches l'une de l'autre et au bord de l'Euphrate, les inventeurs durent, dans un premier temps, penser qu'il s'agissait d'une iconographie pouvant être répandue dans la région. Comme le fait remarquer Marie-Henriette Quet, lors de cette interprétation ils ont effectué une comparaison avec d'autres images de provinces romaines mais n'ont pas pris en compte l'iconographie et ses caractéristiques<sup>999</sup>.

Ce que Janine Balty observe comme étant des *kalathos* sur les têtes des deux figures féminines, et non des couronnes murales, l'amène à contredire l'hypothèse que nous avons affaire à des personnifications de provinces, de villes ou encore de peuples d'après les autres mosaïques où l'on retrouve ce type de coiffe<sup>1000</sup>. Elle associe le *kalathos* à la fécondité, que l'on retrouve sur les personnifications de la Terre et des fleuves dans les mosaïques de la Syrie antique<sup>1001</sup>. Le *kalathos* est avant tout, selon moi, la coiffe qui caractérise la province de la Macédoine. On retrouve cet élément dans les monnaies émises en Macédoine, représentant la province romaine, à l'époque des Sévères<sup>1002</sup> (PL. XCIII. 12 - 13), mais également sur une fresque de la *Villa* de Fannius Sinistor à Boscoreale<sup>1003</sup> (PL. CXLIV). De plus, Marie-Henriette Quet exclut qu'il s'agisse bien d'un *kalathos*, y voyant plutôt une couronne ornée de fleurs avec d'éventuelles pierreries<sup>1004</sup>, sans pour autant y voir la représentation de provinces. En 1988, elle sera suivie par Jean-Charles Balty à l'occasion d'un article consacré à l'iconographie de l'Euphrate<sup>1005</sup>. En 1994 ce dernier indiquera de

---

997 OPPENHEIM – LUCAS 1905, p. 59.

998 Cf. la « Mosaïque des Provinces » de Zeugma en Syrie : p. 336 ss.

999 QUET 2005, p.1318.

1000 BALTY 1977, p. 14 - 15.

1001 *Ibidem*.

1002 Cf. Catalogue des monnaies : *MACEDONIA*. 4 – 10.

1003 Cf. la fresque de la *Villa* de Fannius Sinistor à Boscoreale : p. 306 ss.

1004 QUET 2005, p. 1319.

1005 BALTY 1988, 1, p. 70 - 74, 2 fig. Euphrates p. 30 ss.

façon atténuée, mais sans en exclure l'interprétation des cités, que « rien ne permet de désigner ces deux personnifications comme des provinces de l'Empire et qu'elles pourraient être tout aussi bien des personnifications de villes du voisinage »<sup>1006</sup>.

Malgré cette remise en question sur la certitude de la représentation de provinces, ce sera l'interprétation des provinces séparées par l'Euphrate qui subsistera, y compris par Janine Balty qui pourtant émet des doutes<sup>1007</sup>, car, même si rien ne confirme qu'il s'agisse bien de *Syria* et *Mesopotamia*, rien ne prouve le contraire non plus.

Marie-Henriette Quet est convaincue que nous n'avons pas affaire aux personnifications de deux des provinces qui bordent l'Euphrate. Pour argument, elle indique que la Mésopotamie était une province très récente lorsque la mosaïque fut créée. Ainsi, elle ne pourrait pas être représentée familièrement, comme les autres provinces annexées depuis de nombreuses années. Il ne serait alors donc pas commun de représenter d'une part la Syrie, et de l'autre la Mésopotamie sous les traits de personnifications de provinces, sans faire mention du passé de cette dernière<sup>1008</sup>. A travers l'étude de textes latins et grecs, elle en ressort qu'il se pourrait que ce soit une allusion à l'Euphrate « vénéré depuis les temps les plus anciens par les habitants de la Mésopotamie, presque comme l'était en Égypte le Nil - le statut quasi divin d'une force de la Nature, féconde, puissante et violente, susceptible de manifester son bon vouloir mais aussi son hostilité, qu'il était sage de se concilier par des offrandes et des sacrifices »<sup>1009</sup>.

Les attributs qui accompagnent les figures féminines sont la couronne murale pour les deux personnages et le sceptre ou étendard pour l'un et la corne d'abondance pour l'autre. En faisant le lien avec les autres représentations de provinces étant figurées avec ces attributs, à partir du catalogue des monnaies qui reste une source fiable puisque celles-ci sont

---

1006 BALTY 1994, 1, p. 830, 2, fig. Syria p. 582 ss.

1007 BALTY 1995, p. 152 - 159. Elle reprend ainsi les conclusions qu'elle avait émises douze années auparavant à l'occasion d'un colloque: *Iconographie classique et identités régionales*, Paris, 26 - 27 mai 1983, Athinai-Paris, 1986, in *BCH*, suppl. XIV, p. 395 - 405.

1008 Marie-Henriette Quet ne l'indique pas, mais je pense qu'elle fait alors référence aux représentations de certaines provinces nouvellement conquises, représentées sous l'aspect de *prouincia capta* et qu'elle y verrait plus ce type de représentation pour *Mesopotamia*.

1009 QUET 2005, p. 1321.



nominées, on peut effectuer un éventuel rapprochement. Pour la comparaison avec la figuration de *Mesopotamia*, celle-ci n'est pas possible car aucune monnaie avec la figure de cette personnification n'a été conservée.

En se basant sur les représentations avec la *cornucopiae*, *Syria* en fait partie sur le support monétaire<sup>1010</sup> (PL. XCIV. 9). Tous ceux qui optent pour la représentation de provinces, dont Janusz Ostrowski<sup>1011</sup>, voient en la figure avec le sceptre la personnification de *Syria* et celle avec la *cornucopiae*, celle de *Mesopotamia*. Le rapprochement avec la mosaïque de Seleucia-Pieria, dans la Maison de la Cilicie est inévitable. Sur celle-ci on peut voir *Cilicia* avec une autre figuration pouvant être aussi bien *Syria* que *Mesopotamia*. Le seul élément de cette personnification est la corne d'abondance qu'elle tient. On pourrait alors se demander qui tient la corne d'abondance et qui tient le sceptre. En tout cas la corne d'abondance se rapproche des personnifications provinciales. Contrairement aux interprétations de chaque figure jusqu'alors données, je verrais plus *Syria* tenant la *cornucopiae*, comme sur la monnaie antonine la représentant au revers<sup>1012</sup>, et *Mesopotamia* tenant le sceptre. Il pourrait s'agir d'un *uexillum* et non d'un sceptre, ce qui pourrait symboliser l'armée romaine présente sur le *limes* prête à défendre le territoire romain. On retrouve cet élément dans les représentations de provinces situées à la frontière de l'Empire, avec entre autres la Cappadoce sous Hadrien et Antonin le Pieux<sup>1013</sup> (PL. XC. 16 – 19, XCI. 1 - 2) et la Mésie<sup>1014</sup> pour les époques tardives (PL. XCIV. 5). Ainsi, il ne faudrait pas voir la position des figures en fonction de leur emplacement par rapport à une carte, la Syrie à l'ouest-gauche et la Mésopotamie à l'est-droite, mais plus en fonction des rives. Ainsi la rive droite correspondrait à la Syrie et la rive gauche à la Mésopotamie, ce qui concorde avec la représentation de l'*emblema*.

---

1010 Cf. Catalogue des monnaies : *SYRIA*. 1.

1011 OSTROWSKI 1990, *Mesopotamia* 2 p. 188 , *Syria* 2 p. 203.

1012 Cf. Catalogue des monnaies : *SYRIA*. 1.

1013 Cf. Catalogue des monnaies : *CAPPADOCIA* 1, 2 a, 2 f pour le *uexillum*, *CAPPADOCIA* 2 d - e pour la lance.

1014 Cf. Catalogue des monnaies : *MOESIA* 5 pour le *uexillum*, *MOESIA* 6, 13 pour le sceptre et *MOESIA* 8 pour l'étendard.

L'identification comme étant les personnifications des provinces romaines de Syrie et de Mésopotamie semble l'hypothèse la plus probable du fait que ces deux provinces soient séparées par le fleuve qui, par la même occasion, sert de frontière commune. La représentation du fleuve entouré des deux provinces ou d'une des deux provinces entourée de deux fleuves (avec le Tigre pour *Mesopotamia*) n'est pas un cas isolé. Cette iconographie nous est familière, elle n'est donc pas impossible. J'avoue que la mauvaise qualité des seules photographies en notre possession, et le manque de détail, ne me permettent pas d'être certaine dans mes dires au point de vue de la présence des divers attributs des figures féminines. Certains détails ne sont pas forcément évidents à identifier et mon interprétation risque pour cela de ne pas être crédible.

Néanmoins, au risque de rester sur la première interprétation, n'allant pas vers l'avant, j'en conclus qu'il pourrait s'agir de la représentation des deux provinces, tout comme on pourrait avoir affaire à deux cités, avec une nette préférence pour la présence des provinces. Pour ce qui est des personnifications de la Souveraineté et de la Fécondité données par Marie-Henriette Quet, je n'adhère pas à cette interprétation car la position et la stature même du fleuve suffisent à en faire mention. Néanmoins, je suis d'accord avec elle sur le fait que « la double mention de son titre de « Roi » ... interdit absolument de considérer l'Euphrate comme 'une simple séparation entre les personnifications de la Syrie et de la Mésopotamie' ». D'après l'historique de ce territoire et la datation de la mosaïque, il faut y voir, la victoire romaine sur les Parthes, faisant passer le fleuve de frontière à son intégration au cœur de l'Empire. Nous avons une sorte d'éloge dédié au fleuve pouvant être entouré des personnifications de la Syrie et de la Mésopotamie, comme simple indication géographique expliquant son intégration romaine.

Klaus Parlasca<sup>1015</sup> et par la suite Hans Drijvers et John Healey<sup>1016</sup> font mention d'autres inscriptions syriaques que n'avaient pas pu déchiffrer les deux archéologues allemands qui ont découvert la mosaïque. Se pose alors la question de savoir si ces inscriptions pouvaient indiquer à quelles personnifications nous avons affaire sur cette représentation. Il est presque certain que ce soit le cas puisque nous avons une mosaïque qui correspond au style

---

1015 PARLASCA 1983, p. 263 - 267, fig. 60 – 61.

1016 DRIJVERS - HEALEY 1999, p. 200, fig. 60.

gréco-romain de l'époque sévérienne, tout comme celles de Seleucia-Belkis et d'Antioche, pour ne citer que les plus proches géographiquement avec personnifications de provinces, style qui indique le nom des différents personnages représentés.

**I.3.g. Les mosaïques de la Villa de Belkis (antique Seleukeia-Zeugma) (Syrie) (FICHE 13)**  
(PL. XXXIII, XLV, CLXXI - CLXXIX)

A Belkis (ou Seleukeia-Zeugma, ou encore Zeugma), a été retrouvée une mosaïque de sol très fragmentaire. Sa reconstitution reste incomplète, néanmoins, d'après les fragments conservés, nous avons l'attestation d'une frise qui représentait les provinces en buste dans des médaillons.

Toutes les figures féminines sont ceintes de la *corona muralis*. Sur certains médaillons, une partie est manquante, mais il ne fait aucun doute qu'elles sont toutes représentées avec les mêmes attributs, et également les mêmes vêtements. Seule l'inscription accompagnant chacune d'entre elles, permet de les différencier en les identifiant. Il n'y a là pas de volonté d'individualiser les provinces et de les représenter à partir des attributs qui les caractérisent chacune. Seule la couleur diffère d'une figure à une autre, mais ceci n'est qu'un détail sans grande importance. De plus, elles sont représentées sous la forme de la *Tychè*, la personnification de ville à l'époque gréco-romaine, par la présence de la *corona muralis*. Cette similitude entre les personnifications des villes et des provinces se retrouve tout particulièrement sur le territoire oriental<sup>1017</sup>. Le fait que les personnifications ne soient pas différenciées les unes des autres n'a pas de conséquence puisque les noms des personnifications sont indiqués dans la partie orientale de l'Empire romain. Ainsi, on ne retrouve pas le même soin du détail apporté à la représentation d'une province sur un monument de Syrie que sur celle d'une architecture basée à Rome.

Les illustrations de provinces retrouvées sont : *Aegyptus* (PL. CLXXI), *Africa* (PL. CLXXIII. 1), *Britannia* (PL. CLXXIII. 2 - 3), *Gallia* (PL. CLXXIV. 1 - 2), *Germania* (PL. CLXXIV. 3), *Hispania* (PL. CLXXV. 1 - 2), *Macedonia* (PL. CLXXII), *Mauretania* (PL. CLXXV. 3), *Pannonia* (PL. CLXXVI. 1), *Raetia* (PL. CLXXVI. 2 - 3).

---

1017 S'observe essentiellement en Syrie et à Chypre. Plus de détails dans la partie consacrée aux représentations de provinces situées en Orient et représentées à la manière des *Tychai*.

Le premier témoignage de la mosaïque, alors observée sur son emplacement d'origine, a été donné par l'ingénieur Josef Cernik<sup>1018</sup> à l'occasion d'un voyage effectué sur le site entre le 8 mai et le 2 juin 1873<sup>1019</sup>, l'année de la découverte de la mosaïque. Il indique que celle-ci se trouvait sous un tumulus de 25 m de hauteur, ajoutant qu'elle était essentiellement composée par des « allegorische Darstellungen der verschiedenen Provinzen des Römischen Weltreiches, wie: Britannia, Helvetia, Macedonia, Retia u.s.w. ».

En 1900, Georg Treu indique qu'une lettre écrite de Constantinople, aux alentours de 1875, précisait que les bustes des provinces entouraient la représentation d'un empereur qui a été détruite et que les cinq personnifications des provinces, qui venaient d'arriver au musée de Berlin, provenaient de Biredjik. Cette dernière indication a donné lieu, dans un premier temps, à une mauvaise connaissance de la provenance des différents fragments<sup>1020</sup>. Georg Treu ajoute que onze *emblemata* semblables devaient se trouver au Musée de Saint-Petersbourg, or aucun ne se trouve ni dans le Musée de l'Ermitage de Saint-Petersbourg<sup>1021</sup>, ni dans des collections privées connues. A ce jour, aucune trace de ces *emblemata* n'a été retrouvée. Si les onze fragments de la mosaïque étaient bien des représentations de provinces, cela signifie, en plus des dix retrouvées, que le nombre de médaillons étaient au *minimum* de vingt-et-un. Adolf Furtwängler mentionne la présence d'autres fragments présents au Museo Nazionale di Roma<sup>1022</sup>, mais cette affirmation est démentie par Giulio Emanuele Rizzo qui fait part à Michele Jatta qu'aucune mosaïque en provenance de Zeugma n'a été conservée dans le musée romain<sup>1023</sup>.

---

1018 L'orthographe correcte est Černik. On retrouve certaines éditions qui indiquent Ernik. Janine Balty note Cerniks : BALTY 1981, n. 223, p. 384 ; quant à René Mouterde il écrit Tchernik, (bien qu'il l'écrive Cernik avec Louis Jalabert dans JALABERT - MOUTERDE 1929, p. 78 ss.) : MOUTERDE 1926, p. 186 ; ou dans le *BCH* 21, 1897, p. 166 on le retrouve orthographié Czernik.

1019 CERNIK 1876, p. 26.

1020 TREU 1900, p. 109.

1021 Fait confirmé par Eugen Pridik à Michele Jatta, alors qu'il était le conservateur en chef des antiquités du Musée de l'Ermitage. Smirnow, qui s'était intéressé de près à cette mosaïque, confirme que le musée n'a pas été en possession de tels fragments et que s'ils avaient été dans une collection privée, il en aurait eu connaissance. JATTA 1908, p. 77.

1022 FURTÄNGLER 1893, p. 101.

1023 JATTA 1908, n°1, p. 77.

La véritable provenance des médaillons, Belkis, sera indiquée pour la première fois par Henry Marcopoli, qui possédait dans sa collection privée les trois médaillons aujourd'hui conservés à Jérusalem, dans une lettre datée du 20 novembre 1907, destinée à Michele Jatta<sup>1024</sup>. Cette origine de la mosaïque sera confirmée par Franz Cumont en 1917<sup>1025</sup>.

La représentation de Poséidon sur son char (PL. CLXXVIII), ainsi que la frise avec les rinceaux d'acanthes, sont supposés faire partie de la mosaïque parce que celle-ci a été retrouvée sur le marché de l'art avec des médaillons des provinces<sup>1026</sup>. Cela ne justifie pas pour autant que les divers éléments aient tous fait partie de la même mosaïque. Il peut en effet s'agir d'éléments constituant plusieurs mosaïques de la même villa ou de la même ville, Zeugma sur l'Euphrate. Pourtant, on retrouve dans les ouvrages l'indication qu'« une vieille tradition, erronée, voulait que le médaillon central présentât un portrait d'empereur », en se référant à Franz Cumont<sup>1027</sup>. A aucun moment il n'est clairement indiqué que les fragments des différentes frises et celle du char de Poséidon ont été vus ensemble sur la même mosaïque. D'ailleurs, Joseph Cernik ne mentionne que les médaillons avec la figuration des provinces, ainsi que des grandes plaques de 5 m de longueur pour la plupart, représentant des paysages<sup>1028</sup>. Pour justifier la présence de la frise des Éros chassant – rinceaux d'acanthes - (PL. CLXXVII), Klaus Parlasca se réfère à des sources qui ne font pas mention, elles-mêmes, de l'attribution des différents fragments à la même mosaïque. Le *Bulletin de Correspondances Helléniques* indique « d'autres monuments ont été photographiés (...) – à Alep, des mosaïques provenant de Balquis près de Biredjik sur l'Euphrate et représentant des Éros chasseurs, Poséidon en char et nimbé, des provinces de l'Empire romain désignées par des inscriptions (la Pannonie, l'Égypte) ... »<sup>1029</sup>. À aucun moment il n'est fait mention qu'ils faisaient partie d'un même ensemble, voire même d'une même villa. Seule leur attribution à une même cité est précisée. D'ailleurs, il est bien

---

1024 *Ibidem*, p. 77.

1025 CUMONT 1917, p. 140 - 141.

1026 PARLASCA 1983, p. 288.

1027 BALTY 1981, n. 228, p. 385.

1028 CERNIK 1873, p. 26. Il ne précise pas si ces différents éléments appartiennent ou non à la même mosaïque, il s'agit certainement d'une mosaïque appartenant à la même *villa* ou au même *insula*. En tout cas ils ont tous été retrouvés sous le *tumulus*.

1029 *BCH*, 21, 1897, p. 166.

indiqué « des mosaïques », il faisait donc peut-être mention de mosaïques différentes pour chaque élément. Quoi qu'il en soit, le fait que Josef Cernik ne mentionne pas la frise des rinceaux d'acanthes ne permet pas de l'attribuer à la Mosaïque des provinces. Quant au fragment représentant Poséidon sur son char, il est clair qu'il ne pouvait pas faire partie de la mosaïque puisque Josef Cernik indique lui-même que le centre de la composition était occupé par une représentation d'empereur, détruite. Il n'est donc pas possible de reconstituer la mosaïque dans sa totalité. Quant à Louis Jalabert et René Mouterde, ils indiquent que « il n'est point sûr que les panneaux représentant des amours et des divinités marines, provenant de Balqis et conservés à Berlin, au Louvre, à Alep, soit de même époque que les bustes des provinces »<sup>1030</sup>. Janine Balty est quant à elle persuadée que les deux frises ne datent pas de la même période. Celle des provinces serait du milieu du IIIe siècle ap. J.C., quant à celle avec les rinceaux d'acanthes, du IVe siècle<sup>1031</sup>.

Ces différents éléments ne sont pourtant pas pris en compte par Irmgard Kriseleit qui publie une reconstitution de la mosaïque avec, en son centre, la présence du fragment représentant Poséidon sur un quadriges sortant des eaux, entouré de la frise de rinceaux, puis celle des provinces, reconstitution reprise par Jean-Pierre Darmon<sup>1032</sup> (PL. CLXXVIII. 1). Klaus Parlasca opte pour cette reconstitution, mais il a une préférence pour que la frise des rinceaux d'acanthes soit située autour de celle des provinces (PL. CLXXVIII. 2) et non le contraire, néanmoins il admet tout de même les deux possibilités<sup>1033</sup>.

Maurire Chébab donne une tout autre interprétation de la forme de la mosaïque. Alors que tous s'accordent sur une forme carrée, voire éventuellement rectangulaire du pavement, celui-ci soumet l'idée que la mosaïque était de forme circulaire, composée d'un médaillon central, entouré de la frise des provinces qui était circulaire<sup>1034</sup>. Pour cela, il fit le lien avec la mosaïque de Socrate et des Sages de Baalbek, conservée à Apamée. Je suis en accord avec Klaus Parlasca sur le fait que cela est impossible car les fragments conservés des

---

1030 JALABERT – MOUTERDE 1929, p. 115.

1031 BALTY 1981, p. 385.

1032 KRISELEIT 2000, fig. 55 ; DARMON 2002 - 2003, p. 199, fig. 1.

1033 PARLASCA 1983, p. 288.

1034 CHEBAB 1957 - 1959, p. 32, pl. 15.

médailleurs montrent que ceux-ci formaient une ligne continue et grâce au médaillon d'*Hispania* (PL. CLXXV. 1 - 2), il est possible d'affirmer la présence de médaillons formant des coins. Cette mosaïque ne pouvait donc pas être circulaire. Néanmoins, les deux mosaïques – celle des provinces et celle de Socrate - comportent les mêmes éléments avec exactement les mêmes tresses entourant chaque médaillon des Sages, ainsi que les coins composés des mêmes palmettes que celles présentes dans chaque espace des médaillons des provinces. Il est certain que ces deux mosaïques ont eu la même influence, avec un style particulier repris durant une période dans une même région, dans ce cas le III<sup>e</sup> siècle ap. J.C., en Syrie romaine.

Comme il a été indiqué auparavant, la mosaïque comportait au *minimum* vingt-et-un médaillons des provinces<sup>1035</sup>.

La restitution graphique effectuée par Irmgard Kriselet, fait part de trente-deux médaillons autour de la représentation centrale de la mosaïque. Celle préférée par Klaus Parlasca en compte vingt-quatre. Toutes devaient être occupées par une représentation de provinces en buste, y compris celles se trouvant dans les angles comme l'atteste le médaillon de l'*Hispanie*.

Bien que ces restitutions soient fausses, comme on a pu le voir précédemment, le nombre de médaillons semble pourtant plausible. En effet, si chaque coin de la mosaïque était composé de la même frise entourant majoritairement le médaillon, chaque côté de celle-ci était composé par un nombre impair de médaillons. Sachant que nous avons au *minimum* vingt-et-une représentations de provinces, cinq médaillons de chaque côté n'auraient pas été suffisants. Donc, comme l'indique Klaus Parlasca il devait figurer au *minimum* 7 figurations de chaque côté, ou neuf, donnant vingt-quatre ou trente-deux médaillons<sup>1036</sup>. René Mouterne y voit une totalité de douze, voire même seize médaillons, en se référant à une image centrale représentant un empereur comme en a témoigné l'ingénieur Josef Cernik<sup>1037</sup>. Malheureusement, la destruction de l'*emblema* central ne nous permet pas d'effectuer une

---

1035 Dix ont été retrouvés et onze ont été perdus alors qu'ils devaient aller au Musée de l'Ermitage de Saint-Petersbourg.

1036 PARLASCA 1983, p. 291. Avec 7 médaillons de chaque côté,  $6 + 6 + 6 + 6 = 24$  ; et  $9, 8 + 8 + 8 + 8 = 32$ .

1037 MOUTERDE 1926, p. 188.

restitution définitive, mais il est certain que le nombre envisagé par René Mouterde n'est pas suffisant.

Dans la description rapide qu'il effectue des médaillons, Josef Cernik fait mention d'une représentation de *Helvetia*. Il s'agit sans aucun doute d'une erreur car la *ciuitas Heluetiorum* n'a jamais constitué une province romaine. Le chercheur a certainement confondu avec *Dalmatia*, probablement écrit *Delmatia*<sup>1038</sup> comme on le retrouve dans certains cas.

Il serait en effet étrange de se retrouver avec plus de trente-deux provinces représentées. Durant cette période trente-deux provinces composaient l'Empire romain. Toutefois, on a pu voir que la série monétaire des provinces d'Antonin comportait également *Alexandria* et *Phoenice* (PL. XCIV. 8), qui ne sont alors pourtant pas des provinces<sup>1039</sup>. On peut également supposer que Rome y était représentée. Malheureusement tout cela reste hypothétique. Seule une estimation approximative entre vingt-quatre et trente-deux médaillons peut être envisagée de façon raisonnable.

Les provinces constituant l'Empire romain en 256 ap. J.C., date supposée de la mosaïque, sont :

*Achaia, Aegyptus, Africa Proconsularis, Arabia, Armenia, Asia, Bithynia et Pontus, Britannia, Cappadocia, Cilicia et Cyprus, Cyrenaica (: Libia) et Creta, Dacia, Dalmatia, Galatia (: Phrygia), Gallia Aquitania, Gallia Belgica, Gallia Lugdunensis, Gallia Narbonensis, Germania Superior, Germania Inferior, Hispania Baetica, Hispania Lusitania, Hispania Tarraconensis, Iudaea (: Palaestina), Macedonia, Mauretania Tingitana, Mauretania Caesariensis, Mesopotamia, Moesia Inferior, Moesia Superior, Noricum, Numidia, Pamphylia, Pannonia, Raetia, Sardinia et Corsica, Sicilia, Syria, et Thracia.*

Mais les provinces administratives et celles dans l'iconographie divergent. Si à partir de ces provinces on se base sur l'iconographie, en effet, en ce qui concerne les différentes provinces constituant la Gaule (PL. CLXXIV. 1 - 2), la Germanie (PL. CLXXIV. 3), l'Hispanie (PL. CLXXV. 1 - 2), la Maurétanie (PL. CLXXV. 3) et la Mésie bien qu'elles

---

1038 PAPE 1884, p. 280.

1039 Cf. la Mosaïque de Thésée : p. 353 ss. et la Mosaïque de Paphos et Chypre : p. 351 ss.



comprennent deux à quatre provinces chacune, dans l'iconographie romaine une seule figuration féminine représente l'ensemble. D'ailleurs quatre de ces cinq médaillons ont été conservés et confirment que chaque région regroupant plusieurs provinces était bien identifiée sous une seule personnification. Quant à l'Épire, il s'agit bien d'une province romaine, mais comme il a été indiqué dans la rédaction du catalogue des monnaies, il y a fort à parier qu'étant un territoire détaché de la province de Macédoine pour former une province à part, il est plus que probable qu'une seule iconographie ait subsisté pour représenter l'ensemble du territoire comportant dès lors deux provinces.

Ainsi, en se référant aux provinces de l'administration romaine et le mode iconographique de celles-ci, on peut retenir les personnifications des provinces suivantes :

*Achaia, Aegyptus, Africa Proconsularis, Arabia, Armenia, Asia, Bithynia et Pontus, Britannia, Cappadocia, Cilicia et Cyprus, Cyrenaica (: Libia) et Creta, Dacia, Dalmatia, Galatia (: Phrygia), Gallia, Germania, Hispania, Italia<sup>1040</sup>, Iudaea (: Palaestina), Macedonia, Mauretania, Mesopotamia, Moesia, Noricum, Numidia, Pamphylia, Pannonia, Raetia, Sardinia et Corsica, Sicilia, Syria, et Thracia.*

Ainsi, des provinces romaines ressortent 32 personnifications. A cela doit-on rajouter celle d'*Alexandria* et de *Phoenice* que l'on retrouve dans le support monétaire d'Antonin le Pieux ? Si on ne les insère pas, les 32 personnifications correspondent au nombre possible des médaillons composant la frise des provinces, envisagé par Irgmard Kriseleit et Klaus Parlasca. On peut par conséquent, penser qu'il est fort probable que cette mosaïque représentait toutes les provinces romaines contemporaines de sa confection. Reste à savoir si au IIIe siècle, Alexandrie et la Phénicie avaient leur place dans les représentations provinciales comme au IIe siècle sur les revers des monnaies. On peut également faire le lien avec les personnifications des îles<sup>1041</sup>, mais celles-ci ne sont attestées que dans les

---

1040 L'Italie n'est pas une province. Une province romaine est un territoire délimité, compris dans l'Empire romain et se trouvant hors du territoire de l'Italie. Néanmoins, *Italia* fait partie des représentations des différents territoires romains, représentant l'équivalent de la province où le pouvoir est centralisé, avec Rome comme capitale. C'est pour cette raison que l'Italie n'est pas mentionnée dans la liste des provinces, mais l'est dans celle des représentations de provinces.

1041 Au cours de mes recherches j'ai pu remarquer que les îles pouvaient être éventuellement représentées isolées. Chaque île constituant l'Empire, à l'exception de la Sicile, ne forme pas une province mais une

figurations mythologiques dans le but de localiser géographiquement la scène représentée, ce qui n'est pas le cas ici. On peut donc éliminer l'hypothèse de retrouver les représentations de *Cyprus* et *Creta*.

Si plus de trente-deux médaillons devaient figurer sur la frise, il y en aurait au *minimum* quarante. Si un tel nombre devait être représenté, les dimensions de la mosaïque seraient au *minimum* de 7,31 m<sup>1042</sup>, ce qui ne serait pas impossible, mais une telle quantité de représentations de provinces ne peut être réunie, même en y insérant celle de Rome.

Il est donc fort probable que la mosaïque comprenait trente-deux médaillons avec les bustes des provinces.

---

partie d'entre elles. La Sardaigne et la Corse forment ensemble une province, quant à l'île de Chypre, elle est reliée à la Cilicie et celle de Crète à la Cyrénaïque. Néanmoins, certaines mosaïques avec, pour l'une, la représentation de Chypre, et l'autre, celle de la Crète, insèrent les personnifications pour y situer un lieu géographique, l'île sur laquelle se passe l'action de la scène mythologique, mais on a peut-être également la volonté de représenter la province afin de montrer le caractère 'historique' mythologique du territoire romain. Bien entendu, dans les deux cas il serait malvenu de représenter la province administrative telle qu'elle est, Chypre et Cilicie, et la Crète et la Cyrénaïque, juste pour situer l'action sur les deux îles. Ces deux représentations posent un nouveau problème sur la façon d'illustrer les îles de provinces romaines dans l'iconographie des personnifications de provinces. Tout cela pour indiquer que dans la liste des provinces représentées peuvent être éventuellement insérées les représentations, isolées, de Chypre et de la Crète. Mais si on se réfère aux séries monétaires des provinces d'Hadrien et d'Antonin le Pieux, les îles ne figuraient pas parmi celles retrouvées. Ces séries monétaires nous permettent d'avoir une vision de l'iconographie romaine vis-à-vis des provinces de l'Empire au IIe siècle ap. J.C. Bien entendu, entre cette série et notre mosaïque s'écoule au moins un siècle et des provinces ont été ajoutées au territoire romain.

1042 Sachant que la largeur de chaque médaillon est de 0,63 m et celle de ceux aux extrémités de 0,82 m. Pour 11 médaillons de chaque côté :  $9 \times 0,63 + 2 \times 0,82 = 7,31$ m. Cette indication n'est qu'une supposition car rien ne prouve que la mosaïque ait été de forme carrée et non rectangulaire. Seules les dimensions de chaque médaillon sont attestées.

## II. LES PERSONNIFICATIONS DES PROVINCES INCERTAINES ET ERRONÉES

### II.1. Les représentations incertaines

#### *II.1.a. Ethnies ou provinces*

Dans bon nombre des cas, nous savons s'il s'agit de représentations d'ethnies ou de provinces suivant la période géographique, mais surtout grâce à la présence d'inscriptions qui les accompagnent, qui nous donne cette information. Ainsi nous savons que sur le portique du *Sebasteion* figurent des ethnies comme l'atteste la présence du terme ΕΘΝΟΥΣ devant le nom du peuple, sauf pour les îles.

*Les reliefs du Théâtre de Cordoue (Hispania Baetica) (FICHE 14) (PL. XIX, XLVI, CLXXX - CLXXXII)*

Lors de fouilles archéologiques effectuées dans la cour romaine du Musée d'Archéologie et d'Ethnologie de Cordoue en 1982, ont été retrouvés des fragments de reliefs qui, une fois rassemblés, forment cinq illustrations distinctes.

L'emplacement de cette découverte correspond à l'endroit où se situait le théâtre de la cité. Il est donc plus que probable que ces reliefs aient appartenu au monument de spectacle (PL. XLVI).

Carlos Márquez Moreno identifie quatre des cinq figurations retrouvées comme étant des personnifications des provinces (PL. CLXXX - CLXXXI). Il émet cette hypothèse à partir de la toilette des figures qui selon lui s'apparenterait à celles de représentations de provinces. Il poursuit en indiquant qu'il faut malgré tout être prudent sur cette interprétation. Il ne donne pas plus de détails. Personnellement je ne pourrais pas dire s'il s'agit ou non de figurations de provinces romaines ou d'ethnies, mais, en raison de la tenue vestimentaire de celles-ci, l'hypothèse n'est pas à exclure. Néanmoins la tenue vestimentaire ne suffit pas à définir les figures car elles ne comportent pas d'attributs particuliers permettant une quelconque identification parmi les restes conservés.

Malheureusement la découverte des figurations n'a pas été accompagnée d'inscriptions, ce qui ne nous permet pas de savoir s'il s'agissait de représentations d'ethnies ou de provinces. Plus de détails peuvent se trouver encore enfouis, mais en raison de la zone peu importante fouillée, du fait que les vestiges du théâtre se situent en pleine zone urbaine moderne avec des monuments historiques protégés, de nombreux vestiges concernant ces reliefs doivent être encore sous terre

Toutefois, en faisant le lien avec les *quattuordecim nationes* de Coponius au théâtre de Pompée, on serait tenter d'y voir un modèle pour ces reliefs du Théâtre de Cordoue. Il faudrait retrouver d'autres fragments de reliefs permettant d'émettre avec certitude la figuration de provinces ou d'ethnies.

La datation des reliefs a pu être effectuée à partir du relief de la *Nikè* (PL. XLVI, CLXXX - CLXXXI). A côté de la figure, sur le fragment conservé, se trouve un élément que Carlos Marquez Moreno qualifie de « balaustre » (balustre) qui peut s'apparenter à un *thymiaterion* ou à un candélabre. Cet élément était souvent utilisé comme moyen de délimiter les différentes scènes, tout particulièrement à l'époque flavienne et à celle trajane<sup>1043</sup>. Ainsi les différents reliefs seraient datés entre 68 et 117 ap. J.C. En se fiant à la stylistique, Carlos Marquez Moreno va jusqu'à réduire la période à celle de Trajan<sup>1044</sup>.

*Les Statues-colonnes du Temple de Domitien à Éphèse (Asie)* (FICHE 15) (PL. XLIX, CLXXXIII - CLXXXVII)

Parmi les ruines d'Éphèse on peut encore observer deux colonnes en hauteur sur lesquelles se trouvent des statues insérées (PL. CLXXXIV). Il s'agit des restes du temple de la néocorie de Domitien, érigé sur une plate-forme.

L'absence quasi totale du monument dans la bibliographie n'aide pas quant à son interprétation. La majorité des ouvrages place le temple de Domitien sur les plans, ou parle de la néocorie en indiquant qu'Éphèse bénéficia de cet honneur avec l'érection de ce temple,

---

1043 AMICI 1982, p. 25, fig. 42.

1044 MARQUEZ MORENO 2002, p. 256.

mais à aucun moment je n'ai rencontré une étude du monument, quant à son iconographie elle est totalement inexistante dans la bibliographie.

Nous avons affaire à un temple de la néocorie mais qu'est ce que la néocorie ?

La néocorie est sous la charge d'un néocore. A l'origine, le terme νεωχόρος désignait une fonction qui était occupée par un homme chargé d'un temple qui n'avait pas de prêtre, il s'agissait donc d'une sorte de fonctionnaire qui s'occupait de l'intendance du temple, un administrateur, un « gardien du temple »<sup>1045</sup>. Avec la mise en place de l'Empire, cette charge ne fut plus occupée par un homme mais par une cité. La néocorie devient une charge de la cité qui n'est autre qu'un lieu de culte dédié à un culte impérial. On a alors affaire à l'apparition en orient du culte impérial. Devenir un néocore était un privilège pour les cités car il leur permettait d'avoir une hiérarchie au sein de la province, rendant ce titre très convoité. Pour devenir néocore, la cité devait obtenir l'autorisation de l'empereur d'ériger un temple en l'honneur de celui-ci. Alors que les cités de Smyrne et de Pergame eurent ce privilège sous Auguste<sup>1046</sup>, Éphèse dut attendre les Flaviens avec Domitien pour jouir de ce titre. Domitien fut en effet le premier empereur à donner l'autorisation aux habitants d'Éphèse d'ériger un temple à un empereur, d'en assurer la garde ainsi que son entretien. Éphèse devint ainsi la troisième cité d'Asie à devenir néocore. La première à mentionner ce titre à travers des dédicaces offertes à Domitien est Stratonicee et Aphrodisias en deuxième<sup>1047</sup>. Suite à cela, Pergame revendiqua également son titre de néocore à travers des inscriptions<sup>1048</sup>. La cité d'Éphèse obtint quatre fois le droit d'ériger un temple à un empereur<sup>1049</sup>.

---

1045 A Delphes, la fonction de néocore fut rattachée à la garde du trésor de la cité : EURIPIDE, *Ion.*, v. 109 – 183.

1046 Pergame reçut en 29 av. J.C., l'autorisation de consacrer un culte à Auguste au sein de la cité : DION CASSIUS, *Hist. Rom.*, LI, 20, 6 – 7. Pour Smyrne, Tacite nous apprend que la cité fut choisie parmi onze cités pour avoir le droit d'ériger dans la province d'Asie, le deuxième temple dédié à un empereur : TACITE, *Ann.*, IV, 55 – 56.

1047 COLLAS – HEDDELAND 1995, n. 39 p. 419.

1048 *IGR* IV, 447, 1689, 453, 1243.

1049 Les autres empereurs sont Hadrien en 130 – 132, Caracalla et Geta en 211 – 212 et Elagabal en 212 - 222.

Une fois la construction du temple d'Éphèse autorisée par l'empereur, celui-ci fut financé par la cité. On sait que sa construction fut faite sous la surveillance du procureur Tiberius Claudius Clemens, envoyé par Domitien lui-même<sup>1050</sup>. Elle fut réalisée sous la charge du proconsul Quintus Cordinus Caius Rutilius Gallicus qui exerça exceptionnellement sa fonction pendant deux années, probablement en raison de la mise en place de la néocorie qui fut attribuée en 82 - 84<sup>1051</sup>. Le monument fut achevé en 88 - 89 et à cette occasion fut organisé un *agôn* olympique pentétérique<sup>1052</sup>.

Afin de remercier l'empereur d'avoir autorisé la construction du temple, la cité fit ériger une statue de marbre de Domitien de 7 mètres de hauteur<sup>1053</sup> (PL. CLXXXVII. 1). Celle-ci se trouvait dans le *naos* du temple.

Aucune inscription du temple n'a été retrouvée<sup>1054</sup>.

Devant le temple se trouvait un autel de 10 mètres de longueur (PL. CLXXXVII. 2). Aujourd'hui conservé au Musée archéologique d'Éphèse, il est décoré d'une frise qui schématise des dépouilles d'armes, des *spolia*. Le lien entre ces armes et la présence de personnifications féminines peut être fait à partir d'autres exemples tel que l'*Hadrianeum* de Rome où étaient alternés des personnifications de provinces et dépouilles d'armes (PL. XCVI). Les armes correspondraient ainsi aux peuples ou provinces représentés. Même si ces deux éléments ne sont pas présents sur le même monument, l'un sur le temple, l'autre sur l'autel, nous avons affaire à un ensemble architectural qui fait parti d'un seul et même sanctuaire.

Après à sa mort, Domitien subira une *damnatio memoriae*<sup>1055</sup>. Dès lors il était inconcevable d'avoir un temple dédié à l'empereur. Il semblerait alors que le monument fut à nouveau dédicacé en l'honneur de son père, Vespasien<sup>1056</sup>.

---

1050 HALFMANN 2004, p. 58.

1051 *Ibidem*, p. 58.

1052 SCHERRER 1997, p. 108 ss.

1053 De cette statue il reste la tête et un bras qui se trouvent actuellement au Musée archéologique d'Éphèse.

1054 DRÄGER 1993, p. 155.

1055 *Ibidem*, p. 213 – 224.

1056 KEIL 1919, p. 119 – 120.

Le temple se trouvait dans le secteur de l'agora civique, avec les monuments tels que la basilique, des nymphées, des fontaines (également datées du principat de Domitien) et ce qui semble être le Temple du Divin Jules et de la déesse *Roma*<sup>1057</sup> (PL. XLVIII - XLIX).

Le temple était dédié à un culte impérial provincial, celui de Domitien dans les premières années de son règne. Une statue de culte (PL. CLXXXVII. 1) se trouvait à l'intérieur avant qu'elle ne soit mise dans les sous-sols du temple après la *damnatio memoriae* de l'empereur<sup>1058</sup>.

Par ses dimensions assez conséquentes (64,5 m sur 85,6 m au niveau de sa terrasse), il est, en taille, le troisième temple de la province d'Asie après ceux de Pergame et de Smyrne. Il s'agit de l'édifice le plus imposant construit depuis l'époque augustéenne.

Le temple fut ainsi élevé par la cité d'Éphèse dans le but de prendre de l'importance au sein de la province d'Asie. Il ne s'agit ni d'une construction entreprise par l'empereur, même si elle put se faire grâce à son accord, ni d'une construction d'entreprise privée, effectuée par un évergète qui souhaitait montrer sa loyauté envers l'empereur.

Mais que pouvait bien représenter les statues-colonnes ? Même si pour l'une des deux colonnes on peut difficilement identifier un homme ou une femme, la seconde hypothèse paraît la plus probable.

La statue-colonne n° 1 est vêtue d'un chiton court surmonté d'un himation (PL. CLXXXV). On retrouve ce type de vêtements dans les représentations de *Phrygia* (PL. XCI. 9 - 10)<sup>1059</sup> pour les monnaies d'Hadrien, et d'*Armenia* (PL. LXXXIX. 15)<sup>1060</sup>, de *Dacia*, de *Phoenice* (PL. XCIV. 8)<sup>1061</sup>, ou encore de *Thracia* (PL. XCIV. 10)<sup>1062</sup> à travers le monnayage d'Antonin le Pieux.

---

1057 Helmut Halfmann n'est pas certain de l'identification du temple qui se trouve au centre de l'agora :  
HALFMANN 2004, p. 39, fig. 7.

1058 Les restes de la statue ont été découverts lors des fouilles archéologiques du temple en 1930.  
DRÄGER 1993, p. 124, 157.

1059 Cf. Catalogue des monnaies : *PHRYGIA*. 1 – 2.

1060 Cf. Catalogue des monnaies : *ARMENIA*. 2.

1061 Cf. Catalogue des monnaies : *PHOENICE*. 1.

1062 Cf. Catalogue des monnaies : *THRACIA*. 1

Michael Dräger voit à travers les deux statues-colonnes conservées, non pas deux figures féminines mais « einen Barbaren und eine Barbarin »<sup>1063</sup>. Ainsi on aurait sur l'étage supérieur du temple la présence de prisonniers des deux sexes.

En ce qui concerne les statues-colonnes illustrant des peuples, on a le même cas à Corinthe avec la découverte de deux statues-colonnes appartenant à un monument non identifié. Ces statues sont conservées dans le musée archéologique de Corinthe (PL. LXXXIV - LXXXVIII)<sup>1064</sup>. Le style et la technique utilisés sont totalement différents, néanmoins le principe d'utiliser ce que l'on peut apparenter à des caryatides est similaire. D'autant plus que la tenue vestimentaire de la figure n° 1 est semblable à celle de Corinthe.

Il est certain qu'il s'agit bien de représentations de territoires mais s'agit-il de nations ou de provinces ? Si on tient compte du fait que sur le *Forum* de Nerva, construit également sous Domitien<sup>1065</sup>, nous avons la présence de nations et non de provinces (PL. LXII - LXIII)<sup>1066</sup>, identifiées par rapport au *Sebasteion* qui comporte des similitudes, la logique voudrait que ce soit également le cas pour le temple de la néocorie.

Néanmoins, nous ne sommes pas dans la même partie de l'empire et de plus le commanditaire du monument n'est pas le même. En effet, même si Domitien a donné son autorisation pour l'édification d'un temple, il ne l'a pas fait élever. C'est la cité et son sénat qui en sont à l'origine. Peut être avaient-ils la volonté d'illustrer des provinces et non des nations comme c'était le cas à Rome.

Néanmoins le sénat d'Éphèse pouvait et avait certainement eu connaissance de l'édification du *Forum Transitorium* et de sa décoration car il est fort à parier que certaines personnes venaient à Rome et avaient vu l'ensemble architectural en travaux.

Mais le *forum* datait-il d'avant ou d'après le temple de la néocorie ? Le *forum* n'a été inauguré par Nerva qu'en 97 ap. J.C., suite à la mort de Domitien, et commencé vers 87 ap. J.C., or le temple de la néocorie daterait des années 82 – 84 pour être achevé en 88 - 89 ap. J.C.

---

1063 DRÄGER 1993, p. 130.

1064 Cf. les statues-colonnes de Corinthe : p. 192 ss.

1065 Cf. le *Forum* de Nerva : p. 157 ss.

1066 Cf. Catalogue des monnaies : *PHRYGIA*. 1 – 2.



Le temple de la néocorie était donc antérieur au *Forum Transitorium*. La décoration de ce dernier ne put donc pas inspirer les statues-colonnes du temple. Cela ajoute donc un doute sur le fait que nous ayons des représentations de nations. Néanmoins on peut faire le parallèle avec le *Sebasteion* d'Aphrodisias (PL. LXII - LXIII)<sup>1067</sup>, une construction dédiée à un empereur par des particuliers, avec la représentation de nations qui ont été conquises par cet empereur.

Éphèse et Aphrodisias se trouvent toutes les deux dans la province d'Asie, mais la cité d'Éphèse avait-elle eu connaissance du *Sebasteion* d'Aphrodisias ? Cela n'est pas certain.

### ***II.1.b. Les représentations des îles : la vision mythologique entre l'île et la province***

Les deux représentations à venir ont une particularité. Il s'agit de représentations des îles de la Crète et de Chypre qui servent à localiser une action, à thème mythologique. Néanmoins, comme nous allons le voir, ces figures sont représentées sous la forme de provinces, ou presque puisque pour les deux îles celles-ci ne représentent qu'une partie de la province car la Crète est reliée à la Cyrénaïque / Libye et Chypre à la Cilicie. En tout cas, les représentations suivantes sont iconographiquement similaires à celles des provinces. L'absence de monnaies dans les émissions d'Hadrien et d'Antonin le Pieux sur les provinces représentant Chypre et la Crète, renforce le fait que les îles étaient figurées à partir du territoire auquel elles étaient chacune liées, c'est-à-dire la Cilicie et la Cyrénaïque / Libye.

Peut-on alors vraiment parler de provinces ou avons-nous affaire à simplement la représentation de l'île ? Il semblerait que ce soit la volonté de représenter une île isolée qui soit privilégiée. Mais j'ai néanmoins décidé de mettre ces représentations dans la partie concernant les représentations de provinces incertaines car il existe tout de même une certaine ambiguïté et si pour représenter la province de Cyrénaïque-Crète, on a des représentations de la Cyrénaïque, pourquoi n'aurions nous pas des représentations de la Crète. Il en est de même pour Chypre avec la Cilicie.

---

1067 Cf. Le *Sebasteion* d'Aphrodisias : p. 172 ss.

La partie de la mosaïque conservée comporte cinq figures dont une qui n'est visible que par l'objet qu'elle tend en avant (PL. CLXXXVIII). En ce qui concerne les trois figures à la gauche de la composition, celle qui n'est pas visible tient un drapé, l'autre une couronne et pour la troisième l'objet est indéterminé. Sur la droite de la composition se trouvent deux femmes dont la tête est ceinte d'une *corona muralis*. Elles sont identifiables grâce à l'inscription qui accompagne chacune d'elles, au niveau de leur tête. Nous savons ainsi que ces deux figures illustrent Paphos et Chypre. D'après ces deux premiers éléments et la présence des personnifications de Paphos et de Chypre, son rapprochement est inévitable avec la scène mythologique de la déesse Aphrodite narrée par les *hymnes homériques*<sup>1068</sup>. Le drapé fait référence aux « vêtements divins » dont elle est ornée et la couronne à celle en or placée sur son front. On peut supposer que le troisième objet pouvait être le « collier d'or » dont fait mention de texte. Il faut imaginer dans la partie manquante gauche de la mosaïque, en plus de celle du personnage en grande partie manquant, la scène de la naissance d'Aphrodite arrivant par la mer.

Cette naissance ayant eu lieu sur l'île de Chypre, plus précisément à Paphos, la présence des deux personnifications est alors justifiée. Dans ce cas, nous n'avons pas affaire à la personnification de Chypre en tant que province, mais en tant qu'entité géographique. Sa présence, avec celle de Paphos, permet de localiser la scène. Il s'agit donc de l'île elle-même, mais dans l'esprit des Romains, c'est la province à laquelle ils font référence. En effet, si cette mosaïque date bien du III<sup>e</sup> ou IV<sup>e</sup> siècle ap. J.C., comme le pensent

---

1068 *Hymne V à Vénus* (ou Aphrodite suivant les traductions) : « Je chanterai la belle Vénus à la couronne d'or. Elle a pour empire les bords de file de Chypre, où le souffle humide du zéphyr la transporte sur une molle écume à travers les vagues mugissantes de la mer. Les Heures aux riches bandeaux la reçoivent avec allégresse et l'ornent de vêtements divins : sur son front immortel elles placent une belle couronne d'or admirablement travaillée, dans ses oreilles percées des bijoux d'orichalque, enrichis d'or pur ; elles environnent son cou délicat d'un collier d'or qui retombe sur sa blanche poitrine, admirable collier que portent les Heures elles-mêmes quand elles se rendent aux danses des dieux et dans le palais de leur père. Sa toilette achevée, elles conduisent cette déesse dans l'assemblée des immortels. Ceux-ci la saluent et lui présentent la main. Chacun d'eux désirerait conduire en sa demeure cette aimable vierge pour en faire son épouse, tant Cythérée couronnée de violettes leur semble digne d'admiration. Salut, déesse au regard séduisant, au doux sourire : accordez-moi la victoire dans ce combat, protégez les accents de ma voix : moi, je ne vous oublierai pas et je vais chanter un autre hymne. » (traduction d'Ernest Falconnet).

unanimement les spécialistes, Chypre est alors province romaine rattachée à la Cilicie. Mais alors se pose un autre problème, s'agit-il de la personnification de la province de Chypre ou uniquement géographiquement celle de l'île ? Chypre est annexée par les Romains en 58 av. J.C. Elle sera reliée à la Cilicie la même année ne formant dès lors qu'une seule et même province. La Cilicie était déjà une province romaine depuis 64 av. J.C. Il est donc naturel de se demander si le mosaïste voulait représenter l'île sur laquelle se déroulait la scène mythologique. Aucune autre attestation de Chypre isolée dès qu'elle fut province romaine n'est connue sur des représentations, même sur le support monétaire où les témoignages sont inexistant<sup>1069</sup>. En revanche, certaines personnifications de *Cilicia* nous sont connues aussi bien sur le support monétaire<sup>1070</sup> (PL. XCI. 3 - 6) qu'en contexte architectural, également sur support mosaïque en province romaine de Syrie (PL. CLXVII)<sup>1071</sup>, mais sans être associée à Chypre.

Pourquoi représenter Chypre ? La question qu'il serait plus juste de se poser est pourquoi représenter une scène de la naissance d'Aphrodite. Pour Chypre, comme pour Paphos, cela se justifie par la volonté de représenter la localisation du déroulement de la scène. La naissance d'Aphrodite ayant eu lieu à Chypre, plus précisément à Paphos d'après les textes, il est tout à fait évident d'y retrouver la personnification des deux entités géographiques. Pour ce qui est de la représentation de la naissance d'Aphrodite, le commanditaire devait probablement vouer un culte envers la divinité. C'est du moins ce qui semble le plus évident. Malheureusement, le fait de ne pas savoir d'où provient la mosaïque ne nous permet pas d'effectuer une éventuelle étude sur le culte de la divinité au niveau local par rapport à l'emplacement de la mosaïque.

En effet la mosaïque a été retrouvée alors qu'elle était en vente en Suisse, on ne connaît donc pas sa provenance. Du fait qu'il s'agisse de la représentation du territoire de Chypre, le gouvernement a cru qu'elle en provenait, ce qui n'est pas une chose certaine.

Il en est de même pour l'étude du monument qui accueillait cette mosaïque en raison de l'ignorance de sa provenance. On a d'abord cru qu'elle provenait d'un site chypriote, ce que

---

1069 Cela ne certifie tout de même en rien que de telles représentations de Chypre isolée, sans la Cilicie, n'aient pas existé.

1070 Cf. Catalogue des monnaies : *CILICIA*.

1071 Cf. la mosaïque de la Maison de la Cilicie à Seleucia- Pieria : p. 326 ss.

dément Demetrios Michaelides qui indique que « neither the style nor the stones used for tesserae seem to agree with what we know of Cypriot mosaics. »<sup>1072</sup>.

Wiktor André Daszewski et Jean-Pierre Darmon pensent que la mosaïque peut provenir du nord de la Syrie ou du sud-est de la Turquie. Pour cela ils se réfèrent à sa stylistique<sup>1073</sup>.

Le fait qu'il s'agit d'une mosaïque ne laisse aucun doute sur son lien avec une architecture car celle-ci était forcément intégrée dans le sol d'un bâtiment.

### *La mosaïque de Thésée à Nea Paphos (Chypre) (FICHE 17) (PL. L - LI, CXC - CXCI)*

A Nea Paphos a été retrouvé une mosaïque sur laquelle se trouvent cinq personnages qui sont positionnés en deux plans, à raison de trois figures au premier, situé en bas de la composition, et deux dans le second, en haut (PL. CXC). Il ne fait aucun doute que cette mosaïque représente la scène mythologique où Thésée combattit le Minotaure, d'où le nom qui lui a été donné. La présence des inscriptions permettant l'identification de chaque personnage le certifie. La personnification qui nous intéresse dans cette mosaïque est celle de *Creta*, qui se situe en haut à droite de la composition. Sa présence indique le lieu géographique dans lequel l'action illustrée a eu lieu, la Crète. A travers cette scène mythologique, il y a fort à parier que ce n'est pas la province qui est représentée, mais l'île sur laquelle s'est déroulée l'action. Comme pour la mosaïque illustrant la naissance de Vénus avec la présence de *Paphos* et de *Cypros* (PL. CLXXXVIII)<sup>1074</sup>, il s'agit d'un territoire romain oriental, qui de plus est représenté en Orient, à travers lequel nous avons le mode de représentation des *Tychai*. La présence de la *corona muralis* qui ceint la figure témoigne de cette particularité.

Un autre élément, d'ordre architectural, permet de localiser plus précisément la scène. Il s'agit du labyrinthe qui entoure le médaillon, qui n'est autre que le lieu dans lequel Thésée combattit le Minotaure<sup>1075</sup>, et qui entoure la composition figurée de la mosaïque.

---

1072 MICHAELIDES 2005, p. 401.

1073 *Ibidem*, p. 404.

1074 Cf. la mosaïque de Chypre et Nea Paphos : p. 351 ss.

1075 PLUTARQUE, Thésée, XVII, 1 : « Ἐπεὶ δὲ κατέπλευσεν εἰς Κρήτην, ὡς μὲν οἱ πολλοὶ γράφουσι καὶ ᾄδουσι, παρὰ τῆς Ἀριάδνης ἐρασθείσης τὸ λίνον λαβῶν, καὶ διδαχθεὶς ὡς ἔστι τοῦ λαβυρίνθου τοῦς ἔλιγμοὺς διεξελθεῖν, ἀπέκτεινε τὸν Μινώταυρον καὶ ἀπέπλευσε τὴν Ἀριάδνην ἀναλαβῶν καὶ τοῦς

En ce qui concerne la composition de la mosaïque, il suppose la présence de « petites têtes, sans doute enfantines » sur le fond blanc présent entre les figures d'Ariane et de la Crète<sup>1076</sup>. Cette constatation est effectuée à partir de la restauration de cette partie qui laisse transparaître la présence de tesselles d'origine qui forment comme un triple contour cylindrique, comme au-dessus de la tête d'Ariane.

La salle où se trouve la mosaïque est située à l'extrémité orientale du portique sud, il s'agit de la salle n° 36. A l'origine le plan de cette salle était presque carré avec des dimensions d'environ 6 mètres de côté. L'entrée qui la liait au portique sud est de 1,40 m de large. La pièce fut par la suite modifiée avec la mise en place d'un mur demi-circulaire sur le côté est, formant ainsi une niche. Bien que la structure de la pièce ait été modifiée, on suppose que la mosaïque qui en recouvrait le sol était contemporaine de la première phase de construction. En effet, la taille des tesselles, ainsi que leur couleur, et la technique de travail correspondent aux autres mosaïques du portique sud et de la salle n°33. En revanche, les autres mosaïques du reste de la villa sont différentes en tout point. On peut alors en déduire que les mosaïques du portique sud et des salles n° 33 et n° 36 ont été confectionnées à une période différente, ou par un autre mosaïste, que les autres présentes dans la maison<sup>1077</sup>.

A partir des vestiges de céramiques et de monnaies, on peut remonter à la date du IIIe siècle ap. J.C. pour la construction de l'édifice, probablement à la seconde moitié, à l'exception du portique sud qui aurait révélé, à l'occasion de sondages effectués en 1973, une date antérieure allant de la fin du IIe siècle ap. J.C. au début du IIIe siècle<sup>1078</sup>.

La datation de la mosaïque elle-même n'a pas pu être établie. Seules les couches inférieures ont pu être datées des « temps romains anciens et hellénistiques »<sup>1079</sup>, néanmoins il est certain qu'elle ne peut pas remonter avant la fin du IIe siècle av. J.C.

---

ἠιθέους ». Plusieurs historiens, d'accord en cela avec les poètes; disent que, lorsqu'il fut arrivé en Crète, Ariane, qui avait conçu pour lui de l'amour, lui donna un peloton de fil, et lui enseigna le moyen de se tirer des détours du labyrinthe; qu'avec ce secours, il tua le Minotaure, et se rembarqua sur-le-champ, emmenant avec lui Ariane et les jeunes enfants qu'il avait conduits en Crète (traduction française de Jacques Poucet).

1076 DASZEWSKI 1977, p. 16.

1077 *Ibidem*, p. 12.

1078 *Ibidem*, n. 15 p. 12.

1079 DASZEWSKI V.A., in *RDAC* 1972, p. 226 ss.

L'édifice a connu une phase de construction au IV<sup>e</sup> siècle ap. J.C., probablement afin de réparer les dégâts causés par les divers tremblements de terre qui ont secoués Chypre en 332 et 342 ap. J.C. Lors de ces reconstructions, l'architecture du palais fut quelque peu remaniée avec la condamnation de certaines entrées ou passages entre diverses salles<sup>1080</sup>. C'est alors qu'aurait pu être mis en place le pavement représentant Thésée et le Minotaure.

Par la suite, le palais fut occupé par des « squatters »<sup>1081</sup> jusqu'au VII<sup>e</sup> siècle, date correspondant aux incursions arabes. Cette occupation accentua la destruction du palais avec l'installation de fours, de foyers et de parcs à animaux. Elle explique essentiellement la raison pour laquelle peu d'objets ont été retrouvés dans les parties alors habitées.

Wiktor Daszewski conclut « le plan de la maison, surtout l'agglomération de grandes salles, le monumentalisme de l'aile Sud, la richesse de la décoration et l'abondance des sculptures en marbre prouvent qu'il s'agit d'un palais, probablement la résidence officielle d'un haut fonctionnaire impérial, ce qui à Nea Paphos, la capitale politique et administrative de l'île, ne doit pas surprendre »<sup>1082</sup>. Il est en effet certain que d'après les dimensions de l'habitat, il ne s'agit pas d'une simple villa, même d'un aristocrate (PL. LI).

Comme pour les autres mosaïques présentées dans cette partie, où l'on retrouve les représentations de personnifications de lieux géographiques, les îles sont dans tous les cas associées à des scènes mythologiques. Ce lien entre le mythe et la localisation de territoires réels ne symbolise pas les provinces romaines comme on a pu le rencontrer auparavant. Il ne s'agit ni d'un but économique, ni politique, *etc*, mais juste du besoin de localiser une scène mythologique. La présence de la *corona muralis* indique juste le mode de représentation des lieux géographiques mais n'en fait pas pour autant une province ou une cité. Cette couronne, d'abord retrouvée sur la divinité Cybèle, sera reprise pour symboliser les personnifications des villes avec leur enceinte. Au fil du temps ce type de représentation se généralisera pour être aussi bien utilisé par les cités, les îles, les provinces, *etc*. Ainsi la *corona muralis* deviendra le symbole de territoires plus ou moins grands, démarqués par la

---

1080 DASZEWSKI 1977, n. 16 p. 12.

1081 Terme utilisé par Wiktor Daszewski : *Ibidem*, p. 12.

1082 *Ibidem*, p. 12.

géographie pour les îles et l'administration pour les cités et les provinces, regroupant une société humaine, contrairement aux rivières ou monts symbolisés de façons différentes.

Pour les figurations de Chypre et la Crète, les figures sont extérieures à la scène dans le sens où aucun autre personnage de la scène ne prête attention à leur présence. Elles sont juste là pour symboliser le lieu géographique où a lieu la scène. Même si dans les deux cas il y a clairement l'aspect mythologique mis en avant, Chypre et la Crète n'ont aucun rôle dans ces légendes.

### ***II.1.c. Libia : entre divinité et personnification de provinces***

*Tête de Libia à Benghasi (Libye) (FICHE 18) (PL. CXCII)*

D'après la chevelure épaisse et bouclée, et les traits négroïdes, tout porte à penser que nous avons affaire à la figure de *Libia*.

L'attribution de cette tête à *Libia*, qu'elle soit déesse ou allégorie de province, est peu douteuse. En effet, un relief représentant *Libia*, conservé au British Museum<sup>1083</sup>, possède exactement la même coiffure, également surmontée d'un diadème, que notre tête (PL. CXCIII). Sur le relief l'identification de *Libia* est attestée par une inscription qui se trouve au bas du panneau. De par sa ressemblance plus que frappante, il est fort probable que nous avons bien affaire à la représentation de *Libia*.

L'identification de la statue étant faite, un autre problème se pose. Comme pour le relief de Cyrène, avons-nous affaire à la déesse *Libia*, ou à la représentation de la province ?

La statue a été retrouvée à proximité de Rome, or Franz Cumont fait remarquer qu'aucune représentation similaire illustrant *Libia*, n'a été retrouvée dans Rome et ses environs<sup>1084</sup>. Cette absence de toute représentation de la Libye provient de Michele Jatta qui ne mentionne aucune illustration de la Cyrénaïque dans son ouvrage<sup>1085</sup>. Néanmoins, la figure

---

1083 Cf. le bas-relief de Cyrène au British Museum : p. 358 ss.

1084 CUMONT 1932, p. 49.

1085 JATTA 1908.

de l'*Hadrianeum*<sup>1086</sup> qu'il voit comme étant la représentation de la Numidie, en se référant à Piotr Bieńkowski<sup>1087</sup>, pourrait être celle de la Libye comme le suggère Maria Sapelli (PL. CVII)<sup>1088</sup>. Selon moi cette interprétation ne fait pas de doute. Comme pour le relief de Cyrène, le panneau de l'*Hadrianeum* et cette tête possèdent une coiffure similaire, épaisse, semblable à celle des peuples africains.

A partir de cela, Franz Cumont conclut donc que la statue, même si elle a été découverte près de Rome, devait provenir de la Cyrénaïque (Libye). Pour cela il base son argumentation sur la découverte d'un groupe de statues de bronze figurant Battos conduisant un char, ce dernier couronné par la Libye<sup>1089</sup>. Ce groupe, exécuté à Delphes, fut réalisé par Amphion de Cnosse à la demande des colons grecs de la côte des Syrtes qui voulaient représenter leur pays d'origine, la Libye, avec leur héros fondateur<sup>1090</sup>.

La présence du diadème indique que nous avons probablement affaire à une divinité mais celle-ci peut également servir à identifier un lieu de l'empire. En effet, en représentant la déesse *Libia*, on peut y voir la représentation d'une divinité faisant partie du territoire libyen, donc de la province de Libye.

Existait-il, aux yeux des Romains, une différence entre la représentation de la Libye en tant que province, et celle de la divinité ? Il se pourrait que la province ait pris les traits de la divinité car c'est ainsi que les Romains la voyait à travers le culte effectué par les Libyens.

N'ayant aucune indication sur le lieu de découverte, autre que celui de sa proximité de Rome, il est difficile de le relier au monument architectural dans lequel la statue se trouvait. Cela ne permet pas de connaître le commanditaire ainsi que son statut social et son activité professionnelle s'il en avait une. Néanmoins, la confection d'une telle *uilla* et d'une statue en marbre pour la décorer nécessite une certaine aisance qui indique qu'il s'agissait d'un citoyen très aisé.

---

1086 Relief 8 de l'*Hadrianeum* : p. 273 ss.

1087 BIEŃKOWSKI 1900, p. 45 ss, 78.

1088 SAPELLI 1999, n. 20 p. 66 – 67.

1089 CUMONT 1932, p. 50.

1090 PAUSANIAS, X, 15, 6.



*Bas-relief de Cyrène au British Museum (FICHE 19) (PL. CXCIII)*

Découvert en 1861 à l'occasion de fouilles archéologiques menées par les Anglais à Cyrène, le bas-relief représente deux femmes debout, l'une étranglant un lion sur la gauche, tandis que l'autre couronne la première à droite. Comme l'indique l'inscription qui se trouve au bas du relief, nous avons la présence de *Cyrénè*, tuant le lion, couronnée par *Libia* qui a la gloire d'être un troisième continent (PL. CXCIII).

Par l'indication « a la gloire d'être un troisième continent », il semblerait que l'auteur de la dédicace, *Karpos*, faisait mention de la Libye comme étant le continent africain. C'est ainsi que les Grecs faisaient référence au continent africain mais il ne s'agit pas pour autant de l'Afrique continent comme l'indique Franz Cumont<sup>1091</sup>. Cette théorie semble séduisante car le relief date du IIe siècle ap. J.C. et cela fait bien longtemps que la Libye n'est plus gouvernée par des Grecs puisque le dernier Ptolémée, Ptolémée Apion, qui y régna la céda à Rome à sa mort en 96 av. J.C.<sup>1092</sup>. Il n'est alors plus question de nommer le continent africain *Libia*. Mais si on se réfère à l'événement représenté sur le relief, qui est le moment où *Cyrénè* tue le lion, épisode qui remonte aux origines du pays, il est contemporain au monde grec.

Ainsi, lors de la confection du relief, *Libia* était une province romaine, mais au moment où *Cyrénè* arriva sur le territoire, ce nom était donné au continent. Parmi les deux représentations possibles, laquelle faut-il retenir, quelle était l'intention de l'artisan qui a confectionné le relief, et de son commanditaire ? Ce relief était destiné au Temple d'Aphrodite de Cyrène, en Libye. Il s'agit d'une représentation locale qui n'est pas régie par Rome.

En ce qui concerne la représentation de ce relief, Callimaque nous donne plus d'indications. Dans ces textes, il parle dans l'hymne d'Apollon, des exploits de *Cyrénè* sur les terres de la Libye. *Cyrénè* fut en effet portée par Apollon en Libye afin d'y tuer le lion qui décimait les troupeaux d'Euryplos, fils de Poséidon<sup>1093</sup>.

---

1091 CUMONT 1932, p. 42.

1092 Cf. p. 81.

1093 CALLIMAQUE, *Alexandros in Frag. Hist. Graec.*, T. IV, p. 289, 2 – 6.

Une autre version, identique à la seule différence que *Cyrénè* serait venue seule en Libye et y aurait rencontré Apollon, nous est racontée par Mnaséas<sup>1094</sup>. Une troisième version, d'Agroïtas, fait rencontrer Apollon et *Cyrénè* en Crète qui se seraient rendus ensemble en Libye, cela explique le lien entre la Cyrénaïque et la Crète<sup>1095</sup>, unies en province durant l'Empire romain.

Quelle que soit la version, le fond de l'histoire raconte que le roi de la Libye, Eurypyle, promet d'offrir son royaume à la personne qui parviendrait à tuer le lion qui ravageait ses troupeaux<sup>1096</sup>. C'est ainsi que *Cyrénè* prit la tête de la Libye et donna son nom à la cité.

Ce qui est certain c'est que la présence de *Libia* indique le lieu géographique dans lequel se déroule l'action. Le fait que la personnification couronne *Cyrénè* signifie qu'elle l'officialise comme étant la reine de la cité. Nous avons en quelque sorte affaire à la représentation de la naissance d'une cité car en tuant le lion, *Cyrénè* va devenir la fondatrice de la cité éponyme.

Ainsi on ne sait pas si on doit voir à travers la figure de *Libia*, le troisième continent qui accueille *Cyrénè*, c'est à dire le continent africain nommé *Libia* par les Grecs, ou la figuration de la province sur laquelle se trouve la cité de *Cyrénè*. Nous pouvons également avoir affaire à un mélange des deux mais rien ne nous permet de connaître les véritables intentions même si grâce à l'inscription nous savons qu'il y a une notion du continent qui a accueilli *Cyrénè*.

Comme pour les mosaïques où nous avons la représentation de Chypre et celle de la Crète<sup>1097</sup>, la représentation de *Libia* sert de localisation à la scène. Dans les cas de Chypre et de la Crète, il s'agit de localiser des scènes mythologiques. Pour le relief du British

---

1094 MNASEAS, in *Frag. Hist. Graec.*, T. III, p. 156, 3.

1095 AGROITAS, in *Fragm. Hist. Graec.*, T. IV, p. 294, 2.

1096 CALLIMAQUE, *Hymnes*, II, 91 - 96 : « στὰς ἐπὶ Μυρτούσσης κερατώδεος, ἧχι λέοντα / ὕψις κατέπεφνε βοῶν σίνιν Εὐρυπύλοιο. / οὐ κείνου χορὸν εἶδε θεώτερον ἄλλον Ἀπόλλων, / οὐδὲ πόλει τόσ' ἔνειμεν ὀφέλιμα, τόσσα Κυρήνη, / μνωόμενος προτέρης ἀρπακτύος. οὐδὲ μὲν αὐτοί / Βαττιάδαι Φοίβοιο πλέον θεὸν ἄλλον ἔτισαν. » (trad. de François-Jean-Gabriel de Laporte-Dutheil : « du haut de ce mont fameux où elle avait terrassé le lion qui désolait les troupeaux d'Eurypyle ... Jamais danses ne te plurent davantage ; jamais ville n'éprouva tes bienfaits autant que Cyrène : ils sont le prix des faveurs que tu ravis jadis à ta Nymphe ; »).

1097 Cf. la mosaïque de Chypre et Nea Paphos : p. 351 ss. et la mosaïque de Thésée : p. 353 ss.

Museum, il en est de même car *Libia*, en couronnant *Cyrène*, indique que la cité a été créée sur son territoire.

Contrairement à *Cypros* et à *Creta* précédemment étudiés, *Libia* est directement impliquée dans la scène avec *Cyrène*. Elle a un rôle à part entière, celui de la divinité qui donnera son nom au territoire, qui devint ensuite une province romaine. Pour la tête de *Libia*, ce critère n'entre pas en compte car il est fort probable que la statue était isolée.

## II.2. Les représentations erronées

### II.2.a. *Le bas-relief de Carthage*. (FICHE α) (PL. LII – LIV, CXCIV - CCIV)

Durant la Renaissance, au moment de sa découverte, le relief de Florence était interprété par Stuart Jones comme étant une représentation des trois éléments avec, à droite l'eau, au centre la terre et à gauche l'air (PL. CXCVIII)<sup>1098</sup>. De par sa ressemblance, certains firent la même constatation pour le relief de Carthage (PL. CXCIV). Jusqu'en 1912, c'est l'interprétation de la figure en tant que *Terra Mater* ou *Tellus* qui fut prééminente pour le relief de Florence, jusqu'à ce que, l'année suivante, un étudiant américain propose d'y voir la figuration « *Saturnia Tellus* » de Virgile<sup>1099</sup>.

Depuis, les interprétations sur l'identification sont diverses pour les deux reliefs, avec principalement *Tellus*, l'Italie / l'Égypte ou encore la déesse Cérès.

Il est difficile de savoir s'il est préférable d'interpréter d'abord le relief ou le monument auquel il appartenait. En effet, l'étude approfondie du panneau pourrait nous permettre d'en savoir plus sur le monument, et vice-versa, la connaissance du monument permettrait de mieux identifier les figures présentes sur le relief<sup>1100</sup>.

Toutefois, comme nous le verrons, un autre relief semble entrer dans la composition du monument, celui-ci apportant une hypothèse sur le type de monument vis-à-vis de son

---

1098 PICARD-SCHMITTER 1937, p. 121.

1099 VAN BUREN, *JRS*, 1913, p. 134 ss., pl. IV - V ; VIRGILE, *Énéide*, VIII, 328.

1100 D'autant plus que ce relief est apparenté au relief de Florence attribué à l'*Ara Pacis* de Rome.

iconographie. C'est pourquoi je commencerai par l'étude du relief, suivie de celle de l'autre panneau concerné. Cela avant d'en venir aux différentes hypothèses sur le complexe architectural et plus précisément le monument concerné en fonction des vestiges archéologiques retrouvés et des sources épigraphiques et littéraires.

Voici donc les différentes interprétations émises, depuis la découverte du relief de Carthage, sur l'identification de la figure centrale du panneau :

Par sa proximité avec un aqueduc (PL. LIII), le relief a été interprété comme étant composé de la figuration de la nymphe de Zaghouan au centre, et de la divinité de cette même cité, à gauche, avec la représentation du fleuve sous la forme de la figure masculine à droite du relief.

Cette hypothèse a été émise par Léon Roches dans sa lettre faisant part de la découverte du relief<sup>1101</sup>. Depuis, cette proposition n'a pas été reprise. Même si Alain Pasquier date également le relief du IIe siècle ap. J.C.<sup>1102</sup>, il n'identifie pas la figure centrale comme étant une nymphe.

Michael Rostovtzeff interprète la figure comme celle de Gê en comparaison avec une mosaïque présente dans les thermes E d'Antioche (PL. CXLI), province de Syrie<sup>1103</sup>, qui « doit être rattachée au relief de Carthage »<sup>1104</sup>. Sur cette mosaïque thermale il se réfère à la figure centrale, interprétée comme étant Gê en raison du nom indiqué en tesselles noires. Elle y est en compagnie de plusieurs enfants dont deux se détachent du groupe et la regardent, comme sur le relief de Carthage où la figure est en compagnie de deux enfants. Même s'il existe des liens qui peuvent être similaires, dans un premier temps, l'attitude de la figure féminine avec les enfants n'est pas la même comme le fait remarquer Marie-

---

1101 La proximité du lieu de découverte avec l'aqueduc d'Hadrien a laissé supposer que ce relief faisait partie d'un nymphée à l'extrémité de l'aqueduc. Cela a amené à interpréter la figure centrale comme étant une nymphe. Cf « notice sur un bas-relief romain trouvé dans les ruines de Malga », paru dans une dépêche de Léon Roches, datée du 18 février 1856. Cet aqueduc a été attribué au règne d'Hadrien par M. Duscan de la Molle (ouvrage sur la cartographie de Carthage que je n'ai pas pu retrouver, cf. « notice sur un bas-relief romain trouvé dans les ruines de Malga », dépêche parue le 18 février 1856).

1102 PASQUIER 1991, p. 80 : selon lui il s'agit de *Terra Mater* au centre de la composition. Le musée du Louvre retient également cette date sur le cartel explicatif du relief.

1103 Cf. la mosaïque de *Gê* et *Karpoi* des Thermes E d'Antioche : p. 299 ss.

1104 ROSTOVTZEFF 1940, p. 512.

Thérèse Picard-Schmitter<sup>1105</sup>. Sur la mosaïque des Thermes E d'Antioche, Gê ne semble même pas prêter attention aux enfants alors que sur le relief de Carthage, elle leur paraît attentive par sa gestuelle, telle une mère nourricière. Héron de Villefosse la reconnaît clairement comme étant la Terre entourée d'une divinité marine sur sa droite, et de la Lune sur sa gauche<sup>1106</sup>. Alain Pasquier l'identifie comme étant la personnification de la « Terre-Mère »<sup>1107</sup>, sans y ajouter une argumentation. Stefan Weinstock y voit également la représentation de *Terra Mater*<sup>1108</sup>. Pour cela il se base sur l'interprétation qu'il a lui-même effectuée sur le relief de l'*Ara Pacis* en associant le culte de *Pax* avec le monument, et plus précisément le panneau du sacrifice d'Énée et celui qu'il juge représenter *Terra Mater*. Vis-à-vis de l'iconographie, il compare la figure centrale de ce dernier relief à celle des diverses monnaies durant la République et l'Empire romain.

Charles Picard indique qu'il s'agit de « la fertilité de l'Égypte »<sup>1109</sup>. Il justifie cette identification par la présence du personnage situé à droite, qu'il présente comme étant le Nil, avec l'amphore qui indique sa source sur la gauche du relief, et va se jeter dans la mer à la droite du même panneau où la personnification fluviale figure. A cela il ajoute la citation d'Hérodote « L'Égypte est le présent du Nil »<sup>1110</sup>. Pour le personnage à droite de la composition, parfois observé comme une figure marine, Charles Picard y fait un rapprochement approprié avec les figures de l'Euphrate et de l'Oronte<sup>1111</sup>. Jean Charbonneaux écrit, dans son catalogue *La sculpture grecque et romaine au Musée du Louvre* en 1963, alors qu'il est le conservateur des antiquités grecques, étrusques et romaines, que le panneau « représente une allégorie de l'Égypte » et « la fécondité du sol égyptien est évoquée en premier lieu par la grande figure de femme assise semblable à une déesse-mère »<sup>1112</sup>. Il n'indique pas clairement que la figure centrale représente elle-même la province de l'Égypte puisqu'il fait part uniquement d'« une grande figure féminine assise

---

1105 PICARD - SCHMITTER 1971, 1, p. 37.

1106 VILLEFOSSE 1921, p. 6 n. 56, pl. VIII. 1.

1107 PASQUIER 1991, p. 80.

1108 WEINSTOCK 1960, p. 54, pl. VIII. 2.

1109 PICARD 1935 - 1937, p. 329 - 335.

1110 HÉRODOTE, II, 10.

1111 Pour cette seconde personnification fluviale, on peut faire le rapprochement avec les différentes représentations de l'Oronte qui nage aux pieds de la *Tychè* d'Antioche.

1112 CHARBONNEAUX 1963, p. 93 - 94.

semblable à une déesse-mère ». Il est possible qu'il fasse référence à l'ensemble iconographique du relief.

Marie-Thérèse Picard-Schmitter, quant à elle, fait remarquer que ne figurent « ni le lotus, ni le papyrus caractéristiques des scènes « nilotiques » animées d'ordinaire par le crocodile ou l'hippopotame » et que « toute la faune rassemblée ici peut se rencontrer dans beaucoup d'autres régions »<sup>1113</sup>. Pourtant, elle finit par faire le rapprochement à l'Égypte avec, en partie, les fleurs que lui tendent les enfants comme des offrandes. En effet, l'un tient ce qui semble être un lys<sup>1114</sup>, symbole de la Haute-Égypte, et l'autre une capsule de lotus pour la Basse-Égypte. Elle en vient à évoquer « Isis, reine des deux terres » à partir de la présence des deux enfants et celle de la guirlande de fruits et de fleurs posée sur ses genoux (PL. CXCVI. 1)<sup>1115</sup>. Elle voit en la personnification la figure de l'Égypte à partir de celle d'Isis, l'une des divinités majeures du territoire. Marie-Odile Jentel suit cette interprétation avec le personnage masculin de droite qu'elle identifie comme la personnification d' *Okeanos* ou celle de *Neilos*<sup>1116</sup>. Selon elle, seule la présence du bœuf à bosse et de l'ibis justifie que nous pouvons avoir affaire à *Aegyptus*. Elle conserve un doute sur la figuration de l'Égypte car elle place le relief dans la catégorie des interprétations non assurées.

Nancy Thomson De Grumond mentionne la figure féminine centrale de représentation de la Paix<sup>1117</sup>. Pour cela elle effectue un rapprochement avec le relief de l'*Ara Pacis* et l'autre relief faisant partie du même monument, sur lequel on peut voir *Venus Genitrix*, *Mars Ultor* et un membre de la *Gens Iulia* (Jules César divinisé ou Caius César) (PL. CCII. 1)<sup>1118</sup>. Ainsi on pourrait avoir affaire à un monument dédié à la *Pax Augustae* avec, sur le relief, la représentation de la prospérité durant cette période et les saisons. A travers les différents éléments du panneau, elle observerait les différentes constellations et la présence de Sol et Luna qui caractérisent les cycles<sup>1119</sup>.

---

1113 PICARD-SCHMITTER 1971, 1, p. 32.

1114 La fleur a disparu mais l'empreinte semble indiquer qu'il s'agissait d'un lys, cf. *Ibidem*, p. 37.

1115 PICARD-SCHMITTER 1971, p. 37 - 39.

1116 JENTEL 1981, 1, n.9 p.380, 2 fig. *Aigyptos* 9 p. 295.

1117 DE GRUMMOND 1990, p. 674 - 677.

1118 Relief que nous allons voir par la suite.

1119 Avec la constellation du dauphin pour les deux dauphins représentés, celle de Sol pour Nilus ou Okeanos, Triton pour le Kétos, Hydra pour le serpent, ...

Barbette Stanley Spaeth interprète le personnage central comme étant la figuration de Cérès, entourée de Proserpine, divinité de la fertilité, à gauche et de Neptune, dieu de la mer<sup>1120</sup>, à droite. Pour cela elle se base sur la similitude du relief de l'*Ara Pacis* qui, selon elle, représente la divinité de l'agriculture, des moissons et de la fécondité, en faisant le rapprochement avec la divinité carthaginoise de la fécondité, Tanit, dont le culte est basé à Carthage même. En effet, selon elle, le lotus que tend l'un des enfants à la figure centrale est une allusion directe à Tanit, dont la fleur est le symbole<sup>1121</sup>. De plus, sur la colline de Bordj Djedid à Carthage fut construit à l'époque pré-romaine un sanctuaire dédié à *Demeter*, reconstruit à l'époque romaine avec une inscription comportant les noms de Cérès et Tanit. C'est principalement sur ces éléments qu'elle appuie son interprétation.

Quoi qu'il en soit, tous s'accordent sur le fait que les panneaux de l'*Ara Pacis* et de Carthage sont étroitement liés iconographiquement. En raison de cette forte ressemblance on peut s'interroger sur l'identification de la personnification présente sur le relief de l'*Ara Pacis* afin d'en faire le lien avec celle du relief de Carthage. Pour l'*Ara Pacis*, s'agit-il d'*Italia*<sup>1122</sup>? Là encore l'identification reste difficile à effectuer. Si cela est bien le cas, nous avons certainement affaire à *Aegyptus* sur celui de Carthage<sup>1123</sup>. S'il s'agit de *Terra Mater*, *Gê*, *Tellus*<sup>1124</sup>, Cérès ou encore *Pax*<sup>1125</sup>, il est fort probable qu'il en soit de même pour l'autre en raison de leur forte similitude. Malheureusement, l'interprétation pour le relief romain n'est pas plus avancée que celle concernant notre étude car les avis sur le sujet sont divergents. Il est tout naturel que tous ceux qui optent pour la figuration d'*Italia* sur le panneau de l'*Ara Pacis* soient d'accord avec l'interprétation d'*Aegyptus* sur le relief de Carthage.

Tous sont d'accord sur le fait qu'il faut voir, en la figure centrale, la représentation de la partie terrestre du territoire ou d'une divinité qui y est rattachée. La Terre prédomine dans ce relief. Jean Bayet propose de tracer une diagonale allant du bas droit au haut gauche, qui

---

1120 SPAETH 1994, p. 65 - 100.

1121 SPAETH 1994, p. 96 ; cf. MERLIN 1912, p. 354.

1122 KÄHLER 1954, p. 67 - 100 ; SIMON E., in HELBIG 1966, p. 690 - 693.

1123 OSTROWSKI 1990, n° 14 p. 173 - 174, il est donc tout naturel qu'il interprète ce relief comme étant la personnification de l'Égypte.

1124 STRONG 1937, p. 114 - 126.

1125 ZANKER 1983, fig. 135.

suivrait la position des différentes figures<sup>1126</sup> (et même leur regard d'après les deux têtes encore présentes). Ainsi seraient représentées, de droite à gauche, la personnification marine au bas de la représentation, celle de la terre en son centre, et celle céleste plus élevée. La position des figures ne permet pas à elle seule de justifier cette interprétation. Sur le relief de l'*Ara Pacis* figurent également des allégories de l'air et de l'eau, mais elles sont toutes représentées au même niveau.

Pour la figure présente en haut à gauche de la composition, Jean Charbonneaux fait remarquer sa présence à laquelle il donne un caractère religieux en raison de l'objet qu'elle tient, une torche (PL. CXCVII. 2). A partir de cet élément, le rapprochement peut être également effectué avec Cérès car cet objet constitue son attribut principal, rappelant l'épisode mythique durant lequel Déméter cherche sa fille *Korè* dans les bois et change les arbres en torches<sup>1127</sup>. De plus, la présence du serpent juste en dessous de la figure, se réfère directement à la divinité de Cérès. En effet, en étudiant l'iconographie de la divinité, on s'aperçoit qu'elle est souvent en compagnie d'un serpent, qu'elle tient dans la main, qui se trouve à ses côtés, ou qui, à plusieurs, tirent son char (PL. CXCVIII. 2)<sup>1128</sup>.

Le personnage à la droite du panneau est dans la majorité des cas assimilé à *Nilus* ou *Okeanos*. Les deux possibilités pourraient être plausibles. D'une part il semble personnifier l'eau qui part de l'amphore et vient se jeter dans la mer, auquel cas il s'agirait d'un fleuve. D'autre part, il peut symboliser l'étendue d'eau dans lequel ce fleuve se jette, on aurait alors affaire à *Okeanos*. Si nous avons la représentation personnifiée du fleuve, cette figure féminine barbue n'est autre que *Nilus* en raison des divers éléments, observés auparavant, caractérisant l'Égypte avec sa faune et sa flore. De plus, cette faune composée de l'ibis, la grenouille, et la flore avec le roseau, indiqueraient les abords du fleuve en question (PL. CXCVII. 1). Néanmoins, si on regarde de plus près les différents éléments présents, on s'aperçoit que cet homme barbu est entouré de dauphins et *ketos*, symbolisant généralement la mer (PL. CXCVI. 2 - 3)<sup>1129</sup>. Il serait donc plus probable dans le cas présent que nous ayons affaire à *Okeanos*.

---

1126 BAYET 1974, p. 442, d'abord publié dans *MEFR*, 48, 1931.

1127 OVIDE, *Fasti*, IV, 493 - 494 ; CICÉRON, *Verr.*, Acte II, IV, 106.

1128 DE ANGELI 1988, p. 893 - 908.

1129 Pour des exemples de représentations de Kétos en lieu marin cf. BLASQUEZ 1999, p. 119 - 131.



Barbette Stanley Spaeth l'identifie comme étant la figuration de Saturne, en tant que dieu des mers<sup>1130</sup>. Nous aurions alors l'association de *Tanit / Caelestis* et Saturne, d'après elle, célébrés ensemble dès les origines puniques en tant que divinités carthagoises, *Tanit Péné Baal* et *Baal Hammon*. Comme l'indique Ahmed Joulak<sup>1131</sup>, Saturne serait alors associé à *Caelestis* en tant que divinité de l'orage et non de la mer. Cette représentation ne peut alors figurer une association entre les deux divinités. L'identification de Saturne n'est donc pas clairement identifiable dans ce cas. De plus, nous avons vu précédemment que la figure à droite du panneau n'est pas la représentation de *Caelestis* mais celle de Cérès.

Certains pensent que ce relief est une copie du relief de Florence, attribué comme un élément de l'*Ara Pacis* de Rome (PL. CXCVIII. 1)<sup>1132</sup>. Tous ne sont pas de cet avis car Theodore Schreiber, suivi par les tenants de l'hellénisme, indique que « Le relief de Carthage est une œuvre originale ... une création d'une seule coulée, l'idée fondamentale ressort énergiquement » et que « Le relief de l'*Ara Pacis* a été fait d'après ce modèle, ou un modèle correspondant »<sup>1133</sup>. Ainsi il prétend que le relief de l'*Ara Pacis Augustae* de Rome ne serait pas le modèle d'origine mais aurait été fait à partir du relief de Carthage. Jean Charbonneaux va plus loin en prétendant que « Le relief de Carthage est une réplique d'un modèle alexandrin qui a également inspiré le sculpteur de l'*Ara Pacis* »<sup>1134</sup>. Pour cela il se base sur les critères iconographiques alexandrins du relief de Carthage alors qu'il ne se trouve pas en Égypte ; ainsi il ne pourrait s'agir que d'une particularité due au fait qu'un modèle alexandrin en serait à l'origine<sup>1135</sup>. L'idée que le relief de Carthage ait été le panneau ayant inspiré celui de l'*Ara Pacis* est fort intéressante. Néanmoins, cette hypothèse n'est pas possible dans le sens où l'ensemble de l'iconographie retrouvée dans le secteur de la colline de Byrsa et de la Malga est repris sur celle que l'on retrouve à Rome à cette même période. Nous verrons cela par la suite, dans l'étude des diverses attributions du relief et de celui d'Alger à un monument.

---

1130 SPAETH 1994, p. 65 - 100.

1131 JOULAK 1975, p. 46.

1132 PETERSEN 1902, p. 171 ss.

1133 SCHREIBER 1896, p. 91 ss.

1134 CHARBONNEAUX 1963, inv. 1838, p. 93 - 94.

1135 Pour l'analyse iconographique alexandrine du relief cf. ADRIANI 1959.

Selon mon opinion personnelle, nous avons affaire d'un côté à Cérès et de l'autre à *Okeanos*. Cérès, en tant que divinité de la fertilité vénérée dans le nord de l'Afrique<sup>1136</sup>, est ici symbolisée par la torche. Sa présence coïncide avec celle de la faune et de la flore, qui figure sur la partie inférieure du panneau, présente afin de démontrer la prospérité et l'abondance connue par le territoire et l'époque augustéenne<sup>1137</sup>. *Okeanos* très clairement identifiable par le milieu maritime composé de dauphins et *ketos* (PL. CXCVI. 2 - 3). Quant à la figure centrale, l'hypothèse de Michael Rostovtzeff semble la plus vraisemblable, cela en raison de la présence de la figure féminine accompagnée de deux enfants, telle l'iconographie de Gê durant la période grecque, mais également dans la période romaine dans les provinces orientales. L'exemple qu'il donne, la comparaison avec la mosaïque de Gê et Karpoi dans les thermes E d'Antioche (PL. CXLI), me semble tout à fait satisfaisante.

L'interprétation de la présence de l'Égypte, qui a séduit de nombreux chercheurs, comme on a pu le voir, pourrait être une autre interprétation plausible, à un détail près.

La présence de la faune et de la flore typiques de la province d'Égypte pourrait bien indiquer que nous avons affaire à l'illustration du paysage égyptien à partir de « trois scènes représentant la nature sur la côte, dans le delta et à l'intérieur du pays »<sup>1138</sup> mais la faune avec l'ibis, le serpent et la grenouille ne correspond pas à celle habituellement retrouvée durant la période augustéenne.

On sait que durant l'époque augustéenne, l'Égypte est représentée à partir du crocodile. Le certifient les monnaies d'Auguste illustrées d'un crocodile avec pour légende *AEGYPTO CAPTA* (PL. LVIII. 2), symbolisant l'Égypte soumise à Rome<sup>1139</sup>. On retrouvera également cette iconographie de la province sous les empereurs Julio-Claudiens avec la mosaïque des

---

1136 Son culte a été apporté en Afrique du Nord sans pour autant changer de nom ou d'aspect. Nous avons connaissance de l'importation que le « culte des Cérès de Syracuse (Déméter et Coré) a été introduit à Carthage après la débâcle qu'a connu Himilcon en 396 av. J.C. dans l'île de Sicile et dont la cause est la profanation du temple de ces deux divinités » : cf JOULAK 1975, p. 44. Le culte de *Caelestis*, nom latin de Tanit, et celui de Cérès sont donc différents.

1137 Si nous avons bien à l'origine la représentation de faune et de flore à cet emplacement du relief.

1138 SCHREIBER 1896, p. 93.

1139 *RIC* I, n° 546.

provinces à Ostie, construite sous Claude, où l'on observe le buste d'une figure féminine accompagné d'un crocodile (PL. CXXXIX - CXL)<sup>1140</sup>.

Comme le fait remarquer Marie-Thérèse Schmitter, il ne figure « ni le lotus, ni le papyrus caractéristiques des scènes « nilotiques » animées d'ordinaire par le crocodile ou l'hippopotame »<sup>1141</sup>, mais le lien pourrait être fait avec l'iconographie sous Hadrien dans laquelle on retrouve cette faune et cette flore à travers les monnaies de l'empereur représentant la personnification de la province (PL. LXXXIX 4 - 6)<sup>1142</sup>.

Cette partie du relief m'a particulièrement intriguée quant à sa façon d'être représentée, par une stylistique totalement différente du reste du panneau, beaucoup plus fine.

Après une longue observation à partir des photographies du relief qui m'ont été fournies par le Musée du Louvre, un détail a attiré mon attention. Sur la partie en bas à gauche, celle comprenant la figuration de la faune et la flore sur les rives du fleuve, il semblerait qu'une autre facture ait été utilisée dans la représentation. On y retrouve en effet une stylistique beaucoup plus fine que l'on peut comparer avec le reste du relief à partir des deux serpents présents, l'un dans cette partie en question, l'autre un peu plus haut, sous la figure de gauche. Alors que ce dernier est représenté de façon grossière, l'autre est ciselé avec une telle finesse que l'on en vient à se demander pourquoi un tel changement de style dans la façon d'illustrer ?

De cela on peut en déduire deux suppositions. La première serait que le relief ait été effectué par plusieurs artistes. La seconde, que le relief ait été retouché dans la partie en bas à gauche, là où figurent la faune et la flore égyptiennes pour plusieurs raisons possibles. On pourrait en effet avoir une retouche immédiate par un autre artiste à la demande du commanditaire, ou une retouche plus tardive dans le but de mettre en avant la signification principale du relief, ou d'en changer. Si ce dernier cas est le bon, alors ce relief n'aurait pas eu la même signification lors de sa confection. A partir des clichés, on peut voir comme une démarcation à cet emplacement, formant une sorte de rectangle avec des irrégularités, dans

---

1140 Cf. la mosaïque des Thermes des provinces à Ostie : p. 296 ss.

1141 PICARD-SCHMITTER 1971, 1, p. 32.

1142 Sur le support monétaire, on retrouve la personnification uniquement sous Hadrien. On y voit *Aegyptus* accompagnée d'un ibis, un serpent et du sistre qui, en plus de l'inscription *AEGYPTVS* qui certifie bien la personnification, permettent son identification. Cf. Catalogue des monnaies : *AEGYPTVS*. 1- 2.

lequel sont compris les roseaux, l'ibis, le serpent, éventuellement la grenouille, juste au-dessus de l'amphore (PL. CC). En examinant personnellement le relief, afin de chercher un éventuel retrait de matière pour y faire une nouvelle iconographie, je me suis aperçue qu'une retouche du relief n'était pas forcément évidente. Sur la tranche gauche du relief, aucun creux permettant d'identifier une quelconque retouche n'est présent. Elle est identique à celle de droite, qui elle est régulière mais légèrement plus fine. Néanmoins, certains détails me laissent supposer qu'une retouche a pu être effectuée. En effet, sur le côté droit du panneau, l'épaisseur de celui-ci diminue soudainement après le relief formé par la figure marine accompagnée du kétéos et des dauphins (PL. CC. 3). Sur la partie gauche, ce volume n'existe pas sur la partie basse, mais est présent dans la partie supérieure avec la figure acéphale (PL. CC. 1 - 2). Certains de mes interlocuteurs m'ont fait remarquer qu'il s'agissait d'un décor, et que pour cette raison il était tout à fait normal de le retrouver représenté à peine incisé, avec finesse, afin de marquer l'idée de profondeur. Je suis tout à fait d'accord avec ce détail à deux points près. Le premier est que nous avons au dessus de cette faune et cette flore, la représentation d'une figure qui est en relief, et semble être mise en avant au même titre que les autres représentations. Pourquoi représenter une figure mise en évidence au dessus d'une représentation d'arrière plan. Cela n'a aucun sens, d'autant plus qu'un éventuel creusement du relief déjà taillé semble visible sous cette figure et le serpent qui l'accompagne. Cette retouche expliquerait pourquoi la figure semble sortir de nulle part en étant représentée en buste au dessus d'un arrière plan. S'il y avait une volonté de la représenter sortant d'une végétation, il y aurait une cohérence entre celle représentée dans la partie inférieure et celle qui se trouve juste en dessous de son buste, avec le serpent.

Le second point est la présence d'un très léger changement de teinte du marbre, virant vers une couleur plus blanchâtre au niveau de la partie remise en question<sup>1143</sup>, correspondant à la partie la plus creusée, comme si cette partie avait été plus vulnérable à l'érosion suite à une retouche qui aurait abîmée le marbre (PL. CC. 1).

Nous avons dans cette partie « retouchée » la présence des éléments caractéristiques de la faune et de la flore d'Égypte utilisés sous Hadrien comme on a pu le voir auparavant.

---

1143 Identifiée après une étude visuelle approfondie du relief, très légèrement visible sur les photographies effectuées par mes soins.

Contrairement à l'iconographie augustéenne, celle hadrienne représente la faune égyptienne principalement avec l'ibis et le serpent. D'ailleurs, sur la monnaie d'Hadrien présentant *Aegyptus* sous la forme d'une figure féminine, ce sont l'ibis et le serpent qui accompagnent cette dernière (PL. LXXXIX. 4 - 6). Le crocodile et l'hippopotame sont, quant à eux, utilisés en tant que faune accompagnant la personnification du Nil sous l'empereur, comme le témoigne la numismatique de l'époque (PL. CXCIX)<sup>1144</sup>. Sur le relief de Carthage se trouvent l'ibis, le serpent et la grenouille, ce qui ne semble pas être un hasard. Si ce relief a vraiment été retouché à cet endroit, il serait fort probable que ce soit durant cette période. Auquel cas nous aurions alors la volonté de mettre en avant l'Égypte par la diversité de ses espèces qui bordent le Nil. Je n'irai pas jusqu'à dire que le relief a été réutilisé dans un autre monument que celui d'origine puisque, comme nous l'avons vu précédemment, nous ne pouvons pas savoir quel monument il aurait pu décorer sous Auguste, faute de connaissances sur l'architecture de la Malga. On serait néanmoins tenté de faire le rapprochement entre la possible retouche du relief sous Hadrien et le monument à proximité duquel il a été retrouvé, l'aqueduc d'Hadrien<sup>1145</sup>.

Quoi qu'il en soit, si le panneau a été retouché à une période plus tardive que celle de sa première attribution, l'idée que nous ayons eue à l'origine la figuration d'*Aegyptus* ou de la fécondité de l'Égypte n'est pas plausible<sup>1146</sup>. Nous aurions eu alors la représentation de *Tellus*, la Terre en général, comme c'est probablement le cas pour le relief de l'*Ara Pacis*.

Il n'est pas impossible que ce relief ait été retouché dans une de ses parties afin d'y représenter la fécondité du territoire égyptien, toujours avec l'image de *Tellus* en son centre. On retrouve cette allusion dans la mosaïque de *Gê* et *Karpoi* à Antioche, mosaïque à laquelle nous avons fait référence auparavant avec Michael Rostovtzeff. On y voit au centre la figure féminine de *Gê* allongée et accoudée sur un sphinx, symbole égyptien et, comme nous le fait remarquer Marie-Thérèse Picard-Schmitter, « son nom, ΓΗ, est inscrit au voisinage de la tête. Mais cette Terre peut-être plus précisément localisée : son bras gauche

---

1144 *RIC* II, p. 375 n° 308 – 314.

1145 Cette proximité avait donné lieu à l'appartenance du relief à un nymphée rempli par les eaux de l'aqueduc en question, comme on a pu l'indiquer auparavant dans les diverses interprétations de la figure centrale et rapidement pour l'attribution du relief à un monument.

1146 En supposant que ne figurait pas à l'origine une quelconque allusion égyptienne à cet emplacement du relief.

prend appui sur le dos d'une sphinge ... »<sup>1147</sup>. On pourrait en effet avoir la symbolisation de la Terre ayant plus ou moins un rapport avec l'Égypte avec la représentation générale de la fécondité de ce territoire au cours du IIe siècle ap. J.C.

A l'origine, ce relief est clairement repris de la propagande impériale retrouvée à Rome. Le commanditaire de cette représentation a voulu, à travers le modèle de l'*Ara Pacis* de Rome, mettre en avant les bienfaits de la mise en place de l'Empire et de son *princeps*, Auguste, légitimant ainsi sa position. Il serait donc tout naturel de retrouver ce relief dans un monument dédié à Auguste.

A travers ce relief est clairement mise en avant la fertilité de la Terre d'un territoire, celui de la province d'Égypte si on prend en compte une retouche effectuée durant le IIe siècle ap. J.C.

Un autre relief retrouvé à Carthage, sur le même site, certainement en relation avec celui dit « de Carthage ». Comme son nom l'indique, il est conservé au Musée d'Alger. On peut y voir les représentations de Vénus *Genitrix* avec Éros, Mars *Vltor* et *Diuus Iulius* (PL. CCII. 1).

La date de découverte précise du relief est inconnue, néanmoins nous savons par une lettre datée du 4 juin 1856 qu'il fut donné au Musée d'Alger par Léon Roches, alors consul général de France à Tunis. Il s'agit du même donateur que pour le « relief de Carthage ». Cette lettre précise qu'« un assez beau bas-relief (a été) trouvé à Maalga, près du plateau de Birsa »<sup>1148</sup>. On peut alors penser que les deux reliefs ont été découverts ensemble.

Pierre Wuilleumier relie les reliefs, supposant qu'ils appartenaient tous les deux au même monument par « la nature et les dimensions du marbre, le style des sculptures, le lieu de la provenance »<sup>1149</sup>. Stéphane Gsell indique que « les dimensions des deux bas-reliefs et le bandeau qui les borde en bas sont les mêmes. », ajoutant qu'ils ont tous les deux été envoyés dans leur musée respectif par le même homme, « Léon Roches, consul de France à Tunis : il est donc à croire qu'ils avaient été trouvés ensemble »<sup>1150</sup>.

---

1147 PICARD - SCHMITTER 1971, 1, p. 34.

1148 Extrait de la lettre communiquée par Léon Godard in *Revue africaine*, I, 1856, p. 490.

1149 WUILLEUMIER 1928, p. 40.

1150 GSELL 1928, p. 177, n. 5.

Le relief en question représente une femme accompagnée d'un enfant, un homme barbu et armé, et un homme à moitié nu. Ce dernier est perçu comme *Diuus Iulius*, sans grande certitude, par Stefan Weinstock<sup>1151</sup>. Stéphane Gsell identifie en 1899 ces quatre personnages comme étant la déesse Vénus *Genitrix* en compagnie de Cupidon, de Mars *Vltor*<sup>1152</sup> et d'un personnage qu'il considère comme un membre de la *gens Iulia*, divinisé<sup>1153</sup>. Selon lui ce dernier ne peut être que Jules César. Il explique ce fait en raison du trou qui se situe sur sa chevelure, au-dessus du front. Il justifie cette marque comme étant l'attestation de l'insertion d'un élément en bronze, plus précisément une étoile de bronze. En effet, d'après les sources littéraires antiques, Auguste aurait fait fixer une étoile de bronze sur le front de toutes les statues de César après avoir observé une comète dans le ciel à l'occasion des jeux donnés en l'honneur de son père divinisé<sup>1154</sup>.

Theodor Kraws s'est penché avec intérêt sur l'identification de ce personnage<sup>1155</sup>. Il émet l'hypothèse que l'orifice aurait pu servir à insérer une couronne. En observant la présence d'étoile sur le support monétaire on s'aperçoit que ce signe n'est pas uniquement réservé à César. On retrouve également des figurations de Néron<sup>1156</sup> avec ce détail par exemple. Toutefois, Theodor Kraws fait le rapprochement avec le relief de Ravenne qui représente plusieurs personnages dont un est identique à celui du relief d'Alger, avec une étoile sur la tête<sup>1157</sup>, identifié comme étant Jules César (PL. CCIII. 2). Il ajoute à cela que les traits du personnage sont similaires à ceux du dictateur. Une comparaison a été effectuée avec un

---

1151 WEINSTOCK 1960, p. 54.

1152 Auguste dédia un temple à ce même Mars *Vltor* dans son Forum à Rome : AUGUSTE, *Res Gestae Diui Augusti*, 21 ; SUÉTONE, *Vita Aug.*, 21.

1153 GSELL 1899, p. 37 - 43, pl. 2.

1154 SERVIUS, *Ad Aen.*, VIII, 681, pour la totalité des statues de César ; SUÉTONE, *Caes.*, 88 fait juste mention qu'il est représenté avec une étoile au-dessus de la tête sans faire mention qu'Auguste en est à l'origine ; PLIN L'ANCIEN, *H.N.*, II, 23, indique que suite à cet événement Auguste fit ajouter une comète sur la statue de César, qu'il édifia au Forum ; DION CASSIUS, *Hist. Rom.*, XLV, 7 fait mention d'une statue de César avec une étoile sur la tête consacrée dans le Temple de Vénus. Seul le texte de Servius pourrait justifier que sur le relief nous avons affaire à la représentation de César avec une étoile sur la tête, et à aucun moment il n'est fait mention de Temple de Mars *Vltor*.

1155 KRAWS 1979, p. 239 - 246.

1156 *BMC Galatia*, p. 127 n° 172 - 173, 1899.

1157 KRAWS 1979, p. 243.

denier de Lucius Cornelius Lentulus (PL. CCII. 2)<sup>1158</sup>, frappée entre 20 et 15 av. J.C., sur laquelle figure une statue de César divinisé, s'apparentant au personnage du relief d'Alger par son attitude et sa tenue vestimentaire<sup>1159</sup>.

En ce qui concerne la datation de ce relief, Theodor Kraws l'attribue à la période claudienne alors que Paul Zanker en fait un relief augustéen<sup>1160</sup>.

On peut rapprocher ce relief des statues de culte figurant dans le temple de Mars *Vltor* au *Forum* d'Auguste à Rome (PL. CCIII. 1). En effet, dans le temple se trouvaient les statues de culte de Venus *Genitrix* et de Mars *Vltor* d'après Ovide<sup>1161</sup>. Celui-ci ne mentionne pas la présence d'une troisième statue reproduisant Jules César divinisé mais nous avons, par l'intermédiaire de ce relief, confirmation de la présence d'une autre statue. La présence du dictateur semble logique vis-à-vis de l'organisation iconographique du *forum* à partir des statues. En effet, nous avons dans les exèdres de part et d'autre du *forum*, la statue de Romulus d'un côté, et celle d'Énée de l'autre. Au centre, sur le même axe, sur les marches du temple, figurait une statue d'Auguste. Dans le fond du temple se trouvent la statue de Vénus *Genitrix*, mère d'Énée, celle de Mars *Vltor*, père de Romulus, il serait donc logique d'avoir également celle de *Diuus Iulius*, père d'Auguste. De plus, Ovide indique dans ses *Fastes* que le temple porte le nom de César<sup>1162</sup>. Il s'agit là probablement d'une mention du nom d'Auguste en tant que fils de César, ce qui renforce la présence statuaire du dictateur.

---

1158 RIC, I, 2, p. 74 n° 41. On peut y voir sur le revers Lucius Cornelius Lentulus tenant de la main gauche un bouclier sur lequel est inscrit les lettres *C V* (*clipeus uotiuus* ?), et tend la main droite sur un autre personnage, mi-nu, qui tient une lance et une Victoire ailée. La légende *LENTVLVS FLAMEN MARTIALIS* fait référence à la fonction de Lentulus, qui dut certainement commémorer une dédicace de statue de Jules César divinisé alors qu'il était flamine de Mars. Ernest Babelon indique en effet que « on y voit L. Cornelius Lentulus, *flamen martialis*, faisant au nom d'Auguste, la dédicace de la statue de Jules César, dans le temple de Mars Ultor ». Le fait qu'il s'agisse sur la monnaie de la statue de Jules César dans le temple de Mars *Vltor* n'est pas certifié. Martin Spannagel y voit la figure d'Auguste tendant le bras au-dessus de la statue de César divinisé., cf. SPANNAGEL 1999.

1159 L'attitude de la figure sur le relief d'Alger pourrait indiquer que César tenait une lance et une petite Victoire ailée, mais le manque de ses deux avant-bras ne permet pas de la certifier.

1160 ZANKER 1990, p. 196 - 197.

1161 OVIDE, *Tristia*, 2, 295 - 296 : « *Venerit in magni templum, tua munera Martis, / stat Venus Vltor iuncta, uir ante fores.* ».

1162 OVIDE, *Fasti*, V, 567 - 569.



On peut donc faire le rapprochement du relief avec les statues du Temple de Mars *Vltor* à Rome. Il ne peut s'agir que de la représentation de César divinisé à la droite du panneau. Ce détail va à l'encontre de l'hypothèse de Pierre Gros qui indique que ce relief et celui de Carthage « proviennent selon toute probabilité du même monument » en ajoutant qu' « il est tentant de voir là les vestiges de l'enclos de l'autel monumental, peut-être de ceux, (...), qui furent élevés en l'honneur du fils aîné d'Agrippa, après sa mort précoce »<sup>1163</sup>. N'étant pas en présence de la représentation de Caius César, l'appartenance de ces reliefs à un monument dédié à l'un des héritiers d'Auguste n'est pas concevable.

Il est en revanche certain qu'il s'agissait d'un monument reprenant l'iconographie utilisée à Rome sous Auguste, comprenant la commémoration de la double descendance des Romains avec, d'un côté, Énée évoqué par la présence de sa mère, Vénus, et Romulus avec son père, le dieu Mars<sup>1164</sup>.

Le fait que nous ayons la présence de Mars *Vltor* sur ce relief, renforce l'idée que ce relief et celui de Carthage datent bien de la période augustéenne.

Le relief de Carthage reprend l'iconographie d'un des panneaux de l'*Ara Pacis*. Quant à celui d'Alger, il reproduit les sculptures présentes dans le temple de Mars *Vltor*, situé dans le *Forum* d'Auguste à Rome. Quel que soit le monument, il est certain que nous avons une volonté de représenter le pouvoir impérial, en Afrique du Nord, plus précisément à Carthage, au pied du *forum* situé sur la colline de Byrsa, à partir de l'iconographie utilisée dans la « propagande » augustéenne à Rome. Quoi qu'il en soit, le monument est étroitement lié à Auguste, soit en tant qu'architecture publique, soit à titre privé. Nous allons voir par la suite que d'autres éléments architecturaux associés à ce sanctuaire reprennent ce même thème de représentations.

Pour rapprocher ce relief d'un monument précis, il faudrait connaître exactement l'urbanisme de Carthage, plus précisément le quartier de la Malga car c'est à cet endroit que furent retrouvées les deux représentations, mais cette partie de la Carthage romaine est très mal connue archéologiquement en raison de la mauvaise conservation des vestiges.

---

1163 GROS 1987, p. 566 - 567.

1164 TACITE, *Ann.*, IV, 9, 3 ; DION CASSIUS, *Hist. Rom.*, LVI, 34, 2.

Voici les différentes attributions à un monument qui ont pu être faites depuis la découverte des reliefs :

Dans un premier temps, le relief fut attribué à un Nymphée. Cette hypothèse fut très tôt émise en raison de son lieu de découverte, à proximité de l'aqueduc d'Hadrien qui approvisionnait la cité en provenance de la source de Zaghouan (*Ziqua* antique). Il a été supposé que ce relief « faisait partie de la décoration d'une nymphée ou de tout autre temple placé sous l'invocation des divinités qui président aux eaux » de plus que « la nymphée, bien connue de Zaghouan en marquait le point de départ »<sup>1165</sup>.

La datation qui en ressortie fut alors contemporaine à Hadrien, soit le IIe siècle ap. J.C.<sup>1166</sup>. Cette hypothèse du nymphée n'est plus valable car, comme on a pu le voir auparavant, ce relief est sans aucun doute daté de la période augustéenne et n'a donc pas pu être taillé pour la construction de ce monument.

D'après des vestiges archéologiques retrouvés à Carthage, un sanctuaire aurait pu avoir été dédié à *Magna Mater* à Carthage durant la période augustéenne. C'est en partie pour cette raison que Nicola Franco Parise relie la représentation du relief de Carthage à la figure de *Terra Mater*<sup>1167</sup>. Pour des motifs que nous avons notés précédemment, il est fort probable que nous ayons affaire à une représentation de *Terra Mater* / *Tellus*. Cette hypothèse est plausible vis-à-vis du relief car il existe un culte dans lequel *Tellus* / *Magna Mater* et Cérès sont associées, toutes les deux présentes sur le panneau, les *praecidanae*, durant lequel était sacrifié une truie juste avant d'effectuer la moisson. On retrouve également le sacrifice d'une truie avec l'association de *Tellus* et Cérès, les *feriae sementiuae*<sup>1168</sup>. Sur le relief figurent des animaux mais pas de truie, ce qui ne permet pas de confirmer que nous pouvons avoir la représentation de ce culte. Il n'est pas certain que ce relief ait fait partie d'un

---

1165 Cf. « notice sur un bas-relief romain trouvé dans les ruines de Malga », paru dans la dépêche du 18 février 1856.

1166 Cette datation se base sur le lieu où a été retrouvé le relief, à proximité d'un aqueduc qui amenait les eaux en provenance de la cité de Zaghouan. PICARD 1935 - 1937, p. 329 - 335, va jusqu'à dater le relief du milieu du IIIe siècle av. J.C. en le comparant avec la Tazza Farnese sur laquelle se trouve une personnification du Nil.

1167 PARISE 1966, p. 725 - 726, fig. 835.

1168 OVIDE, *Fasti*, I, 671 - 672.

ensemble architectural dédié à *Terra Mater / Tellus*, mais rien ne vient non plus le contredire.

En ce qui concerne l'existence de ce temple de *Magna Mater*, il a été attesté par la découverte d'une inscription dédiée à la Mère des Dieux *Mater Deum Magna Idaea*<sup>1169</sup>. De plus, comme l'indique Alfonso Bartoli<sup>1170</sup>, le culte de *Magna Mater* peut être étroitement associé avec celui impérial et tout particulièrement la légende d'Énée à l'époque impériale d'où le terme de *Idaea* qui figure dans la dénomination de la divinité, uniquement attestée durant cette période. De plus, le Temple de *Magna Mater* présent sur le Palatin à Rome associe la divinité avec *Venus Genitrix*, déesse que l'on retrouve sur le panneau d'Alger<sup>1171</sup>. Ayant dans ce cas un relief représentant *Magna Mater* et un autre montrant les ancêtres divins de la famille impériale, tous les deux ayant appartenu au même monument, l'idée d'avoir affaire à un élément ayant appartenu à une architecture de ce sanctuaire est fort intéressante.

Stéphane Gsell relie ce relief et celui d'Alger à un autel. Il fait mention d'un « grand autel de l'époque d'Auguste » auquel appartiennent les reliefs du Louvre et d'Alger<sup>1172</sup>. Par la suite, à l'occasion de son ouvrage consacré à *l'Autel de la Gens Augusta à Carthage* (PL. CCIV), Louis Poinssot effectue une comparaison de ce dernier avec « l'Autel de Malga »<sup>1173</sup>. Cet autel n'est autre que le monument supposé sur lequel devaient figurer les reliefs de Carthage et d'Alger. Comme le précise Stéphane Gsell, le relief d'Alger « a peut-être fait partie de la décoration d'un autel »<sup>1174</sup>.

---

1169 Nom complet qui lui est décerné par les Romains, « Grande mère des dieux, déesse de l'Ida ». L'inscription a été étudiée par Alfred Merlin, cf. MERLIN 1917, p. 85 ss., inscription complétée par la suite, cf. SAUMAGNE 1924, n. 2 p. 188. Une datation de celle-ci n'a pas pu être établie mais nous savons que ce culte était toujours présent sous les Sévères à Carthage car un cippe comportant également une dédicace à la Mère des dieux a été retrouvé, cf. SAUMAGNE 1924, n. 3 p. 188 - 190.

1170 BARTOLI 1947, p. 229 - 239.

1171 *Ibidem*.

1172 GSELL 1928, p. 177, n. 5. Je n'ai trouvé aucune source bibliographique antérieure à ces articles qui permettent de comprendre pourquoi Stéphane Gsell fait mention d'un autel.

1173 POINSSOT 1929, p. 7 n. 3, 8 n. 2.

1174 GSELL 1899, p. 37 - 43, pl.II. Il est fort possible qu'en attribuant les reliefs de la Malga à l'« Autel de la Malga » Louis Poinssot reprenne les dires de Stéphane Gsell en omettant qu'il ne s'agit que d'une supposition. Il se pourrait également qu'il eut connaissance d'éléments permettant cette attribution mais

L'hypothèse d'un autel est plausible. En le comparant à l'Autel de la *Gens Augusta* de Carthage<sup>1175</sup>, Stéphane Gsell fait allusion à un petit autel, de taille réduite, faisant partie d'un sanctuaire. D'après les dimensions des panneaux retrouvés, légèrement supérieures à ceux de l'Autel de la *Gens Augusta*, on peut supposer que nous avons affaire à un autel s'apparentant à ce dernier, s'il s'agit bien d'un autel évidemment. En rapport avec la supposition de l'appartenance du relief à une architecture reliée au culte de *Magna Mater* (précédemment observé), on peut émettre l'hypothèse que l'on pourrait avoir affaire à un autel ayant appartenu au sanctuaire de *Magna Mater*.

Afin de savoir si le relief de Carthage et celui d'Alger constituent le décor d'un autel, les dimensions sont un élément à prendre en compte. Celles du relief de Carthage sont 0,79 m sur 1,11 m avec une partie manquante sur la hauteur, l'ensemble étant estimé à 0,98 m sur 1,13 m par Louis Poinssot. Les reliefs composant l'Autel de la *Gens Augusta*, situé au pied de la colline de Byrsa, sont hauts de 0,665 sur 1,03 m de largeur. Les dimensions de cet autel sont légèrement plus petites que les reliefs de Carthage et d'Alger.

Quant à l'*Ara Pacis*, ses reliefs, dont celui de « *Tellus* », sont hauts de 1,55 m sur une largeur 2,37 m, ce qui est beaucoup plus conséquent avec des dimensions quasi doubles. Quoiqu'il en soit, il n'est pas possible de comparer l'*Ara Pacis* avec l'Autel de *Gens Augusta* pour deux raisons. D'une part, l'*Ara Pacis* est un monument de grande envergure, voté par le Sénat Romain pour célébrer la victoire d'Auguste. Il y a donc une volonté d'effectuer une architecture monumentale. En revanche, l'Autel de la *Gens Augusta* fait partie d'un *templum*

---

aucune source bibliographique n'en fait mention.

1175 Cet autel a été découvert le 27 février 1916, à une centaine de mètres d'une inscription, sur le flanc est de la colline de Byrsa (cf. « 19 février 1929, Séance de la Commission de l'Afrique du Nord », in *BCTH*, 1928 - 1929, 1932, p. 269 - 270). Cette épigraphie nous apprend que Publius Perelius Hedulus a institué le culte de la *Gens Augusta*, qu'il présidait en tant que *sacerdos perpetuus*, et que ce temple, privé, a été construit par ses propres financements et sur son terrain. Comme l'indique Louis Poinssot dans son étude sur l'autel, il est quasi certain que l'autel et l'inscription indiquant la présence d'un sanctuaire dédié à la *Gens Augusta*, fassent partie à un même temple. Cet *altar* est composé, sur ses différentes faces, d'illustrations représentant d'Énée fuyant Troie, Roma (quasi identique au panneau de l'*Ara Pacis*), Publius Perelius Hedulus sacrifiant et d'Apollon. Il ne fait aucun doute que les panneaux de l'autel reprennent l'iconographie augustéenne présente à Rome, servant à la propagande impériale, comme on peut le voir sur le relief de Carthage.

qui a été construit à titre privé par un affranchi<sup>1176</sup> soucieux de remercier l'empereur et sa famille avec des moyens plus modestes que ceux du Sénat local. D'autre part, le relief de l'*Ara Pacis* ne se trouve pas sur l'autel même, mais sur son enceinte, or l'autel de la *Gens Augusta* est directement décoré des reliefs, comme la majorité des autels existants.

D'après une hypothèse de Louis Poinssot<sup>1177</sup>, les reliefs de Carthage et d'Alger, auraient été fabriqués à Rome avant d'être expédiés à Carthage, idée renforcée par l'iconographie des panneaux qui reprend l'un de ceux de l'autel de la Paix et l'autre les statues du Temple de Mars *Vltor* sur le Forum d'Auguste. Il est donc probable que nous ayons affaire à une construction architecturale publique, voulue soit par le Sénat local qui aurait passé commande à Rome afin de reprendre l'iconographie de la grande cité, soit par l'Empereur lui-même. Afin de savoir si nous avons bien affaire à des reliefs provenant d'un autel, il faudrait dans un premier temps étudier l'urbanisme de la Malga. Malheureusement, comme on a pu le voir auparavant, celle-ci n'est que très peu connue et le contexte archéologique de la découverte des panneaux est inexistant (PL. LIV. 1)<sup>1178</sup>.

Toutefois, même si l'idée que nous pouvons avoir les vestiges d'un éventuel temple de Magna Mater à Carthage est tentante, rien n'indique que nous avons affaire à un autel ayant appartenu à un sanctuaire dédié à la Mère des dieux, même si celle-ci est représentée sur le relief. En effet, on retrouve la même représentation sur le relief de l'*Ara Pacis* et pourtant, l'*Ara Pacis* n'est pas directement relié au culte de la divinité.

C'est pourquoi il est intéressant d'effectuer une interprétation sur le monument duquel sont tirés les deux reliefs retrouvés à Carthage, comme étant un autel, mais il reste délicat de l'attribuer à un quelconque sanctuaire.

---

1176 D'après Marcel Le Glay, cf. LE GLAY 1990, p. 633.

1177 POINSSOT 1929, p. 17 - 18.

1178 La première attestation que nous ayons des panneaux date de 1858, lorsque Léon Roches fit don des reliefs au Musée du Louvre et d'Alger, soit vingt ans après leur découverte. Nous avons juste quelques éléments sur le lieu de découverte du relief de Carthage mais, excepté sa proximité avec l'aqueduc d'Hadrien, aucune mention archéologique n'est indiquée.

## **II.2.b. Les mosaïques des exèdres nord et sud du promenoir de la Villa del Casale à Piazza Armerina (FICHE β) (PL. LV, CCV - CCVII)**

Située en Sicile, à Piazza Armerina (PL. LV. 1), la *Villa del Casale* est un ensemble architectural également connu sous le nom de *Villa Erculia* ou encore *Villa Imperiale* en raison de son attribution (PL. LV. 2 - 3). En effet, on a longtemps cru que la *uilla* était une demeure de villégiature, « *otium* », du tétrarque Maximilien Hercule en raison des dates de la construction de l'ensemble architectural qui coïncident avec celles de sa prise de pouvoir. Il s'agirait en fait d'une villa ayant appartenu à un aristocrate qui aurait été proche du pouvoir impérial<sup>1179</sup>.

La *uilla* fut détruite au XIIe siècle, plus précisément vers 1160, lors d'incendies provoqués par les pillages de soldats lombards dans les alentours de Platia et des éboulements du Mont Mangone. L'avalanche d'agrégats qui suivit l'incendie permit de conserver les vestiges de la *uilla* jusqu'à sa découverte fortuite, et à l'occasion de fouilles archéologiques débutées en 1881.

La *uilla* se compose de tout un ensemble dont un promenoir qui se compose d'une grande mosaïque de sol et de deux présentes dans les exèdres nord et sud, situés aux extrémités du promenoir, en hauteur (PL. LV, CCV. 1). Ce sont ces deux mosaïques murales qui ont attirées mon attention pour mon travail de recherche (PL. CCV. 2, CCVI. 2).

Pour la mosaïque présente dans l'exèdre sud, d'après les éléments tels que la couleur de peau de la personnification, la présence de l'éléphant et des défenses, Biago Pace indique : « Il pensiero corre spontaneo l'Africa, ... »<sup>1180</sup>. Il va jusqu'à dire que la présence d'animaux de provenances diverses, aussi bien dans la mosaïque de l'exèdre que dans celle de la grande chasse, est due à une volonté de représenter leur variété à partir de modèles utilisés dans le répertoire des mosaïstes. Néanmoins il fait remarquer la présence d'autres éléments qui se réfèrent au continent asiatique avec entre autres la tigresse et le phénix, symboles de

---

1179 Il existe une supposition comme quoi l'un des deux hommes coiffés d'un bonnet pannonien, le plus âgé, qui contrôlent l'embarquement des animaux capturés, pourrait être le propriétaire de la villa. La mosaïque de la grande chasse représenterait alors l'activité de cet homme.

1180 PACE 1955, p. 67.

l'Arabie, et la taille des oreilles de l'éléphant qui fait penser au pachyderme de type indien<sup>1181</sup>, bien que l'animal soit approprié à l'Afrique (PL. CCVI. 1).

En raison de cette mise en avant, à la fois de l'Afrique et de l'Arabie, Biago Pace en conclut que nous n'avons pas dans ce cas la présence d'une province romaine mais celle de la *Gè*. Pour cela il se base sur divers exemples, dont tout particulièrement celui de la mosaïque des Thermes E d'Antioche<sup>1182</sup> sur laquelle l'on retrouve à la fois des éléments de *Nubia* et d'*Arabia*. La *Gè* serait alors une représentation féminine qui reprendrait les éléments de diverses personnifications géographiques.

Andrea Carandini interprète la personnification de l'exèdre sud comme étant celle de l'Afrique, en tant que continent et non province. Pour cela il se base sur l'évolution des personnifications ayant une chevelure crépue et bouclée. Les cheveux aux boucles dites « libyennes » sont d'abord utilisés dans les représentations du culte isiaque-dionysiaque en Égypte dès le IIIe siècle av. J.C.<sup>1183</sup>. Au siècle suivant, au IIe av. J.C., cette coiffure fut attribuée à des personnifications de lieu. Ainsi on la retrouve sur la figure *Libia* pour la première fois en 150 av. J.C. sur une frappe monétaire de Cyrène<sup>1184</sup> et en tant que province romaine sur un relief antonin découvert à Cyrène<sup>1185</sup> où on peut l'apercevoir ceinte d'un diadème (PL. CXCIII). Dès le début de l'époque impériale, l'utilisation de la coiffure se généralise avec les représentations des provinces de la Cyrénaïque, de l'Afrique proconsulaire et de la Numidie<sup>1186</sup>.

Andrea Carandini effectue dans son identification, en deuxième point, l'étude typologique de la face de la figure. D'après les différentes parties du visage de la personnification et ses caractéristiques, il y voit des similitudes avec l'environnement égyptien et la représentation

---

1181 PACE 1955, p. 68 ; TOYNBEE 1973, p. 16 ss. ; KÄHLER 1973, p. 33.

1182 LEVI 1947, p. 268 ss. Il s'agit de la mosaïque appelée *Gè* et *Karpoi* située à Antioche. Cf. p. 299 ss.

1183 ADRIANI 1948, p. 7.

1184 TOYNBEE 1967 (1ere éd. 1934), tav. XVII, 15.

1185 Conservé au British Museum. Cf. Toynbee 1967, p. 121, n. 7, tav. XXVII, 4. Cf. le bas-relief de Cyrène au British Museum: p. 358 ss.

1186 Carandini atteste ce nouveau mode de représentation avec la présence d'une figure de bronze retrouvée à Announa (Thibilis antique), pour ma part je n'ai pas pu jusqu'alors observer cette statue je ne peux donner mon opinion. Cf. DOUBLET – GAUCKLER 1893, pl. 9.

de *Gè* retrouvée dans la maison de Aion à Antioche<sup>1187</sup>, ou encore une représentation de saison sur une mosaïque de Sousse<sup>1188</sup>. Au travers de cette dernière représentation, il certifie que nous avons la « versione provinciale africana di tipo iconografico egiziano »<sup>1189</sup>. Au point de vue corporel et vestimentaire, il fait le rapprochement avec des représentations de divinités, entre autres Vénus et Ariane.

La présence du rocher sur lequel est assise la figure féminine n'est pas innovante. On le retrouve en effet sur la représentation de la personnification sur la mosaïque de *Gè* et *Karpoi* des Thermes E d'Antioche (PL. CXLI)<sup>1190</sup>, mais Andrea Carandini y voit une stylisation différente avec « una stilizzazione delle medesime tipico della provincia africana », en comparaison avec le rocher qui accompagne la figure d'Ariane sur la mosaïque de Volubilis<sup>1191</sup>.

En ce qui concerne les attributs, Andrea Carandini met en avant les différents éléments présents dans la mosaïque, qui sont : l'arbre qu'elle tient, la défense d'éléphant, les coraux suspendus à une branche, le phénix et l'éléphant, sans oublier la tigresse dont il oublie de faire mention<sup>1192</sup>.

La défense d'éléphant, tenue à la manière d'une corne d'abondance, mais dans l'autre sens, serait un élément qui permettrait d'identifier *Africa*. Le rapprochement est effectué avec les représentations d'*Africa* sur les monnaies des époques de la tétrarchie et constantinienne, qui lui sont contemporaines, ainsi que sur la mosaïque des Thermes E d'Antioche<sup>1193</sup>. Les autres éléments ne permettent pas de faire un rapprochement direct avec une éventuelle personnification. Les coraux sont présents contre le mauvais œil<sup>1194</sup>, quant au phénix il n'est pas figuré isolé du reste de la composition mais conserve sa signification de l'oiseau qui

---

1187 Datée entre 500 et 525 ap. J.C., soit un siècle après la mosaïque.

1188 Aujourd'hui détruite.

1189 CARANDINI 1964, p. 46.

1190 Datés entre 325 et 350 ap. J.C., ce qui fait son antériorité.

1191 ÉTIENNE 1954, p.58 ss., tav. VI. La mosaïque est datée d'entre 217 et 235.

1192 Il oublie de faire mention de la tigresse or il s'agit d'un élément important dans la représentation car il s'agit d'un animal que l'on retrouve sur le continent asiatique.

1193 Cette mosaïque n'est pas un argument fiable car l'identification d'*Africa* n'y est pas certaine. En effet, la lettre qui figure à côté de la personnification est un « C », dernière du mot *Aegyptus* en grec. Pour plus de détail voir la fiche sur la personnification de la mosaïque de *Gè* et *Karpoi* dans les Thermes E d'Antioche.

1194 GENTILI 1962.



renaît de ses cendres comme l'atteste la présence du nid en flammes sur lequel il est posé. Andrea Carandini rappelle que l'on pourrait éventuellement avoir affaire à une référence de l'Égypte car l'animal fait partie des croyances égyptiennes dans lesquelles il symbolise le cœur, l'intelligence de Râ, sans oublier que selon les textes antiques, le phénix renaîtrait de ses cendres sur ce même territoire<sup>1195</sup>.

Il en conclut qu'il ne fait aucun doute que la composition soit de style égyptien car on y retrouve les divers éléments figurant dans son art et qu'il faut voir dans la mosaïque de l'exèdre sud la personnification du continent africain.

Gino Vinicio Gentili identifie dans un premier temps cette personnification comme étant soit *Africa*, soit *Aegyptus*<sup>1196</sup>. Mais au moment de passer à la présence du phénix, il indique avec certitude qu'il ne peut s'agir que de la personnification d'*Arabia*<sup>1197</sup>. A aucun moment il ne donne d'autres explications. L'interprétation d'*Arabia* est peu convaincante car insuffisante. En effet, alors qu'il a fait auparavant remarquer la présence d'éléments pouvant identifier *Africa* ou *Aegyptus*, il se base sur la simple présence du phénix pour conclure qu'il s'agit de la personnification de l'Arabie.

Salvatore Settis interprète les représentations des exèdres après avoir fait une description complète de la mosaïque centrale de la Grande Chasse<sup>1198</sup>. En effet, l'étude de cette dernière permet de mieux identifier les personnifications provinciales rencontrées. Il indique alors qu'il s'agit de figures féminines représentant des lieux géographiques qui déterminent les limites du territoire dans lequel sont capturés les animaux servant aux jeux à Rome, symbolisant ainsi un absolu *unicum* iconographique<sup>1199</sup>. En se référant à cette mosaïque centrale, il remarque que nous avons affaire à plusieurs lieux illustrés, et cela à partir des animaux présents avec, du nord au sud, une alternance de représentations terrestres et maritimes. Les parties terrestres figurent les lieux où sont capturés les animaux avec d'un

---

1195 Ainsi OVIDE, XV, 392 - 407 indique que le phénix engendre un nouvel oiseau à Héliopolis en Basse-Égypte ; TACITE, VI, 28 énumère son apparition en Égypte sans plus de précisions ; en revanche Pline l'Ancien parle de l'origine de l'oiseau en Arabie.

1196 GENTILI 1951, p. 22 ; GENTILI 1962.

1197 *Ibidem*, p. 291 - 335.

1198 SETTIS 1975, p. 944 - 950 ; description effectuée par segments qui ont été déterminés par KÄHLER 1973, afin d'avoir une lecture plus simple de l'iconographie de la Grande Chasse.

1199 SETTIS 1975, p. 955.

côté ceux retrouvés en Occident et de l'autre ceux d'Orient. Cette répartition correspond aux identifications pouvant être faites aux exèdres avec, à l'extrémité nord la province de Maurétanie, et à celle au sud, l'Inde<sup>1200</sup>. Salvatore Settis indique même que nous sommes en présence d'une représentation à caractère « cartografico »<sup>1201</sup>.

La partie figurant dans la section VI de l'illustration de Heinz Kähler, illustrerait l'Italie selon Salvatore Settis<sup>1202</sup> où l'on ne retrouve pas la représentation de chasses mais le transport d'animaux. Les terres représenteraient alors, d'un côté l'Occident et de l'autre l'Orient, comme nous l'avons vu précédemment, entourant l'Italie illustrée comme lieu de réception des animaux pour les jeux<sup>1203</sup>.

Le port où arriveraient les animaux par voie terrestre, à l'est de la terre symbolisant l'Italie, partie orientale, serait le port d'Alexandrie. Cette interprétation du lieu d'embarquement est effectuée à partir des animaux qu'on y retrouve: un éléphant, un bison, des dromadaires, des tigres, des hippopotames et des rhinocéros, ces deux derniers étant présents dans le delta du Nil<sup>1204</sup>.

Sur la partie extrême sud de la mosaïque, on observe un lion attaquant un âne sauvage, des tigres et un griffon dont la capture est supposée avoir lieu en Inde.

Ainsi, sur l'exèdre nord nous aurions la présence de *Mauretania* qui se trouve être la province à l'extrême ouest du diocèse d'Afrique et sur l'exèdre sud celle de l'Inde. Les deux personnifications indiqueraient alors que les chasses servant à alimenter Rome d'animaux sauvages pour ses jeux seraient effectuées sur les terres figurant de la Maurétanie à l'ouest, jusqu'à l'Inde à l'est. Bien entendu, pour ce qui est de la zone géographique nord sud sont concernés tous les territoires romains.

Janusz Ostrowski avance toutes les hypothèses possibles sur l'interprétation de la personnification pour finalement la définir comme celle de l'Afrique. Néanmoins, il oublie

---

1200 *Ibidem*, p. 950 - 951.

1201 *Ibidem*, p. 952.

1202 *Ibidem*, p. 951.

1203 *Ibidem*, p. 952.

1204 Ces animaux sont d'ailleurs représentés les pattes dans l'eau comme le montrent les tesselles de couleurs différentes par rapport à la partie supérieure de l'animal.

d'en faire allusion dans la liste des représentations d'*Aegyptus* et d'*Arabia* de son catalogue<sup>1205</sup>, comme supposition, avec un renvoi vers *Africa*<sup>1206</sup>.

Comme il le fait bien remarquer, « l'éléphant et la défense excluent l'Arabie, à moins que nous ne considérons ce pays comme intermédiaire dans le commerce avec l'Inde, le seul endroit où vivaient ensemble l'éléphant et la tigresse »<sup>1207</sup>. De plus, selon lui, la race d'éléphant représentée est d'origine africaine et non asiatique. Après avoir exclu toutes les possibilités selon lesquelles il pourrait s'agir d'une représentation de tout l'Orient, comme le suggère Hans Peter L'Orange, il en vient à l'interprétation définitive de l'Afrique. Pour cela, il s'appuie sur la conquête de Maximien sur les Maures en Afrique en 296 ap. J.C.<sup>1208</sup>. Pour les mosaïques des deux exèdres du promenoir, il émet l'hypothèse selon laquelle « nous sommes en présence de personnifications de deux régions que gouvernaient les deux tétrarques Augustes : l'Orient – domaine de Dioclétien, et l'Afrique - domaine de Maximien ».

Pour les éléments ne coïncidant pas avec une quelconque attribution à l'Afrique, telle la tigresse, il considère qu'il ne peut s'agir d'un élément concluant pour l'interprétation. En effet, sa présence n'est due qu'au fait qu'il s'agit d'un motif décoratif très apprécié dans la mosaïque du IV<sup>e</sup> siècle et ne peut être perçu que comme un effet de mode. Selon lui seraient « automatiquement placés auprès de la femme deux animaux populaires sur les mosaïques de cette période »<sup>1209</sup>.

Comme nous l'avons vu dans l'interprétation de l'exèdre sud, Salvatore Settis identifie la personnification de l'exèdre nord comme étant la figuration de la province de Maurétanie (PL. CCVI. 2 – CCVII). Elle représenterait ainsi l'extrémité ouest du territoire qui servait à l'alimentation d'animaux exotiques pour les jeux de cirque à Rome<sup>1210</sup>. Il soutient alors

---

1205 OSTROWSKI 1990, *Aegyptus* ? 8, p. 78 ; *Arabia* ? 8, p. 100.

1206 *Ibidem*, *Africa* 42 , p. 88.

1207 *Ibidem*, p. 98.

1208 *Ibidem*, p. 98. L'auteur indique qu'il s'agit de la *villa* de Maximien en précisant « sa villa », ce qui est une attribution erronée. Ainsi cette hypothèse n'est pas valable, à moins que le propriétaire des lieux ait voulu représenter de part et d'autre du promenoir des régions ayant un lien avec l'Empereur, alors Dioclétien et son César, Maximien.

1209 *Ibidem*, p. 98.

1210 SETTIS 1975, p. 950.

l'interprétation d'Andrea Carandini mais pour une raison différente. Andrea Carandini ne partage pas cette hypothèse de personnifications délimitant de part et d'autre un territoire comme on a pu le voir<sup>1211</sup>.

La mosaïque qui fait opposition à celle d'Afrique / Égypte de l'exèdre sud fait couler moins d'encre. En effet, à la vue des restes de la mosaïque, qui comprennent moins d'attributs, une identification certaine de la personnification semble moins évidente.

Néanmoins, certains ont émis une interprétation plus ou moins argumentée sur cette représentation. Ainsi Jean-Charles Balty émet l'hypothèse de l'*Armenia*<sup>1212</sup>, tandis qu'Andrea Carandini pense qu'il s'agit de *Mauretania*<sup>1213</sup>, une des provinces du continent africain auquel elle fait face iconographiquement.

Selon Andrea Carandini, la représentation de l'Afrique connaît une évolution dans le temps avec la disparition de la coiffe d'éléphant. Il faudrait alors prendre en compte d'autres éléments représentatifs de la province et du continent car jusqu'alors cette coiffe était l'élément principal d'identification, ce qui ne serait plus le cas à partir d'une certaine période si on en croit les dires de ce dernier. On aurait alors une chevelure « ébouriffée », crépue comme pour la représentation de la Libye jusqu'alors. Son argumentation est basée sur certaines représentations dont celle de l'exèdre sud<sup>1214</sup>. Celle-ci me semble plausible mais certains éléments argumentatif, telle que la mosaïque de *Gè* et *Karpoi* des Thermes E d'Antioche, ne me satisfont pas entièrement<sup>1215</sup>.

La représentation d'*Africa* en tant que continent, me semble l'interprétation la plus plausible. Cela tout particulièrement est dû aux différents éléments attribués à des provinces du Nord

---

1211 CARANDINI 1964, p. 48 ; CARANDINI 1967, p. 104 ; IV / V, 1970 / 71, p. 130.

1212 BALTY 1984 – 2, 1 p. 610 - 613, 2 fig. Armenia 1 - 5, 7 - 8 p. 439, 1984.

1213 CARANDINI 1964, 48.

1214 Ce serait le cas pour CARANDINI 1964, p. 45, d'une figure en bronze conservée au British Museum, cf. WALTERS 1915, pl. 59 ; ainsi que pour la figure du *tibicen* représenté sur l'Arc de Septime Sévère à Lepcis Magna, cf. BARTOCCINI 1931, p.32 e ss., fig. 99.

1215 Comme il a été indiqué dans une note précédente, certes les différents éléments conservés sur la mosaïque laissent penser à la représentation d'Africa, néanmoins une lettre présente sur le fragment, la dernière du nom de la personnification est un « C », ce qui est la dernière lettre du mot grec Αἴγυπτος, est un élément qui peut laisser penser que nous ayons affaire à la personnification de l'Égypte. Pour plus de détail voir la fiche sur la personnification de la mosaïque de *Gè* et *Karpoi* dans les Thermes E d'Antioche.

africain avec le phénix pour l'Égypte, les défenses d'éléphant pour l'Afrique, sans omettre la stylistique des différents éléments (rocher, position de la personnification) que l'on retrouve dans l'art de l'Afrique proconsulaire et égyptien, plus précisément alexandrin<sup>1216</sup>.

Un élément qui permet de faire pencher l'interprétation en faveur de la représentation de l'Afrique est la phrase d'Aristote : « aei Libye ti kainon »<sup>1217</sup>, mettant ainsi en avant l'approvisionnement des animaux du cirque en provenance du continent africain.

Selon Biago Pace et Janusz Ostrowski le mosaïste aurait juste représenté des animaux populaires autour des personnifications, parmi ceux que l'on retrouve dans le répertoire des mosaïstes durant cette période de la fin du III<sup>e</sup> siècle, début du IV<sup>e</sup> siècle<sup>1218</sup>. Je ne partage pas cette opinion car il me semble qu'il n'y ait pas de place au hasard dans l'iconographie romaine. Sur l'exèdre nord apparaissent la panthère et un animal non identifié, que l'on retrouve dans la partie figurée du diocèse d'Afrique. Pour l'exèdre sud, ce sont l'éléphant et le tigre, ainsi que le phénix qui symbolisent la partie orientale d'où provient une partie des animaux, plus précisément l'Inde avec la présence de l'éléphant de type hindou<sup>1219</sup> et du tigre dont Pline l'Ancien indique que cet animal est produit par l'Hyrcanie et l'Inde<sup>1220</sup>.

Comme on a pu le voir avec l'analyse de Salvatore Settis un peu plus haut, sur la mosaïque de la Grande Chasse (PL. CCV. 1)<sup>1221</sup> on peut observer des animaux divers et variés qui, à première vue pourraient provenir d'Afrique, d'Orient, mais également d'Europe. Les scènes y sont diverses, allant de la capture d'animaux à leur transport effectué sur des navires que l'on peut voir. Les animaux représentés sont des grands fauves (lions, tigres, panthères, ...), des mammifères de grandes taille (éléphants, rhinocéros, hippopotames, aurochs, bisons, autruches, ...), ainsi qu'une diversité d'antilopes (bubales, onyx, addax), sans oublier la présence d'animaux mythiques (griffons, phénix). Comme l'a très bien indiqué Salvatore

---

1216 CARANDINI 1964, p. 44 - 48.

1217 « l'Afrique fournit toujours de nouveau », parole d'Aristote qui nous est cités par Pline l'Ancien, *H. N.*, VIII, 43.

1218 OSTROWSKI 1990, p. 98 ; PACE 1955, p. 67.

1219 À petites oreilles, contrairement à son « cousin » l'éléphant africain qui comporte des grandes oreilles. PACE 1955, p. 68 fait également référence à un éléphant asiatique en mentionnant « la varietà indiana ».

1220 PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, VIII, 25. L'Hyrcanie désigne une région asiatique au sud-est de l'actuelle Mer Caspienne, anciennement Océan Hyrcanien.

1221 CARANDINI 1964 ; PACE 1955 ; GENTILI 1959.

Settis<sup>1222</sup>, cette iconographie représentant la faune de l'ensemble des régions de l'Empire romain, que ce soit les animaux de la partie occidentale (panthères, lions, antilopes, autruches, rhinocéros, hippopotames, ...), ou de la partie orientale (éléphants, tigres, dromadaires, hippopotames, rhinocéros, ...). Ce mélange d'animaux qui ne vivent pas sur le même continent pourrait laisser supposer que l'artiste a probablement recopié un modèle utilisé dans la représentation de grandes chasses, modèle certainement effectué à partir des animaux retrouvés dans les jeux romains. D'ailleurs, il en est de même pour des illustrations de chasses retrouvées à Carthage<sup>1223</sup> et à Antioche<sup>1224</sup>. Pourtant, l'hypothèse que défend Salvatore Settis semble tout à fait cohérente. Il y aurait bien une représentation des animaux capturés suivant la région géographique dans laquelle ils vivent. L'idée d'une figuration de carte géographique pourrait également être plausible, avec d'un côté le diocèse de l'Afrique, de l'autre la partie orientale et au centre le lieu de réception des animaux, Ostie d'après Salvatore Settis. La partie maritime symbolisée uniquement sur la partie inférieure de la mosaïque, presque à l'extrême sud de celle-ci, pourrait représenter la mer Caspienne, anciennement Océan Hyrcanien, qui se trouve avant l'Inde.

Les deux ports de départ des animaux à destination de Rome *via* le port d'Ostie<sup>1225</sup> sont probablement ceux de Carthage et d'Alexandrie. Pour ce dernier, son identification ne fait aucun doute grâce à la présence du delta du Nil symbolisé par les hippopotames qui le traversent, les pattes dans l'eau.

En ce qui concerne la répartition des animaux sur la mosaïque centrale, la première partie terrestre à gauche pourrait regrouper les cinq provinces qui forment le diocèse de l'Afrique avec, d'ouest en est, la Maurétanie (*Caesariensis* et *Tabia*), la Numidie (*Cirtensis* et *Militana*), l'Afrique Tripolitaine, l'Afrique Proconsulaire et la Bizacène. Dans chaque province serait alors capturé un animal typique du lieu. Pour la Maurétanie se trouvent des panthères attirées par un agneau écartelé<sup>1226</sup>, pour la Numidie les antilopes, pour la Tripolitaine figurent des chevaux sauvages, pour la Proconsulaire le lion berbère

---

1222 SETTIS 1975, p. 950 ss.

1223 SALOMONSON 1965, p. 27, pl. XIII. 2.

1224 LEVI 1971 (1<sup>ère</sup> éd. 1947), pl. LVII. b cf. « Constantinian Villa ».

1225 PACE 1955, p. 64, 66.

1226 SETTIS 1975, p. 951.

(aujourd'hui disparu) et pour la Bizacène le sanglier. Il en serait de même avec le côté oriental.

Lors d'un entretien avec Javier Arce, il m'a fait part de son opinion qui est identique à celle d'Andrea Carandini, selon laquelle nous avons affaire à la personnification d'Afrique en tant que continent (d'où la présence du Phénix). Cela se justifie, selon lui, par la présence des animaux qui entourent la personnification, représentant le transport animalier du continent africain vers Rome, pour les jeux du cirque.

Néanmoins la présence de la tigresse n'est pas anodine. Si l'on avait la volonté de représenter les animaux qui sont amenés à Rome pour les jeux du cirque un tigre aurait tout aussi bien convenu. L'accent est mis sur le caractère féminin de l'animal.

En ce qui concerne la deuxième partie terrestre en partant de la gauche, interprétée comme étant le port d'Ostie par Salvatore Settis, je pense qu'il s'agit en fait de la Sicile et ce pour plusieurs raisons. Le premier élément déterminant, selon moi, est la présence du propriétaire de la *uilla*, reconnaissable à son âge plus avancé que les autres individus, à ses vêtements, ainsi qu'au couvre-chef pannonien, s'il s'agit bien de lui. Sa fonction serait alors mise en avant, celle de *procuratores* impérial préposé à l'approvisionnement des bêtes pour les spectacles romains<sup>1227</sup>. Dans un second temps, la localisation de cette partie de la mosaïque n'est pas anodine car elle se trouve juste au niveau de l'emplacement des escaliers qui mènent au péristyle à l'ouest et à la grande salle absidale, sorte de basilique à l'est, quasi au centre du promenoir. Ainsi, on aurait la représentation du lieu de résidence et d'activité du propriétaire de la villa qui se trouve être *in situ*, en Sicile. Il s'agit de la dernière étape du transport des animaux avant leur acheminement final vers Rome, probablement en passant par le port d'Ostie.

Contrairement au dire de Janusz Ostrowski, je ne pense pas que nous avons autour des personnifications les représentations d'animaux présents uniquement en raison de leur popularité. L'art romain est réputé pour ne rien laisser au hasard, d'autant plus qu'il est utilisé afin de transmettre un message. Alors pourquoi donc vouloir y ajouter des éléments qui n'ont aucun sens et qui risqueraient ainsi de troubler le véritable message.

---

1227 TOYNBEE 1973, p. 47.

Comme l'a indiqué Salvatore Settis<sup>1228</sup>, on peut voir dans cette mosaïque une représentation cartographique des régions dans lesquelles sont capturés les animaux destinés à Rome, illustrée à partir d'une sorte de carte du même type de la *Tabula Peutingeriana* représentée de façon déformée, sous la forme étirée en largeur et écrasée en hauteur<sup>1229</sup>.

Nous aurions ainsi la représentation d'une carte géographique situant les animaux retrouvés dans les jeux du cirque à Rome, capturés sous les ordres du propriétaire de la villa, avec aux extrêmes nord et sud les terres correspondant aux personnifications présentes dans les exèdres qui se trouvent du même côté.

Si nous avons bien affaire à la représentation de l'Afrique comme continent, cette mosaïque n'entre donc pas dans le cadre de ma recherche. Néanmoins il me semble essentiel de l'inclure dans ma recherche afin que son absence ne soit pas perçue comme un oubli de ma part puisque certains chercheurs pensent qu'il s'agit d'*Aegyptus* ou *Arabia*, personnifications de provinces qui s'insèrent dans mon étude.

---

1228 SETTIS 1975, p. 952 ss.

1229 LEVI 1967, p. 33 ss., 65 ss.





## **PARTIE IV- ANALYSE DES PERSONNIFICATIONS DES PROVINCES ORIENTALES EN CONTEXTE ARCHITECTURAL**

Après avoir effectué un catalogue de toutes les personnifications des provinces orientales à partir de leur étude iconographique, il est intéressant d'en voir les différentes particularités, à savoir s'il existe ou non des similitudes entre divers éléments.

Ce catalogue n'épuise pas l'ensemble du matériel archéologique existant sur ce thème. De nouvelles personnifications des provinces apparaîtront encore au fur et à mesure des nouvelles recherches et des découvertes archéologiques et littéraires. J'espère que mon travail facilitera les futures recherches à venir.

Afin de ne pas « fausser » les données, seules les représentations des provinces orientales attestées sont traitées dans cette partie.

### **I- PAR TYPE DE MONUMENT ET PROVINCE ORIENTALE ILLUSTRÉE**

#### **I.1. Les monuments accueillant les représentations**

Dans la partie précédente, nous avons répertorié toutes les représentations de provinces orientales qui ont été retrouvées, ou dont nous avons l'attestation<sup>1230</sup>. Chacune d'entre elles a été étudiée afin de savoir quelle province orientale elle illustre. Il ne s'agissait là que d'une étude iconographique visant à justifier la présence de ces représentations dans le *corpus*, mais nous allons dès à présent nous orienter sur la caractéristique de ces représentations : l'architecture. En effet, toutes ces figurations ont pour point commun d'être liées à une architecture, ce qui est la problématique de ma recherche. C'est pourquoi je vais étudier la position de chaque allégorie de province orientale, ou groupe de ces représentations, sur le monument qu'elle occupe, tout en faisant une étude sur les différents

---

<sup>1230</sup> C'est le cas des inscriptions du sanctuaire de *Caelestis* à Dougga qui nous apprennent la présence de statues aujourd'hui disparues. Cf. p. 287 ss.

types de monuments représentés et ce qu'il en ressort, à savoir si la figuration est isolée ou non, si elle est majeure dans le monument ou simple illustration mineure.

L'étude de chaque figure s'effectue par ordre des fiches du catalogue classées en fonction du type de l'architecture auquel elles appartiennent. Pour chacun des monuments concernés je traite d'abord le monument en lui-même par sa position dans l'empire et dans la cité, son architecture. Ensuite, je passe à l'étude de l'ordonnance l'iconographie du monument, ainsi que la position des représentations sur l'architecture, cela afin de mieux comprendre la place et l'importance consacrée à la ou les figurations-s de ou des provinces-s orientale-s qui s'y trouve-nt.

### ***1.1.a. Les monuments publics : les sanctuaires, temples et arcs***

Dans un premier temps nous allons traiter les monuments publics avec entre autres les sanctuaires et les temples, les arcs et les thermes.

Parmi cette liste de monuments publics se trouvent les temples. J'ai choisi de débiter mon catalogue par cette catégorie car elle comprend les reliefs de l'*Hadrianeum*. Ce choix s'est fait pour deux raisons, d'une part c'est après avoir vu certains de ces reliefs dans la Cour du Palazzo dei Conservatori de Rome que j'ai choisi mon sujet de thèse, d'autre part car ils symbolisent les représentations allégoriques des provinces réunies sur un même monument.

#### *L'Hadrianeum de Rome (FICHE 1) (PL. XXVII. 2, XCV - CXXI)*

L'*Hadrianeum* de Rome est un temple dédié à Hadrien divinisé, érigé par son successeur, l'empereur Antonin le Pieux. Situé dans le Champ de Mars, en dehors du *pomerium* de Rome, il fut pendant longtemps nommé à tort par les chercheurs Basilique de Neptune<sup>1231</sup> (PL. XXVII. 2).

Il s'agit d'un temple périptère, d'ordre corinthien, qui comporte huit colonnes sur le côté court et treize sur le côté long. Il est composé d'un profond *pronaos* constitué de trois

---

1231 LUCAS 1904.

entrecolonnements, sans opisthodomée. Le monument est surélevé par un *podium* de péperin et travertin de près de 4 mètres de haut (PL. XCVI. 1) sur lequel se trouve un large escalier axial sur sa façade est. Les colonnes, en marbre blanc de Proconnèse s'élevaient à 15 mètres de haut pour un diamètre de 1,44 mètre à leur base. La *cella* du monument était couverte d'un plafond en berceau retombant sur des demi-colonnes sur piédestaux.

A ce jour, seules onze colonnes sont conservées sur place. Elles se trouvent encastrées dans le monument qui s'est installé sur l'emplacement de l'ancien temple. Il s'agit du Palais de la Bourse sur la Piazza di Pietra à Rome, sur le Champ de Mars (PL. XCV. 2). Le temple était entouré d'un portique qui délimitait l'espace sacré dédié à l'empereur défunt.

On a retrouvé douze personnifications regardant vers la droite et onze vers la gauche. Il y a deux hypothèses pour leur disposition. La première est qu'elles regardaient en direction de la statue de l'empereur Hadrien divinisé, donc d'un côté se trouvaient celles qui regardaient à droite et de l'autre celles qui regardaient à gauche<sup>1232</sup>. La seconde hypothèse est que les panneaux avec les trophées étaient entourés de divinités qui regardaient en direction de ce panneau une fois sur deux, et que les trophées représentés étaient ceux des provinces qui les regardaient (PL. XCVI. 2). Personnellement, je n'approuve pas la première hypothèse car les représentations se trouvaient sur tous les côtés du temple, même sur ceux de la largeur du monument, donc elles ne pouvaient pas toutes regarder la statue d'Hadrien, sauf s'il y avait plusieurs statues ce qui ne semble pas possible. La seconde hypothèse me semble bien plus cohérente.

Le temple d'Hadrien divinisé n'est pas le seul monument sur lequel figurent les représentations des provinces romaines sous la forme de personnifications, que ce soit à Rome ou dans le monde antique, bien au contraire. On connaît la passion d'Hadrien pour la Grèce et son art, tout comme ce fut précédemment le cas d'Auguste. En effet, les textes antiques nous indiquent que le premier empereur de Rome aurait décoré son *forum* de statues représentant toutes les provinces de l'empire romain lors de sa création<sup>1233</sup>, et même

---

1232 SAPELLI 1999, p. 20.

1233 VELLEIUS, II, 39, 2. Cf. le *Forum* d'Auguste : p. 153 ss.

le cas d'Auguste ne fut pas novateur car avant lui, Pompée fit de même dans son théâtre en y exposant les statues de quatorze nations<sup>1234</sup>.

Mais contrairement aux exemples antérieurs romains, l'*Hadrianeum* a quelque chose de spécial. Le fait que les reliefs se soient trouvés sur le soubassement du temple est un fait assez rare dans la décoration de monuments qui avaient pour habitude de voir l'attique décoré ou les frises de leur entablement. Néanmoins il ne s'agit pas du premier cas rencontré pour cette façon d'ordonner les reliefs avec le monument. On le retrouve dans le Grand Autel de Pergame datant du II<sup>e</sup> siècle av. J.C., sous Eumène II (197 - 159 av. J.C.) avec une frise représentant une gigantomachie, de pas moins de 110 mètres, qui court autour du monument au niveau de son soubassement<sup>1235</sup>. Dans sa cour se trouvait une autre frise, représentant Télèphe, le fondateur de Pergame. Cette dernière frise était restée inachevée.

L'*Hadrianeum* s'inspire donc de l'architecture grecque hellénistique par l'organisation de sa frise sur le soubassement du monument, mais contrairement à celle extérieure du Grand Autel de Pergame, il ne s'agit pas d'une frise continue mais de panneaux qui n'ont narrativement, aucune concordance entre eux. En revanche la frise de la cour du Grand Autel est également composée de panneaux indépendants les uns des autres. La nouveauté des reliefs de l'*Hadrianeum* est qu'ils ne racontent pas une histoire.

Le lien avec l'architecture grecque ne s'arrête pas à la présence d'une telle frise sur le soubassement, mais elle va jusqu'à la manière de représenter les personnifications des provinces. Dans un premier temps, si on examine de près l'attitude des personnages, on remarque leur position debout, de face, avec les pieds sur la plinthe et la tête ou coiffure directement sous la corniche. Cette mise en scène des personnifications vis-à-vis du panneau fait penser aux caryatides, ces statues-colonnes que l'on retrouve dans l'architecture grecque, comme sur le portique sud de l'*Erechteion*. Si on se réfère à l'hypothèse que les panneaux avec les personnifications se trouvaient sous les colonnes du temple, alors on peut y voir une référence à ces statues-colonnes. Même dans la façon de représenter les

---

1234 PLINIE L'ANCIEN, *H.N.*, XXXVI, 27, citant le témoignage de Varron : « il dit aussi quelles quatorze nations autour du théâtre de Pompée sont de Coponius ». Cf. le Complexe de Pompée : p. 129 ss.

1235 Seul Lucius Ampellus fait mention de ce monument : LUCIUS AMPELLUS, *Liber memorialis*, 8, 14 « *Pargamo ara marmorea magna, alta pedes quadraginta, cum maximis sculpturis ; continent autem gigantomachiam* ».

provinces on retrouve cette influence grecque. Les personnages sont iconographiquement assimilés à la tradition grecque de représenter une composition matronale personnifiant un lieu, typique de l'art classique hellénistique<sup>1236</sup>, avec cette volonté d'idéaliser. Les vêtements qu'elles portent sont de type grec traditionnel avec les éléments des diverses populations de l'Empire romain, suivant la province représentée.

L'utilisation du style grec dans de nombreux critères, si ce n'est la totalité, peut se justifier par son destinataire, Hadrien, grand amoureux des arts grecs. Certes, ce n'est pas lui qui ordonna la construction de ce monument, puisqu'il a pour but de l'honorer, mais son successeur, Antonin le Pieux. Il ne fait aucun doute que le nouvel empereur ait voulu construire un temple qui, par sa décoration et son ordonnance architecturale vis-à-vis de l'iconographie, soit à l'image de son prédécesseur. Comment mieux rendre hommage à une personne si ce n'est en édifiant un monument honorifique qui soit ordonné tel que lui même l'aurait fait.

#### *Le Temple de Caelestis à Dougga (FICHE 2) (PL. XXVIII – XXX, CXXII - CXXIII)*

Le sanctuaire de *Caelestis*, situé à Dougga en Afrique Proconsulaire (PL. XXVIII - XXIX), se composait d'un temple hexastyle inséré dans l'axe d'une cour qui était délimitée par un mur péribole semi-circulaire précédé d'un portique (PL. XXX). Ce portique semi-circulaire était constitué de vingt-quatre colonnes sur lesquelles reposait une architrave composée d'une inscription<sup>1237</sup>. Elle indique que le monument fut construit grâce à Quintus Gabinius

1236 GARDNER 1888 p. 47 - 81 ; TOYNBEE 1967, p. 7 - 12 ; HÖLCHER 1980, p. 273 - 279.

1237 CIL VIII, 26548 : « AT DEAS CAELESTES ARGENTEAS FABRICANDA[S] II EX HS TOT MIL(ibus) N(ummum) QUJAE ABVRNIVS AVILLIVS [FE]LIX TESTAMENTO SVO AB HEREDIBVS SVIS PRAESTARI VOLVIT [REIP(ublicae) DED(erunt)] TEMP[LU]M DEAE CAELES[TIS] AVG(ustae) EX POLLICITAT[IONE] GJABINI RVF[I] PATRIS OB] HONOREM FLAMONII PERP[ETVI] ITEMQ(ue) IVLIAE GALLITAE MATRIS EX HS LX MIL(ibus) N(ummum) COEP[IT]VM EST INLATIS Q(uo)Q(ue) REIP(ublice) THVGGENSIVM ANTE DIEM DEDICATION[S] HS XXX MIL(ibus) [N(ummum)] DIE DEDI[C]JA[T]ION[S] REIP[UB]LICE NV[ER]ATIS EX TESTAMENTO AVILLI[AE] (---) F(iliae) VJEN[ST]AE EX QVORVM REDITV SPORTVLAE ET LVDI PRAES[T]E]MVR Q(uintus) GABINIVS RVFVS FELIX BEATIANVS MVLTIPPLICATA A SE PECVNIA OB HONOREM PARENTVM SV[ORU]M H[IS] TOT

Rufus Felix qui offrit le terrain à l'occasion de sa nomination en tant que flamine perpétuel. L'architrave qui comporte les inscriptions était surmontée d'une corniche décorée d'un talon, lui-même surmonté d'une rangée de denticules, sur laquelle on retrouve un listel puis un quart de rond, un larmier, un boudin et enfin une petite gorge. Soixante fragments correspondant à cette corniche ont été retrouvés, dont huit qui comportent une inscription sur la *fascia* du bloc. Ce sont ces inscriptions qui nous intéressent. Réunis, ces fragments représentent une longueur de 36,59 m. Le portique mesurant 63 m sur toute sa longueur, les parties conservées représentent 58% de la longueur d'origine. Grâce à 16 fragments qui ont été découverts complets, on sait que chaque bloc avait des dimensions différentes les uns des autres allant, pour ces 16 blocs, de 0,39 m à 1,73 m. Cette longueur, qui n'est pas identique pour chacun des blocs, ne permet pas de déterminer la quantité exacte de ceux qui en composaient la corniche. On suppose que « les longueurs différentes faciliteraient peut-être la disposition des blocs qui devaient décrire une courbe ; elles rendent en tout cas impossible la détermination du nombre d'éléments qui composaient originellement la corniche »<sup>1238</sup>. On ne connaît pas non plus la distance entre deux inscriptions. Selon Claude Poinssot cette distance serait de plus d'un mètre<sup>1239</sup>.

---

*MIL(ibus) N(ummum) AD ORNA]MEN[TVM PATRIAE SV]AE SVA LIBERALITATE CONSTITVTIS [P]ERFECIT EXCOLVIT ET C'UM STATVIS CETERISQ(ue) SOLO PRIVATO DEDIC'AVIT LVDIS EDI(tis da) TIS SPORTVLIS ET EPVLO ET GYMNASIO.* » (trad. de GOLVIN - KHANOUSSI 2005, p. 201 – 202 : « Pour l'exécution des deux Déesses Caelestes en argent au prix de n mille sesterces qu'Aburnius Avilius Felix décida par testament de faire verser par ses héritiers, ceux-ci ont donné cette somme à la république ; le temple de la Déesse Caelestis Auguste a été projeté avec 60000 sesterces versés eux aussi avant le jour de la dédicace à la république des Thuggenses, en raison de la promesse de Gabinius Rufus, son père, pour l'honneur de son flaminat perpétuel et de celui de Iulia Gallitta, sa mère ; le jour de la dédicace, 30000 sesterces ont été comptés au trésor public en vertu du testament d'Avillia Venusta, fille de [.(---)], avec le revenu desquels on devra procurer des sportules et des jeux ; Q. Gabinius Rufus Felix Beatianus, multipliant la somme qui venait de l'honneur revêtu par ses parents, à réuni n mille sesterces à titre de libéralité pour l'embellissement de sa patrie ; il a mené à bien, sur un terrain qui lui appartenait, la construction du sanctuaire, il l'a décoré de statues et d'autres ornements et il en a fait la dédicace en offrant à cette occasion des jeux, et en donnant des sportules, un banquet, de l'huile pour le bain »).

1238 GOLVIN - KHANOUSSI 2005, p. 106.

1239 POINSSOT 1983, n° 10 p. 41 – 44.

La forme du *temenos*, en demi-cercle, n'est pas courante. Généralement, celui-ci prend la forme rectangulaire du temple. Dans ce cas, cette forme particulière s'explique très probablement car elle prend celle du croissant de lune, symbole de la déesse *Caelestis*.

L'accès au sanctuaire se faisait par deux entrées latérales, une à l'ouest, l'autre à l'est.

On ne sait pas combien d'inscriptions se trouvaient sur la corniche à l'origine. Quant à leur répartition, plusieurs suppositions ont été faites, mais aucune solution concrète n'en est ressortie. Néanmoins on suppose une alternance de blocs vierges et inscrits, et que chaque inscription était surmontée d'une statue de la personnification féminine de la province, ou de la cité mentionnée<sup>1240</sup>. Aucun élément de statue en pied ou de buste pouvant être identifié, n'a été retrouvé. « Seuls un torse d'Antonin et un torse d'Esculape, des fragments qui pouvaient appartenir à une statue de *Caelestis* et deux statues de type municipal, en marbre blanc, sans tête »<sup>1241</sup> ont été retrouvés. Une autre statue mentionnée rapidement par Paul Gauckler, ornait la niche du pilier oriental<sup>1242</sup>. Malheureusement de cette statue il ne reste ni vestige, ni photographie, ni description. Nul ne saurait dire où elle se trouvait et à quoi elle ressemblait.

L'absence des statues découvertes ne permet pas de dire qu'elles étaient inexistantes. Le manque d'information n'est pas pour autant une information, surtout en archéologie. Pour moi leur présence ne faisait aucun doute, la corniche servant de piédestal sur lequel se trouvaient les inscriptions permettant l'identification des personnifications.

Parmi les arcs qui portent des représentations de provinces romaines orientales, on retrouve l'Arc de Trajan à Bénévent et l'Arc de Galère à Thessalonique. Dans les deux cas il s'agit de deux arcs élevés durant l'Empire, l'un au début du II<sup>e</sup> siècle, l'autre au IV<sup>e</sup> siècle.

---

1240 Cf. p. 287 ss.

1241 GOLVIN - KHANOUSSE 2005, p. 144.

1242 GAUCKLER P., « Rapport sur les fouilles de Dougga en 1904 », in *BAC*, 1905, CXXXIII.



*L'Arc de Trajan à Bénévent* (FICHE 3) (PL. XXXI. 1, CXXIV - CXXX)

L'Arc de Trajan à Bénévent, dont il est question, se situe à Bénévent, dans la péninsule italienne. L'arc fut érigé dès 114 ap. J.C. Il s'agit d'un arc à simple arche, qui a été construit dans le but de marquer le début de la *via* nouvellement créée, la *Via Traiana*. Auparavant, pour se rendre de Bénévent à Brindisi, les habitants de la cité de Bénévent devaient emprunter la *Via Appia* qui ne passait pas par Canosa, ni même par Bari. Pour se rendre dans les deux cités, la population devait emprunter des lieux escarpés, traversant les Apennins. Trajan décida de créer une seconde voie pour traverser la péninsule italienne plus rapidement. Cette déviation débute à Bénévent et l'arc de Trajan marquait le début de la déviation de la *Via Traiana*, effectuée sous son règne, pour relier plus rapidement la ville de Bénévent (*Beneventum*) à Canosa (*Canusium*) et à Bari (*Barium*) (PL. XXXI. 1). Cet arc marque donc un point en particulier qui est celui de début d'une voie, comme une sorte de borne, de point zéro.

Il a été élevé par la volonté du Sénat comme l'indique l'inscription qui se trouve sur la partie supérieure du monument<sup>1243</sup>.

L'arc est composé de quatorze reliefs, six sur chaque façade plus deux sous le passage voûté, le long des parois latérales. Les deux derniers panneaux relatent des événements de la vie de Trajan par rapport à la ville de Bénévent, ce qui n'est pas le cas pour les douze autres reliefs en façade (PL. CXXIV - CXVIII). Se détachant des douze panneaux, ceux du passage ne sont donc pas inclus dans la tentative de constitution d'une narration iconographique des panneaux.

Comme l'indique Paul Veyne, « les douze panneaux historiés qui décorent le monument sur ses deux façades forment un cycle, une biographie de Trajan en images »<sup>1244</sup>.

Alfred von Domaszewski opte pour une lecture du monument face par face. Sur la façade donnant sur la ville de Bénévent, il y voit les activités de l'empereur en tant que chef d'État romain ; quant à l'autre façade, donnant sur la campagne, l'iconographie ferait mention,

---

1243 CIL IX, 1558 : *IMP(eratori) CAESARI DIVI NERVAE FILIO / NERVAE TRAIANO OPTIMO AVG(usto) / GERMANICO DACICO PONTIF(ici) MAX(imo) TRIB(unicia) / POTEST(ate) XVIII IMP(eratori) VII CO(n)S(uli) VI P(atri) P(atriciae) / FORTISSIMO PRINCIPI SENATVS P(opulus)Q(ue) R(omanus)*.

1244 VEYNE 1960, p. 191 - 192.

selon lui, à la politique de l'empereur envers les provinces. En ce qui concerne l'ordre de lecture des panneaux sur chacune des faces, il n'en donne aucun, comme si cela n'avait aucune importance.

Paul Veyne n'est pas d'accord avec Alfred von Domaszewski. Selon lui il ne faut pas y voir une lecture façade par façade mais plutôt étage par étage. Il attire l'attention sur le fait que « le décor de l'étage moyen de l'arc, tant sur la façade campagne que sur la façade ville. Les panneaux de cet étage illustrent quatre aspects du règne de Trajan, ... des panneaux d'un même étage se répondent ici de façade à façade. On est alors tenté de lire le monument selon un clivage horizontal, et non plus vertical ; c'est-à-dire étage par étage, et non plus façade par façade »<sup>1245</sup>. Reste alors à savoir dans quel ordre peuvent se lire les différents étages et s'il existe une logique chronologique.

Paul Veyne répond à toutes ces questions dans son étude du monument en mentionnant que « chronologiquement, les panneaux doivent être lus étage par étage, en commençant par l'étage inférieur », après avoir indiqué que les reliefs représentent la vie de Trajan « depuis ses origines espagnoles jusqu'à la conquête de la Mésopotamie et l'apothéose »<sup>1246</sup>.

Ainsi, les panneaux se lisent étage par étage du bas vers le haut, de droite à gauche par étage, tout en tournant à chaque étage autour du monument, en débutant par la façade côté campagne.

Dans l'ordre ainsi donné, les douze panneaux représentent les scènes suivantes (PL. CXXVI - CXXVIII) :

Trajan en Espagne<sup>1247</sup> avant qu'il ne devienne empereur avant 97 ap. J.C. ; Trajan en Germanie entre 97 et 99<sup>1248</sup> ; Trajan nouvel empereur qui arrive à Rome en 99 ; les trois ordres de l'État accueillent Trajan sur le *Forum* en 99<sup>1249</sup> ; Trajan avec les *Alimenta* et la

---

1245 *Ibidem*, p. 192 - 193.

1246 *Ibidem*, p. 194.

1247 L'Espagne est reconnaissable à l'olivier et au cheval présents.

1248 La présence de Jupiter *Feretrius* tenant la pierre ayant servi à frapper le traité avec les chefs germains présents dans le relief.

1249 Les panneaux de Trajan arrivant à Rome et les trois ordres l'accueillant forment deux panneaux jumeaux, une sorte de diptyque. Sur le premier des deux panneaux on peut observer l'arc symbolisant

naissance de la *proles Romana* en 100<sup>1250</sup> ; Trajan lève de jeunes recrues<sup>1251</sup> ; Trajan et ses soldats durant la guerre dacique de 101 à 107, panneau remplacé par l'œuvre portuaire de Trajan<sup>1252</sup> ; Trajan déduit des vétérans dans les colonies après 107<sup>1253</sup> ; Trajan soumet la Mésopotamie en 116 ; panneau mutilé en partie non lisible<sup>1254</sup> ; retour posthume de Trajan aux portes de Rome en 118<sup>1255</sup> ; Triade Capitoline qui attend l'empereur défunt comme un nouveau Jupiter en 118<sup>1256</sup>. N'oublions pas la frise de l'attique, qui court tout autour du

---

l'entrée de Rome, quant à l'autre panneau, la présence des *Genii* du Sénat et du peuple, et de l'*Ordo* tourrelé, personnification des curies municipales, permettent de localiser la scène.

- 1250 Les deux enfants au premier plan sont les *pueri alimentarii*, ils illustrent ainsi la *proles Romana*.
- 1251 On peut y voir un détail lors du recrutement des jeunes militaires : la toise tenue par l'un des personnages afin de vérifier si la taille du jeune homme est réglementaire. Ce panneau se rapporte en quelque sorte au précédent. En effet, les *pueri alimentarii* sont des enfants assistés qui « seront notre recours en cas de guerre » et « peupleront les camps » comme l'indique PLINE LE JEUNE, *Panég.*, 28, 5.
- 1252 Le relief représentant Trajan durant la guerre dacique a été remplacé par le panneau figurant les constructions portuaires, lorsqu'Hadrien acheva le monument après la mort de Trajan. Le panneau représentant l'œuvre portuaire effectuée par Trajan est identifiable par la présence d'Apollon, dieu des marins, et le génie d'un port avec une ancre et un serpent, et accompagné d'un dauphin. Hercule, dieu des marchands, les accompagne. Il est donc mis en évidence l'utilité commerciale des ports érigés par Trajan avec entre autres ceux de *Portus* et d'Ostie.
- 1253 La présence de *Res Publica* tenant un sceptre surmonté de cinq aigles fait allusion à cinq légions, plus précisément aux cinq colonies militaires de Trajan : *Oescus*, *Poetovio*, *Ratiaria*, *Sarmizetegusa* et *Ulpia Traiana*. Cf. DOMASZEWSKI 1899, p. 181. Le lien entre les légions et les colonies, d'où la présence des vétérans, est effectué grâce à la présence de Diane et Silvain, divinités des campagnes. Ces colonies furent créées suite aux guerres daciques.
- 1254 Sont visibles sur la droite du panneau, de droite à gauche, les figures de Silvain, Diane, Liber et Cérès ; cf. PIGANIOL 1950, p. 265.
- 1255 La présence d'Hadrien sur le panneau, en compagnie de Trajan, indique que l'empereur l'a nommé comme l'héritier de Rome. L'iconographie représente Trajan vivant mais il faut y voir son effigie de retour à Rome après sa mort, en compagnie de son successeur car Trajan a nommé pour héritier Hadrien non pas aux portes de Rome mais à Selinus en Cilicie sur son lit de mort, si toutefois il l'a bien fait.
- 1256 On peut y voir Jupiter tendre le foudre, désignant Trajan comme nouveau *diuus*, faisant ainsi allusion à la passation de pouvoir d'un empereur à l'autre, Hadrien remplaçant Trajan décédé, symbolisé par le sceptre que Jupiter tient de l'autre main. Ce panneau forme un diptyque avec le précédent. D'un côté, à droite, Trajan et Hadrien aux portes de Rome et de l'autre côté, à gauche, la Triade Capitoline accueillant Trajan dans le monde divin. La présence de la Triade Capitoline indique également la localisation de l'événement, qui s'achevait au Capitole.

monument, qui représente le cortège triomphal de Trajan lors de son triomphe célébré sur les Daces en 102 ou en 107 ap. J.C.<sup>1257</sup>.

On peut tout de même remarquer que les panneaux se trouvant côté ville illustrent des scènes se déroulant en Italie et celles côté campagne des épisodes de Trajan dans les provinces, comme l'indiquait Alfred von Domaszewski.

L'Arc de Trajan est donc une sorte de biographie de ses actes militaires et politiques avant et pendant son principat.

*L'Arc de Galère à Thessalonique (FICHE 4) (PL. XXXI. 2 - 3 – XXXII, CXXXI - CXXXVIII)*

L'Arc de Galère est un monument qui fut érigé à Thessalonique par l'empereur Galère sous la tétrarchie de Domitien. Il fait partie d'un complexe qui comprend l'arc, le palais de Galère, la rotonde<sup>1258</sup>, l'octogone et l'hippodrome, qui ont tous été construits dans un laps de temps très court (PL. XXXI. 2 – 3). Pour cela il a fallu agrandir la cité en démolissant la muraille existante et en en reconstruisant une autre un peu plus loin.

L'Arc de Galère se trouve entre le palais et la rotonde. Il se situait au croisement du *decumanus*, la *Via Egnatia*<sup>1259</sup> et de l'actuelle rue Dimitrios Gounaris. Il était entouré de portiques sur la *Via Egnatia* et servait de lien entre le palais et la rotonde sur l'autre voie.

L'arc comporte trois baies, une monumentale centrale et deux latérales, chacune composée de quatre piliers dont chaque face était décorée de scènes historiques.

---

1257 Trajan a célébré deux triomphes, en 102 et en 107 ap. J.C., tous les deux sur les Daces. Cf. ANDREAE 1979, p. 325 - 329.

1258 On ne connaît pas la véritable fonction de la rotonde. Il pourrait s'agir d'un mausolée qui n'a jamais été utilisé, une salle de réception du palais ou encore un temple dédié à Jupiter Capitolin. Au siècle suivant, une abside sera ajoutée au monument pour devenir une église, celle de Saint-Georges. Pendant l'occupation turque, l'église devient une mosquée. Cf. HÉBRARD 1920, p. 5 – 40.

1259 Jean-Michel Spieser a remis en cause la localisation de la *Via Egnatia*, il n'est donc pas certain d'après ses arguments, qu'il s'agisse bien de cette voie, cf. SPIESER 1984. Ne sachant pas si nous avons vraiment la présence de la *Via Egnatia*, je continue ma recherche en supposant qu'il s'agisse bien de cette voie.

Les vestiges que nous pouvons observer maintenant ne représentent que la moitié de l'arc d'origine. Pendant longtemps on a cru que l'arc ne comportait qu'une arcade, c'est pourquoi il a été défini, à tort, d'arc tétrapyle, or celui-ci comporte huit piliers ou pilastres et non quatre. L'arcade se trouvant au nord repose sur deux piliers de la partie centrale et deux autres piliers. L'arcade du sud continue aussi du centre sur deux piliers de l'arcade centrale, tandis que l'autre partie est posée sur des pilastres insérés dans le palais de Galère. Ainsi, il semblerait que l'arc et le palais soient étroitement liés, formant un ensemble architectural. Le fait que l'arc se trouvait au croisement de plusieurs rues explique que sa partie centrale soit tétrapyle.

La partie conservée de l'arc montre que les piles étaient totalement recouvertes de reliefs qui racontent les campagnes menées par Galère en Orient.

Les piles centrales de l'arc ne mesurent pas moins de 5,20 mètres de côté. Celles-ci se composent de quatre faces toutes décorées, à raison de quatre bas-reliefs par face organisés en quatre frises superposées (PL. CXXXI – CXXXV) Cette ordonnance de quatre pourrait symboliser les tétrarques, quatre empereurs qui sont à la tête de l'empire à raison de deux en Orient, deux en Occident. Les bas-reliefs sont séparés les uns des autres par des tores (PL. CXXXVI).

Contrairement à l'ensemble des monuments dont les reliefs se lisent du bas en haut, dans le cas de l'arc de Galère c'est le contraire. La lecture des reliefs débute du haut de chaque pile, allant vers le bas, avant de continuer sur la face suivante de cette même pile<sup>1260</sup>. Ce détail fait de l'arc une particularité au point de vue iconographique. La lecture des différents reliefs se fait dans un ordre logique qui est celui chronologique des événements. Le relief représentant les Tétrarques avec les figurations des provinces de Mésopotamie et d'Arménie se situe sur le pilier ouest (ou Colonne B), sur la face nord-est (PL. CXXXIV), troisième bas-relief en partant du haut (PL. CXXXVI).

---

1260 Cf. LAUBSCHER 1975.

### ***1.1.b. Les monuments entre public et privé : les thermes ou bains***

La notion de public ou privé est assez complexe en ce qui concerne les thermes. Ceux-ci peuvent être privés ou publics, voire les deux à la fois. En effet, cela dépend de deux critères. Dans un premier temps tout dépend du propriétaire. Il peut s'agir d'un établissement balnéaire appartenant soit à la cité, soit à un particulier. Dans le premier cas les thermes sont publics, dans le second ils sont privés, mais seulement en ce qui concerne leur appartenance. En effet, un autre critère, l'accès, joue également sur ce point. Par exemple on peut avoir des thermes appartenant à un particulier, donc privés, mais ouverts au public. Dans ce cas il s'agit d'un établissement semi-public, à la fois public et privé. Le propriétaire peut également se réserver l'accès à titre privé, ne l'ouvrant pas au public, dans ce cas nous avons affaire à un monument totalement privé.

Il est difficile de savoir si les thermes sont publics, privés ou les deux car très souvent, par manque d'inscriptions ou de sources mentionnant le propriétaire, il n'est pas possible de le connaître.

Pour les Thermes des Provinces à Ostie, nous n'avons aucune idée sur leur appartenance. De même pour les Thermes E d'Antioche, aucune indication ne nous est parvenue sur leur usage et leur propriétaire. Dans les deux cas il n'est donc pas possible de savoir si nous avons affaire à des thermes publics, privés ou les deux.

En raison de cette ignorance, je préfère placer ces établissements dans une partie consacrée aux monuments à la fois publics et privés.

Les deux ensembles balnéaires ici étudiés sont nommés thermes or il s'agit de bains car aucun espace dédié au sport ou à la culture ne s'y trouvait. Je garde néanmoins le nom de thermes pour les nommer (« Thermes des provinces » et « Thermes E »), car c'est sous ce nom qu'ils sont connus, mais je tiens à préciser que nous avons affaire à des bains.

*Les Thermes des provinces à Ostie (FICHE 5) (PL. CXXXIX - CXL)*

Les Thermes dites des provinces se trouvent en Italie, à Ostie dans le Latium, plus précisément dans la *Regio II, Insula V*, à côté de la Caserne dei Vigili, et en partie dessous. En effet, les thermes ont été construits dans la première période de construction de la cité, celle-ci a été partiellement reconstruite tout en étant surélevée en raison de la montée des eaux et de la nappe phréatique sous Ostie. Les travaux furent effectués sous Hadrien et achevés sous Antonin le Pieux. C'est durant cette seconde période que furent élevés la Caserne dei Vigili et les Thermes de Neptune. Avec la construction de ce nouveau quartier, les Thermes des provinces furent détruits et recouverts, marquant la fin de leur activité.

En raison de la présence de la Caserne dei Vigili au-dessus, seule une partie du bâtiment a été dégagée, ne permettant pas de connaître le plan précis de l'édifice balnéaire. Une tranchée de 120 m de long sur 7,5 m de large fut ouverte à l'occasion de fouilles archéologiques entreprises en 1912, mettant au jour la mosaïque illustrant les provinces (PL. CXXXIX - CXL). C'est cette mosaïque qui donna le nom de thermes des provinces à l'établissement.

Cette fouille partielle, mettant au jour neuf espaces, permet néanmoins de connaître quelques détails sur le bâtiment. On aurait affaire probablement à un plan asymétrique avec un parcours qui semble être à itinéraire rétrograde<sup>1261</sup>.

La mosaïque se trouve dans une pièce de 13,20 m de long, qui semble avoir été un secteur froid, probablement un *frigidarium*. Il s'agit de la seule mosaïque ou décoration figurée retrouvée dans les thermes, il n'est donc pas possible de faire un lien avec une quelconque autre représentation qui indiquerait si ce thème était utilisé dans l'ensemble des thermes où s'il se trouvait uniquement dans cette pièce. Ce qui est certain, c'est que la mosaïque recouvrait le sol d'un bassin d'eau.

---

1261 Pour plus de détail sur l'architecture et les éléments de chaque espace découvert cf. POCCARDI 2006, p. 68 - 70, pl. XLVI - XLVIII.

*Les Thermes E d'Antioche* (FICHE 6) (PL. XXXIII – XXXV, CXLI - CXLII)

Ce sont des campagnes archéologiques qui ont eu lieu entre 1933 et 1936 qui ont permis de mettre au jour des établissements balnéaires à Antioche, dans la province de Syrie (PL. XXXIII). Ceux qui ont été découverts ont été répertoriés sous le nom d'une lettre. Ils sont au nombre de six jusqu'à maintenant, allant de la lettre A à la lettre F et se situent dans le nord de la cité, au nord du stade byzantin. Les thermes A, B, C et D se trouvent proches les uns des autres. Les thermes E et F sont un peu plus éloignés mais ne dépassent pas les 1,5 km à vol d'oiseau. A l'exception des Thermes F, tous se trouvent sur l'île formée par l'Oronte (PL. XXXIV).

Les Thermes E sont des bains de petites dimensions, tout comme les Thermes A, comparés aux Thermes C qui sont monumentaux. De plus tous les deux correspondent plus au type des bains rencontrés en Grèce et en Asie Mineure qu'à ceux que l'on retrouve en Syrie, et cela malgré le fait que l'on soit en Syrie. D'autres thermes mentionnés par Malalas<sup>1262</sup> nous sont connus. Ils portent des noms d'empereurs, généraux ou gouverneurs, et se situent de l'autre côté de la cité, à deux exceptions près, mais leur localisation n'est pas certaine car elles n'ont pas été attestées par des fouilles archéologiques. Seul le texte de Malalas nous indique leur existence.

Christine Kordoleon classe les Thermes E dans les bains publics, à en croire le plan sur lequel elle indique qu'il s'agit d'un « restored topographical plan of Antioch with real and hypothetial locations of public baths »<sup>1263</sup>.

La mosaïque se trouve dans les Thermes E d'Antioche, plus précisément dans le hall qui donne accès aux différentes pièces (PL. XXXV).

Lorsque les baigneurs entraient dans les thermes, ils traversaient le vestibule qui s'ouvre sur le hall. Tous ceux qui se rendaient dans les Thermes E étaient donc obligés de passer par le hall et pouvaient donc observer cette mosaïque sous leurs pieds, avant de se diriger soit vers les bains chauds à leur droite, soit vers les bains froids à leur gauche. A partir de ce hall ils

---

1262 MALALAS, *La Chronographia*.

1263 KONDOLEON 2001, fig. 1, p. 147.



pouvaient également se rendre dans le dressing, puis dans le vestiaire afin d'y déposer leurs affaires, et aux latrines avant d'entrer dans les différents bains. Parmi les mosaïques des Thermes E conservées, celle du hall, comprenant le panneau de *Gè* et *Karpoi* (PL. CXXI), est une des deux seules à représenter un décor figuré. L'autre est la mosaïque qui se trouve dans le vestibule, première salle que traversait le baigneur en entrant dans les thermes. La position de la mosaïque de *Gè* et *Karpoi* se trouve dans un lieu de passage obligatoire pour ceux qui fréquentaient les lieux, ce qui explique, comme pour celle du vestibule, la présence de motifs figurés.

Contrairement au cas des Thermes des provinces d'Ostie, cette mosaïque n'était pas faite pour recouvrir le fond d'un bassin. Il s'agit d'un revêtement de sol qui n'est pas destiné à être submergé, néanmoins cela ne change rien à sa confection.

### ***1.1.c. Les monuments privés : les uillae et domus***

*La Villa de Fannius Sinistor à Boscoreale* (FICHE 7) (PL. XXXVI – XXXIX, CXLIII - CXLIV)

La villa de Fannius Sinistor se situe dans la cité de Boscoreale, plus précisément au lieu-dit de la Grotte Franchini dans le quartier nommé « *Pagus Augustus Felix Suburbanus* ». Le nom de Boscoreale n'apparaît qu'à l'époque médiévale. Cette région fertile à l'époque romaine devint par la suite une réserve de chasse des rois de Naples prenant le nom de *Nemus Regalis* (Bois Royal), qui donnera Boscoreale. Boscoreale se situe dans la baie de Naples, à 1,5 km du nord de Pompéi (PL. XXXVI).

La villa dont il est question comporte une partie destinée à l'habitation du propriétaire (PL. XXXVII - XXXVIII) et une autre pour l'exploitation agricole<sup>1264</sup>. Boscoreale se situe sur les

---

1264 En ce qui concerne la partie agricole, y ont été retrouvés un *trapetum* (pressoir à olive), divers récipients pour presser le raisin, récolter le moût et servant à la préparation du vin, et divers instruments agricoles. Nous savons ainsi que la partie agricole était réservée à la production d'huile d'olive et de vin, activité fréquente en Campanie. Cf. ÉTIENNE 1977, p. 148 - 153.

pentades du Vésuve, des terres très fertiles ont permis l'installation de nombreuses cultures depuis plusieurs siècles. Durant l'Empire Romain se trouvait à Boscoreale un domaine agricole important consacré en grande partie à la culture de la vigne pour la production de vin et un peu à la culture de l'olive pour la confection de son huile. Nous en avons en partie connaissance par la découverte de divers pressoirs et de *dolia*. Les pentes du volcan accueillait de luxueuses résidences comme on en retrouve à Pompéi et à Herculaneum. La baie de Naples – alors *Neapolis* - était le lieu de villégiature le plus recherché durant le Ier siècle ap. J.C., attirant une grande partie de la population aisée.

La fresque se situe sur le panneau central du mur ouest du « salon H d'Aphrodite<sup>1265</sup> » (PL. XXXIX). La partie de la villa concernée est la partie privée, destinée à son propriétaire.

Cette pièce est composée de neuf fresques peintes sur les murs, représentant des figures isolées ou en groupe (PL. CXLIII). Lors de sa découverte, seules huit subsistaient, la neuvième étant recouverte d'un enduit. Chaque scène est séparée par une colonne peinte en trompe-l'œil. Sur le mur nord figurent, de gauche à droite, Dionysos et Ariane (PL. CXLIII. D), Aphrodite et Éros (PL. CXLIII. E) et les trois Grâces (PL. CXLIII. F). Sur le mur ouest on retrouve une fausse porte avec un vieil homme qui s'appuie sur un bâton (PL. CXLIII. A, CXLIV. 1), deux femmes se faisant face (PL. CXLIII. B, CXLIV) et le panneau recouvert d'enduit dont le décor a été perdu (PL. CXLIII. C). Sur le mur est sont représentés une femme jouant de la lyre avec une petite fille (PL. CXLIII. G), un homme et une femme assis sur des sortes de trônes (PL. CXLIII. H), et une femme seule tenant un bouclier (PL. CXLIII. I). Sur les huit fresques retrouvées intactes, six ont été sauvegardées.

La fresque qui nous intéresse est celle qui illustre deux femmes se faisant face (PL. CXLIII. B, CXLIV) mais sa compréhension n'est possible que par l'étude de l'ensemble iconographique de la pièce qui forme un tout, une histoire.

---

1265 Appelé ainsi en raison de la représentation d'Aphrodite peinte au centre du mur nord. Une restitution de la pièce a été effectuée à l'occasion d'une exhibition dans la Villa Hügel à Essen, en Allemagne de l'ouest en 1979, cf. METROPOLITAN MUSEUM 1987 - 1988, p. 27.

*La Villa d'Africa à El-Jem* (FICHE 8) (PL. XXVIII, XL, CXLV - CLI)

A El Jem se trouve une villa qui se situe dans le quartier sud-est de la cité (PL. XL). Elle a été découverte suite à une tentative de construction illicite qui a été interrompue par Mohamed Mahjoub. Les fondations creusées de cette construction ont permis de mettre au jour une mosaïque. Cette découverte a mené à la mise en place de fouilles archéologiques qui ont abouti à la découverte d'un établissement thermal, lequel a permis de découvrir la *Villa d'Africa* en cherchant son entrée<sup>1266</sup>. La demeure est l'une des plus importantes de l'Afrique du Nord en raison de ses dimensions de grande ampleur. La présence d'un grand péristyle entourant un vaste jardin orné d'un bassin imposant, indique la richesse de la demeure. En effet, El Jem se situe en Afrique Proconsulaire, dans la partie de la province où l'eau n'est pas aussi abondante qu'elle peut l'être à Carthage<sup>1267</sup>.

La villa est composée de deux grandes parties. La première est publique, avec des pièces qui semblent être consacrées aux réceptions comme le montre la présence d'un *oecus-triclinium* et d'autres salles. La seconde partie est d'ordre privé, réservée à la famille résidant dans les lieux, avec la présence de petits salons et de chambres.

La villa a été nommée *Villa d'Africa* en raison de deux mosaïques qui y ont été retrouvées, toutes les deux dans la partie privée. L'une des deux mosaïques illustre en son centre, la figuration d'*Africa* sous la forme d'une figure féminine représentée en buste, avec la figuration des quatre saisons autour. Elle se trouve dans une sorte de petit salon, tandis que l'autre, celle qui nous intéresse, est située dans une chambre à coucher. Cette dernière pièce mesure 6 mètres sur 4,5 mètres. Sa fonction a pu être établie grâce à l'organisation du pavement au sol qui se compose de deux parties. L'une est décorée de motifs géométriques, elle devait accueillir le lit. Une décoration géométrique pouvait être cachée par un lit, contrairement à une décoration figurée qui devait être à un endroit où l'on pouvait sans peine l'observer. L'autre partie était décorée d'un panneau figuré (PL. CXLV). Avec ses dimensions de 3,49 mètres sur 3,44 mètres, sans prendre en compte la frise autour, il prenait la totalité de la largeur de la pièce. Il faut imaginer que la mosaïque était positionnée de telle manière à ce que la personne allongée sur le lit pouvait voir les différentes figures présentes

---

1266 SLIM 1999, n. 1, p. 181.

1267 SLIM 1990, p. 169 – 201.

sur le panneau. La mosaïque n'était donc pas faite pour être vue par tous car nous n'avons pas affaire à un *triclinium* qui pouvait réceptionner trois personnes, comme on le retrouve à la Maison de la Cilicie à Seleucia Pieria<sup>1268</sup>. La mosaïque ne laisse pas de place pour y mettre un ensemble de trois lits formant un U. Cette mosaïque était donc vue uniquement par ses propriétaires et n'avait pas pour but d'être exhibée à tous.

#### *La Villa Tiburtina d'Hadrien à Tivoli (FICHE 9) (PL. XLI – XLII, CLII - CLIV)*

Le choix de Tivoli pour la construction d'une villa n'est pas anodin. Même si on connaît aussi bien la cité grâce à la villa d'Hadrien, c'est dès le IIe siècle av. J.C. que la cité de Tivoli devient un lieu de villégiature pour les nobles romains. A partir du Ier siècle av. J.C., de nombreuses *uillae* s'installent dans cette cité située à moins d'une journée de Rome.

Les nobles pouvaient ainsi se retirer à la campagne dans leur *uilla urbana*, loin de l'agitation de Rome. Avant Hadrien, Jules César, Catulle, Horace ou encore Mécène y firent construire chacun une villa. Celle d'Hadrien reste le meilleur exemple en raison de ses dimensions importantes, s'étendant sur presque 102 hectares. Plus qu'une *uilla*, c'est presque une cité entière que fit construire l'empereur en raison du nombre important d'édifices qui y furent élevés (PL. XLI - XLII). Une partie de la *uilla* existait déjà auparavant. Elle se composait alors du palais daté de la République, fin du IIe siècle - début du Ier siècle av. J.C.

Ces édifices ont la particularité de reproduire des monuments connus qu'Hadrien visita lors de ses voyages à travers l'Empire<sup>1269</sup>. Tous les types d'architecture y sont représentés : temple, théâtre, bibliothèque, appartements, portiques, bains, ... tous ceux que l'on peut retrouver dans une cité du IIe siècle ap. J.C.

D'après l'*Histoire Auguste*, si ce texte s'avère fiable, il est certain que toutes les provinces étaient représentées sous la forme de statues, comme celle ici présentée. Cela n'a rien d'étonnant puisque Hadrien fit émettre une série monétaire représentant les provinces romaines, et quelques cités ayant un statut à part, sous la forme de trois types<sup>1270</sup>.

---

1268 Cf. la mosaïque de la Maison de la Cilicie : p. 326 ss.

1269 Cf. p. 507 ss.

1270 Ces types sont *restitutor*, *aduentus* et *prouincia*. Cf. Catalogue des monnaies et p. 244 ss.

« *Tiburтинam uillam mire exaedificauit, ita ut in ea et prouinciarum et locorum celeberrima nomina inscriberet, uelut Lycium, Academicum, Prytanium, Canopum, Poecilen, Tempe uocaret. et, ut nihil praetermitteret, etiam inferos finxit.* »

(trad. : Il orna d'édifices admirables sa villa de Tibur : **on y voyait les noms des provinces** et des lieux les plus célèbres, tels que le Lycée, l'Académie, le Prytanée, Canope, le Pécile, Tempé. Ne voulant rien omettre, il y fit même représenter le séjour des ombres.)

(*Histoire Auguste, Hadrien, XXVI, 5*)

Comme l'indique le texte, il y a une volonté d'introduire d'une certaine manière les provinces dans l'architecture de la villa à travers les monuments les plus célèbres de l'Empire. On est plus que tenter de voir à travers l'organisation de la villa un lieu où sont représentées les provinces de l'Empire, comme nous l'atteste les différentes architectures de la villa qui ont pu être conservées et interprétées. Par exemple, le *Serapeion* fait allusion à l'Égypte et le Canope à Alexandrie (qui, rappelons-le, est considérée « hors d'Égypte »<sup>1271</sup>, donc avec un statut de cité à part ; d'ailleurs Alexandrie figure dans la série monétaire des provinces d'Hadrien). La présence de la statue illustrant *Cappadocia* (PL. CLII) peut donner une autre indication, complétant celle qui vient d'être mentionnée. On peut en effet supposer que cette statue n'était pas isolée et que d'autres illustrant les autres provinces présentées à travers l'architecture de la villa étaient présentes. Ainsi, on pourrait avoir pour chaque monument, l'inscription de la province en question, comme il est indiqué dans *l'Histoire Auguste* (si on se fie à la véracité de la source !!!!) « *ita ut in ea et prouinciarum (...) nomina inscriberet* », accompagnée chacune de la personnification de la province sous la forme d'une statue. Il se pourrait même que parmi les statues retrouvées, certaines représentent une province mais qu'elles aient été interprétées différemment. Par exemple, une des statues du Canope ou du *Serapeion* illustre une figure féminine tantôt interprétée comme la figuration d'Isis, tantôt comme celle d'une de ses prêtresses (PL. CLIV)<sup>1272</sup>. Bien

---

1271 Depuis la période d'Alexandre le Grand, Alexandrie est nommée « *Alexandria ad Aegyptum* » ou « *Alexandria apud Aegyptum* ».

1272 Isis d'après le Palazzo Nuovo de Rome (Musei Capitolini) où la statue est actuellement conservée dans le Hall du Gaulois mort, sous le numéro d'inventaire MC0744. Elle faisait auparavant partie de la

que ces interprétations aient tous les arguments pour ne pas être remises en question, il faut rappeler que la personnification de l'Égypte est représentée avec les attributs d'Isis et de ses prêtresses comme nous le rappellent des séries monétaires de l'époque d'Hadrien figurant *Aegyptus* (PL. LXXXIX. 4 - 6)<sup>1273</sup>. Dans toutes ces représentations monétaires, la personnification tient un *sistrum*, contrairement aux autres attributs qui sont absents sur certaines variantes. On retrouve également cet instrument comme attribut permettant l'identification de la province dans la mosaïque de la Maison d'*Africa* à El Jem (PL. CXLVIII)<sup>1274</sup>. On y aperçoit la figure féminine en buste accompagnée du sistre. Sa présence en compagnie d'autres figurations de provinces ne laisse aucun doute sur son identification. Cela indique bien l'importance de l'instrument pour illustrer la province à cette période, or la présence de l'objet en cas de figure isolée est automatiquement interprétée comme étant la figuration d'Isis ou d'une de ses prêtresses<sup>1275</sup>. Il en est de même pour celles figurant *Alexandria*<sup>1276</sup> (fig.). Il existe donc, dans ce cas, une possible ambiguïté sur l'interprétation de la figure. D'autant plus que la statue de *Cappadocia* et celle interprétée comme étant Isis sont de même hauteur et sont sculptées dans le même marbre, celui de Paros.

Dans leur ouvrage, William MacDonald et John Pinto émettent, à partir de la source issue d'*Histoire Auguste*, l'hypothèse que les inscriptions pouvaient être placées sur la base des statues représentant chacune une province romaine<sup>1277</sup>. Ils imaginent ces statues pouvant se situer dans le théâtre, comme ce fut le cas pour le Théâtre de Pompée et le *Porticus ad Nationes* d'Auguste.

Pour voir si d'autres sculptures retrouvées dans la *Villa Hadriana* pourraient être la figuration de provinces romaines, il faudrait reprendre toutes les statues féminines et les

---

collection Albani.. Prêtresse d'Isis d'après MACDONALD – PINTO 1995, p. 145, fig. 180. La statue mesure 1,795 m de haut.

1273 Cf. Catalogue des monnaies : *AEgyptus*. 1 - 2.

1274 Cf. la mosaïque de Rome et ses provinces à El Jem : p. 311 ss.

1275 Sans autres représentations de provinces contrairement à la mosaïque de la *Villa Africa* d'El Je ; Cf. note précédente.

1276 *RIC* II, 300, 843 – 844.

1277 MACDONALD - PINTO 1995, p.151.

comparer iconographiquement avec les figurations des provinces présentes sur les séries monétaires d'Hadrien.

Bien entendu, il y a fort à parier que certaines provinces y étaient plus représentées que d'autres, telles que l'Égypte et l'Achaïe avec Athènes qui tenaient particulièrement à cœur à l'empereur, comme nous en témoignent les nombreux vestiges conservés sur le thème de l'Égypte.

*La Villa de Terpsichore à Valence (FICHE 10) (PL. XIX, XLIII, CLV - CLXIV)*

La *Villa* de Terpsichore a été découverte à Valence, dans la province de la Tarragonaise (PL. XIX). Même si il ne reste que les fondations de la villa, nous savons que celle-ci s'étendait sur pas moins de 470 m<sup>2</sup> conservés, ce qui en fait une résidence d'assez grandes dimensions. Elle est orientée nord-sud, suivant le tracé du *cardo* et du *decumanus*. La villa se compose d'un péristyle entouré de diverses pièces, mais également d'un *hortus* intérieur qui est encadré d'un portique probablement supporté par des pilastres en bois. Un corridor, qui entoure l'*hortus*, donne sur une pièce au sud-est de la villa dans laquelle se trouvent les représentations d'ethnies et de provinces (PL. XLIII).

La première construction de la villa date de l'époque flavienne<sup>1278</sup>. Elle a été occupée pendant plusieurs siècles. Nous sommes certains de son occupation durant l'époque antonine car la décoration, en particulier les fresques qui nous intéressent, sont datées de cette période<sup>1279</sup>. L'ensemble architectural de la maison est assez irrégulier, différent du modèle italique. Il s'agit probablement d'une adaptation de ce modèle dans les provinces occidentales et donc en Hispanie.

Les représentations d'ethnies et de provinces se trouvaient dans une pièce qui ne se situait pas au cœur de la villa. On pouvait accéder à cette annexe par le corridor qui entoure l'*hortus*, et celui qui délimite la partie ouest de la partie est du complexe architectural (PL.

---

1278 MARIN JORDA 1994, p. 120 ss.

1279 *Ibidem*, p. 172 ss.

XLIII). Alors que la maison même se trouve dans le secteur ouest, cette pièce est située au sud-est et ne communique avec aucune autre pièce. Seules des ouvertures sur les corridors en donnent accès.

Au sol de la pièce a été retrouvée une partie de mosaïque, de 4,50 mètres de côté à l'origine, sur laquelle on peut observer une figure féminine tenant une lyre avec une inscription partiellement conservée : [...]JOPHON. En faisant le lien avec la lyre, Isabel López i García y voit la figure de Terspsichore, en grec ΤΕΡΨΙΧΟΡΗ<sup>1280</sup>, ce qui coïncide avec l'inscription. Terspsichore est dans la mythologie grecque la déesse de la danse. Son nom provient du grec de la contraction de Τερπειω, qui signifie *apéro* et δεχορός, la danse. Elle est illustrée avec une lyre qui est l'instrument de musique sur le son duquel elle s'exerce à la danse.

Selon Alicia Fernández Díaz la figure qui accompagnerait Terspsichore sur la mosaïque serait le dieu Apollon<sup>1281</sup>. Sa présence semble logique puisque celui-ci est le dieu des arts dont la musique et la danse et que Terspsichore fait partie de ses neuf Muses. Son association avec la muse de la danse est donc logique. A partir de cet élément, la fonction de cette pièce peut être mise en lien avec la danse. D'ailleurs, Carmen Marin Jorda considère que cette pièce était bien destinée à l'activité de la danse<sup>1282</sup>.

Les fresques qui illustrent les provinces et les territoires non romains se trouvaient sur les murs de la pièce. Cinq d'entre elles ont été retrouvées, malheureusement, leur nombre d'origine n'est pas connu. Elles sont ordonnées sur des panneaux entourés de frises décorées de candélabres, de végétaux et de créatures mythiques (PL. XLV). Les personnifications n'occupaient pas tous les panneaux de la salle car d'autres éléments ont été retrouvés, comme des fragments de fresque illustrant une architecture (PL. XLVI).

---

1280 LOPEZ GARCIA 1994, p. 147 ss.

1281 FERNÁNDEZ DÍAZ 2007, p. 461.

1282 MARIN JORDA 1994, p. 178.



*La Maison de la Cilicie à Seleucia-Peria* (FICHE 11) (PL. XXXIII, XLIV, CLXV - CLXIX)

Nous savons très peu de choses sur l'architecture de la Maison de la Cilicie. Néanmoins, son plan a pu être établi grâce aux fondations conservées (PL. XLIV). La *uilla* a été nommée « Maison de Cilicia » en raison de la mosaïque qui pave le sol d'une de ses pièces à vivre.

La maison se compose d'un *nymphaeum* à trois baies, adossé sur un portique à l'ouest. Ce nymphée donne sur une cour qui longe un couloir, l'ensemble donnant sur une grande salle. Dans la continuité de cette dernière se trouve un *triclinium*, qui accueille la mosaïque qui nous intéresse. La partie nord de la *uilla* n'a pas encore été fouillée, ce qui ne permet pas de connaître les dimensions de la demeure.

La pièce dans laquelle se trouvait la mosaïque a été nommée Chambre 1<sup>1283</sup>. Cette pièce mesurait environ 5,60 mètres sur 6,60 mètres. D'après la répartition des restes de la mosaïque nous pouvons connaître la fonction de la pièce de la maison dont il s'agissait (PL. CLXV). En effet, on peut observer l'*emblema* (panneau principal) entouré, sur sa droite et en dessous, d'une bordure comprenant les médaillons avec bustes aux extrémités de la mosaïque, et les panneaux à décors géométriques. Par souci de symétrie, on ne peut que supposer que sur la partie gauche du support, se trouvait exactement la même disposition que sur celle de droite, mais avec des bustes différents dans les médaillons. Ainsi, nous avons une mosaïque en forme de U, avec l'*emblema* qui se trouve à l'intérieur de celui-ci. Pour ce type de disposition, il ne fait aucun doute que nous avons affaire à un *triclinium*. Cette « salle à manger » se composait de trois lits (*klinè*) disposés de façon à former les trois côtés d'un carré, avec un emplacement vide au milieu réservé à la table. Le côté ouvert était destiné à laisser libre accès aux domestiques afin qu'ils puissent apporter les différents mets sur la table. D'ailleurs, on remarque pour cet espace libre, dans la Maison de la Cilicie, qu'il se trouve face à un couloir. Ainsi, la bordure composée de motifs géométriques et des médaillons décorés de bustes, devait être surmontée de lits, et l'*emblema* devait être occupé par la table qui accueillait les mets destinés au festin, tout en laissant entrevoir la mosaïque.

---

1283 JALABERT - MOUTERDE 1929.

Le *triclinium* est la pièce à vivre où l'on recevait<sup>1284</sup>. Elle accueillait donc, de façon logique, la mosaïque la plus belle et élaborée de la maison, visible par les convives. Cette mosaïque est la seule qui soit figurée parmi celles retrouvées dans la Maison de la Cilicie. Les deux autres mosaïques sont celle se trouvant dans la même pièce, et une autre qui se trouvait dans une salle voisine (PL. CLXVI).

*La Villa privée à El Mas 'Udiye (FICHE 12) (PL. CLXX)*

La *Villa* d'El Mas 'Udiye est un véritable mystère car actuellement il n'est plus possible de l'étudier, et cela depuis la création du barrage de Birecik sur l'Euphrate (PL. XLV), débuté en 1995, qui inonda la zone. Entre la découverte et la publication de la villa et de ses mosaïques en 1901 et 1905 (PL. CLXX), et la date de la construction du barrage en 1995, personne ne s'est intéressé à l'étude de cet ensemble. Quelques-uns ont évoqué la mosaïque en reprenant les données de Mark Von Oppenheim et Hans Lucas<sup>1285</sup>, mais aucun n'a repris une étude de l'ensemble sur place avec la prise de nouveaux clichés. La villa se situait sur la rive gauche du Moyen-Euphrate, dans la province romaine de la Mésopotamie, en actuelle Syrie.

On sait très peu de chose sur le monument, d'autant plus que les archéologues allemands chargés des fouilles archéologiques, ne se sont intéressés qu'aux mosaïques qui composaient la demeure, tout particulièrement celle qui comporte des inscriptions écrites en deux langues.

Deux autres mosaïques furent retrouvées dans la villa. Leur énumération me semble importante afin de montrer que la mosaïque de « l'Euphrate-Roi » n'était pas isolée, mais leur photographie ne m'étant pas parvenue, je me base sur la description de celles-ci, effectuée par Janine Balty. La première d'entre elles comporte un « décor uniquement géométrique, avec une succession d'étoiles à huit losanges, à l'intérieur d'un large encadrement à caissons, faits de carrés et de rectangles. Les losanges composant l'étoile

---

1284 JUVÉNAL, *Satyr.*, 22.

1285 OPPENHEIM - LUCAS 1905, p. 58 - 59, pl. IV. 21 - 22. Parmi ceux qui ont énumérés la villa et surtout la mosaïque : BALTY 1981, p. 347 - 429 ; LEVI 1971, p. 394 - 395, 540, fig. 154, 203 ; PARLASCA 1983 - 1, p. 263 - 267 ; QUET 1995, p. 288 - 293 ; QUET 2005, p. 1317 - 1324.

sont eux-mêmes décorés de losanges en perspective selon un schéma que l'on retrouve à Antioche. Dans les rectangles sont inscrits des losanges, eux-mêmes décorés de cercles ; les carrés comportent également des cercles ; les cercles enferment le plus souvent des rosaces. » La deuxième mosaïque géométrique est « à quadrillage diagonal »<sup>1286</sup>. On peut remarquer une forte similitude avec les panneaux géométriques de la mosaïque de la Cilicie dans la maison éponyme à Seleucia-Peria. Cela indique que, bien que le site se situe de l'autre côté de l'Euphrate, sur le territoire mésopotamien, un style de mosaïque géométrique est utilisé de façon récurrente à travers le Proche-Orient romain durant la période sévérienne.

Nous n'avons aucune indication sur la place de la mosaïque dans la villa. La seule donnée que j'ai à ma disposition est que celle-ci se trouvait dans une pièce à vivre mais sans plus de détail. C'est pourquoi je ne peux pas donner plus d'indications à ce sujet.

Les détails sur l'architecture de la villa et sur la mosaïque ne nous sont pas connus en raison du manque d'intérêt pour ceux-ci de la part des inventeurs. Au début du XXe siècle, les questions posées n'étaient pas celles que l'on rencontre un siècle plus tard, ce qui, aujourd'hui, ne permet pas de comprendre correctement une représentation sur laquelle figuraient probablement tous les détails permettant une mise en accord sur sa compréhension globale. Néanmoins, il me paraît fort probable que nous ayons affaire à l'Euphrate – ce qui ne fait aucun doute – entouré de *Mesopotamia* et *Syria*.

*La Villa de Belkis (antique Seleukeia-Zeugma) (FICHE 13) (PL. XXXIII, XLV, CLXXI - CLXXIX)*

La cité de Zeugma sur l'Euphrate, actuelle Belkis, est connue pour être une ville étape de l'antique route de la soie. Elle constituait un pont sur le fleuve oriental, permettant son passage entre la Chine et Antioche, plus précisément Seleucia-Peria, ville portuaire d'Antioche, de laquelle partaient toutes les marchandises destinées à être vendues dans l'Empire romain.

---

1286 BALTY 1981, p. 370.

Pendant un moment, on a crut que cette mosaïque provenait de Biredjik, d'où son nom de « mosaïque de Biredjik »<sup>1287</sup>, mais il s'avère en fait que sa provenance est de Belkis comme l'atteste Franz Cumont<sup>1288</sup>.

Comme pour la villa d'El Mas 'Udiye, nous n'avons aucune indication sur l'architecture du monument ainsi que des détails permettant de connaître sa position au sein de la cité. L'étude s'est directement dirigée sur la mosaïque.

Comme nous n'avons pas d'indication sur la villa, il est difficile de connaître la position de la mosaïque à l'intérieure de celle-ci. Néanmoins le fait que nous sachions qu'il s'agit d'une villa et en raison des dimensions importantes de la mosaïque on suppose qu'il ne s'agissait pas d'une petite villa quelconque. Elle devait être de dimensions assez conséquentes et son propriétaire devait être assez important<sup>1289</sup>.

Pour ce qui est de la mosaïque, elle a très vite été démantelée du site archéologique en étant découpée en de nombreux fragments qui ont revendus sur le marché de l'art. Dès lors, une étude de celle-ci sur le monument ne pouvait plus être possible.

A ma connaissance, personne ne s'est penché sur l'étude du monument, ainsi que sur la position et la valeur de la mosaïque dans cette architecture. Il aurait été intéressant de connaître la fonction de la pièce dans laquelle se trouvait la mosaïque. Ce détail aurait pu nous aider à savoir si la représentation pouvait être visible par de nombreuses personnes en étant située dans une pièce servant à accueillir des hôtes, comme le *triclinium*<sup>1290</sup>.

Parmi les demeures étudiées dans le cadre de notre recherche, il semblerait que la totalité fasse partie des *aedes principum* en raison de leur richesse. Toutes possédaient en effet, soit des mosaïques, soit des fresques, soit des statues, ce qui montre une certaine richesse de la part du propriétaire des lieux. De plus, il n'y avait aucun intérêt de décorer un habitat servant uniquement d'abri puisque ses « habitants » n'y passaient pas leurs journées, donc de telles

---

1287 CERNIK 1876, p. 26.

1288 CUMONT 1917, p. 119 – 144.

1289 Cf. partie concernant le propriétaire des lieux : p. 444.

1290 Comme pour la mosaïque de la « Maison de la Cilicie » qui se trouve dans un *triclinium*, pièce de la maison où l'on accueille ses hôtes pour y déjeuner. Dans ce cas la mosaïque était visible par des personnes autres que le propriétaire des lieux et sa famille. Cf. la mosaïque de la Maison de la Cilicie : p. 326 ss.

représentations n'auraient pas été visibles, ou très peu, par qui que ce soit, propriétaire compris.

#### ***1.1.d. Conclusion***

Dans le cas des *uillae* et *domus*, aucune étude du monument n'a réellement été faite. Dans chacun des cas nous savons que la représentation se trouve à l'intérieure d'une demeure, qu'elle soit urbaine ou rurale, parfois la pièce concernée, mais sans plus. La villa ou *domus* en question comporte un intérêt pour sa décoration mais archéologiquement, aucun chercheur ne s'est attardé sur l'architecture, ou rares sont les cas<sup>1291</sup>. Pour avoir un plan détaillé il faudrait consulter les rapports de fouilles, si ceux-ci existent, car pour les sites comme El Mas 'Udiye, Belkis, qui ont été fouillés à la fin du XIXe siècle, le but de la fouille n'était pas le même qu'aujourd'hui. Maintenant nous nous préoccupons plus du contexte de la représentation qui est tout aussi important que l'illustration même, car il nous permet parfois de comprendre la figuration et donne surtout les raisons de sa présence. Avant, l'architecture et les ruines des demeures n'étaient pas considérées comme intéressantes, contrairement aux monuments publics de plus grande ampleur (arcs, temples, *etc*). Malheureusement la fouille archéologique détruit les vestiges et une fois sortis de terre, ils se détériorent, perdant ainsi avec le temps des données qui nous sont essentielles. Dans certains cas, comme le site d'El Mas 'Udiye, les vestiges nous sont perdus à tout jamais, dans d'autres, le contexte n'est malheureusement pas connu car la représentation a été enlevée de son contexte, comme pour la statue de la *Villa* de Tivoli enlevée du site pour compléter une collection privée.

Pour les monuments publics, le problème de l'étude du monument se pose moins. Que ce soit un temple ou un arc, ces types d'architecture ont connus plus d'intérêt et ont ainsi bénéficié d'une étude plus approfondie depuis leur découverte. L'avantage de tels monuments est que souvent, ce qu'il en reste ne se résume pas à de simples fondations qui

---

1291 Pour la *Domus* de Terpsichore et la *Villa* de Fannius Sinistor à Boscoreale, nous avons un plan de la villa, ainsi qu'une énumération des pièces la composant, mais pour les autres cas ce n'est pas le cas.

permettent juste de délimiter un plan. Même si l'élévation n'est plus en place, la présence de colonnes, de piliers, permettent de la reconstituer. De plus, ces monuments sont plus faciles à étudier en raison de toutes les informations qui l'accompagnent, comme par exemple une inscription qui mentionne le commanditaire et la date de construction ou consécration du monument. Les thermes ont également connus un intérêt mais plus tardif. Tout comme les *uillae*, les restes qui subsistaient n'étaient souvent que des fondations et n'intéressaient pas les chercheurs. Seules leurs mosaïques bénéficiaient alors d'une étude approfondie. Les *uillae* et les *domus* ne comportent pas toutes ces données, de plus, les sources littéraires antiques ne mentionnent pas les lieux de résidence car les auteurs n'y voyaient aucun intérêt. Quand un auteur cite une *uilla*, c'est dans le cas de correspondances<sup>1292</sup>.

## I.2. Les provinces orientales représentées

Sur certains monuments il est quasi certain que nous avons la représentation de toutes les provinces qui formaient l'Empire au moment où la figuration fut confectionnée. C'est en outre le cas de l'*Hadrianeum*, qui comportait également des peuples voisins de l'Empire et éventuellement des cités, ainsi que sur la mosaïque de Belkis où les provinces étaient représentées dans des médaillons qui formaient une frise servant à encadrer une autre figuration.

Dans les études jusqu'à maintenant effectuées sur les représentations des provinces romaines, la recherche a été faite à partir des provinces représentées et cela dans un ordre alphabétique. J'ai volontairement choisi de ne pas baser ma recherche sur la figure représentée mais sur l'architecture pour les raisons que j'ai indiquées en introduction, mais il me semble néanmoins important d'en consacrer une partie afin de voir quelles étaient les provinces figurées et quelle a été leur évolution iconographique. Même si cette étude a déjà été faite précédemment, à plusieurs reprises<sup>1293</sup>, il me semble essentiel d'en faire à nouveau une synthèse.

---

1292 C'est le cas de Cicéron qui parle de la *uilla* de Tusculum qu'il affectionne tout particulièrement. Il mentionne sa demeure dans ses correspondances : CICÉRON, *Correspondance, Lettres à des familiers*, VII, 23.

1293 OSTROWSKI 1990 ; BIENKOWSKI 1900 ; JATTA 1908 ; TOYNBEE 1967.

Dans l'étude à venir sont mentionnées uniquement les provinces dont nous avons découvert des représentations. Par choix, je ne parle pas des figurations de l'*Hadrianeum*, ainsi que celles de la mosaïque de Belkis pour la simple raison que les deux ensembles illustraient toutes les provinces. Il est donc certain que chaque province, même celles qui ne sont pas ici mentionnées, étaient représentées au moins deux fois, ou une pour celles qui n'étaient une province que sous Hadrien ou sous les empereurs du III<sup>e</sup> siècle. Le fait de ne pas mentionner ces deux ensembles évite également de me répéter dans mes dires. Pour plus de détails de ces deux ensembles iconographiques, je renvoie à leur étude.

Néanmoins il semble essentiel de mentionner les provinces qui étaient concernées pour chaque monument.

L'*Hadrianeum* a été construit sous le principat d'Antonin le Pieux en 145 ap J.C. en hommage à Hadrien. On suppose alors que l'empereur voulait faire représenter les provinces sous le principat de son prédécesseur, mais celles-ci étant les mêmes que sous son propre principat, ce détail n'a pas d'importance. Néanmoins, au début de son règne, Hadrien enleva le statut de province à la Mésopotamie, à l'Arménie et à l'Assyrie. Il est peu probable qu'Antonin les ait fait représenter en tant que provinces.

Ainsi nous avons les représentations des provinces de l'Hispanie (pour la Tarragonaise, la Bétique et la Lusitanie), la Gaule (pour la Belgique, pour la Lyonnaise, pour l'Aquitaine et pour la Narbonnaise), la Bretagne, la Germanie (pour la Germanie Inférieure et la Germanie Supérieure), l'Italie, la Rhétie, la Norique, la Pannonie, la Dalmatie, la Dacie, la Moésie (pour la Moésie Supérieure et pour la Moésie Inférieure), la Thrace, la Macédoine, l'Achaïe, l'Asie, le Pont et Bithynie, la Galatie, la Lycie et Pamphylie, la Cilicie et Chypre, la Cappadoce, la Syrie, la Judée, l'Arabie, l'Égypte, la Crète et Cyrénaïque, l'Afrique Proconsulaire, la Maurétanie (pour la Maurétanie Césarienne et la Maurétanie Tingitane), la Corse et Sardaigne et la Sicile.

Ces provinces étaient accompagnées de quelques nations voisines et probablement de cités si on tient compte que c'est le cas dans la série monétaire d' Hadrien<sup>1294</sup>. Sur l'*Hadrianeum*

---

1294 Cf. Catalogue des monnaies et *RIC* II, Hadrien, n° 296 – 329, p. 374 – 378.

nous aurai-ent alors intéressées les figurations des provinces orientales de la Moésie (pour la Moésie Supérieure et pour la Moésie Inférieure), la Thrace, la Macédoine, l'Achaïe, l'Asie, le Pont et Bithynie, la Galatie, la Lycie et Pamphylie, la Cilicie et Chypre, la Cappadoce, la Syrie, la Judée, l'Arabie, l'Égypte et la Crète et Cyrénaïque.

Pour la mosaïque des provinces de Belkis, celle-ci est datée de 256 ap. J.C., les provinces qui devaient y être représentées sont donc l'Hispanie (pour la Tarragonaise, la Bétique et la Lusitanie), la Gaule (pour la Belgique, pour la Lyonnaise, pour l'Aquitaine et pour la Narbonnaise), la Bretagne, la Germanie (pour la Germanie Inférieure et la Germanie Supérieure), l'Italie, la Rhétie, la Norique, la Pannonie, la Dalmatie, la Dacie, la Moésie (pour la Moésie Supérieure et pour la Moésie Inférieure), la Thrace, la Macédoine, l'Achaïe, l'Asie, le Pont et Bithynie, la Galatie, la Lycie et Pamphylie, la Cilicie et Chypre, la Cappadoce, la Mésopotamie, l'Arménie, la Syrie, la Judée, l'Arabie, l'Osroène, l'Égypte, la Crète et Cyrénaïque, l'Afrique Proconsulaire, la Numidie, la Maurétanie (pour la Maurétanie Césarienne et la Maurétanie Tingitane), la Corse et Sardaigne et la Sicile. Nous intéresserai-ent alors les provinces orientales de la Moésie (pour la Moésie Supérieure et pour la Moésie Inférieure), la Thrace, la Macédoine, l'Achaïe, l'Asie, le Pont et Bithynie, la Galatie, la Lycie et Pamphylie, la Cilicie et Chypre, la Cappadoce, la Mésopotamie, l'Arménie, la Syrie, la Judée, l'Arabie, l'Osroène, l'Égypte et la Crète et Cyrénaïque.

### ***1.2.a. Aegyptus***

La toute première représentation de l'Égypte, ou plutôt de sa capitale Alexandrie, voit le jour à l'occasion du triomphe de César en 46 av. J.C.<sup>1295</sup>. Le triomphe célébrait sa victoire sur la Gaule, l'Égypte, le Pont et l'Afrique ce qui explique la présence du territoire. Le choix d'Alexandrie est probablement dû au fait que c'est dans cette cité que résidait le roi d'Égypte, Ptolémée XIV, frère et époux de Cléopâtre VII. Seul Florus nous donne ces détails dans

---

1295 Il revendique alors sa victoire sur Juba et non sur Scipion ce qui lui permet d'obtenir le triomphe et non une *ouatio* pour victoire lors d'une guerre civile. Octave fera de même en 31 ap. J.C. en remportant la victoire sur l'Égypte et Cléopâtre VII et non sur Marc Antoine. PLUTARQUE, *Caes.*, LV, 1 - 4 ; *Ibidem*, XXXVII ; *Ibidem*, XLIX ; *Ibidem*, LIV ; *Ibidem*, LXXX ; *Ibidem*, LI ; *Idem*, *Aug.*, VIII.



lesquels il indique que défilait le Nil et le phare d'Alexandrie mais aucun détail ne nous permet de savoir sous quelle forme<sup>1296</sup>. Il ajoute que l'Océan était représenté en or, ce qui laisse penser qu'il s'agissait d'une statue. Il devait donc en être de même pour les autres figurations, mais nous n'avons pas encore affaire à la représentation d'une personnification de l'Égypte même, puisque c'est sur la cité que César triompha vraiment. C'est à travers le Phare que César fit représenter Alexandrie, quant au Nil il devait probablement illustrer l'Égypte. En tout cas Auguste utilisera par la suite le Nil pour représenter le territoire auquel il venait de donner le statut de province. Lors de son triple triomphe en 29 av. J.C. sur la Dalmatie, l'Égypte et la reine Cléopâtre, il fit parader le Nil enchaîné<sup>1297</sup>. L'Égypte n'était pas toujours directement figurée ; ce fut à travers le Nil, sa faune et sa flore que le pays devenu province fut illustré. Pour les cérémonies processionnelles, les textes nous indiquent la présence du Nil. Cette utilisation dans le cortège paraît évidente puisque la personnification du fleuve existait déjà et la présence d'une allégorie était plus parlante au peuple.

Le crocodile et l'hippopotame représentent les deux animaux les plus symboliques d'Égypte aux yeux des Grecs et des Romains. D'après Diodore de Sicile, le crocodile et l'hippopotame sont les deux animaux qui se distinguent des animaux inconnus des Romains<sup>1298</sup>. A cela Pline l'Ancien ajoute que les deux animaux ont un point commun, celui de vivre à la fois dans et en dehors de l'eau<sup>1299</sup>. Ils feront partie des paysages nilotiques très appréciés par les Romains. Parmi ces paysages figure la fameuse mosaïque de *Praeneste* (actuelle Palestrina), datée du IIe siècle av. J.C., grande de 5,85 m sur 4,31 m. On peut y voir le cours du Nil

---

1296 FLORUS, *Tableau de l'histoire du peuple romain de Romulus à Auguste*, II, 13, 88 : (trad. d'Ismérie BOISSEL) « César rentre en vainqueur dans sa patrie, célébrant d'abord un triomphe sur la Gaule : y figuraient le Rhin et le Rhône, et l'Océan captif, représenté en or. Son second laurier, il le devait à l'Égypte : on vit alors, portés sur des brancards, le Nil, Arsinoé et le Phare, étincelant de tous ces feux. ».

1297 PROPERCE, *Élégies*, II, 1, 28 – 35.

1298 DIODORE DE SICILE, *Bibliothèque historique*, I, 35, 1 : (trad. d'Ismérie Boissel) « Les animaux sauvages que le Nil nourrit sont nombreux et appartiennent aussi à des espèces inhabituelles. Deux se distinguent particulièrement, le crocodile et celui qu'on appelle 'crocodile'. ».

1299 PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, XXVIII, 121 : (trad. d'Ismérie Boissel) « Il existe une certaine parenté entre le crocodile et l'hippopotame : l'un et l'autre habitant le même fleuve et menant ainsi une existence double (...). ».

entouré de sa faune et de sa flore, ainsi que de quelques habitations et Égyptiens. Il s'agirait de la première représentation d'un crocodile et de celle d'un hippopotame dans l'iconographie romaine. Très vite les deux animaux furent chassés afin d'approvisionner les jeux afin de les exhiber aux Romains, cela dès le Ier siècle av. J.C.<sup>1300</sup>, et pour répondre à l'intérêt et à la curiosité que ressentait ceux-ci. Leur succès engendra leur rareté comme le mentionne au IVe siècle Ammien Marcellin qui pointe du doigt cette surchasse<sup>1301</sup>.

Mais des deux espèces, ce fut le crocodile qui fut le plus connu des deux animaux nilotiques. En atteste la présence du crocodile pour symboliser le territoire seul ou accompagnant la personnification de l'Égypte. Aucun hippopotame n'a été retrouvé en présence d'*Aegyptus*, le crocodile représente donc par excellence la faune égyptienne. Sur les différentes représentations on peut remarquer que le crocodile est représenté la gueule ouverte avec ses dents acérées bien visibles. Les auteurs antiques qui décrivent l'animal insistent bien sur cette anatomie<sup>1302</sup>. La dentition du crocodile représente le côté dangereux de l'animal.

---

1300 PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, VIII, 96.

1301 AMMIEN MARCELLIN, *Histoires*, XXII, 15, 24 : (trad. d'Ismérie Boissel) « Ces bêtes (c'est-à-dire le crocodile et l'hippopotame), auparavant rares et prodigieuses, le peuple romain les vit pour la première fois sous l'édilité de Scaurus : il était le père du fameux Scaurus en faveur de qui Cicéron, assurant sa défense, exigeait des Sardes qu'ils se conformassent, eux aussi, à l'autorité du monde entier pour juger de cette illustre famille. Dans les temps qui suivirent, on amena à Rome ces animaux en plus grand nombre, et à maintes reprises, de sorte que, de nos jours, on n'en peut plus trouver nulle part : les habitants de ces régions supposent que la multitude des chasseurs les a poussés à bout, et disent qu'ils ont été contraints d'émigrer chez les Blemmyes. ».

1302 DIODORE DE SICILE, *Bibliothèque historique*, I, 35, 3 – 4 : (trad. d'Ismérie Boissel) « Il a de nombreuses dents sur chacune de ses mâchoires, et deux d'entre elles, les canines, sont beaucoup plus grandes que les autres. Il dévore non seulement les hommes, mais aussi tous les animaux terrestres qui s'approchent du fleuve. Ses morsures sont profondes et dangereuses ; il déchire cruellement sa proie avec ses griffes et la chair qu'il a entamée à le plus grand mal à guérir. » ; HÉRODOTE, *Histoires*, II, 68 : (trad. d'Ismérie Boissel) « Il a des yeux de porceau, de grandes dents et des dents saillantes proportionnées à son corps. Il est le seul animal qui ne possède pas de langue ; il n'a pas non plus la mâchoire inférieure mobile, mais il est aussi le seul des animaux qui approche la mâchoire supérieure de l'inférieure. Il a de fortes griffes, et une peau recouverte d'écailles, impénétrable sur le dos. (...) » ; PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, VIII, 89 : (trad. d'Ismérie Boissel) « Le Nil possède le crocodile, monstre à quatre pattes, et redoutable sur terre comme dans le fleuve (...) ses rangées de dents s'engrènent en forme de peigne pour faire de terribles

Sur les représentations iconographiques à travers les monnaies et sur les monuments, c'est le crocodile qui symbolise le territoire pharaonique. Le témoignage le plus parlant est une monnaie d'Auguste sur le revers de laquelle se trouve la légende *AEGYPTO CAPTA* avec la figuration d'un crocodile enchaîné à un palmier (PL. LVIII. 2)<sup>1303</sup>. Sous Auguste aucune personnification d'*Aegyptus* n'est attestée. Il semblerait qu'il faille attendre la période des Julio-Claudiens avec la mosaïque des thermes dits « des provinces » à Ostie. On peut y voir le buste de l'Égypte reconnaissable au crocodile, reptile qui peuple le Nil, fleuve qui permet à l'Égypte d'avoir le surnom de « grenier à blé de Rome »<sup>1304</sup>. Durant la même période, sous Claude ou Néron, le relief du *Sebasteion* d'Aphrodisias illustre également l'Égypte, non pas sous la forme de province mais sous celle d'une ethnie comme l'atteste l'inscription ΕΘΝ[ΟΥΣ] ΑΙΓΥ[ΠΤΩΝ]. Sur ce relief, nous n'avons pas affaire à la présence d'un crocodile, mais à celle d'un félin. Il s'agit d'un cas à part parmi toutes les figurations de l'Égypte retrouvées. On pourrait imaginer que le faune illustre la savane, la faune sauvage africaine. On imagine plus aisément l'animal dans la savane, voire en Éthiopie et non en Égypte. Il ne faut pas oublier que ce relief provient d'Asie, dans une zone géographique où la faune égyptienne ne devait probablement pas être connue des artisans, de plus qu'elle fut conçue sous les Claudiens, au moment où la figuration personnifiée de l'Égypte et de ses symboles ne fait que démarrer. Il pourrait donc s'agir d'une initiative de l'artisan à défaut d'avoir des cartons représentant le territoire nilotique. La présence du fauve avec l'Égypte

---

blessures (...) Il est aussi armé de griffes, et sa peau résiste à tous les coups (...) » ; ACHILLE TATIUS, *Le roman de Leucippè et Clitophon*, IV, XIX, 6 : (trad. d'Ismérie Boissel) « Ses dents sont nombreuses et s'étendent sur une très grande surface ; on dit que leur nombre est égal aux jours que le dieu fait resplendir pendant toute une année ; telle est la barrière qui enclôt le champ de ses mâchoires ! » ; AMMIEN MARCELLIN, *Histoires*, XXII, 15 - 16 : (trad. d'Ismérie Boissel) « Parmi les espèces aquatiques, le crocodile est partout répandu dans ces régions. C'est un quadrupède malfaisant et fatal, accoutumé aux deux éléments ; il n'a pas de langue et n'agit que sa mâchoire supérieure. Ses dents sont rangées comme celles d'un peigne ; il attaque en mordant cruellement, avec opiniâtreté, tout ce qu'il rencontre (...) Armé de griffes comme il l'est, s'il avait aussi des pouces, sa grande force serait suffisante pour lui permettre de renverser même des navires, car sa longueur atteint parfois dix-huit coudées (...) ».

1303 *RIC* I, n° 546.

1304 Aelius Arisitide utilise le terme de « *ager* » : « champ », AELIUS AISTIDE, *En l'honneur de Rome*, 12, *Éloges grecs de Rome* : (trad. d'Ismérie BOISSEL) : « (...) Vos champs ce sont l'Égypte, la Sicile et la partie cultivée de la Libye (...) ».

est dans ce cas exceptionnelle car dans aucun cas on ne le retrouve avec l'Égypte. Il est vrai qu'il est utilisé avec la figuration d'*Africa*, comme l'attestent des monnaies d'Hadrien<sup>1305</sup>.

Hadrien voulut donner un autre aspect des provinces à travers l'iconographie. Jusqu'alors généralement illustrées sous la forme de captives, Hadrien veut en faire des régions administratives qui mettent en avant l'unité de l'Empire. Sans doute l'Empereur voulait-il changer l'animal symbolique de l'Égypte afin de ne pas mettre en évidence l'aspect captif auquel devait sans doute être associé le crocodile aux yeux des Romains. Sur la monnaie d'Hadrien figurant *Aegyptos*, se trouvent l'ibis avec parfois un serpent<sup>1306</sup>. Le crocodile et l'hippopotame seront quant à eux figurés avec la personnification du Nil sur la série monétaire hadrienne<sup>1307</sup>.

On retrouvera à nouveau le crocodile en compagnie de la personnification de l'Égypte sur la fresque de la *Domus* de Terpsichore à Valence. On a bien affaire à la représentation de la province romaine comme nous l'indique l'inscription ΑΙΓΥΠΤΟC. Le crocodile y est représenté la gueule ouverte mettant l'accent sur ses dents blanches représentées, ce qui rappelle la dangerosité de l'animal mentionnée par Diodore de Sicile, Hérodote, Pline l'Ancien, Achille Tattius et Ammien Marcellin entre autres<sup>1308</sup>. Cela indique qu'au II<sup>e</sup> siècle ap. J.C., le crocodile était perçu comme tant toujours un symbole de l'Égypte. Sur l'*Hadrianeum*, aucun relief ne peut être attesté comme étant la personnification de l'Égypte, mais quoi qu'il en soit, il est certain qu'il n'y aurait pas la présence d'un animal car sur les reliefs retrouvés, seuls des objets ou vêtements permettent d'identifier les allégories des provinces et territoires.

Sur la mosaïque d'El Jem datée des environs de 170 ap. J.C., c'est le sistre qui symbolise l'Égypte. Cet instrument du culte d'Isis représente de façon indirecte la religion égyptienne par le culte d'Isis qui était représentatif de l'Égypte pour les Romains. On retrouve d'ailleurs

---

1305 *RIC* II, Hadrien, n° 298, p. 374.

1306 Cf. Catalogue des monnaies : *AEgyptus*. 1 – 2.

1307 *RIC* II, Hadrien, n° 308 – 311, p. 375.

1308 Cf. n. 1302.

cet instrument dans les monnaies d'Hadrien où figure *Aegyptus*<sup>1309</sup>. Le culte fut instauré à Rome durant la République<sup>1310</sup>, mais ce fut durant l'Empire qu'il se développa, il était donc familier aux Romains. Représenter le sistre évoquait donc l'Égypte pour les Romains, sa présence symbolisait Isis même ou l'Égypte à travers la divinité lorsqu'il s'agit de la personnification d'un territoire.

A l'origine, le sistre est l'instrument qui servait au culte d'Hathor dans l'Égypte pharaonique. Ce sont les Grecs avec les Ptolémées, puis les Romains qui l'ont instauré dans le culte d'Isis<sup>1311</sup>. Objet utilisé dans les rites par les prêtres et les prêtresses isiaques<sup>1312</sup>, il illustra également l'instrument faisant face aux trompettes romaines lors de la bataille d'*Actium* sous la plume de Properce<sup>1313</sup>. L'Égypte n'est pas la seule province à avoir été associée à une divinité. Sur la mosaïque d'El Jem on peut voir la Sicile sous l'aspect de la déesse Diane chasserresse, Rome en Athéna armée<sup>1314</sup>.

La déesse est parfois associée au crocodile comme on peut le voir sur la fresque murale de la maison du duc d'Aumale où la déesse, accueillant Io, a les deux pieds posés sur un crocodile<sup>1315</sup>. Cela renvoie au crocodile, symbole de l'Égypte comme on a pu le voir précédemment.

---

1309 Cf. Catalogue des monnaies d'Hadrien : *AEgyptus*. 1 – 2.

1310 En atteste les restes archéologiques de l'*Iseum Mettelinum* dédié à *Isis Patricia* et *Serapis*, érigé à Rome en 70 av. J.C. Il ne s'agit pas du lieu de culte le plus ancien dédié à la déesse. Il existait un temple dédié à Isis Capitoline sur le Capitole, dont le culte est attesté au plus tard dès le Ier siècle av. J.C. Cf. BRICAULT 2005, 501 / 0109 – 0110.

1311 APULÉE, *Les Métamorphoses*, XI, 4, 2 : (trad. d'Ismérie Boissel) « Quant aux attributs de la déesse, ils étaient forts divers. Sa main droite portait un sistre de bronze, dont la lame étroite, recourbée en forme de baudrier, était traversée de quelques petites tiges qui, sous la triple secousse du bras, rendaient un son clair. ».

1312 VENDRIES 2005, p. 389.

1313 PROPERCE, *Élégies*, III, 9, 39 – 43 : (trad. d'Ismérie Boissel) « Oui, la courtisane, reine de l'incestueuse Canope, marque infamante imprimée au sang de Philippe, a eu la prétention d'opposer à notre Jupiter l'aboyant Anubis, de contraindre le Tibre à subir les menaces du Nil ; de chasser la trompette romaine aux sons de crécelle du sistre, de poursuivre nos rostres liburnes avec des gaffes de toue, de planter ses tentes sacrilèges sur la roche tarpéienne, de faire la loi parmi les statues et les armes de Marius. » .

1314 SLIM 1999, p. 188 – 189.

1315 La fresque est conservée au musée national de Naples sous le numéro d'inventaire 9555.

Mais l'Égypte n'était pas la seule contrée à avoir pour symbole le *sistrum* d'Isis. Alexandrie était également représentée dans la série monétaire des provinces d'Hadrien, sous la forme d'une figure féminine à demi-nue, allongée, tenant le *sistrum* dans la main droite et appuyée sur une corbeille de laquelle sort parfois un serpent suivant les émissions<sup>1316</sup>, tout comme la figuration de l'Égypte.

La dernière représentation de la province connue est celle présente sur la mosaïque des Thermes E d'Antioche. Malheureusement l'iconographie de la figure est inutilisable pour effectuer une quelconque étude iconographique, car il semblerait qu'*Africa* ait été représentée par erreur à la place d'*Aegyptus*.

La présence de la province parmi d'autres indique que l'Égypte était bien considérée comme une province à part entière bien que celle-ci eut un statut à part en tant que propriété personnelle de l'empereur. Pour autant l'Égypte jouissait du même statut que les autres provinces avec la seule différence qu'elle était gouvernée par un préfet de rang équestre pour des raisons économiques, stratégiques et historiques<sup>1317</sup>.

Alexandrie est une cité qui se situe sur la côte méditerranéenne de l'Égypte, à l'ouest du delta du Nil. Fondée en 331 av. J.C. par Alexandre le Grand<sup>1318</sup>, qui lui donna son nom, lors de sa visite en Égypte, elle devient le port du pays avec l'îlot de Pharos où est construit le phare d'Alexandrie.

Dès sa création, Alexandrie jouit d'une situation particulière qui en fait une « exception égyptienne »<sup>1319</sup>. En effet, cette cité créée par le Roi macédonien a toujours connu un statut

---

1316 RIC II, Hadrien, n° 296, p. 374.

1317 TACITE, *Ann.*, II, LIX, 4 ; AUGUSTE, *Res Gestae Diui Augusti*, 27, 1 ; VELLEUIS PATERCULLUS, *Hist. Rom.*, II, 39, 2 ; SUÉTONE, *Aug.*, XVIII, 2 ; STRABON, *Géographie*, XVII, 1, 12 ; DION CASSIUS, *Hist. Rom.*, LI, 17, 1. Tous s'accordent sur le fait que l'Égypte est une province romaine, mais certains d'entre eux y voit un territoire tributaire de Rome. Quoi qu'il en soit l'Égypte est devenue une province romaine suite à la défaite de Cléopâtre VII. Elle est donc soumise à Rome et ses habitants doivent payer des impôts.

1318 DIODORE DE SICILE, XVII, 52, 1 - 3 ; PLUTARQUE *Vie d'Alexandre*, XXXV-XXXVI ; STRABON, *Géographie*, XVII, 1, 6 ; VITRUVÉ, *De archi.* II, 4 ; PSEUDO-CALLISTHÈNE, *Le Roman d'Alexandre*, I, 32 ce dernier ayant une vision plus mythologique que les autres.

1319 Nom donné à la cité à l'occasion d'un colloque : *L'exception égyptienne: production et échanges*

particulier, celui du monde grec. La langue qui y était parlée était le grec alors que le reste de l'Égypte continuait à parler l'égyptien malgré la royauté macédonienne mise en place avec la dynastie des Ptolémée. Bien qu' Alexandrie devienne la capitale de l'Égypte à partir de Ptolémée Ier, elle conserva un caractère spécifique vis-à-vis du reste du royaume. Cette particularité sera conservée lorsque l'Égypte se vit intégrée dans l'Empire romain en 30 av. J.C.

Alexandrie et l'Égypte forment ainsi deux mondes différents depuis la création de la cité, un grec baigné dans la culture hellénistique, et l'autre dans celui traditionnel pharaonique égyptien.

Alexandrie n'est qu'une cité néanmoins elle bénéficie d'un statut à part comme le rappelle le titre de préfet<sup>1320</sup>. Alexandrie n'était pas considérée comme faisant partie de l'Égypte mais « à côté » / « hors » de l'Égypte (« *Alexandrea ad Aegyptum* »). Pour certaines représentations, l'identification entre *Aegyptus* et *Alexandria* s'avère donc compliquée. Il ne fait aucun doute que la province et la cité étaient toutes les deux représentées puisqu'elles font partie de la série monétaire des provinces d'Hadrien.

Sur les monnaies et les autres supports, on retrouve deux façons de représenter *Alexandria*. La première est sous la forme d'une personnification telle qu'on la retrouve pour les figurations des provinces. La seconde est sous la forme de la *Tychè*, ceinte d'une *corona muralis*.

Antonin le Pieux représenta la cité dans sa série monétaire sur les provinces romaines. Il se peut également que celle-ci soit figurée dans les reliefs de l'*Hadrianeum* à Rome, également effectués par Antonin le Pieux.

---

*monétaires en Égypte hellénistique et romaine*, actes du colloque d'Alexandrie, 13 - 15 avril 2002 par Frédérique Duyrat et Olivier Picard, organisé par le Centre d'études numismatiques, IFAO, Le Caire, publication en 2005.

1320 « *Praefectus Alexandriae et Aegyptii* ».

Pour la série monétaire antonine, on retrouve les provinces suivantes : l'Afrique, l'Arménie, l'Asie, la Cappadoce, la Dacie, l'Hispanie<sup>1321</sup>, l'Italie, la Macédoine, la Maurétanie, la Phénicie, la Syrie et la Sicile, ainsi que deux contrées : L'Empire parthe et la Scythie.

En plus de ces provinces romaines figure la seule cité d'Alexandrie. Sa présence dans cette série pourrait s'expliquer par le fait que la cité est un territoire à part, non inclus dans l'Égypte depuis sa création comme l'atteste le nom qui lui est donné depuis sa création par Alexandre le Grand, « *Alexandria ad Aegyptum* ». Ce statut de cité « hors d'Égypte » en fait une cité à part, contrairement à Antioche qui fait partie de la Syrie, ou Éphèse de l'Asie.

### ***1.2.b. Armenia***

La représentation de la province apparaît assez tardivement. Cela s'explique par le fait que l'Arménie ne devint une province romaine que sous Trajan, avant d'être supprimée de l'Empire romain par son successeur Hadrien. Elle sera à nouveau intégrée dans l'Empire avec Septime Sévère suite à ses conquêtes en Orient.

Même si la figure d'*Armenia* n'est pas présente dans le relief de l'Arc de Trajan où nous pouvons voir *Mesopotamia* devant Trajan, celle-ci est symbolisée par la présence de l'Euphrate et du Tigre. Sur une émission monétaire de Trajan nous avons la présence de ces deux fleuves qui entourent la personnification de l'Arménie. Dans la légende qui accompagne le groupe, figurent les noms de *Mesopotamia* et d'*Armenia*. Dans ce cas la Mésopotamie n'est pas figurée mais elle est symbolisée par la présence de l'Arménie qui illustre les deux provinces. Il en est de même pour ce relief, à la seule différence que dans ce cas ce n'est pas l'Arménie qui est figurée, mais la Mésopotamie. Cette figuration marque la création de la province qui, avec la Mésopotamie et l'Assyrie, devint une province romaine en 115 ap. J.C. Il ne fit aucun doute que dans ce cas la figure d'*Armenia*, même si elle n'est

---

1321 L'Hispanie n'est pas vraiment une province, au même titre que la Gaule, mais un territoire regroupant plusieurs provinces. A partir de cela on peut se demander si le terme de provinces pouvait être associé non pas aux provinces administratives mais aux régions culturelles. L'Hispanie regroupe la *Tarraconensis*, la *Lusitania* et la *Betica*, comme la Gaule en général, que l'on nomme « Gaule chevelue », est composée de la *Lugdunensis*, de la *Belgica* et de la *Narbonensis*. Toutefois, ce problème ne se pose pas pour les provinces de la partie orientale de l'Empire.



pas représentée, est symbolisée, tout comme *Mesopotamia*, par la présence des deux fleuves orientaux : l'Euphrate et le Tigre. C'est également le cas pour la seule représentation de la province d'Arménie qui nous soit parvenue. Il s'agit d'un bas-relief sur l'Arc de Galère à Thessalonique. On peut y voir Galère et Dioclétien entourés des provinces de la Mésopotamie et de l'Arménie identifiables grâce aux deux fleuves présents dans les coins inférieurs du panneau. Dans ce cas les deux provinces sont figurées et leur identification a pu être confirmée par le fait que l'ensemble des reliefs de l'arc illustre les campagnes de Galère en Orient.

Il me paraît essentiel de signaler que pour l'*Hadrianeum Armenia* ne peut pas être accompagnée de l'Euphrate et du Tigre, mais elle est tout de même reconnaissable à son chapeau conique typique de la nation. Mais dans ce cas le relief de l'*Hadrianeum* ne doit pas être pris en compte puisque l'Arménie n'était alors plus une province romaine puisque l'empereur Hadrien lui rendit son statut de nation quelques mois après son arrivée au pouvoir.

### ***I.2.c. Cappadocia***

Une seule représentation de la province de *Cappadocia* nous est parvenue. Il s'agit d'une statue qui provient de la *Villa Hadriana* de Tivoli. La figure est représentée sous un aspect militaire, avec un chiton court recouvert d'une cape et elle porte des bottines hautes. Il est fort à parier que l'objet qu'elle tient dans la main droite est une enseigne. A côté d'elle se trouve un tympanon qui symbolise la déesse Cybèle, également nommée *Magna Mater*, qui est la divinité vénérée dans la province. La présence de la *corona muralis* sur sa tête figure parmi les éléments qui représentent les provinces orientales lorsqu'elles sont présentes dans la partie orientale de l'Empire. Sous Hadrien, après avoir supprimé la Mésopotamie et l'Arménie de l'Empire, la Cappadoce se trouve être une province qui délimite le *limes* de l'Empire. Ainsi, l'empereur Hadrien choisit de faire figurer la province de Cappadoce sous un aspect militaire, celui de province possédant des légions stationnées aux limites de l'Empire. A cela il a ajouté le tympanon afin de faire l'identification de la province à partir du culte qui y est célébré. En effet, la Cappadoce n'était pas la seule province militarisée

pour cette raison, il était donc nécessaire d'ajouter un élément permettant de la distinguer des autres.

Faute d'autres représentations en notre possession, il n'est pas possible de faire une étude de l'évolution de la figuration de la Cappadoce. Néanmoins, en effectuant une comparaison avec la province représentée sur les monnaies d'Hadrien, on remarque que celle-ci est représentée de la même façon, sans le tympanon qui n'est pas nécessaire, puisque son nom figure dans la légende, mais cette similitude n'a rien d'étonnant puisque les deux figures datent toutes les deux d'Hadrien.

#### ***1.2.d. Cilicia***

Tout comme pour la Cappadoce, nous n'avons en notre possession qu'une seule représentation de la province de la Cilicie. Présente sur une mosaïque de la Maison de la Cilicie à Seleucia in Pieria, elle a pour seule caractéristique d'avoir la tête couverte d'une *corona muralis*. Cependant, ce détail se retrouve sur toutes les personnifications des provinces qui sont présentes dans la partie orientale de l'Empire. On peut le voir par exemple sur la mosaïque de Belkis ou encore celle d'El Mas 'Udiye. En fait, la province ne comporte pas d'éléments qui la caractérisent car il n'est pas nécessaire de tenter de la rendre identifiable pour la simple raison que le nom de la province figure sur la mosaïque. Le fait d'indiquer son nom est une caractéristique orientale, issue du monde grec, qui avait pour habitude de nommer les figures illustrées sur les céramiques, les mosaïques, les fresques et autres supports.

Il n'est pas possible d'en déduire l'iconographie qui permettait de reconnaître la province puisque dans ce cas elle en est dépourvue.

#### ***1.2.e. Cyrenaïca (Libia) et Creta***

Une représentation de la province de la Cyrénaïque – Libye nous est parvenue. Il s'agit d'une mosaïque de la *Villa* d'Africa à El-Jem nommé « Rome et ses provinces » en raison de la

présence de Rome au centre et de six provinces autour. Sur la mosaïque figurant les provinces qui fournissent Rome en denrées alimentaires, on retrouve une partie de celles-ci illustrées avec les denrées en question. C'est le cas de *Libia*, représentée en buste, qui tient dans sa main un brin de *silphium*. Le *silphium* était une source de richesse pour les Romains, ce qui explique sa présence sur la mosaïque<sup>1322</sup>.

Coiffée d'une couronne qui s'apparente à la *corona muralis*, sa présence ne s'explique pas dans ce cas car comme elle, l'Hispanie et une autre province non identifiée, représentées dans d'autres hexagones, portent également la couronne. *Libia* est une province orientale, cela pourrait expliquer le port de la couronne. Pour la province indéterminée, on pourrait avoir la présence d'une province également orientale, ce qui semblerait logique, néanmoins la raison pour laquelle l'Hispanie la porte également est inconnue.

Il existe deux autres représentations de *Libia* mais celles-ci ont été classées dans les représentations incertaines du fait que l'on ne saurait dire s' il s'agit de la figuration de la province ou de celle de la divinité. Néanmoins on peut faire le lien avec la mosaïque d'El Jem. Dans les trois cas la figure porte une coiffure épaisse et bouclée, ainsi que les traits du visage négroïdes caractéristiques des figurations nord-africaines.

### ***1.2.f. Iudaea***

Il existait une représentation de la Judée, sous la forme d'une statue, au sanctuaire de *Caelestis* à Dougga. S'agissant de la seule représentation de la province connue, autre que celle de l'*Hadrianeum*, et n'ayant elle-même pas été retrouvée, il n'est pas possible de faire un historique des figurations de *Iudaea*, ainsi qu'une comparaison avec l'iconographie du support monétaire.

---

1322 MICHELON 1984, 18 – 4, p. 343 - 355 ; THEOPHRASTE, *Histoire des plantes*, IV, 3 ; PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, XIX, 3. On sait que sous Jules César, des branches de *silphium* étaient conservées dans le trésor public.

### ***I.2.g. Macedonia***

Une fresque de la *Villa* de Fannius Sinistor à Boscoreale illustre la province de Macédoine en compagnie du Royaume perse. Bien que cette figuration représente la Macédoine d'Alexandre le Grand, celle-ci est représentée sous les traits que l'on retrouve pour la province illustrée par la suite sur les monnaies d'Hadrien. Lorsque la fresque a été peinte, le peintre a associé la Macédoine d'Alexandre à celle qui est une province romaine, on peut donc y voir la personnification de *Macedonia* province. Elle est coiffée de la *causia*, un couvre-chef typique des rois de Macédoine<sup>1323</sup>. La personnification est indissociable de ce détail qui, à chaque fois qu'il est présent, ne peut que faire allusion à ce royaume devenu province romaine en 146 av. J.C. Dès ce moment, les Romains continueront à associer cette coiffe avec la province.

### ***I.2.h. Mesopotamia***

Comme l'indique son nom « Μεσο » (entre) « ποταμίᾳ » qui vient de « ποταμὸς » (fleuve), cette province désigne un territoire qui se trouve entre deux fleuves. La province de Mésopotamie se trouve en effet, entourée de l'Euphrate à l'ouest et du Tigre à l'est, qui forment des frontières naturelles avec la Syrie et le Royaume parthe.

Cela explique la raison pour laquelle la province est représentée, dans la majorité des cas, avec la présence de deux fleuves. C'est le cas du Relief de l'Arc de Bénévent où l'on peut voir la province soumise à l'empereur Trajan, avec de chaque côté, dans les parties inférieures, la présence d'un fleuve. Il s'agit là de la première représentation de *Mesopotamia* retrouvée sur une architecture romaine. Le fait que celle-ci soit représentée

---

1323 DAREMBERG – SAGLIO 1969, p. 975 – 976 ; CLARAC Fr. (de), sv. « causia », in *Musée de sculpture antique et moderne ou Description historique et graphique du Louvre et de toutes ses parties : des statues, bustes, bas-reliefs et inscriptions du Musée royal des Antiques et des Tuileries, et de plus de 2500 statues antiques ...*, Musée du Louvre, Département des Antiquités Grecques, Étrusques et Romaines, Imprimerie Royale, Paris, 1841, Tome I, p. 120.

avec Trajan, pour cette apparition, n'a rien d'étonnant puisque c'est lui qui fit du territoire une nouvelle province.

La deuxième représentation de la province se trouvait sur la mosaïque de la Maison de la Cilicie à Seleucia-Pieria, aux côtés de la Cilicie et éventuellement de la Syrie. La présence de Mésopotamie est plus que probable en raison de la présence du fleuve Tigre dans un des médaillons qui entourent la mosaïque centrale. On suppose même que dans l'un des deux médaillons manquants qui représentaient les fleuves, devait se trouver la figuration de l'Euphrate, ainsi la province était symbolisée par la présence des deux fleuves, comme pour l'Arc de Trajan à Bénévent et celui de Galère à Thessalonique.

On retrouve également la province sur la mosaïque d'une villa privée située à El Mas 'Udiye. On peut y voir deux provinces, entourant un fleuve identifié comme étant l'Euphrate par les différentes inscriptions présentes. Même si on ne sait pas exactement quelle figure parmi les deux présentes, illustre *Mesopotamia*, on suppose qu'il s'agit de celle qui tient le sceptre. Quoiqu'il en soit, une fois de plus nous retrouvons *Mesopotamia* accompagnée au moins d'un des deux fleuves, l'Euphrate. L'absence du Tigre s'explique par le fait que c'est ici le fleuve Euphrate qui est le centre de la composition et non pas la province comme sur les autres représentations de *Mesopotamia*.

La dernière représentation de *Mesopotamia* concernée est celle qui se trouve sur un bas-relief de l'Arc de Galère à Thessalonique sur lequel on peut voir Galère et Dioclétien entourés de deux personnifications agenouillées qui ne sont autres que *Mesopotamia* et *Armenia*. Une nouvelle fois, on peut voir dans les deux coins inférieurs du panneau, la présence de deux fleuves, l'Euphrate et le Tigre. La présence de la province avec *Armenia* s'explique par le fait que Galère, alors César de Dioclétien, entreprit des campagnes contre la Mésopotamie et l'Arménie. Ainsi le mode de représentation que l'on retrouve dans tous les cas est celui de la province accompagnée, et entourée, des deux fleuves qui marquent ses frontières est et ouest, l'Euphrate et le Tigre. Sauf cas exceptionnel avec la mosaïque où Euphrate est la personnification maîtresse de la composition, *Mesopotamia* n'est pas dissociable des fleuves dans les cas où celle-ci n'a pas à être illustrée seule, figuration dont nous n'avons pas d'exemple.

Il existait cependant une représentation de *Mesopotamia* sous la forme d'une statue dans le sanctuaire de *Caelestis* à Dougga mais celle-ci ne nous est pas parvenue. La présence de l'inscription sur la base de la statue nous permet d'avoir connaissance de son existence. Il aurait été intéressant de voir de quelle manière la province était figurée.

Pour la mosaïque d'El Mas 'Udiye et la mosaïque de la Cilicie à Seleucia-Pieria, la figure est accompagnée d'une autre personnification de province sur la composition, il est donc nécessaire de la représenter avec des attributs permettant son identification. Néanmoins, dans tous les cas, mêmes ceux où *Mesopotamia* est identifiable, on retrouve le lien avec les deux fleuves, sauf à El Mas 'Udiye où seul l'Euphrate est présent pour des raisons auparavant évoquées.

### ***I.2.i. Syria***

Comme pour *Iudaea*, il existait une statue qui se trouvait au sanctuaire de *Caelestis* à Dougga. Cette statue faisait partie d'un ensemble de statues illustrant des provinces et des cités où se déroulait le culte de la divinité. On suppose également la présence de la province sur la mosaïque qui se trouvait dans le *triclinium* de la Maison de la Cilicie à Antioche. Cette présence n'est qu'une supposition car la mosaïque ne nous est pas parvenue dans sa totalité, mais la présence des fleuves qui entouraient l'*emblema*, dont le Tigre, laisse fortement penser que *Syria* était bien présente.

Sur ces deux représentations de la divinité, aucune ne nous est parvenue, néanmoins, une troisième illustration de la province nous est cette fois-ci parvenue. Il s'agit de la mosaïque de « l'Euphrate-roi » dans une villa d'El Mas 'Udiye où l'on peut voir le fleuve entouré de deux provinces. Il s'agit des provinces de la Syrie et de la Mésopotamie, malheureusement il n'est pas possible d'être certain de savoir quelle province est représentée par quelle figure, même si *Syria* semble être celle qui tient la *cornucopiae*.

N'ayant plus qu'une seule représentation de *Syria* conservée, et ne sachant pas de quelle figure il s'agit parmi deux illustrations de province sur la mosaïque, il n'est

malheureusement pas possible de faire une étude iconographique de la représentation de la province, ainsi que son évolution à travers le temps.

Les provinces dont nous avons le plus de représentations sont *Aegyptus* et *Mesopotamia*. La première est souvent représentée probablement à cause de l'intérêt qu'elle suscite, et du fait qu'elle soit une province vitale pour l'Empire en tant que « grenier à blé ». En revanche pour la Mésopotamie, il s'agit plus de la volonté de montrer la limite de l'Empire qui a été agrandi par des conquêtes dès le IIe siècle avec Trajan puis Galère entre autres.

## II. AUTRES ÉLÉMENTS D'ÉTUDE

### II.1. Par propriétaires

#### *II.1.a. Les monuments publics : les sanctuaires, temples et arcs*

Dans le cas des monuments publics tels les sanctuaires, les temples et les arcs pour notre recherche, la question du propriétaire ne se pose pas puisque la particularité d'un monument public, c'est qu'il appartient au peuple de la cité concernée. Il serait plus judicieux de se demander quelle est la personne, ou le groupe de personnes, qui a demandé et fait édifier le monument. Dans de nombreux cas, cette information nous est parvenue grâce à une inscription présente sur le monument.

Dans tous les cas, nous savons qui est à l'origine de la construction du monument et en plus nous avons la chance, dans chacun des cas ici étudiés, d'en avoir la confirmation soit par les sources littéraires, soit par l'épigraphie.

Dans le cas de l'**Hadrianeum de Rome (fiche 1)**, la personne qui fut à l'origine de l'édification de l'*Hadrianeum* ne fait aucun doute. Nous avons des informations grâce à la littérature antique latine à travers l'*Histoire Auguste* concernant l'empereur Lucius Vérus. Le texte nous apprend en effet que le jour où il prit la toge virile<sup>1324</sup>, Antonin le Pieux, alors empereur, fit consacrer un temple en l'honneur de son prédécesseur, l'empereur Hadrien. Ce temple n'est autre qu'un temple dédié à l'empereur divinisé, l'*Hadrianeum* ou *Templum Divi Hadriani*. Ce passage ne laisse aucun doute sur le fait que ce temple fut entrepris par Antonin le Pieux même si l'inscription n'a pas été retrouvée.

L'intention de l'empereur nous est connue dans la même source littéraire mais dans le livre concernant l'empereur Hadrien<sup>1325</sup>. On y apprend que suite au décès d'Hadrien, Antonin fit en sorte que son prédécesseur obtint le titre de *diuus*, contre l'avis du sénat, et que c'est à cette occasion qu'Antonin prit le surnom de *Pius*. Dès le moment qu'il fit diviniser Hadrien,

---

1324 *S.H.A.*, Verus, III, 1 – 2. La toge virile est prise après 16 ans. Elle marque le passage de l'enfant à l'adulte. On sait que Lucius Verus endossa la *toga uirilis* en 145 ap. J.C.

1325 *S.H.A.*, Hadrien, XXVII.



il semble logique qu'il lui fit ériger un temple en son honneur comme nous le confirme le passage sur Lucius Verus et un autre qui nous fait part de ce projet<sup>1326</sup>.

Il s'agit donc d'un monument entrepris par un empereur, en l'honneur d'un autre empereur, ce qui signifie que nous avons affaire à une personne qui est à la tête de l'empire politiquement. De plus, pour être érigé, ce monument devait avoir la permission du Sénat romain.

On peut faire le lien avec Antonin le Pieux qui fit élever le temple avec la décoration des provinces, sachant que lui-même avait fait frapper une série monétaire sur laquelle figuraient les provinces et quelques nations voisines<sup>1327</sup>.

En ce qui concerne le **Sanctuaire de *Caelestis* à Dougga (fiche 2)**, comme l'indique l'inscription qui figure sur le fronton du temple et celle sur le portique semi-circulaire<sup>1328</sup>, la construction du sanctuaire fut financée par Quintus Gabinius Rufus Felix Beatianus et ses parents. Deux statues en argent, de Junon et de *Caelestis*, ont été financées par deux autres personnes, membres de la famille Aburnia et Avillia.

L'inscription du portique nous nomme plusieurs personnes : Aburnius Avilius Felix, Gabinius Rufus, Iulia Gallitta, Avilia Venusta et Quintus Gabinius Rufus Felix Beatianus. Grâce à des stèles funéraires découvertes à Hr Kâabria à Dougga, Louis Poinssot put établir une généalogie entre certains donateurs<sup>1329</sup>. A partir de l'étude du style de l'écriture des inscriptions, Louis Poinssot déduisit que le cippe d'Avillia Venusta était plus ancien de quelques décennies par rapport à Gabinius Rufus. Ce dernier étant mort à 76 ans<sup>1330</sup>, et Avillia à 82<sup>1331</sup>, il en a conclu qu'il s'agissait de la mère et de son fils. Un troisième cippe mentionnait l'autre fils et frère des donateurs<sup>1332</sup>.

D'après l'autre partie de la dédicace, on apprend que Quintus Gabinius Rufus Felix Beatianus est le fils de Quintus Gabinius Rufus et de Iulia Gallitta. Un cippe funéraire réemployé dans

---

1326 *S.H.A.*, Pius, VII.

1327 Cf. Catalogue des monnaies : Monnaies émises par Antonin le Pieux, p. 248 ss.

1328 *CIL* VIII, 15512, 26457, 26554 pour le temple, cf. n. 1386 p. 461 ; *CIL* VIII, 26548 pour le portique semi-circulaire, cf. n. 1237 p. 396 ss.

1329 POINSSOT 1909, p. 88 ; GOLVIN – KHANOUSSI 2005, p. 204 – 208.

1330 *CIL* VIII, 26447 b ; KHANOUSSI - MAURIN 2002, n° 1526.

1331 *CIL* VIII, 26447 e ; KHANOUSSI - MAURIN 2002, n° 1540.

1332 *CIL* VIII, 16447 c ; KHANOUSSI - MAURIN 2002, n° 1527.

la forteresse byzantine de Dougga mentionne Quintus Gabinius Rufus<sup>1333</sup>, qui est sans doute le père de Beatinus mentionné.

Bien que nous ayons des liens familiaux entre les donateurs, à en croire l'inscription, il subsiste deux familles dont nous ne connaissons pas le lien qui les unit. D'un côté nous avons les Aburnius – Avilius et de l'autre les Gabinius – Gallitta.

Il semblerait que lorsque le sanctuaire a été dédié, seul Quintus Gabinius Rufus Felix Beatinus, fils de Gabinius Rufus et de Iulia Gallitta, étaient en vie. Les autres membres cités étaient décédés.

Ainsi, Beatinus a fait construire un sanctuaire dédié à Caelestis sur un terrain privé qui lui appartenait. Il a utilisé l'argent promis par ses parents, qu'il augmenta de sa propre fortune, pour y construire le sanctuaire et y faire son embellissement, en plus des statues d'argent ou argentées offertes par Aburnius Avilius Felix, et l'argent d'Avillia Venusta.

Nous n'avons pas d'informations sur les fonctions de ces donateurs, à l'exception de Gabinius Rufus qui fut flamine perpétuel, comme nous l'indique l'inscription, puisque celui-ci fit le don en l'honneur de sa nomination. Le flamine perpétuel avait pour rôle de s'occuper du culte d'un César. Il était probablement nommé par l'empereur<sup>1334</sup>. Iulia Gallitta devait donc avoir la fonction de *flaminica* qui s'occupait du culte de l'impératrice. Le couple avait donc une place importante dans la cité, liée au culte impérial. Néanmoins, la construction du sanctuaire de *Caelestis* fut entreprise par une famille à titre privé, en quelque sorte pour remercier la cité en faisant acte d'évergétisme.

Grâce à son inscription qui figure encore en haut de l'**Arc de Trajan à Bénévent (fiche 3)** celui-ci peut-être sans mal attribué à l'empereur Trajan. On peut y voir la titulature de l'empereur, *IMP(eratori) CAESARI DIVI NERVAE FILIO / NERVAE TRAIANO*, mais sa construction fut entreprise suite à l'autorisation du Peuple et du Sénat, *FORTISSIMO PRINCIPI SENATUS P(opulus)Q(ue)R(omanus)*<sup>1335</sup>. Dans ce cas, les commanditaires du monument ne sont autres que le peuple et le sénat. Le reste de la titulature de l'empereur indique les titres qu'il possédait lors de la construction de l'arc<sup>1336</sup>.

---

1333 KHANOUSSE - MAURIN 2002, n° 441.

1334 Cf. DAREMBERG – SAGLIO, sv. « *Flamen* », p. 1183, n. 20. Il semblerait que le terme de *flamen perpetuus* soit utilisé à partir du IV<sup>e</sup> siècle afin de remplacer le terme de *flamen Augustii*.

1335 *CIL IX 1558*.

1336 Ces indications nous permettent de connaître la date de l'arc. Cf. p. 457 ss.

Néanmoins, il semblerait qu'une partie de la décoration de l'arc ait été effectuée après la mort de Trajan, sous Hadrien. La différence entre les deux constructions suivant les empereurs est visible. En effet, d'une part nous avons la vision présentée à travers la frise qui entoure l'attique de l'arc est différente. Elle illustre les deux triomphes de Trajan sur les Daces<sup>1337</sup>, avec la volonté de mettre en évidence ses exploits militaires et la soumission sur ce peuple. C'est la vision de Trajan qui est ici volontairement représentée, alors que d'autre part se trouve sur le relief avec la figure *Mesopotamia*, l'iconographie utilisée est celle d'Hadrien. Paul Veyne y perçoit la « *provincia capta* à genoux devant le prince »<sup>1338</sup>, mais ce panneau illustrant *Mesopotamia* s'apparente plus, non pas au type de *provincia capta*, mais à celui de *restitutor* que l'on retrouve sur les séries monétaires illustrant les provinces sous Hadrien<sup>1339</sup>. La figuration de *Mesopotamia* n'est pas directement illustrée sur une monnaie de Trajan, mais est représentée à travers les figures des fleuves de l'Euphrate et du Tigre, et d'*Armenia*, cette dernière illustrée sous la forme de *provincia capta* est presque piétinée par l'empereur qui, sur une émission, a un pied posé sur la province (PL. LXXXIX. 13 - 14)<sup>1340</sup>.

Sur le panneau, *Mesopotamia* est représentée agenouillée et non allongée sous l'empereur qui la piétine comme l'est *Armenia*<sup>1341</sup>. Cet élément fait toute la différence dans la façon de percevoir la province suite à la victoire de l'empereur. Trajan était un empereur de conquête, celui qui après Auguste voulut agrandir l'Empire romain, mais ce n'est pas cette idée qui est mise en avant dans le panneau. En effet, on remarque cette différence qui existe, tout particulièrement entre le panneau de *Mesopotamia* et la frise de l'attique, comme les reliefs qui représentent chronologiquement des scènes antérieures. Cette différence indique que nous n'avons pas affaire au même commanditaire. En effet, le panneau ressemble plus au style d'Hadrien. Pour le successeur de Trajan, le type *provincia capta* n'est pas envisageable

---

1337 Et non le triomphe sur les Parthes comme l'indique Paul Veyne 1960, p. 212. Trajan ne célébra de son vivant que deux triomphes, tous les deux sur les Daces suite aux deux guerres parthiques. Pour ce qui est du triomphe parthique, s'il a vraiment été célébré, il l'a été après la mort du triomphateur.

1338 VEYNE 1960, p. 211.

1339 Cf. p. 244 ss.

1340 Cf. Catalogue des monnaies : *ARMENIA*. 1.

1341 Il est important de rappeler que même si *Mesopotamia* n'est pas représentée sur cette monnaie, la présence des trois figures et surtout la présence de *MESOPOTAMIA* dans l'inscription indique que *Armenia* illustre l'ensemble des deux provinces. Ainsi, si *Mesopotamia* avait également été représentée, elle l'aurait été de la même manière qu'*Armenia*.

car durant tout son règne, Hadrien ne représenta jamais une province sous son aspect de captive. Dans le cas contraire, il utilise la figure masculine pour montrer sa supériorité sur un peuple. C'est le cas d'une statue de l'empereur, conservée au Musée archéologique d'Istanbul, où il piétine un Juifs représentée de petite taille. L'empereur préféra immortaliser le moment où il fait part de sa clémence à la province concernée, privilégiant l'unité de l'Empire avec un nouvel arrivant demandant le pardon, plutôt que d'illustrer la soumission d'un territoire. C'est exactement cette idée qui est donnée à travers ce panneau. Hadrien est perçu comme un empereur pacifiste, proche des provinces composant l'Empire romain. Cette conception de l'empereur est parfaitement illustrée à travers l'iconographie.

La figure d'Hadrien sur le relief permet au nouvel empereur d'indiquer sa présence et sa participation aux côtés de Trajan lors de cette annexion, et ainsi de légitimer sa place de souverain.

Comme l'indique son nom, l'**Arc de Galère** qui se situe à **Thessalonique (fiche 4)** est un arc qui fut construit par l'empereur Galère lors de la Tétrarchie. En 293 ap. J.C. se met en place la Tétrarchie qui consiste en la séparation de l'Empire en deux avec un empereur d'Occident et un empereur d'Orient. Chacun de ces empereurs, nommés augustes, étaient subordonnés par deux césars, à raison d'un en Occident et d'un en Orient. Ce nouveau fonctionnement fut mis en place par Dioclétien qui fut empereur dès novembre 284 et qui nomma en 285 un coempereur, Maximien. Dès lors Dioclétien s'occupa de la partie orientale et Maximien de la partie occidentale, sans que l'Empire ne soit coupé en deux. Satisfait de ce *duumvirat* impérial, Dioclétien décida en mars 293, de compléter le pouvoir avec deux césars, un dans chaque partie de l'empire, chargés de seconder les deux empereurs augustes. Ainsi Dioclétien fut secondé par Galère et Maximien par Constance Chlore.

Chacun de ces augustes et de ces césars avait une cité qui leur servait de lieu de résidence impériale. Ce fut le cas de Thessalonique qui devint la résidence officielle de Galère, pendant ses campagnes sur le Danube, puis lors de ses campagnes contre les Sarmates et les Carpes<sup>1342</sup>. Il y fit construire tout un ensemble architectural dont l'arc qui porte son nom<sup>1343</sup>.

---

1342 BOWMAN 2005, Cambridge University Press, p. 84.

1343 Cf. p. 401.

L'inscription de l'arc ne nous est malheureusement pas parvenue mais son lien avec l'empereur ne fait aucun doute.

### ***II.1.b. Monuments entre public et privé : les thermes et bains***

Pour les thermes il en est autrement. On parle bien de propriétaire dans le cas où les thermes n'appartiennent pas à la cité. Pour les **Thermes des provinces à Ostie (fiche 5)**, n'ayant aucune indication sur leur fonctionnement, et n'ayant découvert aucune inscription ou fragment de céramique ou de brique avec une épitaphe, il ne nous est pas possible de savoir si nous avons affaire à des thermes privés ou publics par rapport à leur propriétaire et leur accès. De plus, ne connaissant pas les dimensions des thermes en raison de leur localisation sous d'autres vestiges, ne permettant pas d'être totalement fouillés, cela empêche d'émettre une hypothèse quant à son statut public ou privé. En effet, si il s'agissait de thermes monumentaux, comme ceux de Neptune qui se trouvent juste à côté, au niveau surélevé, il serait alors fort probable qu'il s'agisse de thermes publics régis par la cité d'Ostie, or cette supposition n'est pas possible à effectuer, il m'est donc impossible de donner plus de détail à ce sujet. Si les thermes étaient publics, la cité en serait la propriétaire et une personne subordonnée pourrait être nommée pour la régie de ceux-ci.

Tout comme les Thermes des provinces à Ostie, nous n'avons aucune indication quant au fonctionnement des **Thermes E d'Antioche (fiche 6)** et des personnes qui en étaient les propriétaires et régissaient leur fonctionnement. Néanmoins, les dimensions des thermes ne sont pas monumentales puisque avec les Thermes A, les Thermes E sont les plus petites retrouvées à Antioche. On peut alors supposer que ces thermes appartenaient et étaient administrés par des propriétaires privés mais cela n'est qu'une supposition.

Quoi qu'il en soit, si ces thermes étaient d'ordre privés, il ne fait aucun doute que leur propriétaire faisait partie de l'élite pour avoir un tel établissement. De plus, la décoration de mosaïques renforce la richesse de celui-ci par la présence de panneaux figurés et polychromes.

### ***II.1.c. Les monuments privés : les uillae***

Faute d'éléments, il est parfois très difficile de connaître le propriétaire des lieux. Parfois il nous est possible de les connaître grâce à des épigraphes présents sur de la vaisselle ou des tessons.

C'est le cas de la **Villa de Fannius Sinistor à Boscoreale (fiche 7)** qui aurait appartenu à trois propriétaires différents : Publius Fannius Sinistor, Lucius Herennius (ou Herius) Florus et un troisième qui nous est inconnu. Pour Publius Fannius Sinistor, il s'agit du nom figurant sur un vase métallique retrouvé dans la villa. Cette villa est ainsi donc attribuée à un moment de son existence à la *gens Fannia*. Un autre à avoir eu possession de la villa pourrait être un certain Lucius Herennius (ou Herius) Florus en raison d'une sigillée retrouvée, sur laquelle figure son nom<sup>1344</sup>. Puis on suppose l'acquisition de la villa par un troisième propriétaire à partir d'un *graffito* présent sur une colonne de l'entrée B, qui indiquerait une vente ayant eu lieu le 9 mai 12 ou 18 ap. J.C. Il ne peut s'agir que de celle de la villa. Si cela concernait une autre vente, elle serait précisée, et pour une récolte, ce n'est pas la saison adéquate<sup>1345</sup>. Cette vente aux enchères ne concerne pas les deux propriétaires vus précédemment car ils sont antérieurs chronologiquement au *graffito*. Il ne peut s'agir que d'un troisième acquéreur du domaine. Néanmoins, nous ne savons pas qui était le propriétaire des lieux à avoir construit et décoré la villa. Peut-être s'agissait-il soit d'un des trois propriétaires ici indiqués, soit d'un quatrième dont nous n'avons pas connaissance ?

Nous avons également des indications sur le maître des lieux grâce aux sources littéraires. Cela est beaucoup plus rare car pour être mentionné par un auteur, le propriétaire devait être quelqu'un de très connu et de très influent. Il n'est donc pas étonnant de retrouver l'empereur Hadrien dans *l'Histoire Auguste*, indiqué comme étant celui qui fut à l'origine d'une somptueuse villa à Tibur, actuelle Tivoli<sup>1346</sup>. Des fouilles archéologiques ont révélé qu'une partie du complexe architectural datait de l'époque républicaine. Il s'agit du palais et c'est à

---

1344 La sigillée est aujourd'hui conservée au Metropolitan Museum de New York.

1345 Cf. CARRINGTON 1931, p. 110 - 130.

1346 *S.H.A.*, Hadrien, XXV, 5 : « *Tiburtinam uillam mire exaedificauit, ita ut in ea et prouinciarum et locorum celeberrima nomina inscriberet, uelut Lycium, Academician, Prytanium, Canopum, Poecilen, Tempe uocaret. et, ut nihil praetermitteret, etiam inferos finxit.* » (trad. d'André Chastagnol : « Il construisit à Tibur une villa extraordinaire : sur les différentes parties du domaine étaient inscrits les noms des provinces et des sites les plus célèbres ; y figuraient entre autres le Lycée, l'Académie, le Prytanée, le Canope, le Poecile et Tempé ; et, pour ne rien oublier, il y représenta même les Enfers. »). Cf. KÄHLER 1950.

partir de cet élément qu'Hadrien construisit la villa aujourd'hui connue. L'appartenance de la ***Villa Tiburtina à Tivoli (fiche 9)*** à Hadrien ne fait donc aucun doute.

Dans d'autres cas l'identification du propriétaire n'est pas possible mais nous pouvons néanmoins faire des suppositions sur sa profession ou l'activité qu'il exerce grâce à des détails de la *villa* ou de la *domus*, ou grâce à la – ou aux - représentation-s de province-s présente-s.

Ainsi, pour **la Maison de la Cilicie à Seleucia-Pieria (fiche 11)**, on peut supposer le métier ou l'activité exercée par le propriétaire des lieux grâce à la possible signification de la mosaïque et au but de sa représentation que nous verrons par la suite<sup>1347</sup>. En effet, Seleucia-Pieria, étant le port de la cité d'Antioche, avait une activité commerciale très importante. Nombreuses étaient les marchandises qui y étaient embarquées et débarquées. Malheureusement nous n'avons aucun élément sur le propriétaire de la villa, ce qui aurait pu donner quelques indications supplémentaires, mais de par la fonction principale de Seleucia-Pieria, on ne peut que fortement supposer que le propriétaire avait un lien étroit avec le commerce. Quoiqu'il en soit, il devait être aisé pour avoir une villa avec de telles mosaïques.

Ainsi, on pourrait interpréter la mosaïque de la façon suivante. Le propriétaire de la Maison de la Cilicie devait travailler dans le commerce, tout particulièrement avec les provinces de Cilicie et de Mésopotamie. Ces dernières étant principalement approvisionnées par l'intermédiaire de ses fleuves, il est naturel de retrouver ceux-ci dans des médaillons aux quatre coins de la mosaïque.

Sur la mosaïque de la ***Villa d'Africa à El-Jem (antique Thysdrus) (fiche 8)***, nous avons la présence de trois provinces de l'Afrique du Nord représentées en buste, il y a donc une volonté de mettre le continent en avant. Cela est normal pour une mosaïque qui a été retrouvée dans une cité africaine, d'autant plus que ces trois provinces sont réputées pour leur richesse agricole. Ces figurations sont accompagnées de trois provinces qui sont similaires à celles retrouvées sur la mosaïque des Thermes de Provinces à Ostie, faisant allusion à l'aspect économique agricole. Le lien est inévitable. Au centre de la mosaïque se

---

1347 Cf. 437 ss.

trouve *Roma*, qui symbolise le centre politique de l'Empire mais également la cité de destination des denrées alimentaires. Le thème qui réunit toutes ces figurations est le fruit issu de l'agriculture qui nourrit la cité de Rome, comme on pourra l'observer par la suite. A partir de ce thème, l'interprétation la plus proche est que nous avons affaire à un propriétaire qui exerçait dans la production ou le commerce de denrées alimentaires qui étaient acheminées à Ostie pour nourrir Rome. Bien que ne connaissant rien sur le maître des lieux, on suppose que celui-ci a fait fortune dans les denrées alimentaires, se permettant ainsi d'ériger une somptueuse villa comme en témoigne la présence des mosaïques qui pavent son sol.

Pour la ***Villa de Terpsichore à Valence (fiche 10)***, cette interprétation est bien moins facile à émettre. La superficie assez conséquente de la villa témoigne de la richesse et de l'importance de son propriétaire. On ne sait pas si les propriétaires de la villa à l'époque antonine étaient de la même famille que ceux qui l'ont fait construire à l'époque flavienne. Si ce n'est pas le cas, nous avons affaire à au moins deux propriétaires qui étaient aisés.

L'ensemble décoratif de la villa indique que le propriétaire devait avoir un statut social assez élevé. Souvent les personnes aisées exhibaient la source de leur fortune dans la décoration de leur demeure. A partir de cela on peut faire plusieurs hypothèses en ce qui concerne la fonction du propriétaire.

Il pouvait d'agir d'un homme politique qui a représenté les territoires dans lesquels il a été amené à voyager ou à séjourner sur une période plus ou moins longue. Il pouvait également s'agir d'un commerçant qui a représenté sur les murs de la pièce les territoires avec lesquels il commerçait, ou encore la vente de produits provenant de ces territoires avec entre autres les épices en provenance d'Inde et le blé d'Égypte. Les suppositions sont nombreuses et aucune ne se dégage plus qu'une autre.

On remarque que parmi les figurations conservées et identifiées, il s'agit de provinces et territoires se trouvant au nord de l'Afrique et dans la partie orientale de l'Empire, ou à l'est de celui-ci. Aucun territoire d'« Europe » n'a été retrouvé, et cela malgré le fait que la *domus* se situe en Hispanie.

En ce qui concerne la ***Villa privée à El Mas 'Udiye (fiche 12)***, il n'est également pas possible de déterminer qui était le propriétaire. Comme on a pu le voir auparavant, nous



avons en quelque sorte sur la mosaïque la représentation de l'annexion de l'Euphrate dans l'Empire<sup>1348</sup>. En effet, jusqu'à maintenant celui-ci représentait la frontière avec un des plus grands ennemis de Rome<sup>1349</sup>. Sous Septime Sévère, le fleuve passa de frontière en permanence menacée, à un fleuve « paisible », intégré en grande partie dans l'Empire romain. Cette mosaïque doit certainement mettre en avant ce changement lié à son intégration romaine. Le fait que le style utilisé soit celui rencontré dans la province de Syrie, provincialisée depuis le Ier avant J.C., montre bien qu'il s'agit d'une représentation avec l'optique qui était celle d'un habitant de l'Empire romain. De plus, sous les Sévères, le Moyen-Euphrate était considérablement romanisé par rapport au reste de la région orientale. S'agissait-il d'un colon, d'un Romain qui s'était installé au bord de l'Euphrate après que la menace ennemie ait été repoussée ? Il ne figure malheureusement aucune indication sur le propriétaire des lieux.

A défaut de connaître le propriétaire de la *villa*, nous avons des données sur l'artisan qui a fait la mosaïque grâce à l'inscription qui est écrite en grec. D'après la partie de l'inscription qui comporte « ΤΑΜΟΣ ΕΥΦΡΑΤΗΣ / ΕΥΤΥΧΗΣ ΒΑΡΝΑΒΙ » (« œuvre d'Eutykhès, fils de Barnabiôn. »), on sait que le mosaïste portait un nom grec, Eutykhès qui signifie le Bien fortuné, mais le nom de son père, Barnabiônos indiquait une origine sémantique par le radical – Bar -. Ainsi, le confectionneur de la mosaïque est un autochtone suffisamment romanisé pour porter un nom grec. Cet élément est un autre témoin de la romanisation de la région à l'époque sévérienne.

Même si le propriétaire de la *villa* nous est inconnu, le fait que la mosaïque comporte au moins une inscription en grec et une en syriaque montre que celui-ci avait un intérêt pour la tradition gréco-romaine. La langue parlée auparavant était le syriaque, jusqu'à ce que les Romains s'emparent du territoire, dès lors la langue officielle fut le grec. D'ailleurs, parmi les deux inscriptions mentionnant « l'Euphrate Roi », celle en grec comporte le plus d'éléments, détaillant le nom du mosaïste et la date de sa création. Celle-ci, en plus d'être écrite dans la langue de l'Orient romain, comporte la tournure également utilisée dans cette

---

1348 Cf. la mosaïque de l'Euphrate à El Mas 'Udiye : p. 311 ss.

1349 L'Euphrate marquait le passage en territoire ennemi comme le certifie le revers d'un médaillon de bronze de Lucius Verus et datant de 164 ap. J.C. On peut y voir les deux empereurs (avec Marc Aurèle) piétinant chacun un fleuve. L'un des deux est l'Euphrate, l'autre semble être l'Araxe. Cf. QUET 2002, 1, p. 133.

partie de l'empire. En effet, l'indication sur le mosaïste est composée de son nom ainsi que de celui de son père au génitif, comme c'est le cas dans l'onomastique grecque.

Les autres écritures, celle comportant l'inscription « *PRT/MLK* » (= *Furat Malik* : « Euphrate-Roi ») et les autres qui n'ont pas été relevées par les archéologues, sont quant à elles, de façon majoritaire, en syriaque. Il s'agissait probablement d'une volonté de marquer son attachement ou son respect aux traditions anciennes de la nouvelle province en mettant le « titre principal » de la composition dans la nouvelle langue utilisée sur le territoire.

Cette mosaïque regroupe à la fois la tradition gréco-romaine, comme nous avons pu le voir précédemment, mais également la tradition syriaque, toujours présente, par une partie des inscriptions, mais ainsi que la date qui correspond au calendrier séleucide. Malgré l'annexion romaine et la mise en place du calendrier romain, les autochtones ont conservé leur ancien calendrier, comme ce fut le cas auparavant en Syrie<sup>1350</sup>. Cette indication de datation nous apprend donc que le propriétaire des lieux ne pouvait pas être un colon ou un vétéran romain, ce qui renforce l'idée qu'il s'agissait de populations perses qui s'adaptaient à leur nouveau « gouvernement », même si il s'agit probablement de la présence d'une figuration d'empereur comme l'indiqué Georg Treu<sup>1351</sup>.

Même situation pour la **Villa de Belkis (antique Seleukeia - Zeugma) (fiche 13)** dont l'occupant des lieux n'a pas pu être identifié. La mosaïque a été retrouvée à Belkis. Cette ville est une étape de la route de la soie, plus précisément le passage de l'Euphrate<sup>1352</sup>, mais surtout elle a été pendant longtemps à la limite orientale de l'Empire romain. Sur la mosaïque était figurée une frise sur laquelle les provinces romaines étaient figurées en buste avec leur nom. La présence de cet ensemble iconographique est intéressante par le fait de retrouver un tel intérêt pour les provinces romaines si loin du centre du pouvoir administratif. Comme l'indique Jean-Pierre Darmon, cette mosaïque montre « l'insistante fierté avec laquelle des notables installés aux limites orientales de l'Empire se réclamaient de Rome et de l'ordre politique organisé par elle »<sup>1353</sup>. La seule supposition que l'on peut

---

1350 SAMUEL 1972, p. 187 - 188.

1351 Cf. p. 336 ss.

1352 Il s'agit également de la ville où Dionysos fit construire un pont pour traverser l'Euphrate lors de sa conquête de l'Orient, cf. PAUSANIAS, X, 29, 4. La ville a donc une symbolique mythologique en plus de celle commerciale.

1353 DARMON 2002 - 2003, p. 198.

émettre est que le propriétaire de la villa avait un lien avec le pouvoir romain. Il peut donc s'agir d'un homme politique qui était de Rome mais qui était venu en Syrie, plus précisément à Belkis afin d'y exercer une fonction politique. Il ne s'agit là que d'une simple supposition dont nous ne pouvons pas être certains puisque la mosaïque nous est parvenue en fragments, et que le sujet de la scène centrale, majeure dans la figuration, ne nous est pas connu avec certitude.

## **II.2. Par type de support (mosaïque, fresque, relief, sculpture, ...) et composition de l'ensemble**

On remarque que certains supports sont plus utilisés que d'autres pour ce type de représentation et qu'ils le sont pour telle ou telle architecture.

Les supports sur lesquels sont illustrées les personnifications des provinces orientales romaines attestées sont classés suivant le nombre de représentations différentes retrouvées, par ordre décroissant.

### ***II.2.a. La mosaïque***

La mosaïque est une technique de revêtement de sol, rarement murale<sup>1354</sup>, qui a une fonction décorative. La mosaïque se constitue de tesselles de couleurs diverses plus ou moins grandes, qui sont juxtaposées les unes aux autres afin de créer un dessin.

Suivant principalement les moyens du commanditaire de la mosaïque, on avait des décorations géométriques qui étaient réservées aux moins fortunés parmi ceux qui pouvaient se payer ce type de décoration. Une composition figurée était bien plus onéreuse. Le détail était amplifié suivant la couleur de la mosaïque. Si celle-ci était en noir et blanc, elle était beaucoup moins chère que si on avait toutes sortes de couleurs allant jusqu'à imiter une fresque. De même pour les tesselles, qui demandaient un plus grand coût lorsqu'elles étaient de plus petites dimensions.

---

1354 A Rome se trouvaient des mosaïques murales sur les grottes, les nymphées et les fontaines qui étaient dédiés aux Muses.

Parmi les mosaïques qui ont été retrouvées figurent celles des **Thermes des provinces à Ostie (fiche 5)** et des **Thermes E d'Antioche (fiche 6)**. Il n'y a rien d'étonnant à cela puisque les représentations se trouvent dans des bains et la mosaïque est le support qui se prête le mieux à ce type d'édifice. En effet, la mosaïque servait de pavement aux bassins car elle permettait de les décorer avec un matériau solide, qui pouvait être lavé à grandes eaux et résistait donc à l'eau constamment présente dans les bassins. Cela n'aurait pas été possible avec une fresque qui aurait été au fil du temps délavée, et le relief de la sculpture n'aurait pas permis d'avoir un sol plat et lisse. Tout comme dans une piscine, les eaux du bassin étaient calmes, sans courant, n'empêchant pas de voir la représentation, d'autant plus que la profondeur des bassins n'était pas très importante afin que l'utilisateur ait toujours pied.

+

Les deux mosaïques sont en « *opus tessellatum* », en revanche celle d'Ostie est en noir et blanc, donnant au dessin un aspect assez simple en utilisant le contraste entre les deux teintes, tandis que celle d'Antioche est polychrome, ce qui permet de mieux détailler la représentation avec des dégradés de couleurs donnant un aspect plus réaliste. Le choix totalement différent du traité s'explique par le fait que la mosaïque des provinces d'Ostie représente des formes géométriques dans lesquelles sont figurés des armes et des bustes isolés les uns des autres tandis que sur la mosaïque de Ge et Karpoi d'Antioche nous avons la narration d'une histoire avec plusieurs personnages qui sont liés par divers éléments. Le rendu est donc volontairement différent. Autre détail divergeant entre les deux mosaïques : bien que toutes les deux soient dans des thermes, celle d'Ostie se trouvait dans le fond d'un bassin, tandis que celle d'Antioche pavait un hall d'entrée.

Les quatre autres mosaïques qui illustrent des représentations de provinces orientales se trouvent être des pavements de sol de villa. On y retrouve la mosaïque de la **Villa d'Africa à El-Jem (antique *Thysdrus*) (fiche 8)**, la mosaïque de la **Maison de la Cilicie à Seleucia-Pieria (fiche 11)**, la mosaïque de la **Villa d'El Mas 'Udiye (fiche 12)** et la mosaïque de la **Villa de Belkis (antique Seleukeia - Zeugma) (fiche 13)**<sup>1355</sup>.

Comme pour les deux mosaïques précédemment observées, celles-ci sont en *opus tessellatum*, de plus elles sont toutes polychromes. Pour les mosaïques d'El Jem et de Belkis, on remarque que la composition des mosaïques est similaire à celle des thermes d'Ostie,

---

1355 Autre fait indicateur, ces quatre mosaïques de *uillae* se trouvent toutes dans la province de Syrie comme nous le verrons par la suite. Cf. p. 444.

avec la représentation de figures isolées dans un élément, des hexagones pour El Jem et des médaillons pour Belkis. En revanche ces deux mosaïques sont polychromes. Pour la mosaïque africaine, ce détail similaire à la mosaïque d'Ostie n'a rien d'étonnant dans le sens où nous avons aussi le même thème utilisé. Le but est dans les deux cas d'illustrer des figures qui indiquent la provenance de denrées utilisées à Rome. Il n'est donc pas nécessaire de représenter les figures associées dans un même *emblema*. Pour la mosaïque de Belkis, l'intention du mosaïste étant de figurer toutes les provinces de l'Empire, il n'est également pas utile de les associer dans une même composition, d'autant plus qu'il serait difficile de faire une représentation les unissant toutes. Pour les mosaïques de la Maison de la Cilicie et d'El Mas 'Udiye, les différentes figures sont réunies sur un même *emblema* car elles indiquent leur position géographique les unes par rapport aux autres. En effet, la mosaïque d'El Mas 'Udiye représente le fleuve Euphrate entouré des provinces de la Syrie et de la Mésopotamie, comme c'est le cas géographiquement. Pour la figuration de la Maison de la Cilicie, nous avons *Cilicia*, probablement accompagnée de la Mésopotamie et de la Syrie, à en croire la présence des fleuves qui sont illustrés dans des médaillons autour de l'*emblema*. Les trois provinces sont voisines, avec la Syrie se situant entre la Cilicie et la Mésopotamie. On suppose alors que, comme la mosaïque d'El Mas 'Udiye, nous avons la représentation des trois provinces positionnées de telle manière qu'elles sont dans le même ordre que celui géographique. Dans ces deux derniers pavements, le choix de représenter les provinces dans des scènes où elles sont associées s'explique.

Sur les six mosaïques retrouvées illustrant des provinces orientales, seule celle de Ge et Karpoi à Antioche comporte une seule province, si toutefois il n'y a pas d'autres provinces dans la partie manquante de la mosaïque, juste dernière *Aegyptus*.

### ***II.2.b. Le relief***

Le relief est une technique issue de la sculpture. Alors que la sculpture comprend aussi la statue, le relief concerne tout élément sculpté sur un panneau, un fond qui sert de limite à la représentation. Il s'agit d'une sculpture où les parties figurées sont plus ou moins en relief,

jusqu'aux trois quarts, ne pouvant être totalement détachées du fond<sup>1356</sup> sinon il s'agit de ronde-bosse et cela concerne donc les statues.

Parmi les personnifications des provinces orientales, trois monuments comportent des reliefs. Il s'agit de l'*Hadrianeum* de Rome (fiche 1), de l'Arc de Trajan à Bénévent (fiche 3) et de l'Arc de Galère à Thessalonique (fiche 4). Dans ces trois cas, il s'agit de monuments publics qui ont été érigés par ou pour un empereur romain.

Tous les reliefs ici concernés utilisent la technique du haut-relief car les bras des figures sont souvent détachés du panneau de fond. Pour les figures des reliefs de l'*Hadrianeum*, on fait référence aux caryatides car on suppose que les reliefs se situaient sous les colonnes. Leur position fait donc penser à ce type de statue néanmoins on ne peut qualifier les figures de l'*Hadrianeum* de caryatides car ce terme désigne une figure féminine avec ou sans bras, qui soutient un entablement dans une architecture, exclusivement représentée sous la forme d'une statue. Ainsi on peut dire que les allégories des reliefs s'en inspirent mais sans plus. Comme pour la mosaïque de Belkis, les différentes provinces sont isolées les unes des autres, cela en raison de la volonté de représenter la même chose : les différentes provinces constituant l'empire romain sous Hadrien.

Pour les reliefs de l'Arc de Trajan à Bénévent et de l'Arc de Galère à Thessalonique, nous avons la présence de la ou des figures illustrées en compagnie du ou des empereurs concernés, Trajan dans le premier cas, Dioclétien et Galère dans le second. Dans les deux exemples, nous avons la présence des deux fleuves de l'Euphrate et du Tigre car il s'agit de la Mésopotamie à Bénévent et de la Mésopotamie accompagnée de l'Arménie pour Thessalonique. Dans chacun des cas est illustré un épisode de la vie de l'empereur dans lequel il a soumis les provinces représentées suite à une guerre dont il est sorti vainqueur. En témoigne l'attitude des figures qui sont toutes agenouillées devant l'empereur en signe de clémence. Il n'est pas étonnant de retrouver de telles représentations à travers le relief car ce support est utilisé par l'empereur et le sénat, dans le but de narrer les exploits de Rome et ainsi d'en faire un outil de « propagande ».

---

1356 BAUDRY 1990 (1ere éd. 1978), p. 500 ss.

Dans aucun cas on ne retrouve un relief avec la représentation d'une province orientale dans une demeure privée. Il semblerait que ce type de support soit utilisé pour les monuments publics, qui plus est, de grande envergure.

### ***II.2.c. La fresque***

La technique de la fresque consiste en l'utilisation de pigments colorés dilués dans l'eau qui sont placés sur un enduit composé de chaux. La peinture est posée sur l'enduit frais<sup>1357</sup>, ce qui permet de l'incorporer dans l'enduit au moment du séchage et ainsi de lui donner une bonne tenue.

Alors que la mosaïque sert à décorer les sols des *uillae*, la fresque est utilisée pour décorer les murs. On retrouve parfois les techniques utilisées dans une même pièce, comme c'est le cas pour l'un de nos deux exemples de représentations de provinces orientales, qui sont les fresques de la *Villa* de Terpsichore à Valence et celles de Fannius Sinistor à Boscoreale. En effet, la pièce qui accueille les figurations de nations et provinces dans la ***Villa de Terpsichore à Valence (fiche 10)***, comporte une mosaïque de sol et des fresques. Sur les fresques on retrouve des représentations de peuples et de provinces isolés les uns des autres, à raison d'une figuration par panneau. Quant à la fresque de la ***Villa de Fannius Sinistor à Boscoreale (figure 7)***, celle-ci comporte les deux territoires illustrés sur un seul panneau, avec d'un côté la Macédoine et de l'autre la Perse. La volonté de représenter ces deux territoires ensemble s'explique par le fait de vouloir figurer un événement historique, à savoir le lien qui existait entre la Macédoine d'Alexandre le Grand et le Royaume perse de son épouse Stagira, suite à la victoire de la Macédoine. Même si les deux personnages sont passifs, le fait de les représenter ensemble marque plus le lien qui existe entre ces deux nations, avec la Macédoine légèrement en surplomb par rapport à son ennemi vaincu, que si elles avaient été simplement représentées isolées.

Dans les exemples de fresques que nous avons dans notre étude, tous les deux sont présents dans des *uillae*. Cela indique bien que comme pour la mosaïque – exceptés pour les thermes – il s'agit d'un support approprié à l'habitat que l'on ne retrouve jamais à travers les monuments publics. Cela peut également s'expliquer par le fait que la fresque est bien plus

---

1357 Le terme fresque vient de l'italien « a fresco » qui signifie « frais ».

fragile que le relief et que par conséquent, ce support ne peut être utilisé pour des représentations à l'air libre, risquant une dégradation par les intempéries. A l'intérieur des *uillae*, la fresque était à l'abri du vent et de la pluie, avec une exposition au soleil moins intense que si elle avait été dehors.

Les deux fresques illustrant des provinces orientales se trouvent dans la partie occidentale de l'Empire, en Hispanie et en Italie.

### ***II.2.d. La statue***

La statue est issue de la technique de la sculpture, plus précisément de la ronde-bosse qui consiste en la représentation d'un élément qui ne possède pas de fond, c'est ce qui la différencie du relief. Elle peut être travaillée dans sa totalité, sur tous ses côtés comme elle ne peut être travaillée que sur une, deux ou trois faces. Cette caractéristique dépend de son usage. Si celle-ci est destinée à une niche, il n'est pas nécessaire de travailler la partie arrière, en revanche, si elle est destinée à trôner au centre d'une pièce sans que sa visibilité ne soit gênée sur une face, il est nécessaire de travailler la totalité de la sculpture<sup>1358</sup>.

La statue est une sculpture en ronde-bosse mais chaque ronde-bosse ne peut pas être qualifiée de statue. La statue ne représente qu'une figure entière, qu'elle soit humaine, animale ou hybride, aussi bien debout, assise, accroupie, couchée ... Il ne peut s'agir d'un buste ou d'une tête de figure, ou d'un objet. Dans ces derniers cas on utilise exclusivement le terme de sculpture ou ronde-bosse. Étant donné que notre recherche porte sur les allégories des provinces féminines, dans tous les cas rencontrés on peut parler sans problème de statue.

La sculpture est un support délicat à étudier dans un contexte architectural car il peut être interchangeable pour ce qui est de sa localisation.

En effet, une fois un relief ou une mosaïque incluse dans une architecture, il est difficile d'en changer le lieu, à condition de détruire ou de profaner une partie du monument en question. Alors qu'une sculpture peut être déplacée car, généralement, elle n'est que posée dans un lieu, son poids ne permettant pas qu'elle soit enlevée par le moindre individu. Toutefois je considère ce support comme pouvant être lié à une architecture car, par exemple, la statue de

---

1358 BAUDRY 1990, p. 506 ss.



culte d'une divinité est créée dans le but d'être placée dans un endroit en particulier et que, contrairement à notre période contemporaine, la statue n'avait pas pour but d'être déplacée. Je prends en compte la sculpture tout en gardant une distance critique car, bien que non destiné à être déplacée, il est bien plus facile de changer de lieu à une sculpture qu'à une mosaïque ou à une fresque qui nécessiteraient de nombreux travaux de restaurations à cette occasion.

Nous avons deux exemples de monuments qui accueilleraient au moins une représentation de province orientale.

Il s'agit du **Temple de *Caelestis* à Dougga (fiche 2)** où se trouvaient plusieurs statues, et de la ***Villa Tiburtina* à Tivoli (fiche 9)** dont un vestige nous est parvenu.

Pour le sanctuaire de *Caelestis* à Dougga, la présence de statues ne fait aucun doute. Probablement positionnées dans la continuité des colonnes du rez-de-chaussée, elles donnaient un semblant de second étage à l'édifice. On retrouve ce même type d'organisation, mais avec des figures d'atlantes et de caryatides puisqu'elles supportent une toiture, avec les statues du portique du *Forum* d'Auguste à Rome, ou encore les statues-colonnes du Temple de Domitien à Éphèse (PL. XLIX, CLXXXIII - CLXXXVII)<sup>1359</sup>. On peut même faire le lien avec les reliefs de l'attique du *Forum* de Nerva bien que le relief conservé se situe dans l'entrecolonnement, il pouvait sans doute y en avoir aussi au-dessus des colonnes si on considère que les trous d'encastrement servaient à accueillir des reliefs figurés (PL. LXI - LXII) ou encore les reliefs de l'*Hadrianeum* qui devaient être dans la continuité des colonnes mais non au-dessus mais en tant que base (PL. XXVII. 2, XCV - CXXI)<sup>1360</sup>. Dans le cas des statues de Dougga, rien ne surmontait les statues d'où l'utilisation de ce support et non de reliefs comme dans les autres cas.

L'autre statue étudiée, est celle de la ***Villa Tiburtina* d'Hadrien à Tivoli (fiche 9)**. Même si on suppose que cette statue n'était pas la seule à représenter une province romaine dans le complexe résidentiel d'Hadrien, elle devait se trouver isolée des autres figurations. Si on avait des parties de la villa représentant les différentes provinces comme on peut se l'imaginer, chaque ensemble serait accompagné de la statue de province concernée. On pourrait alors s'imaginer que toutes les provinces étaient représentées avec leur nom,

---

1359 Cf. p. 345 ss.

1360 Cf. p. 157 ss.

probablement présent sur le socle de la statue, comme il est indiqué dans l'*Histoire Auguste* par le passage « *prounciarum et locorum celeberrima nomina inscriberet* ».

La technique de la statuaire n'est jamais utilisée dans des demeures privées, puisque les deux cas de sculptures sont le sanctuaire de *Caelestis* à Dougga, et la *Villa Tiburtina* d'Hadrien qui, bien qu'elle soit une villa, comporte la particularité d'être celle de l'empereur Hadrien, donc une sorte de palais impérial, faisant ainsi de cette architecture d'habitat un cas à part.

### ***II.2.e. Conclusion***

On remarque que les quatre supports utilisés regroupent chacun un type d'architecture en particulier. Ainsi, pour l'architecture publique qui a été construite par ou pour un empereur, c'est le bas-relief qui est utilisé. Destiné à être vu par le public, il se trouve en façade du monument qui l'accueille. Reste à savoir où se trouvaient exactement les reliefs de l'*Hadrianeum* et leur accessibilité. La mosaïque et la fresque sont quant à elles utilisées principalement la décoration des *uillae*, la mosaïque pour paver le sol et la fresque pour en décorer les murs. La mosaïque est également utilisée pour sa praticité et sa résistance à l'eau dans les bains, afin de recouvrir et décorer le sol, que ce soit ou non des bassins. Pour les bassins, aucun autre support ne peut être utilisé dans ce contexte. Le relief serait détérioré par l'eau, la fresque délavée et la statue n'y trouve sa place qu'autour des bassins. Enfin, la statuaire se rapproche fortement du relief, avec lequel elle constitue la sculpture. On la retrouve en effet dans le sanctuaire de *Caelestis*<sup>1361</sup>, mais également dans la *Villa Tiburtina* qui n'est pas n'importe quelle demeure puisqu'elle est celle de l'empereur Hadrien. Ce qui distingue le choix du relief plutôt que de la statue, ou *vice-versa*, n'est autre que la position de la représentation. Pour une figuration sur un monument même, le relief sera privilégié tandis que la statue peut être éloignée de la façade de l'architecture, comme elle peut y être insérée, permettant ainsi d'être positionnée plus ou moins à l'écart. La statue sera alors choisie pour être une sorte de devanture ou pour être isolée à proximité du monument. Il s'agit également d'un support plus riche.

---

1361 Ce détail est sans nous rappeler les statues du Complexe de Pompée : p. 129 ss, ainsi que celles qui devaient décorer le *Forum* d'Auguste à Rome : p. 153 ss.

### II.3. Par période chronologique

Parmi les personnifications des provinces orientales attestées figurant sur l'architecture romaine à l'époque de la République, seule une illustration a été retrouvée. Il s'agit d'une représentation de la Macédoine faisant face au Royaume perse sur une fresque qui se trouve dans la **Villa de Fannius Sinistor à Boscoreale (fiche 7)**. Datées des alentours de 40 av. J.C. les fresques qui recouvraient les murs de la villa et de la pièce où se trouvait la fresque étudiée, le Salon H, ont pu être datées grâce à leur style. On a ici affaire au 2<sup>e</sup> style pompéien qui se développe essentiellement entre 90 et 20 av. J.C. environ, mais que l'on retrouve tout particulièrement dans les années 40 et 30. Ce style a pour caractéristique de figurer un art monumental avec l'insertion d'architecture théâtrale et palatiale<sup>1362</sup> et surtout de colonnes qui servent à séparer les différentes scènes illustrées, comme c'est le cas dans la villa de Boscoreale.

Il s'agit d'une représentation isolée, loin de celles qui sont transmises par le pouvoir qui n'illustrent aucune figuration de province orientale durant cette même période. Pendant l'époque augustéenne, Auguste fit représenter la figuration de territoires mais c'est sous la forme de nations ou de barbares que l'empereur choisit de les illustrer. Parmi ces exemples on retrouve entre autres les *tituli gentium* du *Forum* d'Auguste<sup>1363</sup> ainsi que la frise de l'autel central de l'*Ara Pacis* où il ne figure pas des provinces comme certains l'imaginent<sup>1364</sup>. Cette représentation de province orientale est une initiative de la part d'un propriétaire privé.

La seconde représentation attestée d'une province orientale apparaît sous les Julio-Claudiens, plus précisément sous Claude avec **la mosaïque des Thermes des provinces à Ostie (fiche 5)** où l'on peut voir trois provinces occidentales et une orientale, l'Égypte. En effet, la mosaïque qui recouvre un des bassins des thermes est contemporaine de la construction du premier port connu de la ville, sous Claude entre 41 et 50 ap. J.C. Suite à une disette<sup>1365</sup>, l'empereur Claude décida de faire construire un port à Ostie afin de faciliter l'approvisionnement de Rome en denrées alimentaires<sup>1366</sup>. Cela confirme bien le lien entre

---

1362 SAURON 2007.

1363 Cf. p. 153 ss.

1364 Cf. p. 162 ss.

1365 DION CASSIUS, *Histoire romaine*, LX, 2, 1 - 5.

1366 LE ROUX 2001, p. 248.

l'iconographie symbolisant le ravitaillement de Rome acheminé par les provinces jusqu'au port d'Ostie. On sait ainsi quels types de denrées étaient entreposés dans les *horrea* d'Ostie. Entre les deux premières illustrations s'écourent près de soixante-dix ans.

Par la suite, sous les Flaviens nous avons toujours des représentations illustrant volontairement des nations, comme les panneaux du *Forum* de Nerva<sup>1367</sup>, datés de sous Domitien, et peut-être les statues-colonnes du Temple de Domitien à Éphèse<sup>1368</sup>. Nous avons ainsi une continuité de la part des empereurs d'illustrer des nations vaincues et non des provinces à part entière. Il faudra attendre le IIe siècle, plus précisément avec l'empereur Hadrien, pour avoir un retour de la figuration de la province orientale dans l'architecture.

Sur l'**Arc de Trajan à Bénévent (fiche 3)** nous avons en effet un retour de cette iconographie avec la présence de la figure de *Mesopotamia* sur l'un des reliefs de l'Arc. En ce qui concerne sa datation, il n'y a aucun doute qu'il a été construit sous le règne de Trajan. L'inscription présente sur l'attique du monument<sup>1369</sup> permet de dater la dédicace de l'arc entre le 29 août et le 9 décembre 114<sup>1370</sup>. Il est certain que l'inscription fut gravée bien avant sa mort car à celle-ci, sa titulature comprenait le titre de *Parthicus* en plus de celle énumérée sur l'arc, avec 21 *tribunicia potestas*, 13 *imperium* et 6 consulats. L'inscription de l'arc correspond donc à la date de la dédicace, mais cela ne signifie pas pour autant qu'il était décoré de reliefs à ce moment-là. Ceux-ci ont pu être faits par la suite, sous Trajan et terminés par Hadrien. De nombreuses discussions ont encore lieu sur la datation des reliefs<sup>1371</sup>. Celle de l'arc et celle de la route de déviation, la *Via Traiana*, sur laquelle l'arc se trouve, sont contemporaines. L'arc a donc été construit pour faire le lien entre cette nouvelle voie et la cité de Bénévent.

---

1367 Cf. p. 157 ss.

1368 Cf. p. 345 ss.

1369 CIL IX 1558 :IMP(eratori) CAESARI DIVI NERVAE FILIO / NERVAE TRAIANO OPTIMO AVG(usto) / GERMANICO DACICO PONTIF(ici) MAX(imo) TRIB(unicia) / POTEST(ate) XVIII IMP(eratori) VII CO(n)S(uli) P(atri) P(atriciae) / FORTISSIMO PRINCIPI SENATUS P(opulus)Q(ue)R(omanus).

1370 Le terme de *Optimus* fut donné à Trajan durant cette période, cf. BENNETT J., *Trajan Optimus Princeps*, Indiana University Press, 2001, p. 104 ss., 205 ; BMRC III, 52.

1371 DOMASZEWSKI 1899, p. 173 - 192 ; WEBER 1907, p. 4 - 7, 20 - 27 ; SNIJDER 1926, p. 94 - 128 ; PIETRANGELI 1947 ; RICHMOND 1969, p. 237 - 238.

On retrouve Hadrien sur certains de ces reliefs, représenté aux côtés de Trajan comme son successeur, alors que ce ne fut que peu de temps avant la mort de l'empereur qu'Hadrien fut déclaré son héritier, si toutefois il le fut bien. Pour ces panneaux en question, il ne fait aucun doute qu'ils ont été confectionnés après la mort de Trajan, sous Hadrien, comme cela a déjà été expliqué auparavant.

En ce qui concerne le relief illustrant *Mesopotamia* face à Trajan, il ne fait aucun doute que ce relief a été confectionné suite à la mort de l'empereur. La date de l'événement étant trop rapprochée de celle de sa mort, il est plus que probable que l'empereur n'ait pas eu le temps de faire la demande du panneau pour l'arc. De plus, les reliefs ayant été commandés par Trajan devaient dater d'avant l'inauguration du monument, soit au plus tard à la fin 114, or l'annexion de la Mésopotamie eut lieu en 117. Enfin, la stylistique des panneaux de l'attique et du panneau de l'œuvre portuaire de Trajan, était différente des autres reliefs, indique qu'ils ne furent pas commandités par la même personne, au même moment. Comme il a été expliqué auparavant, tous les éléments laissent penser qu'Hadrien en fut le commanditaire.

Le relief de l'Arc de Trajan à Bénévent n'est pas la seule représentation de province associée à une architecture sous Hadrien. Une statue identifiée comme étant *Cappadocia* se trouvait dans la ***Villa Tiburtina d'Hadrien à Tivoli (fiche 9)***. La *Villa Hadriana* fut construite sous le principat de l'empereur duquel elle prit le nom et devint sa résidence de villégiature. Construite sous deux phases, sa datation ne fait aucun doute. Il n'est pas étonnant de retrouver une représentation de province sous l'empereur puisque celui-ci avait un intérêt pour les provinces de l'empire qu'il visita durant près de la moitié de son règne<sup>1372</sup>, avec un intérêt particulier pour la Grèce et l'Égypte comme nous l'attestent encore les vestiges conservés de la villa. Il est même fort probable que cette statue de province n'ait pas été la seule dans le complexe architectural mais malheureusement elle est la seule qui nous soit parvenue jusqu'à présent et identifiée comme telle.

C'est d'ailleurs en raison de cet intérêt pour les provinces, de la part de l'empereur Hadrien, que son successeur, Antonin le Pieux, choisit de faire figurer celles-ci sur les reliefs qui composaient l'***Hadrianeum de Rome (fiche 1)***, temple dédié à l'empereur divinisé. Comme

---

1372 Nous en attestons également la série monétaire que l'empereur fit frapper avec l'effigie des provinces, cf. Catalogue des monnaies.

il a déjà été indiqué à plusieurs reprises, nous savons que ce temple fut consacré le jour où Lucius Verus prit la toge virile<sup>1373</sup>. Même si l'inscription du temple ne nous est pas parvenue, grâce aux sources littéraires nous pouvons connaître la date de la consécration du temple.

Durant cette même période, au IIe siècle ap. J.C. ont été faites les fresques de la **Villa de Terpsichore à Valence (fiche 10)**, tout comme la réfection de la villa où elles se trouvent. Il semblerait que ces travaux aient été effectués plus précisément sous Hadrien ou Antonin Le Pieux. La datation a en grande partie été faite par la stylistique des représentations en comparaison avec les sculptures de l'époque qui reprennent le style classique grec. En effet, on retrouve le même type vestimentaire sur les reliefs de l'*Hadrianeum*, ainsi que sur la série monétaire des provinces d'Hadrien<sup>1374</sup>. Cette datation paraît surprenante pour un élément. En effet, la figuration de l'Égypte est accompagnée d'un crocodile, or l'animal symbolisait le territoire sous Auguste et les Flaviens mais sous Hadrien ce sont l'ibis et le serpent qui illustrent l'Égypte. Cela nous est confirmé sur les monnaies de l'empereur où l'on peut voir la personnification de la province avec l'ibis et parfois un serpent suivant les séries (PL. LXXXIX. 4 – 6)<sup>1375</sup>. Cela pourrait s'expliquer par l'utilisation de cartons qui reproduisaient des représentations ayant été faites durant le Ier siècle av. J.C., comme pour la *Sebasteion*<sup>1376</sup>. De plus, le contexte archéologique de la villa confirme bien qu'elle fut construite à l'époque flavienne avant d'évoluer à la seconde moitié du IIe siècle ap. J.C., période à laquelle furent peintes les fresques<sup>1377</sup>.

Cette période est riche en figurations de provinces orientales car on retrouve également la présence de personnifications sur la mosaïque de la **Maison de la Cilicie à Seleucia-Pieria (fiche 11)**. L'iconographie de la mosaïque peut permettre de confirmer cette datation vis-à-vis de la présence éventuelle de *Mesopotamia*. La Mésopotamie est une province romaine

---

1373 S.H.A., Verus, III, 1 – 2. Pourtant Dietmar Kienast indique que Lucius Verus prit la toge virile en 144 ou en 146, cf. KIENAST 1990, p.143, mais cette hypothèse fut contredite par la suite en fixant de façon définitive l'année 145 ap. J.C.

1374 Cf. les reliefs de l'*Hadrianeum* : p. 262 ss., et le Catalogue des monnaies, tout particulièrement celles d'époque hadrianique et antonine : p. 244 ss.

1375 Cf. Catalogue des monnaies : *AEgyptVS*.

1376 Cf. *infra*.

1377 FERNÁNDEZ DÍAZ 2007, p. 464 – 465.

dès 115 ap. J.C. sous Trajan jusqu'à ce qu'Hadrien l'exclut de l'Empire romain en 118 avant d'être reprise par les Parthes. Elle redeviendra une province romaine sous Septime Sévère en 197 - 198 ap. J.C., après que l'empereur ait vaincu le peuple de Parthie. Par la suite la Mésopotamie connaîtra de nombreux conflits entre les Romains et les Parthes, rendant sa situation particulière. Ainsi on pourrait dater la mosaïque de la fin du IIe siècle, ou du tout début du IIIe siècle, ce qui correspondrait à la datation émise par Richard Stillwell<sup>1378</sup>. Étant donné que la maison est datée au plus tard en 197 ap. J.C. et que la Mésopotamie devient une province romaine la même année, on peut penser que celle-ci pouvait être présente dans la mosaïque afin de célébrer son intégration dans l'Empire. La Mésopotamie, ayant été une province romaine sous Trajan et en partie sous Hadrien, de 114 à 118 ap. J.C, la maison pourrait également correspondre à ces dates. On aurait alors une datation allant entre 114 ap. J.C. au début du IIIe siècle avec le retour de la Mésopotamie comme province sous Septime Sévère.

Une autre mosaïque est également datée du IIe siècle ap. J.C. Il s'agit d'un des pavements de la **Villa d'Africa à El-Jem (fiche 8)** dont la période chronologique a été établie en fonction de la stylistique et de l'iconographie utilisée. Hédi Slim opte plus pour le dernier quart du siècle<sup>1379</sup>. Aucune fouille n'a pu être effectuée sous la mosaïque, ce qui n'a pas permis la découverte d'autres vestiges tels que des tessons de céramique ou des monnaies qui auraient pu confirmer la datation de l'ensemble iconographique. Bien que la date du IIe siècle ne soit pas certaine à 100 %, elle reste néanmoins celle à laquelle nous nous fions actuellement.

Il faudra ensuite attendre la période des Sévères pour voir non pas une mais deux personifications de provinces orientales pour la seule mosaïque de la **Villa privée à El Mas 'Udiye (fiche 12)**. Cette datation est certaine grâce à une indication essentielle présente sur la mosaïque. En effet, dans l'inscription en grec apparaît le chiffre ΘΛΦ (= 539). Il indique la date de 539 en rapport avec l'ère séleucide, ce qui correspond à 228 - 229 ap. J.C. La date correspond au règne d'Alexandre Sévère, avant même qu'il dut l'année suivante, lutter en Mésopotamie contre les Parthes qui menacèrent à nouveau le territoire. Dans un premier temps, une mauvaise lecture désigna les trois dernières lettres de l'inscription grecque comme étant ΘΑΦ, au lieu de ΘΛΦ. Cette erreur fut elle-même modifiée par le premier éditeur en ΘΑΨ, croyant qu'il s'agissait de l'abréviation de Θαψακηνός, désignant

---

1378 STILLWELL 1961, p. 55.

1379 SLIM 1999, p. 190.

ainsi l'origine du mosaïste de la ville de Thapsaque, située sur l'Euphrate, au sud de Raqqa. La lecture de ces trois dernières lettres est assez difficile, ce qui explique l'erreur commise dans un premier temps. La bonne lecture fut proposée l'année suivante par Jean-Baptiste Chabot qui fit le rapprochement avec la datation en rapport à l'ère séleucide. Compte tenu de la correspondance entre la datation établie par le calendrier séleucide et la dynastie des Sévères, ainsi que de la stylistique de la mosaïque, il ne fit aucun doute pour Jean-Baptiste Chabot que ces trois dernières lettres désignaient la date de confection du pavement<sup>1380</sup>. Marie-Henriette Quet confirme cette datation par la stylistique et l'iconographie utilisées, qui correspondent aux autres mosaïques de la période d'Alexandre Sévère qui reprennent l'image de l'Euphrate<sup>1381</sup>. Parmi ces représentations comparatives figure une mosaïque retrouvée à Meridà, iconographiquement très proche de la mosaïque d'El Mas 'Udiye<sup>1382</sup>. Elle décrit également un médaillon frappé sous l'empereur, suite à la célébration de son triomphe sur les Perses qui eut lieu en 233<sup>1383</sup>.

C'est durant cette première moitié du II<sup>e</sup> siècle que fut érigé le **Sanctuaire de *Caelestis* à Dougga (fiche 2)**. Il a été daté entre 222 et 235 ap. J.C.<sup>1384</sup> grâce à la dédicace présente sur le fronton du temple. Ainsi on sait que l'ensemble architectural fut élevé sous Alexandre Sévère<sup>1385</sup>. A en croire la titulature de l'empereur, on pourrait même réduire la datation du sanctuaire entre mars 222 et mars 235, dates du règne de l'empereur. Le nom de ce dernier et sa titulature ont été martelés suite à sa mort mais on remarque que ces détails ont été à

---

1380 CHABOT 1906, p. 287. Doro Levi suit le raisonnement de Chabot mais recopia par erreur ΘΓΦ ; LEVI 1971, p. 394.

1381 QUET 2005, p. 1321

1382 QUET 1981.

1383 BALTY 1988, 1, Euphrates 23 p. 72, 2 fig. Euphrates 23 p. 31.

1384 SAINT AMANS 2004, p. 275.

1385 *CIL* VIII, 15512, 26457, 26554 pour le temple ; « *CAELESTI AVG(ustae) SACR(um) / PRO SALVTE IMP(eratoris) CAES(aris) M(arci) AVRELLII / ?????? [ALEXANDRI PII FIDELIS [AVG(usti)]] / [ET IVLIAE MAMA]???* ?[*VGustae) MATRIS AVG(ustis)] / [ET CASTRORU]M ET SE[NATUS ET PATRIAE]* » d'après la restitution de Louis Poinssot (trad. de Louis Poinssot : « Consécration à Caelestis Auguste. Pour la sauvegarde de l'empereur César Marc Aurèle Sévère Alexandre, Pieux, Heureux, et de Iulius Mamaea Auguste, mère de l'Auguste, des Camps, du Sénat et de la Patrie. »), cf. POINSSOT 1913, n° 8.



nouveau gravés, probablement après la réhabilitation de l'empereur défunt qui eut lieu en 238 ap. J.C.<sup>1386</sup>.

Dans la seconde partie du III<sup>e</sup> siècle, une mosaïque fut installée dans une **Villa de Belkis** (antique Seleukeia-Zeugma) (**fiche 13**). La mosaïque est datée, dans un premier temps, aux alentours de 300 ap. J.C. par Klaus Parlasca en raison de la stylistique de la frise d'acanthes décorée d'Éros chassant, de masques et de la faune sauvage. Il revient sur cette datation à l'occasion de son article sur la mosaïque des provinces indiquant « Die Geschichte der Stadt liefert uns einen wertvollen Terminus ante quem für die Datierung. Das Mosaik muss vor 256 n. Chr., dem Jahr der Zerstörung durch die Sasaniden unter Sapur I. entstanden sein »<sup>1387</sup>. Ce changement est raisonnable de sa part du fait que la première datation ne peut pas convenir à la mosaïque pour plusieurs raisons. Comme l'indique Janine Balty, « si la date 'autour de 300' proposée par Kl. Parlasca pour cette mosaïque convient parfaitement au caractère des différents éléments du rinceau (l'allure schématique des Amours, en particulier), elle semble par contre trop tardive pour les figures contenues dans les médaillons », ajoutant l'évocation de très près du style de la mosaïque d'El Mas 'Udiye, celle-ci datée de 228 - 229 ap. J.C.<sup>1388</sup>. De plus, il est quasiment certain que celle-ci n'a pas pu être confectionnée après 256 ap. J.C., date à laquelle le roi sassanide Sapur I<sup>er</sup> détruisit la ville, destruction suivie d'un terrible tremblement de terre. Tous ces événements feront que Zeugma perdra définitivement tout son prestige d'antan, comme l'a indiqué Klaus Parlasca à l'occasion de ce changement de datation de sa part. Le fait que la datation des deux frises ne semble pas concorder, tend à confirmer qu'elle ne faisait probablement pas partie de la même mosaïque. L'ingénieur Josef Cernik est le seul à avoir effectué une description de la mosaïque, avant qu'elle ne soit démantelée. Même si cette description est rapide, il ne fait que mentionner les personnifications des provinces et l'*emblema* avec la figuration d'un empereur. Janine Balty est la seule à tenir compte de ce témoignage essentiel, dont je partage entièrement l'opinion, ce que n'ont pas fait les autres chercheurs, à tort. Ils se sont contentés d'assembler les différentes frises sous prétexte qu'elles ont été retrouvées ensemble dans une collection, ce qui, en soit, n'est pas une preuve.

---

1386 GOLVIN - KHANOUSSI 2005, p. 126.

1387 PARLASCA 1983, p. 293.

1388 Et pour plus de détails sur la datation de la mosaïque à partir de la stylistique de celle-ci, BALTY 1981, p. 385. Pour la mosaïque de l'« Euphrate-Roi » d'El Mas 'Udiye, cf. la fiche de la mosaïque présente dans le *corpus*.

Construit pendant la Tétrarchie, l'**Arc de Galère à Thessalonique (fiche 4)** fut construit entre 298 et 299 ap. J.C. avant d'être dédié en 303 à l'occasion de la célébration de sa victoire sur les Perses Sassanides et la prise de leur capitale, Ctesiphon, située sur la rive gauche du Tigre<sup>1389</sup>. Ne devenant auguste qu'en 305 ap. J.C., suite à l'abdication de Dioclétien lors de la dédicace de l'arc, celui-ci était encore un César, ce qui explique la présence de Domitien à ses côtés sur le relief.

Durant cette même période, Dioclétien mit en place une réforme visant à restructurer l'Empire avec la séparation de celui-ci en deux parties avec d'un côté l'Empire d'Orient et de l'autre l'Empire d'Occident, et la mise en place d'un empereur à la tête de chaque partie. Ce changement ne s'arrêta pas là car les provinces que nous connaissons auparavant devinrent des diocèses et le terme de *prouincia* fut alors utilisé pour définir différents territoires qui divisaient les diocèses. Pour la Mésopotamie, cela ne fit aucun changement car la Mésopotamie province d'avant la réforme resta Mésopotamie, également province, faisant partie du diocèse d'Orient (PL. II). Pour l'Arménie, la province devint celle d'*Armenia Minor* faisant partie du diocèse Pontique.

La mosaïque de *Ge* et *Karpoi* présente dans les **Thermes E d'Antioche (fiche 6)** est le dernier témoignage que nous ayons. Datée entre 305 et 350 ap. J.C., il est certain que les Thermes E sont postérieurs à 305 ap. J.C. en raison de la découverte de plusieurs monnaies sur le site<sup>1390</sup>. A cette date, après la réforme des provinces de Dioclétien, l'Égypte était scindée en trois provinces qui sont *Aegyptus Iouia*, *Aegyptus Herculia* et *Thebais*, faisant partie du diocèse d'Orient. Étant donné que nous avons affaire à une représentation d'*Aegyptus* sur la gauche de la partie de la mosaïque conservée, mais que celle-ci semble avoir été illustrée sous les traits d'*Africa* par erreur, il est difficile de savoir si il y a une volonté de figurer la province d'avant Dioclétien, telle qu'on la retrouve à travers les mosaïques d'El Jem, d'Ostie ... ou si le mosaïste a tenté de figurer l'Égypte telle qu'elle était perçue au IV<sup>e</sup> siècle.

---

1389 KINCH 1890 ; JERPHANION 1932, p. 107 – 132 ; *R.I.C.* VI, p. 25.

1390 Cf. LEVI 1971, p. 261 ; COHEN, VII, p. 128 s. Christine Kondoleon indique la même datation des Bains E avec une fourchette de 305 à 350 ap. J.C., cf. KONDOLEON 2001, p. 150.

On remarque une apparition timide de la représentation de la province orientale sur l'architecture romaine à la fin de la République puis sous Claude, mais il faudra attendre l'empereur Hadrien pour que la figure de la province orientale soit privilégiée à celle de la nation soumise. Ce fait s'explique par la volonté de l'empereur de ne plus mettre en avant l'esprit de conquête avec la province vue comme un trophée exhibé à travers une figuration soumise, mais une volonté de montrer un empire soudé et unifié à travers des provinces illustrées sous la forme de *prouincia pia et fidelis*. L'empereur Antonin le Pieux suivra le modèle de son prédécesseur en choisissant de faire figurer ces provinces à travers le temple qui lui fut dédié. On retrouve d'autres représentations en dehors du contexte impérial à travers deux *uillae*. On peut alors imaginer que l'iconographie de l'empereur devint un modèle pour la noblesse, comme si représenter les provinces devenait naturel, cela à travers tout l'empire, du moins dans la partie occidentale puisque ces exemples se trouvent en Hispanie et en Afrique Proconsulaire. Mais ce mode de représentation ne s'arrêta pas avec Antonin le Pieux car l'on ne retrouve pas moins de trois exemples au cours du IIIe siècle, à travers deux maisons et un sanctuaire érigé par des familles évergètes. On remarque alors la continuité de l'importance que peut représenter les provinces et leur figuration. Les dernières attestations de telles représentations eurent lieu au début du IVe siècle, et cela malgré la mise en place de la réforme des provinces de Dioclétien mais pour deux raisons différentes puisqu'il semblerait que l'on retourne vers une volonté de représenter les provinces soumises pour marquer une victoire avec Galère, tandis qu'à Antioche, c'est l'aspect agricole et fertile d'une province qui est mis en avant.

#### **II.4. Par localisation**

L'étude du lieu où se trouvaient les différentes représentations de provinces orientales étudiées me semble essentielle car ce détail permet de voir si une province avait un plus grand intérêt à transmettre ce genre d'illustrations. Il semble d'après cette étude, que la représentation de provinces orientales ait été plus représentée dans certaines parties de l'Empire. A travers cette partie je traite des représentations présentes à Rome, puis dans l'Empire en fonction de leur nombre dans la province, dans un ordre décroissant.

**A Rome**, une seule architecture comprend des représentations de provinces orientales. Il s'agit de l'*Hadrianeum*. Que ce soit avant ou après, aucune autre figuration n'a été retrouvée.

Il existe bien des autres représentations du même genre, et celles-ci sont nombreuses, mais dans tous les cas il s'agit de représentations de nations ou de provinces mais sous la forme de nations, illustrées sous leur état avant qu'elles ne deviennent des provinces. C'est le cas des nations du Théâtre de Pompée, les nations de l'attique du *Forum* de Nerva ou encore les ethnies de l'*Ara Pacis*.

Il semblerait donc que la représentation même des provinces orientales n'ait pas été un sujet important pour les empereurs dans l'iconographie romaine, du moins, beaucoup moins que celle des nations qui sert à illustrer leurs conquêtes.

Pour retrouver d'autres figurations de provinces orientales il n'est pas nécessaire de faire plusieurs centaines de kilomètres car c'est autour de la capitale de l'Empire, dans **la péninsule italique** et plus précisément dans la Latium et la Campagne, que l'on retrouve d'autres représentations. La Mésopotamie se voit illustrée pour l'empereur Trajan à Bénévent, mais comme pour l'*Hadrianeum* à Rome, cela est dû à l'influence d'Hadrien. Alors qu'à Rome ces représentations lui rendent hommage pour ses voyages et son intérêt envers les provinces, à Bénévent c'est lui-même qui fit représenter la province qui vient d'être nouvellement annexée à l'Empire par Trajan, mais avec sa propre vision. Nous avons également la statue de *Cappadocia* dans la *Villa* d'Hadrien à Tibur, non loin de Rome. En restant dans le secteur on retrouve également la mosaïque des provinces à Ostie, port de Rome et donc étroitement lié à la cité ou encore la *Villa* de Fannius Sinistor sur les pentes du Vésuve. Ce dernier cas est différent des autres car il s'agit de la maison d'un noble alors que pour les autres illustrations sont liées à une architecture propre de l'empereur, sauf pour les Thermes des provinces à Ostie dont nous ne connaissons pas le propriétaire.

A Rome et dans ses environs ne se trouvent pas moins de cinq monuments comprenant au *minimum* une représentation de province orientale dont trois sont liées à Hadrien, en tant que commanditaire ou pour lui rendre hommage, ce qui fait de la péninsule italienne un centre qui porte néanmoins un intérêt pour le sujet, même si cela n'est pas forcément le cas pour Rome même. Avec cinq monuments sur les treize compris dans le *corpus* des représentations de provinces orientales attestées, cela représente près d'un tiers.

L'autre province qui vit un intérêt dans la représentation des provinces orientales en est une elle-même. Il s'agit de la **Syrie** et la raison, pour laquelle on y retrouve tant de figurations de provinces orientales sur toutes celles retrouvées, s'explique en partie.

En effet, nous trouvons de nombreuses illustrations, par rapport à celles retrouvées, probablement par le fait que les provinces concernées représentent en partie la Syrie et sa province voisine, la Mésopotamie. C'est du moins le cas pour la mosaïque de la Maison de la Cilicie à Antioche qui semble illustrer la Syrie et la Mésopotamie aux côtés de la Cilicie, ou encore sur la Mosaïque d'El Mas 'Udiye où la Syrie et la Mésopotamie sont illustrées comme les bénéficiaires de l'Euphrate. Ainsi, sur quatre représentations retrouvées en Syrie, deux comportent la représentation de la province. Les deux autres exemples sont différents. En effet, sur la mosaïque d'Antioche dans les Thermes E, c'est l'Égypte qui est figurée avec la mise en avant de sa fertilité. Pourquoi retrouver une telle figuration en Syrie, sans doute parce que Antioche en était la capitale et que grâce à son port Seleucia-Pieria, cette cité était approvisionnée en denrées provenant de l'Égypte. Pour la mosaïque de Belkis, toutes les provinces de l'Empire étaient représentées, ainsi le lieu de sa découverte n'explique pas la représentation d'un tel ensemble, pour cela il faut se pencher sur le propriétaire des lieux. La Syrie a quatre monuments qui accueillent des représentations de provinces orientales sur son territoire, correspondant à un tiers des figurations retrouvées dans tout l'empire, ce qui n'est pas négligeable.

Avec la Macédoine qui comporte une représentation, la Syrie est la seule province orientale où l'on retrouve ce type des illustrations de provinces orientales.

**En Afrique**, ce sont deux monuments qui ont été décorés de provinces orientales, cela pour deux raisons bien différentes. Pour les statues disparues du Sanctuaire de Dougga, la présence d'inscriptions mentionnant des cités et des provinces où avait lieu le culte de *Caelestis*, indique que les statues illustraient ces mêmes lieux où était vénérée *Caelestis*. L'Afrique Proconsulaire se trouve être la province dans laquelle le culte de la divinité est née, formant une sorte de continuité avec Tanit, divinité du territoire précédant sa provincialisation. Dans un second monument, une villa romaine située à El Jem, où la figure de la divinité *Africa* était mise en avant, c'est l'aspect économique des provinces nord-africaines et d'autres qui est représenté. Nous avons la figuration des provinces nourricières de Rome et le fait que trois des provinces africaines soient mises en avant en étant

représentées en buste et donc de taille plus importante, n'a rien d'étonnant. La présence de l'Afrique Proconsulaire dans la Maison d'*Africa*, où se trouve un autre pavement illustrant la divinité *Africa*, indique la volonté de mettre en avant la tradition locale et de ses richesses.

**En Espagne** se trouve un ensemble de fresques figurant des territoires aussi bien romains qu'étrangers. On y retrouve en effet la figure des provinces de l'Égypte et de l'Afrique ou Maurétanie, aux côtés de l'Inde, du peuple besse et d'un territoire non identifié. Retrouver de telles représentations en Hispanie ne semble pas étonnant car plusieurs figurations de nations ont été retrouvées sur cette même péninsule avec les reliefs de la Basilique de Tarragone et éventuellement les reliefs du Théâtre de Cordoue. Au II<sup>e</sup> siècle ap. J.C., cette province se trouve être romanisée depuis déjà plusieurs siècles, de plus, durant cette même période, deux empereurs romains provenaient de l'Hispanie, Trajan et Hadrien, tous les deux nés à Italica, en Bétique. On peut alors supposer un lien assez fort entre les provinces hispaniques et le centre du pouvoir à Rome. Cette fresque a la particularité de comporter des inscriptions en grec alors que la Tarragonaise est une province latine. Il faut y voir de la part de son propriétaire la manifestation d'une passion liée au monde grec et à sa langue.

**En Macédoine** se trouve la représentation de deux provinces orientales. Il s'agit de la Mésopotamie et de l'Arménie qui sont illustrées sur l'Arc de Galère de Thessalonique. Cette présence dans la cité macédonienne n'a rien d'étonnant puisqu'il s'agit d'une figuration qui se trouve sur un monument lié à l'empereur Galère et que Thessalonique était sa cité de résidence durant la période de la construction du monument. Il s'agit de la seule représentation se trouvant non seulement dans la province antique de Macédoine, mais également dans le territoire de la Grèce antique. La figuration des provinces orientales n'était sans doute pas un sujet d'actualité en Grèce et dans la mentalité de ses autochtones.

Sur les treize monuments qui représentaient une allégorie des provinces orientales, seuls cinq provinces sont concernées en plus de la cité de Rome. En effet, on n'a retrouvé ces figurations qu'à Rome, en Italie, en Hispanie, en Syrie, en Macédoine et en Afrique. Cela représente peu de provinces parmi toutes celles qui ont existé, sachant que mon étude concerne les personnifications des provinces romaines d'orient, mais que celles-ci sont toutes concernées et cela quelle que soit leur position géographique, aussi bien en Orient qu'en Occident, tant qu'elles sont au sein de l'Empire.

A elles seules, Rome, l'Italie et la Syrie représentent la localisation de plus des deux tiers des personnifications des provinces orientales qui ont été retrouvées.

### III- L'UTILISATION DES PERSONNIFICATIONS DES PROVINCES ORIENTALES DANS L'ARCHITECTURE

Après avoir étudié les différentes représentations de provinces orientales en justifiant leur identification dans une troisième grande partie, en analysant les différentes architectures sur lesquelles elles se trouvaient, les propriétaires des lieux ou commanditaires, les supports sur lesquels elles étaient figurées, les périodes chronologiques concernées et les provinces dans lesquelles elles se situaient au début de la quatrième grande partie, il est maintenant essentiel de connaître la raison pour laquelle on représentait les provinces orientales de l'Empire romain durant l'antiquité romaine.

Sont ici concernées les représentations de provinces orientales attestées, comme cela a été le cas pour les autres études effectuées. Ne sont donc pas prises en compte les représentations incertaines et erronées.

En premier lieu, deux éléments essentiels permettent de connaître la raison de la présence d'une province orientale dans une architecture, qu'elle soit publique ou privée. Pour le monument public, il est plus facile de déterminer le commanditaire grâce à la présence de l'inscription sur le monument, comme pour le sanctuaire de Dougga, l'arc de Trajan de Bénévent ..., quant elle a été retrouvée, ou de sources littéraires antiques qui donnent des indications sur le monument, comme c'est le cas de l'*Hadrianeum*. Pour les architectures d'ordre privé, cela n'est pas aussi simple. Comme on a pu le voir auparavant, les données sur le propriétaire de la maison ou le commanditaire du monument constituent une source précieuse qui permet de connaître la raison pour laquelle une province orientale était figurée. Sa fonction professionnelle peut en effet donner des indications sur la raison de la présence d'une telle figuration. Bien entendu, le métier du propriétaire ou de l'entrepreneur n'est pas mentionné, mais sa richesse plus ou moins grande ou son statut, indiqués par les dimensions de l'architecture et ses matériaux, apportent des indices essentiels sur cette fonction. Ainsi le propriétaire peut nous apporter des informations sur l'architecture et la présence d'une province orientale dans l'iconographie et *vice-versa*.



Le second élément est le lieu où a été retrouvé le monument. Pour une villa, sa localisation géographique donne parfois des éléments sur la fonction professionnelle du propriétaire lorsque celle-ci n'est pas évidente à définir. Ainsi, à Seleucia-Pieria, port d'Antioche, on suppose que le propriétaire de la Maison de la Cilicie était un commerçant. Au point de vue public, on remarque que la localisation des monuments a un lien étroit avec l'empereur, le lieu où il s'est installé (Arc de Galère à Thessalonique) ou encore ses entreprises architecturales (Arc de Trajan à Bénévent).

A partir de chaque représentation nous allons voir quel était le motif volontairement figuré. Cette étude est faite en fonction de chaque but de figuration. A partir de cela, quatre grands thèmes en ressortent. Ils sont les suivants, indiqués par ordre du plus au moins représenté.

### **III.1. La raison économique : entre la culture et le commerce agricoles**

La majorité des représentations de provinces orientales illustrées le sont dans un contexte économique. Le propriétaire ou commanditaire des lieux voulait mettre en avant ce thème, probablement parce qu'il n'est pas étranger à sa richesse. Pour être propriétaires de telles demeures ou thermes avec de telles décorations, la classe sociale concernée ne pouvait être que la noblesse. Il est plus que certain que ce soit le commerce **de cultures agricoles qui** soit à l'origine de cette richesse.

Le premier exemple à faire part de ce thème économique du commerce et de l'alimentation de Rome en denrées alimentaires est **la mosaïque dite des provinces** qui se situe sur le sol d'un des bassins des **Thermes dits des provinces à Ostie**. On peut en effet y voir la représentation en buste des provinces de la Sicile, de l'Hispanie, de l'Afrique et de l'Égypte. C'est cette dernière qui nous intéresse tout particulièrement dans notre étude.

Pour comprendre le message passé à travers la mosaïque, il est important de connaître l'histoire de la cité portuaire qui accueillait le pavement, Ostie. Jules César avait pour intention de créer un nouveau port à Ostie, dans l'embouchure du Tibre, afin d'alimenter Rome<sup>1391</sup>, mais l'ensablement de la cité ne permit pas au dictateur de mener son projet à

---

1391 PLUTARQUE, *Cés.*, LVIII, 10 : « τῆ δ' ἔγγιστα τῆς Ῥώμης θalάσση κλειῖθρα διὰ χωμάτων

bien. Claude reprit l'initiative de faire un port lorsque Rome ne posséda plus que sept à huit jours de provisions, à la mort de Caligula<sup>1392</sup>. Jusqu'alors, le port alimentant Rome se trouvait à Pouzzoles, trop loin pour ravitailler la cité. Il était urgent de faire construire des entrepôts dans lesquels seraient stockées assez de denrées pour approvisionner la capitale. Il fit donc édifier le port et le positionna à 3 km au nord d'Ostie, afin d'avoir une profondeur convenable<sup>1393</sup>. Pour cela il fit construire dès 42 ap. J.C., un grand bassin artificiel relié au Tibre par un canal dont la construction fut achevée en 46 ap. J.C. Terminé sous Néron entre 64 et 66 ap. J.C. le port fut doté d'un phare, il prit le nom de *Portus Claudii*. Dès sa mise en service, une cité se développa autour du port, *Portus*. D'après Tacite, il pouvait accueillir deux cents navires<sup>1394</sup>, des *horrea* furent donc construits en grande quantité afin de stocker toutes les denrées qui arrivaient par la mer.

---

ἐπαγαγών, καὶ τὰ τυφλὰ καὶ δύσσορμα τῆς Ὠστιανῆς ἡϊόνος ἀνακαθηράμενος, λιμένας ἐμποιήσασθαι καὶ ναύλοχα πρὸς τοσαύτην ἀξιόπιστα ναυτιλίαν. καὶ ταῦτα μὲν ἐν παρασκευαῖς ἦν. » (trad. de Dominique Ricard : « Il avait enfin le projet d'opposer des barrières à la mer la plus voisine de Rome, en élevant sur les bords de fortes digues, et après avoir nettoyé la rade d'Ostie, que des rochers couverts par les eaux rendaient périlleuse pour les navigateurs, d'y construire des ports et des arsenaux, qui pussent contenir le grand nombre de vaisseaux qui s'y rendaient de toutes parts : mais ces grands ouvrages restèrent en projets. »).

1392 SENEQUE, *De Breuitate Vitae*, XVIII, 5 : « *Modo modo intra paucos illos dies quibus C. Caesar periit (si quis inferis sensus est) hoc grauissime ferens quod decedebat populo Romano superstito, septem aut octo certe dierum cibaria superesse! Dum ille pontes nauibus iungit et uiribus imperi ludit, aderat ultimum malorum obsessis quoque, alimentorum egestas; exitio paene ac fame constitit et, quae famem sequitur, rerum omnium ruina furiosi et externi et infeliciter superbi regis imitatio.* (trad. de Philippe Remacle : « Naguère, dans les journées qui précédèrent ou suivirent immédiatement sa mort, C. César, si l'on conserve encore quelque sentiment dans les enfers, dut regretter amèrement de laisser le peuple romain sain et sauf, car il ne restait de subsistances que pour sept ou huit jours; et tandis qu'avec des vaisseaux il construisit des ponts, et se jouait de la puissance de l'empire, on était à la veille de subir le dernier des maux, même pour des assiégés, la disette. »).

1393 Claude, XX, 1 : « *Opera magna potius necessariaque quam multa perfecit, sed uel praecipua: ductum aquarum a Gaius incohatum, item emissarium Fucini lacus portumque Ostiensem, quanquam sciret ex iis alterum ab Augusto precantibus assidue Marsis negatum, alterum a Diuo Iulio saepius destinatum ac propter difficultatem omissum.* » (trad. de Philippe Remacle : « En fait de travaux publics, il s'attacha moins à en exécuter un grand nombre qu'à entreprendre ceux qui étaient nécessaires. Parmi les principaux on compte l'aqueduc commencé par Caius, le canal d'écoulement du lac Fucin et le port d'Ostie. Il savait qu'Auguste avait refusé obstinément aux Marses le dernier de ces ouvrages, et que Jules César avait souvent projeté, mais toujours remis l'autre, à cause des difficultés de l'exécution. »).

1394 TACITE, *Ann.*, V, 18, 3.

Malgré la construction du port au niveau de *Portus*, Ostie se développa économiquement comme l'atteste la Place des Corporations. Cette place, qui se situe dans la cité derrière le théâtre, est composée d'un portique qui court tout autour et qui accueillait toutes sortes de boutiques. Elle fut construite sous Auguste, en même temps que le théâtre, mais n'aurait alors pas servi à l'activité du commerce. Selon Guido Calza, qui fut l'archéologue en charge de fouiller ce secteur, la place aurait dans un premier temps servi à la promenade des spectateurs du théâtre, ainsi les deux architectures étaient à l'origine liées. La date de la mise en place de la fonction commerciale n'est pas connue mais on suppose que les espaces du portique aient pu d'abord être loués à des commerçants afin de financer les activités du théâtre<sup>1395</sup>. Le portique de la Place des Corporations a subi une modification sous Claude, qui le sépara en petits emplacements<sup>1396</sup>. La Place des Corporations est alors aménagée pour l'activité commerciale, alors que Claude est en train de faire construire son port. Le port et la place sont liés par cette activité. C'est à cette même période qu'ont été faites les mosaïques, ainsi celles de la place et des thermes sont contemporaines.

Des indications nous sont données sur cet ensemble grâce aux mosaïques qui revêtaient le sol des boutiques et qui nous sont parvenues. Elles nous transmettent des informations sur le commerce maritime, la provenance de certains produits, ainsi que sur les techniques navales utilisées pour le transport de marchandises. Les différentes mosaïques ont été numérotées par Giovanni Beccatti en *statio*, allant du portique est à celui ouest, en passant par le portique nord<sup>1397</sup>.

Par exemple la mosaïque de la *statio* 48 représente trois poissons dans le bas, avec deux palmiers au-dessus qui encadrent une amphore sur laquelle figurent les lettres *M C* pour *Mauretania Caesaris*. Ainsi, devaient être vendus dans ce local des produits en provenance de la Maurétanie Césarienne, des amphores à en croire la mosaïque, probablement contenant de l'huile. La Maurétanie était en effet une province de production d'huile d'olive. Il y a donc la volonté de représenter la production vendue avec une indication sur la province de provenance.

---

1395 ANDREAE 1988, p. 531.

1396 COARELLI 1994, p. 317.

1397 BECATTI 1961. Il y avait « 64 bureaux de représentants de commerce (stationes) », selon Raymond Chevallier : CHEVALLIER 1986, p. 129 - 130.

La mosaïque des Thermes des Provinces, étant contemporaine aux mosaïques de la Place des Corporations, on imagine fortement le lien quant au choix de la représentation. Dans les deux cas, les mosaïques étaient contemporaines de la création du port d'Ostie entrepris par Claude. Suite à cette construction, la cité prit un nouvel essor et justifia la construction d'édifices en raison de la main d'œuvre qui devint importante et qu'il fallait loger à *Portus* et à Ostie. Les thermes étaient des édifices devenus importants dans la vie des Romains dès le début de l'empire, ce qui explique le nombre important de tels édifices balnéaires dans la cité tout au long de son existence.

La présence de cette mosaïque dans la cité d'Ostie nous indique les denrées qui approvisionnaient Rome. Ainsi, par l'intermédiaire de la mosaïque des Thermes des Provinces, nous savons qu'Ostie avait un commerce maritime avec l'Espagne pour son huile d'olive et la Sicile, l'Afrique et l'Égypte pour leur blé. Cette mosaïque marque la volonté de mettre en valeur l'approvisionnement en vivres effectué par les différentes provinces romaines et ainsi la valeur économique importante de ces quatre provinces de l'Empire romain. Mais pourquoi ces quatre provinces en particulier alors que nous savons que le commerce s'effectuait aussi avec d'autres provinces comme nous le certifie les mosaïques de la Place des Corporations précédemment étudiées ? Le manque d'élément sur les Thermes des provinces ne nous permet pas de connaître la raison du choix de ces quatre provinces en particulier. On peut supposer que le quartier où se trouvait la mosaïque n'y était pas étranger. Pour les figures masculines de la mosaïque des Thermes des provinces, toutes les têtes sont ailées, ce qui indique la présence de personnifications de vents. Ces vents étaient probablement ceux que rencontraient les navires utilisés pour le transport des marchandises, par voie maritime, des quatre provinces représentées.

La présence des dauphins indique que nous avons affaire à un moyen de transport maritime pour toutes les denrées en provenance des provinces représentées au moyen des vents eux aussi figurés.

Une autre mosaïque, qui ne se situe pas du tout en Italie mais sur le continent Africain, représente un ensemble de provinces dans le but de marquer l'aspect économique de celles-ci. Cette fois-ci les provinces ne sont plus au nombre de quatre mais de six, et détail supplémentaire, au centre d'une sorte de cercle qu'elles forment, se trouve la figuration de

*Roma*, destinataire de ces denrées. Il s'agit de **la mosaïque de Rome et ses provinces qui se trouve dans la Villa d'Africa à El Jem**, en Afrique Proconsulaire.

Nombreux sont ceux qui font référence à la mosaïque d'Ostie en lien avec celle d'El Jem<sup>1398</sup>. Elles ont en commun quatre provinces : l'Afrique, l'Égypte, la Sicile et l'Espagne. Les représentations que comporte en plus la mosaïque d'El Jem sont la Libye et une province qui n'a pas pu être identifiée. Les personnifications présentes sur les deux mosaïques sont illustrées avec les mêmes attributs, à l'exception de l'Égypte. L'Afrique est reconnaissable à l'*exuviae elephantis* et le *proboscis* qui la coiffe. La Sicile est illustrée par sa coiffe à trois jambes qui symbolise les trois pointes de l'île. Quant à l'Espagne, c'est avec la couronne ou la branche d'olivier, qui font référence à l'huile d'olive produite en Bétique. Pour l'Égypte, elle est accompagnée du crocodile à Ostie, alors qu'à El Jem c'est l'aspect religieux du pays qui est mis en avant avec le sistre. Ce détail est sans doute dû au fait que le modèle iconographique utilisé sur chacune des mosaïques dépend de la période à laquelle elles datent.

Parmi les quatre provinces présentes sur les deux mosaïques, seule l'Espagne est illustrée avec le fruit de sa production agricole : l'olive.

Comme pour Ostie, l'Égypte, la Sicile et l'Afrique sont représentées pour leur blé, et l'Hispanie pour son huile d'olive. Cicéron voyait la Sicile comme étant l'île de Cérès<sup>1399</sup>. On a également la présence de la Libye pour la production de *silphium*. Cette plante était vue comme une source de richesse à Rome. Présent uniquement dans une partie de la Libye, le *silphium* était perçu par les Romains comme étant une plante rare qui avait des vertus curatives et dont les Romains devaient se munir en cas de besoin. L'identification de la sixième province n'a malheureusement pas été établie. Il s'agit d'une province ne faisant pas partie du continent africain puisque les trois figures en buste sont des provinces africaines, contrairement aux deux autres identiques qui sont en pied. Ce qui est certain c'est que cette figure est illustrée pour la même raison que les cinq autres. Le contraire n'aurait aucun intérêt ou alors la figure aurait été présentée différemment, comme *Roma* au centre de la composition qui n'est autre que la cité de destination de ces denrées. Il y a dans cette mosaïque la volonté de montrer la destination de ces denrées, entourée des provinces qui en étaient le fournisseur.

---

1398 SLIM 1999, p. 189 ; BLANCHARD-LÉMÉE 1995, p. 32, 34.

1399 CICÉRON, *Contre Verrès*, 2e action, IV, XLVIII.

A travers cette mosaïque il faut voir six provinces, dont trois africaines, qui produisaient des denrées agricoles transportées jusqu'à Rome afin d'y alimenter la population, mais également pour d'autres usages car l'huile d'olive servait à la nutrition mais également à l'éclairage et aux parfums. Ces produits venant d'autres provinces étaient donc nécessaires à la survie de la capitale. Un épisode historique marque très bien cette importance. En s'alliant à Cléopâtre VII, et au roi d'Égypte, César pouvait devenir gouverneur du pays et ainsi avoir le pouvoir sur l'approvisionnement de Rome en blé. Par ce fait, César pouvait affamer Rome en la privant du blé d'Égypte dans le but de parvenir à ses ambitions politiques. C'est également pour cette raison qu'Auguste interdit l'accès à l'Égypte, après lui avoir donné le statut de province. Il se l'appropriait en faisant d'elle une province à part, afin d'éviter qu'un sénateur ambitieux ne soit tenté de mettre en place un embargo du blé égyptien à destination de Rome.

Michèle Blanchard-Lémée ne voit pas dans ces représentations, uniquement l'aspect économique de l'Empire. Pour *Africa*, elle justifie sa présence car elle est la province sur laquelle la villa se situe. Pour la figure qu'elle perçoit comme étant *Asia*, et que j'interprète comme étant *Libia*, elle y voit l'aspect du territoire comme étant l'une des provinces sénatoriales les plus importantes de l'Empire. Quant à l'Égypte, en plus d'être un lieu d'approvisionnement de Rome, elle appartient à l'empereur et est gouvernée par un préfet nommé par celui-ci, lui donnant un statut particulier. Pour les trois autres provinces<sup>1400</sup>, elle justifie la Sicile comme étant la plus ancienne province romaine en plus de sa grande fertilité, et l'Espagne pour son aspect économique avec la production d'huile d'olive. Aucune allusion n'est faite sur la dernière représentation puisqu'elle n'a pas pu être identifiée. Pour moi, c'est bien l'aspect économique et nourricier des provinces qui a voulu être illustré et rien d'autre. La forte similitude iconographique qui existe entre cette mosaïque et celles des Thermes des Provinces à Ostie ne fait que le confirmer. A mon sens il ne faut pas chercher plus loin.

Le lien entre la Sicile et Diane, la déesse chasserresse, me fait penser à une mosaïque citée dans ce *corpus*, mais dans les représentations de provinces orientales erronées. Il s'agit de la mosaïque de la Grande Chasse présente dans le promenoir de la *Villa del Casale* à Piazza

---

1400 BLANCHARD-LÉMÉE 1995, p. 33 - 34.

Armerina en Sicile (PL. LV, CCV - CCVII)<sup>1401</sup>. Cette mosaïque montre le lien qui existait avec Rome comme intermédiaire en ce qui concerne la fourniture d'animaux dans les jeux du cirque de la capitale romaine. Je ne reviendrai pas sur le sujet mais le fait que nous ayons une représentation de Diane à travers celle de la Sicile renvoie à cet aspect de l'approvisionnement de Rome en animaux. Certes, la déesse chasseresse laisse penser que les animaux capturés n'étaient pas vivants, mais il y a tout de même le lien entre la province de Sicile, Rome et les animaux.

Il ne fait aucun doute que cette mosaïque représente Rome comme étant le centre de l'Empire romain, entourée de six provinces qui sont essentielles pour son économie issue du commerce d'éléments naturels tels le blé, l'olive, le *silphium* ...

La similitude qui existe entre la mosaïque d'Ostie et celle d'El Jem peut s'expliquer. La mosaïque des Thermes des Provinces se situe dans le port de Rome, plus précisément dans des thermes qui devaient être fréquentés par des personnes dans un but commercial. Ainsi cette mosaïque aurait pu inspirer le propriétaire ou même le mosaïste de la mosaïque d'El Jem. Pour cela il faut voir si cela pouvait être possible à travers la datation. On sait que la mosaïque d'Ostie a été condamnée avec les thermes lorsqu'Hadrien fit lever le niveau de la cité d'Ostie en raison d'une montée de la nappe phréatique qui inondait des parties de la cité. La mosaïque de Rome et ses provinces à El Jem a été datée des alentours de 170 ap. J.C. A cette date, la mosaïque d'Ostie n'était déjà plus visible, un lien direct entre les deux mosaïques ne peut donc pas être établi. On peut alors s'imaginer que soit il existait une autre mosaïque qui avait servi d'intermédiaire, soit les provinces représentées l'étaient à partir de cartons et que le fait de les représenter ensemble à travers un motif économique était quelque chose de banal et logique à l'époque romaine.

Parmi les représentations de provinces orientales retrouvées, celle de **la mosaïque de Gè et Karpoi dans les Thermes E d'Antioche** met également en avant l'aspect économique et agricole d'une province orientale. Nous avons la présence de l'Égypte en compagnie de personnifications qui montrent clairement la fertilité de son territoire.

---

1401 Cf. les mosaïques des exèdres nord et sud de l'ambulacre, Villa del Casale à Piazza Armerina : p. 379 ss.

Les thermes se trouvent à Antioche, cité romaine qui devint la capitale de la province de la Syrie dès sa création par Pompée en 64 av. J.C. Tout comme Rome avec Ostie, Antioche possédait son port, situé à Seleucia-Pieria, qui desservait une partie de l'Orient romain, dont la province de Syrie et celles avoisinantes. Il est donc évident de faire le lien entre Antioche et le blé d'Égypte représenté à travers la mosaïque. La cité d'Antioche avait une activité commerciale importante et s'approvisionnait en blé à partir des récoltes venant d'Égypte, le grenier à blé de Rome et d'une grande partie de l'Empire.

La position de la partie figurée de *Gè* et *Karpoi*, au centre de l'ensemble du pavement, et ses dimensions plus vastes, indiquent son importance par rapport au reste de la composition. La présence des panneaux alentour ne permet pas de définir la partie manquante de la mosaïque centrale mais il est certain que d'autres figures se trouvaient à la droite de la personnification d'*Aegyptus*, celle-ci illustrée sous les traits d'*Africa*, cela probablement dû à une erreur du mosaïste.

On peut interpréter l'ensemble du pavement de la chambre comme étant la représentation de la terre ferme, entourée par les différentes mers qui bordent l'Empire romain. Mais de quelle terre ferme peut-il s'agir ? Il est certain que l'Égypte est concernée et sa place est importante dans le panneau avec la présence de plusieurs symboles l'identifiant (sphinx, serpent), mais quels autres personnages peuvent bien l'accompagner ? Quoi qu'il en soit, il ne fait aucun doute que c'est la richesse due à la fertilité des deux éléments, terre et mer, qui est mise en avant, qui plus est, celle de l'Égypte. Le fait qu'une grande partie de la mosaïque soit occupée par une guirlande de blé tenue par des *karpoi* indique que c'est cette céréale qui est principalement fournie par la province et que c'est de ce fruit de l'Égypte dont il est question. Il serait difficile de ne pas croire que le propriétaire de la villa n'avait pas un quelconque lien avec ce blé en provenant d'Égypte.

Une nouvelle fois nous retrouvons la présence de l'Égypte pour figurer les récoltes qui servaient à nourrir des populations après avoir transitées à travers la Mer Méditerranée, pour arriver cette fois-ci au port de Seleucia-Pieria et avant d'être acheminées à Antioche.

A **Seleucia-Pieria** on a d'ailleurs retrouvé **une mosaïque dans une villa nommée Maison de la Cilicie**, sur laquelle sont probablement symbolisés les aspects économique et commercial. Ils ne le sont pas à travers les provinces où étaient cultivées les denrées, mais



plutôt en représentant directement les provinces où celles-ci étaient acheminées. Ainsi la représentation de la Cilicie et les autres provinces illustrées, la Mésopotamie et la Syrie, si ces deux dernières étaient bien présentes, seraient figurées au même titre que *Roma* sur la mosaïque de Rome et ses provinces à El Jem.

Seleucia-Pieria, étant le port d'Antioche, la cité avait une activité commerciale très importante. Nombreuses étaient les marchandises qui y étaient embarquées et débarquées. Malheureusement nous n'avons aucune indication sur le propriétaire de la villa, ce qui aurait pu donner quelques indications supplémentaires, mais de par la fonction principale de Seleucia-Pieria, on ne peut que fortement supposer que le propriétaire avait un lien étroit avec le commerce. Quoi qu'il en soit, il devait être aisé pour avoir une villa avec de telles mosaïques.

Ainsi, on pourrait interpréter la mosaïque de la façon suivante. Le propriétaire de la Maison de la Cilicie devait travailler dans le commerce, tout particulièrement avec les provinces de la Cilicie et de la Mésopotamie. Ces dernières étant principalement approvisionnées par l'intermédiaire des fleuves, les mêmes que ceux présents dans les médaillons autour de la *emblema*, il est donc naturel de retrouver ces fleuves aux quatre coins de la mosaïque.

Ces fleuves étaient au nombre de quatre, mais seuls deux nous sont parvenus. Il s'agit de *Pyramos* et *Tigris*, identifiables grâce à l'inscription qui accompagne chacun d'entre eux. Grâce à eux on peut déduire quelles étaient les autres provinces représentées dans la partie détériorée : la Syrie et la Mésopotamie. S' il s'agit bien de ces deux provinces, on ne peut passer à côté du fait que la Cilicie, la Syrie et la Mésopotamie sont des provinces voisines, avec la Syrie entre les deux autres. La Syrie est d'ailleurs la province qui accueille la Maison de la Cilicie et donc notre mosaïque, basée dans la cité du port d'Antioche, un des ports principaux des environs. Ainsi il semblerait que nous ayons à travers cette mosaïque la symbolisation de Seleucia-Pieria qui alimente les provinces de Syrie, de Cilicie et de Mésopotamie à travers les fleuves du Pyrame, du Tigre et probablement de l'Euphrate et l'Oronte, si on suppose que les deux fleuves manquants sont ceux-ci.

Les fleuves permettaient de transporter les marchandises dans les meilleures conditions possibles. Contrairement aux routes, les fleuves étaient naturellement formés, il n'y avait donc pas besoin de déployer des moyens et de l'argent pour leur construction, sauf lorsqu'il fallait construire des canaux sur certaines parcelles car les eaux n'étaient pas assez profondes

pour être navigables. De plus, la route était un inconvénient car il fallait des « auberges » où pouvaient se reposer les voyageurs et les chevaux, et ce type de locomotion était plus périlleux avec un plus grand risque de pillage au bord des voies. Le point essentiel du transport par voies navigables est sans contexte le fait qu'un navire, même de taille assez restreinte, pouvait contenir beaucoup plus de marchandises qu'un chariot. De plus en cas de transport d'amphores ou d'autres marchandises fragiles, l'état des routes qui n'était pas toujours bon risquait d'endommager une partie du convoi, alors que sur les eaux, les chocs étaient très peu présents. Ainsi, les marchandises étaient transportées de leurs lieux de production au port le plus proche pour ensuite prendre la mer et arriver au port le plus proche des lieux de destination de ce convoi. Les marchandises étaient transbordées de l'embarcation maritime à celle fluviale qui allait ensuite les amener à destination. Parfois, un transport par la route était nécessaire pour arriver à destination.

Le Pyrame est le fleuve qui traverse la Cilicie avant de se jeter dans la Méditerranée. Il prend sa source en Cappadoce. De plus, il forme une frontière naturelle entre la province de Cilicie et celle de la Syrie. Pour le Tigre, il prend sa source en Arménie avant de traverser le Moyen-Orient tout en servant de frontière entre l'Assyrie et la Mésopotamie. Le fleuve se jette dans le Golfe Persique mais comme on devait avoir également la figuration de l'Euphrate, on ne peut que supposer que les marchandises remontaient de la Mer Méditerranée au Tigre, en passant par l'Euphrate.

Il existe une autre mosaïque sur laquelle on peut percevoir un lien avec l'aspect économique mais sans que ce ne soit le sujet principal. Sur une mosaïque qui a été retrouvée dans une **villa privée d'El Mas 'Udiye**, cité de la province de Syrie bordant l'Euphrate, on retrouve la figure du fleuve entourée des deux provinces de la Syrie et de la Mésopotamie. Il ne fait aucun doute que la figure centrale du panneau soit l'allégorie de l'Euphrate, comme l'atteste la présence de l'inscription « Euphrate Fleuve roi ... » en grec et celle « Euphrate roi » en syriaque qui mettent en évidence le fleuve. En témoignent sa position et la place qu'il tient sur la mosaïque, qui indiquent qu'à travers le panneau il est vénéré, en plus des deux inscriptions relevées par les archéologues. Les deux figures qui entourent le fleuve sont secondaires et lui sont subordonnées. En plus de servir de frontière naturelle aux deux provinces, l'Euphrate illustre ici son importance pour celles-ci. En effet, nous nous trouvons dans une région qui dans certains secteurs se trouve assez aride, comme la cité de Palmyre ou celle de Doura-Europos en Syrie qui sont dans des lieux désertiques. L'eau y est perçue

comme un don et la présence de ce fleuve est, pour les deux provinces, une offrande qui permet d'irriguer les cultures, d'alimenter en eau la population, d'y avoir des ressources tel que le poisson, ou encore pour le transport de marchandises comme on a pu le voir précédemment avec la Maison de la Cilicie à Seleucia-Pieria.

Les provinces ne sont pas ici représentées comme sujet principal mais juste pour accompagner l'Euphrate. *Mesopotamia* et *Syria* servent à montrer l'importance du fleuve qui les irrigue et permet ainsi de faire vivre deux provinces de l'Empire. C'est l'aspect vivrier du fleuve qui est mis en avant. Le fait que l'Euphrate soit nommé « Roi » montre son importance dans la région. Tout comme le Nil pour l'Égypte, le fleuve traverse une région du monde où sa présence est primordiale pour la survie des populations. Cette mosaïque le vénère<sup>1402</sup> et pour les Romains, l'avoir comme fleuve bienfaiteur et non comme frontière menaçante est un atout primordial.

En effet, lors de la confection de la mosaïque, il ne fait aucun doute que la Mésopotamie était une province romaine. Cette province vient même d'être nouvellement ajoutée dans l'Empire romain, il est donc tout naturel qu'elle soit représentée comme le sont les autres provinces, puisqu'elle a le même statut, passé commun ou non. On pourrait donc percevoir l'Euphrate non plus comme la limite de l'Empire avec, d'un côté le territoire romain et de l'autre le territoire ennemi, avec le fleuve qui représente le passage d'où peut provenir le danger, mais une continuité de l'Empire au-delà du fleuve. Avec l'annexion de la Mésopotamie, l'Euphrate se trouve être alors un fleuve qui se situe à l'intérieur de l'Empire, en quelque sorte pacifié. La vision du fleuve est alors toute autre, privilégiant ainsi l'aspect économique et bienfaisant du cours d'eau, plus que celui militaire ou géopolitique. Le fait que la cité d'El Mas 'Udiye se trouve au bord du fleuve indique également la pacification de celle-ci.

Comme l'indique Janine Balty, est intéressant « le caractère en définitive très classique de cette mosaïque, dans une province à l'Empire annexée depuis peu, et où l'influence de la

---

1402 Cette vénération des magistrats romains pour le fleuve est mentionnée dans les textes par Plutarque et Tacite : PLUTARQUE, *Lucullus*, XIXXXIV, 5 ; TACITE, *Ann.*, VI, 37.

civilisation parthe demeurait prépondérante, ainsi qu'en témoigne l'ensemble des mosaïques d'Édesse, presque totalement étranger à la tradition gréco-romaine »<sup>1403</sup>.

Tous les éléments précédemment observés sur la mosaïque indiquent clairement que le Moyen-Euphrate était assujéti à un mélange culturel entre les diverses populations qui furent amenées à occuper son territoire. Parmi eux, les inscriptions, à la fois en syriaque et en grec, le nom du mosaïste grec, avec des origines sémitiques, le style de la mosaïque gréco-romain alors que sur des sites voisins – dont Édesse – est privilégié le style traditionnel, *etc.*<sup>1404</sup>.

Même si nous sommes loin des personnifications des provinces orientales pour leurs productions agricoles ou encore pour illustrer les endroits où était effectué le commerce, il ne fait aucun doute que l'Euphrate était très important dans ce cadre. Néanmoins, nous avons aussi dans ce cas la représentation de l'Euphrate dans un but culturel, car sur cette mosaïque, il est bien illustré la vénération qu'avait le propriétaire des lieux pour le fleuve. On suppose à partir de cela que celui-ci avait probablement fait fortune grâce au fleuve, car pour avoir une villa avec des mosaïques, de plus figurées, il ne pouvait que faire partie de la noblesse. Néanmoins, les figures des deux provinces sont présentes afin d'illustrer les territoires qui bénéficient des biens que donne le fleuve, mais elles peuvent également symboliser le cadre géographique puisqu'elles bordent le fleuve de part et d'autre. La signification peut donc être multiple. Quoi qu'il en soit elle reste complexe car nous pouvons émettre plusieurs hypothèses. Ainsi on peut y voir, par la présence du fleuve, un aspect économique qui est à l'origine de la richesse du propriétaire ou un aspect religieux avec la vénération du fleuve comme entité divine. Mais dans ces deux cas, il n'est pas fait directement référence aux provinces orientales illustrées, or ce sont ces provinces qui nous intéressent. Elles peuvent être vues comme les provinces profitant des bienfaits de l'Euphrate, mais également comme les deux territoires qui sont séparés par le fleuve. Dans ce cas c'est l'aspect géographique qui est privilégié, mais l'Euphrate étant le sujet central de la mosaïque, ne faudrait-il pas voir sa signification comme étant le sujet de tout l'ensemble ?

---

1403 Pour les mosaïques d'Édesse cf. BALTU 1981, p. 387 - 390, pl. XXIII - XXIV.

1404 Comme le fait remarquer Jean Deshayes dans sa conclusion effectuée à l'occasion du Colloque sur le Moyen Euphrate, zone de contacts et d'échanges, du 10 au 12 mars 1977, l'Euphrate se situe à un endroit stratégique, tout particulièrement le Moyen-Euphrate qu'il perçoit avec « une situation de carrefour (qui) a valu au Moyen Euphrate d'être à toutes époques le point de rencontre, ou de fusion parfois, de cultures diverses », cf. DESHAYES 1977, p. 403.

Les deux provinces sont en effet figurées à partir du fleuve et non le contraire. Il aurait été intéressant de voir quelles étaient les autres mosaïques de la maison afin de savoir si le sujet était repris dans d'autres pièces, ou si une autre mosaïque s'en rapprochait. Malheureusement de nombreux détails sur l'architecture de la villa et sur la mosaïque ne nous sont pas connus en raison du manque d'intérêt pour ceux-ci de la part des inventeurs. Au début du XXe siècle, les questions posées n'étaient pas celles que l'on rencontre un siècle plus tard, ce qui, aujourd'hui ne permet pas de comprendre correctement une représentation sur laquelle figuraient probablement tous les détails permettant une mise en accord sur sa compréhension globale.

Je considère donc que le sujet principal de cette mosaïque est basé sur les bienfaits de l'Euphrate et sa fertilité, ce qui entre dans le contexte économique. Néanmoins je ne rejette pas l'aspect géographique car à mon avis, le mosaïste a également voulu représenter cet aspect qui est étroitement lié puisque la fertilité de l'Euphrate joue avec le fait que les deux provinces soient présentes de chaque côté de ce fleuve. Il en est de même pour l'aspect religieux avec le fleuve vénéré pour ses bienfaits.

### **III.2. La raison géographique ou localisation des monuments ou un culte**

Dans la *Villa Hadriana* qui se trouve à Tibur, a été retrouvée une statue qui illustre une province orientale. Il s'agit de *Cappadocia*. Nous ne connaissons pas la position de la statue au sein de la villa car celle-ci a été retrouvée dans la collection du cardinal d'Este, qui a dû entreprendre des fouilles « archéologiques » sur le site, afin de compléter sa collection.

Comme on a pu le voir auparavant en expliquant le complexe architectural de la villa, Hadrien fit reproduire des monuments célèbres. En reproduisant tout cet ensemble architectural, Hadrien voulait en quelque sorte se créer un monde dans lequel se trouvaient tous les édifices qui l'avaient touchés. Cet amateur d'architecture s'était ainsi créé une petite cité dans laquelle il alla même jusqu'à reproduire l'empire. On y retrouvait en particulier des monuments de la Grèce ainsi que de l'Égypte, deux provinces qui étaient chères à son cœur. Les passions de l'empereur sont nettement mises en avant. La présence d'une statue illustrant la province de la Cappadoce n'a donc rien d'étonnant. Ayant voyagé durant près de la moitié de son règne,

ayant fait battre des émissions de monnaies illustrant les provinces de l'Empire, ainsi que certaines contrées à proximité, l'intérêt qu'avait Hadrien pour les provinces romaines ne fait aucun doute. Cette villa témoigne de cet intérêt en y mettant en évidence l'architecture. La présence de statues illustrant des provinces romaines, aussi bien orientales qu'occidentales, replace chaque monument dans la province concernée. Les statues font ainsi office de panneaux sur lesquels aurait pu être inscrit le nom de la province dont il est question, un peu comme on retrouve le nom des territoires conquis sur des panneaux dans la pompe triomphale. Mais dans ce cas, c'est la présence des allégories qui mentionne la position géographique de chaque groupe de monuments au sein de l'Empire.

Le support de la statuaire permet, pour la villa d'Hadrien, d'être positionnée à proximité de plusieurs monuments et ainsi de localiser un ensemble. Si on avait eu la présence d'un relief, d'une fresque ou d'une mosaïque, celui-ci aurait dû être posé sur un monument en particulier et n'aurait alors pas pu désigner un ensemble.

**Le sanctuaire de *Caelestis*** constitue un cas à part dans cette recherche car les personnifications des provinces ne nous sont pas parvenues, mais nous avons l'attestation de leur présence à travers des restes épigraphiques. Paolo Liverani répartit ces inscriptions retrouvées en deux catégories<sup>1405</sup>, les provinces et les villes. Il émet l'hypothèse qu'il s'agit des villes bienfaitrices aux Sévères ou accueillant le culte de *Caelestis*<sup>1406</sup>. Pour les villes de *Thugga* et *Karthago*<sup>1407</sup>, ce culte est avéré. Quant à la cité de *Laodicia*, un problème se pose. Durant l'antiquité romaine, il n'existait pas moins de sept villes nommées ainsi, toutes présentes en Asie Mineure<sup>1408</sup> et aucun élément ne permet de savoir à laquelle nous avons affaire.

---

1405 LIVERANI 1995, p. 243.

1406 POINSSOT 1983, p. 121 – 122.

1407 Plusieurs épigraphies nous attestent de l'existence d'un culte à la divinité, dont une fait mention de la dédicante Valeria Stacia, *C.I.L.*, VIII, 9 ; des sources littéraires antiques, Apulée, *Métamorphoses*, 4, qui indique que le temple se trouvait sur les parties hautes de la ville ; Quodvultdeus, *Liber de Promissionibus et praedicationibus dei*, éd. Mommsen, III, 38, 44, seul témoignage de cet évêque de Carthage en 437 ap. J.C. qui assista à Pâques 399, à la consécration du culte chrétien à l'emplacement du Temple de *Caelestis* qui avait été désaffecté en 391 p. J.C. sur l'ordre de Théodose. Le temple a été détruit en 421, sous Constance et Placidie.

1408 Laodicée du Lycos, près d'Héliopolis ; Laodicée de Syrie, actuelle Lattaquié ; Laodicée de l'Oronte,

Pour comprendre en quoi consistaient ces figurations, il est essentiel d'en savoir un peu plus sur la divinité concernée, *Caelestis* dans ce cas.

Lorsque les Romains conquéraient un nouveau territoire, ils avaient pour habitude de donner des noms latins aux dieux indigènes, tout en les assimilant à leurs croyances ancestrales, ce qui est une *interpretio africa* en ce qui concerne les divinités africaines. Ce fut le cas pour la divinité punique, d'origine phénicienne, Tanit, également nommée Tanit Péné Baal (littéralement « face de Baal »). Elle est devenue, pour les Romains, l'équivalent de Junon, en la nommant dans un premier temps *Iuno Caelestis*, avant de devenir une divinité à part, sous le simple nom de *Caelestis*<sup>1409</sup>. C'est pour cette raison que des fouilles ont été effectuées sous le sanctuaire de *Caelestis* de Dougga, afin de voir si un sanctuaire de Tanit n'aurait pas précédé celui de *Caelestis*, sans résultat.

Une autre hypothèse rapproche *Caelestis* à la déesse Astarté<sup>1410</sup>. C'est à partir du caractère céleste de la divinité orientale qu'est effectué le lien. En effet, Astarté avait pour surnoms Ἀστερία (étoile) et Ὀὐρανία (céleste) d'après Hérodote<sup>1411</sup>, tandis que le nom de *Caelestis* est traduit par Hérodien par Ἀστρονόη et Ἀστροάρχη (Reine des étoiles)<sup>1412</sup>.

L'origine de Tanit pour la déesse *Caelestis* semble plus probable en raison de la localisation africaine de la divinité punique, contrairement à Astarté qui est une divinité proche-orientale. Ainsi Tanit et *Caelestis* marquent une sorte de continuité sur le territoire africain avec Tanit comme divinité majeure de Carthage, et *Caelestis*, déesse équivalente qui trouve son adaptation entre Tanit et Junon, déesse familière aux Romains. En s'installant en Afrique du Nord, les Romains utilisaient leurs divinités et celles locales pour en faire une adaptation familière à tous, colons et autochtones.

En ce qui concerne les provinces, on peut supposer que le portique comportait également les représentations de toutes les provinces que comptait l'Empire lors de la construction du

---

site de Qadesh ; Laodicée en Phénicie, actuelle Beyrouth ; Laodicée du Pont, actuelle Ladik ; Laodicée de Lykaonie, actuelle Konya ; et Laodicée de Médie, actuelle Hahavand. On sait que pour Beyrouth, la ville se nommait déjà *Berytus* à l'époque romaine. On peut donc l'exclure.

1409 CHARLES-PICARD G., in *RAA*, 1954, p. 105 sv. ; LE GLAY M., in *Sat. Afr.*, 1966, p. 213 sv.

1410 LIPÍŃSKI 1995, p. 151 ; BONNET 1996, p. 97 sv.

1411 HÉRODOTE, I, 105. Cf. LIPÍŃSKI 1995, p. 153.

1412 HÉRODIEN, *Histoire romaine*, V, 6, 4.

sanctuaire. On peut également imaginer qu'il s'agissait des provinces dans lesquelles était vénérée la divinité, comme c'est le cas pour les villes. Il existe d'autres attestations de représentations des provinces et nations mais le contexte est différent de celui-ci. Des sources littéraires nous témoignent de l'existence de statues représentant les provinces et nations dans le Théâtre de Pompée<sup>1413</sup> et dans le *Forum* d'Auguste<sup>1414</sup>. Dans les deux cas, nous avons affaire à des monuments publics qui ont été édifiés par un homme politique dans le but de marquer des conquêtes et éventuellement de montrer l'extension de l'Empire romain dont ils étaient chacun à l'origine.

Il ne fait aucun doute que dans ce sanctuaire, la présence des provinces et des cités soit étroitement liée à l'aspect religieux du monument. Comme on a pu le voir, certaines cités et provinces accueillait un lieu de culte dédié à la divinité africaine romanisée. L'interprétation de Paolo Liverani à ce sujet n'est donc pas contestable. La présence des statues symbolisait bien les lieux où *Caelestis* était vénérée.

Que ce soit pour la *Villa Hadriana* ou le Temple de *Caelestis* à Dougga, les statues des personnifications indiquent les lieux dans lesquels se trouvaient les monuments dans un cas, le culte religieux de la déesse et ses sanctuaires dans l'autre. Il n'y a pas la volonté de situer un peuple, les limites de l'empire ou encore un lieu où s'est déroulée une action, mais bien celle de situer des monuments. On remarque que parmi les treize ensembles de représentations qui comprennent au moins une province orientale, seuls deux servent à localiser des édifices, et ces deux exemples sont les seuls, parmi ceux connus, à utiliser le support de la statue. La statuaire permet en effet de localiser tout un ensemble comme on a pu l'indiquer pour la *Villa Hadriana*. Pour le sanctuaire de *Caelestis*, il est vrai qu'on aurait pu utiliser le relief, mais la position des statues, en couronnement du portique, indique bien la volonté d'être visible de tous les côtés, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du sanctuaire. Ainsi la personnification donne une sorte de localisation de ce qui l'entoure, les sanctuaires dédiés à *Caelestis* pour les statues de Dougga et les monuments présents dans la *Villa Hadriana* pour la statue de Tivoli.

---

1413 PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, XXXVI, 41 ; , *Ner.*, XLVI, 1 - 2.

1414 SERVIUS, *Ad Aen.*, VIII, 721.



### III.3. La raison historique : un moyen de marquer son attachement à un homme illustre.

Dans la *Villa de Fannius Sinistor à Boscoreale*, il ne fait aucun doute que la figure présente sur une fresque du Salon H, représentée avec une *causia* sur la tête n'est autre que la personnification de la Macédoine. Elle est accompagnée de la Perse qui lui fait face, positionnée légèrement plus bas.

Le seul lien que nous puissions faire entre les deux régions géographiques est la période classique avec Alexandre le Grand qui a vaincu le roi perse Darius III et qui épousa ensuite sa fille, la princesse Statira<sup>1415</sup>. Suite aux premières conquêtes d'Alexandre, Darius III offrit Statira en mariage à Alexandre, avec les pays se trouvant à l'ouest de l'Euphrate pour dot à condition que celui-ci ne dépasse pas l'Halys. Le jeune roi refusa. En 333 av. J.C., Darius III a été battu par Alexandre lors de la bataille d'Ipsos à l'issue de laquelle le roi perse s'enfuit, laissant ses armées. Les Macédoniens se sont emparés du palais royal, ainsi que de l'épouse et des enfants de Darius, parmi lesquels Statira II, une des filles de Darius. En février 324 av. J.C., Alexandre organisa des noces à Suse qui unissaient des officiers macédoniens avec

---

1415 PLUTARQUE, *Vie d'Alexandre*, LXX : «Τῶν δ' ἑταίρων γάμον ἐν Σούσοις ἐπιτελῶν, καὶ λαμβάνων μὲν αὐτὸς γυναῖκα τὴν Δαρείου θυγατέρα Στάτειραν, διανέμων δὲ τὰς ἀρίστας τοῖς ἀρίστοις, κοινὸν δὲ τῶν ἤδη προγεγαμηκότων Μακεδόνων γάμον {καλὸν} ἐστιάσας, ἐν ᾧ φασιν, ἐνακισχιλίων τῶν παρακεκλημένων ἐπὶ τὸ δεῖπνον ὄντων, ἐκάστῳ χρυσῆν φιάλην πρὸς τὰς σπονδὰς δοθῆναι, τὰ τ' ἄλλα θαυμαστῶς ἐλαμπρύνατο, καὶ τὰ χρέα τοῖς δανείσασιν ὑπὲρ τῶν ὀφειλόντων αὐτὸς διαλύσας, τοῦ παντὸς ἀναλώματος ἐλάσσοнос μυρίων ταλάντων ἑκατὸν τριάκοντα ταλάντοις γενομένου. » (trad. de Philippe Remacle : « Alexandre, arrivé à Suse, maria tous ses amis; il épousa lui-même Statira, fille de Darius, et distribua aux premiers de sa cour les femmes de Perse les plus distinguées par leur naissance. Il célébra avec la plus grande magnificence les noces des Macédoniens qui s'étaient déjà mariés. On dit qu'il y avait à ce festin neuf mille convives, et qu'il donna à chacun d'eux une coupe d'or pour les libations; il fut dans tout le reste de la même somptuosité, et acquitta toutes les dettes des Macédoniens, qui montèrent à neuf mille huit cent soixante-dix talents. »). Arrien fait également mention de l'évènement mais nomme la princesse perse Barsine : ARRIEN, *L'Anabase*, VII, 4 : « Ὁ δὲ καὶ γάμους ἐποίησεν ἐν Σούσοις αὐτοῦ τε καὶ τῶν ἑταίρων· αὐτὸς μὲν τῶν Δαρείου θυγατέρων τὴν πρεσβυτάτην Βαρσίνην ἠγάγετο, ὡς δὲ λέγει Ἀριστόβουλος, καὶ ἄλλην πρὸς ταύτην, τῶν Ὠχου θυγατέρων τὴν νεωτάτην Παρύσατιν. » (trad. Phillippe Remacle : « Il fit ensuite célébrer à Suse plusieurs mariages. Il y épousa Barsine, la fille aînée de Darius, et donna Drypetis, autre fille du roi persan, à Héphestion qu'il voulait s'allier. Déjà époux de Roxane, fille du Bactrien Oxyarte, il le devint encore, si l'on en croit Aristobule, de Parisatis, la plus jeune des filles d'Ochus. »).

des nobles perses afin de resserrer les liens entre les deux royaumes et de créer une unité au sein du royaume d'Alexandre, nouvellement créé avec ses conquêtes. A cette occasion Alexandre épousa Statira.

La fresque se situant face à une scène où l'on peut voir un couple sur des trônes, on peut faire le lien avec d'un côté la Macédoine et la Perse, et de l'autre Alexandre et son épouse Statira. Malgré la victoire de la Macédoine, la Perse est représentée de la même façon car de cette victoire étaient issues plusieurs unions, dont celle du roi macédonien, qui ont unies les deux pays comme le souhaitait Alexandre lui-même. En épousant la fille de son adversaire vaincu, le roi perse, Alexandre devint le roi de Perse en plus d'être déjà celui de Macédoine, les deux royaumes n'en formant plus qu'un.

Ce sujet n'est pas isolé dans l'iconographie romaine. Une autre illustration représentait le mariage du roi macédonien et de la princesse perse. Il s'agit d'une fresque située à Pompéi, également située sur les pentes du Vésuve, datée aux environs de 200 av. J.C., soit plus d'un siècle avant la confection de la fresque de Boscoreale (PL. XXXVI – XXXIX, CXLIII - CXLIV).

En ayant sur la fresque la présence de la Macédoine comme représentative du royaume d'Alexandre, il s'agit alors du pays et non de la province romaine. Néanmoins cette fresque date du début de l'Empire romain, ou de la toute fin de la République romaine, nous avons donc une référence à la Macédoine d'Alexandre mais sous la forme d'une personnification qui n'est autre que celle de *Macedonia* romaine. Cela est cohérent car nous sommes en présence d'une figure qui reprend les traits de celle rencontrée sur les monnaies romaines, qui ne sont autres que les représentations de la province de Macédoine<sup>1416</sup>. Quoi qu'il en soit, le propriétaire devait être passionné par Alexandre le Grand et à travers les fresques du salon H, c'est l'histoire du roi macédonien, ses conquêtes et l'union du royaume macédonien et perse qui est illustré. Ainsi nous avons la volonté de figurer un événement historique.

---

1416 Cf. Catalogue des monnaies : *Macedonia*. 1 – 3.

Un autre ensemble de fresques est susceptible de figurer un, ou plutôt plusieurs événements historiques, engendrés par un seul homme à la tête, non pas d'un royaume, mais cette fois-ci d'un Empire.

Il s'agit d'un ensemble de **fresques** décorées d'allégories géographiques qui se trouvent à Valence dans une villa romaine. Cette demeure est nommée *Villa de Terpsichore* en raison de la mosaïque qui décore l'une des pièces de la maison, et qui représente la muse de la danse. C'est dans cette même pièce que se trouvent les fresques dont il est ici question. Les figures illustrées sont pour certaines identifiables grâce à l'inscription qui les accompagne lorsque celle-ci a été conservée. Pas moins de cinq figurations ont été retrouvées. Elles représentent les peuples suivants : l'Égypte, le peuple Besse (Thrace), l'Inde, l'Afrique ou Maurétanie et le Royaume Parthe ou la Phrygie, mais l'identification de cette dernière est incertaine.

La raison pour laquelle le propriétaire des lieux a fait représenter ces personnifications pourrait être économique. Comme on a pu le voir auparavant l'Égypte est renommée pour la culture du blé qu'elle exportait un peu partout dans l'Empire, surtout à Rome. Pour l'Afrique ou la Maurétanie, la province était également une productrice de céréales, tout particulièrement de blé. L'ensemble du continent Nord Africain avait cette particularité d'être une terre fertile.

La volonté de faire figurer des provinces et territoires producteurs avec lesquels un commerce pouvait être effectué n'est pas à exclure car cet aspect ne s'arrête pas aux provinces du nord de l'Afrique. En effet, on a également la représentation des Besses qui peuplent la province de la Thrace. Il semble que la Thrace ait été une région dans laquelle s'effectuait la culture du blé. Nous en témoignent des monnaies de Lysimaque, roi de Thrace de 323 à 281 av. J.C., sur lesquelles on retrouve au revers la présence d'un épi de blé à côté d'Athéna assise tenant une Victoire ailée<sup>1417</sup>. Mais pourquoi représenter le peuple et non la province elle-même ?

---

1417 THOMPSON 1973, n° 46.

Il en est de même pour l'Inde qui est également illustrée. On sait que les Romains se fournissaient en encens et pierreries en provenance de l'Inde, qui étaient vendus par les caravaniers qui passaient par l'Arabie.

Pourtant il n'est rien de cela. Par rapport aux territoires représentés, on peut faire le rapprochement avec Auguste à travers ses *Res Gestae*. Il semble en effet que l'Inde, les Besses et l'Égypte soient étroitement liés à Auguste. L'Inde en raison de la venue d'ambassadeurs indiens sous Auguste, l'Égypte suite à la victoire du premier empereur sur Cléopâtre à *Actium* en 31 av. J.C. et les Besses en raison des conflits auxquels Auguste eut affaire.

En ce qui concerne l'Égypte, le rapprochement est facile à faire puisque la victoire d'*Actium* contre l'Égypte et Cléopâtre VII est l'un des épisodes les plus connus de la fin de la République puisqu'il marque l'accession au pouvoir d'Octavien seul. Cet événement est même celui qui marqua la transition entre la République et l'Empire romain. Auguste fit référence à cette bataille dans ses *Res Gestae*<sup>1418</sup>. L'Égypte alors annexée devint une province romaine, faisant dès lors, partie intégrante de l'Empire romain<sup>1419</sup>. Au IIe siècle ap. J.C., date de la fresque, le crocodile ne symbolisait plus l'Égypte, mais ce détail peut s'expliquer par le fait que la province représentée soit en rapport avec Auguste. Sous le premier empereur, le crocodile était en effet le symbole de la province comme on a pu le voir auparavant<sup>1420</sup>.

Pour les Besses, le lien est inévitable avec le double portique d'Aphrodisias (PL. LXXIII. 1)<sup>1421</sup>. On y retrouve en effet la représentation du peuple besse qui date du Ier siècle ap. J.C., juste avant que la Thrace, dont le peuple fait partie, ne devienne une province<sup>1422</sup>. En revanche, les fresques de la *Villa* de Terpsichore datent du IIe siècle ap. J.C., soit près d'un

---

1418 AUGUSTE, *Res Gestae Diui Augusti*, 25 : « *Iuravit in mea uerba tota Italia sponte sua et me be[lli] quo vici ad Actium ducem depoposcit.* » (trad. de John Scheid : « Toute l'Italie m'a prêté serment spontanément et m'a demandé comme chef de la guerre dans laquelle j'ai vaincu à Actium. »).

1419 AUGUSTE, *Res Gestae Diui Augusti*, 27: « *Aegyptum imperio populi Romani adieci.* », (trad. de John Scheid : « J'ai ajouté l'Égypte à l'Empire romain »).

1420 Cf. p. 421 ss.

1421 Cf. Fiche F.

1422 La Thrace devient une province romaine en 46 ap. J.C.

siècle après que la Thrace ne soit devenue une province. Toutefois, ce fait peut s'expliquer par un texte de Strabon qui indique que ce peuple faisait probablement partie des nations les plus incivilisées<sup>1423</sup>. Strabon n'est pas le seul à montrer l'aspect farouche de ce peuple, il en est de même pour Valerius Flaccus<sup>1424</sup> et Ovide<sup>1425</sup> entre autres. Ainsi, même en faisant partie d'une province au sein de l'Empire, les Besses étaient toujours considérés comme des Barbares. Le choix de les représenter et non pas la province de la Thrace elle-même pouvait s'expliquer par le fait que c'est en vainquant les Besses que le territoire put devenir une province romaine. Ainsi les Romains conservèrent dans certains cas la figuration des Besses afin de représenter le grand succès que fut l'annexion de la Thrace.

Dans ses *Res Gestae*, Auguste mentionne qu'il a reçu à plusieurs reprises des ambassadeurs provenant d'Inde<sup>1426</sup>. Le premier empereur considérait donc ces visites comme importantes pour sa politique. Strabon<sup>1427</sup> mentionne également la venue d'ambassadeurs à Rome.

---

1423 STRABON, *Géographie*, VII, 5, 12. : « Ἐἴθ'οἱ περὶ τὸ Αἴμον καὶ οἱ ὑπὲρ αὐτοῦ οἰκοῦντες μέχρι τοῦ Πόντου Κόραλλοι καὶ Βέσσοι καὶ Μαίδων τινὲς καὶ Δανθηλητῶν. Πάντα μὲν οὖν ταῦτα ληστρικώτατα ἔθνη· Βέσσοι δέ, οἵπερ τὸ πλεον τοῦ ὄρους νέμονται τοῦ Αἴμου, καὶ ὑπὸ τῶν ληστῶν λησταὶ πρὸς αὐτοὺς ἐπιτίθενται, καλυβίται τινες καὶ λυπρόβιοι, συνάπτοντες τῇ τε Ῥοδόπῃ καὶ τοῖς Παίοσι καὶ τῶν Ἰλλυριῶν τοῖς τε Αὐταριάταις καὶ τοῖς Δαρδανίοις. » (trad. d'Amédée Tardieu : « Suivent enfin les montagnards de l'Haemus et les différents peuples qui bordent le pied de cette chaîne jusqu'au Pont, à savoir les Coralles, les Besses, une partie des Maedes et les Danthelètes. Il n'y a pas de peuples au monde qui soient plus que ceux-ci adonnés au brigandage. Les Besses, qui occupent la plus grande partie du mont Haemus, et qui ont mérité d'être appelés brigands par les brigands eux-mêmes, vivent dans de méchantes huttes de la vie la plus misérable : ils confinent d'un côté au mont Rhodope et à la Paeonie et de l'autre côté à la partie de l'Illyrie occupée par les Autariates et les Dardaniens. »).

1424 VALERIUS FLACCUS, *Les Argonautes*, II, 230 - 232. : « *saeua ualet prensosque toris mactatque trahitque femineum genus, immanes quos sternere Bessi nec Geticae potuere manus aut aequoris irae.* » (trad. de M. Nisard. : « Des femmes arrachent de leurs lits, traînent et immolent ces hommes que ni les Besses farouches, ni les hordes gétiques, ni les fureurs de la mer n'ont pu détruire. »

1425 OVIDE, *Les Tristes*, III, 10, 5 - 6 : « *Sauromatae cingunt, fera gens, Bessique Getaeque, quam non ingenio nomina digna meo!* » (trad. de M. Nisard : « entouré par les Sarmates, nation féroce, les Besses et les Gètes, tous noms indignes d'être proférés par ma muse ! »).

1426 AUGUSTE, *Res Gestae Diui Augusti*, 31 : « *Ad me ex India regum legationes saepe missae sunt nunquam visae ante id tempus apud quemquam Romanorum ducem. Nostram amicitiam petierunt per legatos Bastarnae Scythaeque et Sarmatarum qui sunt citra flumen Tanaim et ultra reges. Albanorumque rex et Hiberorum et Medorum.* » (trad. de John Scheid : « Des ambassades de rois indiens qui, avant cette époque, n'avaient été vues près d'aucun chef militaire romain, m'ont été envoyées à maintes reprises. Ont

Nombreux sont les textes qui font référence à l'Inde, mais la raison qui pouvait expliquer la présence de l'Inde dans la *Villa* de Terpsichore à l'extrême occident de l'Empire, est un texte d'Orose<sup>1428</sup>, un auteur hispanique des IV – Ve siècles ap. J.C. Celui-ci indique en effet qu'Auguste rencontra l'ambassade des Indes et des Scythes à Tarragone, pendant son séjour en Espagne.

Dion Cassius, quant à lui, situe la rencontre d'Auguste avec l'ambassade des Indes à Samos<sup>1429</sup>. Selon Luigi Bessone, l'ambassade indienne avait pu rencontrer Auguste à Tarragone pendant les campagnes hispaniques de l'empereur, puis à nouveau par la suite à Samos<sup>1430</sup>. Quant à Eutrope, il indique juste que le *Princeps* reçut l'ambassade indienne et scythe mais sans en indiquer le lieu<sup>1431</sup>.

En ce qui concerne la présence de l'éléphant, cela s'explique par le fait qu'on le retrouve dans les écrits dès qu'il est fait mention de l'Inde. Le pachyderme est représentatif de l'Inde depuis les campagnes d'Alexandre le Grand sur l'Inde<sup>1432</sup> et devint le symbole de la victoire dans le monnayage d'Asie<sup>1433</sup>. Florus mentionne même que l'animal faisait partie des cadeaux offerts par l'ambassade indienne à l'empereur<sup>1434</sup>.

---

fait savoir par le canal d'ambassadeurs qu'ils désiraient notre amitié, les Bastarnes, les Scythes, les rois des Sarmates qui sont en deçà et au delà du fleuve Tanaïs, les rois albanien, ibère et mède. »).

1427 STRABON, *Géographie*, XV, 1, 4 : « κάκειθεν δὲ ἀφ' ἐνόστοπου καὶ παρ' ἐνόσ βασιλέως, Πανδίονος κατ' ἄλλους Πώρου, ἦκεν ὡς Καίσαρα τὸν Σεβαστὸν δῶρα καὶ πρεσβεῖα » (trad. d'Amédée Tardieu : « D'autre part que nous a envoyé l'Inde ? en tout et pour tout, une ambassade chargée pour César Auguste des présents et hommages d'une seule de ses provinces {la Gandaride} et d'un seul de ses rois Porus III, »).

1428 OROSE, VI, 21, 19.

1429 DION CASSIUS, *Hist. Rom.*, LIV, 9.

1430 BESSONE 1996, p. 94 ss.

1431 EUTROPE, *Abrégé de l'Histoire Romaine*, VII, 5.

1432 ARRIEN, V, 29, 4.

1433 Cf. WIEGELS 2000, p. 212 ss.

1434 FLORUS, II, 34. Pour plus de détails sur l'éléphant et sa symbolique vis-à-vis de l'Afrique et de l'Inde cf. SALCEDO 1996, p. 123 – 130.

Pour les fresques de l'Afrique ou de la Maurétanie, l'Afrique est mentionnée dans son testament pour indiquer qu'il y fit fonder des colonies<sup>1435</sup>, sans plus, mais pour la Maurétanie, aucun passage n'en fait référence.

En ce qui concerne la Phrygie, ou les Parthes, si la figure au chapeau conique représente bien l'une des deux contrées<sup>1436</sup>, le lien peut également être effectué si nous avons affaire à l'Empire parthe. En effet, Auguste récupéra en 20 av. J.C. les enseignes auparavant perdues par Crassus en 53 av. J.C. Cet épisode de la politique de l'empereur est un des plus importants de l'histoire romaine et Auguste le fit figurer dans son « testament »<sup>1437</sup>. En revanche, aucune mention de la Phrygie ou de la Galatie n'y est faite. En ce qui concerne l'Afrique, on peut y voir la province dans laquelle Auguste fit fonder des colonies<sup>1438</sup>.

Le lien avec le *Sebasteion* d'Aphrodisias est inévitable, néanmoins il ne s'agit pas du tout du même type d'architecture. Le *Sebasteion* est un monument religieux, qui commémore les empereurs et leurs actes. En revanche cette villa appartient à un personnage privé. Reste à savoir quelle était sa fonction.

Alicia Fernández Díaz va jusqu'à supposer que les fresques ont été faites à partir de cartons qui reprenaient une iconographie classique<sup>1439</sup>. Cette suggestion semble plausible dans la

---

1435 AUGUSTE, *Res Gestae Diui Augusti*, 28 : « *Colonias in Africa (...) militum deduxi* » (trad. de John Scheid : « J'ai fondé des colonies de vétérans en Afrique, »).

1436 Il semblerait que oui d'après une statuette conservée au Metropolitan Museum. Elle représente un danseur asiatique coiffé d'un chapeau en forme de cône et dont l'extrémité est pointue. Ayant eu connaissance de cette statuette à la fin de mon doctorat, je n'ai pas eu le temps de me pencher plus sur la question.

1437 AUGUSTE, *Res Gestae Diui Augusti*, 29 : « *Parthos trium exercitum Romanorum spolia et signa reddere mihi supplicesque amicitiam populi Romani petere coegi. Ea autem signa in penetrali, quod e[s]t in templo Martis Ultoris, reposui.* » (trad. de John Scheid : « J'ai contraint les Parthes à me restituer les dépouilles et les enseignes de trois armées romaines et à demander à genoux une alliance avec le peuple romain. Et ces enseignes, je les ai déposées dans le sanctuaire qui se trouve dans le temple de Mars Vengeur. »).

1438 AUGUSTE, *Res Gestae Diui Augusti*, 28: « *Colonias in Africa (...) deduxi.* » (trad. de John Scheid : « J'ai fondé des colonies de vétérans en Afrique »).

1439 FERNÁNDEZ DÍAZ 2007, p. 464.

mesure où nous avons des similitudes avec le panneau représentant le peuple des Besses sur le *Sebasteion* d'Aphrodisias. Cette cité se situe en Asie, du côté oriental, de l'autre côté de l'Empire par rapport à Valence, il est donc plausible que des cartons aient pu circuler à travers l'Empire pour effectuer des illustrations.

La *Villa* de Terpsichore se situe à Valence, qui se trouve dans la province de *Hispania Tarraconensis*. La langue parlée dans l'Occident de l'Empire était le latin, ce qui est le cas de la *Tarraconensis* qui se situe à l'extrême partie occidentale de l'Empire. La présence de ces *tituli picti* en grec indique probablement l'intérêt que portait le propriétaire de la demeure pour la civilisation grecque. D'ailleurs, les figures féminines étaient toutes habillées de vêtements de type hellénistique. Rappelons que ces fresques ont été exécutées au II<sup>e</sup> siècle ap. J.C., sous le principat d'Hadrien ou d'Antonin le Pieux, période durant laquelle l'on retrouve un grand intérêt pour l'Orient, surtout sous Hadrien qui lui-même était un passionné de la culture grecque. De plus, comme il ne fait aucun doute que nous ayons une référence tirée en partie des *Res Gestae* d'Auguste, ainsi que de ses actions pendant son principat, cela explique également le choix de la langue grecque car Auguste était lui-même un amateur du monde grec.

On ne peut pas dire que les allégories présentes illustrent des contrées qui ont été vaincues par Octavien – Auguste. Cela est plausible pour l'Égypte ou encore pour les Besses, mais pour les autres on parle plus de soumission avec les Parthes - si ce sont bien les Parthes de représentés – qui, contraints de rendre les enseignes prises à Crassus, conservèrent leur indépendance et continuèrent à être une menace pour Rome. L'Afrique ou la Maurétanie n'avait pas connu de conflit militaire sous Auguste et les Indous étaient devenus des alliés. Quoi qu'il en soit le rapport avec Auguste est inévitable et selon moi, il faudrait juste y voir une sorte de résumé des actes de l'Empereur, dans tous les domaines compris. C'est pour cela que j'ai choisi de classer ces figurations dans la partie concernant la volonté de figurer des événements historiques à travers des allégories.

Cette catégorie qui regroupe deux ensembles de figurations a la particularité de réunir les deux fresques retrouvées qui illustrent au moins une province orientale. Faut-il percevoir la fresque comme étant un support s'accordant parfaitement à la narration d'événements



historiques passés ? Et cela quelle que soit la période puisque dans ce cas, plus d'un siècle et demi sépare les deux figurations. Il semblerait que ce soit le cas. En tout cas les deux ensembles de fresques se trouvent en Occident avec d'un côté l'Italie, au pied du Vésuve, et de l'autre l'Hispanie avec la province de Tarragonaise. De plus ces événements historiques concernent deux des plus grands hommes de l'Antiquité, Alexandre le Grand et Auguste, deux références dans le monde romain qui ont chacun étendu un royaume ou un empire. Il est fort à parier que les propriétaires de chaque lieu, vouaient une admiration, l'un pour Alexandre le Grand, et l'autre pour Auguste.

#### **III.4. La raison militaire : montrer la soumission d'une province**

L'**Arc de Trajan à Bénévent** se compose de quatorze panneaux à raison de six sur chaque face, et deux sous la voûte de passage. Un des six reliefs de la face exposée côté ville, sur la partie droite, comporte la représentation d'une province orientale. Il s'agit de la figuration de *Mesopotamia*. Bien que le panneau ressemble fortement à une monnaie frappée sous Trajan, où la province est représentée captive (PL. LXXXIX. 13 - 14), elle pourrait être dans ce cas assimilée au mode de représentation de « *restitutor* » tel qu'on peut la retrouver sur les séries monétaires des provinces de Hadrien<sup>1440</sup>, avec les types de « *prouincia* » et d' « *aduentus* ». Comme il a été vu dans l'étude des monnaies<sup>1441</sup>, ce type représente la clémence de l'empereur envers le territoire vaincu qui fut par la même occasion intégré dans l'Empire. Car bien qu'il soit présent sur l'arc construit par Trajan, le panneau a été confectionné sous Hadrien.

Ce panneau est isolé des autres panneaux par son récit. Excepté la frise représentant les triomphes daciens, le panneau avec *Mesopotamia* est le seul à faire allusion aux conquêtes de Trajan. Paul Veyne émet à ce sujet l'hypothèse que « l'artiste a reçu la mission de modifier, dans un double sens, ce qui pouvait encore l'être ; désormais le monument devait montrer surtout les aspects pacifiques du règne de Trajan, et aussi insister sur la piété d'Hadrien envers son père adoptif »<sup>1442</sup>. Il y a donc bien la volonté de figurer le type

---

1440 Cf. Catalogue des monnaies, p. 244 ss.

1441 Cf. note précédente.

1442 VEYNE 1960, p. 213.

*restitutor* sur le panneau et non celui de *prouincia capta* comme l'atteste Paul Veyne qui se contredit en quelque sorte sur cet aspect.

Cet arc situé à la sortie de Bénévent, faisant la liaison avec la *Via Traiana*, est un arc commémoratif et non triomphal à proprement parler. Il a pour but de commémorer la vie de Trajan à travers les événements majeurs qui ont marqué sa vie d'empereur. Néanmoins, lors de sa confection il devait en être autrement. En effet, l'arc a été dédié à l'automne 114 ap. J.C., période à laquelle Trajan venait d'annexer l'Arménie, débutant ainsi sa conquête sur l'Empire parthe. L'empereur avait pour projet de conquérir la partie occidentale de l'empire, si ce n'est plus. Il faut donc voir à l'origine, à travers cet arc, un monument non pas commémoratif mais triomphal sur les Parthes. Ce triomphe n'eut jamais lieu puisqu'il mourut avant même d'avoir concrétisé ses conquêtes. Comme l'indique l'inscription, cet arc est dédié au *fortissimus princeps*, ce qui fait bien part des conquêtes. Néanmoins, lorsque la construction de l'arc fut entreprise, aucune guerre parthique n'avait été remportée. En revanche, deux guerres sur les Daces avaient abouti en triomphes romains pour l'empereur, dont un avait déjà eu lieu lors de l'édification de l'arc. C'est à ces événements qu'est rattaché l'arc comme l'indique la frise, à défaut de célébrer des victoires parthiques. On a donc bien affaire à un arc commémorant les triomphes de Trajan sur les Daces, expliquant qu'il soit hors de Rome. Cet arc a donc été remanié afin de commémorer la vie de Trajan. Il est ainsi tout à fait évident, selon l'hypothèse de Paul Veyne précédemment indiquée, qu'Hadrien fit modifier la décoration de l'arc<sup>1443</sup> afin d'y représenter les étapes de la vie de Trajan sous une forme pacifiste. Dans ce changement, Hadrien ne manque pas de s'y faire figurer afin de renforcer sa légitimité en tant que nouveau *princeps*.

C'est pourquoi le panneau illustrant l'annexion de la Mésopotamie est présenté de manière à y voir la clémence de l'empereur accordée à la province et à ses habitants, leur permettant de devenir des Romains provinciaux. A travers ce relief est donnée l'impression que c'est la Mésopotamie qui demande à Trajan de devenir romaine. Aucun aspect guerrier n'est mis en avant, pas de combat, pas de violence, ni sur le panneau, ni sur le reste du monument. Il est tout de même étonnant qu'Hadrien demanda à ce que l'annexion de la Mésopotamie soit

---

1443 La stylistique entre les panneaux des deux premiers étages, à l'exception de celui représentant les constructions portuaires du deuxième étage, est différente de ceux présents sur l'attique. Geerto Snijder en a fait cette constatation, cf. SNIJDER 1926, p. 94 ss.

représentée car, un an à peine après la mort de Trajan, la province nouvellement constituée par ce dernier fut abandonnée par son successeur.

Quelle que soit la façon dont a été représentée la province, il ne fait nul doute que l'ensemble du panneau illustre l'annexion de la province de la Mésopotamie, avec la province assujettie à l'empereur. Il y a donc la volonté de représenter une nation vaincue et soumise qui devint une province romaine.

Sur l'**Arc de Galère à Thessalonique** est illustré l'ensemble des campagnes de l'empereur Galère, qui ont eu lieu en Orient. Du panneau figurant les combats, à celui des empereurs d'Orient avec les provinces soumises, en passant par l'*adventus* et le sacrifice, ce monument raconte toute une histoire dont il ne nous est malheureusement parvenue qu'une partie. Le panneau qui nous intéresse illustre l'annexion de la Mésopotamie et de l'Arménie après que celles-ci aient été prises par les Perses. A travers cette représentation, Galère a voulu montrer que les deux territoires faisaient à nouveau partie de l'empire. Il a choisi de le faire à travers le geste de soumission de celles-ci car, sur le relief, les figures y sont représentées soumises. En effet, les deux allégories ont un genou à terre, tendant la main vers Galère pour l'une, et Domitien pour l'autre. Les deux empereurs d'Orient leur tendent également la main pour leur faire part qu'elles sont à nouveau les bienvenues dans l'empire et qu'elles ont à nouveau le statut de province. Une telle iconographie montre la supériorité de l'empereur qui est parvenu à vaincre les Perses. Les provinces de Mésopotamie et d'Arménie sont perçues comme des trophées en étant prises des mains de l'ennemi, c'est d'ailleurs probablement pour cette raison que nous avons la présence d'un Mars *tropaephorus* sur le relief. L'ensemble iconographique de l'arc relate cette puissance avec les différents épisodes des guerres entreprises en Orient par l'empereur, figurés sur les panneaux.

A travers le but militaire, il y a la volonté de marquer la soumission d'une nation ou d'un territoire déjà provincialisé. C'est alors la supériorité de l'empereur lui-même qui est mise en avant car c'est lui qui fait face à la ou les provinces concernées en tant que souverain de l'Empire romain. Dans les deux cas rencontrés, les provinces sont agenouillées, demandant la clémence de l'empereur. Pour Trajan, il semble que celui-ci ignore la province, alors que pour Galère et Domitien, ils tendent chacun leur bras vers une des deux provinces, à la même manière qu'Hadrien sur ces monnaies du type *restitutor*. Que ce soit pour Trajan ou

pour Galère, ce sont les mêmes provinces qui sont concernées et représentées pour marquer leur annexion à l'Empire. Pour Trajan, seule *Mesopotamia* est représentée mais la présence des deux fleuves et la référence à une monnaie de Trajan indiquent qu'il est également fait allusion à *Armenia*. Pour Galère, ce sont *Mesopotamia* et *Armenia* qui sont figurées.

### **III.5. La raison pacifiste : la volonté de mettre en avant l'unité d'un empire**

Afin de rendre hommage à Hadrien, Antonin le Pieux fit édifier l'*Hadrianeum*, temple de l'empereur Hadrien divinisé, sur lequel il fit représenter un thème cher à son prédécesseur, les provinces.

Dans toutes ces personnifications nous avons affaire à des *Provinciae piae fidelis*, ce qui montre, de la part d'Antonin, sa volonté de mettre en avant l'idée d' Hadrien, celle de montrer un empire ample et unique, idéal dans une pacification générale. Nous n'avons plus affaire aux représentations de *provinciae captae* qui restent malgré tout symbolisées par les trophées qui se trouvent entre les personnifications. Ainsi, il y a une volonté de représenter le passé avec les trophées qui marquent les provinces soumises et le présent avec les personnifications qui représentent des provinces, citoyennes à part entière de l'Empire romain sous Hadrien. Comme nous l'avons vu précédemment, ces personnifications rappellent les caryatides grecques, mais à la différence que celles-ci sont dans une attitude de soumission, de servitude avec cette obligation de soutenir l'architrave, au risque que toute l'architecture ne s'écroule. Pour les personnifications de l'*Hadrianeum*, bien qu'elles soient sous les colonnes, elles sont libres de leur mouvement. Même s'il existe une rigidité dans la position du personnage, avec la tête à la limite de la corniche, il ne figure pas cette rigidité extrême symbolisée par les caryatides.

A travers ces figurations, le lien avec la série monétaire d'Hadrien illustrant les provinces romaines est inévitable. Mais cette série ne s'arrête pas à la représentation de provinces puisque, comme l'atteste la série monétaire, on retrouve également l'illustration de peuples voisins et de cités. A travers l'image de provinces et de peuples figurés sous la forme de *provinciae pia et fidelis*, Antonin a voulu représenter l'unité de l'Empire romain, ainsi que la paix instaurée avec ses voisins par son prédécesseur. Contrairement aux autres exemples où nous avons la volonté de la part de l'empereur, de représenter des nations soumises, comme sur l'Arc de Trajan à Bénévent et sur l'Arc de Galère à Thessalonique, ici c'est la paix

instaurée dans l'empire avec l'union des provinces qui est mise en avant. Ce type de figuration est typique de la période d'Hadrien et d'Antonin le Pieux, avec un abandon des conquêtes à la mort de Trajan. Ainsi, nous avons la représentation de l'ensemble des provinces qui composaient l'Empire romain dans un but de montrer un empire uni dans la paix.

Un ensemble de **fragments de mosaïque** avec la représentation de provinces romaines en buste a été retrouvé dans **une villa de Belkis**. Pour cette raison, cette mosaïque a été nommée la « mosaïque des provinces ». Les différentes provinces retrouvées ont pu être identifiées grâce au nom de celles-ci qui est présent à côté de chaque représentation.

La cité de Belkis, également connue sous le nom de Zeugma, est une étape de la route de la soie, plus précisément au niveau du passage de l'Euphrate<sup>1444</sup>, mais surtout elle a été pendant longtemps à la limite orientale de l'Empire romain. La présence de cet ensemble iconographique est intéressant par le fait de retrouver un tel intérêt pour les provinces romaines si loin du centre du pouvoir administratif. Comme l'indique Jean-Pierre Darmon, cette mosaïque montre « l'insistante fierté avec laquelle des notables installés aux limites orientales de l'Empire se réclamaient de Rome et de l'ordre politique organisé par elle »<sup>1445</sup>. Les provinces étaient toutes illustrées de façon identique, à la façon des *Tychè* avec la *corona muralis* sur la tête. Nous sommes dans la partie orientale de l'empire, ce qui explique pourquoi les provinces étaient représentées de cette façon. On retrouve ce type de représentation sur la mosaïque de la Maison de la Cilicie à Seleucia-Pieria (PL. CLXV - CLXIX), sur la mosaïque d'El Mas 'Udiye (PL. CLXX), ou encore sur la statue de la *Villa Tiburtina* (PL. CLII - CLIV)<sup>1446</sup>.

Ce dont nous sommes certains, c'est que l'ensemble se composait d'une frise constituée de médaillons représentant les provinces romaines en buste. Malheureusement une restitution

---

1444 Il s'agit également de la ville où Dionysos fit construire un pont pour traverser l'Euphrate lors de sa conquête de l'Orient, cf. PAUSANIAS, X, 29, 4. La ville a donc une symbolique mythologique en plus de celle commerciale.

1445 DARMON 2002 - 2003, p. 198.

1446 La raison pour laquelle *Cappadocia* a la tête couverte par une *corona muralis* est sans doute due à la passion d'Hadrien pour la Grèce dont il prit modèle pour la représentation.

définitive n'est pas possible en raison des parties de la mosaïque qui ont été détruites, mais les différents éléments précédemment indiqués permettent d'établir le nombre de trente-deux comme étant le plus plausible.

Quoi qu'il en soit, nous savons que les différents médaillons des provinces formaient une frise qui encadrait un *emblema*. Grâce aux indications de Josef Cernik notées lors de son voyage *in situ* en 1873, nous savons que cet *emblema* représentait un empereur. Ainsi, nous pouvons, avec certitude, indiquer que cette mosaïque était une allégorie politico-géographique de l'Empire romain, composée des trente-deux figurations de provinces habituellement retrouvées dans l'iconographie romaine, avec, en son centre, la figuration de celui qui en est à la tête, l'empereur. En représentant l'ensemble des provinces autour de la figure de l'empereur, nous avons la figuration de l'Empire romain uni, tel qu'on le retrouve à travers les reliefs de l'*Hadrianeum*. Néanmoins, dans ce cas il semblerait que seules les provinces romaines soient représentées contrairement à l'*Hadrianeum* qui comporte des figurations de peuples extérieurs à l'empire.

Que ce soit pour l'*Hadrianeum* ou la mosaïque de Belkis, la volonté du commanditaire des ces deux ensembles iconographiques, est de mettre en avant l'ensemble de l'Empire uni à travers la figure impériale. Si au centre de la mosaïque de Belkis on avait la présence de la représentation de l'empereur, on avait exactement la même intention que pour l'*Hadrianeum*, celle de montrer cette unification qui est possible grâce à un homme qui est à la tête de l'empire, l'empereur lui-même.

En traitant communément toutes les différentes études traitées dans cette partie, on s'aperçoit que certains détails en ressortent. Ainsi, si on se base sur les représentations retrouvées sur le territoire de la province de Syrie antique, on se rend compte que seul le support utilisé est la mosaïque et que sur les quatre monuments concernés, trois sont des *uillae*, le quatrième étant des thermes. De plus, dans trois cas est mise en avant l'abondance des terres. On peut alors conclure que dans cette province, il y avait un intérêt pour la représentation de provinces orientales aux IIe et IIIe siècles ap. J.C., probablement lié au fait que la Syrie se situe dans la partie orientale de l'Empire. Le fait particulier est que ce soit

des nobles qui décident de faire figurer ces provinces dans leur demeure. La proximité de la province avec le *limes* y était-il pour quelque chose ?

Un rapprochement peut être également effectué pour les fresques qui sont exclusivement utilisées dans des *uillae* présentes dans la partie occidentale, dans deux provinces très romanisées qui ne sont autres que l'Italie et la Tarragonaise. La fresque semble donc être un support privilégié pour ce thème en Occident et la mosaïque en Orient. Quand aux reliefs, c'est dans les monuments liés aux empereurs, à travers les monuments religieux, militaire et la villa de l'empereur Hadrien, qu'on le retrouve. Ce support est lié aux monuments de grande envergure ayant un lien avec l'empereur.

Néanmoins ces données ne sont pas relatives car l'échantillon de représentations de provinces orientales romaines que nous avons en notre possession est assez réduit en quantité avec un total de treize. Il est bon de rajouter que certains vestiges avec de telles représentations pouvaient également exister mais que ceux-ci n'ont pas été retrouvés jusqu'à maintenant. Ce catalogue n'a rien d'exhaustif mais au vu des données qui nous sont actuellement connues, nous ne pouvons que nous pencher sur celles-ci.

## CONCLUSION

### **L'iconographie des provinces romaines orientales : un modèle repris ?**

Le but de cette recherche est de réunir les personnifications des provinces orientales en contexte architectural et de comprendre leur signification par rapport aux monuments qui les accueillent. Au fur et à mesure de ma recherche je me suis demandé, à de nombreuses reprises, comment pouvait-on reconnaître une province orientale et comment savoir s'il s'agit d'une nation ou d'une province.

A partir de cela j'en suis venue à me demander si il existait une iconographie propre aux provinces orientales, voire même aux provinces romaines quelle que soit leur position dans l'Empire. A partir de plusieurs éléments j'ai pu répondre à cette question majeure pour mon travail.

#### **\* *Province, continent ou divinité ?***

Il existe en effet certains éléments qui m'ont posé problème lors de ma recherche. Dans un premier temps on rencontre le problème de différenciation entre la province, le continent et parfois la divinité lorsqu'un seul terme identifie les deux ou les trois. C'est le cas d'*Asia* qui se trouve être à la fois une province orientale et un continent, sur lequel se trouve la province en question, ou encore *Africa* qui représente la province d'Afrique Proconsulaire, le continent nord africain et une divinité locale.

De plus, à cause de ces multiples significations à partir d'un seul mode de représentation, et parfois d'un seul terme, sur de nombreuses représentations des provinces de l'Afrique et de l'Égypte, il est parfois impossible de savoir laquelle des deux contrées est volontairement représentée. Ce problème se pose pour plusieurs raisons. L'Afrique représente parfois le continent tout entier, dans lequel est incluse l'Égypte. En représentant l'Afrique il y a donc la volonté de représenter géographiquement la partie égyptienne. C'est pour cela que nous retrouvons des similitudes iconographiques entre les deux personnifications, à travers les attributs, or, ils sont les éléments déterminants qui permettent de définir la personnification à laquelle nous avons affaire lorsqu' aucune inscription n'accompagne cette image.



Dans certains exemples de mon catalogue, on retrouve ce problème. C'est le cas de la *Villa d'Africa* à El Jem qui comporte une mosaïque représentant la divinité *Africa* et une autre qui comporte la figuration d'*Africa* province. Pour la première, elle peut être identifiée à la divinité car elle est entourée des quatre saisons et c'est la divinité qui est célébrée car elle permet aux saisons la récolte qui en sera issue. Pour la seconde, la province est reconnaissable car elle est accompagnée d'autres provinces. Il ne peut pas s'agir d'*Africa* continent car nous avons aussi la présence des provinces de la Libye et de l'Égypte. Si on avait *Africa* continent, dans ce cas elle serait représentée de façon plus imposante par rapport aux provinces, afin d'indiquer qu'elle est le continent sur lequel se situent les provinces représentées, or ce n'est pas le cas et le centre de la composition est occupé par *Roma*.

Certes, ce problème ne me concerne pas puisqu'il s'agit d'*Africa*, qui est une province occidentale, mais il est important d'indiquer le problème il concerne la province d'Égypte qui se trouve sur le continent africain et parce que l'on peut retrouver le cas pour les provinces orientales. Je cite *Africa* car cette entité regroupe à la fois les représentations de province, continent et divinité. Pour les provinces orientales, on retrouve le problème avec *Libia* qui peut être illustrée à la fois sous la forme de la province et de la divinité, mais ce terme était aussi utilisé par les Ptolémées pour désigner le continent africain. D'ailleurs sur les deux représentations que nous avons dans cette recherche, *Libia* est classée dans les provinces orientales incertaines, car il est difficile de savoir si l'allégorie illustre l'une ou l'autre entité, voire les deux.

Se pose ainsi le problème de l'identification de la personnification.

### **\* *Nation ou province ?***

Un autre cas rencontré dans ma recherche, et sans doute le plus complexe à définir, est celui de la différenciation entre nation et province. En effet, j'ai pu dans certains cas, établir une classification à partir de données trouvées dans les études similaires, mais surtout grâce à la présence d'éléments telles que les inscriptions qui accompagnent les figures ou encore la mention de ces représentations dans les sources littéraires. Dans le cas des inscriptions, elles permettent de savoir à quel type de figurations nous avons affaire. Pour les nations, celles du

Théâtre de Pompée ne font aucun doute puisque les textes font bien mention des « *quattuordecim nationes* » de Coponius. Pour les représentations du *Sebasteion*, ce sont les inscriptions présentes sur les bases en relief qui indiquent clairement que nous avons affaire à des ethnies comme l'atteste le terme ΕΘΝΟΥΣ utilisé pour chaque nation, à l'exception des îles qui comportent juste leur nom au nominatif.

En revanche, pour les fresques de la *Villa* de Terpsichore, on retrouve l'Hispanie et l'Égypte sous leur nom au nominatif, il s'agit donc de provinces, alors que les Besses et l'Inde sont nommés au génitif. On peut aussi déterminer si nous avons affaire à une nation ou à une province en fonction de la datation de la figure représentée. Par exemple, la Mésopotamie devient une province sous Trajan avant d'être abandonnée par Hadrien, et à nouveau reliée à l'Empire avec Septime Sévère. On sait alors qu'avant Trajan, on ne peut pas avoir la représentation de la Mésopotamie sous la forme d'une province puisque celle-ci ne jouit pas de ce statut. En revanche dès 115, la personnification symbolise la province romaine, jusqu'en 118, voire 117 à la mort de Trajan, puisqu'Hadrien ne figure la contrée qu'après 118 ap. J.C.

Malheureusement ce n'est pas toujours aussi simple car l'Égypte est devenue une province en 30 av. J.C., or celle-ci est représentée en tant que nation avec le crocodile sous le principat d'Auguste. Autre exemple significatif, celui des *quattuordecim nationes* du Théâtre de Pompée qui représentent des nations, comme l'indiquent les textes, alors que lors de leur confection, certaines contrées étaient déjà devenues des provinces romaines. C'est le cas de *Palaestina*, de *Phoenice* et de *Syria* qui sont regroupées en une seule province, la Syrie, dès 64 av. J.C. Il en est de même pour la *Paphlagonia* et *Pontus*, unies en 63 av. J.C. pour devenir la province du Pont, et la Cilicie qui est une province depuis 64 av. J.C. Pompée fit représenter des provinces qu'il venait de créer, en nations. Ce fait s'explique par la proximité chronologique des faits, mais cela indique également que, même si un territoire est une province, son allégorie n'illustre pas forcément la province. C'est également le cas de l'Égypte au *Sebasteion* d'Aphrodisias, qui illustre bien une ethnie comme l'atteste l'inscription qui accompagne la figure : ΕΘΝ[ΟΥΣ] ΑΙΓΥ[ΠΤΩΝ].

C'est pour cette raison qu'il est difficile, dans certains cas, de savoir si nous avons affaire à la représentation d'une nation ou d'une province. Pour le temple de Domitien à Éphèse, rien

ne nous permet de le savoir car nous n'avons ni sources littéraires qui le mentionne, ni inscription identifiant ces figures.

Pour les représentations telles que celles sur la frise de l'*Ara Pacis*, il est peu probable qu'Auguste y ait fait représenter des provinces puisque nous n'avons pas connaissance de représentations de provinces romaines durant son principat. Même les provinces occidentales telles que la Gaule et l'Hispanie, étaient figurées par la présence d'un homme et d'une femme sous un trophée pour chaque contrée<sup>1447</sup>.

L'absence même du nom de la province ne nous atteste pas que ce soit la province elle-même qui soit représentée. Dans le cas de l'*Hadrianeum*, les reliefs représentant les provinces ne peuvent pas être remis en question car nous connaissons l'intérêt que l'empereur Hadrien portait aux provinces et il est certain que ce sont bien ces provinces qu'Antonin fit représenter afin de rendre hommage à son prédécesseur. Néanmoins, le monument ne comprenait pas que des provinces mis également des territoires qui se trouvaient hors de l'empire.

#### **\* Série monétaire Hadrien : province, cité et contrées voisines**

On pouvait également y voir figurer des contrées voisines de l'empire, mais aussi des cités. Nous en témoigne la série monétaire sur les provinces émise par Hadrien dans laquelle on retrouve des allégories tels que l'Arménie, le Royaume parthe, *etc.*

On parle donc de série des provinces mais ce terme n'est pas approprié, même si la grande majorité des représentations sont celles de provinces. A travers cette série monétaire, Hadrien voulait faire figurer l'ensemble des territoires, romains et non romains, une sorte d'*orbis terrarum* auquel ont été intégrées certaines cités jugées importantes, ou encore n'appartenant pas à une province, comme Alexandrie.

---

1447 C'est le cas pour l'Arc d'Orange, l'Arc de Carpentras ou encore le trophée de Saint-Bertand de Comminges.

Ainsi, le modèle que nous prenons comme étant l'exemple type des représentations de provinces, la série monétaire d'Hadrien, n'a pas lieu d'être. D'ailleurs les panneaux de l'*Hadrianeum* reprennent ces figurations et en font par la même occasion un monument qui ne regroupe pas uniquement les provinces romaines mais également les territoires qui y sont voisins. Donc, même en me basant sur le support monétaire pour les représentations des provinces, je ne peux pas parler d'iconographie des provinces romaines, qu'elles soient occidentales ou orientales. Malgré tout, il y a bien une volonté de la part de l'empereur, de figurer les provinces telles qu'elles sont, à partir de leur tenue vestimentaire et des objets qui les caractérisent. Cela montre la diversité qui existait au sein de l'Empire, faisant de cette union une force puisque le savoir des uns servait aux autres. Il ne faut pas oublier que lorsque Rome étendait son territoire, elle ne supprimait pas les croyances et les coutumes des populations, mais s'y « adaptait » en y incorporant petit à petit son panthéon de divinités. La romanisation y était faite avec plus ou moins de douceur suivant la résistance des peuples.

#### \* *La tychè*

Enfin, dans certains cas la représentation de la province est reprise de celle de la *tychè*. On retrouve cet exemple à plusieurs reprises, soit à travers les représentations qui se trouvent dans la partie orientale de l'empire, comme sur la mosaïque de Belkis, soit pour la représentation de provinces orientales, même présentes dans des monuments situés dans la partie occidentale de l'empire, comme la statue de *Cappadocia* dans la *Villa Tiburtina* dans la péninsule italique. Pour la figure de la Cilicie sur la mosaïque de la Maison de la Cilicie à Seleucia-Pieria, on a la reproduction de la *Tychè* d'Antioche d'Eutykidès de Sicyone. En raison de leur similitude, il ne fait aucun doute que l'allégorie de la Cilicie ait été inspirée de la sculpture du sculpteur grec du III<sup>e</sup> siècle av. J.C. Ainsi il n'est pas possible d'effectuer une quelconque différenciation entre la figuration de la province et celle de la cité d'Antioche. Seul le nom de la province, présent à côté de la figure, nous permet de savoir qu'il s'agit d'une province. S' il n'y avait pas eu l'inscription, on aurait assimilé la figure à celle d'une *tychè*.

La *Tychè* est la personnification de la cité reconnaissable à sa *corona muralis* qui symbolise les remparts de la cité qu'elle représente<sup>1448</sup>. Divinité protectrice de la cité dans les mondes grecs et hellénistiques, elle est la divinité de la fortune, décidant de la destinée de chaque être. A l'époque hellénistique, elle devint la divinité de la cité, « la fortune des cités » (Τύχη τῆς πόλεως), indépendante des autres divinités. Elle a alors le droit de destruction et de création d'une cité et devient sa protectrice au même titre que les divinités poliades. On la retrouve alors représentée sous les traits d'une figure coiffée d'une *corona muralis* et tenant une *cornucopiae*<sup>1449</sup>. Dès son arrivée dans le monde romain, elle est associée à *Fortuna*.

La *Tychè* n'est pas associée à la province, pourtant son image est reprise dans plusieurs exemples de provinces, tout particulièrement en Orient. La *Tychè* est une représentation issue de la Grèce, elle est donc plus familière à sa population, ce qui explique pourquoi les Orientaux l'utilisaient pour représenter d'autres allégories, illustrant également un territoire. De plus, dans la partie orientale, les figures étaient, dans la majorité des cas, accompagnées de leur nom, il n'était donc pas nécessaire de les différencier des cités ou d'autres représentations géographiques. Ainsi, l'iconographie utilisée était bien plus simple et différente de celle utilisée en occident.

### \* *Deux allégories différentes identiques*

Un autre exemple est assez troublant. Il s'agit des représentations des cités sur le Grand Autel de Lucius Verus à Éphèse. Parmi les représentations l'une d'entre elles, qui représenterait la cité de Corinthe<sup>1450</sup>, est la copie conforme d'une des figures présentes sur l'*Hadrianeum* de Rome, qui illustre la Maurétanie. Dans ce cas, il est certain que la copie vient de Lucius Verus puisque l'*Hadrianeum* a été construit avant. Cela signifierait-il qu'une même représentation pouvait être utilisée pour plusieurs allégories ? Cela pourrait également signifier que la figure sur la « Colonnacce » du *Forum* de Nerva, qui est la copie conforme d'un des panneaux du *Sebasteion* d'Aphrodisias, ne représenterait pas forcément la même chose. L'autre hypothèse est que les cités illustrées sur le Grand Autel d'Éphèse ne

---

1448 SZILÁGYI 1966, p. 1038 – 1041, fig. 1167.

1449 WILL 1975, p. 612 - 613.

1450 LIVERANI 1995, p. 243 – 249 ; LIVERANI 1996 - 1997, p. 153 – 174.

seraient finalement pas des cités mais des provinces<sup>1451</sup>. Je n'ai malheureusement pas pu étudier plus en détail le Grand Autel d'Éphèse, c'est pourquoi il n'entre pas dans ma recherche.

Certes, le catalogue des provinces orientales attestées ici établi comporte bien des allégories illustrant des provinces orientales. Si on avait pu déterminer une iconographie des provinces romaines, le catalogue aurait été plus facile à compléter et certaines illustrations que l'on considère comme incertaines auraient pu être considérées comme attestées ou erronées.

Le fait que l'on utilise une iconographie reprise des représentations de cités, la *tychè*, que l'on illustre les provinces de façon identique à celles des nations, ... indique que l'on ne peut pas parler d'iconographie ou d'allégorie propre aux provinces romaines, et cela qu'elles soient occidentales ou orientales.

### **Hadrien ou l'unification d'un empire composé de provinces**

A travers les représentations des provinces qui ont été illustrées sous Hadrien et sous Antonin le Pieux en hommage au premier, c'est l'image de *prouvinciae piae et fideles* qui est mise en avant. Que ce soit sur le support monétaire illustrant les provinces et les contrées avoisinantes, des deux empereurs, sur les statues de la *Villa Hadriana* de Tivoli, ou encore sur les reliefs de l'*Hadrianeum*, à chaque fois nous avons la volonté de représenter un ensemble harmonieux. Cela n'était pas le cas avec les empereurs précédents qui illustraient les nations ou les provinces isolées les unes des autres afin de mettre en avant l'aspect vaincu de celles-ci.

La raison pour laquelle Hadrien développa ce nouvel aspect de l'iconographie des provinces romaines est étroitement liée avec son intérêt pour celles-ci issu de ses voyages. En effet, l'empereur passa plus de la moitié de son principat à parcourir le territoire romain afin d'y instaurer une politique de réorganisation de l'empire.

---

1451 Je n'ai malheureusement pas eu le temps de me pencher sur ce monument au cours de ma thèse car l'éventualité que nous ayons la présence des provinces ne semble pas improbable.

Grâce à différentes sources, dont en grande partie l'*Histoire Auguste*, nous connaissons le parcours effectué par l'empereur.

Il fut le premier empereur à voyager dans un but non militaire, hormis Néron qui effectua un séjour en Grèce en 66 – 67 ap. J.C. On sait que ses voyages furent effectués en deux périodes distinctes<sup>1452</sup>. La « première tournée » de l'Empire se déroula du printemps 121 à l'été 125. Après les trois premières années de son principat passées à Rome et dans l'Italie, l'empereur débuta ses voyages en Gaule, en se rendant pendant l'hiver 121 – 122 à *Lugdunum*. Il continua son périple en Germanie supérieure, suivi de la Rhétie, de la Norique<sup>1453</sup>, pour ensuite revenir en Germanie, mais cette fois-ci en Germanie Inférieure, et traverser la Manche en se rendant en Bretagne à l'été 122<sup>1454</sup>. C'est à cette occasion qu'il fit entreprendre le Mur d'Hadrien qui délimita les frontières du nord de l'Empire. Il continua son voyage en passant par la Gaule<sup>1455</sup> avant de se rendre en Hispanie, plus précisément dans la Tarragonaise durant l'hiver 122 - 123<sup>1456</sup>. Par la suite, toujours durant cette « première tournée », Hadrien se rendit en Orient avec un séjour en Syrie en 123<sup>1457</sup>, puis dans la province du Pont-Bithynie, avec une visite de la cité de Nicomédie durant l'hiver 123 – 124. C'est pendant cette visite du Pont qu'Hadrien rencontra son favori Antinoüs. Il continua sa route en se rendant en Asie, puis en Grèce où il passa l'automne suivit d'Éphèse, de Rhodes et d'Éleusis, avant de passer l'hiver à Athènes et à Sparte<sup>1458</sup>. Il termina sa tournée par la Grèce centrale avant de retourner à Rome en passant par la Sicile<sup>1459</sup>. De 125 au début 128, Hadrien resta à Rome. Au printemps 128, il se rendit dans le nord de l'Italie avant de débiter sa « seconde tournée ».

Ce second voyage débuta en Sicile durant l'été 128<sup>1460</sup>, pour aller en Afrique du Nord. Il se rendit brièvement à Rome la même année avant de passer l'hiver à Athènes<sup>1461</sup>. En 129, il

---

1452 HALFMANN 1996, p. 40 – 50, 188 - 210.

1453 *S.H.A., Hadrianus*, X, 2.

1454 *Ibidem*, XI, 2.

1455 *Ibidem*, XII, 1 – 2.

1456 *Ibidem*, XII, 3.

1457 *Ibidem*, XII, 8.

1458 PAUSANIAS, I, 42, 5 ; *Ibidem*, I, 44, 10 ; *Ibidem*, II, 3, 5 ; *Ibidem*, VII, 22, 3 ; *Ibidem*, VI, 16, 4 ; *Ibidem*, II, 17, 16 ; *Ibidem*, VIII, 11, 8 ; *Ibidem*, VIII, 8, 12 ; *Ibidem*, VIII, 10, 2 ; *C.I.L.*, III, 709.

1459 *S.H.A., Hadrianus*, XIII, 3.

1460 *Ibidem*, XIII, 4 ; *C.I.L.*, VIII, 9697.

partit à nouveau en Asie<sup>1462</sup>, puis alterna des allers-retours en Phrygie et en Syrie, en passant par la Cappadoce<sup>1463</sup>. En 130 il alla à nouveau en Syrie afin de traverser la partie proche-orientale de l'empire avec un passage en Arabie<sup>1464</sup>, puis en Judée, avant de rejoindre le continent africain. En octobre 131 il arriva en Égypte, voyage durant lequel il perdit Antinoüs et fonda la cité d'*Antinoopolis* en son honneur<sup>1465</sup>. Par la suite il longea les côtes de la Thrace et de la Lycie. Les voyages effectués entre l'été et l'automne 131 restent flous. Il semblerait qu'Hadrien soit allé en Grèce, en Macédoine et en Dacie, mais il ne s'agit que de suppositions. Durant l'hiver, il se rendit de nouveau à Athènes avant de retourner définitivement à Rome en 132.

C'est deux ans après son retour, en 134, que l'empereur voyageur fit frapper sa série monétaires sur les provinces. Les provinces y sont illustrées à travers les voyages d'Hadrien, avec des scènes d'*aduentus* de l'empereur et de *restitutio*. Quant au type de *prouincia*, il devait représenter toutes les provinces existantes en 134 ap. J.C., accompagné de quelques cités et royaumes.

### **Une province captive ou loyale ?**

Avant Hadrien, les allégories des provinces orientales étaient illustrées sous la forme de *prouincia capta*. Sa représentation consiste en la personnification de la province concernée, présentée comme soumise à Rome. Pour cela elle peut être seule, principalement assise en signe de pleurs, avec une main qui soutient sa tête, ou les mains liées. On la retrouve soit sous un trophée, - ou sous un élément similaire, comme le palmier pour les représentations de la Judée - symbole de la victoire de Rome sur le peuple en question.

L'attitude de soumission retrouvée dans l'iconographie de la province captive, vient de celle illustrée dans les figurations de barbares ou de peuples captifs dans l'iconographie triomphale avec leur présence sur les trophées, les arcs, *etc.* Ce type de figuration provient

---

1461 *S.H.A., Hadrianus*, XIII, 6.

1462 *I.G.R.*, VI, 1033.

1463 *C.I.L.*, III, 6963, 14402 ; *S.H.A., Hadrianus*, XIII, 8 – XIV, 1.

1464 *S.H.A.*, Hadrianus, XIV, 4.

1465 *Ibidem*, XX, 2 ; DION CASSIUS, LXIX, 12, 2.



du *proskynesis*<sup>1466</sup> des personnages homériques qui sont figurés agenouillés et les bras ligotés<sup>1467</sup>.

La *prouvincia pia et fidelis* est une province « fidèle et loyale ». Elle représente le territoire qui est intégré dans l'Empire romain. Elle est libre de ses mouvements et ne figure à aucun moment dans une iconographie de conquête. On retrouve ce type de représentation essentiellement sous Hadrien et Antonin pour les monuments publics. Pour les allégories retrouvées au sein des *uillae*, nous avons affaire à ce type de représentation car leur présence sert à indiquer le lien du propriétaire avec la province représentée, dans la majorité des cas pour raison professionnel liée au commerce. Sont alors figurées les provinces d'où proviennent les denrées, ou les lieux de destination es marchandises.

Quel est l'intérêt de représenter les provinces romaines existantes ? Dans un premier temps, tout dépend du lieu où elles figurent. Sur un monument public ou militaire, cela est de l'ordre du pouvoir (Sénat pour la République, puis Empereur et Sénat pour l'Empire) qui a pris la décision de son emplacement sur tel ou tel monument. Dans le cadre privé, cela dépend du propriétaire du monument. C'est lui qui généralement décide de la décoration de sa demeure ou de sa villa de villégiature.

On peut, par la même occasion se demander comment la population romaine et celle des diverses provinces pouvaient-elles identifier telle ou telle province représentée ?

Pour cela il y avait le support monétaire qui représentait la personnification avec les diverses caractéristiques qui la composait et son nom, permettant son identification. De plus, la monnaie étant un support mobile, circulant dans toutes les mains, elle permettait de se familiariser avec l'iconographie présente dessus, mais la série monétaire d'Hadrien n'apparaît qu'au II<sup>e</sup> siècle. Avant cela il n'y avait pas de véritable moyen d'identifier ces figurations. La population devait probablement être familiarisée avec cette iconographie par la présence d'inscriptions. D'autant plus que comme il a été vu précédemment, il n'existe pas d'iconographie des provinces romaines à proprement parler. Dans certains cas, c'est la

---

1466 Le *proskynesis* est l'acte de « sacraliser » ou de « diviniser » un homme, un être humain, à la manière d'une divinité. Cette tradition d'origine perse achéménide, voit le jour au VI<sup>e</sup> siècle av. J.C.

1467 GHEDINI 1993, p. 161 – 178, 295 ss.

présence du nom de la personnification qui permet son identification. Pour ce qui est des représentations présentes dans les provinces où la langue principalement parlée est le grec, le problème ne se pose quasiment pas car les personnifications y sont habituellement figurées, accompagnées de leur nom en grec. En revanche, pour celles présentes dans les provinces « latines » cela n'était pas forcément le cas. On pouvait alors se poser le problème d'identification.

A travers toutes les périodes de guerre ou propices au développement d'une propagande, les personnifications représentant des lieux géographiques ont été utilisées dans l'art. Dans chacun des cas se trouve la volonté de reprendre le modèle antique, plus précisément celui romain qui fut perçu comme un des plus grands empires constitués dans l'histoire.

Ainsi on retrouve ce type de figuration, que ce soit au XVIIIe selon la volonté des Papes, ou, plus récemment, aux XIXe et XXe siècles, avec le colonialisme et les dictatures.

Parmi les exemples les plus significatifs on retrouve celui de la Place du Cinquantenaire à Bruxelles, où l'on peut observer les différences provinces belges sous la forme de figures féminines accompagnée chacune des attributs spécifiques de la province.

Durant la période coloniale, nombreuses seront les représentations de l'Afrique et de villes principales devenues françaises à être figurées sous la forme de personnification afin de montrer les nouvelles possessions acquises par la France.

Plus récemment les gares, comme la Gare du Nord de Paris, présente en façade des statues de personnifications qui indiquent les villes desservies par la compagnie ferroviaire.

Quelque soit la forme sous laquelle elle est représentée, la personnification n'est pas un élément exclusivement antique, bien qu'elle en soit à l'origine, car celle-ci a traversé le temps avec un but qui lui n'a pas changé, celui de servir un art de propagande.

Dès le IIe siècle ap. J.C., on remarque une évolution de l'iconographie des provinces orientales. Elles ne sont plus représentées comme des peuples soumis sous des traits ethniques mais sous des aspects romanisés avec une tenue proprement gréco-romaine et une attitude de *prouincia pia et fidelis*. C'est Hadrien qui fera évoluer cette iconographie en mettant en avant l'unité de l'Empire au détriment de l'aspect barbare qu'elles conservaient jusque là afin de justifier leur soumission par l'empereur.

Les chercheurs se sont auparavant penchés sur les représentations des provinces en s'intéressant plus aux différentes formes sous lesquelles elles étaient figurées, comprenant

même celles barbares, ne se posant pas la question essentielle : qu'est ce qui différencie la représentation du peuple et celle de la province ? Cette lacune donna des catalogues qui ne différenciaient pas les deux entités alors que celles-ci sont administrativement différentes et devaient donc être perçues différemment l'une de l'autre par les Romains. La figuration de *provincia capta* représentait bien une région administrative de l'Empire romain mais ces traits étaient quasi similaires à ceux d'une ethnie. On a parfois du mal à discerner la différence entre une ethnie et une province. L'inscription présente, lorsqu'il y en a une, permettant de faire la différence.

Bien qu'elle ne soit pas facile à discerner dans certains cas, cette différence me semble importante, c'est pourquoi pour les figurations d'ethnies figurées sous la même forme que celles de statues, j'ai effectué une partie sur les ethnies qui introduit la figuration des provinces. Cela me semble essentiel car il ne fait aucun doute que la représentation des figures féminines symbolisant les ethnies est à l'origine de celles des provinces. Ne figurent pas dans cette partie les figures féminines accompagnées d'un homme, souvent sous un trophée, car dans ce cas il ne fait aucun doute qu'il s'agisse de la figuration de peuples barbares.

On doit l'existence des personnifications des provinces orientales à la *Tychè*, représentation de la ville dans la monde grec qui était dans un premier temps la divinité bienfaisante qui donnait à l'homme la prospérité, l'abondance et le bonheur. Les Romains ont repris ce modèle, donnant la figure féminine, avec parfois la reprise de l'iconographie comme c'est tout particulièrement le cas dans la partie orientale de l'Empire avec la présence de la *corona muralis* qui coiffe les personnifications. On retrouvera même la présence de *Syria* sous la forme de la *Tychè* d'Antioche, comme une sorte de substitut, la *Tychè* représentant aux yeux des Romains la Syrie. Ainsi la capitale peut remplacer la province dans son iconographie mais il s'agit là d'un cas à part que l'on ne retrouve pas pour les autres provinces romaines.

Le besoin qu'ont les Romains, de représenter les nations et les provinces, provient des origines grecques d'illustrer des cités et des lieux géographiques, mais il s'agit avant tout d'un besoin spécifique romain. Ce besoin est celui d'illustrer l'empire et ses modifications à travers les victoires, contrairement aux Grecs qui n'associent en rien l'esprit de victoire. Les Grecs utilisaient les figures allégoriques afin de localiser une scène. On retrouve parfois ce cas dans l'iconographie romaine avec le cas des îles de la Crète et de Chypre, à travers une scène mythologique, iconographie des îles étudiée dans cette recherche. Dans l'art grec, la

personnification est présente juste pour indiquer le lieu de l'action. Pour les Romains, représenter un lieu géographique sert, dans un premier temps, de symbole à la victoire à travers les nations et les *ethnoi*. Petit à petit, apparaît la figure de la province *capta* puis, de plus en plus celle de *pia et fidelis*, non soumise. Alors les figures des provinces, surtout celles sous Hadrien, servent à illustrer les limites de l'Empire à travers une unité, une sorte de récapitulatif des différents peuples qui forment l'Empire romain et qui ont été à cette occasion pacifiés. On a alors une sorte de trombinoscope des provinces de l'Empire romain. Mais cette fonction concerne avant tout l'iconographie sur les monuments publics. Dans le privé, surtout dans les *uillae*, il en est autrement. Les particuliers faisaient illustrer les provinces, généralement en fonction de leur métier. C'est justement à travers l'étude du *corpus* que la question de la raison de la présence des personnifications des provinces romaines se pose et s'explique.

Il serait intéressant d'effectuer une étude sur l' « iconographie des provinces occidentales » afin de voir il en ressort les mêmes données, ou si les Romains se servaient de ces personnifications dans d'autres circonstances.

# BIBLIOGRAPHIE

## LISTE DES ABRÉVIATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

### Des institutions et/ ou éditeurs

BnF : Bibliothèque nationale de France (François Mitterrand)

CNRS: Centre National de la Recherche Scientifique

EDC : Édition Recherches sur les Civilisations.

EFA: Ecole Française d'Athènes.

EFR: Ecole Française de Rome.

PUF : Presses Universitaires de France

### Des ouvrages généraux

*ANRW : Aufstieg und Niedergang der Römischen Welt (W. de Gruyter, 1972 ss.).*

*BMCRE ou BMC Emp.: Coins of the Roman Empire in the British Museum*

*BMCRR ou BMC Rép.: Coins of the Roman Republic in the British Museum*

*Daremberg-Saglio: Dictionnaire des antiquités grecques et romaines (Daremberg-Saglio, 1873-1874).*

*EAA : Enciclopedia dell'Arte Antica, Classica e Orientale (Istituto della Enciclopedia Italiana, 1958 ss).*

*LTUR : Lexicon Topographicum Urbis Romae (Quasar, éd. E.M. Steinby, 1993 ss.).*

*RE : Paulys Realencyclopädie der classischen altertumswissenschaft : Neue Bearbeitung (Pauly-Wissowa, 1894 ss.)*

## Des périodiques

*Ant. Afr.* : *Antiquités Africaines* (CNRS: 1967 ...)

*AA* : *Archäologischer Anzeiger* (Ed. Deutsches Archäologisches Institut : 1849 ...)

*AE* : *Année Épigraphique* (Ed. E. Leroux : 1888 ...)

*AJA* : *American Journal of Archaeology* (Ed. Archaeological Institute of America: 1897 ...)

*AncW* : *The Ancient World: A scholarly journal for the study of Antiquity* (Ares Publishers, Chicago).

*AZ* : *Archaologische Zeitung* (Ed. Deutsches Archaologisches Institut: 1843...)

*BCTH* : *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques* (Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, Paris: 1883-1973)

*Bjb* : *Bonner Jahrbücher des Rheinischen Landesmuseums in Bonn und Vereins von Altertumsfreunden im Rheinlande.*

*Bull. d'Arte*: *Bollettino d'Arte* (Ufficio centrale per i beni ambientali, architettonici, archeologici, artistici e storici, Istituto Poligrafico dello Stato, Libreria dello stato : 1975...)

*Bull.SFAC*: *Bulletin de la Société Française d'Archéologie Classique.*

*CQ* : *Classical Quaterly*

*CRAI* : *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (Durand, Paris)

*JdI*: *Jahrbuch des Deutschen Archäologischen Instituts* (De Guyter, Berlin)

*JRA* : *Journal of Roman Archaeology* (Ed. University of Michigan : 1988...)

*JRS* : *Journal of Roman Studies* (Society for the promotion of roman studies : 1911...)

*JS*: *Journal des Savants* (Académie des inscriptions et belles-lettres)

*Ktèma*: *Ktèma. Civilisations de l'Orient, de la Grèce et de Rome antiques* (AECR : Centre de recherches sur le Proche-Orient et la Grèce antiques ; Groupe de recherche d'histoire romaine, Strasbourg : 1976-1996)

*MDAI(D)* : *Mitteilungen des Deutschen Archaologischen Instituts.*

*MEFRA* : *Mélanges de l'Ecole Française de Rome : Antiquité* (EFR : 1971...)

*MemPontAcc* : *Memorie, Atti della Pontificia accademia romana di archeologia.*

*NAMS* : *Nouvelles Archives des Missions Scientifiques et littéraires* (Ernest Leroux, Paris : 1891 – 1924).

*Öjh* ou *Jahresh.* *Österr. Arch. Inst.*: *Jahreshefte des Österreichischen Archäologischen Instituts*

*PP* : *La Parola del Passato*

*RA : Revue Archéologique.*

*REA : Revue des Études Anciennes.*

*RDAC : Report of the Department of Antiquities of Cyprus (Nicosie : Cyprus Archaeological Museum, Department of Antiquities).*

*RIA : Rivista dell'Istituto Nazionale di Archeologia e Storia dell'Arte.*

*RM ou Römische Mitteilungen : Mitteilungen des Deutschen Archaeologischen Instituts Roemische Abteilung, Bullettino dell'Istituto Archeologico Germanico, sezione romana.*

*RN : Revue Numismatique.*

*ZPE : Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik.*

## **Des corpus**

*CIL : Corpus Inscriptionum Latinarum (Academia litterarum Regiae, 1863 ss.).*

*IGLSyr. : Inscriptions Grecques et Latines de la Syrie.*

*IGR : Inscriptiones Graecae ad res Romanas pertinentes.*

*ILAfr. : Inscriptions Latines d'Afrique (Tripolitaine, Tunisie et Maroc), Paris, 1923.*

*ILS : Inscriptiones Latinae Selectae (Apud Weidmannos, Berolini, 1962).*

*LIMC: Lexicon Iconographicum Mythologiae Classicae (Artemis, Zurich, Düsseldorf, 1981-1999).*

*RCV : Roman Coins and their Values.*

*RIC : Roman Imperial Coinage (Spink & Son, 1984 ss.).*

*RRC : Roman Republican Coinage (Cambridge University Press, c.1974) .*

## Sources antiques

*S.H.A. : Historia Augustae*

## *Autres*

*TrierWPr : Trierer Winckelmannsprogramm*

*IAPH2007 : <http://insaph.kcl.ac.uk/iaph2007/inscriptions/toc/location/Sebasteion.html>*

## PARTIE I. LES SOURCES ANTIQUES

### *I-A. Les textes*

#### SOURCES LITTÉRAIRES ANTIQUES CITÉES

- ACHILLE TATIUS, *Le roman de Leucippè et Clitophon*, IV, XIX, 6.
- AELIUS ARISTIDE, *En l'honneur de Rome*, 12.
- AGROITAS, in *Fragm. Hist. Graec.*, T. IV, p. 294, 2.
- AMMIEN MARCELLIN, *Histoire de Rome*, XVII, 7, 1-8., 24.  
*Histoire de Rome*, XXII, 15-16.  
*Histoire de Rome*, XXXI, 4, 1-3.
- ANTIPHON, fgt.44 B2, Diels.
- APPIEN, *Mithridate.*, 57.  
*Mithridate*, 116.
- APPIEN, *Bell. Civ.*, I, 77.  
*Bell. Civ.*, II, 10, 71.  
*Bell. Civ.*, II, 117.  
*Bell. Civ.*, V, 1 APPIEN,  
*Bell. Civ.*, V, 8.
- APPIEN, *Syr.*, 48.
- APULÉE, *Les Métamorphoses*, XI, 4, 2.
- ARISTOTE, *Politique*, I, 2, 1252 b 5 – 9.
- ATHENEE DE NAUCRATIS, les *Deipnosophistes* (ou *Le banquet des Sages*), V, 194 – 198.
- AUGUSTE, *Res Gestae Diui Augusti*, 3.  
*Res Gestae Diui Augusti*, 13.  
*Res Gestae Diui Augusti*, 19, 23.  
*Res Gestae Diui Augusti*, IV, 20.  
*Res Gestae Diui Augusti*, IV, 21.  
*Res Gestae Diui Augusti*, 27, 1.  
*Res Gestae Diui Augusti*, 27, 3.  
*Res Gestae Diui Augusti*, 25 - 33.  
*Res Gestae Diui Augusti*, 35.
- AULU-GELLE, *Nuits Attiques*, V, 6, 5 – 7.  
*Nuits Attiques*, VI, 10, 2.
- CALLIMAQUE, *Hymnes*, II, 91 – 96.



CALLIMAQUE, *Alexandros in Frag. Hist. Graec.*, 2 – 6.

CÉSAR, *Bell.Hisp.*, 17, 4.

CÉSAR, *Les Guerres civiles*, I, 38, 4.

CÉSAR, *La Guerre des Gaules*, I, 31, 33, 41.

*La Guerre des Gaules*, IV, 10.

*La Guerre des Gaules*, IV, 21, 22, 24, 25, 32, 34.

*La Guerre des Gaules*, V, 34, 54,

*La Guerre des Gaules*, VI, 10,34, 42 ,

*La Guerre des Gaules*, VIII

CICÉRON, *De Re publica*, VI, 18

CICÉRON, *Verr.*, I, 1, 11.

*Verr.*, I, 8.

*Verr.*, I, 19 (399, 15)

*Verr.*, II, 4, 106.

*Verr.*, II, 4, 148.

CICÉRON, *De domo*, 110.

CICÉRON, *Sest.*, 67.

CICÉRON, *Balb.*, 9, 16.

CICÉRON, *Pro lege Manilia* ou *De Imperio Cn. Pompei*.

CICÉRON, *De Natura deorum*, I, 36, 101.

*De Natura deorum*, II, 18, 47.

*De Natura deorum*, III, 97.

CICÉRON, *Remerciement à César*, III.

CICÉRON, *Pro Fonteio*, XIII, 30, 14.

CICÉRON, *De diuinatione*, I, 84.

CICÉRON, *Att.*, IV, 1, 7.

CICÉRON, *Marc.*, 8.

CICÉRON, *Pis.*, 91.

CICÉRON, *Flac.*, 24.

CICÉRON, *Phil.*, 3, 15.

CICÉRON, *Tusc.*, 2, 41.

*Tusc.*, 2, 52.

CICÉRON, *De suppl.*

CICÉRON, *Pro leg. Manil.*

CICÉRON, *Prov. Cons.*, 12

CICÉRON, *De invent.*, II, 23, 69 :

CLAUDE PTOLEMÉE, *Géographie*, III, 13, 44 sq.

- CLAUDIEN, *Les Panégyriques*, VI, 638 – 641.
- CLAUDIUS, *In Eutropium*, II, 226 ;
- DEMOSTHÈNE, *De cor.*, 18, 91.
- DENYS D'HALICARNASSE, *Ant. Rom.*, I, 89, 2.  
*Ant. Rom.*, II, 34.
- DIODORE DE SICILE, *Bibliothèque historique*, I, 35, 1.  
*Bibliothèque historique*, I, 35, 3 – 4.  
*Bibliothèque historique*, XIII, 24, 5.  
*Bibliothèque historique*, XVII, 52, 1 - 3.  
*Bibliothèque historique*, XL.
- DION CASSIUS, *Hist. Rom.*, III, 67, 5.  
*Hist. Rom.*, IV, 44, 1.  
*Hist. Rom.*, XXXI, 8, 9.  
*Hist. Rom.*, XXXIX, 9, 13.  
*Hist. Rom.*, XL, 4.  
*Hist. Rom.*, XL, 17 - 29 .  
*Hist. Rom.*, XLIII, 14, 6.  
*Hist. Rom.*, XLIII, 21, 2.  
*Hist. Rom.*, XLV, 7.  
*Hist. Rom.*, XLVII, 27 ss.  
*Hist. Rom.*, XLVII, 19.  
*Hist. Rom.*, XLVIII, 24.  
*Hist. Rom.*, XLIX, 32, 4 - 5.  
*Hist. Rom.*, XLIX, 41.  
*Hist. Rom.*, LI, 17, 1.  
*Hist. Rom.*, LI, 20, 6 – 7.  
*Hist. Rom.*, LIII, 12, 4 – 5.  
*Hist. Rom.*, LIV, 4, 1.  
*Hist. Rom.*, LIV, 4, 5.  
*Hist. Rom.*, LVI, 34, 2 .  
*Hist. Rom.*, LVI, 34, 5.  
*Hist. Rom.*, LV, 29, 3.  
*Hist. Rom.*, LIX, 8, 2.  
*Hist. Rom.*, LIX, 12, 2.  
*Hist. Rom.*, LX, 2, 1 - 5.  
*Hist. Rom.*, LX, 8,1.  
*Hist. Rom.*, LXVII, 14.

*Hist. Rom.*, LXVIII, 8.  
*Hist. Rom.*, LXVIII, 17, 2 – 3.  
*Hist. Rom.*, LXVIII, 30.  
*Hist. Rom.*, LXVIII, 32.  
*Hist. Rom.*, LXVIII, 33.  
*Hist. Rom.*, LXIX, 10.  
*Hist. Rom.*, LXIX, 11.  
*Hist. Rom.*, LXIX, 12 ss.  
*Hist. Rom.*, LXIX, 15, 1.  
*Hist. Rom.*, LXIX, 16.  
*Hist. Rom.*, LXXI, 2, 3.  
*Hist. Rom.*, LXXI, 2, 4.  
*Hist. Rom.*, LXXI, 3, 1.  
*Hist. Rom.*, LXXII, 2, 1.  
*Hist. Rom.*, LXXIV, 4, 5.  
*Hist. Rom.*, LXXV, 4, 5.  
*Hist. Rom.*, LXXV, 9.  
*Hist. Rom.*, LXXVIII, 12, 1 – 2.  
*Hist. Rom.*, LXXIX, 1, 1 – 3.  
*Hist. Rom.*, LXXIX, 5, 4.  
*Hist. Rom.*, LXXIX, 26, 2 – 6.  
*Hist. Rom.*, LXXIX, 27, 1 - 3.

ESCHYLE, *Septem*, vv. 275 - 278, 956 - 960.

Eschyle, *Sept contre Thèbes*, v. 954 – 956

ESCHYLE, *Persae*, 182 – 187.

ESCHYLE, *les Perses*, 191 sq.

EURIPIDE, *Andromaque*, 173, 243, 261, 649, 665, 870.

EURIPIDE, *Hécube*, 328, 877, 1129, 1200.

EURIPIDE, *Hélène*, 191-192, 224, 234, 257, 274, 276, 295, 501, 598, 600, 650, 666, 743, 789, 800,  
863-864, 1042, 1100, 1117, 1132, 1210, 1258, 1380, 1507, 1594, 1604.

EURIPIDE, *Hercule furieux*, 416.

EURIPIDE, *Ion*, 1159.

EURIPIDE, *Alc.*, 974.

EURIPIDE, *Bacchae*, 17 – 19.

EURIPIDE, *Cycl.*, 182.

EUSÈBE DE CÉSARÉE, *Chronographia*.

EUTROPE, *Abrégé d'histoire romaine*, VI, 15.

*Abrégé d'histoire romaine*, VIII, 3.

*Abrégé d'histoire romaine*, VIII, 6.

*Excerpta historica iussu Imp. Constantini Porphyrogeniti confecta*

FESTUS XXXII, 14 - 19 L.

FLAVIUS JOSEPHE, *Antiquités Juives*, I, 128.

*Antiquités Juives*, XII, 417 - 418.

*Antiquités Juives*, XIII, 259 – 266.

*Antiquités Juives*, XIV, 36.

*Antiquités Juives*, XIV, 80 - 81.

*Antiquités Juives*, XIV, 381 – 389.

*Antiquités Juives*, XV, 8.

*Antiquités Juives*, XV, 359 – 360.

*Antiquités Juives*, XVII, 319.

*Antiquités Juives*, XVIII, 31.

*Antiquités Juives*, XIX, 338.

*Antiquités Juives*, XX, 104.

*Antiquités Juives*, XX, 158 – 159.

*Antiquités Juives*, XXII, 13.

FLAVIUS JOSEPHE, *La Guerre des Juifs*, I, 95.

*La Guerre des Juifs*, II, 221.

*La Guerre des Juifs*, II, 252.

*La Guerre des Juifs*, VI.

FLORUS, *Tableau de l'histoire du peuple romain de Romulus à Auguste*, II, 13, 88 :

*Tableau de l'histoire du peuple romain de Romulus à Auguste*, II, 28.

FRONTON, *Correspondances*.

HESYCHIUS D'ALEXANDRIE, *Collection alphabétique de tous les mots*.

HÉRODOTE, *Histoires*, I, 1.

*Histoires*, II, 10.

*Histoires*, II, 68.

*Histoires*, II, 75 – 76.

*Histoires*, IX, 11.

HOMÈRE, *Iliade*, II, 867.

ISOCRATE, *Panegyrique*, 150 - 152.

JUVÉNAL, *Satyr.*, 22.

LA BIBLE, *Livre de Daniel*, 11.

*Livre de Daniel*, VII, 12.

*Livre de Daniel*, XI, 30.

*Livre de Daniel*, XI, 28.  
 LA BIBLE, 24, 24.  
 LA BIBLE, *Jérémie*, 2, 10.  
 LA BIBLE, *Ézéchiël*, 27, 6.  
 LIBANIOS, VIII, 529.  
*Livre des Maccabées*, I, 8, 17.  
*Livre des Maccabées*, I, 8, 23 – 29.  
 LUCAIN, *Guerre civile*, I, 440 sqq. , LUCAIN, I, 430.  
 LUCIUS AMPELLUS, *Liber memorialis*, 8, 14  
 LUCRÈCE, 2, 500.  
 MALALAS, *La Chronographia*.  
 MARTIAL, *Epigr.*, II, 14, 9  
     *Epigr.*, III, 19, 1 - 2  
     *Epigr.*, XIV, 132  
 MAXIMUS DE TYRE, *Diss.*, VIII, 8.  
 MNASEAS, in *Frag. Hist. Graec.*  
 NICOLAS DE DAMAS, *Vita Caes.*, 83.  
 OROSE, *Hist.*, VI, 22, 2.  
     *Hist.*, VII.  
 OVIDE, *Tristia*, 2, 295-296  
     *Tristia*, V, 7, 490  
     *Tristia*, V, 10, 33 – 38.  
 OVIDE, *Fasti*, I, 65 -72.  
     *Fasti*, I, 111- 144.  
     *Fasti*, I, 671 - 672.  
     *Fasti*, III, 833.  
     *Fasti*, IV, 493 – 494.  
     *Fasti*, V, 567 - 569.  
 OVIDE, *Métamorphoses*, IV, 22.  
 OVIDE, *Pontiques*, I, 8, 11.  
 PAUL SE TARSE, *Épître aux Corinthiens XI*, 6 – 10.  
 PAUSANIAS, I, 3, 3.  
     I, 15.  
     III, 11, 10.  
 PHILOSTATE, *Vie d'Apollonius de Tyane*, VIII, 25.  
 PLATON, *Politique*, 262 c – d.  
 PLAUTE, *Bacchides*, 121 - 123.

PLAUTE, *Curculio*, 150.  
 PLAUTE, *Miles gloriosus*, 211.  
 PLAUTE, *Mostellaria*, 828.  
 PLAUTE, *Poenulus*, 598.  
 PLAUTE, *Stichus*, 193.  
 PLAUTE, *Feneratrix*, fr. 72.  
 PLAUTE, *Amph.* I, 1,300.  
 PLINE L'ANCIEN, *H.N.*, II, 23.  
     *H.N.*, III, 5.  
     *H.N.*, III, 136.  
     *H.N.*, III, 149.  
     *H.N.*, V, 35.  
     *H.N.*, VII, 97 – 98.  
     *H.N.*, VIII, 25.  
     *H. N.*, VIII, 43.  
     *H.N.*, VIII, 89.  
     *H.N.*, VIII, 96.  
     *H.N.*, X, 75.  
     *H.N.*, XV, 56.  
     *H.N.*, XXXIII, 16.  
     *H.N.*, XXXVIII, 121.  
     *H.N.*, XXXIII, 148.  
     *H.N.*, XXXIII, 151.  
     *H.N.*, XXXIV, 12, 27.  
     *H.N.*, XXXIV, 27.  
     *H.N.*, XXXIV, 68.  
     *H.N.*, XXXIV, 78.  
     *H.N.*, XXXV, 27.  
     *H.N.*, XXXV, 69.  
     *H.N.*, XXXV, 93.  
     *H.N.*, XXXV, 128.  
     *H.N.*, XXXV, 137.  
     *H.N.*, XXXVI, 24, 115.  
     *H.N.*, XXXVI, 27.  
     *H.N.*, XXXVI, 39.  
     *H.N.*, XXXVI, 41.  
     *H.N.*, XXXVI, 103.

- H.N.*, XXXVI, 104.  
*H.N.*, XXXVI, 121.
- PLINE L'ANCIEN, *Ep.*, VIII, 24, 2.
- PLINE LE JEUNE, *Panég.*, 28, 5.
- PLINE LE JEUNE, *Correspondances*, VIII, 24, 2.
- PLINE LE JEUNE, *Ep.*, VIII, 24, 2.
- PLUTARQUE, *Pom.*, XIV, 1 - 11.  
*Pom.*, XXII, 1.  
*Pom.*, XXV.  
*Pom.*, XLII, 7 - 9  
*Pom.*, XLV, 1 - 7.
- PLUTARQUE, *Sul.*, XXXIV, 1 - 2.
- PLUTARQUE, *Cam.*, VII, 1 - 2.  
*Cam.*, XXII, 2
- PLUTARQUE, *Flamininus*, XII, 13.
- PLUTARQUE, *Crassus*, 12 - 42.
- PLUTARQUE, *Antoine*, LI, 6, 15.  
*Antoine*, LIV, 7.  
*Antoine*, LXI.
- PLUTARQUE, *Vita Rom.*, XVI, 4 - 8.
- PLUTARQUE, *Thésée*, XVII, 1.
- PLUTARQUE, *Paul. Aem.*, XXVIII, 4.
- PLUTARQUE *Vie d'Alexandre*, XXXV - XXXVI ; 1, 6.
- PLUTARQUE, *Brut.*, 14.
- PLUTARQUE, *Caes.*, LV, 1-4.  
*Caes.*, LXVI.
- PLUTARQUE, *Quaest. Rom.*, 37.
- PLUTARQUE, *Moralia*, 37.
- POLYBE, *Hist.*, III, 59.  
*Hist.*, V, 88.  
*Hist.*, XI, 10, 2.  
*Hist.*, XVI, 23.
- PROPERCE, *Élégies*, II, 1, 28 - 35.  
*Élégies*, III, 9, 39 - 43.  
*Élégies*, IV, 10, 43.
- PRUDENCE, *Peristephanon liber*, 2, 4.
- PSEUDO-CALLISTHENE, *Le Roman d'Alexandre*, I, 32.

- SERVIUS, *Ad Aen.*, I, 446.  
*Ad Aen.*, VIII, 345.  
*Ad Aen.*, VIII, 681.  
*Ad Aen.*, VIII, 721.  
*Ad Aen.*, IX, 616.
- S.H.A., *Vita Hadriani*, II, 3.  
*Vita Hadriani*, XIII, 1.  
*Vita Hadriani*, XIII, 6.  
*Vita Hadriani*, XIII, 7 – 9.  
*Vita Hadriani*, XIV, 1.  
*Vita Hadriani*, XIV, 4.  
*Vita Hadriani*, XV, 2.  
*Vita Hadriani*, XXVII.  
*Vita Hadriani*, XXII, 11.  
*Vita Hadriani*, XXV, 5.
- S.H.A., *Pius*, VII.
- S.H.A., *Verus*, III, 1 – 2.
- S.H.A., *Sev.*, XIV, 7.
- STRABON, *Géographie*, I, 4, 9.  
*Géographie*, IV, 192.  
*Géographie*, V, 8.  
*Géographie*, XIV, 5, 6.  
*Géographie*, XIV, 5, 10.  
*Géographie*, XVI, 4, 21.  
*Géographie*, XVII.  
*Géographie*, XVII, 1, 12.  
*Géographie*, XVII, 3, 25.  
*Géographie*, XVII, 840.
- SUÉTONE, *Caes.*, XXVI, 3.  
*Caes.*, XXXVII.  
*Caes.*, XLIV, 2.  
*Caes.*, XLIX.  
*Caes.*, LI.  
*Caes.*, LIV.  
*Caes.*, LXXX.  
*Caes.*, LXXXVIII.



SUÉTONE, *Aug.*, VIII.  
    *Aug.*, XVII.  
    *Aug.*, XVIII, 2.  
    *Aug.*, XXI.  
    *Aug.*, XXII.  
    *Aug.*, XXXI.  
SUÉTONE, *Tib.*, VI.  
    *Tib.*, IX.  
    *Tib.*, XVII.  
    *Tib.*, XX.  
SUÉTONE, *Claud.*, XI, 7.  
SUÉTONE, *Nér.*, XVIII.  
    *Nér.*, XXIV.  
    *Nér.*, XLVI, 1-2.  
    *Nér.*, XLIX, 2.  
SUÉTONE, *Vesp.*, VIII.  
    *Vesp.*, XI.  
    *Vesp.*, XII.  
SUÉTONE, *Tit.*, VI.  
SUÉTONE, *Dom.*, II.  
    *Dom.*, XV.  
TACITE, *Ann.*, I, 4.  
    *Ann.*, I, 8, 4.  
    *Ann.*, I, 11.  
    *Ann.*, I, 34.  
    *Ann.*, II, 18.  
    *Ann.*, II, 22.  
    *Ann.*, II, 42.  
    *Ann.*, II, 59, 4.  
    *Ann.*, II, 65.  
    *Ann.*, II, 66.  
    *Ann.*, II, 67.  
    *Ann.*, II, 83.  
    *Ann.*, III, 38, 4.  
    *Ann.*, III, 39.  
    *Ann.*, III, 47.  
    *Ann.*, III, 57.

- Ann.*, IV, 9, 3  
*Ann.*, IV, 44, 2.  
*Ann.*, IV, 46.  
*Ann.*, IV, 47 - 51.  
*Ann.*, IV, 55 – 56.  
*Ann.*, XI, 9.  
*Ann.*, XIII, 7, 1.  
*Ann.*, XIV, 20 – 21.
- TACITE, *Hist.*, IV, 8.  
TACITE, *Agricola*, XI, 1.  
    *Agricola*, XVI, 1.  
    *Agricola*, XVI, 4 – 5.
- TACITE, *Germania*, I, 33.  
    *Germania*, II, 38.
- TERTULLIEN, *De spect*, X, 5 – 6.  
TERTULLIEN, *Idol.*, III, 93.
- THEOPHRASTE, *Histoire des plantes*, IV, 3.
- THUCYDIDE, I, 3, 3.
- TITE LIVE, *Ab Vrbe Cond.*, I, 10, 5 – 6.  
    *Ab Vrbe Cond.*, I, 6 – 7.  
    *Ab Vrbe Cond.*, I, 16, 7.  
    *Ab Vrbe Cond.*, I, 38, 6.  
    *Ab Vrbe Cond.*, I, 56, 2.  
    *Ab Vrbe Cond.*, II, 54, 1.  
    *Ab Vrbe Cond.*, III, 4.  
    *Ab Vrbe Cond.*, V, 12, 6.  
    *Ab Vrbe Cond.*, V, 23.  
    *Ab Vrbe Cond.*, VII, 27.  
    *Ab Vrbe Cond.*, VIII, 20.  
    *Ab Vrbe Cond.*, X, 31.  
    *Ab Vrbe Cond.*, XXVII, 22.  
    *Ab Vrbe Cond.*, XXXIII, 27, 3.  
    *Ab Vrbe Cond.*, XXXVII, 59, 3 – 5.  
    *Ab Vrbe Cond.*, XXXVIII, 60, 5.  
    *Ab Vrbe Cond.*, XLI, 27, 12.  
    *Ab Vrbe Cond.*, XLV.  
    *Ab Vrbe Cond.*, XLV, 27, 7.

*Ab Vrbe Cond.*, XLV, 29, 9.

*Ab Vrbe Cond.*, XLV, 39.

*Ab Vrbe Cond.*, XLV, 43

*Ab Vrbe Cond.*, XLV, 40.

*Ab Vrbe Cond.*, LXXII.

*Ab Vrbe Cond.*, LXXXVI.

*Ab Vrbe Cond.*, LXXX.

*Ab Vrbe Cond.*, LXXXVI.

VALENS FLACCUS, VI, 227.

VALÈRE MAXIME, *Fact. et dict. mem.*, II, 8, 7.

*Fact. et dict. mem.*, IV, 1, 8.

*Fact. et dict. mem.*, VI, 9, 14.

*Fact. et dict. Mem.*, VIII, 100, 1.

VALERIUS FLACCUS, *Argon.*, III, 444 – 446.

*Argon.*, VI, 700.

VARRON, *De Ling. Lat.*, V, 157.

VELLEIUS PATERCULUS, *Histoire romaine*, II, 39, 2.

*Histoire romaine*, II, 46.

*Histoire romaine*, II, 112, 4.

*Histoire romaine*, II, 113, 1.

VIRGILE, *L'Énéide*, I, 278.

*L'Énéide*, I, 294 – 296.

*L'Énéide*, II, 504.

*L'Énéide*, VI, 789 – 794.

*L'Énéide*, VIII, 328.

*L'Énéide*, VIII, 345.

*L'Énéide* VIII, 720 – 728.

VITRUVE, *De archi.*, I, 9.

*De archi.*, II, 4.

*De arch.*, II, 8, 51 – 52.

*De arch.*, III -IV.

*De arch.*, VI, 5, 1.

*Hymne V à Vénus.*

## CATALOGUES SUR L'ÉPIGRAPHIE ET LES MONNAIES

### Epigraphie

*C.I.L.* I MOMMSEN Th., *C.I.L.* I, G. Reimerum, Berlin.

*C.I.L.* II MOMMSEN Th., *C.I.L.* II, G. Reimerum, Berlin.

### Sources sur la numismatie

BABELON 1963 BABELON E., *Descriptions historiques et chronologiques des monnaies de la République romaine*, I-II, Arnaldo Forni, Bologne, 1963.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE 1929 BIBLIOTHEQUE NATIONALE, *Cabinet des médailles et antiques. I. Les monnaies*, Paris, 1929.

*BMC Emp* I MATTINGLY H., *Coins of the Roman Empire in the British Museum, I. Augustus to Vitellius*, British Museum Publications, Londres, 1923.

*BMC Emp* II MATTINGLY H., *Coins of the Roman Empire in the British Museum, II. Vespasian to Domitian*, British Museum Publications, Londres, 1976 (2e éd.).

*BMC Emp* III MATTINGLY H., *Coins of the Roman Empire in the British Museum, III. Nerva to Hadrian*, British Museum Publications, Londres, 1976 (2e éd.).

- BMC Emp IV* MATTINGLY H., *Coins of the Roman Empire in the British Museum, IV. Antoninus Pius to Commodus*, British Museum Publications, Londres, 1968.
- BMC Emp V* MATTINGLY H., *Coins of the Roman Empire in the British Museum, V. Pertinax to Elagabalus*, British Museum Publications, Londres, 1975 (2e éd.).
- BMC Emp VI* MATTINGLY H., *Coins of the Roman Empire in the British Museum, VI. Severus Alexander to Balbinus and Pupienus*, British Museum Publications, Londres, 1962.
- GIARD I 1988 GIARD J.B., *Catalogue des monnaies de l'Empire Romain: I Auguste*, Bibliothèque Nationale, Paris, 1988.
- GIARD II 1988 GIARD J.B., *Catalogue des monnaies de l'Empire Romain: II de Tibère à Néron*, Bibliothèque Nationale, Paris, 1988.
- GIARD 1998 GIARD J.B., *Catalogue des monnaies de l'Empire Romain: III du soulèvement à Nerva*, Bibliothèque Nationale, Paris, 1998.
- MATTINGLY 1927 MATTINGLY H., *Roman Coins from the Earliest Times to the Fall of the Western Empire*, Londres, 1927, pl. XVII, 10.
- RCV 1964 SEARS D.R., *RCV*, 1964.
- CGCBM 1873 - 1929 *Catalogue of Greek Coins of the British Museum, 1873 – 1929*.

- RIC II MATTINGLY H.(dir.), *Roman Imperial Coinage, Vol. II, Vespasian to Hadrian*, Spin & Spon, Londres, 1926.
- RIC III MATTINGLY H.(dir.), *Roman Imperial Coinage, Vol. III, Antoninus Pius to Commodus*, Spin & Spon, Londres, 1930.
- RIC IV-1 MATTINGLY H.(dir.), *Roman Imperial Coinage, Vol. IV Part. I, Pertinax to Geta*, Spin & Spon, Londres, 1936.
- RIC IV-2 MATTINGLY H.(dir.), *Roman Imperial Coinage, Vol. IV Part 2, Macrinus to Popienus*, Spin & Spon, Londres, 1938.
- RIC IV-3 MATTINGLY H. (dir.), *RIC, Vol.IV Part 3, Gordian III-Uranus Antoninus*, Spin & Spon, Londres, 1968.
- RIC V-1 MATTINGLY H. (dir.), *RIC, Vol. V Part 1, Valerian to Florian*, Spin & Spon, Londres, c.1968.
- RIC V-2 MATTINGLY H.(dir.), *RIC, Vol. V Part 2*, Spin & Spon, Londres, c.1968.
- RRC CRAWFORD M.H., *RRC*, Cambridge University Press, c.1974.
- STRACK 1931 STRACK P.L., *Untersuchungen zur römischen Reichsprägung des zweiten Jahrhunderts, I: Die Reichsprägung zur zeit des Traian*, Verlag von W. Kohlhammer, Stuttgart, 1931.
- STRACK 1933 STRACK P.L., *Untersuchungen zur römischen Reichsprägung des zweiten Jahrhunderts, II: Die Reichsprägung zur zeit des Hadrian*, Verlag von W. Kohlhammer, Stuttgart, 1933.

STRACK 1937

STRACK P.L., *Untersuchungen zur römischen Reichsprägung des zweiten Jahrhunderts, III: Die Reichsprägung zur zeit des Antoninus Pius*, Verlag von W. Kohlhammer, Stuttgart, 1937.

## BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

- ADRIANI 1948                      ADRIANI A., *Testimonianze e monumenti di scultura alessandrina* [Documenti e ricerche d'arte alessandrina, II], Rome, 1948.
- ADRIANI 1959                      ADRIANI A., *Divagazioni intorno ad una coppa paesistica del Museo di Alessandria*, Documenti e ricerche d'arte alessandrina III-IV, L'Erma di Bretschneider, Rome, 1959.
- AGULHON 1998                      AGULHON M., « Marianne », in *Marianne et Germania (1789 - 1889). Un siècle de passions franco-allemandes*, Catalogue d'exposition, Musée du Petit Palais, 8 novembre 1997 – 15 février 1998, Paris Musées, Paris, 1998.
- ALMEIDA 1972                      ALMEIDA E.R., « Novedades de epigrafia anforaria del Monte Testaccio », in *Recherches sur les amphores romaines*, EFR, Rome, 1972, p. 107 – 238.
- ALMEIDA 1984                      ALMEIDA E.R., *Il Monte Testaccio*, Edizioni Quasar, Rome, 1984.
- ALFÖLDI 1992                      ALFÖLDI G., « A proposito dei monumenti delle province romane nel Forum Augustum », in *Studi sull'epigrafia augustea e tiberiana di Roma*, Quasar, Rome, 1992 p. 69 - 75.
- ALRWADIEH 2013                      ALRAWADIEH Z., « Everyday Life of Nabataeans in Ancient Petra : A Modern Tourism Product », *Studies on the Nabataean Culture*, Refereed Proceedings of the International Conference of the Nabataean Culture, Deanship of Scientific Research, University of Jordany, vol. 1, 2013, p. 159 – 169.
- AMICI 1982                          AMICI C.M., *Foro di Traiano : Basilica Ulpia e Biblioteche*, Rome, 1982.



- ANDO 2000 ANDO Cl., *Imperial ideology and provincial loyalty in the Roman Empire*, Berkeley ; Los Angeles ; Londres : University of California Press, 2000.
- ANDREAE 1975 ANDREAE B., « Rekonstruktion des Grossen Oecus der Villa des P. Fannius Synistor in Boscoreale », in *Neue Forschungen in Pompeji: und den anderen vom Vesuvausbruch 79 n. Chr. Verschütteten Städten*, Colloque international organisé du 11 au 14 juin 1973 par Deutschen Archäologischen Institut en collaboration avec Gemeinnützigen Verein Villa Hügel, publié par Bernard Andrae et Helmut Kyrieleis, A. Bongers, Recklinghausen, 1975, p.71 - 92.
- ANDREAE 1979 ANDREAE B., « Zum Triumphfries des Trajansbogens von Benevent » in *MDAI(R)*, 86, 1979, p. 325 - 329.
- ANDREAE 1988 ANDREAE B., *L'art de l'ancienne Rome*, Mazenod, 1988.
- ARCE 1988 ARCE J., *Funus Imperatorum, Los funerales de los Emperadores romanos*, 1988.
- ARCE 1993 ARCE J., sv. « Arcus Titi », in *LTUR*, I, Edizioni Quasar, Rome, 1993, p. 109 – 111.
- ARIAS 1984 ARIAS P.E., « I mosaici di Piazza Armerina e il problema storico-artistico », in *La villa romana del Casale di Piazza Armerina*, Atti della IV riunione scientifica della scuola di perfezionamento in Archeologia classica dell'Università di Catania, Piazza Armerina, 28 settembre - 1 ottobre 1983, Salvatore Garraffo (a cura di), Università di Catania, Istituto di Archeologia, 1984, p. 111 - 124.
- ARDEVAN – ZERBINI 2007 ARDEVAN R., ZERBINI L., *La Dacia romana, Rubbettino*, Soveria Mannelli, 2007.

- BABELON 1891                      BABELON E., « Bacchius Judaeus », in *Revue Belge de Numismatique*, 47, 1891, p. 5 - 24.
- BALTY 1977                          BALTY J., *Mosaïques antiques de Syrie*, Musée royal d'Art et d'Histoire, Bruxelles, 1977.
- BALTY 1981                          BALTY J., « La Mosaïque antique au Proche-Orient. I. Des Origines à la tétrarchie », in *ANRW*, II, 12, 2, Berlin, 1981, p. 347 - 429.
- BALTY 1984 - 1                      BALTY J.Ch., sv. « Arabia » in *LIMC*, II, 1 p. 468 - 470, 2 fig. Arabia 1 - 2, 4 - 6 p. 355, 1984.
- BALTY 1984 - 2                      BALTY J.Ch., sv. « Armenia » in *LIMC*, II, 1 p. 610 - 613, 2 fig. Armenia 1 - 5, 7 - 8 p. 439, 1984.
- BALTY 1984 - 3                      BALTY J.Ch., sv. « Asia II » in *LIMC*, II, 1 p. 858 - 859, 2 fig. Asia II 1 - 4 p. 629, 1984.
- BALTY 1988                          BALTY J.Ch., sv. « Euphrates », in *LIMC* II, 1988, 1, p. 70 - 74, 2 fig. Euphrates p. 30 ss.
- BALTY 1994                          BALTY J.Ch., sv. « Syria » in *LIMC*, VII, 1 p.830-831, 1994.
- BALTY 1995                          BALTY J., « Iconographie classique et identités régionales : les mosaïques romaines de Syrie », in *Mosaïques antiques du Proche-Orient. Chronologie, iconographie, interprétation*, Paris, 1995, p. 152 – 159 ; également dans les actes de colloque: *Iconographie classique et identités régionales*, Paris, 26 - 27 mai 1983, Athinai-Paris, 1986, in *BCH*, suppl. XIV, p. 395 - 405.
- BARAG 1978                          BARAG D., « The Palaestina Judaea capta Coins of Vespasianus ... », in *NC*, 1978, p. 14 – 23.

- BARATTE 1986 BARATTE Fr., *Le trésor d'orfèvrerie romaine de Boscoreale*, Musée du Louvre, Éditions de la Réunion des musées nationaux, 1986.
- BARNABEI 1901 BARNABEI F., *La villa pompeiana di P. Fannio Sinistore scoperta presso Boscoreale*, Rome, 1901.
- BARRETT 1978 BARRETT A.A., « Polemo II of Pontos and M. Antonius Polemo », in *Historia*, 27, 1978, p. 437 - 448.
- BARTOCCINI 1931 BARTOCCINI R., « L'arco quadrifronte dei Severi a Lepcis », in *Africa Italiana*, IV, 1931, p.32 ss..
- BARTOLI 1947 BARTOLI A., « Il culto della *Mater Deum Magna Idaea* e di Venere Genitrice sul Palatino » in *MemPontAcc.*, VI, 1947, p. 229 - 239.
- BAUDRY 1990 BAUDRY M.-Th., *Principes d'analyse scientifique. La sculpture. Méthode et vocabulaire*, Imprimerie nationale éditions, Paris, 1990 (1ere éd. 1978).
- BAYET 1931 BAYET J., « Un bas-relief de Sour-Djouad, et l'iconographie des provinces romaines dans l'Empire », in *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, 48, 1931, p. 40 -74.
- BECATTI 1955 BECATTI G., *Oreficerie Antiche dalla minoiche alle barbariche*, Rome, 1955.
- BECATTI 1961 BECATTI G., *Scavi di Ostia IV, Mosaici e pavimenti marmorei*, Istituto poligrafico dello Stato, Libreria dello Stato, Rome, 1961.
- BENNETT 2001 BENNETT J., *Trajan Optimus Princeps*, Indiana University Press, 2001.

- BERTRAND 1989                      BERTRAND J.M., « A propos du mot *prouincia* : Étude sur les modes d'élaboration du langage politique », in *Journal des Savants*, 1989, p. 191 – 215.
- BERTRANDY – SZNYCER 1987      BERTRANDY Fr., SZNYCER M., *Les stèles puniques de Constantine*, Musée du Louvre, Réunion des Musées Nationaux, Paris, 1987.
- BESSONE 1996                      BESSONE L., « Floro e le legazioni ecumeniche ad Augusto », in *Athenaeum*, 84, 1996, p. 94 ss.
- BIEBER 1956                        BIEBER M., « Another Note on the Murals from Boscoreale », in *AJA*, 60, No. 3, Juillet 1956, p. 283 - 284.
- BIENKOWSKI 1900                BIENKOWSKI P., *De simulacris barbararum gentium apud romanos*, Cracovie, Typis Universitatis Jagellonicae, 1900.
- BINNINGER 2009                BINNINGER S., *Le Trophée d'Auguste à la Turbie*, Éditions du Patrimoine, Centre des monuments nationaux, 2009.
- BLANCHARD - LEMÉE 1995      BLANCHARD-LEMÉE M., *Mosaics of Roman Africa, Floor Mosaics from Tunisia*, British Museum Press, Londres, 1995.
- BLAZQUEZ 1999                    BLAZQUEZ J.M., « Grifos y Ketoi en mosaicos de Italia, Hispania, Africa y el Oriente » in *Imago antiquitatis : religions et iconographie du monde romain*, Mélanges offerts À Robert Turcan, De Boccard, Paris, 1999, p. 119 - 131.
- BOARDMAN 1975                BOARDMAN J., *Athenian Red Figure Vases, The Archaic Period*, Londres, 1975.

- BOARDMAN 1979 BOARDMAN J., « Crete and Cyprus in the 7th century B.C. », in *Acts of the International Archaeological symposium "The relation between Cyprus and Crete, ca. 2000 – 500 B.C."*, Nicosie, 1979, p. 264 – 268.
- BOISSEL 2007 BOISSEL I., *L'Égypte dans les mosaïques de l'occident romain : images et représentations (de la fin du IIe siècle avant J.C. au IV siècle après J.C.)*, Thèse de doctorat en histoire dirigée par le professeur Claire Prévotat, soutenue à l'Université de Reims Champagne-Ardenne, UFR des Lettres et Sciences Humaines, mars 2007.
- BONGARD 2007 BONGARD - LEVINE Gr., BONNET C., LITVINENKO Y., MARCONE Ar., *Mongolus Syrio Salutem Optimam Dat. La correspondance entre Mikhaïl Rostovtzeff et Franz Cumont*, Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, T. 36, De Boccard, Paris, 2007.
- BONNET 1996 BONNET C., *Astarté. Dossier documentaire et perspectives historiques*, 1996.
- BOUBE 1996 BOUBE E., *Le trophée augustéen*, Collections du musée archéologique départemental de Saint-Bertrand-de-Comminges, 4, Saint-Bertrand-de-Comminges, 1996.
- BOUZEK 1976 BOUZEK J., *Treasures of Cyprus, Ancient Art*, Moscou, 1976.
- BOUZEK 1979 BOUZEK J., *Objevy ve Středomoři, prague*, 1979.
- BOVON 1963 BOVON A., « La représentation des guerriers perses et la notion de barbare dans la 1ere moitié du Ve siècle », in *BCH*, 87, 1963, p. 579 - 602.

- BOWERSOCK 1965                      BOWERSOCK G.W., « Zur Geschichte der römischen Thessaliens », in *Rheinisches Museum für Philologie*, 108, 1965, p. 277 - 289.
- BOWERSOCK 1983                      BOWERSOCK G.W., *Roman Arabia*, Harvard University Press, Cambridge, 1983.
- BOWMAN 2005                         BOWMAN A.K., GAMSEY P., CAMERON Av., Garnsey, *The Cambridge Ancient History: The Crisis of Empire, A.D. 193 - 337*, Cambridge University Press, 2005.
- BOZE 1753                                BOZE de M., « Réflexion sur une médaille de l'empereur Lucius Verus frappée à Corinthe », in *Mémoires de littérature tirés des registres de l'Académie royale*, 1753, vol. 19, p. 470 – 482
- BRACCESI 1981                         BRACCESI L., *Epigrafia e storiografia. Interpretazioni augustee*, Liquori Editore, Naples, 1981.
- BRICAULT 2005                        BRICAULT L., *Recueil des inscriptions concernant les cultes Isiaques (RICIS)*, De Boccard, Paris, 2005.
- BRILLIANT 1967                        BRILLIANT R., « The Arch of Septimus Severus in the Roman Forum » in *Mémoires of the American Academy in Rome*, vol. XXIX, Rome, 1967, p. 1-271.
- BRILLIANT 1993                        BRILLIANT R., sv. « Arcus Septimius Severus (Forum) » in *LTUR*, I, Edizioni Quasar, Roma, 1993, p. 109 - 111.
- BRIZZI -MARTIN 2010                BRIZZI G., MARTIN J.P., *Rome et l'Occident : Iles de la Méditerranée occidentale, Péninsule ibérique, Gaule, Germanie, Alpes, Bretagne (Ile siècle av. J.C. - Ile siècle ap. J.C.)*, SEDES, Paris, 2010.
- BRÖDNER 1993                         BRÖDNER E., *Wohner in der Antike*, Darmstadt, 1993 (1ere éd. 1989).

- BUDDE 1955                      BUDDE L., « Severisches Relief in Palazzo Sacchetti », in *JDAI*, 18, Berlin, 1955, p. 63 – 64, et in *Gnomon*, 27, 1955, p. 538 – 539.
- BUNSON 2002                    BUNSON M., *Encyclopedia of the Roman empire*, Facts on File, New York, 2002.
- CABANES 1976                    CABANES P., *L'Épire de la mort de Pyrrhos à la conquête romaine*, Les Belles Lettres, Paris, 1976.
- CABANES 2004                    CABANES P., *Petit atlas historique de l'Antiquité grecque*, Armand Colin, Paris, 2004 (1ere éd. 1999).
- CAGNAT 1913                    CAGNAT R., « Un temple de la Gens Augusta à Carthage », in *CRAI*, n° 9, 1913, p. 680 - 686.
- CAGNAT 1927                    CAGNAT R., *IGR*, Paris, 1927.
- CAHN 1990                        CAHN H.A., sv. « Iudea » in *LIMC*, V, 1 p. 811 - 813, 2 fig. Iudea 1-7, 9 - 19 p. 531 - 533, 1990.
- CALABI LIMENTANI 1968        CALABI LIMENTANI I., *Epigrafia latina*, Istituto Editoriale Cisalpino, Milan, 1968.
- CALZA 1912                      CALZA G., « Rappresentanze di provincie e di venti in un mosaico di Ostia », dans *Bulletino Comunale*, 1912, 40, p. 103 - 112.
- CALZA – BECATTI 1953        CALZA G., BECATTI G., *Scavi di Ostia I, Topografia generale*, Libreria dello Stato, Rome, 1953.
- CAMERON 1993                  CAMERON A., « On the Date of John of Gaza », in *CQ*, 43, 1993, p. 348 - 351.

- CAMPBELL 1934                      CAMPBELL W.A., « Excavations at Antioch-on-the-Orontes », in *AJA*, 38 n°2, avril-juin 1934, p. 201 - 206.
- CAQUOT 1986                         CAQUOT A., « Les Hasmonéens, les Romains et Hérode : observations sur Ps. Sal. 17 », in *Hellenica et Judaica. Hommage à V. Nikiprowetzky*, Louvain-Paris, 1986, p. 213 - 218.
- CARANDINI 1964                      CARANDINI A., *Ricerche sullo stile e la cronologia dei mosaici della Villa di Piazza Armerina*, L'Erma di Bretschneider, Rome, 1964.
- CARANDINI 1967                      CARANDINI A., « La villa di Piazza Armerina, la circolazione della cultura figurativa africana nel tardo impero ed altre precisazioni », *Dialoghi di Archeologia*, I, 1967, p. 93 - 113.
- CARRINGTON 1931                      CARRINGTON R.C., « Studies in the Campanian « *Villae Rusticae* » », in *JRS*, 21, 1931, p. 110 - 130.
- CAVALIERI – JUSSERET 2001                      CAVALIERI M., JUSSERET S., « Hadrien et la Crète : Le témoignage des statues cuirassées de Gortyre et de Knossos », in *RM*, 124 – 2009, 2011, p. 357 – 402.
- CERNIK 1876                            CERNIK J., « Technische Studien-expedition durch gebiete des Euphrat und Tigris nebst ein - und Ausgangs – routen durch Nord-Syrien : Nach den Tagebüchern. Topographisch ris Aufnahmen und Mündlichen Mittheilungen des Expedition-Leiters », in *Petermann's Geograph. Mitteilungen*. Gotha, J. Perthes, 1876, p. 26.
- CHABOT 1906                         CHABOT J.B., « Notes sur quelques monuments épigraphiques araméens », *Journal Asiatique*, 7, 1906, p. 287.
- CHAPOT 1904                         CHAPOT V., *La province proconsulaire d'Asie*, Paris, 1904.



- CHARBONNEAUX 1963 CHARBONNEAUX J., *La sculpture grecque et romaine au Musée du Louvre*, Éd. des Musées Nationaux, Paris, 1963.
- CHARLES - PICARD 1957 CHARLES-PICARD G., *Les trophées romains ; contribution à l'histoire de la religion et de l'art triomphal de Rome*, E. de Boccard, Paris, 1957.
- CHASTAGNOL 1994 CHASTAGNOL A., *Histoire Auguste: les empereurs romains des IIe et IIIe siècles*, R. Laffont, Paris, 1994.
- CHAUVOT 1998 CHAUVOT A., *Opinions romaines face aux Barbares au IVe siècle ap. J.C.*, De Boccard, Paris, 1998.
- CHEBAB 1957- 1959 CHEBAB M., *Mosaïques du Liban*, Librairie d'Amérique et d'Orient A. Maisonneuve, Paris, 1957 - 1959.
- CHEVALLIER 1986 CHEVALLIER R., *Ostie antique : ville & port*, Les Belles Lettres, Paris, 1986.
- CIANCIO ROSSETO 2000 CIANCIO ROSSETTO P., s.v. « Theatrum Marcelli », in *LTUR*, V, 2000, p. 31 - 35.
- CLARAC 1841 CLARAC Fr. (de), sv. « causia », in *Musée de sculpture antique et moderne ou Description historique et graphique du Louvre et de toutes ses parties : des statues, bustes, bas-reliefs et inscriptions du Musée royal des Antiques et des Tuileries, et de plus de 2500 statues antiques ...*, Tome 1, Musée du Louvre, Département des Antiquités Grecques, Étrusques et Romaines, Imprimerie Royale, Paris, 1841.

- CLARAC 1836 - 1837      CLARAC F., *Musée de sculpture antique et moderne contenant la description historique et graphique du Louvre, les bas-reliefs, inscriptions, autels, cippes, etc. du Musée du Louvre, les statues antiques des musées et collections de l'Europe, les statues modernes du Louvre et des Tuileries, une iconographie égyptienne, grecque, romaine et française*, IV, 1836 - 1837.
- COARELLI 1975      COARELLI F., *Guida archeologica di Roma*, Electa, Milan, 1975.
- COARELLI 1981      COARELLI F., « Topografia e storia », in *L'area sacra di Largo Argentina*, 1, Rome, 1981, p. 29.
- COARELLI 1994      COARELLI F., *Guide archéologique de Rome*, 1994.
- COARELLI 1995 - 1      COARELLI F., s.v. « Fornices Stertini », in *LTUR* II, 1995, p. 267.
- COARELLI 1995 - 2      COARELLI F., s.v. « Fornix Scipionis », in *LTUR*, II, 1995, p. 266 – 267.
- COARELLI 1996      COARELLI, *Revixit ars : arte e ideologia a Roma : dai modelli ellenistici alla tradizione repubblicana*, Quasar, Rome, 1996.
- COARELLI 1997 - 1      COARELLI F., *Il Campo Marzio. Dalle origini a Cesare*, Quasar, Rome, 1997.
- COARELLI 1997 - 2      COARELLI F., « Le Théâtre de Pompée », in *DHA*, 23-2, 1997, p.105-124.
- COARELLI 2003      COARELLI F., *Roma*, Guide archeologiche, Laterza, Rome, 2003 (1ere éd. 1980).

- COLLAS – HEDDELAND 1995      COLLAS - HEDDELAND E., « Le culte impérial dans la compétition des titres sous le Haut-Empire. Une lettre d'Antonin aux Éphésiens », in *Revue des Études Grecques*, 108, juillet-décembre 1995, n. 39 p. 419.
- COMOTTI 1960      COMOTTI A., sv. « Galatia » in *EEA*, III, p.756-757, fig.927, 1960.
- CORTÉS 1987      CORTÉS R., « Los Foros de Tarraco », in *Los foros romanos de las provincias occidentales*, Ministerio de Cultura : Dirección General de Bellas Artes y Archivos, Madrid, 1987, p. 13 – 24.
- CORVISIER 2008      CORVISIER J.N., « L'image de l'étrange dans le monde grec », in *Migrations, transferts, échanges dans le Nord de la France*, Cercle d'Etudes en pays Boulonnais (éd.), 49<sup>e</sup> Congrès de la fédération des Sociétés Savantes du Nord de la France, Desvres, novembre 2008, p. 43.
- CUMONT 1917      CUMONT Fr., « Villes de l'Euphrate : Zeugma, Néocésarée, Birtha », in *MEFR*, XXXV, EFR, Rome, 1915, p. 162 – 189 ; amélioré in *Études Syriennes*, Auguste Picard, Paris, 1917, p. 119 – 144.
- CUMONT 1923      CUMONT Fr., « L'annexion de la Petite-Arménie et du Pont Polémoniaque », in *Anatolian Studies W.M. Ramsay*, 1923, p. 109 - 119.
- CUMONT 1932      CUMONT Fr. « Tête de marbre figurant la Libye », in *Monuments et Mémoires*, Fondation Eugène Piot, Académie des Inscriptions et Belles Lettres, Ed. Ernest Leroux, Paris, T. 32, 1932, p. 41 – 50.
- D'AMBRA 1993      D'AMBRA E., *Privates Lives, Imperial Virtues. The frieze of the Forum Transitorium in Rome*, Princeton University Press, Princeton, 1993.

- DANTHINE 1937 DANTHINE H., *Le palmier dattier et les arbres sacrés dans l'iconographie de l'Asie occidentale*, 1937.
- DAREMBERG - SAGLIO 1969 DAREMBERG E., SAGLIO E. (dir.), *Dictionnaires des Antiquités Grecques et Romaines d'après les textes et les monuments*, Akademische Druck, Verlagsanstalt, 1969.
- DARMON 2002 - 2003 DARMON J.P., « Leçons des décors en mosaïque de Zeugma (Belkis, Turquie) », in *Bulletin de la SFAC*, XXXV, 2002 - 2003, p. 198 - 203.
- DAUGE 1981 DAUGE Y.A., *Le Barbare. Recherches sur la conception romaine de la barbarie et de la civilisation*, coll. Latomus n°176, Bruxelles, 1981.
- DAVESNE – MIROUX 2004 DAVESNE A., MIROUX G., *L'Anatolie, la Syrie, l'Égypte de la mort d'Alexandre au règlement par Rome des affaires d'Orient (323 – 55av. J.C.)*, Bréal, Rosny-sous-Bois, 2004.
- DASZEWSKI 1977 DASZEWSKI W.A., *Nea Paphos II. La mosaïque de Thésée. Études sur les mosaïques avec représentations du labyrinthe, de Thésée et du Minotaure*, PWN Éditions Scientifiques de Pologne, Varsovie, 1977.
- DE ANGELI 1988 DE ANGELI St., sv. « Demeter/Ceres : Ceres », in *LIMC IV*, 1988, p. 893 - 908.
- DE ANGELIS BERTOLOTTI 1985 DE ANGELIS BERTOLOTTI R., « Materiali dell'Ara Pacis presso il Museo Nazionale Romano », in *RM*, 92, 1985, p. 221 – 236.
- DE GRUMMOND 1990 DE GRUMMOND N.T., « Pax Augusta and the Horae on the Ara Pacis », in *AJA*, 94, 1990, p. 674 - 677.

- DE WITTE 1868 DE WITTE J., « La statue colossale de bronze représentant Hercule trouvée au Théâtre de Pompée », discours prononcé au Capitole le 6 avril 1867, in *Annales de l'Institut de Correspondance Archéologique*, XL, Rome, 1868, p. 195 - 216.
- DEGRASSI 1947 DEGRASSI A., *Inscriptiones Italiae*, vol.13, Fasti et Elogia, fasc.1, Fasti Consulares et Triumphales, 1947.
- DELMAIRE 1961 DELMAIRE B., *Rome et le Royaume Nabatéen de Pompée à Trajan, 65 A.C. - 106 P.C.*, travail de maîtrise d'Histoire à Lille 3, sous la direction de M. Remondon, 1961.
- DENEAUVE 1977 DENEAUVE J., « Les structures de Byrsa. Historique des recherches », in *Ant. Afr.*, 11, 1977, p. 51 - 66.
- DENEAUVE 1979 DENEAUVE J., *Byrsa I, Mission archéologique française à Carthage*, Institut national d'Archéologie et d'Art à Tunis, EFR, 1979.
- DEONNA 1940 DEONNA W., « Histoire d'un emblème : la couronne murale des villes et pays personnifiés », in *Genava*, 18, 1940, p. 119 - 236.
- DEONNA 1951 DEONNA M.W., *R.H.R.*, CXXXIX – CXL 1951, p. 173 sqq.
- DEROY 1948 DEROY L., « Le Mégaron homérique. Recherches d'étymologie grecque », in *Revue belge de philosophie et d'histoire*, 26 – 3, 1948, p. 525 – 537.
- DESHAYES 1977 DESHAYES J., « conclusion », in *Le Moyen Euphrate, zone de contacts et d'échanges*, Actes du Colloque de Strasbourg, 10 - 12 mars 1977.
- DEUBNER 1897 - 1903 DEUBNER L., « Personifikationen abstrakter Begriffe », in *ML (Ausführliches Lexikon der Griechischen und Römischen Mythologie)*, éd. W.H. Roscher, Leipzig, III, 2, 1897 - 1903, sp. 2068 - 2169.

- DEVAMBEZ 1981                      DEVAMBEZ P., KAUFFMANN – SAMARAS A., *LIMC* I, sv. « Amazones », 1981.
- DI FILIPPO  
BALESTRAZZI 1997                      DI FILIPPO BALESTRAZZI E., sv. « Roma », in *LIMC*, VIII suppl., 1, *Roma*. 1 – 271, p. 1048 – 1068, 2 *Roma*. 11 – 271, p. 696 – 723, 1997.
- DIEHL 1949 - 1955                      DIEHL E. (éd.), *Anthologia lyrica Graeca*, I et III, B.G. Teubneri, Lipsiae, 1949 - 1955 (3e édition).
- DOHRN 1960                              DOHRN T., *Die Tyche von Antiochia*, Gebr. Mann, Berlin, 1960.
- DOMASZEWSKI 1899                      DOMASZEWSKI A. von, « Die politische Bedeutung des Trajansbogens in Benevent », in *ÖJh*, 2, 1899, p. 173 – 192.
- DOMASZEWSKI 1905                      DOMASZEWSKI A. von, « Die politische Bedeutung des Trajansbogens in Benevent », in *ÖJh*, 2, 1899, p.173-192. Même contenu dans *Abhandlungen zur römischen Religion*, Teubner, Leipzig, 1905, p. 25 - 52.
- DOUBLET 1890                              DOUBLET G., « Musée d'Alger », Ernest Leroux, Paris, 1890, pl.XI, fig.5, p. 84 - 85.
- DOUBLET – GAUCKLER  
1893    DOUBLET G., GAUCKLER P., *Musée de Constantine, Musées et Collections Archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie*, Paris, 1893.
- DOWNEY 1938                              DOWNEY G., « John of Gaza and the Mosaics of Ge and Karpoi », in *Antioch-on-the-Orontes II. The Excavations of 1935-1936*, Princeton University Press, Princeton, 1938, p. 205 - 212.
- DRÄGER 1993                              DRÄGER M., *Die Städte der Provinz Asia in der Flavienzeit. Studien zur kleinasiatischen Stadt – und Regionalgeschichte*, Peter Lang, Frankfurt am Main, 1993.

- DRIJVERS – HEALEY 1999 DRIJVERS H., HEALEY J., *The old Syriac Inscriptions of Edessa and Osrhoene, Text, Translation and Commentary*, Leiden, 1999.
- DUPONT – SOMMER 1953 DUPONT - SOMMER A., *Nouveaux aperçus sur les manuscrits de la Mer Morte*, Paris, 1953.
- DUMONT 1984 DUMONT J.C, « Plaute, Barbare et heureux de l'être », in *Ktèma*, 9, 1984, p. 69 - 77.
- DUSUISSON 1984 DUBUISSON M., « Le latin est-il une langue barbare ? », in *Ktèma* 9, 1984, p. 55.
- ECK 1972 ECK W., « Die Familie der Volusii Saturnini in neuen Inschriften aus Lucus Feroniae », in *Hermes*, 102, 1972, p. 463 - 473.
- EDWARDS 1994 EDWARDS Ch.M., « The Arch over the Lechaion Road at Corinth and its Sculpture », in *Hesperia*, 63.3, 1994, p. 266 – 267.
- ENGELMANN 1884 ENGELMANN R., in *Arch. Zeit.*, 42, 1884.
- ERIM 1986 ERIM K., *Aphrodisias : City of Venus Aphrodite*, éd. Muller, Blond & White, Londres, 1986.
- ÉTIENNE 1954 ÉTIENNE R., « Maisons hydrauliques dans le quartier nord-est de Volubilis » in *Publications du Service des Antiquités du Maroc*, X, (campagne de fouilles 1948-1949, 1950), Rabat-Paris, 1954, p. 58 ss.
- ÉTIENNE 1977 ÉTIENNE R., *La Vie quotidienne à Pompéi*, 1977.
- FALENNA 1956 FALENNA D., « Il Pompeo di Palazzo Spada », in *Arch. Class.*, VIII, 1956, p. 193 ss.

- FERHLE 1965                      FERHLE E., in *Ausführliches Lexikon des griechischen und römischen Mythologie* de W.H. Roscher, G. Olms, Hildesheim, 1965, V, col. 1262 - 1265.
- FERNÁNDEZ DÍAZ 2007        FERNÁNDEZ DÍAZ A., « Un nuevo ejemplo de personificación de provincia romana en el decoración pictórica de la Domus de Terpsícore (Valencia). Un tema iconográfico propio de mediados del siglo II d.C. » in *Circulación de temas y sistemas decorativos en la pintura mural antigua*, Actas del IX Congreso Internacional de la Association Internationale pour la Peinture Murale Antique [AIPMA], Saragosse 21-25 septembre 2004, 2007, p. 461 – 465, pl. 556 fig. 119.
- FEUGÈRE 1993                      FEUGÈRE M., *Les armes des Romains de la République à l'Antiquité tardive*, Errance, 1993.
- FITTSCHEN 1972                      FITTSCHEN K., « Das Bildprogramm des Trajansbogens zu Benevent » in *AA*, 1972, p. 742 - 788.
- FIORELLI 1870                      FIORELLI G., *Catalogo del mus. Naz. Di Napoli. Monete greche II*, 1870.
- FITTSCHEN 1975                      FITTSCHEN, « Zum Figurenfries des Villa von Boscoreale », in *Neue Forschungen in Pompeji: und den anderen vom Vesuvausbruch 79 n. Chr. Verschütteten Städten*, Colloque international organisé du 11 au 14 juin 1973 par Deutschen Archäologischen Institut en collaboration avec Gemeinnützigen Verein Villa Hügel, publié par Bernard Andreae et Helmut Kyrieleis, A. Bongers, Recklinghausen, 1975, p. 93 - 100.
- FORMIGE 1949                      FORMIGE J., *Le trophée des Alpes (La Turbie)*, « Gallia », suppl.II, CNRS, Paris, 1949.



- FRANKFORT 1962 FRANKFORT M.Th., « La principauté d'Agrippa II et son incorporation dans l'Empire romain par Domitien », in *Mélanges Grenier, Latomus*, 1962, II, p. 659 - 672.
- FRIEDLÄNDLER 1912 FRIEDLÄNDLER P., *Johannes von Gaza und Paulus Silentiarus*, Berlin Leipzig, 1912.
- FURTÄNGLER 1893 FURTÄNGLER A., in *AA*, 1893, p.101.
- GAFFIOT 2000 GAFFIOT F., sv. « ad », in *Le Grand Gaffiot, dictionnaire latin-français*, Hachette, Paris, 2000.
- GAGRANGE – RENAUD 1983 GAGRANGE M.S., RENAUD M., *L'interprétation des documents figurés en archéologie : essai de simulation sur ordinateur*, dans Actes de Colloque de Rouen, 25 - 26 novembre 1982, LISSARAGUE F., THELAMON F. (éd.), Rouen, 1983.
- GALINSKY 1992 GALINSKY K., « Venus, Polysemy and the Ara Pacis Augustae » in *AJA*, 96, 3, 1992, p. 457 – 475.
- GANSCHOW 1992 GANSCHOW T., sv. « Kilikia » in *LIMC*, VI, 1 p.45-46, 2 fig. Kilikia 1-4a, 5-6 p.23, 1992.
- GANSCHOW 1997 GANSCHOW Th., sv. « Mauretania », in *LIMC* VIII, 1997, 1, Mauretania 6 c, p. 817, 2, Mauretania 6 c, p. 559.
- GARDNER 1888 GARDNER P., « Cities and Countries in Ancient Art » in *JHS*, 9, 1888, p. 47 – 81.
- GATTI 1949 GATTI G., « Ara Pacis Augustae. Criteri seguiti durante la ricostruzione (1937 – 1938) e proposte di modifiche », lettre n°11727 datée du 5 février 1949, in *Archivio Centrale dello Stato, Carte Gatti*, 17, F. 24.

- GAUCKLER 1894 GAUCKLER P., *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques*, 1894.
- GAUCKLER 1905 GAUCKLER P., « Rapport sur les fouilles de Dougga en 1904 », in *BAC*, 1905.
- GENTILI 1951 GENTILI G.V., « Piazza Armerina. Grandiosa villa romana on contrada « Casale » » in *Atti della Accademia Nazionale dei Lincei, Notizie degli Scavi di Antichità*, IV, 1951, p. 291 - 335.
- GENTILI 1959 GENTILI G.V., *La Villa Erculia di Piazza Armerina. I mosaici figurati*, Milan, 1959.
- GENTILI 1962 GENTILI G.V., *Mosaici di Piazza Armerina, la scene di caccia*, Officine di grafiche ricordi, Milan, 1962.
- GHEDINI 1993 GHEDINI F., « Arte romana : generi e gesti », in *Civiltà dei Romani, un linguaggio commune*, Milan, 1993, p. 161 – 178, 295 ss.
- GINOUVES 1998 GINOUVES R., *Dictionnaire méthodique de l'architecture grecque et romain, III : espaces architecturaux, bâtiments et ensembles*, EFA - EFR, 1998.
- GOLVIN – KHANOUSSI 2005 GOLVIN J.-C., KHANOUSSI M., *Dougga, études d'architecture religieuse : Les sanctuaires des Victoires de Caracalla, de « Pluton » et de Caelestis*, Ausonius, Bordeaux, 2005, p. 97 - 214.
- GORDON 1958 GORDON A.E., *Album of the Dated Latin Inscriptions I*, Los Angeles, 1958.
- GOYAU – CAGNAT 1895 GOYAU G., CAGNAT R., sv. « pileolus », in *Lexique des antiquités romaines*, vol. II, Thorin & Fils, Paris, 1895, p. 213.

- GRAUER 1974 GRAUER W., « Zum Bildprogramm des Trajansbogens von Benevent », in *Jdl*, 89, 1974, p. 308 - 336.
- GROS 1987 GROS P., « Le premier urbanisme de la colonia Julia Carthago » in *Africa Romana*, Atti del v convegno di studio, Sarrani 11-13 décembre 1987, p.566-567.
- GROS 2000 GROS P., s.v. « Theatrum Pompei », in *LTUR*, V, 2000, p. 35 - 38.
- GROS 2002 GROS P., *L'architecture romaine : du début du IIIe siècle av. J.C. à la fin du Haut-Empire, I : Les monuments publics*, Picard, Paris, 2002.
- GROS 2003 GROS P., « Le 'modèle' du Forum d'Auguste et ses applications italiennes ou provinciales. État de la question après les dernières découvertes », in *La transmission de l'idéologie impériale dans l'Occident romain*, Colloque CTHS, Bastia, 2003, Ausonius, Bordeaux, 2006, p. 115 - 127.
- GUIRAL PELEGRÍN 2000 GUIRAL PELEGRÍN C., « La pintura romana en España : aportaciones recientes », in *Ancient Roman Painting. Actes de Symposium internationale à Meridà en 1996*, Meridà, 2000, p. 21 - 36.
- GRUNAUER-VON HOERSCHELMANN 1981 GRUNAUER- VON HOERSCHELMANN S., sv. « Achaia » in *LIMC*, I, 1981, 1 p. 11, 2 fig. Achaia 2 p. 19.
- GRUNAUER-VON HOERSCHELMANN 1986 GRUNAUER- VON HOERSCHELMANN S., sv. « Bithynia » in *LIMC*, III, 1986, 1 p.118-119, 2 fig. Bithynia 2 - 3, 5, 7 - 8 p. 94 - 95.
- GSELL 1899 GSELL St., « Statues du Temple de Mars Ultor à Rome », in *R.A.*, XXXIV, 1899, p. 37 - 43.

- GSELL 1928 GSELL St., *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, VIII, Hachette, Paris, 1928.
- HADAS - LEBEL 2009 HADAS-LEBEL M., *Rome, la Judée et les Juifs*, éd. Picard, Paris, 2009.
- HALFMANN 1996 HALFMANN H., *Itinera principum. Geschichte und Typologie der Kaiserreisen im Römischen Reich*, F. Steiner, Stuttgart, 1996.
- HALFMANN 2004 HALFMANN H., *Éphèse et Pergame : urbanisme et commanditaires en Asie mineure romaine*, Ausonius, Bordeaux, 2004.
- HAMBERG 1945 HAMBERG P.G., *Studies in Roman Imperial Art, with spécial reference to the State Reliefs of the second century*, Ejnar Munksgaard, Copenhagen, 1945.
- HANNESTAD 1986 HANNESTAD N., *Roman Art and Imperial Policy*, Jutland Archaeological Society Publications XIX, Aarhus University Press, 1986.
- HANSON 1959 HANSON J.A., *Roman Theater-Temples*, Princeton University Press, 1959.
- HASSEL 1966 HASSEL F.J., *Der Trajansbogen in Benevent: Ein Bauwerk des römischen Senates*, Verlag Philipp Von Zabern, Mainz am Rhein, 1966.
- HÈBRARD 1920 HÈBRARD E., « Les travaux du Service archéologique de l'armée d'Orient à l'arc de triomphe 'de Galère' et à l'église Saint-Georges de Salonique (I – VIII) », in *BCH*, 44, 1920, p. 5 – 40.

- HELBIG 1966 HELBIG W., *Führer durch die öffentlichen Sammlungen klassischer Altertümer in Rom, II Die Städtischen Sammlungen: Kapitulinischen Museen und Museo Barracco. Die Staatlichen Sammlungen: Ara Pacis, Galleria Borghese, Galleria Spada, Museo Pigorini, Antiquarien auf Forum und Palatin*, E. Wasmuth, Tübingen, 1966.
- HELLMANN 1992 HELLMANN M.Ch., *Recherches sur le vocabulaire de l'architecture grecque d'après les inscriptions de Délos*, EFA , Athènes – De Boccard, Paris, 1992.
- HENDERSON 1968 HENDERSON B.W., *Life and Principate of the Emperor Hadrian*, 1968.
- HESSE 2007 HESSE K., « Ein Syrischer Adonis ? Untersuchungen zum Typus einer hellenistischen Jünglingsstatuette », in *Thetis*, 13 – 14, 2007, p. 133 – 148.
- HILL 1959 HILL G.F., *A Guide of principal Coins of the Greeks from circ.700 BC to AD 270*, The Trustees of the British Museum, Londres, 1959.
- HOLLEAUX 1938 HOLLEAUX M., *Etudes d'épigraphie et d'histoires grecques*, I, De Boccard, Paris, 1938.
- HOPKINS 1938 HOPKINS C., « Antioch-on-the-Orontes II », in *AJA*, 42 n° 4, oct - déc. 1938, p. 605 - 607.
- HOROWITZ 1939 HOROWITZ Ph., *Rev. Phil.*, 13, 1939, p. 230 – 231.
- HOUGHTALIN 1994 - 1 HOUGHTALIN L., « Pannonia / Pannoniae », in *LIMC* VII, 1, Pannonia. 3, 5 – 6, 2 Pannonia. 3, 5 – 6, p. 104, 1994.

- HOUGHTALIN 1994 - 2      HOUGHTALIN L., sv. « Skythia », in *LIMC* VII, 1994, 1, Skythia. 1, p. 794 – 795 , 2, Skythia.1 p. 569.
- HOUGHTALIN 1997      HOUGHTALIN L., sv. « Thracia » in *LIMC*, VIII, 1997, 1 p. 16 - 17, 2 fig. Thracia 1 - 2 p. 13 - 14.
- HOURS – MIEDAN 1950 - 1951      HOURS - MIEDAN M., « Les représentations figurées sur les stèles de Carthage », in *Revue de l'histoire des religions*, 141 - 1, 1952, p. 121 – 124, extrait des *Cahiers de Byrza*, 1950 – 1951, p. 15 – 160.
- HOZ 2007      HOZ M. Paz de, « A New Set of Simulacra Gentium Identified by Greek Inscriptions in the so-called “House of Terpsichore” in Valentia (Spain) », in *ZPE*, 163, 2007, p. 131 - 146.
- HUBY 2008      HUBY C., « Réalité et représentations dans l’art romain. L’exemple des trophées aux captifs », in *MethIS*, I, 2008, p. 69 - 87.
- HUEBER 1987      HUEBER Fr., « Der Baukomplex einer julisch-claudischen Kaiserkultanlage in Aphrodisias (Ein Zwischenbericht zur theoretischen Rekonstruktion des Baubestandes) », in *Aphrodisias de Carie*, Actes de Colloque du Centre de recherches archéologiques de l'Université de Lille III, 13 novembre 1985, Éd. Recherche sur les Civilisations, Paris, 1987, p. 101 - 122.
- HÜLSEN 1933      HÜLSEN Ch., *Das Skizzenbuch des Giovannantonio Dosio*, Berlin, 1933.
- ITGENSHORST 2005      ITGENSHORST T., *Tota illa pompa*, Hypomnemata 161, Vandenhoeck & Ruprecht, Göttingen, 2005.

- JACQUES – SCHEID 1998 JACQUES F., SCHEID J., *Rome et l'intégration de l'Empire. 44 av. J.C. - 260 ap. J.C., Tome 1 : Les structures de l'Empire romain*, PUF, Paris, 1990, p.168 - 207 (L'administration des provinces) ; *Tome 2 : Approches régionales du Haut-Empire romain*, PUF, Paris, 1998.
- JALABERT – MOUTERDE 1929 JALABERT L., MOUTERDE R., *IGLSyr.*, I, 1929.
- JATTA 1908 JATTA M., *Le rappresentanze figurate delle provincie romane*, E. Loescher, Rome, 1908.
- JENKINS 1994 JENKINS I., *The Parthenon friezes*, British Museum Press, Londres, 1994.
- JENTEL 1981 JENTEL M.O., sv. « Aigyptos » in *LIMC* I, 1 p. 379 - 381, 2 fig. Aigyptos 1, 4 - 5, 7 - 11 p. 294 - 295, 1981.
- JERPHANION 1932 JERPHANION G. (de), « L'ambon de Thessalonique, l'arc de Galère et l'ambon de Thèbes », in *Mem. Pont. Acc. di Archeol.*, III, 1932.
- JONES 1971 JONES A.H.M., *The cities of Eastern roman Provinces*, Clarendon Press, Oxford, 1971.
- JOULAK 1975 JOULAK A., *Recherches sur le culte africain de Caelestis*, Mémoire de Maîtrise d'histoire romaine, sous la direction de Claude Lepelley, Université Lille III, Sciences humaines, lettres et arts, UFR d'Histoire, Histoire de l'art et Archéologie, 1975.
- KÄHLER 1950 KÄHLER H., *Hadrian und seine Villa bei Tivoli*, Berlin, 1950.
- KÄHLER 1954 - 1 KÄHLER H., « Die Ara Pacis und die Augusteische Friendensidee », in *JdI*, 69, 1954, p. 67 – 100.

- KÄHLER 1954 - 2                      KÄHLER H., « Die front der Ara Pacis » , in *Neue Beiträge zur Klassischen Altertumswissenschaft*, Festschrift für B. Schweitzer, 1954, p. 320 – 330.
- KÄHLER 1968                            KÄHLER H., *A Rubeni Dissertatio de Gemma Augustea*, Mann, Berlin, 1968.
- KÄHLER 1973                            KÄHLER H., *Die Villa des Maxentius bei Piazza Armerina*, Gebr. Mann Verlag, Berlin, 1973.
- KAPLAN 1995                            KAPLAN M., *Le monde grec*, Bréal, Paris, 1995.
- KEIL 1919                                KEIL J., « Die erste Kaiserneokorie von Ephesos », in *Num. Zeit.*, 52, 1919, p. 119 – 120.
- KHANOUSSE – MAURIN 2002        KHANOUSSE M., MAURIN L., *Mourir à Dougga : recueil des inscriptions funéraires*, Ausonius, Bordeaux, 2002.
- KIENAST 1990                            KIENAST D., *Römische Kaisertabelle*, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, Darmstadt, 1990.
- KINCH 1890                              KINCH K.F., *L'arc de triomphe de Salonique*, Librairie Nilsson, Paris, 1890.
- KOPPEL 1990                            KOPPEL E.M., « Relieves arquitectónicos de Tarragona », in *Stadtbild und Ideologie. Die Monumentalisierung hispanischer städte zwischen Republik und Kaiserzeit*, Actes de colloque à Madrid du 19 au 23 octobre 1987, Verlag der Bayerischen Akademie der Wissenschaften, Munich, 1990, p. 327 – 340.
- KONDOLEON 2001                      KONDOLEON Ch., « Mosaics of Antioch », in *Antioch : The lost Ancient City*, Princeton University Press, Worcester Art Museum, 2001, fig. 1, p. 147.



- KRAAY 1963 KRAAY C.M., « The *IVDAEA CAPTA* sestercii of Vespasiani », in *Israël Numismatic Journal*, I, 1963, p. 45 - 46.
- KRAWS 1979 KRAWS T., « Zum Mars-Ulitor Relief in Algier », in *Studies in Classical Art and Archaeology: a tribute to Peter vom Blanckenhagen*, Locust Valley, New-York, 1979, p. 239 - 246.
- KRISELEIT 2000 KRISELEIT I., *Antike Mosaiken: Altes Museen, Pergamonmuseum, Antikensammlung, Staatliche Museen zu Berlin*, Ph. Von Zabern, Mayence, 2000, p. 45 - 51.
- L'ORANGE 1952 L'ORANGE H.P., « È un palazzo di Massimiano Erculeo che gli scavi di Piazza Armerina portano alla luce? » in *Symb. Osloenses*, XXIX, 1952, p. 114 - 128.
- LA ROCCA 1985 LA ROCCA E., *Amazzonomachie: le sculture frontali del tempio di Apollo Sosiano*, Palazzo dei Conservatori, 16 aprile - 16 giugno 1985, De Luca Editore, Rome, 1985, p. 90 - 102.
- LA ROCCA 1987 - 1988 LA ROCCA E., « Pompeo Magno 'novus Neptunus' », in *BCAR*, XCII, 1987 - 1988, p. 265 - 292.
- LAHUSEN 1983 LAHUSEN G., *Untersuchungen zur Ehrenstatue in Rom: Literarische und epigraphische Zeugnisse*, G. Bretschneider, Rome, 1983, p. 25.
- LALLE 2010 LALLE A., « Le raffigurazioni di Gentes e Nationes nel Foro di Nerva: segno di potere e di pacificazione », International Congress of Classical Archaeology meetings between Cultures in the Ancient Mediterranean, Rome 2008, in *Bollettino di Archeologia on line*, volume speciale, I, 2010, p. 17 - 30.

- LAMBOLEY 1995                      LAMBOLEY J.L., *Lexique d'histoire et de civilisation romaines*, Ellipses, Paris, 1995.
- LANCHA 1985                         LANCHA J., « Cinq fragments de la mosaïque des provinces (Balquïs – Séleucie sur l'Euphrate) conservés au Museu Nacional de Arqueologia e Etnologia, Lisbonne », in *O Archeólogo Português*, IV, 3, Lisbonne, 1985, p. 157 - 176.
- LAUBSCHER 1975                      LAUBSCHER H.P., *Des reliefschmuck des Galeriusbogens in Thessaloniki*, G. Mann, Berlin, 1975.
- LE GLAY 1981                         LE GLAY M., sv. « Africa », in *LIMC*, I, 1981, 1, p. 251 - 255, 2, p. 184 – 190.
- LE GLAY 1990                         LE GLAY M., « Les Flaviens et l'Afrique », in *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, 80, 1968, p. 239 ss.
- LE GLAY 1990                         LE GLAY M., « La place des affranchis dans la vie municipale et dans la vie religieuse », in *MEFRA*, 102-2, 1990, p.633.
- LE PETIT ROBERT 1987                ROBERT P., *Le Petit Robert. Dictionnaire de la langue française*, Le Robert, Paris, 1987.
- LE ROUX 2001                         LE ROUX P., « L'*Vrbs*, les provinces et l'Empire de César à la mort de Commode. Autour de la notion de capitale », in *Rome, les Césars et la ville aux deux premiers siècles de notre ère*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2001, p. 248.
- LEHMANN 1953                        LEHMANN P.W., *Roman Wall Paintings from Boscoreale in the Metropolitan Museum of Art*, Archaeological Institut of America, Cambridge, 1953 .

- LEON 2011 LEON A.V., *A Study on the local character of the cult of the roman Emperors in Asia Misor : The Sebasteion of Aphrodisias*, Travail de Master sous la direction du Professeur Philip Stinson, University of Kansas, 2011.
- LEPELLEY 1998 LEPELLEY C., *Rome et l'intégration de l'Empire. 44 av. J.C. - 260 ap. J.C., Tome 2 : Approches régionales du Haut-Empire romain*, PUF, Paris, 1998.
- LEVI 1967 LEVI A., *Itineraria picta : contributo allo studio della Tabula Peutingeriana*, L'Erma di Bretschneider, Rome, 1967.
- LEVI 1971 (1947) LEVI D., *Antioch Mosaic Pavements*, Princeton, 1947, 1971.
- LEVY 1984 LEVY E., « Naissance du concept de barbare », in *Ktèma*, 9, 1984, p. 10.
- LIPÍŃSKI 1995 LIPÍŃSKI E., *Dieux et déesses*, 1995, p. 151.
- LISSARAGUE 1990 LISSARAGUE F., *L'autre guerrier. Archers, pelastres, cavaliers dans l'imagerie attique*, Paris - Rome, 1990.
- LIVERANI 1995 LIVERANI P., « 'Nationes' e 'Ciuitates' nella propaganda imperiale », in *RM*, 102, 1995, p. 243 - 249.
- LIVERANI 1996 - 1997 LIVERANI P., « Il monument antonino di Epheso », in *Rivista dell'Istituto Nazionale d'Archeologia et Storia dell'Arte*, III, XIX - XX, 1996 - 1997, p. 153 - 174.
- LOPEZ GARCIA 1994 LOPEZ GARCIA I., *Hallazgos arqueológicos en el palau de les Corts*, Corts Valencianes, Valence, 1994.

- LUCAS 1900 LUCAS H., *Die Reliefs der Neptunsbasilica in Rom*, Georg Reimer, Berlin, 1900.
- LUCAS 1904 LUCAS H., *Zur Geschichte d. Neptuns-basilica in Rom*, Berlin 1904.
- LUBLI 1965 LUGLI G., *Fontes ad topographiam veteris urbis Romae pertinentes* VI 1, Istituto di Topografia antica, Rome, 1965.
- MACDONALD – PINTO 1995 MACDONALD W.L., PINTO J.A., *Hadrian's Villa and its Legacy*, Yale University Press, New Haven & Londres, 1995.
- MANACORDA 1999 MANACORDA D., s.v. « Theatrum Balbi », in *LTUR*, V, 1999 p. 30 - 31.
- MANSUELLI 1979 MANSUELLI G.A., « Fornix e arcus. Note di terminologia », in *Studi sull'arco onorario romano*, l'Erma di Bretschneider, Rome, 1979, p. 19.
- MAR – RUIZ 1987 MAR R., RUIZ de ARBULO J., « La Basilica de la Colonia Tarraco. Una nueva interpretación del llamado Foro Bajo de Tarragona », in *Los foros romanos de las provincias occidentales*, Ministerio de Cultura : Dirección General de Bellas Artes y Archivos, Madrid, 1987, p. 31 – 44.
- MAR - RUIZ 1990 MAR R., RUIZ de ARBULO J., « El Foro de Ampurias y las transformaciones Augusteas de los foros de la Tarraconense », in *Stadtbild und Ideologie. Die Monumentalisierung hispanischer städte zwischen Republik und Kaiserzeit*, Actes de colloque à Madrid du 19 au 23 octobre 1987, Verlag der Bayerischen Akademie der Wissenschaften, Munich, 1990, p. 155 - 157.

- MARIN JORDÁ 1994      MARIN JORDÁ C., MATAMOROS DE VILLA C., « II Epoca romana. Desde su orígenes en le época republicana a la antigüedad tardia » dans LOPEZ i GARCIA I., *Hallazgos arqueologicos en el Pau de les Corts*, Corts Valencianes, Valencia, 1994, p. 156 - 178.
- MÁRQUEZ MORENO 1997      MÁRQUEZ MORENO C., VENTURA A., « El teatro romano de Córdoba. Apuntes sobre su hallazgo », in *Axarquía*, 18, 1997, p. 166 – 183.
- MÁRQUEZ MORENO 2002 - 1      MÁRQUEZ MORENO C., « Relieve de *Niké* y otros fragmentos con representacion de *Prouinciaie* », in *El teatro romano de Córdoba*, Catálogo de la exposicion, Université de Cordoue, 2002, p. 255 – 260
- MÁRQUEZ MORENO 2002 - 2      MÁRQUEZ MORENO C., « La ornamentación escultórica : programas », in *El teatro romano de Córdoba*, Catálogo de la exposicion, Université de Cordoue, 2002, p. 121 - 122.
- MAXWELL – HYSLOP 1971      MAXWELL – HYSLOP K.R., *Western Asiatic Jewellery c. 3000 – 612 B.C.*, Londres, 1971 .
- MENEGHINI 2006      MENEGHINI R., “La nuova Forma del Foro Augusto: tratto e immagine”, in *Forma Urbis Romae : nuovi frammenti di piante marmoree dallo scavo dei Fori Imperiali*, 2006, p. 157 - 171.
- MERLIN 1917      MERLIN A., « Dédicace à la Mère des dieux trouvée à Carthage », in *CTHS*, 1917, n. 1 - 2 p. 85 - 86.
- MERLIN 1919      MERLIN A., in *BCTH*, 1919, p. CLXXXVI - CXC..
- METROPILITAN MUSEUM 1988      METROPOLITAN MUSEUM, « Painting in Rome and Pompeii », in *Metropolitan Museum of Art Bulletin*, New series, vol. 45, n° 3, hiver 1987 - 1988, p. 1 - 16.

- METROPOLITAN MUSEUM 1987 - 1988 METROPOLITAN MUSEUM, « The villa of P. Fannius Synistor », in *Metropolitan Museum of Art Bulletin*, New series, vol.45, n°3, hiver 1987-1988, p. 17 - 36.
- MICHAELIDES 2005 MICHAELIDES D., « Brief reflections on two new « Cypriot » Mosaics », in *La Mosaïque Gréco-Romaine IX*, IXe colloque international pour l'étude de la mosaïque antique et médiévale, Rome, 5 - 10 novembre 2001, Tome 1, actes édités par Hélène Mortier, École Française de Rome, 2005, p. 399 - 404.
- MICHAELIS 1882 MICHAELIS A., *Ancient Marbles in Great Britain*, Cambridge University Press, 1882, p. 350 - 351.
- MICHAUD 1820 MICHAUD J.F., sv. « Lucius Quietus » in *Biographie Universelle*, Michaud frères, T. 25, 1820, p. 373.
- MICHELON 1984 MICHELON F., CHABERT J.M., MOLERO D., MOUSNIER A., BOCQUET J.P., « Le silphium, plante médicinale de l'Antiquité », in *Histoire des Sciences Médicales*, Paris, 1984, 18 - 4, p. 343 - 355
- MILLAR 1966 MILLAR F., « The Emperor, the Senate and the Provinces », in *JRS*, 56, 1966, p. 156 - 166.
- MILLAR 1983 MILLAR F., « Emperors, Frontiers and Foreign relations 31 BC to AC 378 », in *Britannia*, 13, 1983, p. 1 - 23.
- MILLAR 1989 MILLAR F., « Senatorial provinces. An institutionalized ghost », in *AncW*, 20, 1989, p. 93 - 97.
- MITCHELL 1993 MITCHELL S., *Anatolia : Land, Men, and Gods in Asia Minor*, vol.1 *The Celts and the impact of roman rule*, vol.2 *The rise of the church*, Clarendon Press, Oxford, 1993.

- MONTEROSSO CHECA 2010 - 1 MONTEROSSO CHECA A., « Porticus 'ad Nationes' en el Foro de Augusto », in *MEFRA*, 121/1, 2009, p.181-207.
- MONTEROSSO CHECA 2010 - 2 MONTEROSSO CHECA A., *Theatrum Pompei : Forma y arquitectura de la génesis del modelo teatral de Roma*, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, Madrid, 2010.
- MORETTI 1948 MORETTI G., *Ara Pacis Augustae*, Rome, 1948.
- MOUSHMOV 1912 MOUSHMOV N., *Ancient Coins of the Balkan Peninsula and the Coins of the Bulgarian Monarchs*, 1912.
- MOUTERDE 1926 MOUTERDE R., « Nouveaux *emblemata* provenant de Balqis », in *Mélanges de l'Université Saint-Joseph*, XI, 1926, p. 183 - 190.
- MÜLLER 1855 MÜLLER L., *Numismatique d'Alexandre le Grand : suivie d'un appendice contenant les monnaies de Philippe II et III*, B. Luno, Copenhague, 1855.
- MÜLLER 1994 MÜLLER F.G.J.M., *The Wall paintings from the Oecus of the Villa of Publius Fannius Synistor in Boscoreale*, J.C. Gieben, Amsterdam, 1994.
- NICOLET 1978 NICOLET Cl., *Rome et la conquête du monde méditerranéen, T. 2 : Genèse d'un empire*, Nouvelle Clio, PUF, Paris, 1978, p. 910 ss.
- NICOLET 1980 NICOLET Cl., « La *lex Gabinia-Calpurnia de insula Delo* et la loi «*annonaire*» de Clodius (58 av. J.C.) », in *CRAI*, 124 - 1, 1980, p. 260 - 287.
- NICOLET 1988 NICOLET Cl., *L'inventaire du monde : géographie et politique aux origines de l'Empire romain*, Hachette, coll. Pluriel, Paris, 1988.

- OPPENHEIM – LUCAS 1905 OPPENHEIM M. Von, LUCAS H., « Griechische und lateinische Inschriften aus Syrien, Mesopotamien und Kleinasien », in *Byzantinische Zeitschrift*, XIV, 1905, p. 58 - 59, pl. IV. 21 - 22.
- ORLANDI 1995 ORLANDI S., « *Statuae in publico positae* : gli onori a L. Volusio Saturnno e il problema della *Porticus Lentulorum* », in *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 106, 1995, p. 260.
- ORTONALI 2006 ORTONALI G., « Domiziano e l'architettura del potere », in BOZZONI C., FRANCHETTI PARDO V., ORTOLANI G., VISCOLGLIOSI A., *L'architettura del mondo antico*, GLF Editori Laterza, Rome, 2006, p. 295.
- OSTROWSKI 1990 OSTROWSKI J., *Les personnifications des provinces dans l'art romain*, Comer, Varsovie, 1990.
- PACE 1955 PACE B., *I mosaici di Piazza Armerina*, 1955.
- PAIS 1920 PAIS E., *Fasti Triumphales populi Romani*, I : testo e commento storico, II, Rome, 1920.
- PAIS 2000 PAIS A.M., Il « *Podium* » del Tempio del Divo Adriano a Piazza di Pietra in Roma, EPC Libri, Rome, 2000 (2eme éd.).
- PAPASPYRIDIDI - KAROUZOU 1937 PAPASPYRIDIDI – KAROUZOU S., « Documents du Musée National d'Athènes », in *BCH* 61, 1937, p. 350, pl. 26. 3.
- PAPE 1884 PAPE W., *Wörterbuch der griech. Eigennamen*<sup>3</sup>, 1884, p. 280.
- PARIBENI 1920 PARIBENI R., *Le Terme di Diocleziano e il Museo nazionale romano*, La Libreria dello Stato, Rome, 1920.
- PARISE 1966 PARISE N.F., sv. « Terra Mater », in *EEA*, VII, 1966, p. 725 - 726.



- PARLASCA 1983 - 1      PARLASCA K., « Das Mosaik von Mas 'udiye aus dem Jahre 228-229 n.Chr. », in *MDAI[DJ] (ou DM)*, t.I, 1983, p. 263 - 267.
- PARLASCA 1983 - 2      PARLASCA K., « Zum Provinzenmosaik von Belkis-Seleukia am Euphrat », in *Mosaïque : Recueil d'hommages à Henri Stern*, ERC, Paris, 1983, p. 287 - 295.
- PARLASCA 1983 - 3      PARLASCA K., « Neues zu den Mosaiken von Edessa und Seleukeia am Euphrat », in *CIMA : Colloquio Internazionale sul Mosaico Antico*, Edizioni del Girasole, Ravenna, 1983, p. 227 - 234.
- PASQUIER 1991      PASQUIER A., *Le Louvre : les antiquités grecques, étrusques et romaines*, éd. La Scala, Paris, 1991.
- PEKARY 1985      PEKARY Th., *Das römische Kaiserbildnis in Staat, Kult und Gesellschaft : dargestellt anhand der Schriftquellen*, Mann Verlag, Berlin, 1985.
- PELLEGRINI 1878      PELLEGRINI A., *Scavi di Roma*, 1878.
- PERSON 1878      PERSON E., *Essai sur l'administration des provinces romaines sous la République*, Ernest Thorin, Paris, 1878.
- PETERSEN 1892      PETERSEN E., « Relief vom Trajansbogen zu Benevent » , in *RM*, VII, 1892, p. 242 ss.
- PETERSEN 1904      PETERSEN E., *Vom alten Rom*, Leipzig, 1904.
- PETIT 1967      PETIT P., *La paix romaine*, PUF, Paris, 1967.
- PETOLESCU 1986      PETOLESCU C.M., sv. « Dacia » in *LIMC*, III, 1 p.310-312, 2 fig. Dacia 3, 5, 7a-9a, 11-13, 15a, 16a-b, 17b-18a, 18c p.235-236, 1986.

- PFANNER 1983 PFANNER M., *Der Titusbogen*, Verlag Philipp Von Zabern, Mainz am Rhein, 1983.
- PFLAUM 1950 PFLAUM H., *Essai sur les procureurs équestres*, A. Maisonneuve, Paris, 1950.
- PICARD 1935 - 1937 PICARD Ch., « Observations sur l'origine et l'influence des reliefs pittoresques dits 'alexandrins' », in *Mélanges Maspero, II : Orient grec, romain et byzantin*, IFAO, Le Caire, 67.2, 1935 - 1937, p. 313 - 334.
- PICARD 1948 PICARD Ch., *Manuel d'archéologie grecque, la sculpture, III : période classique IVe siècle*, 1948.
- PICARD 1957 PICARD Ch., « Au « *Triclinium* d'été » de la villa de P. Fannius Synistor, près de Boscoreale. La décoration pariétale: religion ou histoire ? », in *JS*, 1957, p. 49 - 68, 102 - 118.
- PICARD 1962 PICARD G.C., *L'art romain*, PUF, Paris, 1962, p. 4 - 5.
- PICARD – SCHMITTER 1971 PICARD - SCHMITTER M.Th., « L'allégorie de l'Égypte sur un relief provenant de Carthage », in *RA*, 1971, n°1, p. 33 - 35.
- PIERIDES 1971 PIERIDES J.C., *Jewellery in the Cyprus Museum*, Nicosie, 1971.
- PIETRANGELI 1947 PIETRANGELI C., *L'arco di Traiano a Benevento, Novara*, 1947.
- PIGANIOL 1950 PIGANIOL A., *Notes sur un bas-relief de la Villa Medici, Hommages Bidez-Cumont*, coll. Latomus, 2, 1950, p.265.
- PLATNER – ASHBY 1965 PLATNER S.B., ASHBY T., *A Topographical dictionary of ancient Rome*, L'Erma di Bretschneider, Rome, 1965.

- POCCARDI 2006 POCCARDI G., *Les édifices de bains de la ville d'Ostie à l'époque impériale (milieu du Ier siècle début du VIe siècle): études typologiques, techniques et urbaines*, thèse de doctorat sous la direction de Jean-Pierre Sodini, Université Panthéon-Sorbonne, Paris 1, 2006, p. 68 - 70, pl. XLVI - XLVIII.
- POINSIGNON 1846 POINSIGNON A.M., *Essai sur le nombre et les origines des provinces romaines créées depuis Auguste jusqu'à Dioclétien*, Joubert, Paris, 1846.
- POINSSOT 1906 - 1 POINSSOT L., in *Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires*, Tome 3, fasc. 3 « Les inscriptions de Thugga », 1906, p. 121 ss.
- POINSSOT 1906 - 2 POINSSOT L., « Les inscriptions de Thugga. Textes publics », in *NAMS*, 13, 1906, n° 6 p. 120 – 122.
- POINSSOT 1909 POINSSOT L., « Nouvelles inscriptions de Dougga », in *NAMS*, 18, 1909, p. 88
- POINSSOT 1913 POINSSOT L., « Inscriptions de Thugga découvertes en 1910 – 1913 », in *NAMS*, 21, 1913, n° 8.
- POINSSOT 1929 POINSSOT L., *L'autel de la Gens Augusta à Carthage*, Tournier, Tunis, Vuibert, Paris, 1929.
- POINSSOT 1958 POINSSOT Cl., *Les ruines de Dougga*, Institut National d'archéologie et arts, Tunis, 1958.
- POINSSOT 1983 POINSSOT Cl., *Les ruines de Dougga*<sup>2</sup>, 1983.
- POPOVIĆ 1992 POPOVIĆ I., sv. « Moesia » in *LIMC* VI, I n° 2 - 17 p. 635, II Moesia 2 - 10 p. 374- 375, 1992.

- PRICE 1991 PRICE M.J., *The Coinage in the name of Alexander the Great and Philipp Arrhidaeus*, A British Museum Catalogue, Zurich - Londres, 1991.
- QUET 1981 QUET M.H., *La mosaïque cosmologique de Merida. Propositions de lecture*, De Boccard, Paris, 1981.
- QUET 1995 QUET M.H., « Document commenté : L'Euphrate-Roi d'El Mas'udiye », in *Le monde romain*, Bréal, Rosny, 1995, p. 288 - 293.
- QUET 2002 QUET M.-H., « Éloge par Aelius Aristide des co-empereurs Marc-Aurèle et Lucius Verus, à l'issue de la guerre contre les Parthes », in *JS*, 2002, 1, p. 75 - 150.
- QUET 2005 QUET M.H., « L'Euphrate-Roi de la mosaïque d'El Mas 'Udiyé (Syrie) », in *La Mosaïque gréco-romaine IX*, Actes du IXe colloque international pour l'étude de la mosaïque antique et médiévale, Rome, 5 - 10 novembre 2001, EFR, Rome, cop. 2005, p. 1317 - 1324.
- RAMAGE 1987 RAMAGE E.S., *The Nature and Purpose of Augustus « Res Gestae »*, E. Steiner Verlag Wiesbaden, Stuttgart, 1987, p. 141
- REBUFFAT 1988 REBUFFAT R., « Vocabulaire thermal. Documents sur le bain romain », in *Les thermes romains*, Actes de la table ronde organisée par l'École Française de Rome, Rome, 11 - 12 novembre 1988, EFR 142, Rome, p. 23.
- RECASENS 1979 RECASENS M., « Los capiteles romanos del Museu Nacional Arqueologic de Tarragona », in *BA*, 1979, 1, n° 23 - 24
- REINACH 1887 REINACH Th., *RN*, 1887, p. 228.

- REINACH 1897 REINACH S., *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, E. Leroux, Paris, 1897.
- REINACH 1996 REINACH S., « Tarpeia » in *R.A.*, 1908, p. 48 - 74, puis repris in *Cultes, Mythes et Religions*, II, R. Laffont, Paris, c.1996, p. 223 - 252.
- RENAUT 1999 RENAUT L., « La description d'une croix cosmique par Jean de Gaza, poète palestinien du VI<sup>e</sup> siècle », in *Iconographica. Mélanges offerts à Piotr Skubiszewski*, Poitiers, 1999, p. 211 - 220.
- REYNOLDS 1981 REYNOLDS J., « New evidence for the imperial cult in Julio-Claudian Aphrodisias », in *ZPE*, 43, 1981, p. 317 – 327, pl. IX – XIII.
- REYNOLDS 1986 REYNOLDS J., « Further information on imperial cult at Aphrodisias », in *Festschrift D. M. Pippidi = Studii Clasice* 24, 1986, p. 109 –117.
- ROBERT 1939 ROBERT F., *Recherches sur la signification et la destination des monuments circulaires dans l'architecture religieuse de la Grèce*, E. de Boccard, Paris, 1939.
- RICH 1883 RICH A., *Dictionnaire des Antiquités Romaines et Grecques*, Henri Veyrier, Paris, 1883.
- RICHMOND 1969 RICHMOND I., *Roman Archaeology and Art*, Londres, 1969, p. 237 - 238.
- RICHTER 1968 - 1971 RICHTER M.A.G., *Engraved Gems of the Romans*, Phaidon, Londres, 1968 – 1971, n°501.

- RIDGWAY 1981                      RIDGWAY B.S., « Sculpture from Corinth », in *Hesperia*, 50, 1981, p. 444 ss
- ROBERT 1939                        ROBERT F., *Recherches sur la signification et la destination des monuments circulaires dans l'architecture religieuse de la Grèce*, E. de Boccard, Paris, 1939.
- ROBERTSON 1955                    ROBERTSON M., « The Boscoreale Figure-Paintings », in *JRS*, vol.45, 1-2, 1955, p. 58 - 67.
- ROBINSON 1940                      ROBINSON F.W., «A Mosaic from Seleucia Pieria in Syria», in *Bulletin of the Detroit Institute of Arts*, XX.3, décembre 1940, p. 22 - 24.
- ROCCHETTI 1958 - 1                ROCCHETTI L., sv. « Achaia » in *EEA*, I, 1958, p.14 - 15, fig. 25, 1958.
- ROCCHETTI 1958 - 2                ROCCHETTI L., sv. « Aegyptos » in *EEA*, I, 1958, p. 92, fig. 141 - 142.
- ROCCHETTI 1958 - 3                ROCCHETTI L., sv. « Arabia » in *EEA*, I, 1958, p. 530 - 531, fig. 713.
- ROCCHETTI 1958 - 4                ROCCHETTI L., sv. « Asia » in *EEA*, I, 1958, p.707, fig. 901 - 902.
- ROCCHETTI 1958 - 5                ROCCHETTI L., sv. « Armenia » in *EEA*, I, 1958, p.606, fig.851.
- ROCCHETTI 1959 - 1                ROCCHETTI L., sv. « Bithynia » in *EEA*, II, 1959, p.108, fig.165.
- ROCCHETTI 1959 - 2                ROCCHETTI L., sv. « Cilicia » in *EEA*, II, 1959, p.594-595, fig.813.

- ROCCHETTI 1961                      ROCCHETTI L., sv. « Macedonia » in *EEA*, IV, 1961, p. 756 - 757, fig. 915.
- ROSSINI 2006                            ROSSINI O., *Ara Pacis*, Musei in Comune, Electa, Rome, 2006.
- ROSTOVTZEFF 1940                    ROSTOVTZEFF M., « KAR[̄]OI », *Mélanges Radet*, in *REA*, XLII, 1940, p. 512
- ROSTOVTZEFF 1957 (1988) ROSTOVTZEFF M., *The Social and Economic History of the Roman Empire*, Clarendon Press, Oxford, 1957 (1er éd. 1926) ; *Idem, Histoire économique et sociale de l'Empire romain*, R. Laffont, Paris, 1988.
- ROUSSEAU 1995                        ROUSSEAU A., « Le mot barbare dans le vocabulaire indo-européen », in *Etudes inter-ethniques*, n.s., 10, 1995, p. 15 - 26.
- RUIZ GUTIÉREZ 2009                RUIZ GUTIÉREZ A., « Les espaces économiques de la péninsule Ibérique à l'époque romaine (197 av. J.-C. - 192 apr. J.-C.) », in *Pallas*, 80, 2009, p. 223 – 243 (233 – 234).
- SADDINGTON 1961                    SADDINGTON D.B., « Roman attitudes to the externae gentes of the North », in *Acta Classica*, 4, 1961, p. 91.
- SADURKA 1964                         SADURKA A., *Les tables italiques*, Varsovie, 1964.
- SAÏD 1984                                SAÏD S., « Grecs et Barbares dans les tragédies d'Euripide. La fin des différences ? », in *Ktèma*, 9, 1984, p. 27 – 52.
- SAINT AMANS 2004                    SAINT AMANS S., *Topographie religieuse de Thugga (Dougga) : Ville romaine d'Afrique Proconsulaire (Tunisie)*, Ausonius, Bordeaux, De Boccard, Paris, 2004, p. 275 - 282.

- SALCEDO 1994 SALCEDO F., sv. « Parthia », in *LIMC* VII, 1, Parthia 7, p. 192, 1994.
- SALCEDO 1996 SALCEDO F., *Africa: Iconografia de una provincia romana*, Consejo superior de investigaciones científicas, Madrid, 1996.
- SALETTI 1966 SALETTI C., sv. « Syria II » in *EEA*, VII, p.576, fig.687, 1966.
- SAMUEL 1972 SAMUEL A.E., *Greek and Roman Chronology, Calendars and Years in Classical Antiquity*, Munich, 1972.
- SAPELLI 1999 SAPELLI M. (dir.), *Provinciae Fideles. Il fregio del Tempio di Adriano in Campo Marzo*, Electa, Milan, 1999.
- SARTRE 1991 SARTRE M., *L'Orient romain. Provinces et sociétés provinciales en Méditerranée orientale d'Auguste aux Sévères (31 avant J.-C. – 235 après J.-C.)*, Seuil, Paris, 1991.
- SARTRE 1995 SARTRE M., *L'Asie Mineure et l'Anatolie d'Alexandre à Dioclétien, IVe siècle av. J.C. - IIIe siècle ap. J.C.*, Armand Colin, Paris, 1995.
- SARTRE 2001 SARTRE M., *D'Alexandre à Zénobie : Histoire du Levant antique, IVe siècle av. J.C. - IIIe siècle ap. J.C.*, Fayard, Paris, 2001.
- SAUMAGNE 1924 SAUMAGNE Ch., « Notes de topographie carthaginoise. La colline de Saint-Louis », in *CTHS*, 1924, p. 177 - 193.
- SAURON 2007 SAURON G., *La peinture allégorique à Pompéi. Le regard de Cicéron*, Picard, Paris, 2007.



- SAVARIT 1990                      SAVARIT M.O., *La villa romaine de Publius Fannius Sinistor à Boscoreale et son décor : étude monographique*, Thèse pour le doctorat de 3e cycle présentée à l'Université de Bordeaux III (UFR lettres et Arts), sous la direction du professeur J.P. Michaud, Université de Bordeaux III, 1990.
- SAURON 1994                      SAURON G., *Qui deum ? L'expression plastique des idéologies politiques et religieuses à Rome*, EFR, Rome, 1994.
- SCARRE 1995                      SCARRE C., *Atlas de la Rome antique, 800 av. J.C. - 540 ap. J.C.*, Autrement, Paris, 1995.
- SCHERRER 1997                    SCHERRER P., « Anmerkungen zum städtischen und provinziellen Kaiserkult : Paradigma Ephesos-Entwicklungslinien von Augustus bis Hadrian », in *Thür*, 1997, p. 108 ss.
- SCHILLING 1954                    SCHILLING F.R., *La religion romaine de Vénus depuis les origines jusqu'au temps d'Auguste*, De Boccard, Paris, 1954.
- SCHMITT 1963                      SCHMITT H.H., s.v. « Pythodôris », in *RE*, XXIV, 1963, col. 581 - 586.
- SCHNEIDER 1986                    SCHNEIDER R.M., *Bunte Barbaren : Orientalenstatuen aus farbigem Marmor in der römischen Repräsentationskunst*, Worms, Wernersch verlagsgesellschaft, 1986.
- SCHREIBER 1896                    SCHREIBER Th., « Die hellenistischen Reliefbilder und die Augusteische Kunst », in *J.d.I.*, XI, 1896, p. 91 ss.
- SCHRÖNE 1872                      SCHRÖNE R., *Griechische Reliefs aus athenischen Sammlungen*, Leipzig, 1872.

- SERRA i VILARÓ 1932      SERRA i VILARÓ J., *Excavaciones en Tarragona*, Memorias de la Junta Superior e Excavaciones y Antigüedades, 116, Tipografía de archivos, Madrid, 1932.
- SETTIS 1974                SETTIS S., « Par l'interpretazione di Piazza Armerina », in *MEFRA*, 87-2, 1975, p. 973 - 994.
- SGATTI 1959                SGATTI G., sv. « Cappadocia » in *EEA*, II, 1959, p. 330 - 332, fig. 479.
- SIDERIS 1987                SIDERIS Ath., « La rosette dans l'orfèvrerie grecque orientalisante », in *Acta Universitatis Carolinae, - Philologica I, Graecolatina Pragensis XI*, 1987, p. 121 – 132.
- SIMON 1981                 SIMON E., *Die Götter am am Trajansbogen zu Benevent, TrierWPr*, Zabern, Mainz, 1981, p. 8 ss..
- SKODA 1981                 SKODA Fr., « Histoire du mot *Βάρβαρος* jusqu'au début de l'ère chrétienne » , in *Actes de Colloque franco-polonais d'Histoire, Les relations économiques et culturelles dans l'Occident et l'Orient*, Nice-Antibes, 6-9 novembre 1980, Nice, 1981, p. 111 – 126.
- SLIM 1990                  SLIM H., « Le modèle urbain romain et le problème de l'eau dans les confins du Sahel et de la Basse Steppe », in *L'Afrique dans l'Occident romain*, EFR, Rome, 1990, p. 169 – 201.
- SLIM 1999                  SLIM H., « La Personnification de Rome et des provinces à El Jem », in *La Mosaique Gréco-Romaine VII*, VIIe colloque international pour l'étude de la mosaïque antique, Tunis 3-7 octobre 1994, Tome 1, actes édités par Mongi Ennaïfer et Alain Rebourg, Institut National du Patrimoine, Tunis, 1999, p. 181 - 193.

- SPANNAGEL 1999 SPANNAGEL M., *Exemplaria Principis, Untersuchungen zu entstehung und ausstattung des Augustusforums*, Verlag, Heidelberg, 1999.
- SPIESER 1984 SPIESER J.-M., *Thessalonique et ses monuments du IVe au VIe siècle : Contribution à l'étude d'une ville paléochrétienne*, EFA – De Boccard, Athènes – Paris, 1984.
- SPINAZZOLA 1953 SPINAZZOLA V., *Pompei alle luce degli scavi nuovi di via dell'abbondanza (1910 - 1923)*, Istituto poligrafico dello stato, Rome, 1953.
- SMITH 1987 SMITH R.R.R., « The Imperial Reliefs from the Sebasteion at Aphrodisias », in *JRS*, 77, 1987, p. 88 – 138.
- SMITH 1988 SMITH R.R.R., « *Simulacra gentium* : The *Ethne* from the Sebasteion at Aphrodisias, in *JRS*, 78, 1988, p. 50 - 77.
- SMITH 1989 SMITH R.R.R., “Le Sebasteion et son décor sculpté”, in *Les dossiers d'Archéologie*, 139, juin 1989, p.46 – 59.
- SMITH 1990 SMITH R.R.R., « Myth and allegory in the Sebasteion”, in *JRS* suppl.1, *Aphrodisias Papers. Recent work on architecture and sculpture*, Second International Aphrodisias Colloquium held at King's College, Londres, 14 novembre 1981, Ann Arbor, 1990, p.89 – 100.
- SNIJDER 1926 SNIJDER G.A.S., « Der Trajansbogen in Benevent. Bemerkungen zur trajanischen und hadrianischen Skulptur », in *Jdl*, 41, 1926, p. 94 - 128.
- SPAETH 1994 SPAETH B.S., « The Goddess Ceres in the Ara Pacis Augustae and the Carthage Relief », in *AJA*, 98, janv. 1994, p. 65 – 100.

- STEIN 1968 STEIN A., *Römische Inschriften in der Antiken Literatur*, Taussig, Pragues, 1931, p. 61 ; ZANKER P., *Forum Augustum. Das Bildprogramm*, E. Wasmuth, Tübinger, 1968.
- STEFAN 2005 STEFAN A.S., *Les guerres daciques de Domitien et de Trajan : architecture militaire, topographie, image et histoire*, EFR, Rome, 2005.
- STILLWELL 1961 STILLWELL R., « Houses of Antioch », in *Dumbarton Oaks Papers*, 15, 1961, p. 45 - 57.
- STRAK 1966 STRAK Fr., *Rome on the Euphrates, The Story of a Frontier*, John Murray, Londres, 1966, p. 203 - 217.
- STRONG 1971 STRONG A., *Roman sculpture from Augustus to Constantine*, Hacker Art Books, New-York, 1971, p. 219.
- STUCCHI 1959 STUCCHI A., sv. « Corinto » in *EEA*, II, 1959, p. 844.
- STUDNICZKA 1923 - 1924 STUDNICZKA F., « Imagines illustrium Frühhellenische Bildnisgruppen in den Wandbildern des HauptsaaIs von Boscoreale », in *JdI*, 18 - 19, 1923 - 1924, p. 57 - 128.
- SULLIVAN 1980 SULLIVAN R.D., « *stemma* », in *ANRW*, II, 7, 1, 1980, p. 192.
- SUSINI 1968 SUSINI G., *Il lapicida romano. Introduzione all'epigrafia latina*, « L'Erma » di Bretschneider, Rome, 1968.
- SYME 1934 (1971) SYME R., « Lentulus and the origin of Moesia », in *JRS*, 24, 1934, repris par la suite dans son livre *Danubian Papers*, Bucharest, 1971, p. 40 - 72

- SZILÁGYI 1966 SZILÁGYI J.G., sv. « Tyche », in *EEA*, VII, 1966, p. 1038 – 1041, fig. 1167.
- THOMASSON 1984 THOMASSON B.E., *Laterculi Praesidium*, Göteborg, Radius, 1984, col. 203.
- THOMMEN 2012 THOMMEN G., “The Sebasteion at Aphrodisias : An Imperial cult to honor Augustus and the Julio-Claudian Emperors”, in *Chronika*, 82, 2012, p. 82 – 91.
- THOMPSON 1968 THOMPSON M., « The Mints of Lysimachus », in *Greek Coinage by Essays presented to Stanley Robinson*, Clarendon Press, Oxford, 1968, p. 163 – 182.
- THOMPSON 1973 THOMPSON M., MØRKHOLM O., KRAAY C.M., *An inventory of Greek coins hoards*, 1973.
- TOMLINSON 1976 TOMLINSON R.A., *Greek sanctuaries*, Londres, 1976.
- TOURATSOGLU 1992 TOURATSOGLU I., sv. « Makedonia » in *LIMC*, VI, 1 p.344-345, 2 fig. Makedonia 1, 3-4, 7, 9-15 p.177-178, 1992.
- TOYNBEE 1967 TOYNBEE J.M.C., *The Hadrianic School. A Chapter in History of Greek Art*, Cambridge, 1967 (1ere éd. 1934).
- TOYNBEE 1973 TOYNBEE J.M.C., *Animals in Roman Life and Art*, Thames and Hudson, Londres, 1973.
- TREU 1900 TREU G., in *AA*, 1900, p. 109 - 110.
- TURCAN 1982 TURCAN R., « L'Autel de Rome et et d'Auguste 'ad Confluentem' », in *ANRW*, II, 12, 1, 1982, p. 607 – 642.

- VENDRIES 2005                      VENDRIES C., « Les musiciens figurés sur les colonnes de l’Iseum du Champ de Mars : une image fidèle de la musique égyptienne ? », in Actes de colloque *L’Égypte à Rome, Cahiers de la MRSH-Caen*, 41, janvier 2005, p. 389.
- VERMEULE 1968                      VERMEULE C., *Roman Imperial Art in Greece and Asia Minor*, Belknap Press of Harvard University Press, Cambridge, 1968.
- VERMEULE 197                      VERMEULE C., *Greek and Roman Cyprus : Art from Classical trough late antique times*, Museum of Fine Arts, Boston, 1976.
- VERMEULE 1977                      VERMEULE C., *Greek Sculpture and Roman Taste. The purpose and setting of Graeco-Roman Art in Italy and Greek Imperial East*, The University of Michigan Press, Ann Arbor, 1977, p.71.
- VEYNE 1960                      VEYNE P., « Une hypothèse sur l'Arc de Bénévènt », in *MEFRA*, 72, 1960, p. 191 - 219.
- VERSNEL 1970                      VERSNEL H.S., *Triumphus: An Inquiry into the Origin, development and meaning of the Roman Triumph*, E.J. Brill, Leyden, 1970.
- VILLEFOSSE 1921                      VILLEFOSSE (de) H., *Musée africain du Louvre*, Paris, 1921.
- VOLLKOMMER 1988                      VOLLKOMMER R., sv. « Galatia » in *LIMC*, IV, 1 p.150-151, 2 fig. Galatia 1 p.73, 1988.
- VOLLKOMMER 1990                      VOLLKOMMER R., sv. « Kappadokia » in *LIMC*, V, 1 p.963-964, 2 fig. Kappadokia 1, 3-6, 9-10 p.609-610, 1990.
- VON BANKEL 1993                      VON BANKEL H., *Der Spätarchaische Tempel der Aphaia auf Aegina*, Walter de Gruyter, Berlin - New York, 1993.

- WALTERS 1899                      WALTERS H.B., *Catalogue of the Bronze Greek, Roman and Etruscan in the Department of the Greek and Roman Antiquities British Museum*, Londres, 1899.
- WALTERS 1915                      WALTERS H.B., *Select Bronzes, Greek, Roman and Etruscan in the Departments of Antiquities*, British Museum, Londres, 1915.
- WEBER 1907                         WEBER W., *Untersuchungen zur Geschichte des Kaisers Hadrianus*, Leipzig, 1907.
- WEBER 2011                         WEBER Th.M., «Arabia in exotischem Gewand. Zur Tracht der Nabatäer», in *Antike Welt. Zeitschrift für Archäologie und Kulturgeschichte*, 6 – 2011, p. 24 – 30.
- WEINSTOCK 1971                   WEINSTOCK St., *Divus Julius*, Clarendon Press, 1971.
- WHITTAKER 1989                   WHITTAKER C.R., *Les frontières de l'Empire romain*, Annales littéraires de l'Université de Besançon 390, Les Belles Lettres, Besançon, 1989.
- WIEGARTZ 1996                    WIEGARTZ H., «Simulacra gentium auf dem Forum Transitorium», in *Boreas*, 19, 1996, p. 171 - 179.
- WIEGELS 2000                      WIEGELS R., «Quod via munitiae sunt – Historische Anmerkungen zu einem Aureus aus Kalkriese», in *Die Fundmünzen von Kalkriese und die frühkaiserzeitliche Münzprägung*, Actes de Symposium à Kalkriese du 15 au 16 avril 1999, Bibliopolis, Möhnesse, 2000.
- WILKES 1983                         WILKES J.J., «Romans, Dacians and Sarmatians», in HARTLEY B., WACHER J.S. (éd.), *Rome and her Northern Provinces*, Alan Sutton, Gloucester, 1983, p. 265.

- WINTER 1903                      WILL E., MOSSE Cl., GOUKOWSKI P., *Le Monde grec et l'Orient, Le IV<sup>e</sup> siècle et l'époque hellénistique*, PUF, Paris, 1975, p. 612 - 613.
- WILL 1903                         WINTER F., *Typen der figürlichen Terrakotten*, III, Verlag von W. Spemann, Stuttgart, 1903.
- WOELCKE 1991                    WOELCKE K., *Beiträge zur Geschichte des Tropaions*, C. Gerogi, Bonn, 1991.
- WUILLEUMIER 1928              WUILLEUMIER P., *Musée d'Alger*, supplément, Ernest Leroux, Paris, 1928.
- WUILLEUMIER – AUDIN 1952    WUILLEUMIER P., AUDIN A., Les médaillons d'applique gallo-romains de la vallée du Rhône, n° 158, p. 97 - 98, 1952.
- ZANKER 1988                      ZANKER P., *The Power of Images in the Age of Augustus*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1988.
- ZEHNACKER 1973                ZEHNACKER H., *Moneta : Recherches sur l'organisation et l'art des émissions monétaires de la République romaine (289-31 av. J.C.)*, EFR, Rome, 1973.
- ZOSSO – ZINGG 1995            ZOSSO Fr., ZINGG Ch., *Les Empereurs romains*, Errance, Paris, 1995.